Familles du Midi toulousain

Tome IX

Famille d'ARAIGNON **p.3**

Famille de COTTES **p.18**

Famille DANGEREUX **p.25**

Famille DOUGNAC **p.52**

Familles de DURAND **p.62**

Famille d'ESCAT ou DESCAT **p.117**

Familles de GACH **p.129**

Famille de GOUZENS **p.146**

Famille HELIE de VILLARZEL **p.158**

Famille d'ICART de PONTAUD **p.171**

Famille d'INCAMPS **p.180**

Familles de LEZAT **p.200**

Famille de LISSAC **p.228**

Famille de LORT (Couserans) **p.241**

Famille de NOS **p.290**

Famille de NOSTENS **p.318**

Familles d'ORTET **p.336**

Famille de SALIN **p.353**

Famille de SALINIER **p.375**

Famille de SOULANCE **p.391**

Famille de VACQUES **p.405**

Index onomastique **p.424**

Ce tome contient les généalogies de familles principalement du Comminges et du Couserans et de l'Aude, dont les généalogies n'ont pas été publiées (Cottes, d'Escat, Ortet, Salinier, Soulancé) ou quand elles l'ont été, étaient très fragmentaires et parfois comportaient des erreurs. Ce document complète et parfois corrige ces dernières généalogies.

Famille d'ARAIGNON

Une généalogie succincte de cette famille a été publiée par Joël Malassagne[1] depuis Jean Roger d'Araignon, degré IV (qu'il nomme Jean, sans indiquer son épouse), elle a été complétée grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les registres paroissiaux du Fousseret, à partir de 1571.
Cette famille possédait le lieu, et le château de Villeneuve, détruit pendant la Révolution, dont la chapelle domestique, seul vestige subsistant, dépendait de la paroisse de Saint-Elix-le-Château (Haute-Garonne), mais faisait partie de la juridiction du Fousseret (Haute-Garonne)[2], les maisons subsistantes sont situées à environ 3 km à l'est du Fousseret.
Certains membres de cette famille apparaissent dans les actes avec le nom de Villeneuve, seul, ce qui amener des confusions et des oublis.
Cette famille portait « De sable à un orme arraché de pourpre, chargé d'une corneille de sable onglée de pourpre et becquée de gueules, à une fasce brochant d'argent, et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent. »
En même temps que la famille d'Araignon, noble (on ne sait comment), vivait au Fousseret une famille Araignon, certainement de la même souche.

I N… ARAIGNON, sieur de Villeneuve.
Selon le testament de son fils Jean, le 11 octobre 1585, il épousa **Marie de LABAT,** qui assista, le 20 juillet 1614, sa petite-fille Mathive d'Araignon, lors de son contrat de mariage avec Jean de Vacques (infra.)
Ils eurent :

2.1 Noble **Jean ARAIGNON,** qui suit.

2.2 à 2.4 Françoise, Bertrande et Marguerite ARAIGNON (infra.)

II Noble **Jean d'ARAIGNON,** sieur de Villeneuve du Fousseret, seigneur de Lafitère (ou Lahitère ou La Hitère, selon les actes, ce lieu était situé dans la juridiction du Fousseret.)
Jean Araignon, sieur de Villeneuve du Fousseret, testa le 11 octobre 1585, laissant les honneurs funèbres à la discrétion de Françoise *Martet*, sa belle-mère, et de Catherine de Griet, sa femme, nommant Marie de Labat, sa mère, Françoise, Bertrande et Marguerite Araignon, ses sœurs[3].
Noble Jean Araignon, seigneur de Villeneuve, et noble Françoise de Martres, femme de feu noble Raymond de Villeneuve, furent le parrain et la marraine de Jean Araignon, fils de Raymond Auguste, au Fousseret, le 12 juin 1588[4].

---

[1] Joël Malassagne, *Revue de Comminges,* 1996, Les Araignon de Villeneuve à Mauzac, pp. 224-234.
[2] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Editions Flohic, Septembre 2000, t. I, p.663.
[3] AD.HG 3 E 9627 Rieux
[4] RP. du Fousseret.

Georgette de Villemur, veuve de Jean de Sers, seigneur de Lisle et de Goueytes, testa le 24 mai 1606, faisant un legs, entre autres, à Jean Georges d'Araignon fils de Jean d'Araignon, sieur de Villeneuve, et de Catherine de Griet, son filleul[5].
Jean d'Araignon, écuyer, seigneur de La Hitère, dressa un acte, le 6 décembre 1609, pour ce dont il jouissait et possédait au lieu de La Hitère[6].
Il avait épousé, avant le 11 octobre 1585, **Catherine de GRIET,** ce mariage devait avoir eu lieu peu avant car le testament de Jean d'Araignon ne nommait pas d'enfant.
Bernarde de Griet, veuve de Roger de Sers, seigneur de Lisle, d'Aulix, testa 2 janvier 1602, faisant, entre autres, un legs à Jean Georges d'Araignon, son neveu (petit-neveu), fils de Catherine de Griet, sa nièce, sur les biens de feu noble Arnaud Guilhem de Griet, et de Marguerite de Touges, sa mère, instituant héritier universel Bertrand de Vize, son neveu[7].
On sait, par ailleurs, que Jean Georges d'Araignon, fils de Jean Araignon et de Catherine de Griet, avait épousé, en premières noces, Marguerite de Touges, fille de Jean Roger de Touges, né le 23 juillet 1571 et de Jeanne de Pira, sa seconde femme, épousée par contrat du 23 juin 1610 (infra), ce qui permet d'établir une chronologie vraisemblable.
On peut en déduire que Catherine de Griet était fille d'un frère de Bernarde de Griet qui avait épousé Françoise Martet, laquelle était en vie le 11 octobre 1585, date du testament de son gendre Jean Araignon.
Ils eurent :

3.1 Jean Georges d'ARAIGNON, qui suit.

3.2 Raymond d'ARAIGNON.
Raymond d'Araignon, fils de noble Jean d'Araignon, sieur de Villeneuve, et de noble Catherine de Griet, fut baptisé au Fousseret, le 18 octobre 1588, le parrain fut Raymond Courtade, la marraine noble Françoise de Bonnafous femme de noble Raymond de Griet, sieur de Villeneuve[8].
Raymond d'Araignon, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre du Fousseret, assista sa sœur Marie d'Araignon, le 23 juillet 1628, lors de son contrat de mariage avec François de Marsolier. Il mourut avant le 4 août 1659, date d'une demande de paiement de son neveu et héritier, Jean Roger d'Araignon (infra.)

3.3 Arnaud Bernard d'ARAIGNON, seigneur de La Grave (à 500 m à l'ouest de Villeneuve.).
Il mourut avant le 23 juillet 1628, date du contrat de mariage de sa sœur Marie avec François de Marsolier, ayant auparavant réglé la succession de leur frère Antoine, au Lude.

3.4 Jean d'ARAIGNON de VILLENEUVE.

---

[5] AD.HG 3 E 15354 Montesquieu-Volvestre.
[6] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.228, produisant AM. Toulouse II 205.
[7] AD.HG 3 E 15345 Montesquieu-Volvestre
[8] RP. du Fousseret.

Il assista sa sœur Marie, le 23 juillet 1628, lors de son contrat de mariage avec François de Marsolier, et mourut avant le 4 août 1659, date d'une demande de paiement de Jean Roger d'Araignon, son neveu.
Ce doit être lui qui mourut au Fousseret, le 26 février 1639, et fut enseveli le lendemain[9].

3.5 Antoine d'ARAIGNON.

Antoine d'Araignon, fils de noble Jean François et de Catherine de Griet, naquit au Fousseret, le 15 avril 1590, et y fut baptisé 9 jours après, le parrain fut Antoine Labat, bourgeois de la ville de Saint-Julien, la marraine demoiselle Adeline de Vacques, sa femme, en présence de noble Louis de Pardaillan, sieur de Magaran[10],
Il mourut, ab intestat, au Lude, y ayant acquis des biens considérables tel que cela apparaît dans la transaction du 30 mai 1682, infra.

3.6 Mathive d'ARAIGNON.

Elle fut baptisée au Fousseret, le 24 février 1597, le parrain fut noble Jean (en blanc, pour de Sariac), seigneur de Navarron, la marraine Mathive de Martres[11].
Mathive d'Araignon, mariée par contrat du 20 mai 1614, reçu par Jean du Fauga, à noble **Jean de VACQUES**, de Saint-Julien, lui donna, le 25 novembre 1615, tous les biens venant de Marie de Labat, son aïeule, disant qu'Adeline de Vacques, veuve de noble Antoine de Labat, avait testé le 1er (blanc) 1598[12].
Le contrat du 20 mai 1614, dit que Jean de Vacques, était assisté de demoiselle Adeline de Vacques, veuve d'Antoine de Labat, sa tante, la future, Mathive d'Araignon, était fille de Jean d'Araignon, seigneur de Villeneuve, et de Catherine de Griet, furent présents Marie de Labat, sœur de feu Antoine de Labat, et aïeule paternelle de ladite Mathive d'Araignon, et Jean Georges d'Araignon, leur petit-fils (de Jean d'Araignon et de Catherine de Griet) et neveu[13],
Jean de Vacques mourut dès 1644, date d'une donation de ses fils Georges et René de Vacques, à Mathive d'Araignon, veuve, leur mère[14].
Catherine de Vacques, fille de feu Jacques de Vacques, seigneur de Montastruc (dans la baronnie d'Aspet), et de Mathive d'Araignon, épousa, par contrat du 3 mai 1662, Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol[15].

3.7 Margalide (Marguerite) d'ARAIGNON.

Noble Margalide de Villeneuve, fille de noble Jean et de Catherine de Griet, fut baptisée au Fousseret, le 24 février 1601, le parraine fut Jean Gordy (Georges)

[9] RP. du Fousseret.
[10] RP. du Fousseret ; le mari d'Adeline de Vacques est dit par ailleurs noble Antoine de Labat.
[11] RP. du Fousseret.
[12] AD.HG Reg. Ins 19.
[13] AD.HG Reg. Ins 19.
[14] AD.HG Reg. Ins. 27.
[15] AD.HG 3 E 16698 Noé.

d'Araignon, la marraine Mathive d'Araignon[16] (âgée de 4 ans, sauf s'il y eut une autre Mathive), frère et sœur.

3.8 Marie d'ARAIGNON.

Marie d'Araignon, veuve du sieur de Marsolier, fut citée le 11 juin 1655, avec sa sœur Catherine[17].

Elle avait épousé, par contrat du 23 juillet 1628, nommant feu Jean d'Araignon, seigneur de Villeneuve, et de Lafitère, son père, **François de MARSOLIER,** seigneur de Cap d'Auque, la future fut assistée de Raymond d'Araignon, docteur en théologie, prêtre du Fousseret, de Mathive d'Araignon, femme de Jean de Vacques, de Jean d'Araignon, ses frères et sœur, citant l'hérédité de feu Arnaud Bernard d'Araignon, son frère, était présent Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte[18].

Leur fille, Mathive de Marsolier, épousa César de Lapasse, seigneur de Maure, elle mourut avant le 30 mai 1682, date d'une transaction entre César de Lapasse, comme administrateur de leurs enfants, et Jean Roger d'Araignon, seigneur de Villeneuve, concernant les successions des frères et sœurs de sa mère. Cette transaction rappella le contrat de mariage de François de Marsolier et de Mathive d'Araignon, du 23 juillet 1628, suivant lequel Raymond d'Araignon avait donné 300 livres à sa sœur Mathive, ce qui n'avait pas été fait, et la donation de 600 livres, de feu Jean d'Araignon.

Antoine d'Araignon, frère de Jean Georges, de Marie, de Mathive et de Catherine d'Araignon, mourut, ab intestat, au Lude, province d'Anjou, où il avait acquis des biens considérables, son frère Bernard d'Araignon, seigneur de La Grave, fit le voyage au Lude pour régler la succession. Catherine d'Araignon, héritière pour un quart d'Antoine d'Araignon, son frère, testa le 17 avril 1679, fit un codicille le lendemain, et mourut peu après. César de Lapasse et Jean Roger d'Araignon réglèrent la succession qui se montait à 2 500 livres[19].

3.9 Catherine d'ARAIGNON.

Citée le 11 juin 1655 avec sa sœur Marie, elle fit un codicille le 18 avril 1679 et mourut peu après (supra.)

III Jean Georges d'ARAIGNON, sieur de Villeneuve.

Il reçut, en 1623, de Jean de Villemur, seigneur de Justiniac et de Goueytes, le legs que Georgette de Villemur, sa marraine, sœur de Jean de Villemur, lui avait fait par son testament du 4 mai 1606[20].

Le 9 octobre 1628, Jean Jacques de Pardeilhan, procureur fondé de Louis de Génibrousse, seigneur de Chalvet, reçut 300 livres de Jean d'Araignon de Villeneuve et de Gaspard de

[16] RP. du Fousseret.
[17] AD.HG 3 E 16697 Noé.
[18] AD.HG Reg. Ins 29.
[19] AD.HG 3 E 5421 Cazères.
[20] AD.HG 3 E 15390 Montesquieu-Volvestre.

Labat, seigneur de Mourlens, faisant pour eux et pour Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve et de Lafitère[21].
Jean Georges d'Araignon, sieur de Villeneuve, capitaine gouverneur du Fousseret, beau-fils de Roger de Touges, dont il était le procureur, reçut 100 livres, le 9 février 1632, de noble de Noé, seigneur et baron de Noé, de Lisle[22]. Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte, promit, en 1635, 400 livres, à Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, capitaine et gouverneur du Fousseret[23]. Le 26 avril 1640, Emmanuel de Loubens, seigneur de Villeneuve, reconnut une dette en présence de Georges d'Araignon, sieur de Villeneuve, faisant pour Roger de Touges, seigneur de Mauvezin[24].
Noble Jean Georges d'Araignon, sieur de Villeneuve, de La Fitère, mourut au Fousseret, le 6 décembre 1646, et y fut enseveli dans l'église[25].
Il avait épousé, **Marguerite de TOUGES,** fille de Jean Roger de TOUGES, né le 23 juillet 1571, et de Jeanne de PIRA, sa seconde femme, épousée par contrat du 23 juin 1610[26], elle apparaît avec le prénom Marguerite dans les registres paroissiaux du Fousseret, le prénom Marie indiqué dans son testament est une erreur de transcription, ce qui est confirmé par l'acte d'entrée au couvent de sa fille Jeanne d'Araignon, le 3 juin 1664.
Marguerite (et non Marie) de Touges testa le 15 février *1644* (date inexacte), nommant feu son père, et sa mère Jeanne de Pira[27].
Marguerite de Touges mourut au Fousseret, le 9 mars 1643, et y fut ensevelie le lendemain dans l'église[28], cette date s'explique par la naissance de sa fille Jeanne, le 8 mars 1643 (infra.)
Ils eurent:

4.1 Jean Roger d'ARAIGNON, qui suit.

4.2 Jean Louis d'ARAIGNON.
Fils de noble Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, et de Marguerite de Touges, il naquit le 14 août 1631, et fut baptisé au Fousseret, onze jours après, le parrain et la marraine furent noble Jean d'Araignon, et Mathive d'Araignon, femme de Monsieur de Vacques de Saint-Julien, frère et sœur[29].

4.3 Jean Bertrand d'ARAIGNON.
Fils de noble Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, de La Fitère, et de Marguerite de Touges de Noailhan, il naquit le 16 février 1633, et fut baptisé au Fousseret, le 30 mars suivant, le parrain fut noble Bertrand de Vize, seigneur de

[21] AD.HG 3 E 17665 Rieux.
[22] AD.HG 3 E 35297 Pouy de Touges.
[23] AD.HG 3 E 15426 Montesquieu-Volvestre.
[24] AD.HG 3 E 9371 Cazères.
[25] RP. du Fousseret.
[26] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Touges,* produisant les preuves.
[27] AD.HG 3 E 11866 Bessier, notaire
[28] RP. du Fousseret.
[29] RP. du Fousseret.

Couladère, la marraine Marie de Miglos, femme de Monsieur d'Aubiac[30] (François César de Hunaud, seigneur de Goueytes et d'Aubiac[31].)

4.4 Bernard d'ARAIGNON.

Fils de noble Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, La Fitère, et de Marguerite de Touges de Noailhan, il fut baptisé au Fousseret, le 21 avril 1636, le parrain et la marraine furent noble Bernard de Lamezan, seigneur de Juncet, et de Supérie (Exupérie) d'Arbas de Juncet, mariés[32].

4.5 Jean Auguste d'ARAIGNON.

Fils de noble Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, de La Fitère, et de Marguerite de Touges de Noailhan, il fut baptisé au Fousseret, le 26 octobre 1640, le parrain et la marraine furent noble Jean Auguste de Lapasse, seigneur de Bellegarde, et de Poussignan, gouverneur de la ville et du château de Foix, lieutenant-colonel du régiment de Marestaing, et Françoise de Sariac, sa femme[33].

Noble Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel du régiment d'Oléron, mourut le 11 janvier 1708, dans le château de Villeneuve, paroisse de Saint-Elix, âgé de 68 ans, et fut enseveli le surlendemain dans l'église du Fousseret, dans la sépulture de ses ancêtres[34].

4.6 Jeanne Françoise d'ARAIGNON.

Fille de noble Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, et de Catherine (sic) de Toges (Touges), elle fut baptisée au Fousseret, 25 février 1642, le parrain fut noble Jean Roger d'Araignon, la marraine Françoise de Lamezan, pour et au nom de Jeanne Françoise de Toges (Touges), religieuse de Sainte-Croix[35].

4.7 Jeanne d'ARAIGNON.

Jeanne (d'Araignon) de Villeneuve, fille de noble Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, de La Fitère, et de Marguerite de Touges, fut ondoyée à la maison, le 8 mars 1643, en danger de mort, et baptisée au Fousseret, quinze jours après, le parrain fut Jean Bertrand d'Araignon, frère de la baptisée, la marraine n'est pas indiquée[36].

Fille de Jean Georges d'Araignon, seigneur de Villeneuve, et de Marguerite de Touges, elle entra au couvent de Sainte-Croix, le 3 juin 1664, dotée de 2 400 livres, elle était assistée de Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, seigneur de Lafitère, capitaine châtelain et gouverneur pour le roi du château[37].

---

[30] RP. du Fousseret.
[31] Jacques de Roquemaurel, *Famille Hunaud de Lanta,* produisant la preuve.
[32] RP. du Fousseret.
[33] RP. du Fousseret.
[34] RP. du Fousseret.
[35] RP. du Fousseret.
[36] RP. du Fousseret.
[37] AD.HG 3 E 16192 (144)

IV Jean Roger d'ARAIGNON, sieur de Villeneuve, seigneur de Lafitère, Latrape (à 6 km au nord-est de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne).
Il fut capitaine châtelain et gouverneur du Fousseret.
Le 4 août 1659, Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, seigneur de Lafitère, capitaine châtelain et gouverneur pour le roi du château du Fousseret, héritier testamentaire de feus Raymond d'Araignon, prêtre et docteur en théologie, archiprêtre du Fousseret, et de Jean et Arnaud Bertrand d'Araignon, ses oncles, voulait être payé de 600 livres[38].
Le 29 mai 1673, Jean Roger d'Araignon de Villeneuve, fut maintenu en possession d'un fief au Fousseret[39]. Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, habitant Latrape, tuteur des enfants de feu Claude d'Ariès, seigneur de Mauzac, confessa le 27 janvier 1676, devoir 2 764 livres, d'aimable prêt, à Jean Polycarpe de Cazeneuve, seigneur du Fauga, il paya 2 064 livres le même jour[40].
Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, testa le 27 février 1695, au château de la ville de Cazères, demandant son inhumation dans l'église de Cazères ou dans celle du Fousseret, disant avoir été marié à feue Marguerite de Castet, dont il avait 9 enfants encore en vie, Marie, religieuse au couvent de Sainte-Croix, qui avait eu 1 900 livres ; Pierre ; autre Marie mariée avec Melchior d'Incamps, par contrat reçu par Deprat, notaire de Saint-Michel ; Marguerite ; Anne ; Claire ; François ; Elisabeth et Françoise, auxquels il légua leurs droits de légitime ; il légua 200 livres, en plus, à Marguerite et 200 livres à Jean Roger d'Incamps, son petit-fils et filleul, il institua héritier universel son fils Pierre d'Araignon. Il fit un codicille le 2 mars suivant, substituant, en cas de décès de Pierre, son autre fils François d'Araignon, sieur de Villeneuve, à qui il légua, en plus, 2 000 livres[41]. Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, mourut avant l8 janvier 1696, date d'un accord sur son hérédité, et celle de sa femme, entre son fils Pierre et sa fille Marguerite (infra.)
Il avait épousé **Marguerite de CASTET,** fille de Jérôme de CASTET, seigneur baron de Saint-Martin, Lescousse, Latrape, et de Marie d'ORBESSAN[42].
Noble Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, et Marguerite de Castet, sa femme, furent le parrain et la marraine de Jean Roger Damrail, baptisé au Fousseret, le 28 décembre 1660[43].
Ils eurent :

5.1 Marie d'ARAIGNON.

Marie de Villeneuve, fille de noble Jean Roger, et de Marguerite de Castet, fut baptisée au Pont-de-Benque (Le Fousseret), le 4 septembre 1661, le parrain fut noble (illisible) de Villeneuve[44].
C'est elle ou sa sœur homonyme qui était religieuse au couvent de Sainte-Croix le 27 février 1695, date du testament de son père.

---

[38] AD.HG 3 E 9379 Cazères.
[39] AM. Toulouse II 159.
[40] AD.HG 3 E 16702 Noé.
[41] AD.HG 3 E 9*427 Cazères.
[42] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castet,* Janvier 2003, produisant la preuve (testament de Marie d'Orbessan du 8 janvier 1679)
[43] RP. du Fousseret.
[44] RP. du Fousseret.

5.2 Etienne d'ARAIGNON.
Fils de noble Jean Roger de Villeneuve et de noble dame Marguerite de Castet de Saint-Michel (sic), il fut baptisé au Fousseret, le 18 novembre 1663, le parrain fut noble Etienne de Castet, seigneur de Saint-Martin, la marraine Catherine d'Araignon de Villeneuve[45].

5.3 Françoise d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Fille de noble Jean Roger d'Araignon et de Marguerite de Castet, elle fut baptisée au Pont-de-Benque (Le Fousseret), le 24 décembre 1664, le parrain fut noble Jean Auguste d'Araignon, sieur de Villeneuve, la marraine Françoise d'Orbessan[46].
Fille de feu Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, et de Marguerite de Castet, elle fit une donation, le 25 septembre 1696, à sa sœur Marie d'Araignon, femme de Melchior d'Incamps, seigneur de La Salle[47], puis le 13 avril 1697, étant âgée de 14 ans, voulant être religieuse, elle fit une donation de 1 500 livres à sa sœur Marguerite d'Araignon de Villeneuve[48]. Le 30 juillet 1699, Françoise d'Araignon, étant sur le point de faire profession au couvent de Sainte-Croix, institua héritier universel son frère Pierre d'Araignon de Villeneuve[49].

5.4 Pierre d'ARAIGNON, qui suit.

5.5 Marguerite d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Marguerite (d'Araignon) de Villeneuve, fut citée en 1696, fille de feu Jean Roger d'Araignon de Villeneuve, seigneur de Lafitère et de Latrape, et de Marguerite de Castet[50]. Elle acheta, le 27 mars 1715, avec son neveu, Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, la seigneurie de Mauzac, chacun en ayant la moitié, son neveu, faisant pour lui et pour da tante, dénombra cette seigneurie le 21 avril 1723 (infra.)

5.6 Anne d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Elle fut baptisée dans l'église de Benque, par permission de l'évêque de Rieux, le 23 juin 1667, son parrain fut noble René de Vacques, sieur de *Maussan,* sa marraine Anne de Vendômois[51].
Citée le 27 février 1695 dans le testament de son père, elle n'apparaît plus ensuite.

5.7 Marie d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Dite fille de noble Jean Roger et de Marie de Castet, naquit à Pont-de-Benque (Le Fousseret), le 10 octobre 1668, et y fut baptisée 4 jours après, le parrain fut Bernard

[45] RP. du Fousseret.
[46] RP. du Fousseret.
[47] AD.HG Reg. Ins 33.
[48] AD.HG Reg. Ins 33, Louis Pailhès, notaire de Montesquieu ; AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.
[49] AD.HG 3 E 16228 Saint-Michel.
[50] AD.HG 3 E 20388 Le Fousseret.
[51] RP. du Fousseret, Pont-de-Benque.

d'Araignon de Villeneuve[52]. C'est elle qui épousa **Melchior d'INCAMPS,** seigneur de La Salle de Bédeille, comme le montre le testament de son père.
Melchior d'INCAMPS était fils d'Emmanuel d'INCAMPS, seigneur de La Salle de Bédeille, et de Françoise de HUNAUD, ce qui est prouvé, entre autres, par une donation du 26 avril 1692, mentionnant que feu Melchior de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, avait donné en dot, 4 500 livres, à Françoise de Hunaud, sa fille et à Emmanuel d'Incamps, son mari, par contrat du 29 septembre 1644, reçu par Jean de Prat, notaire de Saint-Michel, et qu'Emmanuel d'Incamps et Françoise de Hunaud avaient eu un fils, Melchior d'Incamps, du lieu de Bédeille, qui reçut 100 livres, le 26 avril 1692, au nom de sa mère Françoise de Hunaud, de François de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, héritier universel de Melchior de Hunaud[53].
Melchior d'Incamps, seigneur de La Salle de Bédeille, fut présent, le 21 août 1692, au contrat de mariage, à Montesquieu-Volvestre, de Melchior de Foix de Fabas, et de Marie de Castet, fille d'Etienne de Castet, seigneur de Saint-Martin, et de Françoise de Cailhau, dotée de 8 000 livres, léguées par son aïeule Catherine de Villeneuve[54] (épouse de Gaspard de Cailhau et mère de Françoise de Cailhau[55].)
Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, seigneur de La Fitère, et Melchior d'Incamps, du lieu de Bédeille, furent présents, le 23 février 1693, au contrat de mariage de Michel de Lapasse, seigneur de Mont, et de Paule de Hunaud[56].
Le 24 juin 1692, Marguerite d'Incamps, fille de Melchior d'Incamps et de Marie d'Araignon de Villeneuve, reçut une donation de ses parents[57].

5.8 Claire d'ARAIGNON de VILLENEUVE.

Citée le 27 février 1695, dans le testament de son père, elle n'apparaît plus ensuite.

5.9 François d'ARAIGNON de VILLENEUVE.

Il fut capitaine de dragons.
Le 17 mai 1746, Marie Anne de Saint-Esteven, veuve et héritière de Jean Louis de La Tour, seigneur de Saman, donna 1 000 livres à François d'Araignon de Villeneuve, capitaine réformé de dragons, résidant au Fousseret, en règlement d'une dette de son mari[58].
Frabçois d'Araignon mourut le 25 avril 1747, au château de Villeneuve, et fut enseveli le lendemain dans l'église du Fousseret[59].

---

[52] RP. du Fousseret.
[53] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel
[54] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel.
[55] Prouvé par le mariage de Gaspard de Cailhau et de Catherine de Villeneuve (marquis d'Aubais, *op.cit.)* t le contrat de mariage de Françoise de Cailhau et d'Etienne de Castet du 28 novembre 1669 (AD. Artiège E 227.)
[56] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel.
[57] AD.HG 3 E 9426 Cazères.
[58] AD.HG 3 E 22351 Sarramezan.
[59] RP. Fousseret.

En 1747, Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, baron du Fousseret, seigneur de Mauzac, en qualité d'héritier de François d'Araignon, son oncle, fit une cession à Etienne de Foix, seigneur de Fabas[60].

5.10 Elisabeth d'ARAIGNON de VILLENEUVE.

Elle est probablement Isabeau d'Araignon, fille de noble Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, et de Marguerite de Castet, qui naquit le 11 août 1680, et fut baptisée au Pont-de-Benque (Le Fousseret), le 10 septembre suivant, le parrain n'ayant pu venir, fut remplacé par un fils de Monsieur de Vacques, la marraine fut Françoise d'Araignon de Villeneuve, sœur de la baptisée.[61]

Citée le 27 février 1695, dans le testament de son père, elle n'apparaît plus ensuite.

V Pierre d'ARAIGNON, sieur de Villeneuve, seigneur de Latrape, Lafitère.

Le 15 juin 1695, Pierre d'Araignon de Villeneuve bailla un moulin[62].

Pierre d'Araignon, sieur de Villeneuve, et Marguerite d'Araignon de Villeneuve, firent un accord, le 18 janvier 1696, sur la succession de feu Jean Roger d'Araignon, leur père, et de feue Marguerite de Castet, leur mère, moyennant 4 851 livres pour le droit de légitime de Marguerite, représentées par une maison au Fousseret, furent présents, Jean François d'Orbessan, seigneur de Lissac et de Labatut, Etienne de Castet, seigneur de Saint-Martin[63].

Pierre d'Araignon de Villeneuve fut présent, le 3 mai 1697, au contrat de mariage de Pierre Gaston d'Orbessan, seigneur de Labatut, et d'Urbaine Andrée de Siregand[64].

Pierre d'Araignon de Villeneuve, seigneur de Latrape, patron de l'obit fondé, le 10 avril 1541, dans l'église de Latrape, par Audinet de Marquefave et Jeanne de Sieuras, sa femme, donna cet obit, en 1699, à Emmanuel d'Incamps, prêtre et prébendier de Saint-Lizier[65]. Il n'est plus cité ensuite. Son fils Jean Auguste, né en 1697, était probablement un enfant unique.

Il avait épousé **Catherine de MARQUIER de Fajac**[66].

Catherine de Marquier de Fajac pourrait être, selon la chronologie, fille de Jean de Marquier, seigneur de Fajac et de Philiberte de Lissac, mariés par contrat du 20 avril 1659[67].

Ils eurent :

6.1 Jean Auguste d'ARAIGNON de VILLENEUVE, qui suit.

VI Jean Auguste d'ARAIGNON de VILLENEUVE, seigneur de Mauzac (sur la Garonne, à 2 km au nord de Noé, Haute-Garonne), seigneur et baron du Fousseret.

Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, seigneur de Lafitère, Latrape, majeur de 14 ans, depuis le 20 octobre 1711, suivant son acte de baptême, fut cité, le 7 mai 1712, sous la tutelle de messire Claude d'Anceau, seigneur de Lavelanet, conseiller du roi en ses conseils, grand-

[60] AD.HG 3 E 16057 Cazères.
[61] RP. du Fousseret.
[62] AD.HG 3 E 9427 Cazères.
[63] AD.HG 3 E 9427 Cazères.
[64] AD. Gers Vergès I 2690.
[65] AD.HG 3 E 16230 Saint-Michel.
[66] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.232.
[67] AD. Aude B 41 ; Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t.II, p.92.

maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, au département de Languedoc, le pupille fut assisté de Marguerite (d'Araignon) de Villeneuve, sa tante[68].

Il acheta, le 27 mars 1715, à Madeleine d'Ariès, seigneuresse de Mauzac, épouse de François de Sers, la moitié la terre et seigneurie de Mauzac, sur la rivière Garonne, avec la moitié de la justice haute, moyenne et basse, et de la directe, rentes et censives, la moitié du moulin, tenu en location par le nommé Barthe, et la moitié de tous les droits utiles et honorifiques, pour la somme de 14 000 livres. L'autre moitié fut achetée, pour la même somme, le même jour, par sa tante Marguerite d'Araignon de Villeneuve[69]. Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, faisant pour lui et pour sa tante Marguerite d'Araignon, fit l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Mauzac, le 21 avril 1723, devant le parlement de Toulouse, ce dénombrement plus détaillé que l'acte d'achat mentionne notamment un château avec ses granges, basse-cour, verger, jardin et un petit bois, le moulin sur la Garonne, des pièces de terre, une vigne ; il dénombra également la métairie noble de La Grave (devenue le château de La Grave) dans la juridiction du Fousseret et le fief de Lafitère. Les possessions des deux coseigneurs, à Mauzac, se composaient de 165 arpents de biens ruraux et nobles, essentiellement sur la rive gauche de la Garonne, dans sa configuration actuelle[70].

Après cet achat Jean Auguste d'Araignon résida peu à Mauzac, lui préférant le château de Villeneuve, situé dans la paroisse de Saint-Elix, dans la juridiction du Fousseret. Le cadastre de 1767 donne une description du bien, Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, seigneur du Fousseret, de Mauzac et autres places, possède un château, chapelle domestique, granges, écuries, basse-cours, jardin potager, vigne, pré, terre labourable, bois, pacage et bouzigue, à Villeneuve, confronté du levant au ruisseau de Lamusan, qui sépare le terroir de Lavelanet et la terre de demoiselle Rey, au midi, à ladite Rey et au chemin public, au couchant à ladite Rey, au septentrion à ladite Rey et au grand chemin allant à Saint-Elix, contenant en tout 46 arpents[71].

Le 2 mars 1737, Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve acheta la terre, seigneurie et baronnie du Fousseret, à Tristan François de Papus, conseiller au parlement de Toulouse, cette acquisition consistait en toute justice haute, moyenne et basse, avec le droit de créer les officiers pour l'exercice de ladite justice, la directe censive, lods et ventes, des péages, fours banniers, deux moulins à eau sur la rivière de Louge, droit de pêche dans ladite rivière, et généralement tous les autres droits utiles et honorifiques. M. de Papus lui vendit aussi les métairies de Ramonplan, Lassus et Peregatory, cette vente fut effectuée pour la somme de 52 000 livres[72].

Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve possédait des biens au Fousseret avant l'achat de cette terre à M. de Papus. Le cadastre de 1726, lui attribuait 122 arpents, soit environ 140 hectares, de biens ruraux, dont le château de Villeneuve, et 40 arpents, soit environ 45 hectares, de biens nobles, constitués par la métairie de La Grave[73].

---

[68] AD.HG 3 E 20389 Le Fousseret.
[69] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.224, produisant AD.HG 3 E 16650, Fonds du notaire Carrière, p.293.
[70] Joël Malassagne, *op.cit.,* pp.224-227, se référant à AM. Toulouse II 159, p.987.
[71] Joël Malassagne, *op.cit.,* pp.228-229.
[72] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.229, produisant AD.HG 3 E 16656 Fonds Carrière, p.139.
[73] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.229.

Le 14 juillet 1760, Françoise d'Orbessan, veuve de Joseph André, marquis d'Espagne, seigneur et baron de Ramefort, reconnut devoir 1 350 livres à Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, seigneur et baron du Fousseret, seigneur de Mauzac, habitant en son château de Villeneuve du Fousseret[74].

Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, au nom d'Antoinette de La Tour, son épouse, fut présent, le 1er août 1765, à l'ouverture du testament de Jacquette de Méritens de Bagen, tante maternelle d'Antoinette de La Tour[75].

Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, seigneur de Mauzac et du Fousseret, mourut le 23 juin 1766, dans son château de Villeneuve et fut inhumé le surlendemain dans l'église du Fousseret dans la sépulture de ses ancêtres[76].

Il avait épousé, par contrat du 3 avril 1732, **Antoinette de LA TOUR de Landorthe,** fille de Joseph de LA TOUR, seigneur de Landorthe, et de Thérèse de MERITENS, sa seconde épouse[77], le mariage fut célébré le même jour, à Landorthe[78]. Thérèse de Méritens, veuve de Joseph de La Tour, seigneur de Landorthe, céda 500 livres, en 1736, à Jean Auguste d'Araignon, seigneur de Mauzac[79].

Jean d'Araignon de Villeneuve, baron du Fousseret, seigneur de Mauzac, Lafitère, reçut en 1740, de son beau-frère Joseph François de La Tour de Landorthe, 7 400 livres pour fin de paiement de 14 000 livres de dot, suivant le contrat du mariage du 3 avril 1732[80]. En 1743 Jean Auguste d'Araignon de Villeneuve, seigneur et baron du Fousseret, reçut de Marie de Comminges, veuve d'Hugues de La Tour, seigneuresse de Mancioux, 1 000 livres pour dot d'Antoinette de La Tour, par les mains de François de La Tour, prêtre et chanoine et grand ouvrier au chapitre de Saint-Bertrand[81].

Toinette de La Tour mourut le *4 mars* (transcription inexacte) 1773, au château de Villeneuve, selon une déclaration de François Balthazar d'Araignon de Villeneuve, seigneur et baron du Fousseret, de Thérèse Françoise, de Germaine Françoise, de Marguerite Bernarde Marie Jeanne de Villeneuve, frère et sœurs, ses enfants. Elle avait testé le 30 mai 1769, au château de Villeneuve, disant qu'il lui restait trois enfants mâles, François Balthazar, Etienne Emmanuel, et 5 filles, Thérèse Françoise, Germaine Françoise, Jacquette Françoise Germaine, Jeanne Bernarde Marie Marguerite et Françoise Antoinette Félicité. Elle légua leurs légitimes à Etienne Emmanuel et à François, et leur légitime à chacune de ses filles, elle légua en plus 1 200 livres, à Thérèse Françoise, sa fille aînée, et 600 livres à Germaine Françoise, sa deuxième fille, et institua héritier universel François Balthazar d'Araignon de Villeneuve, son fils aîné[82].

Ils eurent 14 enfants, dont[83] :

---

[74] AD.HG 3 E 2041.
[75] AD.HG 3 E 23719 Aulon.
[76] RP du Fousseret ; Joël Malassagne, o*p.cit.,* p.229.
[77] Jacques de Roquemaurel, *Famille de La Tour, Comminges,* produisant la preuve.
[78] RP. Landorthe.
[79] AD.HG 3 E 24928 Saint-Gaudens 184.
[80] AD.HG 3 E 23687 Aumon, contrat de mariage reçu par de Carrière, notaire de Mauzac
[81] AD.HG 3 E 24935 Saint-Gaudens 230
[82] AD.HG 3 E 20403.
[83] Huit enfants sont nommés dans le testament d'Antoinette de La Tour, le neuvième, Emmanuel était mort en 1740. Joël Malassagne en nomme cinq (ceux avec une date de naissance.)

7.1 Thérèse Françoise d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Elle naquit en 1733 et mourut en 1814, sans alliance.
Elle avait reçu les biens de Mauzac (le château avait été détruit pendant la Révolution), suite à la mort de son frère François Balthazar, avant 1801 (infra), vendit le moulin de Mauzac et mourut à Cazères, le 7 janvier 1814, ayant légué ses biens à son neveu Emmanuel Amable Félix Thérèse d'Araignon de Villeneuve, par son testament reçu par Me Naves, notaire au Fousseret[84].

7.2 Germaine Françoise d'ARAIGNON de VILENEUVE.
Elle naquit en 1735 et mourut en 1804, sans alliance.

7.3 François Balthazar d'ARAIGNON de VILLENEUVE, qui suit.

7.4 Emmanuel d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Emmanuel d'Araignon de Villeneuve mourut au château de Villeneuve, le 2 mai 1740, âgé d'environ 2 ans, et fut enseveli le lendemain dans l'église paroissiale du Fousseret.

7.5 Louise Chrysante d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Elle mourut au Fousseret, le 20 décembre 1742, et y fut ensevelie dans l'église.

7.6 Etienne Emmanuel d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Il fut cité le 30 mai 1769, dans le testament de sa mère.

7.7 Jacquette Françoise Germaine d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Elle fut citée le 30 mai 1769, dans le testament de sa mère.

7.8 François d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Né en 1746, il fut prêtre, aumônier du roi sous la Restauration et mourut en 1835.
Son frère, François Balthazar de Villeneuve, patron de l'obit fondé par Audinet de Marquefave et Jeanne de Sieuras, sa femme, par contrat du 10 avril 1541, dans l'église de Latrape, lui avait confié cet obit, le 15 juillet 1780, François d'Araignon résidait alors à Paris[85].

7.9 Jeanne Bernarde Marie Marguerite d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Elle naquit en 1749, elle mourut sans alliance.

7.10 Françoise Antoinette Félicité d'ARAIGNON de VILLENEUVE.

7.11 Hugues d'ARAIGNON de VILLENEUVE.

---

[84] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.231.
[85] AD.HG 3 E 20404.

Il mourut au Fousseret, le 1er mars 1766, âgé d'environ 14 ans, et y fut enseveli le lendemain, en présence de Monsieur de Mauzac de Villeneuve et du chevalier de Villeneuve, ses frères.

7.12 probablement Rose d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Elle mourut au Fousseret, le 21 mai 1765, âgée d'environ 22 ans, et y fut ensevelie dans l'église, le lendemain.

VII François Balthazar d'ARAIGNON de VILLENEUVE, seigneur et baron du Fousseret, seigneur de Mauzac.
Il naquit le 5 janvier 1737[86].
Etant mousquetaire du roi dans la première compagnie, il produisit un dénombrement, le 23 décembre 1776, pour raison de la terre et seigneurie de Mauzac, avec justice, haute, moyenne et basse, un moulin sur la Garonne, des biens nobles de contenance de 85 arpents, plus dans le Fousseret des fiefs et une métairie noble de contenance de 40 arpents et la justice du Fousseret[87].
François Balthazar d'Araignon de Villeneuve, seigneur de Mauzac et du Fousseret, fut présent à l'assemblée de la noblesse tenue à Muret en 1789[88].
Durant la Révolution, la famille d'Araignon de Villeneuve s'installa à Cazères où elle posédait une maison avec cour, sise Grande Rue et une autre, rue Capsubra.
François Ballthazar d'Araignon mourut avant 1801, date à laquelle Thérèse d'Araignon de Villeneuve, héritière des biens de Mauzac, émit une pétition, auprès du conseil municipal de Mauzac, suite à une inondation qui ravagea son moulin[89].
Il avait épousé, à Toulouse, **Marie Louise Etiennette Aglaé Henriette Gabrielle de CAYLUS,** née en 1756, elle mourut en 1831[90].
Ils eurent six enfants, dont[91] :

8.1 Joseph Thérèse Louis Marie Auguste d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Il naquit en 1776 et mourut en 1804, sans alliance.

8.2 Emmanuel Amable Félix Thérèse d'ARAIGNON de VILLENEUVE[92].
Né vers 1779, il mourut le 17 juillet 1831, dans sa maison sise rue Capsubra, à Cazères, âgé de 52 ans 10 mois, sans alliance.
Il avait reçu les biens de Mauzac suivant le testament de sa tante Thérèse d'Araignon de Villeneuve, morte le 7 janvier 1814, à Cazères.
Emmanuel d'Araignon, baron de Villeneuve, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de Saint-Louis, âgé de *47 ans*, avait été présent, le 19 septembre 1825, au

[86] Joël Malasagne, *op.cit.,* p.229.
[87] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.229, produisant AM. Toulouse, II 150, p.187.
[88] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.230, se référant à Brémond, *Nobiliaire toulousain.*
[89] Joël Malassagne, *op.cit.,* pp.230-231, produisant Archives communales de Mauzac D 1, Délibérations de l'an III.
[90] Joël Malasagne, *op.cit.,* p.232 ., pour ce qui les concerne.
[91] Joël Malasagne, *op.cit.,* p.232.
[92] Joël Malassagne, *op.cit.,* p.231, pour ce qui le concerne, sauf l'acte de 1825.

mariage de Jules Joseph Stanislas Charles d'Ustou, et de Marie Joséphine Octavie de Faydit de Terssac[93].
Dit le baron Emmanuel de Villeneuve, il fut nommé maire de Cazères, le 2 janvier 1826 ; il figurait à la 3ème position parmi les trente contribuables les plus imposés de Mauzac.

8.3 Antoinette Ombeline Thérèse d'ARAIGNON de VILLENEUVE.
Née en 1786, elle épousa **Pierre Paul François de FRAISSE.**

Personnes isolées

Le 20 octobre 1682, Marie d'Araignon, était veuve de Pierre Dupuy, seigneur de Campignas[94]. Pierre Dupuy, seigneur de Campignas, avait épousé, le 23 février 1656, Jeanne de Lamezan[95], Marie d'Araignon était peut-être sa seconde épouse.

Philiberte d'Araignon de Villeneuve, fille de noble Jean d'Araignon de Villeneuve et de dame (en blanc), mourut au Fousseret le 17 juillet 1707, âgée d'environ 10 ans, et y fut ensevelie dans la sépulture de ses ancêtres[96].

Douillac, révision le 14 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL.

[93] RP. Saint-Lizier
[94] AD.HG 3 E 9421 Cazères.
[95] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p. 1371.
[96] RP. du Fousseret.

Famille de COTTES.

Cette famille qui tenait le village de Castex (à 2 km de Daumazan-sur-Arize, Ariège) est connue depuis noble Pierre de Cottes qui épousa Anne de Sers. Sa généalogie a été établie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier.
D'autres personnes du nom de Cottes, de toutes conditions sociales, furent citées ensuite à Castex.

I Pierre de COTTES

Il épousa **Anne de SERS,** selon l'extrait de baptistaire de leur fils Bernard de Cottes, du 8 avril 1550[97]. Anne de SERS était très probablement fille de Pierre II de SERS, damoiseau, seigneur d'Aulix, et de Peyronne HELIE de VILLARZEL, comme le montre la transaction du 7 avril 1566, entre Jean de Sers, seigneur d'Aulix, et Bernard de Cottes, fils d'Anne de Sers, femme de Pierre de Cottes[98], en effet Jean de Sers, seigneur d'Aulix était fils de Pierre II de Sers, seigneur d'Aulix, et de Peyronne Hélie de Villarzel[99].

II Bernard de COTTES.

Baptisé le 7 avril 1550[100], il mourut avant le 30 juillet 1575, date à laquelle furent nommés Françoise d'Escorneboeuf et François Pailhès, tuteurs de ses enfants et héritiers, Antoine et Rose de Cottes[101].
Il avait épousé **Françoise d'ESCORNEBOEUF,** fille d'Antoine d'ESCORNEBOEUF, selon la constitution dotale, que fit celui-ci à sa fille, le 20 décembre 1570, ensuite l'acte de ratification du mariage entre Bernard de Cottes et d'Anne d'Escorneboeuf, fut passé par Anne de Sers mère de Bernard[102]. Selon la chronologie le père de Françoise d'Escorneboeuf pourrait être Antoine d'Escorneboeuf, seigneur de Lanoux, qui avait épousé, par contrat du 24 janvier 1541, Antoinette de Gavarret, en effet Jean d'Escorneboeuf, seigneur de Lanoux, fut présent au contrat de mariage d'Antoine de Cottes et de Françoise de Hunaud, ainsi que Géraud d'Escorneboeuf, seigneur de Copenx et Arnaud Soulancé[103].
Ils eurent :

3.1 Antoine de COTTES, qui suit.

3.2 Rose de COTTES.

Rose (prénommée Jeanne dans l'acte) de Cottes testa, une première fois le 2 juillet 1604[104], et une seconde fois, le 15 septembre 1613, veuve de noble Arnaud de Soulancé (infra.)
Elle avait épousé, par contrat, en 1596 alias 1598, noble **Arnaud de SOULANCE,** capitaine[105].

---

[97] BnF Fr 32298.
[98] BnF Fr 32298, Jean Fosse, notaire de Toulouse.
[99] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 252.
[100] BnF Fr 32298.
[101] BnF Fr 32298.
[102] BnF Fr 32298, Soulier, notaire du Mas-d'Azil.
[103] AD.HG 3 E 15341 Montesquieu-Volvestre.
[104] AD.HG 3 E 16157 Palaminy.

Arnaud SOULANCE était fils de Raymond SOULANCE et de Jeanne de MERITENS[106].

Arnaud de Soulancé, capitaine de Palaminy, reçut 666 écus, en 1601, de son beau-frère, Antoine de Cottes, pour la constitution de Rose de Cottes, sa femme[107].

Noble Arnaud Soulancé, testa le 2 juillet 1604, nommant son frère, noble François Soulancé, disant avoir pour neveu François Soulancé, nommant sa femme Rose de Cottes, nommant Françoise Soulancé, sa fille aînée, Catherine et autre Catherine, ses filles, François Soulancé, son fils ; Rose de Cottes fit un testament à la même date[108].

Noble Arnaud Soulancé, de Palaminy, testa une nouvelle fois, le 30 août 1612, nommant sa femme Jeanne (Rose) de Cottes, léguant 600 livres à chacune de ses filles Françoise, Catherine et Marguerite, 1 000 livres à son fils puîné, Guiraud (Géraud), instituant héritier universel son fils aîné François[109].

Il mourut avant le 15 septembre 1613, date du testament de Jeanne (Rose) de Cottes, veuve de feu Arnaud Soulancé, écuyer de Palaminy[110].

Géraud de Soulancé (leur fils) était le 19 juillet 1648, tuteur des enfants de Jean Georges de Cottes, seigneur de Castex[111].

III Antoine de COTTES, seigneur de Castex (à 2 km de Daumazan-sur-Arize, Ariège.), capitaine.

Antoine de Cottes, seigneur de Castex, reçut, en 1596 alias 1598, de noble Arnaud de Soulancé, capitaine, habitant Palaminy, une quittance de 333 écus, somme qu'il avait constituée à sa sœur Rose de Cottes, femme dudit sieur Soulancé, par leur contrat de mariage reçu par Jean Touche, notaires d'Artigues[112].

Antoine de Cottes, seigneur de Castex, reconnut, en 1600, devoir 149 écus à Arnaud Soulancé, écuyer, et à Rose de Cottes, sa femme[113]. Antoine de Cottes, seigneur de Castex, capitaine de Palaminy, reconnut, en 1601, avoir reçu 100 écus, de Roge de Hunaud, seigneur des Cavaignous, en faveur du mariage de Françoise de Hunaud, sa sœur, avec ledit sieur de Castex[114]. Antoine de Cottes, seigneur de Castex, fit un achat, en 1601, à Octavien de Roquemaurel, seigneur d'Ustou, et à Catherine de Bordes, sa femme[115].

En 1602, Antoine de Cottes, seigneur de Castex, confessa avoir reçu 1 000 écus, de son beau-frère Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous[116].

Il fut cité en 1613 comme coseigneur de Castex[117]. Il fut présent, le 15 février 1614, au contrat de mariage de Jean François de Boussens, et de Georgette de Hunaud, fille de Roger de

---

[105] AD.HG 3 E 16154 Palaminy.
[106] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Soulancé,* produisant la preuve.
[107] AD.HG 3 E 15345 Montesquieu-Volvestre.
[108] AD.HG 3 E 16157 Palaminy.
[109] AD.HG 3 E 16159 Palaminy
[110] AD.HG 3 E 16160 Palaminy.
[111] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan.
[112] AD.HG 3 E 15341 Montesquieu-Volvestre.
[113] AD.HG 3 E 16156 Palaminy.
[114] AD.HG 3 E 15345 Montesquieu-Volvestre.
[115] AD.HG 3 E 15350 Montesquieu-Volvestre.
[116] AD.HG 3 E 15346
[117] AD.HG 3 E 15415 Montesquieu-Volvestre.

Hunaud, seigneur des Cavaignous, et de Françoise de Villemur[118] et mourut avant le 9 septembre 1614, date du règlement de son compte de tutelle (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 17 février 1596, **Françoise de HUNAUD,** dotée de 1 452 écus, fille de Jean de HUNAUD, assistée de Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous, son frère, furent présents, Jean de Sers, seigneur de Lille, Philippe de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, Jean d'Escorneboeuf, seigneur de Lanoux[119]. La mère de la future était Gabrielle de PALATS, comme le montre le testament de Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, du 28 août 1584, instituant héritier universel Roger de Hunaud, son fils, nommant sa fille Françoise[120].
Françoise de Hunaud, testa, veuve, en octobre 1621, tel que cela apparaît dans le contrat de mariage de leur fils Jean Georges de Cottes, le 18 février 1624, avec Françoise de Martin, contrat reçu par Arnaud Martin, notaire de Rieux[121].
Ils eurent :

4.1 Jean Georges de COTTES, qui suit.

4.2 Pierre de COTTES
Il fut cité, en 1609, comme fils d'Antoine de Cottes, seigneur de Castex, et fut dit feu en 1633, ayant un fils Arnaud de Cottes, et Jean Georges de Cottes, fils dudit feu (Antoine)[122].

IV Jean Georges de COTTES, seigneur de Roquenègre (à 6 km de Montesquieu-Volvestre), Castex.
En, 1616, Jean Georges de Cottes, seigneur de Roquenègre, bailla la métairie qu'il avait à Castex[123], et en 1618, Jean Georges de Cottes, fut cité avec sa mère, Françoise de Hunaud à propos de la maison dite de Roquenègre, de l'hérédité du défunt Antoine de Cottes[124].
Suite au règlement du compte de la tutelle d'Antoine de Cottes, seigneur de Castex, gérée par Pierre de Puybonnel, seigneur de Tuquet, par Jean de Puybonnel, son fils, le 9 septembre 1614, Jean Georges de Cottes, avait reçu une donation du seigneur baron de Pailhès, héritier dudit feu Jean de Puybonnel, Jean Georges de Cottes, seigneur de Castex céda, 1 000 livres, en 1634, à César de Hunaud, seigneur d'Aubiac[125].
Jean Georges de Cottes, seigneur de Castex, fut cité en 1640, parmi les membres du syndicat de la noblesse[126].
Le testament de Georges de Cottes, seigneur de Castex, du 8 avril 1639, fut ouvert le 6 octobre 1642, en présence de Françoise de Martin, veuve. Il était au service du roi au régiment du marquis de Rabat et commandait une compagnie de gens de pied. Son fils aîné, François

[118] AD.HG 3 E 15362 Montesquieu-Volvestre.
[119] AD.HG 3 15341 Montesquieu-Volvestre.
[120] AD.HG 3 E 15306 Montesquieu-Volvestre.
[121] BnF Fr 32298.
[122] AD.HG 3 E 15376 Montesquieu-Volvestre.
[123] AD.HG 3 E 15364 Montesquieu-Volvestre.
[124] AD.HG 3 E 15366 Montesquieu-Volvestre.
[125] AD.HG 3 E 15401 Montesquieu-Volvestre.
[126] AD.HG 3 E 15429 Montesquieu-Volvestre,

de Cottes, était enseigne dans la compagnie de son père. Le testateur souhaitait être enseveli, si possible, à Castex. Sa femme, Françoise de Martin, était fille de feu Me François Martin, trésorier de la commune du présent pays, par son contrat de mariage, reçu par Arnaud Martin, notaire de Rieux, il avait reçu 1 500 livres. Ils avaient comme enfants François, Antoine, Germaine et Marguerite, il avait institué héritier universel son fils aîné, François[127], ce testament ne mentionnait pas Jean qui continua la lignée, ce dernier, devait donc être né après ce testament.
Il avait épousé, par contrat du 18 février 1624, **Françoise de MARTIN,** fille de François MARTIN[128], trésorier de la *commune du pays* (non précisé)
Le 3 novembre 1648, Gabriel de *Vergery*, écuyer, habitant de Castex, fit un achat au nom des enfants de feu Jean Georges de Cottes, seigneur de Castex, en la présence de Bertrand de Cottes[129].
César de Hunaud, seigneur d'Aubiac, céda 400 livres, le 13 novembre 1656, à Françoise de Martin, veuve, et à Jean de Cottes, seigneur de Castex, son fils[130]. Françoise de Martin fut citée, vivante, le 12 février 1680, pour la dernière fois (infra.)
Ils eurent :

5.1 François de COTTES, fils aîné.
Il était enseigne dans la compagnie de gens de pied commandée par son père, lors du testament de ce dernier, le 8 avril 1639, il devait donc être âgé au moins d'environ 15 ans à cette date. S'il devait être confondu avec Jean, il se serait marié relativement tard pour un aîné.

5.2 Antoine de COTTES.
Cité dans le testament de son père du 8 avril 1639, il n'apparaît plus ensuite, peut-être doit-il être confondu avec Jean.

5.3 Jean de COTTES.
Omis dans le testament de son père, il continua la lignée.

5.4 Germaine de COTTES.
Citée dans le testament de son père, le 8 avril 1639, elle n'apparaît plus ensuite.

5.5 Margueite de COTTES.
Marguerite et Françoise de Cottes, filles de feu Jean Georges de Cottes, seigneur de Castex, assistée de Françoise de Martin, veuve de ce dernier, firent un accord pour lui laisser leur droit de légitime d'un frère décédé[131].

5.6 Françoise de COTTES.

[127][127] AD. Ariège 5 E 5295 (557)
[128] BnF Fr 32298.
[129] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan.
[130] AD.HG 3 E 15582 Montesquieu-Volvestre.
[131] AD. Ariège 5 E 5301 Daumazan.

V Jean de COTTES, seigneur de Castex.
Jean Jacques de Baluze, seigneur de Mauzac, vendit le 31 janvier 1669, une jument à poil rouge, avec sa suite, à Jean de Cottes, seigneur de Castex, pour 160 livres[132].
Le 21 août 1672, Jean de Cottes, seigneur de Castex, faisant pour Françoise de Martin, sa mère, reconnut une dette à Mathieu de Benque, seigneur de Fustignac[133].
Jean de Cottes, seigneur de Catex, reconnut le 12 juin 1678, devoir 100 livres, à Jean de Comminges, seigneur de Sieuras[134]. Jean de Cottes, seigneur de Castex, assista, le 27 août 1679, sa nièce Jeanne Françoise de Villemur, lors de son contrat de mariage avec François de Sers, seigneur de Goutevernisse[135]. Le 12 février 1680, faisant pour sa mère, Françoise de Martin, il reçut 62 livres de François César de Hunaud de Lanta, seigneur de Goueytes[136].
Jean de Cottes, seigneur de Castex, fut maintenu noble, le 13 novembre 1698, à Montauban[137].
Il fit son testament le 1er avril 1701, étant dans une chambre du château (de Goueytes ?), demandant son inhumation dans l'église paroissiale de la famille de M. de Goueytes (Hunaud), son cousin, faisant un legs à Marguerite de Villemur, sa femme, léguant sa légitime à sa fille Louise de Cottes, instituant héritier universel Maurice de Cottes, son fils, furent présents, Jean François de Hunaud, seigneur de Goueytes, Charles de Maillac, seigneur de Palays, Jean Georges Descat, seigneur de Réchac[138].
Jean de COTTES, seigneur de Castex, avait épousé, par contrat du 1er octobre 1663, nommant ses parents, **Marguerite de VILLEMUR**[139], fille de Georges de VILLEMUR, seigneur de Mauzac, et de Jeanne du FAUR de Ribonnet, comme précisé infra.
Le 1er octobre 1663, Françoise de Martin, veuve de Jean Georges de Cottes, seigneur de Castex, dûment instruite du contrat de mariage entre Jean de Cottes, seigneur de Castex, son fils, avec Marguerite de Villemur de Mauzac, avait nommé procureur M. Me Bertrand d'André, prêtre et recteur de Castex, pour consentir au mariage de son fils et leur donner en dot 4 000 livres, et son augment et aussi les droits sur la succession de plusieurs enfants, se réservant le pouvoir de cohabiter avec son fils, et la jouissance de 500 livres et le reste de 2 000 livres, qui était la moitié de sa constitution. Le contrat fut passé au château de Boursaguet, Marguerite de Villemur était fille de feu Georges de Villemur, seigneur de Mauzac, et de Jeanne du Faur, furent présents, Jean François de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, Melchir de Hunaud, seigneur de La Barthe, Pierre de Hunaud, seigneur de Gouzens, et d'autres[140].
Ils eurent :

6.1 Jean Maurice de COTTES, qui suit.

[132] AD. Ariège 5 E 5300 Daumazan.
[133] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre.
[134] AD. Ariège 5 E 5302 Daumazan.
[135] AD.HG 3 E 15474 Montesquieu-Volvestre.
[136] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvestre.
[137] BnF Fr 32298.
[138] AD.HG 3 E 15481 Montesquieu-Volvestre.
[139] BnF Fr 32298
[140] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan.

6.2 Louise de COTTES.
Citée dans le testament de son père du 1er avril 1701, elle n'apparaît plus ensuite.

VI Jean Maurice de COTTES, seigneur de Roquenègre et de Castex.
Le 5 juillet 1704, Jean Maurice de Cottes, seigneur de Roquenègre et de Castex, reconnut tenir en fief, du seigneur de Saint-Machens, un champ à Mauzac[141].
En 1728, Maurice de Cottes, seigneur de Castex, subrogea Jean Valentin de La Barthe Giscaro, aumônier du roi, résidant à l'hôtel des mousquetaires noirs, à Paris[142].
Le 10 août 1730, Jean de La Barthe de Giscaro, prêtre prébendier, nomma héritier universel Maurice de Cottes de Castex, son beau-frère, le priant de fournir à Jean Valentin de La Barthe de Giscaro, prêtre et aumônier du roi, les meubles, et de payer 30 livres à Louis de La Barthe de Giscaro, son frère aîné et aussi à Françoise de Méritens de Rozès, sa mère[143].
IJean Maurice de Cottes mourut avant le 27 avril 1744, date du contrat de mariage de sa fille Françoise de Cottes avec Louis de Legardeur (infra.)
Il avait épousé (en 1719) **Marie de LA BARTHE de Giscaro,** fille de Louis II de LA BARTHE, chevalier, seigneur de Valentine, et de Marie Françoise de MERITENS, comme le montrent les actes cités supra.
Ils eurent :

7.1 Louis de COTTES, seigneur de Castex.
Il mourut, sans alliance, ab intestat.

7.2 Françoise de COTTES.
Elle fut citée pour la dernière fois, le 26 avril 1767, avec son mari (infra.)
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 27 avril 1744, noble **Louis LEGARDEUR,** fils de noble François LAGARDEUR, seigneur de Montclar et Plaigne, habitant le château de Montclar, et de dame Anne de LARADE, autorisé de Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, procureur de noble François Legardeur, la future fut assistée d'Antoine de Lapasse, seigneur de La Hitère, d'Alexandre du Pac, seigneur de Roquebrune, habitant Campagne, elle reçut 3 000 livres et de sa mère tous les biens advenus par le décès de Louis de Cottes, seigneur de Castex, son fils[144].
Le 24 mai 1750, eut lieu un accord entre Louis Lagardeur, seigneur de Montclar, y habitant, et Françoise de Cottes de Castex, son épouse, et Joseph du Pac, seigneur de Marsoulies, habitant Castex, maître des cas dotaux de Madeleine de Cottes de Castex, son épouse, et procureur de Marie de La Barthe de Giscaro, veuve de Maurice de Cottes de Castex, cohéritières dudit sieur de Castex, leur père commun, qui avait laissé trois enfants, les demoiselles de Montclar et de Marsoulies, et Louis de Cottes de Castex, mort ab intestat[145].

[141] AD.HG 3 E 15485 Montesquieu-Volvestre.
[142] AD.HG 3 E 15587 Saint-Christaud.
[143] AD. Ariège 5 E 4385.
[144] AD.HG 3 E 36366 Monbrun.
[145] AD. Ariège 36 J 66.

Le 26 avril 1767, Louis Legardeur, seigneur de Montclar, habitant Mouscaillou, juridiction de Lacasse (aujourd'hui Lavernose-Lacasse, Haute-Garonne), et Françoise de Cottes, son épouse, vendirent deux pièces de terre à Joseph du Pac de Marsoulies, seigneur de Castex[146].

7.3 Madeleine de COTTES.

Elle fut marraine, le 7 mai 1777, à Monbrun, de son petit-fils Jean Baptiste du Pac de Marsoulies, fils de Charles Maurice du Pac de Marsoulies et de Françoise Guillemette de Courdurier[147]. Elle fut citée, veuve de Joseph du Pac, le 9 juillet 1783, habitant Castex[148].

Elle avait épousé, par contrat du 8 février 1745, **Joseph du PAC,** seigneur de Marsoulies, né le 16 novembre 1714, fils de Charles du PAC, seigneur de Marsoulies, et de Marie Anne de ROQUEMAUREL ; leur contrat de mariage, du 8 février 1745, reçu par Baron, notaire, fut insinué le 13 février 1745[149].

Leur fils Charles Maurice du Pac de Marsoulies, né le 20 avril 1746, fut baptisé le lendemain, son parrain fut Charles du Pac de Marsoulies, sa marraine, Marie de La Barthe de Giscaro, veuve de Jean Maurice de Cottes de Castex[150].

Leur fils Charles Maurice du Pac de Marsoulies, nommant ses parents, absents, épousa par contrat du 6 mars 1773, Françoise Guillemette de Courdurier[151].

Douillac, révision le 14 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[146] AD.HG 3 E 36370 Monbrun.
[147] AD. Ariège 34 J 68.
[148] AD.HG 3 E 36374 Monbrun.
[149] AD. Ariège 2 C 486.
[150] RP. Campagne.
[151] AD. Ariège 36 J 66.

Famille DANGEREUX

I Seigneurs de Puylausic, Colomiers **p.26**

II Seigneurs de Beaupuy **p.34**

III Seigneurs de Lasserre **p.42**

IV Seigneurs de Marnac **p.46**

V Personnes isolées **p.49**

Carte **p.51**

Cette famille apparaît avec les noms de Dangereux, de Dangerous ou Dangeroux ou Dangeyroux et de d'Angerous ou d'Angeroux. Existait également une famille d'Angeros ou Dangeros, différente.
Une généalogie des branches des seigneurs de Puylausic, des seigneurs de Beaupuy et des seigneurs de Lasserre a été publiée par André Navelle, nous la complétons et la corrigeons dans ce document avec des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources. Ces trois branches ne sont pas formellement reliées mais des membres de branches différentes sont liés par des biens communs (Lévignac ; Beaupuy), résidant dans des lieux communs (Lévignac, Lasserre) et ayant des parentés communes, ce qui permet de dire qu'ils appartenaient à la même famille.
Cette famille portait : « d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, au lambel de 4 pendants d'or[152]. »
Ses membres étant qualifiés nobles dès les premiers degrés nous ne mentionnons pas dans ce document ce qualificatif pour les membres de cette famille.

I
Seigneurs de Puylausic, Colomiers

I Béraud DANGEREUX, coseigneur de Puylausic (à 5 km au sud de Samatan, Gers) et de Colomiers (banlieue nord-ouest de Toulouse.).
Béraud Dangereux, coseigneur de Puylausic et de Colomiers, donna une procuration, le 12 septembre 1458, à Etienne Maurand de Rouaix, son gendre, Raymond Dangereux, son fils, Jean Dangereux et Bertrand de Rouaix, ses neveux (petits-fils) pour lever des revenus, oublies et arrérages[153].
Il avait un frère, Jean Dangereux, qui dit, le 2 juin 1459, oncle et procureur de Raymond Dangereux, fils et héritier universel de Béraud Dangereux, coseigneur de Colomiers, fit lauzime pour la moitié d'un fief à Pierre Raymond Raspaud, époux de Guiraude Garaud, coseigneur pour l'autre moitié[154]. Le 22 janvier 1462, Jean Dangereux, coseigneur d'un quart de fief à Colomiers et Indie de Rabastens, coseigneuresse des trois quarts de ce fief firent lauzime[155].
D'une alliance inconnue Béraud Dangereux eut :

2.1 Raymond DANGEREUX, qui suit.

3.2 Brune DANGEREUX.
Brune Dangereux, veuve d'Etienne Maurand de Rouaix, testa le 7 février 1484 (n.st), demandant son inhumation dans l'église Saint-Martial de Belpech (Beaupuy), nommant ses enfants et des petits-enfants[156].

---

[152] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472, contrat de mariage de Bernard de Montlezun, le 31 janvier 1518, avec Clairette Dangereux.
[153] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 17, produisant AD.HG 3 E 10025, Fajolet, notaire.
[154] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 17, produisant AD.HG 3 E 444 Auriol, notaire.
[155] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 17, produisant AD.HG 3 E 3537, Durand, notaire.
[156] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 168, produisant AD.HG 6 J 145, Jean Lambert, notaire de Verfeil.

. Elle avait épousé, dès 1441 (date de la donation des droits sur Beaupuy, par sa belle-mère, à son gendre) **Etienne de ROUAIX,** coseigneur de Beaupuy, coseigneur de Quint, de Francarville, capitoul en 1454 et en 1465, fils de Bernard de ROUAIX, chevalier, coseigneur de Francarville, de Quint, et de demoiselle MAURAND. Son épouse était fille d'Etienne Maurand, coseigneur de Beaupuy et de Jacquette Embrin. Jacquette Embrin, veuve et héritière de noble Etienne Maurand, coseigneur de Beaupuy, apporta à son gendre ses droits sur Beaupuy, le quart de la juridiction, le château, les censives et les droits de Bernard de Rouaix, tel que cela apparaît dans un hommage d'Etienne Maurand de Rouaix, le 21 juin 1444, à l'archevêque de Toulouse[157]. Etienne de Rouaix avait pris, en 1441, le nom de Maurand de Rouaix. Etienne Maurand de Rouaix, testa le 11 octobre 1480, laissant l'usufruit de ses biens à sa femme, noble dame Brune, nommant sa descendance qui reprit le nom de Rouaix, seul, et mourut avant septembre 1481[158].

II Raymond DANGEREUX, coseigneur de Puylausic et de Colomiers.
Raymond Dangeyros, seigneur de Puylausic, fils et héritier universel de Béraud Dangereux, vendit le 3 juillet 1464, à Indie de Rabastens, veuve de Jean d'Aurival, écuyer de Toulouse, sa quote-part de la juridiction de Colomiers, pour 100 écus d'or, puis le 4 mai 1465, la moitié des agriers, parsons et vignes de Colomiers, pour 100 écus d'or, ces ventes furent rappelées dans des actes du 6 mai 1478 et 17 juillet 1479[159].
Raymond Dangereux, seigneur de Puylausic, vendit, le 12 mai 1489, 3 cartons de blé d'oublies sur des biens à Colomiers, à noble Jean de La Gaye-Marie[160].
Raymond Dangereux fut cité le 10 février 1504, avec son fils Jean Dangereux[161]. Le 26 avril suivan,t Raymond Dangereux, coseigneur de Colomiers, par indivis avec les héritiers de feu noble Pierre Raspaud, passa un contrat de bail à nouveau fief[162]. Il mourut avant le 31 janvier 1506 (infra.)
D'une alliance inconnue Raymond Dangereux eut :

3.1 Jean DANGEREUX, qui suit.

3.2 Raymond DANGEREUX, écuyer puis chevalier, seigneur de Riguepeu (Gers).
Raymond Dangereux, donna une procuration le 13 septembre 1524, à Jean de Bérail, et à Jean de Rouaix, doyen de Saint-Félix, pour transiger dans le procès en cours devant le Sénéchal, contre Arnaud Guillaume Dangereux, seigneur de Puylausic, son neveu, sur la succession de leurs père et frères. Raymond Dangereux allait partir en guerre en Provence et n'était pas certain de revenir, en cas de mort il fit don de tous

[157] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 168, produisant AD.HG 6 J 135, Jean Guiribaldi, notaire.
[158] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 168, produisant AD.HG 6 J 130, copie du 25 mai 1483, sur des lettres de Bernard de Rivière, seigneur de Toulouse, sénéchal de Toulouse, Albi et Armagnac.
[159] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 6149, Peyron, notaire (acte de 1478.)
[160] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 7404, *Tilhio,* notaire.
[161] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 5716, Milhac, notaire.
[162] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 5716, Milhac, notaire.

ses biens à Anne Dangereux, veuve de Sébastien de Nogaret, seigneur de Gragnague, et après elle à la fille d'Anne, épouse de Jean de Bérail[163].

Le 23 mai 1533, Raymond Dangereux, chevalier, seigneur de Riguepeu, puîné de la maison de Puylausic, ayant besoin de 600 livres pour aller au service du roi, avait obtenu une procuration de Bertrande de Béon pour mettre en gage la seigneurie de Colomiers. Bertrande de Béon donna une nouvelle procuration pour un emprunt de 800 livres, somme que Raymond Dangereux emprunta à Jean de Bérail. Un remboursement contesté de 200 livres provoqua un procès, Raymond Dangereux fut condamné aux dépens[164].

Raymond d'Angerous, capitaine de Puylausic, avait épousé **Catherine de MONTLEZUN,** laquelle, veuve, fut citée le 12 mars 1549, dans une rémission avec François de Montlezun, lequel était le fils aîné de feu Annet de Montlezun[165].

3.3 Jean DANGEREUX.

Il fut recteur de Noé et tuteur de son neveu Arnaud Guillaume Dangereux.

Suite au procès mentionné le 1er février 1508 (infra), entre feu Raymond Dangereux, écuyer, feu Jean Dangereux, père et fils, continué par Arnaud Guillaume de Dangereux, fils de feu Jean, coseigneur de Puylausic, pupille, sous la tutelle de son oncle Jean Dangereux, recteur de Noé, et Jean Dangereux, son cousin, contre Béraud de Barbazan, seigneur de Faudoas (en réalité Béraud de Faudoas dit de Barbazan), pour un territoire à Montégut-Bourjac (Haute-Garonne), eut lieu un accord le 5 juillet 1509[166].

3.4 Anne DANGEREUX.

Anne Dangereux mourut avant le 9 févier 1537, date d'un compromis entre Antonie de Nogaret, sa fille, alors épouse de Guillot de Valette, écuyer, seigneur de Cornusson, et Arnaud de Barrau, seigneur de La Loubère, époux de Jeanne Dangereux, au sujet du droit de légitime et de succession auquel prétendait Antonie de Nogaret, sur la maison de Puylausic[167].

Elle avait épousé **Sébastien de NOGARET**, seigneur de Gragnague (Haute-Garonne), veuf de Jeanne de Rouaix, épousée par contrat du 23 juin 1485, fille de Bertrand de Rouaix et de Jeanne de Mauléon, le marié était fils de Jean de NOGARET, seigneur de Gragnague et de Roquesérière, et d'Antonie de LYE[168].Simon de Nogaret fut maintenu le 10 mai 1522, ainsi que François de Bousquet, dans la moitié de la juridiction de Gragnague, l'archevêque de Toulouse avait la juridiction haute et moyenne, et la moitié de la basse[169]. Il mourut avant 1524[170].

---

[163] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 400, Astorg, notaire.
[164] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG B 2034.
[165] Maurice Vuillier, produisant AD. Gers Hugues *Boach,* notaire de Lectoure.
[166] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG 3 E 6107, Pégurier, notaire.
[167] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG 3 E 5164, Lobeyrie, notaire.
[168] André Navelle, op.cit.,_VIII, p. 40, produisant les preuves ; Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse,* p. 257.
[169] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.40, produisant AD.HG B 19.
[170] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 40.

Simon de Nogaret et Anne Dangereux eurent une fille Antonie de Nogaret, qui épousa, en premières noces Jean Giraud, licencié ès lois et en secondes noces, avant le 23 novembre 1519, noble Jean de Bérail, licencié ès lois, professeur de droit[171], lui apportant la seigneurie de Gragnague. Jean de Bérail mourut entre le 10 juillet 1530, date à laquelle il passa un contrat de lauzime, et le 13 octobre 1531 date à laquelle, Antonie de Nogaret fut dite veuve, d'où postérité[172].
Antonie de Nogaret épousa en secondes noces, par contrat du 11 juin 1535, Guilllot de Valette (devenu La Valette), écuyer, seigneur de Cornusson[173], fils d'autre Guillot de Valette, chevalier, seigneur de Cornusson, et de Jeanne de Castres, d'où postérité[174].
Antonie de Nogaret reçut, le 7 avril 1537, deux vignes de Jean de Bérail, prieur de de Rabastens (un de ses fils de son premier lit) qui les avait reçues de Jeanne de Castres et de Guillot de Valette, son fils[175].

3.5 Miramonde DANGEREUX.

Miramonde Dangeroux, fille de Raymond Dangeroux, seigneur de Puylausic, avait épousé Jean de Montpezat**,** coseigneur de Mancieux et de Saint-Martory, comme le montre une lettre de Charles, roi de France, du 23 avril 1563, à leur petite-fille Françoise de Montpezat. Cette lettre dit que par le contrat de mariage entre feu Jean de Montpezat, seigneur des lieux cités supra, et Marguerite Dangeroux, fille de Raymond, seigneur de Puylausic, le premier enfant mâle succéderait à son père, le premier enfant mâle fut Maurivat de Montpezat, qui ayant succédé à son père, partit faire la guerre au service du roi et fut pris et retenu en captivité par les Turcs et les infidèles pendant 10 à 12 ans. Pendant sa captivité plusieurs personnes s'emparèrent de la seigneurie de Saint-Martory et aussi de celle de Guiserix, sa fille unique Françoise de Montpezat demanda la possession des biens de son père, le roi condamna les usurpateurs à restituer les biens à la requérante[176].
Elle avait épousé, par contrat du 8 avril 1491, **Jean de MONTPEZAT,** coseigneur de Mancieux et de Saint-Martory[177], dit sans preuve fils de Bernard de MONTPEZAT CARBON, d'une branche non rattachée[178], d'où postérité.
Jean de Montpezat, coseigneur de Mancieux, de Saint-Martory, testa le 23 mai 1531, nommant sa femme usufruitière de ses biens, faisant des legs à Anne, Jeanne, Suzanne, Catherine et Bernarde de Montpezat, ses filles, et Gaspard de Montpezat,

---

[171] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.40-41, produisant AD.HG 3 E 2806, Cornyard, notaire, mentionnant que Simon de Nogaret, seigneur de Gragnague, avait pour gendre Jean de Bérail, professeur de droit. André Navelle mentionne qu'il est possible que Jean Giraud et Jean Bérai soit une même personne, cette remarque nous paraît pertinente car Bérail est parfois écrit Béraud.
[172] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 120, produisant AD.HG 3 E 8728, Molinier, notaire (lauzime) ; AD.HG 6998 Rebé, notaire (Antonie de Nogaret, veuve.)
[173] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 41, produisant un aqcte du 4 avril 1531 (AD.HG 3 E 238, Arnaldi, notaire)
[174] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Montpellier,* t. II, p. 176.
[175] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 41, produisant AD.HG 3 E 238, Arnaldi, notaire.
[176] AD. Gers Vergès I 2545.
[177] AD. Gers Vergès I 2545 (acte du 20 décembre 1566),
[178] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montpezat,* Avril 1999.

son fils, instituant héritier universel Maurivat de Montpezat, seigneur de Saint-Martory, Mancieux et Gratens, son fils[179].

3.6 probablement Guillaume DANGEREUX,
Le 22 avril 1494, Guillaume Dangeyros, fils du seigneur de Puylausic, fut témoin d'un acte[180].

III Jean DANGEREUX, écuyer, coseigneur de Puylausic et de Colomiers.
Jean Dangereux, écuyer, seigneur de Puylausic, fils et héritier de feu Raymond Dangereux avait été en procès contre Béraud de Faudoas, fils d'autre Béraud, seigneur de Barbazan. Ce dernier devait, par arrêt du 31 janvier 1506 (n.st.,) restituer le terroir de Carcasson et d'Amontat, à Montégut, qui appartenait par moitié, en indivis, à feu Raymond et Jean Dangereux. Jean Dangereux étant mort avant l'exécution de l'arrêt, lui succéda son fils Arnaud Guillaume, l'appel fut rejeté le 1er février 1508[181], de cet acte (et de celui du 5 juillet 1509, supra) on peut conclure que Raymond Dangereux, père de Jean, était mort avant le 31 janvier 1506, et que Jean mourut entre le 31 janvier 1506 et le 1er février 1508.
Jean Dangereux avait épousé, par contrat du 26 août 1492, **Bertrande de BEON**, dotée de 1 000 livres, fille d'Odet de BEON, seigneur de La Palu, et de Catherine du LAU dite du LIN, celle-ci fille de Thibaut du Lau, seigneur du Lin et d'Avéron, et de Jeanne d'Avéron, Catherine du Lau est dite d'Aulin par des généalogistes, ce qui résulte d'une erreur de lecture de l'acte (disant d'Aulin pour du Lin, ce qui est rectifié par O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*.) Le 31 octobre 1524, Pierre Simonis, procureur de Bertrande de Béon, seigneuresse de Puylausic, mère gouvernant les biens d'Arnaud Guillaume Dangereux, coseigneur de Puylausic, Colomiers, Lévignac, ayant mandat de son fils, vendit à Raymond de Morlhon, docteur en droit, juge d'appeaux des causes civiles, tous droits, revenus et oublies au consulat de Colomiers, la borde de Colomiers, pour le prix de 800 livres, avec pacte de rachat. Le même jour eut lieu une transaction entre Raymond Dangereux, et Arnaud Guillaume Dangereux, son neveu, Raymond reçut 800 livres pour ses droits sur ses droits de succession[182].
Ils eurent :

4.1 Arnaud Guillaume DANGEREUX, écuyer, coseigneur de Puylausic et de Colomiers.
Il naquit après 1495, car le 5 juillet 1509 il avait pour tuteur son oncle Jean Dangereux[183].
En mars 1527, les coseigneurs de Colomiers étaient Arnaud Guillaume Dangereux, seigneur de Puylausic, et Bertrand Raspaud et ses frères[184]. Le 31 mai de la même

[179] AD. Gers Vergès I 2544.
[180] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 8418, Paragion, notaire.
[181] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG B 2015.
[182] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 18, produisant AD.HG 3 E 400, Astorg, notaire.
[183] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19.
[184] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG 3 E 5716, Milhac, notaire.

année, Arnaud Guillaume Dangereux, seigneur de Puylausic, demanda à Raymond de Morlhon, juge d'appeaux, la revente des biens de Colomiers, vendus 800 livres[185].
Le 7 mai 1530, Arnaud Guillaume Dangereux, seigneur de Puylausic, fut condamné, sur requête de Marguerite Isalguier, pour le meurtre de François de Seysses, seigneur de Seysses, son mari, à faire le tour des rues (de Toulouse) sur un tombereau, devant la maison de Bernard Doze, notaire, où le meurtre avait été commis. Il aura le poing droit coupé sur un pal qui sera marqué à cet endroit, puis mené place Saint-Georges où il aura la tête tranchée, son corps sera coupé en 4 morceaux. Sa tête sera mise sur un pal place du Salin, ses 4 membres seront mis aux portes principales de la ville, son corps au gibet. Ses biens seront confisqués, 1 000 livres seront utilisées pour la réparation du palais, 3 000 livres seront données à Marguerite Isalguier et à ses enfants, 1 000 livres seront utilisées pour la fondation de 2 obits pour l'âme de François de Seysses, les complices seront emprisonnés et leurs biens saisis[186].
Arnaud Guillaume Dangereux, seigneur de Puylausic, fut cité feu le 23 décembre 1530 (infra.)
Les biens d'Arnaud Guillaume Dangereux furent confisqués et le roi en fit don à Jean Breton (alias Jean Le Breton), secrétaire du roi, seigneur de Villandry[187].

4.2 Jeanne DANGEREUX.

Le 23 décembre 1530, Bertrand de Béon, seigneur de La Palu, et Bernard Dangereux, seigneur de Marnac, procureurs de Bertrande de Béon et de Jeanne Dangereux, sa fille, vendirent à Marguerite du Maine et à Michel de Vabres (son mari), les places et tous droits sur Colomiers. Il y avait déjà eu une vente par feu Arnaud Guillaume Dangereux, seigneur de Puylausic, le 25 janvier 1528. Maintenant étant donné la plus grande valeur, Marguerite du Maine devra payer en plus 2 000 livres. Le même jour, les mêmes vendirent à Pierre du Faur, docteur en droit, la moitié de la seigneurie de Puylausic, au prix de 6 000 livres. L'argent reçu des deux ventes, soit 8 000 livres, servira à racheter le don fait par le roi à Jean Breton[188].
Un acte du 6 février 1531, rappelant l'arrêt du 7 mai 1530, confisquant les biens de feu Arnaud Guillaume Dangereux, et le don à Jean Breton, secrétaire des Finances, seigneur de Villandry, mentionna que ce jour là Bertrande de Béon et Jeanne Dangereux, sa fille qui avaient redemandé les biens, pour 10 000 livres, payèrent cette somme[189].
Bertrande de Béon et Jeanne Dangereux, épouse d'Arnaud de La Loubère, firent un accord, le 11 juin 1532, avec Marguerite du Maine[190].
Le 26 avril 1540, eut lieu un accord entre Arnaud de Barrau, seigneur de La Loubère et de Puylausic, époux de Jeanne Dangereux, et Raulet Dangereux, seigneur de

[185] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG 3 E 686, Bastide, notaire.
[186] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant B Tournelle 2.
[187] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19.
[188] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG 3 E 675, Bastide, notaire.
[189] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp. 19-20, produisant AD.HG 3 E 687, notaire.
[190] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 5153 et 5156, Lobeyrie, notaire.

Lasserre, sur des oublies[191], on constate un lien entre la branche des seigneurs de Puylausic, et celle des seigneurs de Lasserre, puis un autre le 13 décembre 1554, ce qui n'est pas fortuit.
Arnaud de Barrau, époux de Jeanne Dangereux, donna une procuration le 2 juillet 1541, à Bernard Dangereux, seigneur de Marnac[192].
Jeanne Dangereux vivait le 14 avril 1562, date d'un procès entre Jean d'Orbessan, coseigneur de Lherm, et Jeanne Dangeyroux et Bernard de Barrau, son fils[193].
Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, révoqua, le 13 décembre 1554, la procuration donnée à Arnaud de Barrau, capitaine de Saint-Béat, époux de Jeanne Dangereux, dans un procès contre les religieuses de Lévignac[194].
Jeanne Dangereux avait épousé, par contrat du 18 juin 1531, **Arnaud de BARRAU,** seigneur de La Loubère[195], veuf avec enfants d'une épouse non nommée, fils de Jean de BARRAU, chevalier, seigneur de La Loubère, et de Gabrielle de MASSOT[196].
Arnaud de Barrau testa le 18 février 1560, disant avoir été marié au château de Puylausic, au pays de Comminges, avec Jeanne Dangereux[197] et mourut avant le 14 avril 1562 (procès, supra.)

4.3 Madeleine DANGEREUX.

Madeleine Dangeyroux, fille de Jean Dangeyroux, coseigneur de Puylausic, épousa avant le 7 septembre 1529, date d'une quittance de dot, **Guillaume d'ORBESSAN**, coseigneur de Lherm (Haute-Garonne), fils de Bernard d'ORBESSAN, coseigneur de Lherm, la mère de la mariée, remplaçant Arnaud Guillaume Dangereux, frère de la mariée, absent, lui avait donné 500 livres, de la part de son fils[198], la mère du marié était Marguerite de MASCARON. Devenu veuf Guillaume d'Orbessan épousa en secondes noces, avant 1556, Cébélie (Sibylle) de Faudoas, fille de Bertrand de Faudoas, seigneur de Sérempuy, et d'Anne (Agnès) de Goyrans[199].
Guillaume d'Orbessan testa le 19 janvier 1561, dans la maison noble de Jottes, malade, demandant son inhumation dans l'église de Saint-André, au tombeau de ses ancêtres, faisant des legs à ses enfants légitimes et à ses enfants naturels, léguant à Cébélie de Faudoas, sa femme ce qui était prévu à leur contrat de mariage plus 300 livres ; instituant héritier universel son fils aîné Jean d'Orbessan ; nommant exécuteurs testamentaires Jean de Faudoas, seigneur de Sérempuy, et Barthélemy d'Orbessan, seigneur de Pont de Jottes, son frère[200].

On trouve ensuite Gédéon Dangereux, seigneur de Puylausic, qui n'est pas rattaché.

---

[191] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 5185, Lobeyrie, notaire.
[192] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 5193, Lobeyrie, notaire.
[193] AD.HG 3 E 37577 Lherm
[194] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 6781, Rolle, notaire.
[195] AD. Gers Vergès I 375, acte vers 1630, donnant l'ascendance de Catherine de Martres.
[196] Jacques de Roquemaurel, *Familles de Barrau,* produisant la preuve.
[197] AD. Lot et Garonne Fonds de Raymond, Bedane, notaire de Samatan.
[198] AD.HG 3 E 37551 Lherm.
[199] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Orbessan,* produisant les preuves.
[200] AD.HG 3 E 37575.

On a vu que Jeanne Dangereux avait apporté la terre (en partie, au moins) de Puylausic à son mari Arnaud de Barrau. Leur fils, Bernard de Barrau, seigneur de Puylausic, institué héritier universel par son père, fit son testament le 21 février 1584, instituant héritier universel le baron de Baudéan, auquel il laissa la place de Puylausic[201], et mourut sans postérité.
En 1585, eut lieu un arbitrage entre Arnaud de Beaudéan, seigneur de Beaudéan, et François de Martres, seigneur de Laffite, héritiers de feu Arnaud de Barrau, seigneur de Puylausic, et de Jeanne Dangereux, sa femme, et de Bernard de Barrau, leur fils, d'une part, et Peyronne de Barrau, fille de Jean de Barrau, seigneur de Saumat[202].

Gédéon DANGEREUX, seigneur de Puylausic.
Le 11 juillet 1660, eut lieu un accord entre Gédéon d'Angeroux, seigneur de Puylausic, et Gabriel de Faudoas, son gendre, mari de Marguerite, sa fille[203].
Gédéon d'ANGEROUX, seigneur de Pulausic, avait épousé, en premières noces, par contrat du 29 février 1600, **Germina (Germaine) de SAINT-JULIEN**, fille de Jacques de SAINT-JULIEN, seigneur de Boubées[204].Jacques de Saint-Julien, seigneur de Boubèes, avait épousé par contrat du 2 février 1583, Cébelie de Coubirac, il testa le 25 mars 1603[205].
Gédéon d'Angeroux avait épousé en deuxièmes noces **Marie de THOMAS.**
Il avait épousé en troisièmes noces **Gabrielle LE CLERC,** fille de noble François Le CLERC, seigneur de Milhau, et de demoiselle de GRAMONT[206].
François Le Clerc, seigneur de Milhau, fut cité le 5 octobre 1650, avec Gabrielle Le Clerc, sa fille, femme de Gédéon Dangereux, seigneur de Pulausic[207].
Enfant du premier lit :

Marguerite DANGEREUX.
En 1687, Marguerite d'Angeroux fit divers dons à ses enfants et petits-enfants[208].
Marguerite d'ANGEROUX avait épousé, par contrat du 6 avril 1633, **Gabriel de FAUDOAS,** seigneur de La Teulère, près de Fleurance, sixième fils d'Arnaud de FAUDOAS, seigneur de Cabanac, et de Marguerite de PINS, sa seconde épouse[209].
Le 22 novembre 1668, les deux époux transigèrent avec Gabrielle Le Clerc, troisième épouse de Gédéon d'Angeroux[210]
Gabriel de Faudoas, seigneur de La Teulère, Marguerite d'Angeroux, son épouse, et Alexandre de Faudoas, mari de Françoise de Guillebert, reconnurent le 2 janvier 1680,

[201] On trouve Catherine de Barrau de La Loubère qui épousa Dominique Goux mort entre 1516 et 1517, elle est la tante et non la sœur de Bernard de Barrau.
[202] AD.HG 3 E 15329.
[203] Ambroise Ledru, *La maison de Faudoas*, t. 3, p.4, preuve 1155, A.S Note ancienne.
[204] Ambroise Ledru, *La maison de Faudoas,* t.2, p. 298, preuve 861, A.S, note ancienne.
[205] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1688, produisant les preuves.
[206] Ambroise Ledru, *op. cit.,* t.3, p. 67, preuve 1330, indique les 3 mariages de Gédéon d'Angeroux, et en note les parents de Gabrielle Le Clerc.
[207] AD. Gers 3 E 3864 Pessan.
[208] Ambroise Ledru, *op.cit.,* t. 3, p. 24, preuve 1193, A.S Note ancienne.
[209] Ambroise Ledru, *La maison de Faudoas,* t. 1, pp.180-181, se référant aux Archives de Mgr de Carsalade du Pont, disant que Marguerite Dangereux apporta à son mari la terre de Puylausic, près de Préchac, cette localisation paraît erronée sauf s'il s'agit d'un lieu ignoré.
[210] Ambroise Ledru, *op.cit.,* t. 3, p. 24, preuve 1193, A.S Note ancienne.

avoir reçu la dot de cette dernière[211]. Gabriel de Faudoas mourut avant le 14 février 1697, date d'une donation de Marguerite d'Angeroux, à ses petits-enfants, Philippe, Jacques, Marguerite et Françoise de Faudoas[212]. Leur fils Alexandre de Faudoas, seigneur de La Grange, de La Teulère et de Puylausic, était né au château de Puylausic[213], come dit supra il épousa Françoise de Guillebert, d'où postérité.

Enfant du troisième lit :

Jacquette DANGEROUX.

Jacquette d'ANGEROUX épousa en 1660, **Joseph d'ESPARBES,** seigneur de Tuquo, fils de Jean d'ESPARBES, seigneur de Tuquo, et de Jeanne de THOMAS, mariés le 25 novembre 1627, Jeanne de Thomas était fille de Joseph de Thomas, seigneur de Saint-Urbary (à 4 km de Fleurance, Gers), et de demoiselle de Montlezun. Joseph d'Esparbès mourut âgé d'environ 80 ans (date non indiquée), laissant 4 enfants[214].

Le 29 janvier 1692, eut lieu un compromis entre Alexandre de Faudoas, seigneur de La Teulère, et Joseph d'Esparbès, seigneur de Tuquo, sur la succession de feu Gédéon d'Angeroux. Dans sa requête, Joseph d'Esparbès dit que feu Gédéon d'Angeroux, seigneur de Puylausic, fut marié, en premières noces, avec Germaine de Saint-Julien, d'où Marguerite d'Angeroux, mariée à Gabriel de Faudoas ; en deuxièmes noces avec Marie de Thomas, sans enfants ; en troisièmes noces avec Gabrielle Le Clerc, d'où Jacquette d'Angeroux, mariée avec ledit Joseph d'Esparbès[215].

II
Seigneurs de Beaupuy

Cette branche est connue depuis Jean Dangereux, seigneur de Beaupuy *Garnaguès,* en 1448, qui pourrait être le père de Louis Dangereux, par qui commence la filiation suivie.

I Jean DANGEREUX, damoiseau, seigneur de Beaupuy[216]

Le 24 août 1448, Jean Dangereux, seigneur de Beaupuy *Garnaguès,* fut témoin d'un acte[217].

Le 27 avril 1467, Jean Dangereux, seigneur de Beaupuy, et Etienne de Rouaix, aussi seigneur de Beaupuy, furent présents au mariage de Bernard de Bassabat alias de Castets, avec Jeanne de Vicmont[218]. Il pourrait être de père de Louis Dangereux, qui suit.

---

[211] Ambroise Ledru, *op.cit.,* t.3, preuve 1262, A.S Note ancienne.
[212] Ambroise Ledru, *op.cit.,* t. 3, p. 57, preuve 1297, A.S Note ancienne.
[213] Ambroise Ledru, *op. cit.,* t. 1, p. 181.
[214] Monseigneur de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1878, p.319, Supplément sur la maison d'Esparbès, fournissant les preuves du mariage et de l'ascendance de Joseph d'Esparbès.
[215] Ambroise Ledru, *op.cit.,* t. 3, p. 67, preuve 1330, A.S Analyse.
[216] François Moulenq, *Département du Tarn-et-Garonne, Document historiques,* t. IV, pp.360-371, Monographie de Beaupuy, indique les toponymes relatifs à ce lieu, Beaupuy de Garnes ou de Garnier, Beaupuy-le-Dangereux, Beaupuy-Grenier, les actes font apparaître des orthographes dérivées de ces qualificatifs. Ce lieu, faisant partie de l'archiprêtré de Grenade, est situé à 10 km au sud-ouest de Verdun-sur-Garonne.
[217] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 453, Fortet, notaire.
[218] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 364, se référant à Jean Noulens, *Histoire générale de la maison de Faudoas.*

II Louis DANGEREUX, coseigneur de Beaupuy Garnier.
Louis Dangereux, seigneur de Beaupuy fut cité les 18 février 1474 et 4 mai 1478, pour des lauzimes[219]. Il fut cité le 7 décembre 1481 et le 20 mars 1494, comme seigneur de Beaupuy Garnier[220]. Le 12 mars 1489, Alexandre de Verneuil, écuyer, coseigneur de Beaupuy *Garnaguès,* était en procès contre Louis Dangereux, coseigneur de Beaupuy *Gazrnaguès*[221].
Il mourut avant le 2 février 1503, date d'une quittance de dot de sa fille Clairette (infra.)
Il avait épousé **Esclarmonde de LAGORSAN,** comme le montrent le contrat de mariage de sa fille Jacquette avec Jean de Montlezun, le 19 janvier 1494, n.st.) et le second contrat de mariage de sa fille Clairette, le 31 janvier 1518 (n.st.), infra.
Ils eurent :

3.1 Bernard DANGEREUX, qui suit.

3.2 Jacquette DANGEREUX.
Elle testa le 10 mars 1526[222].
Fille de Louis Dangereux, coseigneur de Beaupuy, et d'Esclarmonde de Lagorsan, elle avait épousé, par contrat du 19 janvier 1494 (n.st), **Jean de MONTLEZUN,** seigneur de Castin, Meilhan, veuf de Bourguine de LAMBES, épousée en 1487, sa seconde femme étant parente de la première au huitième degré, il fit requête, le 10 janvier 1500, devant les commissaires de Jean de La Trémoïlle, archevêque d'Auch, pour obtenir la dispense du pape Alexandre VI[223]. Jean de MONTLEZUN était le 3ème fils d'Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Castin, et de Florimonde (alias Esclarmonde) de MASSAS, dame de Lestanque, sa première épouse, il mourut vers 1530, d'où postérité[224].

3.3 Clairette DANGEREUX
Clairette de Dangeroux, veuve, testa le 3 septembre 1548, instituant héritier universel Jean de Montlezun, son fils unique, elle mourut peu après et fut inhumée près de son mari[225].
Claire Dangereux, fille de feu Louis Dangereux, seigneur de Beaupuy Garnier, dotée de 400 écus petits, épousa, en premières noces, avant le 2 février 1503 (n.st.), date d'une quittance de dot, **Bernard de BARTHE ou de LA BARTHE,** seigneur de Planes, Boucagnères, la quittance fut donnée tant à feu Louis Dangereux, seigneur de Beaupuy Garnier, qu'à Bernard Dangereux, son fils et héritier[226]. L'époux de Clairette

[219] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, se référant au colonel de Bourdès.
[220] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 5406, Mandinelli, notaire (acte de 1481) et AD.HG B 9 (acte de 1494.)
[221] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG B 2009.
[222] AD. Gers Vergès I sup 400 n° 13413 (1463 à 1529)
[223] AD. Gers Vergès I sup 400 n° 13413 (1463 à 1529)
[224] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Montlezun,* produisant les preuves.
[225] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Luna, notaire de Saint-Sauvy
[226] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 10327 bis, Roselli, notaire.

Dangereux fut nommé soit Bernard de Barthe, seigneur de Boucagnères, le 2 février 1503, soit Bernard de La Barthe, seigneur de Planes, le 31 janvier 1518.

Clairette Dangereux, fille de Louis Dangereux, seigneur de Beaupuy, et d'Esclarmonde de Lagorsan, veuve de Bernard de La Barthe, seigneur de Planes, épousa, en secondes noces, par contrat du 31 janvier 1517 (v.st, soit 1518 n.st.), **Bernard de MONTLEZUN,** seigneur de Bosc, du Bruca[227], fils d'Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Castin, et de Florimonde de MASSAS, dame de Lestanque[228]. Bernard de Montlezun, seigneur de Bosc et du Bruca, testa le 2 février 1529, disant être marié à Clairette Dangereux, d'où un fils unique Jean, demandant son inhumation à Ansan, dans la chapelle Saint-Blaise, avec ses ancêtres, il mourut peu après, ayant fait un partage le 31 mai 1529, avec son frère Jean[229].

3.4 Françoise DANGEREUX.

Françoise Dangereux, veuve de Pierre de Verneuil, coseigneur de Beaupuy Garnier, fit un compromis, le 29 mars 1536, avec Jean Dangereux, coseigneur de Beaupuy Garnier, son neveu[230]. Bernard de Verneuil, coseigneur de Beaupuy Garnier, testa le 12 août 1536, partant en guerre, nommant son épouse Anne de Poy (sa seconde épouse), disant être fils de feu Pierre de Verneuil, seigneur de Beaupuy Garnier, et de Françoise Dangereux, léguant à sa mère, Françoise Dangereux, le tiers de l'usufruit de ses biens et revenus, instituant héritier universel le posthume à naître, ou ses sœurs Marguerite, autre Marguerite et Jeanne[231]. Le 12 juin 1538, suite à un procès, eut lieu un accord entre Françoise Dangereux et son fils Bernard de Verneuil, coseigneur de Beaupuy Garnier[232].

Elle avait épousé **Pierre de VERNEUIL,** seigneur de Beaupuy Garnier, qui mourut avant le 29 mars 1536[233], d'où un fils Bernard et 4 filles, Louise, Marguerite, autre Marguerite et Jeanne.

Le 6 octobre 1540, dans la maison noble de Clarac, sénéchaussée d'Armagnac, eut lieu un transport d'hypothèque dotale consenti par Clément de Gaulejac, en faveur de Marguerite de Verneuil, sa femme, à la requête de Françoise d'Angeyrous, sa belle-mère, veuve de Pierre de Verneuil[234].

III Bernard DANGEREUX, coseigneur de Beaupuy Garnier

Il testa le 3 janvier 1525 (n.st., infra) et mourut avant le 29 mars suivant, date du compromis de sa mère, Françoise Dangereux, avec son fils Jean Dangereux (supra.)

---

[227] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Luna, notaire de Saint-Sauvy.
[228] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Montlezun,* produisant les preuves.
[229] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472.
[230] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 5163, Lobeyrie, notaire.
[231] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 432, Astorg, notaire.
[232] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 421, Astorg notaire.
[233] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.21, produisanrt AD.HG 3 E 5163, Lobeyrie, notaire ; son fils Bernzard est nommé dans 2 autres actes.
[234] Maurice Vuillier, produisant les Archives de Salerm.

Il avait épousé, par contrat des 7 et 24 juillet 1496, **Antoinette de MONTAUT,** file de Bernard de MONTAUT, seigneur de Castelnau-d'Arbieu,[235] et d'Agnette de SEDILLAC[236] (SERILLAC.) Antoinette de Montaut mourut entre le 20 mai 1547 et le 18 janvier 1549 (procès, reportés infra.)
Ils eurent :

4.1 Jean DANGEREUX, qui suit.

4.2 Marguerite DANGEREUX.
Son ascendance est établie par un procès en 1567 (infra), entre son fils Georges de Benquet, et son petit-neveu Bernard alias Bertrand Dangereux.
Marguerite Dangeyrous, veuve d'Auger de Benquet, seigneur d'Arblade, était en procès, en 1551, avec son fils Georges de Benquet, au sujet de sa dot ; le 28 janvier 1554, ils firent un compromis[237].
Elle avait épousé **Auger de BENQUET,** seigneur d'Arblade (-Brassal, Gers), veuf avec postérité d'Agnès d'ARMAGNAC, épousée par contrat du 14 février 1491, fils de Jean de BENQUET, seigneur d'Arblade, et de Françoise de BOURROUILLAN, sa seconde épouse[238].

4.3 Denise DANGEREUX, religieuse clarisse.
Le 20 décembre 1540, Sœur Denise Dangereux, religieuse au couvent de Sainte-Claire depuis 25 ans environ, fille de feu Bernard Dangereux, sœur de Jean Dangereux, écuyer, seigneur de Beaupuy Garnier, lui donna quittance de tous les biens paternels et maternels[239].

4.4 peut-être Anne DANGEREUX de Beaupuy.
Elle épousa **François de SARIAC,** chevalier, seigneur de Tilhac, Muras, coseigneur d'Oms, fils de Jean de SARIAC, seigneur de Tilhac, et de Florette d'AURIGNAC, d'où entre autres, un fils Jean de Sariac et de Sérignac, seigneur de Tilhac, Muras, qui épousa, par contrat du mai 1565, Paule de Bazordan[240].

IV Jean DANGEREUX, écuyer, coseigneur de Beaupuy.Garnier
Le 20 mai 1547, suite à un procès, eut lieu un compromis entre Jean Dangereux, écuyer, seigneur de Beaupuy, fils d'Antoinette de Montaut, et Jacques de Montaut, seigneur de Castelnau-d'Arbieu, au sujet de la légitime et du supplément d'Antoinette de Montaut[241], ce compromis ne semble pas avoir terminé l'affaire ou un nouveau problème était apparu car, le 18 janvier 1549, Jacques de Montaut était en procès contre Jean Dangereux, fils de feue

[235] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p.364.
[236] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21.
[237] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t. I, p. 108.
[238] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t. I, pp. 106 à 108.
[239] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 1300, Bodon, notaire.
[240] La Chenaye-Desbois, Généalogie Sariac.
[241] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG 3 E 4674, de Labarde, notaire.

Antoinette de Montaut[242]. Jean Dangeyroux, seigneur de Beaupuy et son fils Antoine (?), furent présents le 19 juin 1559, dans le château de Beaupuy, à la préparation du mariage de Jeanne d'Ornezan avec Monseigneur de Biron[243].
Il avait épousé **Catherine de COMMINGES,** comme le prouve le contrat de mariage de sa fille Misende avec Jacques de Lordat., Catherine de Comminges n'est pas rattachée.
Ils eurent :

5.1 Bernard (ou **Bertrand**) **DANGEREUX,** qui suit.

5.2 Misende DANGEREUX
Jeanne (Misende) Dangereux, veuve de noble François de Méric, fut citée en 1607, avec Paul d'Astorg et de Goyrans, seigneur de Lux, du consentement de Gabrielle de Goyrans, dame de Lux, à propos de la vente de la place d'Aubiac, pour payer Georgette de Villemur[244], le même Paul d'Astorg et de Montbartier, seigneur de Lux, indisponible de son corps depuis de nombreuses années, était en procès, en 1607, contre *Jeanne* (Misende) Dangereux, *sa mère* (belle-mère)[245]. Paul d'Astorg, seigneur de Lux, était fils d'Antoine II d'Astorg et de Gabrielle de Goyrans, dame de Lux, sa seconde épouse, Paul avait épousé Georgette de Lordat[246], fille de Jacques de Lordat et de Misende Dangereux., on peut donc conclure que Misende Dangereux avait épousé en secondes noces noble François de Méric.
Misende Dangereux, fille de Jean Dangereux, seigneur de Beaupuy Garnier, et de Catherine de Comminges, avait épousé, par contrat du 28 mai 1564, **Jacques de LORDAT,** seigneur d'Unzent[247], veuf de Catherine d'ORNEZAN, fils de Gaillard de LORDAT, seigneur d'Unzent (Ariège), de Castagnac (Haute-Garonne), et de Françoise d'ESPAGNE, sa première épouse[248].
Jacques de Lordat donna une procuration, le 25 août 1582, à Bertrand Dangereux, seigneur de Beaupuy, chevalier de l'ordre du roi, son beau-frère, pour un arrangement sur les droits que prétendait avoir Marie du Lion, sur les biens de feu Jacques de Lordat, dernier seigneur de Castagnac, décédé (neveu de son homonyme, seigneur d'Unzent) et de feu Jean François du Lion, seigneur de Vidounet, son frère[249].Jacques de Lordat testa en 1585, d'où postérité, dont Georgette[250].

V Bernard (alias **Bertrand) DANGEREUX,** seigneur de Beaupuy-le-Dangereux alias de Beaupuy Garnier.

---

[242] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG B 42.
[243] AD. Gers Vergès I 2706, Jean Rinas, notaire.
[244] AD.HG 3 E 15355 Montesquieu-Volvestre.
[245] AD.HG 3 E 17940 Villefranche-de-Lauragais.
[246] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* II, p. 1087-1088.
[247] AD. Gers Vergès I 2276 n°4281, Guy Roel, notaire de L'Isle-Jourdain.
[248] Testament de Gaillard de Lordat, du 3 mars 1548, AD. Gers Vergès I 2276 n°4281.
[249] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 287, produisant AD.HG 3 E 9465, Falgaires, notaire à Caujac.
[250] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 287.

Bernard Dangereux, coseigneur de Beaupuy Garnier, était en procès, le 27 avril 1566, avec Bernard de Verneuil, aussi coseigneur de Beaupuy Garnier[251].
Bertrand Dangereux, seigneur de Beaupuy, avait été en procès, avec Georges de Benquet, seigneur d'Arblade, citant le testament de Bernard Dangereux (son grand-père), du 3 janvier 1525 (n.st.,), à l'issue du procès, le 17 mars 1567, Georges de Benquet devait recevoir 250 livres, de Bertrand Dangereux, pour reste de la dot de sa mère et un legs de 20 livres de feu Bernard Dangereux[252]. Bernard Dangereux, seigneur de Beaupuy, chevalier de l'ordre du roi, donna une procuration à son beau-frère Jacques de Lordat (supra.)
Il avait épousé, en premières noces, **Miramonde ISALGUIER[253].**
Miramonde Isalguier n'est pas rattachée, elle devait appartenir à la branche des seigneurs de Clermont car sa fille Françoise Dangereux fut dotée, en 1562, par Jeanne de Saint-Etienne, veuve de Bertrand Isalguier, seigneur de Clermont, et par Jean Jacques Isalguier, seigneur de Clermont, fils de ces derniers[254].
Miramonde Isalguier, épouse de Bernard Dangereux, par son testament du 2 décembre 1556, reconnut des dettes et fit une donation[255].
Bertrand Dangeroux avait épousé, en secondes noces, par contrat, en 1563, **Antoinette de ROQUELAURE,** fille de Géraud de ROQUELAURE, seigneur de Roquelaure (à 8 km au nord d'Auch), Gaudoux, et de Catherine de BEZOLLES[256].
Enfant du premier lit :

6.1 Françoise DANGEREUX.
Françoise Dangereux, fille de Bernard Dangereux et de Miramonde Isalguier, épousa par contrat du 12 janvier 1561 (v.st., soit 1562, n.st.,) noble **Gilles de LO,** Bernard Dangereux donna à sa fille tous ses biens, Jeanne de Saint-Etienne, veuve de Bertrand Isalguier, et Jean Jacques Isalguier, seigneur de Clermont, lui donnèrent 400 livres[257].

Enfants du second lit :

6.2 Arnaud Emeric DANGEREUX, qui suit.

6.3 Jacques DANGEREUX.
Le 2 février 1589, Méric (probablement Arnaud Emeric) et Jacques Dangereux, seigneurs de Beaupuy, frères, furent témoins au contrat de mariage de Jean Champié, chirurgien de Bouillac[258].

6.4 Marguerite DANGEREUX.

---

[251] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 22, produisant AD.HG 3 E 2253, Carreri, notaire.
[252] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 21, produisant AD.HG B 60 f°335.
[253] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 12
[254] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 236.
[255] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 22, produisant AD.HG 3 11868 n°13234.
[256] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.VII, p. 408.
[257] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 22, produisant AD.HG 3 E 11787.
[258] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 365, contrat passé devant Jean Couderc, notaire d'Aucamville, dont les minutes sont à l'étude Trégant, à Verdun-sur-Garonne.

Marguerite Dangeroux, fille de feu Bertrand Dangereux, et d'Antoinette de Roquelaure, épousa, par contrat du 24 janvier 1597, **Jean Philippe de PAULE (PAULO),** seigneur de Rouis et de Roques[259], fils de Jean de PAULO, seigneur de Roques, président à mortier au parlement de Toulouse, et de Catherine de CHALVET, sa seconde épouse, sans postérité[260].

VI Arnaud Emeric DANGEREUX, seigneur de Beaupuy, puis comte de Maillé (maintenant Luynes, Indre et Loire) et de Beaupuy.
C'est probablement lui qui, dit Arnaud Dangereux, sieur de Beaupuy, page du (futur) roi Henri IV, à la bataille d'Aumale, en 1592, montait le cheval de combat du roi et avait pris le chapeau du roi en lui baillant sa salade, et le laissa tomber. Étant descendu de cheval pour le ramasser, il fut enveloppé d'ennemis, le roi tourna tête avec quelques uns des siens et fit une si rude décharge qu'il dégagea son page, son cheval et son chapeau[261].
Arnaud Le Dangereux, chevalier, seigneur de Beaupuy, épousa **Marguerite HURAULT**, fille de Philippe HURAULT, comte de Cheverny, chancelier de France, veuve, en premières noces, de Guy de Laval, marquis de Nesles, comte de Joigny et de Maillé, et en secondes noces d'Anne d'Anglure, baron de Givry, mestre de camp de cavalerie qui fut tué en 1594, au siège de Laon. Arnaud (Le) Dangereux devint comte de Maillé du chef de sa femme, son fils vendit ce comté à M. de Luynes qui le fit ériger en duché pairie sous le nom de Luynes. Marguerite mourut à Paris, le 13 juin 1614[262].
Ils eurent, selon François Moulenq, un fils Arnaud Emeric, qui mourut à Beaupuy le 14 août 1656, ayant pour successeur, François Dangereux, son fils[263]. André Navelle dit qu'il eut une descendance, mentionnant François Dangereux, comte de Beaupuy, probablement son fils, omettant un degré, car sinon l'époux de Marguerite Hurault serait mort quasi centenaire.
Arnaud Dangereux et Marguerite Hurault eurent un fils :

Arnaud Emeric DANGEREUX, qui suit.

VII Arnaud Emeric DANGEREUX, comte de Maillé et de Beaupuy.
Il vendit, en 1619, le comté de Maillé à M. de Luynes, qui le fit ériger en duché-pairie.
Arnaud Emeric Dangereux, comte de Maillé et de Beaupuy, fut nommé, le 12 mai 1641, avec d'autres, exécuteur testamentaire de Jean Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, le testament fut ouvert le 14 janvier 1642[264].
Arnaud Emeric Dangereux mourut à Beaupuy, le 14 août 1656, ayant pour successeur son fils François Dangereux, comte de Beaupuy[265]..
Le cœur de la comtesse de Maillé a été retrouvé en 1865, lors de la reconstruction de l'église paroissiale de Beaupuy, embaumé dans une boîte en plomb, sur laquelle on disait : Cœur de la

[259] AD.HG Reg. Ins. 8
[260] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, pp. 542-543.
[261] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, pp. 365-366, sz référant à Dupleix, *Histoire de France,* t. IV, p.77.
[262] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p.366. Les mariages successifs de Marguerite Hurault, son père et son décès sont indiqués par *le Dictionnaire de Moréri,* Paris, 1732, t. I, p.452.
[263] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, pp. 360-361.
[264] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 366, se référant à *Archives historiques de la Gironde,* t.III,
[265] François Moulenq, *op.cit.,* t.IV, p.p.366, 367.

comtesse de Maillé[266], François Moulenq attribue ce cœur à Ursule de Durand, qui ne fut pas comtesse de Maillé, ce cœur était plus vraisemblablement celui de l'épouse d'Arnaud Emeric Dangereux.
D'une alliance inconnue il eut :

François DANGEREUX, qui suit.

VIII François DANGEREUX, comte de Beaupuy, seigneur d'Estramiac (Gers.)
François Dangereux, comte de Beaupuy, seigneur d'Estramiac, dénombra, le 3 juin 1667, les terres de Beaupuy et de Brignemont (Haute-Garonne, à 6 km de Cologne, Gers), en toute justice et droit de directe à Beaupuy[267] et le 8 août suivant rendit hommage au roi[268].
Il mourut à Beaupuy, en 1678[269].
François Dangereux avait épousé, selon un certificat du 11 mars 1657, **Ursule de DURAND de Labastide**[270]**,** comtesse de Goas, fille de François DURAND, conseiller au parlement de Toulouse[271], la mariée était assistée de sa mère Jeanne du Barry[272].
Ursule de Durand, veuve de François Dangereux, seigneur comte de Beaupuy, épousa, en secondes noces, par contrat du 17 juin 1682, Louis de Biran d'Armagnac, chevalier, seigneur comte de Goas, baron de Pontarion, lieutenant général des armées du roi[273], Louis de Biran était veuf avec postérité de Louise du Chemin, épousée par contrat du 15 décembre 1641, et fils de Bernard de Biran, seigneur de Goas, mestre de camp, et de Marguerite de Narbonne[274].
Ursule de Durand, née vers 1635, mourut le 8 février 1714[275].
Ils eurent une fille :

IX Marie Louise DANGEREUX.
Elle épousa par contrat du 6 mai 1680, **Armand Jules de BAR,** marquis de Bar[276].
Armand Jules de Bar, marquis de Bar, chevalier de l'ordre du roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens, grand bailli de Picardie, demeurant à Paris, donna une procuration, le 31 janvier 1703, à Me Jean de La Volvène, avocat du roi au présidial de Montauban, pour acquérir la subrogation du droit des échanges de terres de Beaupuy et de Brignemont et d'autres fiefs[277].

---

[266] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p.367, se référant à *Bulletin archéologique du Tarn-et-Garonne,* t. I, p. 65.
[267] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 367, se référant à AD. Tarn-et-Garonne, *Ordonnances rendues par les trésoriers de France.*
[268] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 367, se référant à *Dénombrements devant les trésoriers de France du bureau de Montauban.*
[269] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 367, se référant à *Bulletin archéologique du Tarn-et-Garonne,* Beaupuy et ses seigneurs, t. I, p. 65.
[270] André Navelle, *op.cit.,* t. IV, p. 20, se référant à GG 531.
[271] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 367.
[272] AD.HG GG 531
[273] AD.HG 3 E 11799.
[274] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Biran,* produisant les preuves.
[275] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, p. 20.
[276] André Navelle Navelle, *op.cit.,* t. IV, p.20, se référant à AD.HG Reg. Ins 31 f°453.
[277] François Moulenq, *op.cit.,* t. IV, p. 367, produisant un acte aux minutes d'Huet, notaire de Paris, figurant dans les archives de F. Moulenq.

Ils eurent une fille Ursule de Bar, citée le 8 janvier 1684[278].

III
Seigneurs de Lasserre

I Jean DANGEREUX, seigneur de Lasserre (à 3 km au sud-ouest de Lévignac, Haute-Garonne.)
Jean Dangereux, seigneur de Lasserre, vendit, le 12 juin 1506, un carton de blé de rente au chapitre de Saint-Martin de L'Isle-Jourdain, au prix de 20 écus. Radulphe (Raulet) Dangereux, fils et héritier de feu Jean Dangereux, fit un accord avec le chapitre sur la cancellation de l'acte[279].

II Raulet DANGEREUX, seigneur de Lasserre.
Le 10 février 1515, Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, fut témoin d'un acte[280].
Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, reçut le 15 février 1517, une quittance pour l'entrée en religion de ses filles Provence et Guyonne, était alors abbesse Antoinette de Cajarc, l'abbesse actuelle était Antoinette de Nogaret[281].
Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, passa une transaction, le 29 avril 1535, avec Amanieu de Biran, seigneur de *Goffas* (Goas), au diocèse de Montauban, au sujet de 500 livres, reste d'un legs fait à *Bruguette* de Goulard, épouse de Raulet Dangereux, veuve en premières noces, de Géraud de Boulouix, seigneur de *Goffas*, par Jean de Biran, frère d'Amanieu et aussi à cause d'une métairie de Maubec donnée à Bruguette, ils nommèrent des arbitres, dont Jean de Béon, seigneur de Sère[282]. Amanieu de Biran, seigneur de *Goffas* (Goas), était en procès avec Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, au sujet d'une chapellenie fondée en l'église de *Gofas* (Goas) par Géraud de Boulouix, mari de Longuette de Goulard, dont Amanieu était le patron. Raulet Dangereux vendit la métairie dont le revenu assurait la fondation[283].
Comme dit supra, le 26 avril 1540, eut lieu un accord entre Arnaud de Barrau, seigneur de La Loubère et de Puylausic, époux de Jeanne Dangereux, et Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, sur des oublies[284], puis Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, révoqua, le 13 décembre 1554, la procuration donnée à Arnaud de Barrau, capitaine de Saint-Béat, époux de Jeanne Dangereux, dans un procès contre les religieuses de Lévignac[285].
Le 2 novembre 1565, Arnaud de Guilhem de Juillac, nomma procureur Bernard de Barrau, seigneur de Puylausic, pour recevoir 300 livres de Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre[286].

---

[278] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20.
[279] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 22, produisant AD.HG 3 E 10323 Cavareri, notaire.
[280] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant 4557 Jouffrenet, notaire.
[281] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.23, produisant AD.HG II 227, Jouffrenet, notaire ; Antoinette de Nogaret étant abbesse en 1514, les deux sœurs entèrent en ce couvent avant 1514.
[282] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG 3 E 2782, Clavelli, notaire, et AD.HG 3 E 1352, Bolaroti, notaire.
[283] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG B 2036.
[284] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 5185, Lobeyrie, notaire.
[285] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 6781, Rolle, notaire.
[286] AD.HG 3 E 32695 Lévignac

Raulet Dangereux avait épousé en premières noces N.
Il avait épousé, en secondes noces, **Longuette** ou **Bruguette de GOULARD** (peut-être **GALARD),** veuve de Géraud de BOULOUIX[287].
Enfants du premier lit (Navelle):

3.1 Provence DANGEREUX.
Elle entra religieuse de Saint-Sernin , avant 1514.

3.2 Guyonne DANGEREUX.
Entrée religieuse à Saint-Sernin avant 1514, elle en devint abbesse, elle fut citée abbesse les 28 septembre 1531, 30 mai 1539, 16 janvier 1544 et 21 juin 1545[288].

3.3 Jeanne DANGEREUX.
Fille de Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, elle entra le 2 mai 1526, au monastère de Saint-Sernin, Bernard Dangereux, seigneur de Marnac, fut témoin[289].

Enfants, probablement du second lit :

3.4 Jean DANGEREUX, seigneur de Lasserre
Il épousa (vers 1555 ?) **Françoise de BAULAC (BAULAT),** fille de Charles de BAULAC (BAULAT), baron de Loupiac, seigneur de Saint-Géry, et de Marguerite d'ASTORG, épousée par contrat du 12 janvier 1531[290].
Françoise de Baulac et sa fille Jeanne Dangereux abjurèrent (la religion protestante) le 1er février 1586[291]
Ils eurent une fille :

Jeanne DANGEREUX

Dans leur descendance probable figurent Françoise et Antoinette Dangereux.
Le 19 mars 1624, Françoise de Dangereux, veuve de Jean de La Marque, écuyer, habitant Lévignac, reçut 450 livres de Joseph de La Barthe, son beau-fils, pour la rente de la maison de Serres (probablement Lasserre, car ce lieu figure avec le nom de Sère ou Serres dans plusieurs actes), au terroir de Lévignac, pour les années 1621, 1622 et 1623[292].
En 1625, on cita feue Antoinette de Dangereux, qui avait testé le 8 janvier 1621. Le testament fut ouvert par Françoise de La Barthe, fille de Joseph de La Barthe, et

[287] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 22 ; cette épouse est citée supra.
[288] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant les preuves.
[289] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG II 228, Jouffrenet, notaire.
[290] André Navelle, *op.cit.* III, p. 42, produisant une quittance de dot du 15 septembre 1533 pour le contrat de mariage de Charles de Baulac et de Marguerite d'Astorg (AD.HG 3 E 5439 et 5450, Mandinelli, notaire.)
[291] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG Reg. Ins. 2.
[292] AD. Gers 3 E 6444 L'Isle-Jourdain.

d'Anne de La Marque, Françoise de La Barthe était la nièce et héritière universelle de la testatrice[293].
De ces actes on peut comprendre que :

> **Françoise DANGEREUX,** probable fille de Jean Dangereux, seigneur de Lasserre, et de Françoise de Baulac**,** avait épousé (vers 1580 ?) **Jean de LA MARQUE,** écuyer, qui mourut avant le 19 mars 1624.
> Ils eurent une fille Anne de La Marque, qui épousa Joseph de La Barthe, lui apportant la terre de Lasserre, ces derniers eurent une fille Françoise qui hérita de sa tante Antoinette Dangereux.
> Françoise de La Barthe, fille de Joseph de La Barthe, capitaine, testa le 20 octobre 1629, instituant héritier universel son père, en tous les biens donnés par Antoinette Dangereux, sa tante, qui les donnera après son décès à Françoise de Fargia, fille de M. Jean Jacques de Fargia, et d'Anne de La Barthe, sa sœur[294].
>
> **Antoinette DANGEREUX,** qui testa le 8 janvier 1621, était la sœur de Françoise Dangereux, épouse de Joseph de La Barthe.

3.5 François DANGEREUX, seigneur de Saussens (du chef de sa femme.)
François Dangereux, seigneur de Saussens (Haute-Garonne), assista, le 15 novembre 1590, Anne de Miraval, sa parente, fille de Gaspard de Miraval, seigneur de Magrein, et de Delphine de Vignes, dame de Noueilles, lors de son contrat de mariage avec Melchior de Hunaud, seigneur de Saint-Michel[295].
Il avait épousé **Isabeau de BONVILLAR,** fille d'Antoine de BONVILLAR, seigneur de Saussens, et de Jeanne de VIGNES[296]. Isabeau de Bonvillar, épouse de François Dangereux, fit un accord, le 28 juillet 1581, avec Guyonne de Nos, épouse d'Ogier de Loubens de Verdalle[297].
Isabeau de Bonvillar, épouse de François Dangereux, seigneur de Saussens, était en 1584, héritière de la moitié des biens de feu Paul de Vignes[298]. Elle fut citée en 1605 veuve de François Dangereux, seigneur de Saussens[299].
En 1607, Isabeau de Bonvillar, veuve de François Dangereux, écuyer de Noueilles, mère de Jean Philippe Dangereux, reconnut une dette de 100 livres à Dominique Bonnay, bourgeois de Carmaing[300] (Caraman.)
Le 16 mars 1609, Isabeau de Bonvillar, reconnut devoir 150 livres à Jean Louis Courtois pour 2 bulles de dispense en faveur de Jean Philippe de Saussens, son fils, lui permettant de quitter l'habit de Saint-François, le 27 octobre suivant, Isabeau de Bonvillar, veuve de François Dangereux, seigneur de Saussens, pour elle et comme

[293] AD. Gers 3 E 6444 L'Isle-Jourdain.
[294] AD. Gers 3 E 6446 L'Isle-Jourdain.
[295] AD.HG Reg. Ins. 4, p.598, Jean de Causse, notaire d'Issus.
[296] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bonvillar,* produisant la preuve.
[297] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG B 84 f°367.
[298] AD.HG 3 E 18224 Montesquieu-Volvestre.
[299] AD.HG 3 E 15649 Auterive.
[300] AD.HG 3 E 17143 Caraman

tutrice de Jean Philippe Dangereux, son fils, vendit, avec facilité de rachat, pour 9 ans, à Jean Louis Courtois, contrôleur général des Finances, une bordasse, à Noueilles, de deux paires de bœufs au prix de 900 livres[301].

Ils eurent :

Jean Philippe DANGEREUX, seigneur de Saussens.

Il testa le 29 août 1606, faisant un legs à sa mère Isabeau de Bonvillars, instituant héritier universel Jean François de La Hillère, seigneur de Noueilles[302].

Religieux franciscain il quitta l'habit dès mars 1609, et redevint sous la tutelle de sa mère[303].

3.6 Jeanne DANGEREUX.

Jeanne Dangereux, veuve de M. de Saussens, assista, le 2 février 1597, Jeanne de Loubens de Verdalle, lors de son contrat de mariage avec Jonathan de Bousquet, seigneur et baron de Verlhac[304].

Elle avait épousé en premières noces, **Jean de NOS,** seigneur de Malecificat, fils de Jacques de NOS, seigneur de Vigoulet, et d'Isabeau del FAU (du FAU), ils eurent une fille Guyonne de Nos, dame de Malecificat, qui épousa, en premières noces, par contrat du 15 août 1570, Jean Charles de Bonvillar, qui mourut avant août 1573, date des pactes de mariage de Guyonne de Nos, avec Ogier de Loubens de Verdalle, ces pactes disent que Guyonne de Nos, dotée de 4 000 livres, était fille de Jeanne Dangereux, veuve de M. de Saussens, et nièce de François Dangereux, seigneur de Saussens, le contrat de mariage est daté du 31 octobre 1574[305].

Jeanne Dangereux, veuve de Jean de Nos, épousa, en secondes noces par contrat du 28 décembre 1565 **Antoine de BONVILLAR,** seigneur de Saussens, veuf de Jeanne de Vignes[306] (ces derniers père et mère d'Isabeau de Bonvillar, supra.)

3.7 autre Jeanne DANGEREUX.

Elle épousa noble **Jean Jacques de GREGOIRE,** enseigne de la compagnie de gendarmes du seigneur de Savaillan, gouverneur au comté de L'Isle. Jean Jacques de Grégoire testa le 26 avril 1580, nommant Jeanne Dangereux, sa femme, nommant ses enfants Jean de Gégoire, son premier fils, institué héritier universel, Hélie de Grégoire, son second fils et Isabeau de Grégoire, sa fille, nommant tuteurs de ses enfants, noble Gaspard de Grégoire, Hélie de Grégoire, seigneur de Maubec, et noble (blanc) Dangereux, seigneur de Saussens, frère de sa femme[307].

---

[301] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG 3 E 3172, de Ortis, notaire.
[302] AD.HG 3 E 23132 Issus.
[303] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG 3 E 3172, de Ortis, notaire.
[304] AD.HG Reg. Ins 7 ; ce contrat est daté par ailleurs du 27 février 1596 et du 6 décembre 1596.
[305] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG 3 E 2626, Céleri, notaire, pour les pactes de mariage ; et pour l'ascendance de Jean de Nos et les deux mariages de Guyonne de Nos.
[306] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 225.
[307] AD. Gers 3 E 6572 L'Isle-Jourdain.

IV
Seigneurs de Marnac

On cite plusieurs fois **Bernard DANGEREUX,** seigneur de Marnac, en lien avec la branche des seigneurs de Puylausic, et avec celle des seigneurs de Lasserre. La seigneurie de Marnac est probablement le lieu situé en la paroisse de Thil, dont il reste un château à 3 km au sud de Thil, à 7 km de Lévignac, Haute-Garonne), la proximité de ce lieu avec Lévignac, peut également indiquer un lien avec la branche des seigneurs de Lasserre. Ces lieux sont également relativement proches de Colomiers (une quinzaine de km à l'ouest.de cette ville.)
Comme on le verra, Bernard de Barrau, seigneur de Puylausic et de La Loubère (fils d'Arnaud de Barrau et de Jeanne Dangereux, dame de Puylausic), vendit en 1573, ses droits sur la seigneurie de Marnac, à Guillaume du Fau, seigneur de Marnac, et Pons de Pellegrue, veuf de Jeannette de Dangereux, épousa, en secondes noces Catherine du Fau, fille de Guillaume, seigneur de Marnac, ceci ne paraît pas fortuit.
Le 4 décembre 1526, Bernard Dangereux, seigneur de Marnac, fit une vente[308]. Le 2 mai 1526, il fut témoin de l'entrée de Jeanne Dangereux, fille de Raulet Dangereux, seigneur de Lasserre, au monastère de Saint-Sernin (supra.)
Le 23 décembre 1530, Bertrand de Béon, seigneur de La Palu, et Bernard Dangereux, seigneur de Marnac, furent procureurs de Bertrande de Béon et de Jeanne Dangereux[309].
Arnaud de Barrau, époux de Jeanne Dangereux, donna une procuration, le 2 juillet 1541, à Bernard Dangereux, seigneur de Marnac[310].
Le 27 novembre 1543, Bernard Dangeyrous, seigneur de Marnac, fut présent à une quittance donnée par Pierre Isalguier, seigneur de Beausoleil, par les religieuses du monastère de Longages[311].
Le 28 août 1565 Bernard Dangereux, seigneur de Marnac, fut présent au contrat de mariage de Claude Isalguier, seigneur de Beausoleil et Germaine de Polastron[312].

On cite ensuite, entre 1597 et 1607 (infra.), trois sœurs Madeleine, Georgette et Anne (Agnès) Dangereux, à propos de la succession de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, leur fut parfois associée Catherine Dangereux, épouse de Jean de *Brocarie*, capitaine, également héritière de Bertrand Isalguier. Ces trois sœurs devaient appartenir à la branche de Marnac car Georgette est dite de Marnac.
Le procès pour la succession de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, fait également apparaître la famille de Martres, branche des seigneurs de Bouillac, dont Catherine de Martres, veuve d'Arnaud Guillaume d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, parla, entre autres, au nom de Catherine (alias Marguerite) Dangereux, femme de noble Jean de *Bruguère,* capitaine (il appartenait probablement à la famille de Bruguières.)

---

[308] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 24, produisant AD.HG 3 E 3027, Dalet, notaire.
[309] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 19, produisant AD.HG 3 E 675, Bastide, notaire.
[310] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 20, produisant AD.HG 3 E 5193, Lobeyrie, notaire.
[311] AD.HG 3 E 37562 Lherm
[312] Maurice Vuillier, produisant AD. Gers Dauriac, notaire à Samatan.

Ces actes citent une substitution contenue dans le testament d'Odet Isalguier, seigneur de Clermont, du 14 mars 1491 (v.st., soit 1492, n.st.), or Odet Isalguier, par sa première union avec, Marguerite de Coarraze, était le père de Jacques Isalguier, seigneur de Clermont, qui avait épousé, en secondes noces par contrat du 15 juin 1500, Miramonde de Montaut, celle-ci sœur d'Antoinette de Montaut, qui avait épousé par contrat du 24 juillet 1496, Bernard Dangereux, coseigneur de Beaupuy Garnier ; par ailleurs Odet Isalguier, par sa deuxième union, avec Blanche d'Espagne, était le père de Pierre III Isalguier, seigneur de Montfaucon, qui, de son union avec Bernarde de Goyrans, eut un fils Manaud, qui lui-même de son union avec Quitterie de Rochefort, eut un fils Bertrand de Montfaucon, seigneur de Montfaucon, qui mourut en 1593, dont la succession fait apparaître les 3 sœurs Dangereux, ses héritières. Il est donc probable que ces trois sœurs étaient issues de Bernard Dangereux, seigneur de Beaupuy Garnier, qui avait épousé par contrat du 24 juillet 1496, Antoinette de Montaut. Une autre parenté pourrait provenir de Miramonde Isalguier qui avait épousé Bernard (alias Bertrand) Dangereux, coseigneur de Beaupuy, petit-fils de Bernard, dont elle était la première épouse, car Miramonde appartenait très probablement à la branche des seigneurs de Clermont, cette parenté ne jouant cependant pas dans la succession de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon.

Madeleine DANGEREUX épousa **Jean Antoine de CLARAC,** seigneur du Vernet, en pays de Foix, dont elle était veuve en 1607[313], leur fils Georges de Clarac, seigneur du Vernet, fut cité en 1615, avec sa mère Madeleine Dangereuse (féminisation du patronyme), sœur d'Agnès et Georgette Dangereuse, cohéritières de feu Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon[314].
Jean Antoine de Clarac, seigneur du Vernet, n'est pas rattaché à la famille de Clarac dont André Navelle a publié une généalogie, qui dit que Jean Antoine de Clarac épousa, avant 1580, Madeleine Dangereux (dite probablement fille de Bernard et de Miramonde Isalguier, ce qui est inexact), et qu'il testa le 11 mai 1605[315].
Le 24 mai 1597, à propos de la succession de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, avaient été cités noble Jean Antoine de Clarac, seigneur du Vernet, procureur de Madeleine Dangereux, au nom de Georgette et Anne Dangereux, sœurs de Madeleine, Achille de Martres, seigneur de Martres, etc., rappelant la substitution contenue au testament d'Odet Isalguier, du 19 mars 1491[316].

Georgette DANGEREUX.
Georgette Dangereux de Marnac, demeurant en la ville de Beaumont (de-Lomagne), au diocèse de Montauban, épousa **Jean de COSSY** ou COCY, ou COUSSY ou COUCY, seigneur de Mangon (probablement le lieu de ce nom à 4 km de Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne), leur fille unique Marie de Cossy, épousa, le 6 janvier 1594, Dominique de

[313] AD.HG 3 E 3170, Deortis, notaire.
[314] AD.HG 3 E 23898 Francon.
[315] André Navelle, *op.cit.,* III, p. 174, se référant à AD.HG 3 E 6038, Parrouton, notaire pour le testament de Jean Antoine de Clarac.
[316] AD. HG 3 E 37377 Muret.

Juillac de Picquet, écuyer, seigneur de Vignolles, fils de Jean de Juillac de Vignolles et de Denise de Picquet, sa seconde épouse, ils eurent six fils et six filles[317].
Georgette Dangereux, femme de Jean de Cossy, seigneur de Mangon, fut citée le 11 août 1607, ainsi que Catherine Dangereux, femme de Jean *Brocarie,* capitaine, à propos de la dot d'Anne Isalguier, sœur de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, elles figuraient toutes deux parmi les héritiers de ce dernier[318].

Agnès (Anne) DANGEREUX.
Le 15 juin 1597, Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, tant pour lui que pour Jean de Gramont, son beau-père, Jean d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard, Achille de Martres, seigneur de Bouillac, Jean Antoine de Clarac, seigneur du Vernet, au nom d'Anne, Madeleine et Georgette Dangereux, comme héritiers de feu Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, reçurent 200 livres[319].
Le 14 avril 1599, eut lieu un accord entre Bertrand de La Mothe, seigneur de Saubens, au nom de Jean de Gramont, aussi seigneur de Saubens, son beau-père, et au nom de demoiselle de Castelgaillard, sa tante, et Jean Antoine de Clarac, seigneur de Vernet, et Anne Catherine de Martres, demoiselle de Rantin, et Anne Dangereux, ceux-ci liés selon un acte du 28 février 1597,en maintenue de biens de l'hérédité de feu Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon[320].

Par ailleurs **Catherine** alias **Marguerite DANGEREUX,** femme de Jean de *Brocarie* (Bruguières ?), capitaine, citée avec les trois sœurs Madeleine, Georgette et Anne Dangereux, comme héritière de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, fit une donation, le 1er novembre 1590, à François de Martres, seigneur de Bouillac, son neveu[321], sachant que les Martres de Bouillac figurent parmi les héritiers de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon.

Probablement en rapport avec Bernard Dangereux, seigneur de Marnac :
Pons de Pellegrue, seigneur de Montagudet, fils de Louis de Pellegrue et de Foy de La Combe, épousa, en premières noces, par contrat (date absente) devant Pierre Vaulx, notaire de Toulouse, Jeanne de Dangereux, en Gascogne, et en secondes noces, au château de Marnac, au comté de L'Isle-Jourdain, le 10 septembre 1612, Catherine du Fau de Marnac, fille de Guillaume du Fau, seigneur de Marnac, et de Françoise de Saint-Etienne[322]. On voit apparaître la seigneurie de Marnac, dans la paroisse du Thil, dont se qualifia la famille du Fau, depuis Jean du Fau, capitoul en 1518. Son petit-fils, Guillaume du Fau, écuyer, seigneur de Marnac, acheta, le 11 juin 1573, à Bernard de Barrau, écuyer, seigneur de Puylausic, La Loubère, ses droits sur la terre et seigneurie de Marnac, pour 750 livres[323]. Sa descendance

[317] Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* t. XII, p. 38.
[318] AD.HG 3 E 23994.
[319] AD.HG 3 E 37377 Muret.
[320] AD.HG 3 E 37377 Muret.
[321] AD.HG Reg. Ins. 8.
[322] La Chesnaye-Desbois, généalogie Pellegrue.
[323] André Navelle, *op.cit.,* IV, produisant AD.HG 3 E 6001, Ouvrier, notaire, pour l'achat en 1573, et produisants les preuves de l'ascendance de Guillaume du Fau.

possédait cette terre encore en 1650, date à laquelle elle releva la chapelle de Saint-Orens, à Thil[324].

L'absence de dates de mariage relatives aux diverses personnes citées ne permet pas de reconstituer une généalogie précise.
Toutefois, en y associant d'autre évènements on pourrait avoir Bernard Dangereux, seigneur de Marnac, fils de Bernard Dangereux, seigneur de Beaupuy, et d'Antoinette de Montaut, épousée par contrat du 1496, qui, d'une alliance inconnue, vers 1535, eut trois filles Madeleine, qui épousa vers 1560, Jean Georges de Clarac, Georgette, qui épousa également vers 1560 Jean de Cossy, et Anne, sans alliance. Quant à Catherine alias Marguerite, également héritière de Bertrand Isalguier, seigneur de Montfaucon, qui épousa Jean de *Bruguère,* elle pourrait être leur cousine-germaine.

V
Personnes isolées

12 août 1382, testament de Jean de La Barthe, seigneur d'Aure et de Magnoac, trouvé le 12 août 1511, parmi les légataires Gratianne Dangeroux[325].

Le 22 juillet 1383, Gaillard Dangeyros de Lévignac, reconnut une dette[326].

Magne Dangereux, fille de Raymond Jourdain Dangereux de Brignemont et de Pictavine d'Esparbès, épousa (probablement vers 1390) Béraud de Faudoas, seigneur de Sérempuy et en partie de Brignemont, fils puîné de Béraud de Faudoas, seigneur d'Avensac, et de Fayride de Sérempuy, sa seconde épouse, mariés par contrat du 2 juillet 1364[327], d'où postérité. Ambroise Ledru dit que Magne de Brignemont, fille de Raymond Jourdain de Brignrmont, coseigneur dudit lieu, et de Pictavine d'Esparbès, épousa, avant 1392, Béraud de Faudoas, seigneur de Sérempuy et en partie de Brignemont, toutes les preuves produites nomment Magne de Brignemont l'épouse de Bérauid de Faudoas[328].

1490, Exterse d'Angeroux épousa, le 3 avril 1490, Anne de Montlezun, fille de feu Pierre de Montlezun, seigneur d'Aygues-Mortes, et de Catherine de Bordes, dame de Roquepine, remariée à Jean II du Bouzet, seigneur de Cots, Lagraulet[329].

Françoise Dangeroux épousa, par contrat du 19 octobre 1539, Bertrand de Bezolles, seigneur de Cauderone, veuf en premières noces de Bernardine de Brussay, il n'eut pas d'enfant de ce cette seconde union ; Bernard de Bezolles, seigneur de Cauderone, testa le 4 novembre 1554,

---

[324] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Editions Flohic, Seprembre 200, t. I, p. 765.
[325] AD. Gers Vergès I 1729 n° 15444.
[326] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 22, produisant AD.HG SS 108 Bd Fabri, notaire.
[327] Jules Villain, *op.cit.,* IIp. 1407-1410.
[328] Ambroise Ledru, *op.cit.,* I, pp. 88-89.
[329] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, pp.20-21, se référant à AD.PA, série EE pour le mariage en 1490.

disant être marié avec Françoise Dangerous, à laquelle il fit un legs, et à ses enfants de son premier mariage avec Bernardine de Brussay, instituant héritier universel son fils Alexandre et de ladite Bernardine[330]. Cette Françoise Dangereux pourrait être, selon la chronologie, celle qui avait épousé Pierre de Verneuil, lequel mourut avant le 29 mars 1536, mais il n'y a aucune indication dans ce sens.

Le 5 août 1579, furent passés les pactes de mariage Michel Dangereux, fils aîné de Frix Dangereux, seigneur de *Puylohaut*, en Fezensac, avec Louise de Luppé, fille de Carbon, le contrat fut conclu le 14 septembre 1581, au château de Cadeilhan, en Lomagne, devant un notaire de Lavardens (Gers)[331].
Le lieu de Poylohaut qui a donné son nom à la famille éponyme, était situé en Chalosse (dans les Landes), bien loin du comté de Fezensac, il faut peut-être lire Puylausic, mais Puylausic était en Comminges, proche du comté de Fezensac.

En 1594, Madeleine Dangerous, était veuve de noble Bernard de Mayssens[332].

Mathurin Dangereux, sieur de Montauriol, et Raymond de Bousquet, sieur de Mascarville (à 2 km de Caraman, Haute-Garonne), furent présents, en 1614, au mariage de Jean Bonnay fils de Dominique Bonnay, bourgeois de Carmaing[333] (Caraman.)
En 1607, Isabeau de Bonvillar, veuve de François Dangereux, écuyer de Noueilles, mère de Jean Philippe Dangereux, avait reconnu une dette de 100 livres à Dominique Bonnay, bourgeois de Carmaing[334] (Caraman), il est possible que Mathurin et François Dangereux, soient parents.

Douillac, révision le 14 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[330] AD. Gers Vergès I sup 78
[331] AD. Gers Vergès I 2612
[332] AD.HG 3 E 15338 Montesquieu-Volvestre
[333] AD.HG 3 E 17150 Caraman.
[334] AD.HG 3 E 17143 Caraman

Nord
Carte des principaux fleuves
Garonne
Verdun-sur-Garonne
Beaupuy
Grenade
Beaumont-de-Lomagne
Bergnemont
Thil
Agnac
Lévignac
Lasserre
L'Isle-Jourdain
Colomiers
Toulouse
Saint-Sens
Nouvelles
Puylausic
Gers
Auch
Vic-Fezensac
Riguepeu
Dangereux
Echelle : 1cm = 5km

Famille DOUGNAC de SAINT-MARTIN

Une notice généalogique relative à cette famille a été publiée par Gustave Chaix d'Est-Ange[335], elle a été complétée par Maurice Vuillier. Le document qui suit complète cette généalogie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Les membres de cette famille sont qualifiés nobles depuis le premier degré, toutefois cette famille n'apparaît pas lors des recherches vers 1666 ni vers 1700, cependant Pierre et Henri Dougnac, fils de Bertrand Jacques et de Lucrèce de Roquemaurel, se rendirent à la convocation de la noblesse le 6 juillet 1674, par le maréchal d'Albret, lieutenant général de Guyenne[336].
Elle portait : « d'argent à une vache de gueules, clarinée d'argent, passant sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles du même. »
Cette famille tint le lieu et le château de Saint-Martin (à 3 km à l'est de Saint-Girons, Ariège) et celui de Bousigues, dans la paroisse d'Oust.
Les membres de cette famille étant qualifiés nobles dans la plupart des actes, nous ne rappellerons cette qualification qu'exceptionnellement.
Une famille du même nom, bourgeoise, est citée à Seix.

I Noble Guillaume Pierre DOUGNAC.
Il apparaît avec cette qualification dans le testament de noble Jean de Roquemaurel, du 27 octobre 1552, et dans celui de son fils Jacques Dougnac, capitaine, du 11 janvier 1568 ; dans ce dernier testament Jacques Dougnac mentionne ses fils Bertrand Jacques, Pierre, Bernard et Guillaume[337].
Nous ne possédons qu'un résumé du testament de Jean de Roquemaurel, coseigneur de Soueix (maintenant Soueix-Rogalle, Ariège), du 27 octobre 1552, par lequel il fit légataire Catherine d'Ustou, sa femme, institua héritier Arnaud, son fils aîné, et lui substitua Guillaume et Girons de Roquemaurel, ses autres fils[338].
D'une alliance inconnue Guillaume Pierre Dougnac eut :

II Jacques DOUGNAC, capitaine.
Il testa le 11 janvier 1568, nommant 4 fils (comme dit supra):

3.1 Bertrand Jacques DOUGNAC, qui suit.

3.2 Pierre DOUGNAC.
C'est probablement lui qui dit, en octobre 1608, feu noble Pierre Dougnac, avait épousé Antoinette d'AULIN, laquelle, sa veuve, fut, à cette date, instituée légataire de sa fille Françoise d'Abadie (ou d'Abbadie), femme de noble Raymond de

[335] Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables,* t. XI, p. 921.
[336] Chaix d'Est-Ange, *op.cit.,* XI, p.921
[337] Chaix d'Est-Ange, *op.cit.,* XI, p. 921.
[338] BnF Fr 32298, testament reçu par Cabalby, notaire dee Vic et Goudal, aussi notaire.

Mayssens[339]. Antoinette d'Aulin avait épousé, en premières noces N…d'Abadie (d'Abbadie), lequel s'était marié deux fois car Françoise d'Abadie institua légataires sa sœur germaine, Marie d'Abbadie, et sa sœur utérine Catherine d'Abbadie.

3.3 Bernard DOUGNAC, cité dans le testament de son père du 11 janvier 1568.

3.4 Guillaume DOUGNAC, cité dans le testament de son père du 11 janvier 1568.

L'un des ses trois fils Pierre, Bernard ou Guillaume, est l'auteur d'un rameau, qui suivra. En effet Jeanne Dougnac, fille de Bertrand Jacques, est citée dans des actes avec ses cousins germains Henri et Marc Antoine Dougnac.

III Bertrand Jacques DOUGNAC, capitaine.
Bertrand Jacques Dougnac, capitaine, époux de Jeanne de Siregand, testa le 29 février 1604, nommant son fils Bertrand Jacques Dougnac, sieur de Bousigues.
Il avait épousé **Jeanne de SIREGAND,** qui n'est pas rattachée.
Jeanne de Siregand, veuve de feu noble Jacques Dougnac, à présent femme de sire Antoine Vingt, marchand de Cazères (Haute-Garonne), fut citée en 1612 avec noble Henri Dougnac[340].
Ils eurent :

4.1 Bertrand Jacques DOUGNAC, qui suit.

4.2 Pierre DOUGNAC.
Il fut cité en 1640, avec son frère Bertrand Jacques, comme cousin de Marc Antoine Dougnac, seigneur de Lusquenac (infra.) Il est probablement Pierre Dougnac, sieur de Lacoste, cité en 1664, habitant Vic (maintenant Vic d'Oust, Ariège)[341]. Etienne d'Aspet reconnut, en 1672, une dette à Pierre Dougnac, seigneur de Lacoste[342].

4.3 Jeanne DOUGNAC.
Fille de feu noble Jacques Dougnac, du lieu d'Oust (Ariège), elle épousa, par contrat du 11 février 1613, noble **Simon de SUERE**, fils de noble Jean de SUERE, verrier d'Arbas (Haute-Garonne), et de Jeanne de *ROUBES,* la future fut assistée de noble Henri Dougnac, son cousin-germain[343]. Noble Jean de Suère, sieur de Maharage (un lieu de ce nom en Sainte-Croix-Volvestre, Ariège, un autre en Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne), coseigneur du Plan, testa le 15 mars 1617, instituant héritiers ses trois enfants mâles, Simon, Pierre et Frix, son fils Simon de Suère, écuyer, sieur de Montaignac épousa Jeanne *de Doignac* par contrat du 11 février *1614*, passé devant Soulan, notaire de Vic, d'où postérité[344].

[339] AD.HG 3 E 17539 Rieux.
[340] AD.HG 3 E 9353 Cazères.
[341] AD.HG 3 E 24441 Aurignac.
[342] AD. Ariège 34 J 70.
[343] AD.HG Reg. Ins 19 ; Bnf Fr 32298
[344] La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse,* t.18, p.708.

IV Bertrand Jacques DOUGNAC, sieur de Bousigues.
Bertrand Jacques Dougnac, sieur de Bousigues, testa le 7 février 1653, nommant Lucrèce de Roquemaurel, sa femme, instituant héritier universel Pierre Dougnac, son fils[345].
Il avait épousé **Lucrèce de ROQUEMAUREL,** qui n'est pas rattachée.
Ils eurent plusieurs fils dont :[346]

5.1 Pierre DOUGNAC, qui suit.

5.2 Henri DOUGNAC.
Il est probablement noble Henri Dougnac, qui fut présent le 12 septembre 1672, au contrat de mariage, au château d'Alos, de noble Pierre d'Aragon, sieur de Peyrefitte, fils de noble Paul d'Aragon et de feue Françoise de Traversier, habitant Ustou, avec Jeannette de Cabalby, fille de feu noble Jean Bertrand de Cabalby, seigneur d'Amos, et de Marthe de Méritens[347].

V Pierre DOUGNAC, seigneur de Saint-Martin.
Il aurait été nommé capitaine au régiment d'Anjou par brevet du 12 juin 1694[348] (date étonnante), ceci se rapporte peut-être à son fils homonyme.
Pierre Dougnac, sieur de Saint-Martin, assista, le 18 décembre 1659, Jean de Roquemaurel, coseigneur de Soueix (Ariège), seigneur de Montégut (-en-Couserans, Ariège), lors de son contrat de mariage avec Marthe d'Ustou, fille de Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, Estadens, et de feue Marguerite de La Mothe[349].
Il avait épousé, par contrat du 6 février 1651, **Marie d'ARAGON**[350].
Marie d'Aragon appartenait probablement à la famille Aragon, notable, habitant Ustou, dont plusieurs membres apparurent comme nobles aux 17ème et 18ème siècles[351].
Ils eurent :

6.1 Joseph DOUGNAC, qui suit.

6.2 Pierre DOUGNAC, sieur de Bousigues.
Dit Pey Dougnac, frère utérin de Joseph Dougnac, le 22 octobre 1726 (infra), il est le sieur Pierre Dougnac qui avait épousé **Gabrielle de CAUBET,** laquelle testa le 5

[345] AD. Ariège 1 B 29, acte collationné le 18 janvier 1687, par Rogalle, notaire de Seix ; ce testament est cité par Chaix d'Est-Ange, *op.cit.*
[346] AD. Ariège Fonds Blazy
[347] AD. Ariège Fonds Blazy
[348] Chaix d'Est-Ange, *op.cit.*
[349] AD.HG 3 E 27871 Aspet.
[350] Chaix d'Est-Ange, *op.cit.*
[351] Geneviève Durand-Sendrail, *Ustou, une vallée pyrénéenne méconnue,* Acala, Juillet 2018, p.207, note 261, citant parmi la noblesse locale, en 1715, Paul de Roquemaurel, baron de Rouze et de Constansac, François de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, ainsi que deux habitants d'Ustou, considérés comme nobles, Pierre d'Aragon, seigneur de Peyrefitte, et Maximilien d'Aragon, seigneur de Fonfrède.

septembre 1731, veuve de feu sieur Pierre Dougnac, sieur de Bousigues, habitant Soulan, faisant des legs à sa nièce demoiselle Isabeau Amiel, file de sa sœur demoiselle Françoise Caubet, épouse de M. Amiel, à sa sœur demoiselle Françoise Caubet, épouse du sieur Sevin Dustou, instituant héritier universel noble Joseph de Caubet, sieur de Laussedat, son frère, puis dite veuve du sieur Pierre Dougnac, de Saint-Martin, habitant Bardies, elle fit un codicille le 13 décembre 1731, faisant des legs à M. Louis Caubet de Monjeloux, à demoiselle Isabeau Amiel, sa nièce, à demoiselles Isabeau et Françoise Caubet, ses sœurs[352].

Gabrielle de Caubet de Laussedat, veuve de noble Pierre Dougnac, sieur de Bousigues, habitant Bardies, nomma procureur le 30 mars 1732, noble Géraud de Caubet de Laussedat, sieur de Carchant[353].

Noble Joseph Caubet, sieur de Laussedat, héritier de feue Gabrielle de Caubet, sa sœur, veuve de feu noble Pierre Dougnac, sieur de Bousigues, habitant le lieu de Bardies, paroisse de Montesquieu, reconnut le 9 avril 1733, avoir reçu 270 livres de Françoise de Siregand, veuve de noble Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin[354].

VI Joseph DOUGNAC, seigneur de Saint-Martin.

Il fut cité en 1711 comme lieutenant au régiment de Guyenne[355].

Le 23 mars 1712, Paul de Roquemaurel, chevalier, seigneur vicomte de Montégut (-en-Couserans, Ariège), baron de Constansac (à 2 km au nord de Montégut), seigneur de Rouze (en Ustou, Ariège), coseigneur de Soueix (-devenu Soueix-Rogalle, Ariège), prêta 580 livres, valeur de 2 chevaux, à noble Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin, lieutenant de dragons au régiment de Guyenne, les chevaux étaient nécessaires à Joseph Dougnac pour son service et celui du roi au régiment de Guyenne ; pour payer les intérêts Joseph Dougnac donna les rentes d'un pré, appelé de Sirgant, à Oust[356].

Joseph Dougnac fut le parrain, à Seix (Ariège), le 13 mars 1717, de Joseph de Siregand, fils de noble Joseph de Siregand et de noble Marie de Cabalby[357]. Il mourut avant le 18 janvier 1719, date du baptême, à Seix, de sa fille Marguerite, posthume[358].

Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin, avait épousé le 4 novembre 1712, **Françoise de SIREGAND de BESSET,** qui d'après la chronologie doit être fille de Jean de SIREGAND de BESSET et de Raymonde Anne de TERSAC. Cette ascendance est corroborée par le fait qu'Alexis de Siregand, sieur de Besset, était l'oncle de Jacques Dougnac, seigneur de Saint-Mqartin, de Bousigues, lequel institua son héritier, son neveu Jacques Dougnac, par son testament du 15 novembre 1778 (infra), dont l'ascendance est prouvée.

Françoise de Siregand, veuve de Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin, faisant pour Jacques Dougnac, son fils, et Marguerite et Claire Dougnac, ses filles, habitant Oust, reçut le 20 novembre 1734, de Joseph de Siregand, sieur de Besset, son *(père)* frère, habitant Seix, trois

[352] AD. Ariège E 688 Saint-Girons.
[353] AD. Ariège E 688 Saint-Girons.
[354] Maurice Vuillier, produisant un acte passé à Oust.
[355] Chaix d'Est-Ange, *op.cit.*
[356] AD. Ariège 5 E 7271, Pierre Soum, notaire à Saint-Girons
[357] RP. Seix.
[358] RP. Seix.

vaches provenant de la succession de feue Marie de Siregand, sa sœur[359], Joseph de Siregand, sieur de Besset, fils de Jean de Siregand de Besset, et de Raymonde Anne de Tersac, épousa,

par contrat du 21 juillet 1711, Marie de Cabalby, il avait une sœur Marie de Siregand, il est donc le frère et non le père de Françoise de Siregand[360].
Les 11 mai 1724 et 15 novembre 1725, Françoise de Siregand, veuve de Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin, habitant Oust, passa des contrats de gazaille[361]. Elle fut citée le 22 octobre 1726, veuve de noble Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin, avec Pey Dougnac, son frère utérin[362]. Françoise de Siregand, veuve de Joseph Dougnac, sieur de Saint-Martin, testa le 21 octobre 1745, habitant Bousigues, paroisse d'Oust., nommant sa fille Marguerite, mariée à Joseph Siregand, instituant héritiers universels son fils Jacques Dougnac, sieur de Saint-Martin, et Claire Dougnac, sa fille cadette[363], Claire paraît être l'aînée, peut-être y eut-il deux filles Claire.
Ils eurent :

7.1 Claire DOUGNAC.
Elle fut baptisée à Oust, le 2 novembre 1714[364].

7.2 Jacques DOUGNAC, qui suit.

7.3 Marguerite DOUGNAC.
Elle épousa, par contrat filiatif du 6 janvier 1735, le sieur Joseph SIREGAND, fils de Bernard SIREGAND et de Catherine SOULAN, habitant Oust, la future était dotée de 800 livres, plus un lit complet, 12 serviettes, 1 nappe, 1 robe, elle était assistée de Marion Dougnac, sa sœur, étaient présents noble Jacques de Cabalby, sieur de Boussan, d'Esplas, et noble Joseph de Siregand, sieur de Besset[365].

7.4 Marion DOUGNAC.
Elle assista sa sœur Marguerite, le 6 janvier 1735, lors de son contrat de mariage avec Joseph Siregand. Elle n'est pas mentionnée dans la donation de Joseph de Siregand, sieur de Besset, frère de Françoise de Siregand, mère de Jacques, Marguerite et Claire, ni dans le testament de cette même Françoise de Siregand, le 21 octobre 1745, ce qui semble indiquer qu'elle était issue d'un autre lit, peut-être extra conjugal.

VII Jacques DOUGNAC, seigneur de Saint-Martin, de Bousigues.
Il fut baptisé à Oust, le 8 février 1717[366].

---

[359] Maurice Vuillier produisant AD. Ariège, Auziès, notaire d'Oust.
[360] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Siregand.*
[361] AD. Ariège 5 E 5423
[362] A1D. Ariège 5 E 5423 Saint-Girons
[363] Maurice Vuillier, produisant AD. Ariège, Auziès, notaire d'Oust.
[364] RP. Oust (Ariège.)
[365] Mauruce Vuillier, produisant AD. Ariège, Auziès, notaire à Oust.
[366] RP. Oust.

Jacques Dougnac, sieur de Saint-Martin, de Bousigues, étant sur le point de partir pour le service du roi, testa le 8 février 1735, instituant héritière universelle Françoise de Siregand, sa mère[367].
Le 25 mai 1762, Jacques Dougnac, sieur de Saint-Martin, habitant Oust, était en procès avec Joseph de Cabalby, seigneur de Latrape[368].
Alexis de Siregand, sieur de Besset, habitant Seix, testa le 15 novembre 1778, instituant héritier général François Dougnac de Saint-Martin, de Montesquieu-Volvestre, son neveu[369], cet acte confirme l'ascendance de Françoise de Siregand de Besset, mère de Jacques Dougnac.
Il avait épousé, par contrat du 25 avril 1757, **Marie de ROQUELAURE de Villepinte,** fille d'Aymeric de ROQUELAURE et de Marie ABOLIN, le mariage fut célébré à Montesquieu-Volvestre le lendemain. Le futur avait reçu une donation de 1 200 livres de sa sœur Claire de Dougnac de Saint-Martin, par les mains d'Alexis de Siregand, la future était dotée de 15 000 livres[370]. Marie de Roquelaure mourut le 11 mai 1759, à Montesquieu-Volvestre[371].
Ils eurent :

8.1 Pierre François DOUGNAC, qui suit.

8.2 Marie Jacquette Philippe DOUGNAC
Elle fut baptisée à Montesquieu-Volvestre, le 1er mars 1759, la marraine fut Marie de Roquelaure., en présence d'Emeric (Aymeric) de Roquelaure, père[372] (de Marie.)
Elle épousa, par contrat filiatif du 28 août 1778, dotée de 8 000 livres, assistée de son frère, **Guillaume d'ICART de PONTAUD,** officier d'infanterie, habitant Soulan en Couserans, fils de feu Marc d'ICART de PONTAUD et de Françoise de GERAUD[373].

VIII Pierre François DOUGNAC de SAINT-MARTIN.
Il fut baptisé en l'église de Montesquieu-Volvestre, le 4 juin 1758, le parrain fut messire François Abolin, seigneur de Barry, la marraine dame Marie Abolin[374].
Le conseil de la commune de Montesquieu-Volvestre, rassembla, en 1792, 16 notables, dont 3 nobles, parmi eux Dougnac de Saint-Martin, lequel devint en 1795, adjoint au maire[375].
Il avait épousé **Charlotte LAPORTE**[376]
Ils eurent :

IX Valentin DOUGNAC de SAINT-MARTIN.

---

[367] AD. Ariège 5 E 7253 Saint-Girons.
[368] AD. Ariège B 172.
[369] AD. Ariège 2 C 927 Saint-Girons.
[370] AD. Ariège B 94 et AD. Ariège du 7 mai 1757, pour le contrat de mariage ; AD.HG Montesqueu-Volvestre pour le mariage.
[371] RP. Montesquieu-Volvestre.
[372] RP. Montesquieu-Volvestre.
[373] AD. Ariège B 121
[374] RP. Montesquieu-Volvestre.
[375] Jean-Michel Miroviez, *Revue de Comminges,* 1992, Les ordres privilégiés face à la Révolution, à Montesquieu-Volvestre, p.58.
[376] Maurice Vuillier ; Chaix d'Est-Ange, *op.cit.,* dit qu'il épousa Mademoiselle de La Porte.

Il naquit le 9 juin 1795, à Montesquieu-Volvestre.
Il servit du 15 juillet 1813 au 16 juillet 1830, fut promu capitaine après la prise d'Alger.
Chevalier de la Légion d'honneur le 3 octobre 1814
Il fut maire de Saint-Laurent, et mourut le 17 août 1854, à Saint-Laurent[377].
Il avait épousé, le 8 avril 1829, **Marie Louise de LARTIGUE**, née le 2 avril 1808, fille de feu Dominique de LARTIGUE d'Arnès, seigneur de Saint-Orens, coseigneur de Saint-Laurent, ancien capitaine de dragons, chevalier de la légion d'honneur, et de Jacquette Marguerite de BAREGES[378].
Ils eurent :

10.1 Marie Caroline Henriette DOUGNAC.

10.2 Cécile Marguerite Alphonsine DOUGNAC.

10.3 Georges Jules DOUGNAC, qui suit.

10.4 Henri Louis DOUGNAC, qui suivra.

10.5 Etiennette Marie Georgette DOUGNAC

10.6 Louise Marie Henriette DOUGNAC.

X Georges Louis DOUGNAC.
Il naquit le 18 mai 1834, à St Laurent, et entra à l'école de Saint-Cyr en novembre 1854
Il fut nommé lieutenant au 6ème régiment de hussards en novembre 1862, et était chef de bataillon le 1er octobre 1875[379].
Il avait épousé, vers 1870, **Marie de CAUMIA-BAILLENX,** fille d'Hyacinthe Henri, comte de CAUMIA-BAILLENX, et de Jeanne Marie Caroline de CHANCEAULME de FONROSE de CLARENS[380].

***

X bis Henri Louis (alias Louis Henri) **DOUGNAC.**
Né le 12 août 1836, à Saint-Laurent, il entra à Saint-Cyr le 7 novembre 1855. Il fut sous-lieutenant d'infanterie de ligne, puis lieutenant le 23 janvier 1864, capitaine en juillet 1870, chef de bataillon le 18 janvier 1879, et fut admis à la retraite le 21 août 1892. Il avait été fait chevalier de la légion d'honneur, le 8 juillet 1889[381].
Il avait épousé, le 14 mai 1867, **Marie Louise Rose d'ESPARBES de LUSSAN,** fille de Louis Lucien Bernard, vicomte d'ESPARBES de LUSSAN, et d'Aurélie Armande Gabrielle de CARDAILLAC LOMNE, elle mourut en avril 1903[382].

---

[377] Maurice Vuillier indique sa carrière.
[378] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. II, pp.1668-1669, qui indique leurs enfants.
[379] Maurice Vuillier indique sa carrière militaire.
[380] Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* 8ème série, p. 63.
[381] Maurice Vuillier, indique sa carrière militaire.
[382] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1260.

II
Seigneurs de Lusquenac

Ce rameau est issu d'un fils de Jacques Dougnac, degré II, comme expliqué supra et infra..

III Pierre ou **Bernard** ou **Guillaume DOUGNAC.**
S'il s'agit de Pierre, il pourrait avoir eu une descendance de son épouse Antoinette d'Aulin.:
Quoiqu'il en soit l'un d'eux eut pour fils :

4.1 Henri DOUGNAC.
En 1611, eut lieu un arbitrage entre noble Henri Dougnac, écuyer, habitant Vic en Couserans (maintenant Vic d'Oust, Ariège) et noble Antoine Dougnac, son frère, d'une part, et noble Pierre du Cros, seigneur de Barthère,et noble Bertrand de Martres, sieur de Lagaillarde[383].
Noble Henri Dougnac fut cité en 1612 avec Jeanne de Siregand, veuve de Jacques Dougnac, à présent femme de sire Antoine Vingt, marchand de Cazères[384]. Il assista, le 11 février 1613, sa cousine germaine Jeanne Dougnac, lors de son contrat de mariage avec Simon de Suère, supra.
Noble Henri Dougnac, du lieu de Vic, fit une cession, le 16 novembre 1626, au château d'Ercé (Ariège), à noble Hercule de Siregand, sieur d'Artigaude, vicomte d'Ercé[385].
Nobles Bertrand Jacques et Pierre Dougnac, fils de feu *Odet* (erreur de transcription), sont cités en 1640 avec noble Marc Antoine Dougnac, sieur de Lusquenac, héritier de feu noble Henri Dougnac, son frère, leur cousin[386].

4.2 Marc Antoine DOUGNAC, qui suit.

IV Marc Antoine DOUGNAC, seigneur de Lusquenac, en Couserans (lieu non identifié.)
Jean de Durand de Monestrol, sieur de Rivalet, reconnut une dette, en 1655, à Marc Antoine Dougnac, sieur de Lusquenac, représenté par Jean de Caubet, sieur du Plan[387].
Jean de Durand, sieur de Rivalet, et Jean Gabriel de Faudoas, sieur de La Mothe-Sérillac, faisant pour lui et pour Marc Antoine Dougnac, sieur de Lusquenac, et Anne de Comminges, son beau-père et sa belle-mère, vendirent une coupe de bois, en 1662, à Jacques de

[383] AD.HG 3 E 9352
[384] AD.HG 3 E 9353 Cazères.
[385] AD. Ariège 5 E 810.
[386] AD. Ariège 5 E 7255 (406)
[387] AD.HG 3 E 16023 Cazères.

Commenge (Comminges), sieur de Mancioux[388], Jean de Durand, sieur de Rivalet, avait épousé Françoise de Comminges, sœur de Jean Etienne de Comminges, ce qui explique son implication dans cette vente.
Marc Antoine Dougnac, seigneur de Lusquenac, mourut avant le 21 mars 1665, date à laquelle Anne de Comminges, veuve, héritière de sa mère Françoise de Mulatier, fit un accord, au château du Fréchet, avec Jean Bertrand de Fleurian, sieur de Laligué, fondé de pouvoir Marguerite de Comminges, veuve de Jacques de Fleurian, sieur de Laligué, sœur de la constituante, concernant le supplément de légitime sur les biens de Françoise de Mulatier, leur mère commune[389].
Il avait épousé, par contrat du 4 avril 1629, **Anne de COMMINGES,** comme cela apparaît dans le contrat de leur fille Françoise, le 26 octobre 1655, avec Jean Gabriel de Faudoas.
Anne de COMMINGES était fille de Jean Etienne de COMMINGES, seigneur du Fréchet (Haute-Garonne), et d'Anne de BOUFFARTIGUE. Jean Etienne de Comminges, sieur du Fréchet, avait épousé, par contrat du 4 janvier 1617, Anne de Bouffartigue, dotée de 6 000 livres. Par son testament, Jean Etienne de Comminges, avait légué ses biens à sa femme Anne de Bouffartigue et institué héritier universel Jean de Durand, sieur de Rivalet, son neveu (petit-fils.) Le 3 juin 1662, Anne de Bouffartigue, veuve de Jean Etienne de Comminges, seigneur du Fréchet, d'une part, et Jean de Durand, sieur de Rivalet, Jean Gabriel de Faudoas, sieur de La Mothe-Sérillac, procureur fondé de Marc Antoine Dougnac, sieur de Lusquenac, et Anne de Comminges, sa femme, son beau-père et sa belle-mère, se mirent d'accord pour la liquidation de la succession Comminges du Fréchet[390].
Ils eurent deux filles :

5.1 Françoise DOUGNAC.

Françoise Dougnac, fille aînée, épousa par contrat du 26 octobre 1655, dans le château seigneurial du Fréchet (à 5 km de Saint-Martory, Haute-Garonne), nommant ses parents, **Jean Gabriel de FAUDOAS,** seigneur de La Mothe-Sérillac, le père de la future ratifia ses pactes de mariage avec Anne de Comminges, passés devant Morère, notaire, le 4 avril 1629, la future reçut la moitié des biens de son père sauf l'usufruit, et de sa mère le tiers des biens meubles et immeubles qui lui écheront par le partage entre elle et M. de Rivalet, le futur apporta 15 000 livres, parmi les présents, Gaston de Siregand, dit comte d'Ercé, Alexandre de Preissac, seigneur de Montoulieu, Octavien de Roquemaurel, seigneur d'Ustou, et Jean Pierre de Roquemaurel, sieur de Lisle, Alexis de Siregand, Jean de Caubet, sieur de Lapla[391].
Le mariage fut célébré le 27 janvier 1656, au Fréchet[392].
Jean Gabriel de FAUDOAS, était fils de Jean François dit Jean de FAUDOAS, chevalier, baron de Sérillac et de La Serre, seigneur de Peyriac, Augé, Martel, et de Cécile d'ARBISSE, dame de La Serre, épousée par contrat du 13 mai 1617, à

[388] AD.HG 3 E 9497 Longages.
[389] AD.HG 3 E 34710, Dader, notaire à Aurignac.
[390] AD.HG 3 E 34708, Dader, notaire d'Aurignac.
[391] AD.HG 3 E 34706 Dader, notaire à Aurignac.
[392] RP. Le Fréchet

Bordeaux. Jean Gabriel de Faudoas vivait le 20 février 1691, et mourut, avant le 20 juillet 1693, ainsi que sa femme, laissant 4 enfants[393].
Leur fils Marc Antoine de Faudoas, fut baptisé au Fréchet le 12 décembre 1656, le parrain fut Marc Antoine Dougnac de Lusquenac, son grand-père maternel, la marraine Anne de Comminges, grand-mère maternelle[394]. Un autre fils fut baptisé au Fréchet, le 15 février 1658, la marraine fut Anne de Comminges, sa grand-mère maternelle. Leur fils Guillaume de Faudoas fut baptisé au Fréchet le 13 février 1661, la marraine fut Catherine Dougnac, sa tante maternelle. Leur fils Jean Denis de Faudoas fut baptisé au Fréchet le 5 novembre 1663, le parrain fut Jean Denis de Barrau, seigneur et baron de Benque et de Parron, la marraine Hippolyte de Faudoas, sa femme. Jean de Faudoas, sieur de Sérillac, habitant Vic, vendit une terre, le 17 février 1701, à Joseph Dougnac, marchand de Seix[395]

5.2 Catherine DOUGNAC.
Catherine Dougnac, fille de Marc Antoine Dougnac, seigneur de Lusquenac, et d'Anne de Comminges, reçut 2 050 livres, le 23 janvier 1661, au Fréchet[396].
C'est très probablement elle qui épousa noble **Guillaume ROQUES,** sieur d'Arse, ils eurent un fils Marc Antoine de Roques, qui mourut au Fréchet, le 11 février 1668, âgé de 5 ans[397].

Personnes isolées

François de Siregand épousa, par contrat du 11 janvier 1623, Marie de Dougnac, laquelle testa le 28 mai 1647, faisant un legs au produisant (Marc Antoine de Siregand, sieur de Vince…,) et à Octavien et Etienne ses enfants, instituant héritier universel Joseph de Siregand, son fils aîné[398].

,
21 septembre 1688 Contrat de mariage d'Etienne d'Encausse fils de Géraud d'Encausse et de Jeanne d'Encausse, habitant Aspet, avec Jeanne Dougnac[399].

11 juin 1714, Accord entre demoiselle Anne Dougnac, dame de Bruyère, et noble Jacques de Cabalby[400].

Douillac, révision le 14 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[393] Abbé Ambroise Ledru et Eugène Vallée, *La maison de Faudoas,* t. 1, pp. 267-270, produisant les preuves.
[394] RP. Le Fréchet, comme pour les baptêmes des autres enfants.
[395] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[396] AD.HG 3 E 34708, Dader, notaire à Aurignac.
[397] RP. Le Fréchet.
[398] Preuves de noblesse de Marc Antoine de Siregand, sieur de Vincen.. du 4 septembre 1696 (AD. Ariège 5 J 26)
[399] AD. Tarn-et-Garonne C 87, Pierre Soum, notaire de Lacourt en Couserans.
[400] Archives du Pac

Familles de DURAND, de Mongeard et d'Esquilles

I Seigneurs de Roquefoulet, Lastours, Monestrol, Rivalet, etc. p.64

I.1 Premiers degrés p.64

I.2 Seigneurs de Roquefoulet. p.76

I.3 Seigneurs de Lastours p.83

I.4 Seigneurs de Monestrol, Lavernose p.87

I.5 Seigneurs de Rivalet p.93

I.6 Seigneurs de Magaros p.95

I.7 Seigneurs de Fajac p.101

II Seigneurs d'Esquilles p.106

Tableau des branches de Montgeard p.115

Carte p.116

Une famille Durand, originaire de Montgeard, donna naissance à plusieurs branches maintenues nobles au 17ème siècle. Une généalogie des branches des seigneurs de Lastours et de celle des seigneurs de Roquefoulet, a été publiée par Julles Villain, elle comporte des erreurs[401].

L'origine commune des branches des seigneurs de Lastours et de Roquefoulet est prouvée par la maintenue de noblesse en 1669 de Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet et de Montgeard, et de Jean de Durand, seigneur de Lastours, comme descendants de Guillaume Durand, greffier des présentations au parlement de Toulouse, capitoul en 1559 (anobli par ce capitoulat.)

La branche des seigneurs de Magaros, ignorée des généalogies publiées, a été rattachée au degré III, celle des seigneurs de Fajac, également ignorée, a été également rattachée au degré III.

Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, maintenu noble en 1671, avait assisté, en 1653, sa cousine de Jacquette de Durand, qui épousa Jean de Montdricourt, sœur de Jean de Durand, seigneur de Lastours, ce qui établit sa parenté avec les branches des seigneurs de Lastours et des seigneurs de Roquefoulet, comme celle des seigneurs de Rivalet, issue de celle des seigneurs de Monestrol, le rattachement initial n'a pas été formellement identifié, nous émettons une hypothèse.

Il faut noter de nombreux homonymes, avec les mêmes qualifications, ce qui peut conduire à des confusions.

Nous rappelons en premier lieu les premiers degrés de cette famille et les auteurs des deux branches des seigneurs de Roquefoulet et de Lastours[402], avec l'origine probable des seigneurs de Monestrol dont une généalogie peut-être établie grâce aux registres paroissiaux de Montgeard[403], à des actes trouvés par Maurice Vuillier et à un fragment de généalogie écrite par André Navelle[404].

Les auteurs de la famille Durand étaient marchands pasteliers, établis à Montgeard (dans le Pays de Cocagne, en Lauragais, Haute-Garonne). La région de Nailloux-Montgeard fut un centre important de la culture du pastel, pendant l'âge d'or du pastel (1460-1562), les différentes branches tinrent des lieux autour de Montgeard (Monestrol, Roquefoulet) et Montgeard, ainsi que Lastours qui n'a pu être situé (deux lieux de ce nom en Haute-Garonne, dont celui à 11 km au nord de Montgeard, un autre dans l'Aude).

---

[401] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne,* t. II, pp. 1063-1064.

[402] Selon André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. IV, p.144-150, qui n'indique pas l'origine des seigneurs de Monestrol

[403] Registres en mauvais état (des actes sont tronqués), lacunaires, ce qui ne permet pas de retrouver toutes les personnes citées.

[404] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* IV, p.150

Toutes les données généalogiques, naissances et baptêmes, mariages et décès et inhumations, non référencées, figurant dans ce document proviennent des registres paroissiaux (puis archives municipales) de Montgeard, de Seyre et autres lieux cités dans les actes.
Nous indiquons également la généalogie de la famille de Durand qui tenait Esquilles, qui suite à une alliance avec celle des seigneurs de Rivalet s'installa à Montgeard ; la généalogie de la famille Durand des Voutes, établie dans l'Albigeois figure dans le tome XIII.

I
Seigneurs de Roquefoulet, Lastours, Monestrol, Rivalet, Magaros, Fajac.

I-1
Premiers degrés

I Pierre DURAND le Vieux, de Montgeard (à 9 km au sud-ouest de Villefranche-de-Lauragais, Haute-Garonne), marchand.
Il testa le 12 décembre 1484, faisant un legs à son neveu (petit-fils) Pierre Durand, à ses neveux (petits-fils) Azémar et Bernard Durand, aussi fils de Pierre, à Guillelme Durand, sa nièce, femme de Michel Garrigues, instituant héritier universel son fils Pierre Durand[405].
Il avait épousé **Jeanne** qui testa le 12 décembre 1480, faisant un legs de 6 écus à Jeanne, épouse de Pierre Durand, son fils et instituant héritier universel son fils Pierre Durand, second d'âge[406].
Ils eurent :

2. Pierre DURAND, qui suit.

II Pierre DURAND, marchand (dit ultérieurement le plus vieux, car il avait un fils Pierre.)
En 1479, Pierre Durand, fils de Pierre Durand, vieux, de Montgeard, reçut une reconnaissance de dette[407].
Le 18 octobre 1491, Pierre Durand, le plus vieux, céda des créances à son fils Bernard, étudiant à Toulouse[408].
Pierre Durand, vieux, mourut avant le 8 juillet 1493, date d'un contrat de lauzime à Azémar Durand et à ses frères Pierre, Bernard et Géraud, et d'une reconnaissance de dette auxdits frères fils de feu Pierre Durand, marchand[409].
Il avait épousé **Jeanne**[410].
Ils eurent :

3.1 Pierre DURAND, qui suit.

---

[405] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.144, produisant AD.HG 3 E 23193, Garravet, notaire.
[406] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.144, produisant AD.HG 3 E 23193, Garravet, notaire.
[407] André Navelle, op.cit., IV, pp.144, 145, produisant AD.HG 3 E 23193, Garravet, notaire.
[408] AD.HG 3 E 23196 Nailloux
[409] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.144, 145, produisant AD.HG 3 E 23196, Garravet, notaire
[410] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 144.

3.2 Azémar DURAND, marchand.
Azémar Durand était, en 1493, tuteur de son frère Géraud Durand, de Montgeard[411], il l'était encore le 29 mai 1507[412], il mourut avant le 10 août 1507, date d'un contrat de gazaille passé par Guillaume et Astorg Durand, fils de feu Azémar[413].
Il avait épousé, par contrat du 2 mai 1496, ***Yzette*** **de CAUSSIDIERES,** fille de Nicolas CAUSSIDIERES et de Jordane FOURNIER, dotée de 50 moutons d'or et d'un lit[414].
Ils eurent :

Guillaume DURAND, marchand.
Il épousa, par contrat du 19 octobre 1533, noble **Gaillarde de MONTUSSAC,** fille de noble Jean de MONTUSSAC, seigneur de Saint-Marcet, et de demoiselle MOLINIER[415].

Astorg DURAND.

3.3 Bernard DURAND, qui suivra.

3.4 Guillaume DURAND dit le Collégiat.
Il mourut avant le 6 octobre 1528, en effet, cette date, eut lieu un arbitrage et un compromis entre Guillaume Durand, fils de feu Marot (= Azémar) et Bertrand Durand de Montgeard. Bernard, cotuteur des biens de feu Guillaume Durand dit le Collégiat, son frère, devait rendre compte à Guiraud Durand, son frère, et à Jacques et Bernard Durand, frères, fils de feu Pierre dit Perroton, aussi frère de Bernard et à autre Guillaume Durand, fils de feu Marot, aussi frère de Bernard. A cette occasion il y eut un procès entre Bernard et son neveu Guillaume, d'où un accord, citant le testament de feu Pierre Durand, père commun de Bernard, Géraud, Marot, Guillaume, et l'acte de division entre les frères. Cet acte fut suivi le 24 décembre 1528 des comptes de tutelle avec quittance à Bernard[416].

3.5 Guiraud (Géraud) DURAND, marchand de Montgeard.
Comme dit supra, il avait été sous la tutelle de son frère Azémar, au moins jusqu'en 1507, il devait donc être né au plus tôt en 1482.. Le 29 janvier 1535, sire Guiraud Durand, marchand, tuteur testamentaire de Guillaume Durand, fils et cohéritier de feu Bernard, et Jacques et Jean Durand, aussi fils et cohéritiers de feu Bernard, et Gilles Durand, fils de feu Jacques, firent une permutation de biens, dont la maison qui fut de Me Guillaume Durand dit le Collégiat, frère de Bernard et Guiraud[417].

---

411 AD.HG 3 E 23342 Nailloux.
412 AD.HG 3 E 23362 Nailloux.
413 André Navelle, *op.cit.,* IV, p.145, produisant AD.HG 3 E 23362, Garravet, notaire.
414 AD.HG 3 E 23197 Nailloux.
415 AD.HG 3 E 23127 Nailoux.
416 André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 23231, T. Maillard, notaire.
417 André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 23218, T. Maillard, notaire.

Il testa en 1535 ou en 1536 (le début de l'acte manque), faisant de nombreux legs à Marguerite du Vernet, sa femme, instituant héritiers universels ses fils, Barthélemy, Jean et Guillaume, nommant exécuteurs testamentaires Gilles Durand, fils de Jammet, et Jean Durand, son neveu, fils de feu Bernard[418]. Géraud Durand, marchand, fit un codicille le 1er septembre 1538, rappelant son testament de 1535 alias 1536, nommant sa femme noble Marguerite du Vernet, faisant des legs à ses fils Jean et Barthélemy, instituant héritier universel son fils Guillaume Durand[419], et mourut avant le 25 janvier 1539, date d'un arrentement de noble Marguerite du Vernet, veuve de sire Guiraud Durand, marchand[420].

Il avait épousé, bien avant le 1er juillet 1532, noble **Marguerite du VERNET,** qui dite épouse de Guiraud Durand, reçut à cette date une donation d'Etienne Boysson[421].

André Navelle émet l'hypothèse que Marguerite du Vernet pourrait être la fille d'Arnaud du Vernet, juge de Lauragais, et de sa première épouse, dont on ne connaît pas le nom (il épousa, en secondes noces Hélène de Rives, veuve de Guillaume d'Aurivilliers), cette hypothèse est fondée sur le fait qu'Arnaud du Vernet avait eu un fils Barthélemy du Vernet, seigneur du Vernet, dont le prénom apparaît, pour la première fois dans la famille Durand, dans la descendance de Marguerite du Vernet[422].

Le 7 novembre 1542, eut lieu une division des biens entre les héritiers de feu sire Guiraud Durand, ses fils, Barthélemy, Jean et Guillaume, était présente leur mère, noble Marguerite du Vernet[423].

Ils eurent (André Navelle) :

a)Barthélemy DURAND.

b)Jean DURAND.

Jean Durand, fils de feu Géraud, marchand de Montgeard, testa le 1er août 1548, citant Jean et Guillaume Durand, ses cousins, fils de feu Bernard, faisant des legs à Marguerite du Vernet, sa mère, et à ses frères Barthélemy et Guillaume Durand[424].

c)Guillaume DURAND, marchand.

Il épousa, par contrat du 5 avril 1544, **Marguerite de BENEZIT**, dotée de 2 235 livres 3 sols 6 deniers, fille de feu François BENEZIT et de feue Catherine de SEGUY[425], ceux-ci seraient, selon André Navelle, les ascendants de Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, président au parlement de Toulouse. Nous montrons que ceci est inexact.

---

[418] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 23238, T. Maillard, notaire.
[419] AD.HG 3 E 23237.
[420] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 23219, Maillard, notaire.
[421] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 23219, Maillard, notaire.
[422] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 253
[423] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 23222, Mailard, notaire.
[424] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.145, produisant AD.HG 3 E 1378, Bolarotti, notaire.
[425] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 11786, Bolarotti, notaire.

« Noble » Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, habitant Montgeard, testa le 11 août 1593, nommant Marguerite Benezit, sa femme, ordonnant que ses armoiries soient attachées aux torches qui seraient portées à son enterrement, instituant héritiers, Barthélemy, Guillaume, autre Guillaume et Simon Durand, ses fils[426], on ne connaît pas la raison de la qualification noble pour l'époux de Marguerite Bénézit, cet acte figure dans les preuves de noblesse de la famille de Durand, ce qui indique qu'ils eurent une descendance noble, toutefois on peut s'interroger sur la qualification de noble pour l'époux de Marguerite Bénézit,

Nous connaissons d'autres exemples de qualifications indues pour des premiers degrés dans des maintenues de noblesse.

Des actes avec la même référence figurent dans la descendance qualifiée noble de ce Guillaume Durand époux de Margurite de Bénézit.

Ils eurent :

ca)Barthélemy DURAND.

cb)Guillaume DURAND.

cc)Guillaume DURAND.

André Navelle suppose que l'un de ces deux Guillaume est Guillaume Durand dit le Capitaine, seigneur de Roquefoulet, auteur de cette branche de Roquefoulet, qui testa le 7 mars 1617, nommant sa femme Antoinette de Valade, faisant des legs à sa fille Germaine, à son fils Guillaume, instituant héritier universel Paul Durand, sans mentionner qu'il est son fils aîné[427], était l'auteur de la branche des seigneurs de Roquefoulet, nous montrons au chapitre I-2 que cette hypothèse est inexacte.

En réalité l'un des deux Guillaume est l'auteur de la branche des seigneurs de Magaros**,** établie à Saint-Clar (-de-Rivière) comme nous le montrons (chapitre I-6.)

cd)Simon DURAND

3.6 Yzette DURAND.

Elle naquit entre 1460 et 1470, car elle est dite, majeure de 15 ans, mineure de 25 ans, le 1er mai 1485, date d'une quittance de tous ses biens à son père, Pierre Durand, le plus vieux, nommant son mari Raymond Pagèse[428].

Elle avait épousé **Raymond PAGESE,** fils de Guillaume PAGESE, d'Auterive[429]. Nous retrouverons une famille Pagèse, d'Auterive, alliée au 17ème siècle à la branche des seigneurs de Monestrol.

[426] BnF Fr 32297

[427] AD.HG E 1413.

[428] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.146, produisant AD.HG 3 E 23194, Garravet, notaire.

3.7 Paule DURAND.

3.8 Guillelme DURAND.
Le 2 avril 1499, Michel Garrigues, d'Avignonet, fut cité époux de Guillelme Durand, sœur de feu Pierre[430].

Elle avait épousé, avant 1480, **Michel GARRIGUES**, marchand d'Avignonet.

III Pierre dit Perroton DURAND, le Jeune, marchand de Mongeard.
Il testa le 9 juillet 1495, nommant son épouse Mongette, instituant héritiers universels ses fils Jacques, Bertrand, Pierre, Bernard et Jean Durand, pupilles, disant qu'il avait des biens indivis avec Azémar, Bernard, Guillaume et Géraud Durand, ses frères, fils et cohéritiers de feu Pierre Durand, leur père[431], et mourut avant le 14 septembre de la même année, car les actes sont passés à partir de cette date au nom de Bernard Durand et de ses neveux[432].
Il avait épousé **Mongette.**
Le 18 janvier 1497, Jacques, Bertrand, Pierre et Bernard Durand, fils pupilles de feu Pierre Durand, reçurent une quittance, leur mère Mongette avait eu 100 florins d'or de dot[433].
Le 13 février 1497, Mongette, qui avait épousé en secondes noces, il y a un an et demi environ, Gilles de Morban, licencié ès lois, juge mage d'appeaux de Pamiers, donna quittance d'un legs de 100 livres de son premier mari[434], Jeanne de Morban, sœur de Gilles de Morban, était en novembre 1513, l'épouse de noble Jean Durand, de Pujols[435].
Ils eurent :

4.1 Jacques DURAND, marchand.
Jacques Durand, marchand, testa le 14 novembre 1531, faisant des legs de 500 livres à chacune de ses filles, Suzanne et Guillelme, léguant une pension à sa femme, instituant héritiers ses fils, Jammet, Gilles et Guiraud Durand et ses autres fils[436].
Il avait épousé **Suzanne DAMBRY**, qui testa, veuve, le 23 février 1532, faisant des legs de 200 livres à ses filles, instituant héritiers universel se fils Jacques, Gilles, Géraud et Jean Durand[437].
Ils eurent (Navelle):

Jacques ou **Jammet DURAND.**

Gilles DURAND.

---

[429] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 146.
[430] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.146, produisant AD.HG 3 E 23362, Garravet, notaire.
[431] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 146, produisant AD.HG 3 E 23204, Garravet, notaire.
[432] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 146, produisant AD.HG 3 E 23362, Garravet, notaire, et au Livre Durand.
[433] AD.HG 3 E 23362 Nailloux.
[434] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 146, produisant AD.HG 3 E 23362, Garravet, notaire.
[435] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.146, produisant AD.HG 3 E 4311, Gipolon, notaire.
[436] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 146, produisant AD.HG 3 E 23235, Maillard, notaire.
[437] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 146, produisant AD.HG 3 E 23216 et 23229, Maillard, notaire.

Géraud DURAND.
Géraud Durand, recteur de Campagnac, au diocèse de Pamiers, testa le 14 avril 1533, faisant des legs à ses sœurs Guillelme et Suzanne, instituant héritiers universels ses frères Jacques, Gilles et Jean Durand[438].

Jean DURAND.
Il épousa, par contrat filiatif du 19 janvier 1540, **Mondette de CAUSSIDIERES,** fille de feu Jacques de CAUSSIDIERES et de noble demoiselle Catherine de VAURE[439].
Ils eurent une fille, **Madeleine DURAND**, qui épousa le 25 avril 1574**, Jean DOUJAT**, docteur et avocat, fils de Guillaume DOUJAT, conseiller au parlement de Toulouse, et de Catherine d'AYGUA[440].

Autre Jean DURAND, nommé le 16 novembre 1531, dans le testament de son frère Pierre.

Pierre DURAND.
Il testa le 16 novembre 1531, nommant feu Jacques Durand, son père, faisant des legs à ses sœurs Guillelme et Suzanne, une pension annuelle à sa mère, Suzanne Dambry, instituant héritiers ses frères, Gilles, Géraud, Jean et Jean[441].

Guillelme DURAND.

Suzanne DURAND.

4.2 Bertrand DURAND, notaire à Toulouse.
Il mourut avant le 1er août 1523, date à laquelle, sa femme Germaine Lézat, fut dite sa veuve[442].
Il avait épousé, avant le 13 novembre 1506, **Germaine LEYSAC** ou **LEZAT**, fille de Jean LEYSAC, notaire, et de Raymonde. Jean Leysac, notaire, testa le 13 novembre 1506, disant avoir épousé en premières noces Raymonde, d'où Germaine, épouse de Bertrand Durand, notaire, par contrat, non daté, reçu Guillaume Mercier, notaire, mère d'Esclarmonde Durand, Raymonde et Riquette Durand[443].
Ils eurent :

Esclarmonde DURAND.

---

[438] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.146, produisant AD.HG 3 E 23217 et 23235, Maillard, notaire.
[439] AD.HG 3 E 23237, Maillard, notaire, Nailloux.
[440] AD.HG GG 28.
[441] AD.HG 3 E 23235.
[442] AD.HG B 19
[443] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147, produisant AD.HG 3 E 2749, Clavelli, notaire.

Elle épousa **Pierre DEBAX,** qui mourut avant le 2 décembre 1546, date d'un arrentement d'Esclarmonde Durand, veuve de Pierre Debax[444].
Leur fille Germaine Debax épousa par contrat du 5 janvier 1549, étant dotée de 750 livres, Arnaud Disle, licencié en droit[445].

Noble Raymonde DURAND.
Noble Raymonde Durand, veuve de Guillaume Tamisier, fut cité le 27 avril 1535, comme mère d'Antoine Tamisier et sœur d'Esclarmonde Durand
Elle avait épousé **Guillaume TAMISIER,** marchand, capitoul (ce qui explique probablement la qualification de noble de sa femme), qui testa le 27 avril 1531[446].

Riquette DURAND.
Bernard Durand, marchand de Montgeard était en procès, le 17 avril 1521, contre Riquette Durand, qui fut condamnée aux dépens[447].
Elle testa le 31 décembre 1540, veuve de **Jean de FONTE** ou **de LAFONT**, notaire de Toulouse, demandant son inhumation au couvent des Carmes, au tombeau des ses père et mère, nommant sa sœur Raymonde Durand, faisant un legs à sa fille Germaine de Lafont, épouse de Bernard Atier dit Montargis, instituant héritier universel son fils Bernard de Lafont, bachelier[448].

4.3 Pierre DURAND, notaire à Toulouse.
Il épousa **Esclarmonde de GODET,** veuve d'André VIDAL, laquelle mourut entre septembre 1510 et janvier 1512[449].
Ils eurent (Navelle):

Pierre DURAND, bachelier en droit, qui testa le 4 mars 1504.

Pierre DURAND, il mourut avant 1516.

Guillelme DURAND.
Elle épousa vers 1490, **Bernard de GAILLAC,** qui mourut avant 1500.
Jean de Gaillac, âgé de 20 à 25 ans, allant entrer au couvent de La Capelle, donna à son père, le 5 janvier 1516, contre une pension annuelle de 12 livres les biens qu'il tenait de feue Esclarmonde de Godet, son aïeule maternelle, mère de feue Guillelme Durand, sa mère, et aussi de feus Pierre et Pierre Durand[450].

---

[444] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147, produisant AD.HG 3 E 1306, Bodon, notaire.
[445] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147, produisant AD.HG 3 E 1308, Bodon, notaire.
[446] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147, produisant AD.HG 3 E 5450, Mandinelli, notaire.
[447] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.147, produisant AD.HG B 18.
[448] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.147, produisant AD.HG 3 E 6008, Pailhès, notaire.
[449] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147.
[450] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147, produisant AD.HG 3 E 1959, Bruguière notaire.

Un arrêt du 6 juillet 1520, qu'il serait fastidieux de reproduire, fait apparaître Bertrand Durand, notaire de Toulouse, contre Bernard Durand, marchand de Montgeard, Me Bernard Gaillac, père de Jean, Jean de Fonte, époux de Riquette Durand, Jérôme de Saint-Julien, citant des actes de 1516, de 1504, Esclarmonde de Godet, etc.[451]

4.5 Bernard DURAND.

4.6 Jean DURAND.

***

III bis Bernard DURAND, marchand de Montgeard
Étudiant à Toulouse en 1491 (supra), il testa le 6 août 1528, instituant des tuteurs pour ses héritiers universels, Jammes (Jacques), Jean et Guillaume, ses fils, dont l'un était pupille, fit un achat le 25 août suivant, et mourut avant le 28 septembre 1529, date du contrat de mariage de sa fille Suzanne avec Bernard Claverie (infra.) Bernard Durand fut dit feu le 2 octobre 1529, date d'un achat de Jacques, Jean et Guillaume Durand, fils et héritiers de feu Bernard Durand[452].
Il avait épousé, dès le 4 août 1503 (date d'une quittance de dot de 300 livres), noble **Marie de SAINT-JULIEN**, fille de noble Jérôme de SAINT-JULIEN, coseigneur d'Auterive[453], et de sa première épouse non connue, Jérôme de Saint-Julien était marchand, capitoul en 1489 (donc anobli par capitoulat), ce dernier mourut avant le 12 mars 1522, date d'un accord entre noble Nicolas de Vignes, seigneur de Noueilles, et noble Marie de Saint-Julien, femme de Bernard Durand, cohéritière de feu noble Jérôme de Saint-Julien[454].
Marie de Saint-Julien, veuve de noble Bernard Durand (on ne connaît pas la raison de la qualification noble qui n'apparaît dans aucun autre acte concernant ce Bernard) testa le 23 mars 1558, faisant des legs aux enfants de feue Suzanne Durand, sa fille, épouse de Georges Guérin, bachelier en droit, procureur au Présidial, à Esclarmonde Durand, sa fille, femme d'Arnaud de Villebourg, à Germaine Durand, sa fille, épouse de noble Jean de La Boérie, juge de Rieux, docteur et avocat en la Cour, et à l'enfant Jean Durand, fils de Jean Durand, son fils, instituant héritier universel son fils Guillaume[455].
Ils eurent :

4.1 Jacques DURAND, marchand de Montgeard.

---

[451] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 147, produisant AD.HG B 18.
[452] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 148, produisant AD.HG 3 E 23234 (6 août 1528, AD .HG 3 E 23228 (25 août 1528) et AD.HG 3 E 23230 (2 octobre 1529), Maillad, notaire pour les 3 actes.
[453] André Navelle, *op.cit.,* p.148, produisant AD.HG 3 E 23362, Garravet, notaire.
[454] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.246, produisant AD.HG 3 E 6377, Posoles, notaire.
[455] AD.HG 3 E 1399, Bolarotti, notaire; André Navelle cite l'acte sans sa transcription.

Jacques Durand, fils de feu Bernard, fit un codicille, le 6 juillet 1535, à un testament, non daté, reçu par Guillaume Pons, nommant sa femme Guiraude de Garaud, faisant des legs à ses frères Jean et Guillaume et à sa mère Marie de Saint-Julien[456].
Il mourut avant le 4 janvier 1543, date à laquelle noble Géraude de Garaud, épouse en premières noces de feu Jacques Durand, marchand de Montgeard, épouse en secondes noces de Jean Gautard, docteur en droit, demanda 1 325 livres, pour son douaire, l'augment et un legs, à Guillaume Durand, frère et cohéritier, pour moitié, de Jacques Durand[457].
Il avait épousé, par contrat du 14 janvier 1534, suivant des pactes du 18 août 1533, noble **Guiraude (Géraude) de GARAUD**, dotée de 1 500 livres et de robes, fille de noble Sicard de GARAUD, coseigneur de Vieillevigne, et de Marie de BELLISSEN[458].

4.2 Jean DURAND, auteur de la branche des seigneurs de Fajac.

.

4.3 Guillaume DURAND, qui suit.

4.4 Suzanne DURAND.

Suzanne Durand mourut avant 1558, laissant 4 enfants[459].
Dite fille de feu Bernard Durand de Mongeard, dotée de 800 livres, elle avait épousé **Bernard CLAVERIE**, marchand à Mazères, par contrat du 28 septembre 1529, suivant des pactes du 13 juin 1524, et une quittance de dot à Bernard Durand[460],
Bernard Claverie, marchand à Mazères (Ariège) puis à Gibel (à 6 km au sud-ouest de de Montgeard, Haute-Garonne), époux de Suzanne Durand, fille de feu Bernard, reconnut, le 22 mars 1547, avoir reçu 2 200 livres, de Jean Durand, fils de feu Bernard, les autres sœurs de Suzanne ayant eu 3 000 livres de dot[461].

4.5 Marguerite DURAND.

Le 6 mai 1545, Marguerite Durand, veuve de Jean de Faget, donna une procuration[462].
Marguerite Durand, fille de feu Bernard Durand et de Marie de Saint-Julien, épousa, en premières noces, par contrat du 12 février 1538, dotée de 1 500 livres, dont 200 livres de feu Jacques Durand, son frère, **Jean de FAGET,** marchand de Toulouse, originaire d'Oloron[463]. Sa probable descendance Faget, noble, apparaît dans les registres paroissiaux de Montgeard,
Elle épousa, en secondes noces, **Georges GUERIN,** bachelier en droit, procureur au Présidial, qui mourut avant le 13 mars 1571, en effet leur fille Marie de Guérin, nommant feu son père Georges Guérin, procureur au Présidial, et sa mère Marguerite

[456] AD.HG 3 E 23218, Nailloux.
[457] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 1302, Bodon, notaire.
[458] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 23217 et 23234, Maillard, notaire.
[459] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149.
[460] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 23237, Maillard, notaire.
[461] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 1375, Bolarotti, notaire.
[462] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 6335, de Ponte, notaire.
[463] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 6194, de Podio (Dupuy), notaire.

de Durand, épousa le 4 février 1571 (probablement v.st, soit 1572) après un contrat du 13 mars 1571, dotée de 1 500 livres, Pierre du Solier, licencié en droit, juge sur le fait de l'équivalent[464].

4.6 Esclarmonde DURAND.

Esclarmonde Durand, veuve d'Arnaud de Villebourg, testa le 31 juillet 1562[465].
Dite fille de feu Bernard Durand, elle avait épousé, par contrat post nuptial du 9 août 1541, **Arnaud de VILLEBOURG,** marchand, elle reçut 1 500 livres de Marie de Saint-Julien et de Jean de Faget, plus 1 500 livres de ses frères Jean et Guillaume Durand[466].

4.7 Germaine DURAND.

Elle épousa, selon le testament de sa mère, noble **Jean de LA BOERIE**, juge de Rieux, docteur et avocat en la Cour.

IV Noble **Guillaume DURAND**, seigneur de Caneville[467] (en Salles-sur-l'Hers, Aude, à 12 km au sud-est de Montgeard, Haute-Garonne), Montgeard (en réalité il avait seulement des droits sur Montgeard.)
Noble François de Montesquieu, baron de Salles, vendit le 10 juillet 1559, la métairie noble de Caneville, dans la juridiction de Salles, à noble Guillaume de Durand, seigneur de Montgeard, habitant Toulouse pour 2 325 livres[468].
Docteur en droit, il fut capitoul en 1559-1560, les capitouls de Toulouse certifièrent, le 13 août 1666, que noble Guillaume Durand, sieur de Montgeard et de Caneville, avait été capitoul en ladite ville en 1559, finissant en 1560[469], ce certificat fut produit pour les preuves de noblesse de ses descendants. Il fut reçu, le 18 juin 1560, greffier des présentations au parlement de Toulouse, et reçut, le 18 juillet 1560, la permission d'assister jusqu'à la fin de l'année aux conseils et délibérations de la ville (de Toulouse, comme capitoul, vue l'importance des affaires publiques à traiter en la maison de ville[470]. Il n'est pas dit feu lors du contrat de mariage de sa fille Claire avec noble Pierre du Faur, seigneur de Nailloux et d'en Cuns, le 23 décembre 1583[471], ni le 4 décembre 1587, lors du contrat de mariage de son fils Jean avec Quitterie de Cambefort[472].

---

[464] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp. 149-150, produit AD.HG GG 220, (mariage) et AD.HG 3 E 4503, Dujardin, notaire, (contrat.)
[465] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 150, produisant AD.HG 3 E 1401, de Ponte, notaire ; AD.HG 3 E 1562.
[466] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 150, produisant AD.HG 3 E 6331, de Ponte, notaire.
[467] Christian Cau, *Les Capitouls de Toulouse,* Privat, 1990, p.103, le nomme Guillaume de Durand, seigneur de Caneville, le dit docteur en droit, donne son portrait et ses armes : « d'or à une aigle de sable soutenue d'une fasce abaissée, écartelé d'argent à un cerf rampant de gueules et une bande d'azur brochant sur le tout, chargée de trois étoiles d'or. »
[468] AD. Aude H 550 ; AD. Gers Vergès I sup 411.
[469] BnF Fr 32397
[470] AD.HG B 53 (acte du 19 juin 1560), AD.HG B 54 (acte du 18 juillet 1560.)
[471] Insinué le 23 mars 1584 AD.HG Reg. Ins 2
[472] AD.HG Reg. Ins 3

Il testa le 20 avril 1593[473] (il est dit par ailleurs avoir testé le 11 août 1593[474], ce dernier testament est en réalité celui de Guillaume de Durand, époux de Marguerite Bénézit[475].)
Il avait fait élever l'actuel château de Montgeard, achevé en 1555, après que Catherine de Médicis eut acheté la seigneurie[476].
Il avait épousé, par contrat du 1er février 1556, **Jeanne DAFFIS,** fille de Jean DAFFIS, premier président au parlement de Toulouse, coseigneur de Durfort, seigneur de Belvèze et de Catherine de TOURNOËR.[477] Jeanne Daffis serait morte avant 1583[478] (toutefois elle n'est pas dite feue le 23 décembre 1583, lors du contrat de mariage de sa fille Claire), elle ne fut pas citée le 4 décembre 1587, lors du contrat de mariage de son fils Jean avec Quitterie de Cambefort. Jean Daffis, premier président au parlement de Toulouse, époux de Catherine de Tournoër, avait testé le 23 avril 1580, nommant 5 enfants dont Jeanne épouse Durand, ce testament fut publié le 28 août 1581, il était mort le 18 août 1581 selon une déclaration de Catherine de Tournoër[479].
Deux des fils de Guillaume Durand, capitoul en 1559, Guillaume et Barthélemy, furent d'après les maintenues de noblesse, les auteurs des branches des seigneurs de Roquefoulet et des seigneurs de Lastours, toutefois la donation de Catherine de Tournoër, le 28 juin 1596, omet Barthélemy de Durand, elle indiqua parmi les donataires feue Claire de Durand, femme de Pierre du Faur, sœur germaine, ce qui suggère que Guillaume Durand, capitoul, pourrait s'être marié deux fois et donc que Barthélemy de Durand, pourrait être issu d'un second lit. Son premier enfant étant né en 1601 il aurait pu se marier vers 1600 alors que son frère aîné Jean, s'était marié en 1587, et son autre frère Guillaume, en 1589.
Ils eurent:

5.1 Jean DURAND, seigneur de Caneville.
Le 18 mars 1578, fut ordonnée une enquête de vie et mœurs au sujet de Jean Durand, pourvu de l'office de greffier des présentations au parlement de Toulouse, en survivance à Guillaume Durand, son père, Pierre Papus et Jean Ouvrier furent désignés pour faire cette enquête[480], il fut cité à la même date greffier des présentations[481].
Il mourut avant le 16 septembre 1593, date de la naissance de son fils Jean Jacques, posthume.
Dit fils de Guillaume Durand, capitoul, seigneur de Montgeard, il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1587, **Quitterie de CAMBEFORT**[482].
Ils eurent :

[473] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 54, date reprise par Louis de La Roque et Jules Villain.
[474] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 150, se référant à Fleury Vindry, *Les parlementaires français au XVIème siècle.,* qui met en doute cette donnée, avec pertinence.
[475] BnF Fr 32297 indique le testament du 11 août 1593
[476] *Le Patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Ed. Flohic, Septembre 2000, II, pp.1127, 1128
[477] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.10, 11
[478] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.. 148, sans produire la preuve.
[479] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 11, produisant AD.HG 3 E 2622, Céleri, notaire.
[480] AD.HG B 77.
[481] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 150, se référant à Fleury Vindry, *op.cit.,* et à BM. Toulouse, Ms 193.
[482] AD.HG Reg. Ins 3 f°142.

Jean Jacques DURAND.

Né posthume le 16 septembre 1593[483], il mourut entre le 29 décembre 1595 et le 28 juin 1596.

Le 29 décembre 1595, dame Catherine de Tournoër, veuve de messire Jean Daffis, chevalier, premier président en la cour de parlement de Toulouse, fit des donations à noble Jean Jacques de Durand, son petit-neveu (arrière-petit-fils), fils et héritier de M. Me Jean de Durand, conseiller et greffier en ladite cour de parlement de Toulouse, seigneur de Caneville, neveu (petit-fils) de la dite dame, et de demoiselle Quitterie de Cambefort, et pour l'amitié qu'elle portait à Marie et Bertrande de Durand, Marie de Durand, femme de M. d'Astorg, secrétaire et contrôleur de la chancellerie de Toulouse, et Guillaume de Durand, neveu (petit-fils) de ladite dame, fils de feu Guillaume de Durand, aussi seigneur de Caneville, greffier en ladite Cour, et de noble Jeanne Daffis, fille de ladite dame[484].

Le 28 juin 1596, dame Catherine de Tournoër, veuve de messire Jean Daffis, chevalier, premier président de la cour de parlement de Toulouse, étant troublée du décès de feu Jean Jacques de Durand, son petit-neveu, fils et héritier de feu M. Me Jean de Durand, conseiller et greffier en ladite Cour, et de Quitterie de Cambefort, sa bisaïeule maternelle, ayant été requise par Jean Gabriel de *Durdes*, docteur et avocat en la cour secondaire du pays de Languedoc, mari de Bertrande de Durand, ensemble, par Marie de Durand, femme de *Jean* Astorg, secrétaire et conseiller contrôleur en la chancellerie de Toulouse, M. Me Jean Jacques de Durand, chanoine en l'église métropolitaine de Toulouse, et Guillaume de Durand, neveu (petit-fils) de ladite dame, fils de feu Guillaume de Durand, seigneur de Caneville, greffier en la dite Cour, et de Jeanne Daffis, fille de ladite dame, oncles et tantes dudit Jean Jacques, pour leur faire donation des biens, et aux enfants de feue Claire de Durand, femme de noble Pierre du Faur, seigneur d'en Cuns, sœur germaine (leur fit des donations)[485], Barthelemy de Durand n'est pas cité dans cet acte.

5.2 noble **Guillaume de DURAND, auteur de la branche des seigneurs de Roquefoulet.**

5.3 noble **Barthelemy de DURAND,**, **auteur de la branche des seigneurs de Lastours**.

5.4 Marie de DURAND.

[483] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 150 ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 1064, indique le posthume, sans son prénom, se référant à AD.PA E 467 à 469.

[484] AD. Aude B 1986, Bernard Canac, notaire de Toulouse.

[485] AD. Aude B 986

Elle épousa, par contrat du 13 janvier 1577, noble **François ASTORG,** bourgeois de Toulouse, fils de feu noble Jean ASTORG et de demoiselle (Peyronne) de MADRON, sa première épouse, d'où postérité connue sous le nom d'Astorg, avec particule[486].

5.5 Claire de DURAND.
Elle épousa, par contrat filiatif du 23 décembre 1583, étant dotée de 2 000 écus sol, noble **Pierre du FAUR,** seigneur de Nailloux et d'en Cuns, fils de noble Raynier du FAUR, seigneur d'en Cuns, capitoul, et d'Anne de PADIES[487].
Pierre du Faur épousa en secondes noces, avant 1595, Anne de Fontaines, il eut deux enfants du premier lit, morts avant 1611, et 2 fils et 4 filles du second lit, la lignée fut continuée par son fils Jean Paul, issu du second lit[488].

5.6 Isabeau DURAND.
Elle fut baptisée le 20 novembre 1573[489], elle mourut probablement avant le 28 juin 1596 car elle ne fut pas citée dans la donation de Catherine de Tournoër, sa présumée bisaïeule, à cette date.

5.7 Bertrande de DURAND.
Elle épousa Jean de *DURDES,* docteur et avocat, ils sont cités le 28 juin 1596.

5.8 Jean Jacques de DURAND, chanoine en l'église métropolitaine de Saint-Etienne de Toulouse, cité le 28 juin 1596.

I-2
Seigneurs de Roquefoulet

L'auteur de cette branche, Guillaume Durand, seigneur de Roquefoulet, était un fils de Guillaume Durand et de Jeanne Daffis.

V Noble **Guillaume de DURAND**, seigneur de Roquefoulet (lieu situé entre Montgeard, et Seyre, le lieu de Roquefoulet, faisait partie de la paroisse de Seyre, autrefois Ceyre, dont il était distant d'environ 1,5 km, comme le montre un acte concernant des métayers de la métairie de Roquefoulet.)
Noble Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, fut le parrain, à Montgeard, en 1604 (date partiellement effacée) d'une fille de Jean de Gagnac[490].
Il est Guillaume de Durand le Jeune, dit le Capitaine, selon son contrat de mariage avec Antoinette de Valade, le 27 juin 1593, lequel testa le 7 mars 1617, étant dit à cette date,

[486] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 1064, se référant à Célery, notaire ; I, p. 1090.
[487] AD.HG 3 E 2626, Célery, notaire, Toulouse.
[488] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 239, produisant les preuves.
[489] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 151.
[490] RP. Montgeard

Guillaume Durand, seigneur de Roquefoulet, dit le Capitaine, nommant sa femme Antoinette de Valade, sa fille Germaine, son fils Guillaume, instituant héritier universel Paul Durand[491].
Noble Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, fut inhumé le 11 novembre 1620, dans la chapelle (sans précision de nom pour cette chapelle), dans l'église de Montgeard.
Les données concernant ses mariages comportent des contradictions que nous allons réfuter, en effet son fils Paul de Durand qui continua la lignée était fils de Jacquette de Catel[492].
Antoinette de Valade avait été inhumée à Montgeard le 21 janvier 1615, et Paul de Durand, fils de Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, et de Jacquette de Catel, y avait été baptisé le 12 juin 1616, Antoinette de Valade ne pouvait donc être la mère de Paul, baptisé en 1616, et être en vie dans le testament de 1617.
Une autre contradiction apparaît car Jacquette de Catel, mère de Paul de Durand, baptisé le 12 juin 1616[493], était dite, par ailleurs veuve de Bertrand de Bertier, épousé par contrat du 25 janvier 1612[494], lequel Bertrand mourut le 20 novembre 1618, ayant eu quatre enfants, dont Bourguine, baptisée le 20 mai 1615, Marguerite baptisée le 6 août 1616, Marie, baptisée, baptisée le 3 juin 1618, et Guillaume dont on ne connaît pas la date de baptême[495].
La récurrence des prénoms Germaine, Guillaume et Paul, pour les enfants de Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, testant en 1617, dont Guillaume et Paul, dans les preuves de noblesse, et Germaine, épouse de Paul de Vernon, laquelle fut nommée sœur de Paul, dans les registres paroissiaux de Seyre, indique que c'est le même Guillaume qui épousa Paule Baile, Antoinette de Valade et Jacquette de Catel. La date de naissance de Paul de Durand (1616), fils de Jacquette de Catel, indique que celle-ci ne peut être la veuve de Bertrand de Bertier (André Navelle, dans la généalogie de la famille de Bertier, ne mentionne pas que l'épouse de Bertrand de Bertier épousa en secondes noces Paul de Durand.)
Soit la date du testament de 1617 est inexacte soit la mention d'Antoinette de Valade, en vie, est inexacte (la source nous paraît douteuse), ce testament ne dit pas que les enfants nommés étaient issus d'Antoinette de Valade, donc Germaine et Guillaume, pouvaient être issus d'un mariage antérieur de Guillaume (en réalité Germaine était bien fille d'Antoinette de Valade), on ne sait si le Paul cité en 1616 était celui figurant dans le testament de 1617, où s'il y eut deux Paul, dont l'un mort en bas âge.
Nous concluons ce qui concerne les mariages de la façon suivante :
Guillaume de DURAND, seigneur de Roquefoulet, avait épousé en premières noces, par contrat du 17 octobre 1589, **Paule BAILE**[496].
Il avait épousé, en deuxièmes noces, par contrat du 27 juin 1593, **Antoinette de VALADE,** fille de François de VALADE, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse, et de Marguerite du FAUR, la mariée fut assistée de noble Pierre du Faur, seigneur d'en Cuns, son cousin, de sire Géraud de Gagnac, marchand de Montgeard, aussi son cousin, le marié avait été assisté de noble Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, son cousin, la mariée reçut

[491] AD.HG E 1413.
[492] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.55, cette donnée est reprise par la maintenue de noblesse du premier juin 1669.
[493] RP. Montgeard.
[494] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.44.
[495] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 153, se référant à de Ortis, pour le contrat de mariage du 25 janvierr 1612, nommant Guillaume de Catel, conseiller au parlement, et Françoise Séguier, les parents de Jacquette.
[496] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 55.

tous les biens de ses parents et ceux de son premier mariage, hypothéqués, pour 3 000 livres. La mariée avait épousé en premières noces feu M. de Trébons, d'où un fils René de Trébons, elle donna la moitié de tous ses biens à un futur enfant[497]. Antoinette de Valade mourut très probablement laissant peu d'enfants de son second mariage, vu son âge à son mariage, même si son âge à ce mariage, déduit de celui à son décès, était approximatif. Elle fut inhumée à Montgeard, le 21 janvier 1615, âgée de 70 ans ou plus, dans la chapelle de Saint-Sébastien, qui était celle des seigneurs de Roquefoulet. Antoinette de Valade n'ayant pas de postérité mâle subsistante, ceci explique qu'elle ne soit pas nommée dans les preuves de noblesse.
En revanche elle est dite femme de Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, mère de Germaine de Durand, femme de Paul de Vernon, seigneur de La Garde et de Seyre, dont le petit-fils, François de Vernon, présenta ses preuves de noblesse pour être reçu chevalier de Malte[498].
Guillaume Durand avait épousé, donc en troisièmes noces, en 1615, **Jacquette de CATEL**
Celle-ci était probablement Jacquette de Catel, citée en 1610, fille de Pierre de Catel, président aux requêtes, et de Constance Dusol, mariés par contrat du 30 septembre 1585, en effet Pierre de Catel était fils de Jean de Catel, conseiller au parlement, et de Jacquette de La Mamye[499], et la marraine de Paul de Durand, fut demoiselle de La Mamye, habitant Toulouse. Leur petit-fils Pierre Louis de Durand eut pour parrain Pierre Louis de Catel, chanoine, neveu de Jacquette de Catel, fille de Pierre et de Constance Dusol, ce qui renforce la présomption d'ascendance de Jacquette de Catel.
Jacquette de Catel fut la marraine, le 4 octobre 1627, habitant Montgeard, d'un enfant de Paul de Vernon et de Germaine de Durand ; elle fut la marraine, le 24 août 1654, de François de Vernon, fils de Jean de Vernon et d'Honorée de Mondricourt ; le 26 août 1657, habitant Montgeard, elle fut marraine de Jacquette de Durand, fille de Paul de Durand, et de Madeleine de Puget, la coutume étant qu'une grand-mère soit la marraine du premier enfant confirme l'ascendance de Paul de Durand. Comme dit supra, Jacquette de Catel fut la marraine, le 18 septembre 1666, de Pierre Louis de Durand, fils de Paul de Durand et de demoiselle de Puget, le parrain fut Pierre Louis de Catel, chanoine[500], Jacquette de Catel, femme de M. de Durand de Roquefoulet, mourut à Montgeard, le 23 mars 1668, âgée d'environ 90 ans.
Enfant du premier lit :

6.1 noble **Guillaume DURAND,** seigneur de Loubiès (à 4 km de Monestrol.)
Son ascendance est indiquée par sa maintenue de noblesse.
Guillaume Durand, seigneur de Loubiès, et Paul Durand, seigneur de Roquefoulet, furent déclarés nobles, le 14 décembre 1668, en vertu du capitoulat que Guillaume Durand exerça en 1559[501]. Noble Guillaume Durand, seigneur de Loubiès, fut cité le 9 juillet 1643, avec Jean Jacques de Durand, prêtre et curé de Gibel[502]. Le 6 octobre 1654, les religieuses de Notre Dame des Anges, du lieu des Casses, nommèrent

[497] AD. Aude E 1986, Simon Dagen, notaire de Montgeard.
[498] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, pp.165-166.
[499] André Navelle, *op.cit.,* III, p.105.
[500] RP. Seyre, pour tous ces actes de baptême.
[501] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t. I, p.317.
[502] AD.HG 3 E 10180 Montgeard.

procureur noble Guillaume de Loubiès, et Geoffroy de Minut, seigneur de Montastruc, pour recevoir 2 100 livres[503].

Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1638, **Marguerite de SAIX**[504], ils ne semblent pas avoir eu de descendance.

Enfant du deuxième lit :

6.2 Germaine DURAND.

Son ascendance est indiquée par les preuves de Malte de son petit-fils François de Vernon, fils de Jean de Vernon, seigneur de Seyre, et d'Honorée de Mondricourt[505].

Elle testa le 9 janvier 1653, nommant son mari noble Paul de Vernon, instituant héritier universel noble Jean de Vernon, son fils[506] et mourut, à Seyre, nommant son mari, messire de La Garde (Paul de Vernon apparaît ainsi dans plusieurs actes), le 25 janvier 1653, âgée de 57 ans[507], ce qui correspond au deuxième mariage de son père.

Elle avait épousé, le 30 janvier 1612, noble **Paul de VERNON,** seigneur de Seyre (à 4 km au nord-est de Montgeard), fils d'Arnaud de VERNON, seigneur de Seyre, et de Jeanne de LAUTREC*,* il testa le 14 juillet 1653, et fit un codicille le 7 juin 1657, nommant feue Germaine de Durand, sa femme, dont il avait eu Jean de Vernon[508].

Noble Arnaud de Vernon, seigneur d'Ayguesvives, Seyre, époux de Jeanne de Lautrec, avait testé le 20 mai 1615, instituant héritier universel son fils noble Paul de Vernon, seigneur de Seyre[509].

Leur nombreuse descendance naquit à Seyre depuis le début des registres paroissiaux, disponibles, entre 1616 et 1748.

Jean de Vernon, seigneur de Seyre, fils de Paul et de Germaine Durand, épousa par contrat du 14 juillet 1658, Honorée de Mondricourt[510]. Leur nombreuse descendance figure dans les registres paroissiaux de Seyre.

Enfant probablement du deuxième lit mieux que du premier, selon la date de son mariage :

6.3 Paule de DURAND.

Elle épousa, par contrat du 22 juillet 1624, noble **Nicolas de PANASSAC**[511].

---

[503] AD.HG 3 E 10184 Muret.

[504] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 55.

[505] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, pp.166-167.

[506] AD.HG E 1413.

[507] RP. Seyre

[508]AD.HG E 1413, pour le testament de 1653 et pour le codicille, du 7 juin 1657. AD.HG E 1413, date le mariage du 30 janvier 1612 et dit que la mère de Germaine de Durand était Antoinette de Valade.

[509] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 214, produisant AD.HG E 1413, Guillaume Caman, notaire de Ville franche.

[510] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1280, se référant à Guillaume Gilbert, notaire de Bouteville. Jules Villain indique François Durand, seigneur de Las Voultes, comme père de Germaine Durand, ce qui n'explique pas le fait que Paul de Vernon fut le parrain de Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, frère de Germaine.

[511] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* II, p. 1064, cette donnée n'est pas prouvée, mais est probable, pour expliquer le rachat de la justice de Montgeard, la parenté Durand présente au contrat de mariage de leur petite-fille Marie de Vendomois, le 5 octobre 1673, avec Antoine de Rivière, renforce cette donnée.

Comme on le verra Jean Jacques de Durand, sieur de Monestrol, Jean de Durand, sieur de Lastours, et Bernard de Gagnac, nommèrent procureurs, en 1644, Paul de Durand, sieur de Roquefoulet, et Nicolas de Panassac, sieur de Loubantés, pour racheter la justice de Montgeard, pour 2 000 livres[512].

Françoise de Panassac, fille de Nicolas de Panassac et de Paule de Durand, épousa, par contrat du 16 septembre 1647, nommant ses parents, noble Henri de Vendômois, seigneur de Lamasquère, qui testa, à Muret, le 22 janvier 1664, nommant ses enfants ; sa femme Françoise de Panassac, veuve dudit sieur de Lamasquère, déclara le 25 janvier 1664, qu'il était mort ce jour[513].

Enfants du troisième lit :

6.4 noble **Paul de DURAND**, seigneur de Roquefoulet et de Mongeard, qui suit.

6.5 Françoise de DURAND.

Fille de noble Guillaume de Durand et de Jacquette de Catel, elle fut baptisée à Montgeard, le 21 septembre 1617, la marraine fut Françoise de Durand, femme de M. de Gardia.

Elle épousa, le 18 juin 1633 (alias 17 juillet 1633), **Guillaume de ROQUETTE,** seigneur de La Bruguière et d'Arses, capitaine de carabiniers dans le régiment de Montluc, fils de François de ROQUETTE, seigneur de La Bruguière, d'Arses, et d'Anne de LA TOUR de La Roche-Saint-Paulet, il fut maintenu noble le 4 septembre 1669, d'où postérité[514].

6.6 Germaine de DURAND.

Son ascendance est prouvée par les actes qui suivent.

Le 31 mars 1649, Germaine de Durand, femme de Paul de Pélissier, écuyer, habitant Daumazan (-sur-Arize, Ariège), nomma procureur son mari pour recevoir à Toulouse, de Jacquette de Catel, sa mère, par les mains de noble Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, son frère, 4 000 livres, dont ladite de Catel et ledit de Durand étaient débiteurs envers ladite de Durand, leur fille et sœur, pour reste de la dot de ladite de Durand, suivant son mariage avec ledit sieur de Pélissier, la dot était de 5 000 livres selon un acte du 12 juillet de la même année[515].

Le 11 avril 1649, Jacquette de Catel, veuve de noble Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, nomma procureur noble Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, pour se transporter en la ville de Daumazan, pour traiter avec noble Paul de Pélissier, mari de Germaine de Durand, sa fille, sœur dudit procureur, et nomma Jean Jacques de

---

[512] AD.HG 3 E 10181 Montgeard. Nicolas de Panassac avait épousé Paule de Durand, fils de Guillaume Durand, seigneur de Roquefoulet, et de Paule de Baile.

[513] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Vendômois,* Juin 1998, produisant Toujau, notaire de Muret, date, par erreur, le testament du 22.janvier 1674, alors que plusieurs actes le datent du 22 janvier 1664 et que Françoise de Panassac apparaît veuve dès le 14 mars 1664.

[514] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.464-465.

[515] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan.

Durand, prêtre et recteur de Gibel, pour régler la constitution dotale, de ladite Germaine de Durand[516].

Germaine de Durand, veuve de noble Paul de Pélissier, habitant Daumazan, se déclara satisfaite, le 1er février 1680, d'un acte de cession passé entre elle et son fils noble François de Pélssier[517].

Germaine de Durand avait épousé, par contrat du 18 juin 1642, **Paul de PELISSIER,** écuyer, fils de Me Augustin de PELISSIER, docteur et avocat en la Cour, et d'Isabeau de CAUPENNE[518].

VI Noble **Paul de DURAND,** seigneur de Roquefoulet et de Montgeard.

Dit fils de noble Guillaume Durand, seigneur de Roquefoulet, et de demoiselle (blanc) de Catel, il fut baptisé à Mongeard, le 12 juin 1616, le parrain fut M.Me Paul de Bernon (Vernon), la marraine, demoiselle de La Mamye, habitant Toulouse[519]. Paul de Vernon était le mari de Germaine Durand, comme le font apparaître des actes de baptême à Seyre (olim Ceyre.)

Paul de Durand habita longtemps Seyre comme le montrent les actes de baptême de ses enfants, ces actes faisant apparaître parfois Jacquette de Catel comme marraine confirment son ascendance.

Paul de Durand, frère de Germaine de Durand de Mongeard, épouse de Paul de Vernon, fut le parrain, à Seyre, le 16 novembre 1633, de leur fils Paul, la marraine était Françoise de Durand, sa sœur ; le 17 août 1653, dit oncle (grand-oncle) du baptisé, il fut le parrain à Seyre, le 24 août 1653, de Paul de Vernon, fils de Jean de Vernon, seigneur de Seyre (lui-même fils de Paul et de Germaine de Durand), et d'Honorée de Mondricourt ; Paul de Durand et Madeleine de Puget, sa femme furent le parrain et la marraine, à Seyre, le 24 janvier 1661, de Madeleine de Vernon, fille de Jean de Vernon et de demoiselle de Mondricourt.

Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, fut président au parlement de Toulouse, selon sa maintenue de noblesse, du 1er juillet 1669 (Guillaume de Durand, seigneur de Loubiès, et Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, furent également dits maintenus nobles le 24 juillet 1668, supra[520].)

Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, de la paroisse de Seyre, fut le parrain, à Montgeard, le 3 mai 1669, de Jean François Laffond, la marraine fut Germaine Durand[521], probablement sa sœur, épouse de Paul de Pelissier.

Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, mourut à Montgeard, le 5 septembre 1686, et y fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Saint-Sébastien[522].

Il avait épousé, par contrat du 14 février 1656, **Madeleine de PUGET** et non Marguerite Pagès comme le disent le marquis d'Aubais et ses continuateurs.

---

[516] AD.HG 3 E 10182 Montgeard.
[517] AD. Ariège 5 E 5303 Daumazan.
[518] BnF Fr 32298.
[519] RP. Montgeard.
[520] Alphonse Brémond, *op.cit.,* I, p. 317.
[521] RP. Montgeard,
[522] RP. Montgeard.

François de Puget, président au parlement de Toulouse, qui fut parrain de Jacquette de Durand, fille de Madeleine de Puget, était certainement très proche de Madeleine de Puget, peut-être son frère, il était fils de Jacques de Puget de Gau, chevalier, seigneur de Saint-André, et de Claire de Percin, sa seconde épouse[523].
Madeleine de Puget, femme de M. de Roquefoulet, mourut à Montgeard, le 21 juillet 1670, âgée d'environ 40 ans, et y fut inhumée le surlendemain[524].
Ils eurent :

7.1 Jacquette de DURAND.
Jacquette de Durand, fille de Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, et de Madeleine de Puget, fut baptisée à Seyre, le 26 août 1657, par ordonnance de M de Faget, vicaire général, le parrain fut noble François de Puget, président, la marraine Jacquette de Catel de Mongeard, puis à Montgeard, le 9 septembre 1657, le parrain fut M.Me Guillaume de Puget, la marraine, Jacquette de Catel[525], cette dernière était la présumée grand-mère de Jacquette, la coutume étant qu'une grand-mère soit la marraine d'un enfant aîné.
C'est très probablement elle qui épousa, à Seyre, le 17 février 1688, noble **François de VER**, seigneur de Morvilles, qui signa Morvilles[526]. La terre de Morvilles était auparavant tenue par la famille de Villèle, François de Villèle, seigneur de Morvilles, époux de Pauline de La Plagnole, sans postérité, légua la terre et seigneurie de Morvilles à son neveu François de Ver, seigneur de Toutens, ce dernier était fils de Bernard de Ver, seigneur de Toutens, et de Marguerite de Villèle, sœur de François, enfants de Jean de Villèle et de Françoise de Catelan (Catellan)[527], d'où postérité[528].

7.2 Claire de DURAND
Elle fut baptisée à Seyre, le 3 août 1658, le parrain fut noble Simon de Durand, seigneur de La Valette, la marraine Claire de Percin.

7.3 Françoise de DURAND.
Elle fut baptisée à Seyre, le 15 juillet 1659, le parrain fut noble Valentin de Puget, prieur de Saint-Louis, la marraine Françoise de Durand de La Bruguière (sa tante, femme de Guillaume de Roquette.)

7.4 Marie de DURAND.
Elle fut baptisée à Seyre, le 28 août 1661, le parrain fut Paul Amiel, la marraine Marguerite Teissière, serviteurs de la famille.

---

[523] Le contrat du second mariage de Catherine de Puget, fille de Jacques de Puget de Gau, conseiller du roi en ses conseils, et de Claire de Percin, en 1654, avec Jean Pierre de Sers, nomme son frère François de Puget de Gau, président au parlement de Toulouse (AD.HG Reg. Ins 29)
[524] RP. Montgeard
[525] RP. Montgeard.
[526] RP. Seryre.
[527] Jules Villain, *op. cit.,* I, p. 153.
[528] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 205.

7.5 Jean François de DURAND.
Il fut baptisé à Seyre, le 29 août 1662, le parrain fut Jean Bosc, la marraine Germaine Berlande, tous deux de Montgeard.

7.6 Catherine de DURAND.
Elle fut baptisée à Seyre, le 6 novembre 1663, le parrain fut Paul Amiel, la marraine, Catherine Santonne.

7.7 Honorée de DURAND.
Elle fut baptisée à Seyre, le 25 avril 1665, le parrain fut noble Jean de Vernon, seigneur de Seyre, la marraine, Honorée de Mondricourt, sa femme. Elle mourut à Montgeard, le 19 août 1666, âgée de 2 ans.

7.8 Pierre Louis de DURAND.
Il fut baptisé à Seyre, le 18 septembre 1666, le parrain fut Pierre Louis de Catel, abbé d'Idrac, et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Toulouse, la marraine Jacquette de Catel.

7.9 Suzanne de DURAND.
Elle fut baptisée à Seyre, en janvier 1668, l'acte étant taché, le jour du baptême et les parrain et marraine ne peuvent être lus.
C'est très probablement elle qui dite Suzanne de DURAND de Roquefoulet, épousa noble **Jean François d'ESCAT** (alias DESCAT), seigneur de Montaut, coseigneur de Beaumont-sur-Lèze, fils de Bernard d'ESCAT, écuyer, seigneur de Montaut, et de Jeanne de BERTIER, dont elle était la seconde épouse[529], leur fils Jean Louis d'Escat naquit et fut baptisé à Beaumont-sur-Lèze, le 26 août 1702[530].

7.10 Catherine de DURAND.
Elle fut baptisée à Seyre, le 3 août 1669, le parrain fut Jean François de Durand, sieur de La Peyre, la marraine Françoise de Durand, frère et sœur (de la baptisée.)

Il faut noter que les membres de la branche des seigneurs de Roquefoulet, comme ceux de la branche des seigneurs de Lastours étaient inhumés dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église de Montgeard, alors que ceux de la branche des seigneurs de Monestrol étaient inhumés dans la chapelle de Saint-Michel de cette même église.

On ne trouve plus de Durand de cette branche, dans les registres paroissiaux de Seyre, après le mariage de Jacquette de Durand avec François de Ver, le 27 février 1688.

I-3
Seigneurs de Lastours

[529] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Escat ou Descat,* produisant les preuves.
[530] RP. Beaumont-sur-Lèze

Barthélemy de Durand, auteur de cette branche, était fils de Guillaume de Durand, capitoul en 1559. Cette branche se qualifia d'un lieu, Lastours, qui n'a pas été identifié.

V Noble **Barthélemy de DURAND**, seigneur de Lastours,
Il fut nommé le plus souvent noble Barthélemy de Durand, bourgeois, dans les registres paroissiaux de Montgeard, il apparut le 28 juillet 1607, lors du baptême de sa fille Lucrèce, comme sire Barthélemy Durand, bourgeois. Il fut cité vivant pour la dernière fois en septembre 1613, lors du baptême de sa fille Marie. C'est peut-être lui qui dit M. Barthélemy de Durand, mourut à Montgeard, le 30 septembre 1637.Sa fille Jacquette étant assistée, le 11 février 1653, par son frère Jean, lors de son contrat de mariage avec Jean de Mondricourt, Bathélemy de Durand était certainement mort avant cette date, ce que semble corroborer le fait que sa femme fut inhumée le 24 décembre 1648, dans la chapelle de M. de Durand.
Fils de Guillaume de DURAND, capitoul en 1559, il avait épousé **Germaine de GARDIA** qui fut inhumée, à Montgeard, le 24 décembre 1648, dans la chapelle de M. de Durand, elle avait été, le 14 juillet précédent, marraine de Jeanne Germaine de Durand, fille de Jean de Durand, seigneur de Lastours, et de Geneviève de Bernaduque, le parrain fut Jean Bernaduque, de Saint-Ybars[531].
Ils eurent[532] :

6.1 Anne DURAND.
Elle fut baptisée, à Montgeard, le 13 septembre 1601[533].
Elle épousa, le 23 octobre 1623, **Jean de DURAND**, seigneur d'Esquilles (autre famille), veuf de Gabrielle de CABRES, fils de Pierre de DURAND, écuyer, seigneur de Montlaur, Saint-Jory, et de Françoise DUPUY de CABRILLES[534]. C'est très probablement en raison de ce mariage (et celui de leur fils Marc-Antoine) que cette famille s'installa à Montgeard. Les registres paroissiaux de Montgeard font apparaître, entre autres, leur fils Marc Antoine, seigneur d'Esquilles, leur petit-fils Arnaud, seigneur de Nogarède, puis d'autres membres de cette famille. La généalogie de cette famille publiée par Jules Villain est en partie inéxacte, il en fait notamment descendre la branche des seigneurs de Rivalet, nous l'avons corrigée et complétée au chapitre II de ce document.

6.2 Jacquette de DURAND.
Elle fut baptisée, à Montgeard, le 10 décembre 1602, le parrain fut Simon Durand[535].
Jacquette de Durand, veuve de M. du Mortier, mourut à Montgeard, le 2 décembre 1685, âgée d'environ 86 ans, et y fut inhumée dans la chapelle de Saint-Sébastien, noble Jean de Durant, seigneur de Lastours était présent à l'inhumation[536].

---

[531] RP. Montgeard.
[532] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1064 cite les 2 premiers et Barthélemy de Durand qui épousa Claire de Voisins, ce qui semble inexact
[533] RP. Montgeard
[534] Louis de La Roque, *op.cit.,* p. 187.
[535] RP. Montgeard

Elle avait épousé, le 11 février 1653, **Jean de MONDRICOURT,** sieur du Mortier, veuf de Violande de Montfaucon, qu'il avait épousée en 1616, la mariée, fille de Barthélemy de Durand, seigneur de Lastours, et de Germaine de Gardia, était assistée de ses cousins Jean Jacques de Durand, sieur de Monestrol, et Paul de Durand sieur de Roquefoulet. Jean de MONDRICOURT était fils de Jean de MONDRICOURT, seigneur du Mortier, et de Marguerite du PUY, il avait eu de sa première épouse une fille Honorée, qui épousa, le 24 juillet 1648, Jean de Bernon (Vernon), seigneur de Seyre[537]. L'ascendance Mondricourt est indiquée par les preuves de Malte de François de Vernon, fils de Jean de Vernon, seigneur de Seyre, et d'Honorée de Mondricourt[538].
Jacquette de Durand, veuve de M. du Mortier, fut inhumée, le 2 décembre 1686, dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église de Montgeard, fut présent Jean de Durand, seigneur de Lastours[539].

6.3 Léonard DURAND,
Il fut baptisé à Montgeard le 13 juillet 1605, le parrain fut sire Léonard de Gardia, de Nailloux, la marraine Catherine du Faur, habitant Muret femme de noble Guillaume Durand, vieux.

6.4 Lucréce DURAND,
Elle fut baptisée à Montgeard le 28 juillet 1607, le parrain fut M. Grégoire de La Personne, la marraine Lucrèce de Clarac, femme de M. Léonard de Gardia, habitant Nailloux.

6.5 noble **Jean de DURAND,** seigneur de Lastours.
Il fut baptisé, à Montgeard, le 8 décembre 1609, le parrain fut M. Jean de La Personne, la marraine Jeanne de Gardia[540].
Jean de Durand, seigneur de Lastours, fut présent, le 12 mai 1644, avec noble Simon de Durand, sieur de La Valette, à une procuration de noble Simon de Galauba à noble Guyon de Gavarret, seigneur de Saint-Léon[541].
Jean de Durand, seigneur de Lastours, fut maintenu noble par jugement souverain, rendu par M. de Bezons, le 5 juillet 1669, ayant prouvé qu'il descendait de Guillaume Durand, capitoul en 1559[542], cet acte établit sans contestation qu'il descendait du capitoul, donc le fait que Barthélemy de Durand, son père, ne soit pas nommé dans la donation de Catherine de Tournoër en 1596, ne met pas en cause cette ascendance.
Jean de Durand, seigneur de Lastours, fut présent le 20 août 1673, au baptême de Marie Angélique du Faur, fille de Joseph du Puy d'en Cuns, et de Jeanne du Cros, dont le parrain fut Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol[543].

---

[536] RP. Montgeard.
[537] AD. Aude B 1996.
[538] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, pp.166-167.
[539] RP. Montgeard
[540] RP. Montgeard
[541] AD.HG 3 E 10181, Montgard.
[542] Alphonse Brémond, *op.cit.,* I, p. 317.
[543] RP. Nailloux.

Il fut présent le 4 octobre 1680 à l'inhumation de Marc Antoine de Durand, seigneur d'Esquilles (fils de sa sœur Anne) et le 2 décembre 1686, à l'enterrement dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église de Montgeard de Jacquette de Durand, veuve de M. du Mortier.
Noble Jean de Durand, seigneur de Lastours, émancipa, le 3 février 1697, sa fille Germaine de Durand, veuve de noble Marc de Durand, seigneur d'Esquilles, et Marguerite (Marie) de Durand, ses filles et de feue Geneviève de Bernaduque, sa femme[544].
Jean de Durand de Lastours mourut le 13 février 1700, âgé de 93 ans (en réalité 90 ans), et enterré le lendemain dans sa chapelle dans l'église de Montgeard, furent présents Gabriel de Durand de Mirabail et Jean Jacques de Gardia[545].
Il avait épousé **Geneviève de BERNADUQUE**. Elle fut marraine, à Montgeard, le 8 mars 1668 de Jeanne Mourtière, née de père inconnu.
Ils eurent :

A)Jeanne Germaine de DURAND,
Elle fut baptisée le 14 juillet 1648, à Montgeard, le parrain fut noble Jean Bernaduque, de Saint-Ybars, la marraine, la marraine fut Germaine de Gardia.
Germaine de Durand était dite fille de Jean de Durand, seigneur de Lastours et de Geneviève de Bernaduque[546].
C'est très probablement elle qui mourut à Montgeard, le 24 octobre 1718, âgée de 70 ans, et fut inhumée deux jours après dans la sépulture de M. d'Esquilles de Durand, son mari.
Elle avait épousé, le *7 mai 1672*, **Marc Antoine de DURAND**, seigneur d'Esquilles, fils de Jean de DURAND, seigneur d'Esquilles, et d'Anne de DURAND, sœur de Jean de Durand, seigneur de Lastours, les mariés étaient donc cousins germains, La Roque nomme (pour une raison non expliquée) Germaine de Durand de Zebel l'épouse de Marc Antoine de Durand, seigneur d'Esquilles. On trouve dans les registres paroissiaux de Montgeard des Durand de Zebel (en Sainte-Camelle, Aude, à 15 km au sud-est de Montgeard), associés à la famille de Durand d'Esquilles, installés à Montgeard, cette qualification de Zebel ne figure pas pour Germaine de Durand inhumée le 26 octobre 1718, ni dans les actes de naissances et de baptêmes de ses enfants. Jacques de Durand de Zebel, ancien officier de gendarmerie, mourut à Montgeard le 16 mars 1748, et y fut inhumé le 18, il fut cité dans plusieurs actes.
La descendance de Marc Antoine de Durand et de Jeanne Germaine de Durand est reportée au chapitre II.

B)Marie de DURAND.

[544] AD. Aude B 2005
[545] RP. Montgeard
[546] RP. Montgeard et H. Frotier de la Messelière, *Filiations bretonnes,* t.II, p.199

Elle fut baptisée à Montgeard, le 8 novembre 1657, le parrain fut Paul de Durand, sieur de Roquefoulet, la marraine, Marie de Durand.

C)Gabriel de DURAND.

Il fut baptisé, à Montgeard, le 29 septembre 1661.

C'est probablement lui, qui dit Gabriel de Durand, sieur de Lavalette, fut le parrain de Gabriel de Durand, fils de Marc-Antoine de Durand, seigneur d'Esquilles (fils de sa tante Anne de Durand qui avait épousé Jean de Durand, seigneur d'Esquilles) et de Germaine de Durand. Il mourut le 22 avril 1688, âgé de 27 ans environ, et inhumé le 27 dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église de Montgeard.

6.6 Marie DURAND,

Elle fut baptisée, à Montgeard, en septembre 1613, le parrain fut M. Durand, chanoine de l'église Saint-Etienne de Toulouse.

I-4
Seigneurs de Monestrol et de Lavernose

Le premier membre connu de cette branche est peut-être noble **Bernard de DURAND**, sieur de Monestrol (à 2 km de Montgeard, Haute-Garonne), il épousa, par contrat du 16 septembre 1590, **Seguine du FAUR** (alias **FAURE**), fille de noble Raynier du FAUR (alias FAURE), seigneur d'en Cuns (en Nailloux), et d'Anne de PADIES, la future, dotée de 1 666 écus 2/3, était assistée de son frère noble Pierre du FAUR, seigneur d'en Cuns[547].

Seguine Faure, femme de noble Bernard de Durand, fut ensevelie le 12 juillet 1596 dans la chapelle de l'église de Montgeard.

On cite noble Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, qui mourut à Montgeard le 26 septembre 1607, et fut enseveli dans la chapelle (sans précision de nom pour cette chapelle), dans l'église[548], si ce n'est pas l'époux de Seguine du Faur qui fut inhumé à Montgeard en 1607, il est possible que celui-ci, soit le même que celui qui épousa (donc en secondes noces) Françoise de Comminges.

Bernard de Durand et Seguine du Faur sont très probablement les parents de Claire de Durand, qui dite fille de M. de Monestrol, épousa Barthélemy Durand, marchand. Ils eurent un fils Martial de Durand qui fut parrain, à Montgeard, en septembre 1613.

Claire de Durand, fille de M. de Monestrol, *âgée depuis* (sic, née ?) 1591, mourut à Montgeard en 1614[549]. Claire de Durand, fille de M. de Monestrol, avait été la marraine, à Montgeard, le 26 décembre 1605, de Claire Faure, le parrain avait été noble Simon de Durand.

---

[547] AD. Aude B 1986, Simon Dagen, notaire de Montgeard.

[548] RP. Montgeard

[549] Maurice Vuillier, selon RP. Montgeard, cet acte n'a pas été retrouvé dans las actes en ligne.

En 1651 Jean de Durand, écuyer, et Martial de Durand, prêtre et recteur de Dave firent une vente à Montgeard[550].

On trouve ensuite un homonyme qui selon sa date de contrat de mariage ne nous paraît pas pouvoir être le fils du précédent, il est probablement le même.
On peut remarquer que les chefs de famille du degré V des autres branches, dont les membres sont cités cousins de ceux de la branche des seigneurs de Monestrol, se marièrent en 1589 Guillaume (Roquefoulet, époux de Paule Baile), dès 1600, Barthélemy (Lastours, époux de Germaine de Gardia), ainsi que Jean, époux de Quitterie de Cambefort, du même estoc, qui se maria en 1587. On peut donc conclure que noble Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, auteur de cette branche, était issu soit de Guillaume Durand, capitoul en 1559, mais sa maintenue de noblesse ne mentionne pas cette origine, soit plus probablement d'un frère de celui-ci, cette présomption est renforcée par la récurrence du prénom Bernard (qui est celui du père de Guillaume, capitoul en 1559, et avait épousé Marie de Saint-Julien), ce frère pourrait être noble Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, qui mourut à Montgeard le 26 septembre 1607, On ne connaît pas la raison de la qualification noble de cette branche.

I (V) Noble Bernard de DURAND, seigneur de Monestrol.
C'est probablement lui qui dit noble Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, fut présent, le 27 juin 1593, au contrat de mariage de son cousin M.Me Guillaume de Durand, plus jeune, dit le Capitaine, fils de noble Guillaume de Durand, bourgeois de Montgeard, avec Antoinette de Valade[551] (branche des seigneurs de Roquefoulet.)
En tout état de cause, Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, époux de Françoise de Comminges, ayant un fils Jean Jacques, cousin de Jacquette de Durand (degré VI), épouse de Jean de Mondricourt (infra), correspondait au degré V, ce qui renforce la présomption mentionnée supra.
Bernard de Durand, sieur de Monestrol, et Pierre Paucy, bourgeois de Toulouse, reconnurent, le 21 mars 1615, devoir 800 livres à M. Me Guillaume de Roquette, conseiller du Roi[552].
Bernard de Durand fut présent, le 11 septembre 1618, au contrat de mariage de Jean Paul du Faur, fils de Pierre du Faur, seigneur d'en Cuns, et de Gabrielle de Sabatier[553].
Bernard de Durand mourut dès 1629, à cette date Françoise de Comminges, veuve de Bernard de Durand, seigneur de Monestrol était mère de nobles Jean Jacques et Jean de Durand[554].
Il avait épousé, par contrat du 16 janvier 1604, **Françoise de COMMINGES**[555], cette dernière était probablement fille d'Antoine de COMMINGES, seigneur du Fréchet, et de Françoise de MULATIER, car cette dernière fut marraine de son présumé petit-fils Jean Jacques.
Ceci est corroboré par le testament de Jean Etienne de Comminges (fils d'Antoine de Comminges et de Françoise de Mulatier) du 14 juin 1641, qui avait institué héritier universel

[550] AD.HG 3 E 4786 Lacombe, notaire de Toulouse
[551] AD. Aude B 1986 ; AD.HG E 1413.
[552] AD.HG 3 E 960 Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[553] AD. Aude B 1988
[554] AD. *Ariège* 3 E 24155 (159)
[555] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.150

Jean de Durand, seigneur de Rivalet et de Lavernose[556] (fils de Jean Jacques et de Françoise de Comminges.)
Les descendants de noble Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, et de Françoise de Comminges, Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, et son fils Jean Louis de Durand, furent confirmés dans leur noblesse le 15 janvier 1671.
Jacquette de Durand de Lastours fut assistée, le 11 février 1653, de ses cousins Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, et Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, lors de son mariage avec Jean de Mondricourt, ce qui indique une parenté entre la branche des seigneurs de Monestrol et celles des seigneurs de Lastours et des seigneurs de Roquefoulet, confirmant l'ascendance commune (nous ne connaissons pas d'autre raison de cousinage.) Selon la généalogie publiée par Jules Villain, utilisant les preuves de noblesse provenant du marquis d'Aubais, pour les premiers degrés nobles, et confirmée par des actes pour les degrés suivants, Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet était le cousin-germain de Jacquette de Durand.
Ils eurent[557] :

2.1 un enfant non prénommé, né le 31 décembre 1606, il fut baptisé à la maison en raison de l'urgence. C'est probablement lui qui fut inhumé en 1614, dans la chapelle de Saint-Michel de l'église de Montgeard, âgé de 5 à 6 ans, car celui-là est dit avoir été baptisé à la maison.

2.2 Jean Jacques de DURAND, qui suit.
Il fut baptisé, à Montgeard, le 16 décembre 1607.

2.3 un enfant non prénommé, baptisé le même jour (16 décembre 1607), le parrain fut Jean de Comminges, en Gascogne, la marraine Marie de Durand, veuve de feu noble Simon de Rivière sieur de Peirous. Le prénom du parrain suggère que cet enfant est Jean de Durand.
Le fait que Jean Jacques et l'enfant non prénommé soient baptisés le même jour ne signifie pas forcément qu'ils soient jumeaux (quand c'était le cas, les registres paroissiaux le disaient généralement), on groupait parfois des baptêmes.
Ceci impliquerait que Jean Jacques soit né en 1605.

2.4 Bernard de DURAND, il fut baptisé le 8 janvier 1612, le parrain fut noble Bernard Esquirollier, docteur ès droits et avocat, la marraine, Paule de Lort, femme dudit Esquirollier

2.5 Catherine de DURAND de Monestrol,
Elle fut baptisée le 27 septembre 1617, le parrain fut François de Canals, seigneur de Lastronques, la marraine Catherine de Paule, femme du sieur d'Ornolac. Catherine de

[556] AD. Gers I 3620 du 20 novembre 1664, Coutaud, notaire de Lombez avait reçu le testament
[557] RP. Montgeard, sauf Jean de Durand, seigneur de Rivalet, et Germaine de Durand, ils sont dits enfants de Bernard de Durand, Sr de Monestrol, ou de M. de Monestrol, et de Françoise de Comminges.

Durand de Monestrol fut marraine en 1633. Elle est citée en 1649 avec des Fiard, famille de la première femme de son mari[558].
Catherine de Durand de Monestrol, mère de Françoise d'Arbas, veuve de François d'Arbas, coseigneur de Cazères, vendit son château en 1650, pour 5 000 livres, après paiement des dettes, il ne lui resta que 2 393 livres[559].
Elle testa le 26 mars 1656, veuve, disant être fille de Françoise de Comminges, instituant héritière universelle sa fille Françoise d'Arbas, disant avoir une sœur Germaine de Durand et faisant un legs à son neveu, noble Jean François de Durand[560].
Cataline de Monestrol fut marraine à Cazères le 2 octobre 1657[561]. Elle mourut à Cazères le 19 août 1684[562].
Elle avait épousé, par contrat du 16 avril 1645 (ratifié le 16 septembre suivant), **François d'ARBAS**, coseigneur de Cazères[563], fils de Raymond d'ARBAS, coseigneur de Cazères (Haute-Garonne), seigneur de Savès, Boussens, et de Gabrielle de HUNAUD, veuf d'Hélène de FIARD[564]. Le mariage fut célébré, le 25 avril 1645, à Montgeard.
François d'Arbas fit un achat avec sa femme, le 6 octobre 1647, et mourut avant le 8 novembre suivant, date à laquelle Catherine de Durand de Monestrol, veuve, confessa devoir 200 livres à Jean Antoine de Pardaillan de Bellegarde Gondrin, marquis de Montespan[565]. Leur fille Françoise d'Arbas, épousa, en premières noces, noble François du Puy de Campignac[566], et en secondes noces, par contrat du 27 novembre 1668, noble Jean de Saint-Jean, seigneur de Sérac, fils de feu noble François de Saint-Jean, seigneur de Soueich, baron de Pointis-Inard, vicomte de Couserans, et de Marie d'Amorie[567].

2.6 Jeanne de DURAND,
Elle fut baptisée, à Montgeard, le 22 décembre 1619, le parrain fut (prénom illisible, encre très pâle) de Durand, sieur de Roquefoulet, la marraine, Germaine de Gardia, Jeanne de Monestrol mourut à Montgeard le 21 février 1652
Remarque : En septembre 1613, eut lieu le baptême de Marie de Durand, fille de noble Barthélemy Durand et Germaine de Gardia, le parrain fut M. Durand, chanoine de l'église Saint Etienne de Toulouse, on retrouve ainsi une partie de la parenté Durand, à Montgeard.

2.7 Jean de DURAND de COMMINGES, seigneur de Rivalet, qui suivra.
Il est probablement l'enfant non nommé en 2.3

[558] AD.HG 3 E 16017 Cazères
[559] AD.HG 3 E 16018 Cazères
[560] AD.HG 3 E 16024 Cazères
[561] RP. Cazères
[562] RP. Cazères
[563] AD.HG 3 E 9373 Cazères,
[564] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arbas,* produisant les preuves
[565] AD.HG 3 E 9374 Cazères
[566] AD.HG 3 E 16027 Cazères.
[567] AD.HG 3 E 16034 Cazères.

2.8 Germaine de DURAND, nommée dans le testament de sa sœur Françoise.
Elle ne peut être confondue avec son homonyme qui épousa François de Laroche, docteur en médecine, laquelle par son testament du 8 mai 1654, demanda son inhumation dans l'église de Nailloux, auprès de sa mère, ce qui ne peut correspondre à une fille de Françoise de Comminges.

II Jean Jacques de DURAND, seigneur de Monestrol.
Il fut baptisé, à Montgeard, le 16 décembre 1607, le parrain fut M. Jean Jacques de Durand, chanoine de l'église Saint-Etienne de Toulouse, la marraine, Françoise de Mulatier, femme de M. du Fréchet en Gascogne.
C'est peut-être lui, qui dit fils de Bernard de Durand, sieur de Monestrol, fut, en mai 1613 (il fallait en principe avoir 7 ans pour être parrain ou marraine, mais ce n'était toujours respecté, on verra qu'il pourrait être né en 1605) parrain, à Mongeard, d'Anne, fille de Barthélemy Cathala et de Bernarde.
Le 1er janvier 1639, Jean Jacques de Durand de Monestrol et sa femme Catherine de Vacques furent, à Montgeard, parrain et marraine d'un enfant, non nommé[568].
En 1644, Jean Jacques de Durand, sieur de Monestrol, Jean de Durand, sieur de Lastours, et Bernard de Gagnac, nommèrent procureurs Paul de Durand, sieur de Roquefoulet, et Nicolas de Panassac, sieur de Loubantés, pour racheter la justice de Montgeard, pour 2 000 livres[569]
Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, était le 6 avril 1648 capitaine d'une compagnie de chevau-légers de M. le duc de Saint-Simon[570].
Le 23 juillet 1651, Jean Jacques de Durand, sieur de Monestrol, dit que par le contrat de mariage entre lui et Catherine de Vacques, retenu par Sentaigne, notaire de Saint-Julien, au mois d'avril 1632, il fit un accord avec noble Jean de Durand, sieur de Rivalet, son frère, et lui aurait déclaré que sa légitime serait payée sur les biens de feu noble Bernard de Durand, leur père commun, furent présents noble Jean de Durand, seigneur de Lastours, noble Paul de Durand, sieur de Roquefoulet[571].
Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, et Paul de Durand, seigneur de Roquefoulet, cousins de Jacquette de Durand, assistèrent celle-ci, lors de son contrat de mariage, le 11 février 1653, avec noble Jean de Mondricourt, seigneur du Mortier[572].
Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol et son fils Jean François furent maintenus nobles le 15 juin 1671 par M. de Bezons[573].
Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, fut présent, le 5 octobre 1673, avec Jean de Durand de Comminges, seigneur de Rivalet, au contrat de mariage de Me. Antoine de Rivière, avocat au parlement de Toulouse, et de Marie de Vendômois, fille d'Henri de Vendômois, seigneur de Lamasquère, et de Françoise de Panassac[574], Françoise de Panassac était la fille de

[568] RP. Montgeard
[569] AD.HG 3 E 10181 Montgeard. Nicolas de Panassac avait épousé Paule de Durand, fils de Guillaume Durand, seigneur de Roquefoulet, et de Paule de Baile.
[570] AD.HG 3 E 10182 Montgeard
[571] AD.HG 3 E 10183 Montgeard
[572] AD. Aude B 1996 ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 1064, se référant à Gillet, notaire de Montgeard.
[573]Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t. I, p.317.
[574] AD.HG 3 R 37089 Muret

Nicolas de Panassac et de Paule de Durand, cette dernière fille de Guillaume de Durand, seigneur de Roquefoulet, et de Paule de Baile ou d'Antoinette de Valade (supra.)
Jean Jacques de Durand, sieur de Monestrol, mourut le 26 septembre 1690, à Montgeard, âgé de 80 ans[575].
Il avait épousé, par contrat du 9 avril 1632, à Saint-Julien (Haute-Garonne), **Catherine de VACQUES,** fille de Jean de VACQUES, seigneur de Montastruc (-Savès, Haute-Garonne), et de Mathive d'ARAIGNON, selon un acte du 3 mai 1662 disant que par ce contrat de mariage Jean de Vacques, père de la future épouse, avait donné 6 000 livres et que postérieurement, le 11 avril 1634, Mathive d'Araignon, mère de l'épouse avait donné 2 000 francs, le paiement de cette somme n'ayant pas été effectué, les époux qui avaient assigné la dite d'Araignon devant messieurs des requêtes du palais de Toulouse, renoncèrent[576].
Ils eurent :

3.1 Jean François de DURAND, qui suit.

3.2 Marie Louise de DURAND de MONESTROL.
Marie Louise de Durand, veuve de noble Bernard Pagèse, sieur d'Imbernal, juge et bailli d'Auterive, fut émancipée en 1690, pat Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestriol, son père, qui lui donna 7 000 livres[577].
Elle fut marraine, le 4 avril 1700, à Montgeard, le parrain fut Arnaud de Durand de Nogarède, fut présent Joseph de Durand de Rivalet[578].
Marie Louise de Durand de Monestrol de Paulo fut marraine en 1730, à Montgeard[579].
Marie Louise de Durand de Monestrol, femme de M. de Saint-Marcel mourut à Montgeard le 25 mai 1735, âgée de 105 ans[580].
Elle avait épousé, en premières noces, **Bernard PAGESE,** écuyer, sieur d'Imbernal, conseiller du Roi et bailli d'Auterive, qui testa le 28 mai 1684, instituant héritière universelle sa femme et fit des legs à ses sœurs[581], né le 17 septembre 1639, à Auterive, fils de François PAGESE, écuyer, juge royal d'Auterive, et de Jeanne d'IMBERNAL[582].
Elle avait épousé, en secondes noces, le 27 juin 1690, à Montgeard, messire **Antoine de PAULO,** seigneur de Saint-Marcel, cet acte la dit veuve de feu Pagèse, juge d'Auterive.[583], son second mari doit être Antoine de Paulo, seigneur de Saint-Marcel, fils d'Antoine de Paulo, chevalier, vicomte de Calmont, baron de Gibel, seigneur de Saint-Marcel, et de Jacquette de Barthélemy de Grammont[584].

[575] RP. Montgeard
[576] AD.HG 3 E 16698 Noé
[577] AD. Aude B 2005.
[578] RP. Montgeard
[579] RP. Montgeard
[580] RP. Montgeard
[581] AD.HG 3 E 11853
[582] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p.496
[583] RP. Montgeard
[584] Jules Villain, *op. cit.,* I, p. 544.

3.3 probablement Catherine de DURAND de Monestrol,
Elle mourut le 4 mars 1692, âgée d'environ 50 ans et fut inhumée le lendemain dans la chapelle de Saint-Michel de l'église de Montgeard.

3.4 peut-être Françoise de DURAND.
Fille de M. de Durand de Monestrol elle mourut, à Montgeard, le 21 février 1660[585], elle pourrait également être située au degré précédent.

III Jean François de DURAND, sieur de Rivalet (plusieurs lieux de ce nom dans la région) puis seigneur de Monestrol, puis sieur de Serrelongue.
Il fut baptisé, à Montgeard, le 7 octobre 1640, le parrain fut Jean Gatard, prêtre, la marraine, Catherine de Durand[586]
Il fut maintenu noble le 15 janvier 1671 avec son père
Jean François de Durand, sieur de Serrelongue, mourut à Montgeard le 6 septembre 1689, âgé de 50 ans[587].
Il avait épousé, par contrat du 27 juin 1664, **Jeanne de GESTES,** dotée de 12 000 livres, fille de feu Jean de GESTES, sieur de Lavernose, et de Marie de CARBONNIER[588].
Marie de Carbonnier, était la sœur de Jean Baptiste de Carbonnier, écuyer, seigneur de Castillonnès, qui avait épousé, par contrat du 16 février 1659, Gabrielle de Roffignac de Marzac, ils étaient deux des neuf enfants de François de Carbonnier, écuyer, seigneur de Castillonnès, et d'Henrie de Buade[589].
Jeanne de Gestes, veuve de Jean François de Durand de Serrelongue, reçut une procuration, le 19 février, 1692, au château de Lavernose, de son neveu Jean de Durand de Rivalet, seigneur de Lavernose (infra.)
Ils ne semblent pas avoir eu de descendance. La terre de Monestrol fut tenue dès 1750 par Charles Germain de Durand, seigneur de Nogarède et de Monestrol.

I-5
Seigneurs de Rivalet, Lavernose

II (VI) Jean de DURAND de RIVALET de COMMINGES, seigneur de Rivalet, Lavernose (du chef de sa femme.)
Jean de Durand, seigneur de Rivalet, Lavernose (probablement Lavernose-Lacasse, à 4 km de Mauzac, Haute-Garonne car des actes furent passés à Mauzac) était en 1654, premier capitaine major du régiment de cavalerie de M. de Candale[590]. Jean de Durand de Monestrol, sieur de Rivalet, reconnut une dette, en 1655, à Marc Antoine Dougnac, sieur de *Lucanes*[591].

[585] RP. Montgeard
[586] RP. Montgeard
[587] RP. Montgeard
[588] AD.HG 3 E 11795, Jean Touzan, notaire de Muret
[589] Comte de Saint-Saud, *Nouveaux essais généalogiques périgourdins,* Paris, 1942, p.8.
[590] AD.HG 3 E 9497 Longages
[591] AD.HG 3 E 16023 Cazères

Comme dit supra, le 20 novembre 1664, il fut institué héritier universel de Jean Etienne de Comminges, selon le testament de celui-ci, du 14 juin 1641, ce qui explique probablement qu'il se qualifia de Comminges.
Jean Durand de Rivalet, seigneur de Lavernose et du Fréchet (à 5 km de Saint-Martory, Haure-Garonne, venant de Jean Etienne de Comminges), fut maintenu noble par M. de Bezons le 15 janvier 1671[592], c'est plus probablement lui mieux que son fils homonyme âgé alors de 12 ans.
Jean de Durand de Comminges, seigneur de Rivalet, mourut avant le 7 juillet 1684, date à laquelle Françoise de Gestes, sa veuve, Jean de Durand, leur fils aîné, et messires Joseph et François de Nolet (ou Nollet) trésorier général de France, réglèrent le droit de légitime de Jeanne de Durand, leur fille et sœur, mariée audit de Nolet, il apparut dans cet acte que Jean François de Durand, seigneur de Monestrol, était le frère dudit sieur de Rivalet[593].
Jean de Durand de Rivalet avait épousé, le 8 mai 1665, **Françoise de GESTES**[594], de la branche des seigneurs de Lavernose.
Françoise de Gestes, épouse de Jean de Durand, seigneur de Rivalet, fut citée le 18 septembre 1668, ayant été l'intermédiaire du paiement d'une dette de Gabrielle de Carbonnier, veuve de Joachim (alias Hyacinthe) d'Espagne, seigneur de Lille[595].
Ils eurent[596] :

3.1 Jean de DURAND de RIVALET, qui suit.

3.2 Jeanne Françoise de DURAND de Comminges de Rivalet[597] .
Elle mourut le 13 janvier 1687.
Elle avait épousé, par contrat du 10 août 1677, **Jean François de NOLET (NOLLET),** trésorier général, fils de Bernard de NOLET (NOLLET), trésorier général, et de Marguerite de PAVIE[598], il mourut le 13 janvier 1713, d'où postérité.

3.3 Jean Marc de DURAND de RIVALET, sieur *del Fraisset* (du Fréchet ?)
Jean Marc de Durand, sieur de Rivalet, avait été, le 3 août 1695, parrain à Montgeard de Madeleine de Gardia, fille de noble Jean Jacques de Gardia, et d'Antoinette d'Arnaud.
Il testa le 18 août 1696 citant ses frères et sœurs (Jean, Gabrielle, Honoré, Joseph, Françoise.)
Marc de Durand de Rivalet fut inhumé à Montgeard, dans la chapelle de Saint-Michel, le 31 août 1696, âgé d'environ 35 ans.

3.4 Joseph de DURAND de RIVALET

---

[592] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t. I, p.317.
[593] BnF Fr 32298
[594] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1062.
[595] AD.HG 3 E 37088 Muret
[596] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1062, nomme les enfants.
[597] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.58*,* fournit les données sur elle et son mari.
[598]Maurice Vuillier, se référant à AD.HG Condamine, notaire de Toulouse

Il testa le 12 janvier 1696, au moment de partir pour le régiment Dauphin[599].
Joseph de Durand de Rivalet mourut, à Montgeard, le 28 décembre 1714, âgé de 45 ans.

3.5 Gabrielle de DURAND.
Ell fut nommée dans le testament de son frère Jean Marc, le 18 août 1696.

3.6 Honoré de DURAND.
Il fut nommé dans le testament de son frère Jean Marc, le 18 août 1696.

III Jean de DURAND de RIVALET de COMMINGES, seigneur de Lavernose et du Fréchet.
Il fut baptisé le 17 juin 1659[600].
Il fut lieutenant des maréchaux de France.
Il fut maintenu noble les 15 janvier 1671 et le 23 avril 1716, il avait dénombré, le 5 avril 1689, ses fiefs nobles devant les capitouls, il portait : « de gueules au lion rampant d'or[601]» et mourut avant le 20 janvier 1731, date d'une donation de sa fille Jeanne Françoise.
Au château de Lavernose, Jean de Durand de Rivalet, seigneur de Lavernose et du Fréchet, avait nommé procureur, le 12 juin 1692, Jeanne de Gestes, veuve de Jean François de Durand de Serrelongue, sa tante[602].
Il avait épousé, par contrat du 27 juin 1709, **Angélique de CLARAC** de Roquesérière, fille de Jean Pierre de CLARAC, baron de Roquesérière (à 4 km de Montastruc-la-Conseillère, Haute-Garonne), et de Thomasse de *BLASI*[603] (BLAZY.)
Ils eurent une fille :

4. Jeanne Françoise de DURAND RIVALET de COMMINGES, seigneuresse de Lavernose.
Habitant Lavernose, fille et héritière de Jean Durand Rivalet de Comminges, assistée de noble Jacques Sans de Juliany, son curateur, elle fit donation en faveur de Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, Baluet, Larouzet, demeurant au château de Larouzet, avec le consentement d'Angélique de Roquesérière de Clarac, sa mère, en récompense des services rendus audit seigneur de Rivalet, son père, de la charge de lieutenant des messeigneurs les maréchaux de France au département de la Guyenne, dûment possédé epar son père[604].

I-6
Seigneurs de Magaros et de Latour.

[599] Jules Villain, *op.cit.,* p. 1062, se référant à François Villepigue, notaire.
[600] BnF Fr 32298 selon un extrait de baptême délivré le 29 novembre 1693 par Pereire, curé de Lavernose
[601] Alphonse Brémond, *op.cit.,* t. I, p.318, qui indique les deux maintenues pour le même Jean de Durand (1671 et 1716).
[602] AD.HG 3 E 16647 Mauzac
[603] André Navelle, *op.cit.,* III, p.173
[604] AD.HG 3 E 17675 Sentaigne, notaire à Rieux

Nous reprenons l'ascendance de cette branche à partir de Guillaume Durand, fils de Guiraud (Géraud) Durand (degré III) et de noble Marguerite du Vernet, qui épousa Marguerite de Bénézit.
Cette branche se qualifia d'un lieu, Magaros ou Magarros, qui avait été donné par Pierre Cescault, bourgeois de Muret, à sa nièce, Marie Voulte, première épouse de Barthélemy de Durand (degré V.) Plusieurs membres de cette famille firent apparaître Magaros ou Magarros dans leurs signatures Ce lieu n'a pas été identifié non plus que le lieu de Latour dont se qualifièrent plusieurs membres de cette famille.

IV Guillaume DURAND, marchand à l'origine.
Noble Guillaume de Durand, bourgeois de Roquefoulet, habitant Montgeard, testa le 11 août 1593, nommant Marguerite Benezit, sa femme, ordonnant que ses armoiries soient attachées aux torches qui seraient portées à son enterrement, instituant héritiers, Barthélemy, Guillaume, autre Guillaume et Simon Durand, ses fils[605]. Il vivait le 1er octobre 1599 selon l'acte d'achat d'une métairie, rapporté le 18 janvier 1621 (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 5 avril 1544, **Marguerite de BENEZIT**, dotée de 2 235 livres 3 sols 6 deniers, fille de feu François BENEZIT et de feue Catherine de SEGUY[606], cette dernière fille de noble Raymond Seguy, marchand de Toulouse, seigneur de Chaussas, capitoul (d'où la qualification noble pour lui et sa descendance), et de Claire de Buisson (ou de Boysson, comme le nom était écrit à l'origine.) François Bénézit fut capitoul, comme son père Guillaume, et son grand-père Hugues.
Ils eurent :

5.1 Noble **Barthélemy DURAND.**
Le 18 janvier 1621, noble Barthélemy de Durand, fils et héritier de feu noble Guillaume de Durand, à qui Jacques du Faur, sieur de Castanet (de la famille des seigneurs d'en Cuns) avait vendu, le 1er octobre 1599, une métairie, agissait pour lui et pour ses frères, nobles Guillaume et Simon Durand, habitant Montgeard et pour noble Guillaume de Durand, habitant Muret, aussi son frère, pour un paiement[607], ceci nous ramène à Guillaume de Durand et à sa femme Catherine du Faur.

5.2 Noble **Guillaume DURAND.**
Son frère homonyme ou lui, capitaine de Muret, continua la lignée, d'après un acte de 1605, disant Guillaume Durand, vieux, le capitaine de Muret, il doit être l'aîné des deux.
Le capitaine de Muret nomma procureur, le 29 mai 1599, son frère Guillaume, habitant Montgeard (infra.)

5.3 Noble **Guillaume DURAND.**

[605] BnF Fr 32297.
[606] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 145, produisant AD.HG 3 E 11786, Bolarotti, notaire.
[607] AD.HG 3 E 962, Antoine Bessier, notaire de Toulouse

Il fut cité, le 29 mai 1599, avec son frère homonyme, et le 18 janvier 1621, avec ses frères Barthélemy, Simon, et Guillaume, capitaine de Muret. (infra.)

5.4 Noble **Simon DURAND.**
Noble Simon de Durand, fut parrain, à Montgeard, le 17 décembre 1604 ; Simon de Durand, écuyer, fut parrain, à Montgeard, le 10 octobre 1612.
Il avait épousé **Anne des MASSIS** ou **des MAXIS.**
Dite demoiselle des Massis, femme de Simon de Durand, elle fut marraine, à Montgeard, le 26 mars 1610, de Léonard Gaffard, le parrain fut Léonard Durand, fils de Barthélemy Durand, puis le 22 avril 1611, dite demoiselle Anne des Maxis, femme de M. Simon de Durand, elle fut marraine à Montgeard, de Jean Peyre. Demoiselle Anne, femme de M. Simon de Durand, fut la marraine, à Montgeard, le 23 septembre 1619, de Martial, fils de Jean Gilabert dit Petit, et de Catherine, sa femme, le parrain fut Martial de Durand.

Nous verrons au chapitre I-7 que l'un des trois frères de Guillaume Durand, capitaine de Muret, pourrait être le second époux de Catherine de Roguier, veuve de Jean de Durand, seigneur de Fajac, d'où deux filles, Marie et Olive de Durand.

V Guillaume DURAND, écuyer, capitaine de Muret,
Le 11 octobre 1591, à Muret, noble Guillaume Durand, capitaine, habitant Muret, époux de Marie de Voulte, fille et héritière de feu Bertrand Voulte, vendit une maison haute à Pierre Fargues, marchand de Saubens, pour 88 francs[608].
Pierre Fargues, marchand et consul de Muret, reconnut le 12 novembre 1593, devoir 400 livres à noble Guillaume Durand, capitaine de Muret[609].
Noble Guillaume Durand, écuyer, capitaine de Muret, nomma procureur, le 29 mai 1599, autre Guillaume Durand, son frère, habitant Montgeard[610].
Guillaume Durand, écuyer, testa le 16 février 1619, instituant héritière universelle sa femme Catherine du Faur, à charge de rendre l'hérédité à leur fils Barthélemy de Durand[611], cet acte figure dans les preuves de noblesse.
Il fut cité, le 18 janvier 1621, avec ses frères Barthelemy, Guillaume et Simon, pour l'achat d'une métairie (supra.)
Noble Guillaume Durand de Montgeard, capitaine, fils de noble Guillaume Durand, bourgeois de Montgeard, avait épousé, en premières noces à Muret, le 19 février 1588, en présence de noble Jean Raymond de Pins, gouverneur de cette ville, par contrat de la même année, **Marie de VOULTE,** celle-ci du consentement de sa mère Jeanne de CAMPS, la future était nièce de Pierre Cescault, bourgeois de Muret, qui lui donna la moitié des lieux appelés Germas et Maugarros, Me. Jean Couchon, docteur et avocat en la Cour, fut témoin[612]. La future était fille

[608] AD.HG 3 E AD.HG 3 E 37376 Muret.
.
[609] AD.HG 3 E 37311 Muret.
[610] AD.HG 3 E 37377 Muret.
[611] BnF Fr 32297.
[612] RP. Muret (mariage), AD.HG 3 36707 Muret, contrat de mariage.

de feu Bertrand VOULTE, cité feu le 11 octobre 1591 (infra.) Le 27 mars de la même année, Pierre Cescault, bourgeois de Muret, dit être redevable de 100 écus sols envers noble Guillaume Durand, capitaine de Muret[613]. Le 28 février 1592, Me. Jean Couchon et sa femme Domenge Durand, firent un échange[614], Jean Couchon était le témoin du contrat de mariage en 1588, comme le montre le testament de Domenge Durand, femme de Me Jean Couchon, greffier à l'ordonnance de M. le juge de Comminges, il testa le 24 octobre 1584, faisant des legs à ses sœurs Jeanne et autre Jeanne, l'une femme de M. Jean Molinier, l'autre femme de Jean Pierre de Prat[615], on ne sait s'il avait une parenté entre Domenge Durand et Guillaume Durand.

Le 15 mars 1605, noble Guillaume Durand, capitaine de Muret, reconnut une dette et donna une quittance le 15 septembre 1606[616].

Le 24 septembre 1606, honnête femme Jeanne de Camps, nomma procureur Guillaume Durand, capitaine, son neveu[617] (gendre, le terme neveu a plusieurs significations.)

Noble Guillaume Durand, écuyer du lieu de Muret, habitant Saint-Clar, avait épousé **Catherine du FAUR**, avant le 12 janvier 1602, date d'un achat de sa seconde femme[618] Celle-ci était sœur de noble Carbon du FAUR, seigneur de Mazerettes, selon une quittance de 3 000 livres, du 1er août 1611, de noble Guillaume Durand et de Catherine du Faur, sa femme, à Carbon du Faur, leur frère et beau-frère[619], cet acte fut utilisé dans les preuves de noblesse de cette branche. Carbon du Faur, seigneur de Mazerettes et de Bérat, était fils de Pierre du Faur, seigneur de Mazerettes, qui avait épousé Marguerite de Trainier, il épousa en premières noces, par contrat du 11 décembre 1585, Isabelle de Joubert (Jaubert), et en secondes noces, en 1612, Marguerite de Bertrand, de cette seconde alliance provient la branche des seigneurs de Bérat[620], celle-ci appartenant à la famille des seigneurs de Pibrac. Nous connaissons ainsi les parents de Catherine du Faur qui ne figure pas dans les généalogies publiées.

Catherine du Faur, habitant Muret, femme de noble Guillaume Durand, vieux, fut la marraine, à Montgeard, le 3 juillet 1605, de Léonard Durand, fils de noble Barthélemy Durand et de Germaine de Gardia[621], Guillaume Durand, capitaine de Muret, et Barthélemy Durand (Lastours), époux de Germaine de Gardia, étaient cousins issus de germains. Catherine du Faur, femme de noble Guillaume Durand, capitaine, loua une maison, le 2 janvier 1610, à Ursule Constance de Cabriol[622].

Enfants du second lit :

6.1 Barthélemy de DURAND, qui suit.

---

[613] AD.HG 3 E 37070 Muret.
[614] AD.HG 3 E 37376 Muret.
[615] AD.HG 3 E 37311 Muret.
[616] AD.HG 3 E 37311 Muret. (acte de 1605) ; AD.HG 3 E 37378 Muret (acte de 1606.)
[617] AD.HG 37378 Muret.
[618] AD.HG 3 E 37377 Muret.
[619] BnF Fr 32297., Jean Borrely, notaire de Toulouse.
[620] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp. 228-229, prouvant le rattachement de la branche des seigneurs de Bérat à la famille des seigneurs de Pibrac.
[621] RP. Montgeard
[622] AD.HG 3 E 37380 Muret.

6.2 Marguerite de DURAND.

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 13 mai 1618, noble **Jean de BONNEFOY,** seigneur et baron de Villières, fils de feu noble Jean de BONNEFOY, seigneur et baron de Villières, et de Marthe de POTIER[623]. Marie de Bonnefoy, sœur de Marthe, épousa Jean de Durand, seigneur de Montlaur[624], veuf de Paule de Raymond Lasbordes, fils de Pierre de Durand, seigneur de Montlaur et de Saint-Jory, et de Françoise du Puy de Cabrilles[625].

Marguerite de Bonnefoy, fille de feu noble Jean de Bonnefoy, seigneur de Villières, et de Marguerite de Durand, épousa, par contrat du 1err mai 1642, noble Pierre de Mauri (Maury), seigneur de Séran, elle était assistée de son frère Guillaume de Bonnefoy, seigneur de Villières, avocat en la Cour[626].

VI Noble Barthelemy de DURAND, seigneur de Magaros.

Le 6 avril 1644, Barthélemy Durand, sieur de Magaros, habitant Saint-Clar (-de-Rivière, à 8 km de Muret), reconnut une dette[627]. En mars 1645, Barthélemy Durand, écuyer, reçut une reconnaissance de dette[628]. Noble Barthélemy Durand, seigneur de Magaros, nomma, le 8 juin 1648, noble Hector de Cabriol, pour une liquidation de dettes[629].

Le 11 août 1666, fut émis le procès-verbal de la représentation faite devant le sieur Duplan, subdélégué de M. Pellot, intendant en la généralité de Guyenne, des titres de Barthélemy de Durand, seigneur de Magaros[630], cet acte fait suite aux précédents, de la même référence, établissant l'ascendance de Barthélemy de Durand.

Noble Barthélemy de Magarros, mourut à Saint-Clar le 5 août 1685, âgé de 62 ans, environ[631].

Il avait épousé, par contrat du 4 mars 1641, nommant ses parents, **Claire de VOISINS**[632], acte figurant dans les preuves de noblesse. Claire de VOISINS était fille de Jean de VOISINS, seigneur d'Alzau et de Pézens, et d'Eléonore de MAUREL[633].

Ils eurent :

7.1 Jacques de DURAND, qui suit.

7.2 Marguerite de DURAND.

Margot Durand de Latour fut la marraine, de Marguerite Senties, le 23 janvier 1698, à Saint-Clar[634].

---

[623] AD.HG Reg. Ins. 23

[624] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 302.

[625] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1062 ; Jean Vignau, *Nobiliaire des généralités de Montauban & d'Auch & du pays de Foix,* t. IV, p. 1833.

[626] AD.HG Reg. Ins. 26.

[627] AD.HG 3 E 37801 Muret.

[628] AD.HG 3 E 37385 Muret.

[629] AD.HG 3 E 37094 Muret.

[630] BnF Fr 32297.

[631] RP. Saint-Clar.

[632] BnF Fr 32297, Guillaume Gilbert, notaire de Canecille.

[633] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1846.

[634] RP. Saint-Clar.

Marguerite de Durand fut la marraine, le 31 janvier 1706, de Gabriel Geneste, le parrain fut noble Pierre de Bonnefoy, seigneur et baron de Villières[635].
Elle avait épousé, par contrat du 24 décembre 1674, **François de MARION**, seigneur de Brézillac, fils d'Antoine de MARION, seigneur de Brézillac, La Courtête, et de Madeleine d'ESCOUPERIE. Jean de Marion, mourut à Périgueux, le 20 septembre 1694, où il servait au ban de la Noblesse, d'où postérité[636].

VII Noble **Jacques de DURAND**, seigneur de Latour, de Magaros.
Noble Jacques de Durand de Magaros, signant Latour Magaros, fut le parrain de François Deyt, le 11 août 1697, à Saint-Clar[637].

Noble Jacques de Durand, seigneur de Latour, de Magarros, habitant du lieu de Saint-Clar, fut maintenu noble, le 27 mai 1698, à Montauban[638], cet acte constitue la suite des actes de même référence, produits pour la maintenue de noblesse.
Jacques de Latour de Magaros mourut à Saint-Clar (-de-Rivière, Haute-Garonne), le 13 septembre 1712, et y fut inhumé dans l'église, le lendemain[639].
Nommé avec ses parents, il avait épousé, par contrat du 12 mars 1672, **Marie Anne de CABROL**[640].
Jules Villain dit que Jacques de DURAND, seigneur de *Lastours* (Latour), né en 1648, épousa le 25 avril 1673 **Jacquette de BOYER,** fille de M. BOYER, marchand, et de Françoise d'ADAM, d'où un fils Jean François, né le 29 avril 1674[641].
Il avait épousé, dès le début de 1680, **Jeanne de BORDES,** car leur fille Marie Claire naquit le 17 octobre 1680.
Jeanne de Bordes, femme de M. de Latour, mourut à Saint-Clar, le 24 décembre 1693, âgée d'environ 50 ans, et y fut portée en sépulture le même jour[642].
Jules Villain nomme Jeanne de La Salle de Bordes, l'épouse de Jacques de Durand, seigneur de Latour, Magarros, il faut probablement lire Jeanne de Bordes de La Salle.
Ils eurent :

8.1 Jean Baptiste de DURAND de Latour.
Il naquit le 29 avril 1674[643]. Jean Baptiste de Durand de Magarros fut présent, le 28 septembre 1684, au baptême de Jean François de La Mothe Saubens, fils de noble Michel Alexis de La Mothe Saubens, et de Marguerite d'Orbessan, et le 25 novembre 1684, au baptême de Catherine Bonnemaison, à Saint-Clar.[644]

---

635 RP. Saint-Clar.
636 Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 616, pour ce qui concerne François de Marion et son ascendance.
637 RP. Saint-Clar.
638 BnF Fr 32297
639 RP. Saint-Clar.
640 BnF Fr 32298.
641 Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1064.
642 RP. Saint-Clar.
643 Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1064.
644 RP. Saint-Clar.

Jean Baptiste de Durand de Latour mourut à Saint-Clar, le 15 mars 1696, âgé d'environ 23 ans, et y fut inhumé le lendemain, dans l'église[645].

8.2 Marie Claire de DURAND.

Fille de Jacques de Latour de Magarros, et de Jeanne de Bordes, elle naquit à Saint-Clar, le 17 octobre 1680, et y fut baptisée le surlendemain, le parrain fut noble Barthélemy de Durand, seigneur de Magarros, la marraine Claire de Voisins, que l'on peut présumer être les grands-parents de la baptisée, l'acte porte les signatures Durand Magarros et Latour de Durand[646].

Dite fille de noble Jacques de Durand, seigneur de Latour, Magarros, et de Jeanne de La Salle de Bordes, elle épousa, par contrat du 24 octobre 1699, **Louis Joachim Gaston de LA ROCHE**, chevalier, comte de Fontenilles, seigneur haut justicier de Terrebasse, Boussan, La Bastide, etc., fils de François de LA ROCHE, marquis de Fontenilles, et de Charlotte de RAMBURES, sa première épouse[647]. Louis Joachim Gaston de La Roche, comte de Fontenilles, testa le 27 juin 1726, nommant Claire de Durand de Latour, sa femme, d'où restent 3 garçons et 3 filles[648].

I-7
Seigneurs de Fajac

L'auteur de cette branche, Jean Durand, marchand de Montgeard, était fils de Bernard Durand et de noble Marie de Saint-Julien.

IV Jean DURAND, marchand de Montgeard.

Il testa le 10 septembre 1530, instituant héritière universelle sa mère Marie de Saint-Julien, faisant des legs à ses frères, Jacques et Guillaume Durand, et des legs de 300 livres à chacune de ses sœurs, Suzanne, Marguerite, Esclarmonde et Germaine, les trois dernières n'étaient pas mariées[649].

Le 7 juillet 1549, Jean Durand acheta à noble Guillaume de Durfort, seigneur de Rouzine, ses droits sur la seigneurie de *Larlenque* (La-Relenque), confrontée avec la seigneurie de Fajac, avec la seigneurie de Gibel (Haute-Garonne, (à 4 km de Fajac-la-Relenque, Aude) et le lieu de Marquein.et sur une métairie à Fajac, appelée de Guille du Mas, au diocèse de Mirepoix, au prix de 850 livres[650].

Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1538, noble **Claire de GARAUD**, dotée de 2 000 livres et 100 écus, fille de noble Sicard de GARAUD, coseigneur de Montesquieu et de Vieillevigne[651] (et de Marguerite de BELLISSEN[652].)

---

[645] RP. Saint-Clar.
[646] RP. Saint-Clar.
[647] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1633,1634, se référant à Dastugue, notaire de Simorre.
[648] AD.HG Reg. Ins 36, Jean Duclos, notaire de Muret.
[649] AD.HG 3 431, Astorg, notaire.
[650] AD.HG 3 E 10093 Montesquieu Lauragais.
[651] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 23219, Maillard, notaire.
[652] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1157.

Le 7 juillet 1549, suite au mariage de Jean Durand et de Claire de Garaud, il y eut une dot de 2 225 livres, le père de Claire lui légua 755 livres par son testament, son frère avait déjà payé 360 livres 10 sols, il acheva le paiement ce jour, d'où quittance générale[653].
Ils eurent :

5.1 Noble Jean DURAND, seigneur de Fajac, de Monestrol, qui suit.

5.2 Demoiselle DURAND.
Elle épousa noble **Pierre DELPECH,** seigneur de Quint, fils de Guillaume DELPECH et de Jeannette de LANCEFOC, laquelle testa, veuve de Guillaume Delpech, 3 janvier 1567, instituant héritier universel son fils Pierre Delpech[654]. Pierre Delpech testa le 8 décembre 1570, citant sa belle-mère Claire de Garaud, disant avoir reçu 2 200 livres de dot, il mourut avant le 15 décembre 1570, ils eurent 2 filles et 2 fils, Géraude, Jacquette, François et Pierre[655]. La famille Delpech était originaire d'Alayrac, près d'Espalion (Aveyron.)

V Noble **Jean de DURAND,** seigneur de Fajac (-la-Relenque, Aude.)
Son père ou lui fit un achat en 1563[656]. Le 17 janvier 1564, eut lieu la confirmation d'une sentence au sénéchal de Toulouse concernant Jean Durand, seigneur de Fajac, d'une part, et le roi et la reine de Navarre, d'autre[657]. En 1565, Jean de Durand, écuyer, seigneur de Fajac, habitant Montgeard, reconnut une dette[658]. Jean Durand, seigneur de Fajac mourut dès 1575 date à laquelle il est cité feu, père de noble Jacques Durand[659].
Il avait épousé **Catherine de ROGUIER** (ou ROUGIER)**,** laquelle, veuve de noble Jean Durand, seigneur de Fajac, reconnut une dette le 3 décembre 1575[660]. Elle épousa en secondes un Durand, dont nous indiquons, infra, l'origine possible.
Un acte rapportant une accord antérieur dit : le 1er mars 1601, accord, concernant 200 écus, entre Jacques de Durand, marchand de Nailloux, fils et héritier de feue Catherine de Rougier (Roguier), veuve de Jean de Durand, sieur de Fajac et Isabeau de Lagarde, sa veuve, en qualité de mère de demoiselles Olive, Marie et Germaine, ses filles et dudit Jacques[661].
Notre interprétation est : Jean de Durand, seigneur de Fajac, et Catherine de Roguier eurent un fils Jacques, marchand de Nailloux, qui épousa Isabeau de Lagarde, ce dernier mourut avant le 1er mars 1601. Catherine de Roguier était mère de Jacques, Germaine, Marie et Olive de Durand.
On cite, par ailleurs, trois sœurs, Germaine, Marie et Olive de Durand, qui apparaissent comme telles dans des actes, Germaine étant la sœur « utérine » de Marie, ce qui indique que

[653] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 10093, Boissonnade, notaire.
[654] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 59, produisant AD.HG 3 E 2570, Céley, notaire.
[655] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 57.
[656] AD. Ariège 5 E 5177 (13.)
[657] AD.HG B 57.
[658] AD. Ariège 5 E 5179 (62.)
[659] AD.HG 3 E 22943.
[660] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 149, produisant AD.HG 3 E 4507, Dujardin, notaire.
[661] AD.HG 3 E 956, A. Bessier, notaire, Toulouse.

leur mère s'était mariée deux fois, chacune avec un Durand, Germaine, issue du premier lit, demandait son inhumation à Nailloux auprès de sa mère

Claire de Roguier épousa donc, en secondes noces, un Durand, appartenant au degré V comme le montre le cousinage de sa fille Marie, nous y reviendrons. Ils eurent au moins une fille Marie de Durand, la troisième fille de Claire de Roguier, Olive de Durand, est très probablement issue de cette seconde union car citée après ses sœurs.

Enfants du premier lit de Catherine de Roguier :

6.1 Noble **Jacques de DURAND**

Noble Jacques Durand est cité en 1580, fils de feu noble Jean de Durand, seigneur de Fajac[662].

Il avait épousé Isabeau de LAGARDE (peut-être de GARDIA, car des membres de cette famille apparaissent parfois avec le nom de Lagarde),

Il mourut sans postérité avant le 1er mars 1601, Isabeau de Lagarde étant veuve à cette date.

.

6.2 Germaine de DURAND.

Elle testa le 8 mai 1654, veuve de François de Laroche, docteur en médecine, demandant son inhumation en l'église paroissiale de Nailloux, auprès de sa mère, léguant 1 200 livres à Jeanne de Gilabert, sa nièce, elle avait donné, depuis longtemps, à sa sœur Marie de Durand, veuve de David Gilabert, sa métairie de *Gesaugue,* à charge de la rendre à son décès à David Gilabert, prêtre, son fils, donnée par feue Olive de Durand, sa sœur, instituant héritière universelle sa sœur Marie de Durand, veuve de David Gilabert, bourgeois[663].

Elle avait épousé **François de LAROCHE**, docteur en médecine, dont elle était veuve le 21 décembre 1652[664].

Catherine de ROGUIER épousa en secondes noces **N… DURAND.** Ils vivaient très probablement à Nailloux car Claire de Roguier y fut inhumée dans l'église de ce lieu, et sa fille Marie y vivait, s'y étant mariée.

Leur fille Marie ayant pour cousins Barthélemy de Durand, seigneur de Magaros, et Jean de Durand, seigneurs de Lastours, il faudrait, en principe, rechercher l'origine commune à un degré commun antérieur. La seule origine commune, en ligne agnatique, que l'on connaît, est au degré III, ce qui est trop éloigné à notre avis.

Par ailleurs le cousinage avec Jean de Durand, seigneur de Lastours, pouvait venir du côté Gardia, Jean de Durand, seigneurs de Lastours, ayant pour mère Germaine de Gardia, celle-ci très proche (sœur ?, cousine-germaine) d'Etienne de Gardia, oncle de Marie de Gilabert, fille de Marie de Durand.

La recherche de parenté commune pourrait donc se circonscrire autour de noble Guillaume de Durand, capitaine de Muret, qui avait épousé Catherine du Faur. Celui-ci avait trois frères noble Barthélemy, noble Guillaume et noble Simon, lequel avait épousé Anne des Massis.

---

662 AD.HG 3 E 22943.

663 AD.HG 3 E 10184 Montgeard.

664 AD.HG 3 E 10183 Montgeard.

Le second époux de Claire de Roguier pourrait donc être un des frères de Guillaume de Durand, capitaine de Muret : Barthélemy, Guillaume, ou Simon (ce dernier cité à partir de 1610 comme époux d'Anne des Massis, pourrait avoir épousé en premières noces Catherine de Roguier, et en secondes noces Anne des Massis.)
N…Durand et Claire de Roguier eurent deux filles :

A) Marie de DURAND.

Marie de Durand épousa David Gilabert, bourgeois de Nailloux, ils eurent, entre autres, une fille Marie de Gilabert, qui fut assistée, lors de son contrat de mariage, par ses cousins Barthélemy de Durand, seigneur de Magaros, et Jean de Durand, seigneur de Lastours, Marie de Gilabert avait également pour oncles Antoine de Gardia, sieur de La Garde, et Etienne de Gardia, bourgeois, elle avait également une tante « utérine », Germaine de Durand, femme de M. François Laroche, docteur en médecine.
Marie de DURAND avait épousé **David GILABERT**, bourgeois de Nailloux.

David Gilabert, bourgeois, testa le 11 avril 1653, ses deux fils aînés, Jean et Pierre de Gilabert, étaient religieux de Saint-Benoît, Marc Antoine de Gilabert était son 3ème enfant, il fit des legs à Antoine, David, Marc Antoine, autre Pierre et Jeanne de Gilabert, ses enfants et de Marie de Durand, sa femme, qu'il institua héritière universelle[665]. Il mourut avant le 6 août 1655, date du contrat de mariage de sa fille Jeanne avec noble François de Sanson (infra.)

Nous indiquons des actes et des données venant des registres paroissiaux de Nailloux, ceux-ci parfois en mauvais état, et en partie inexploitables[666], font apparaître des parentés entre les Gilabert (famille bourgeoise de Nailloux, dont certains membres, pour des degrés ultérieurs, furent qualifiés nobles), et entre les Gardia (famille anoblie par capitoulat en 1528, établie à Nailloux) et les Durand, sachant qu'Etienne de Gardia avait épousé, à Nailloux, le 19 octobre 1597, Jeanne de Durand. Comme Barthélemy Durand (Lastours) avait épousé Germaine de Gardia, il est probable qu'Etienne de Gardia et Germaine de Gardia étaient parents très proches (à l'époque, d'après les registres paroissiaux, il semble n'y avoir qu'une seule lignée Gardia à Nailloux), ce qui explique des parrainages.
David Gilabert et Marie de Durand eurent :

David Gilabert, baptisé le 19 septembre 1612, marraine Germaine de Durand (qui est probablement la demi-sœur de Marie).
Antoine Gilabert, baptisé vers 1616 (date effacée)
Jeanne Gilabert, née le 26 janvier 1621, baptisée le 28, le parrain fut Jean de Gardia (ce doit être elle qui était dite la nièce de Germaine de Durand, le 8 mai 1654.)
Jacques Gilabert, né le 22 février 1626, baptisé le 14 avril, le parrain fut son frère David Gilabert.

[665] AD.HG 3 E 10184 Montgeard.
[666] Ces actes n'indiquent pas la qualification noble, ni les titres, pour les membres de la famille de Gardia, anoblis par capitoulat, en 1528, ni pour les Durand qui sont certainement ceux de Montgeard, alors qu'ils le font apparaître pour la famille du Faur, seigneurs d'en Cuns (en Nailloux), et la famille de La Personne.

Pierre Gilabert, né le 19 octobre 1637, baptisé le 25.
L'acte de baptême de leur fille Marie n'a pas été trouvé.

Leur fille, Jeanne de Gilabert, épousa, par contrat du 6 août 1655, noble François de Sanson, écuyer d'Auterive, elle reçut des legs de son feu père, de Marie de Durand, sa mère, de David, Jacques et Marc Antoine de Gilabert, ses frères, et de Germaine de Durand, sa tante, veuve de M. François Laroche, docteur en médecine[667].
Antoine de Sanson, écuyer, dans la descendance de François de Sanson et de Jeanne de Gilabert, épousa Marque de Durand, de la famille des seigneurs d'Esquilles, leur fille Marguerite de Sanson épousa Jean François de Saint-Jean, la fille de ceux-ci, Françoise de Saint-Jean, épousa Hector de Roquemaurel[668].
Une autre fille de David Gilabert et de Marie de Durand, Marie de Gilabert, épousa, par contrat du 21 août 1644, Denis *Dausines,* marchand, elle était assistée de noble .Antoine de Gardia, sieur de La Garde, d'Etienne de Gardia, bourgeois, ses oncles, de noble Barthélemy de Durand, sieur de Magarros, noble Jean de Gardia, noble Jean de Durand, sieur de Lastours, ses cousins, elle était assistée de Germaine de Durand, sa tante « utérine », femme de M. François Laroche, docteur en médecine[669]. On retrouve la parenté entre Marie et Germaine de Durand et Barthélemy de Durand, sieur de Magaros.
La parenté avec les Durand permet de la situer, ses cousins étant Barthélemy de Durand, seigneurs de Lastours, qui avait épousé Germaine de Gardia (autre raison possible de parenté pour sa fille Marie de Gilabert), et Guillaume Durand, capitaine de Muret (branche des seigneurs de Magaros) qui avait épousé Catherine du Faur.

Etienne de Gardia et Jeanne de Durand (laquelle mourut à Nailloux, le 4 janvier 1649, son mari y mourut 5 jours après), eurent :

Marsal (Martial) de Gardia, mort le 3 octobre 1599.
Barthélemy de Gardia, qui fut baptisé à Nailloux, le 4 mars 1601, le parrain fut Barthélemy de Durand.
Jean de Gardia, qui fut baptisé le 19 juillet 1602, le parrain fut Léonard de Gardia.
Guillaume de Gardia, qui fut baptisé le 25 mars 1605, le parrain fut Guillaume de Durand (probablement de la branche de Roquefoulet)
Lucrèce de Gardia, baptisée le 17 mars 1607, le parrain fut Guillaume de Gardia, la marraine Lucrèce de Clarac (cette dernière avait épousé Léonard de Gardia, ils eurent un fils, Germain de Gardia, baptisé en 1609, dont le parrain fut Etienne de Gardia.)

Leur fils Jean de Gardia épousa Jacquette de Carrière (fille d'Henri de Carrière et de Marguerite de Bonnefoy, cette dernière n'est ps rattachée.)
Ils eurent :

Etienne de Gardia, né le 17 mai 1628, baptisé à Toulouse (d'après les registres paroissiaux de Nailloux.), il mourut le 4 janvier 1631.
Caroline de Gardia, baptisée le 14 (effacé) 1631.

[667] AD.HG 3 E 10184 Montgeard.
[668] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel,* produisant les preuves.
[669] AD.HG 3 E 10181 Montgeard.

Gabriel de Gardia, baptisé le 18 (effacé) 1635, la marraine fut Germaine de Gardia, femme de Barthélemy Durand (Lastours.)
Pierre de Gardia, baptisé le 13 mars 1638
Germaine de Gardia, née le 14 août 1640, baptisée le 17, marraine Germaine de Durand.
Etienne de Gardia, mort le 31 mai 1648.
Jean Jacques de Gardia, baptisé le 23 mars 1645.
Claire de Gardia, baptisée le 25 août 1647

B) Olive de DURAND, citée avec ses sœurs Germaine et Marie, elle mourut avant le 8 mai 1654.

II
Seigneurs d'Esquilles, installés à Montgeard.

Les premiers degrés sont indiqués par Louis de La Roque et par Jules Villain, nous indiquons la lignée agnatique, selon ces sources jusqu'à Jean de Durand époux d'Anne de Durand (des seigneurs de Lastours.)
Cette famille portait : « d'azur à trois pals d'or, bordé de gueules, écartelé de sable à trois fasces ondées d'argent. »
Cette famille étant noble depuis le degré I et s'alliant à des familles nobles nous ne faisons pas apparaître ce qualificatif dans la généalogie qui suit.

I Vital de DURAND, écuyer, seigneur d'Esquilles (en Trébons-sur-la-Grasse, Haute-Garonne) et de *Vernose*.
Il épousa **Antoinette de TERMES**.
Ils eurent :

2.1 Pierre de DURAND, qui suit.

2.2 Bernard de DURAND.

2.3 Etienne de DURAND.

2.4 à 2.6, trois filles.

II Pierre de DURAND, écuyer, seigneur de Montlaur et de Saint-Jory, capitaine au régiment de Navarre, gouverneur de Briatexte (Tarn.)
Il mourut avant le 6 janvier 1602, date du contrat de mariage de sa fille Suzanne.
Il avait épousé **Françoise DUPUY de CABRILLES.**

Selon La Roque ils eurent 1) un fils Jean qui épousa en première noces Paule de Raymond Lasbordes, et en secondes noces Marie de Bonnefoy, d'où du premier lit un fils Jacques, mort sans postérité ; 2) Suzanne qui épousa Jean d'Escorneboeuf ; 3) Jean qui continua la lignée.
Selon Jules Villain, qui reprend La Roque, en faisant à notre avis une erreur de lecture, la lignée fut continuée par Jean de Durand, fils de Jean de Durand et de Paule de Raymond de Lasbordes, ceux-ci s'étant mariés en 1596, selon la généalogie de la famille de Raymond, leur présumé 3ème enfant Jean s'étant marié en premières noces en 1614, cela nous paraît douteux.
La chronologie des premiers degrés n'étant pas connue nous suivons La Roque, qui en principe utilise les maintenues de noblesse.
Ils eurent :

3.1 Jean de DURAND, seigneur de Montlaur.
Il épousa, en premières noces, par contrat du 17 décembre 1596, **Paule de RAYMOND Lasbordes,** fille de Raymond de RAYMOND, seigneur de Cesquières, Saint-Amans, Lasbordes, et de Jeanne de JALABERT[670].
Ils eurent un fils Jacques de Durand qui mourut jeune.
Selon La Roque et Jules Villain (généalogie Durand), Jean de Durand aurait épousé en secondes noces Marie de Bonnefoy. Selon Jules Villain (généalogie Raymond), Paule de Raymond aurait épousé, en secondes noces, Paul Jacques d'Escorneboeuf, seigneur de Garrigues, le même auteur dit que Marie de Bonnefoy aurait épousé N..de Durand, seigneur de Montlaur (généalogie Bonnefoy.)

3.2 Suzanne de DURAND
Le 16 mai 1614, Suzanne de Durand, femme de Jean d'Escorneboeuf, seigneur de La Garrigue, exigea 3 000 livres des héritiers de feu Jean de Durand, son frère[671].
Elle avait épousé, par contrat du 6 janvier 1602, nommant feu son père et sa mère, **Jean d'ESCORNEBOEUF**, fils aîné de Paul d'ESCORNEBOEUF, seigneur de La Garrigue, la future était dotée de 1 000 écus sols, comme porté dans le contrat de mariage entre Jean d'Escorneboeuf, seigneur de Montlaur, et feue Paule de Raymond, du 17 décembre 1596, reçu par Simon de La Souche, notaire, le futur reçut la moitié des biens de son père, qui l'émancipa, d'autant que ledit seigneur de La Garrigue, pendant son mariage avec ladite Dupuy, avait retiré 1 090 écus, qu'il avait employés au mariage de Constance d'Escorneboeuf, sa fille, avec le sieur de La Calmette[672], on peut déduire de cet acte que Paul d'Escorneboeuf avait épousé, en secondes noces, Françoise Dupuy, veuve de Pierre de Durand. En 1604 Françoise Dupuy, femme de Paul Jacques d'Escorneboeuf, seigneur de La Garrigue, fut cité avec Suzanne de Durand, femme de Jean d'Escorneboeuf, fils dudit sieur de La Garrigue, Suzanne de Durand était fille de ladite Dupuy et de feu Pierre de Durand, seigneur de Montlaur[673].

[670] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp. 162-163.
[671] AD.HG 3 E 959, A. Bessier, notaire de Toulouse.
[672] AD.HG 3 17935 Vilefranche-de-Lauragais.
[673] AD.HG 3 E 17937 Villefranche-de-Lauragais.

3.3 Jean de DURAND, qui suit.

III Jean de DURAND, écuyer, seigneur d'Esquilles et de Montlaur.
Jean de Durand, seigneur de Montlaur, est cité en 1620 à propos du testament de Gabrielle de Cabres, sa femme, avec Gabrielle de Sabatery, tante de sa femme, il dit à cette dernière qu'ayant fait ouvrir le testament de feue sa femme, il s'était trouvé héritier universel de tous les biens de sa femme et de tout ce que ladite de Sabatery avait donné à sa nièce selon le contrat de son premier mariage, avec feu de Sicard, sieur de Fage, soit 4 500 livres, cet acte dit que Gabrielle de Sabatery était veuve Jean de Montels, bourgeois de Saint-Félix[674].
Il avait épousé, en premières noces, le 1er octobre 1614, **Gabrielle de CABRES.**
Gabrielle de Cabres fut citée, en 1618, avec son mari Jean de Durand, seigneur de Montlaur[675].
Il avait épousé en secondes noces, le 23 octobre 1623, **Anne de DURAND**, fille de Barthélemy de DURAND, seigneur de Lastours, et de Germaine de GARDIA, baptisée à Montgeard le 13 septembre 1601 (supra, I-3.)
Ils eurent[676] :

4.1 Marc Antoine de DURAND, qui suit.

4.2 Jean de DURAND.

4.3 Etienne de DURAND.

4.4 Catherine de DURAND.

IV Marc Antoine de DURAND, seigneur d'Esquilles
Il fut capitaine dans le régiment de Murviel. Il mourut à Montgeard, le 6 octobre 1680, âgé d'environ 45 ans, et y fut inhumé le surlendemain, dans l'église, était présent Jean de Durand, seigneur de La Valette.
Il avait épousé, le *7 mai 1672* (cette date, tardive, si exacte doit être un contrat post nuptial car leur fils Arnaud fut baptisé le 17 avril 1672), **Germaine de DURAND**[677], fille de Jean de DURAND, seigneur de Lastours, et de Geneviève de BERNADUQUE, comme expliqué supra.
Ils eurent[678] :

5.1 Arnaud de DURAND, qui suit

[674] AD.HG 3 E 18807 Saint-Félix-de-Lauragais.
[675] AD.HG 3 E 18783, Saint-Félix-de-Lauragais.
[676] Henri Frotier de la Messelière, *op.cit..,* t. II, pp.199, 200, indique une filiation agnatique : Jean puis Arnaud puis Jean François, avec quelques erreurs de date, et fait continuer la lignée par Roger Honoré Alexandre qu'il dit fils de Jean François, ce qui est contredit par les registres paroissiaux de Montgeard.
[677] La Roque, *op.cit.,* la dit Germaine de Durand de Zebel ce qui ne se retrouve pas dans les actes la concernant ; la date indiquée est douteuse car leur fils Arnaud naquit le 17 avril 1672.
[678] RP. Montgeard

5.2 Jean de DURAND, mort jeune.

5.3 Gabriel de DURAND, seigneur de Mirabail (à 2 km de Montgeard.)
Né à Montgeard le 24 septembre 1675, il y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Gabriel de Durand, sieur de Lavalette, la marraine, Marguerite de Durand, il mourut à Montgeard le 11 novembre 1756, âgé de 82 ans.
Il avait épousé **Marguerite de DURAND** de Zebel[679]. Marguerite de Durand, épouse de noble de Mirabail mourut le 6 juillet 1744, à Montgeard.
Ils eurent :

A)Joseph de DURAND
Né et baptisé, à Montgeard, le 4 mai 1700, le parrain fut Arnaud de Durand de Nogarède (son grand-père), la marraine, Catherine de Durand.

B)Germaine de DURAND.
Née à Montgeard le 1er juillet 1701, elle y fut baptisée le 4, le parrain fut Joseph de Durand, sieur de Zebel, marraine Germaine de Durand, était présent Arnaud de Durand, seigneur de Nogarède.

C)Jacques de DURAND.
Né à Montgeard, le 18 janvier 1703, il fut baptisé le lendemain, le parrain, fut Jacques de Durand, sieur de Zebel, diocèse de Mirepoix, la marraine, Marguerite de Durand.

D)autre Jacques de DURAND,
Né et baptisé à Montgeard, le 5 octobre 1704, le parrain fut Jacques de Durand, prêtre, curé de Saint-Hilaire, la marraine Marguerite (de Durand ?) de Loubiès, c'est lui ou son frère homonyme qui mourut le lendemain et fut inhumé le jour d'après.

E)Marque (alias **Marquise**) **de DURAND**
Elle fut baptisée, à Montgeard, le 8 novembre 1705, avec le prénom Marque, le parrain fut le sieur Jean Lombiac, maître chirurgien, la marraine, Marque de Durand.
Dite Marquise de Durand, fille de Gabriel de Durand, seigneur de Mirabail, et de Marguerite de Durand, elle épousa à Montgeard, le 18 avril 1730, **Antoine de SANSON,** en présence de dame de Sanson de Marquet, mère de l'époux[680] , l'époux était fils de feu François de SANSON, capitaine au régiment de Périgord, et de Marie de CARQUET, comme le montrent les registres paroissiaux de Nailloux.

[679] Ce lieu est en Sainte-Camelle (Aude) dont les archives départementales ne sont pas disponibles en ligne.
[680] RP. Montgeard.

Elle fut prénommée Marque lors du baptême de son fils Pierre Paul de Sanson, en 1732.
Leur fille Marguerite de Sanson épousa, à Montgeard, le 6 janvier 1765, Jean François de Saint-Jean de Sérac, en présence d'Antoine de Sanson, père de l'épouse, leur fille Germaine « Françoise » Marguerite de Saint-Jean, naquit à Montgeard, le 28 novembre 1767, et y fut baptisée le 2 décembre suivant. Elle épousa, par contrat du 16 février 1789, Jean Denis « Hector » Aimé de Roquemaurel (comme expliqué supra.)

F)autre Jacques de DURAND
Il fut baptisé, à Montgeard, le 16 mars 1708, le parrain fut Jacques de Figeac, prêtre, la marraine, Marguerite de Gavarret, de Montgeard. C'est probablement lui qui mourut le 22 juillet 1710, étant âgé de 3 ans.

G)Sylvie de DURAND
Elle naquit et fut baptisée, à Montgeard, le 4 février 1711.

H)Marie de DURAND
Elle naquit et fut baptisée, à Montgeard, le 11 mars 1714, le parrain, fut M. de Durand de Nogarède, la marraine, Germaine de Durand.

I)Marguerite de DURAND de Mirabail.
Elle fut baptisée, à Montgeard, le 20 décembre 1716, le parrain fut Jacques de Durand de Lavalette, la marraine, Marguerite de Durand.
Elle épousa, à Montgeard, le 19 janvier 1747, **Pierre Paul de SANSON,** fils de feu François de SANSON et de feue Marie de CARQUET de SANSON[681].

J)Germaine de DURAND.
Elle naquit et fut baptisée, à Montgeard, le 10 juin 1721, le parrain fut Jacques de Durand, sieur de Lavalette, la marraine, Germaine de Durand.

5.4 Rigal de DURAND.
Né à Montgeard le 16 septembre 1678, il y fut baptisé 4 jours après, le parrain fut Rigal d'Ouvrier, la marraine, Jeanne Marie de Paucy, sa femme.
Il fut officier au régiment de la Couronne et fut tué au siège de Landau.

V Arnaud de DURAND, écuyer, seigneur de Nogarède (peut-être le lieu à 1 km de Gibel, Haute-Garonne, à 4, 5 km au sud-est de Montgeard.)
Il naquit et fut baptisé, à Montgeard, le 17 avril 1672, la marraine fut Jacquette (de Durand) du Mortier.

[681] RP. Montgeard

Il fut présent, le 4 juillet 1701, au baptême de Germaine de Durand (sa petite-fille), mourut à Montgeard, le 8 octobre 1726, âgé de 55 ans environ, et y fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, était présent Jacques de Durand de Lavalette.
Il avait épousé, le 16 février 1708, **Marie Marguerite de GAVARRET** de Saint-Léon[682], fille de Jean François de GAVARRET, seigneur de Saint-Léon, et de Marguerite de CANALS[683]. Elle mourut à Montgeard le 20 mars 1753, âgée de 66 ans.
Ils eurent :

6.1 Jeanne Germaine de DURAND.
Née et baptisée, à Montgeard, le 26 juillet 1709, le parrain fut Jean Roger de Gavarret, la marraine, Germaine de Durand.
Elle épousa, à Montgeard, le 26 novembre 1737, **Arnaud Germain *d'AUBISSON* (d'AUBUISSON),** de la paroisse de Nailloux, qui signa d'Aubisson, parmi les présents, Charles de Durand de Nogarède.
Arnaud Germain d'AUBUISSON, chevalier, seigneur de Nailloux et de Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne) était fils de Jean Germain d'AUBUISSON, chevalier, seigneur de Durfort, et de Germaine du FAUR d'Encuns, d'où postérité[684].

6.2 Marguerite Pierrette de DURAND.
Elle naquit, à Montgeard, le 20 février 1713, y baptisée le surlendemain, le parrain, fut Pierre de Gardia de Montenssac, la marraine, Marguerite de Durand, elle mourut le 4 mars suivant.

6.3 Marguerite Françoise de DURAND, sœur jumelle de Marie Pierrette
Elle fut baptisée le même jour que sa soeur, son parrain fut Jean François de Gavarret, seigneur de Saint-Léon, la marraine Marguerite de Najac de Durand, elle mourut le 10 avril suivant.

6.4 Marie Marguerite de DURAND.
Elle naquit et fut baptisée, à Montgeard, le 25 septembre 1714, le parrain fut Jean Jacques de Figeac, prêtre, docteur en théologie, curé de Lavalette, la marraine, Jeanne Marie de Gavarret.
Elle épousa, par contrat du 23 novembre 1740, **Jean André Constant de GUILHEM**, seigneur de Piis, mousquetaire de la 1ère compagnie, fils de Pierre II de GUILHEM, seigneur de Piis, et de Jeanne Apollonnie de PIIS, sa première épouse[685].
Leurs enfants naquirent à Montgeard.

6.5 Roger Honoré de DURAND.

---

[682] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1063.
[683]Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France,* t. 1, page 34 de la généalogie Gavarret.
[684] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1554.
[685] André Navelle, *op.cit.,* V, p.134, se référant à Antoine Labroue, notaire à Lezat pour le contrat de mariage de 1740

Né et baptisé, à Montgeard, le 7 avril 1719, le parrain fut Jean Roger de Gavarret de Saint-Léon de Cambou, la marraine, Jeanne Marie de Gavarret de Saint-Léon.
Il fut officier dans le régiment Royal-Vaisseaux.
Il mourut le 21 mars 1809, veuf, âgé de 90 ans, dans sa maison de Montgeard.
Son épouse était probablement Françoise de Campmas qui fut marraine, à Montgeard, le 10 mars 1757, de Françoise Honorée Julie de Durand de Nogarède, Roger Honoré de Durand étant parrain ; Françoise de Campmas légua à sa filleule, 4 000 livres par son testament qui fut ouvert le 9 avril 1763, somme qui devait lui être payée après le décès de son oncle et parrain, Roger Honoré de Durand de Nogarède[686] (lequel survécut à sa femme.)

6.6 Charles Germain de DURAND, jumeau de Roger Honoré, qui suit.

6.7 François Louis de DURAND.
Il fut baptisé, à Montgeard, le 25 octobre 1722, le parrain fut François de Gavarret de Saint-Léon, la marraine, Louise de Durand de Monestrol de Saint-Marcel de Paule. Il fut prêtre, parrain de sa nièce Marie Gabrielle Eulalie de Durand de Nogarède, le 22 octobre 1754, il mourut à Montgeard le 23 novembre 1790, âgé de 66 ans.

6.8 Jean François de DURAND, seigneur de Monestrol
Il fut baptisé à Montgeard le 13 mai 1726, le parrain fut François Bertrand de Gavarret, la marraine, Jeanne de Gavarret, furent présents Gabriel de Durand et François Gilles de Gavarret
Jean François de Durand de Monestrol, capitaine de cavalerie, fut parrain, à Montgeard, le 2 septembre 1761, de sa nièce Marie Anne Françoise de Durand.
Il avait épousé, en premières noces, à Seyre, par acte filiatif, le 27 juin 1758, **Jeanne Marie d'HAUTPOUL**, née à Seyre le 9 juin 1731, fille de Pierre d'HAUTPOUL, marquis d'Hautpoul, baron de Ganac, seigneur de Seyre, et de Marie Jeanne de VERNON, dame de Seyre[687].
En 1778, Marie de Vernon de Seyre, veuve de Pierre d'Hautpoul donna le bois de Seyre à sa fille Jeanne Marie d'Hautpoul, épouse de M. de Durand de Monestrol, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des mousquetaires du roi, habitant sa terre du Mortier, à charge de payer la somme de 1 500 livres à chacune de ses deux filles Françoise et Lucrèce de Durand de Monestrol, lors de leur mariage[688].
Jean François de Durand, seigneur de Monestrol, sous-brigadier des mousquetaires du roi, demeurant sur sa terre du Mortier, au diocèse de Mirepoix, épousa donc en secondes noces, **Marthe de COUSIN** Lacapelle, fils de Géraud de COUSIN de Lacapelle, seigneur de Nailloux, et de Jacquette de DALMAS, veuve de Pierre Gaston, marquis du Vivier, seigneur de La Bastide, épousé le 27 décembre 1769[689].

---

[686] AD.HG 3 E 23411 Cintegabelle.
[687] RP. Seyre ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.222 ; Maurice Vuillier, se référant à Jules Villain le nomme par erreur Louis Bertrand de Durand (son acte de baptême dit Jean François), date le mariage du 7 février 1760.
[688] AD. Ariège B 120
[689] AD.HG ; AD. Aude B 2068 ; AD. Ariège B 120

Ils eurent, entre autres :

A)Françoise de DURAND de Monestrol

B)Lucrèce de DURAND de Monestrol.

VI Charles Germain de DURAND de Nogarède, seigneur de Monestrol.
Né et baptisé, à Montgeard, le 7 avril 1719, le parrain fut Charles Germain de Gavarret, chevalier de Saint-Léon, la marraine Germaine de Durand.
Charles Germain de Durand de Nogarède, seigneur de Monestrol, parent de la mariée, fut présent au mariage, en 1789, à Montgeard, de Jean Denis Hector de Roquemaurel, fils de feus Nicolas Melchior de Roquemaurel et Euphrasie de Garaud, avec Catherine Marguerite Germaine de Saint-Jean, fille de Jean François de Saint-Jean et de Marguerite de Sanson, habitants Montgeard. Il représenta, le 4 mai 1790, Jean François de Saint-Jean, parrain de Charles Jean François Jules de Roquemaurel, né deux jours avant, fils de Jean Denis Hector Aimé de Roquemaurel, capitaine d'infanterie, et de Catherine Françoise Marguerite Germaine de Saint-Jean[690].
Il mourut à Montgeard, le 3 décembre 1806, veuf de Lucrèce d'Escouloubre, âgé de 88 ans.
Il avait épousé, le 24 janvier 1750, **Lucrèce de MONSTRON de SAUTON** d'Escouloubre, fille de Louis Alexandre de MONSTRON de SAUTON, seigneur d'Escouloubre, Sainte-Colombe, le Bousquet, et d'Anne Gabrielle de MONTESQUIEU[691].
Ils eurent :

7.1 Marie Françoise Gabrielle Fortunée de DURAND de Nogarède.
Née à Montgeard le 26 mars 1751, elle y fut baptisée le 30, le parrain fut François de Monstron de Sauton d'Escouloubre, seigneur de Vieillevigne, la marraine Marie Marguerite de Gavarret de Saint-Léon, elle y mourut le 20 janvier 1830, célibataire, âgée de 79 ans.

7.2 Roger Honoré Alexandre de DURAND de Nogarède, qui continua la lignée.
Né à Montgeard le 1er juillet 1752, il y fut baptisé le surlendemain, le parrain fut Roger Honoré de Durand, ancien officier d'infanterie, la marraine, Anne Gabrielle de Montesquieu, marquise d'Escouloubre, dame de Vieillevigne., il prit part à l'assemblée de la noblesse, en 1789, à Castelnaudary[692].

7.3 Germaine Gabrielle de DURAND de Nogarède,
Née à Montgeard le 1er août 1753, elle y fut baptisée le 6, le parrain fut François de Sauton d'Escouloubre, seigneur de Sainte-Colombe, la marraine, Germaine de Durand de Nogarède, de la paroisse de Nailloux, elle mourut, à Montgeard, le 9 mars 1820, âgée de 67 ans.

---

[690] RP. Montgeard
[691] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.271
[692] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1063.

7.4 Marie Gabrielle Rosalie de DURAND de Nogarède.
Née à Montgeard le 18 octobre 1754, elle y fut baptisée le 22, le parrain fut François Louis de Durand de Nogarède, prêtre, curé de Montclar, diocèse de Carcassonne, son oncle paternel, la marraine, Marianne d'Escouloubre d'Ustou, elle mourut, à Montgeard, le 11 janvier 1812, âgée de 58 ans.

7.5 Antoine François Maurice de DURAND de Nogarède.
Né à Montgeard le 21 décembre 1755, il y fut baptisé le surlendemain, le parrain, fut Antoine de Sainte-Gemme d'Ustou, seigneur de Paissous, baron de Malvézie, la marraine, Marguerite de Durand, épouse d'André Constant de Guilhem, officier des mousquetaires du roi.

7.6 Françoise Honorée Julie de DURAND de Nogarède.
Née à Montgeard le 8 mars 1757, elle y fut baptisée le surlendemain, le parrain fut Roger Honoré de Durand de Nogarède, la marraine, Françoise de Campmas. Sa marraine lui légua 4 000 livres par son testament qui fut ouvert le 9 avril 1763, somme qui devait lui être payée après le décès de son oncle et parrain, Roger Honoré de Durand de Nogarède, qui reçut également un legs de 1 000 livres par ce testament, elle institua héritier universel François Louis de Durand de Nogarède, curé de Montclar[693]. Elle mourut, à Montgeard, le 2 mars 1782.

7.7 Marie Jeanne Françoise de DURAND de Nogarède
Née à Montgeard le 2 septembre 1761, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jean François de Durand de Monestrol, chevalier de Saint-Louis, ayant commission de capitaine de cavalerie, mousquetaire du roi, la marraine, Anne de Sanson, veuve de M. de Saint-Valière, furent présents, Charles Germain de Durand de Nogarède, Jacques de Durand de Lavalette.

Il y aurait des enfants baptisés en 1784 et 1785, soit 34 et 35 ans après le mariage de Lucrèce de Monstron de Sauton, ce qui paraît étonnant.

Douillac, révision le 14 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[693] AD.HG 3 E 23411 Cintegabelle

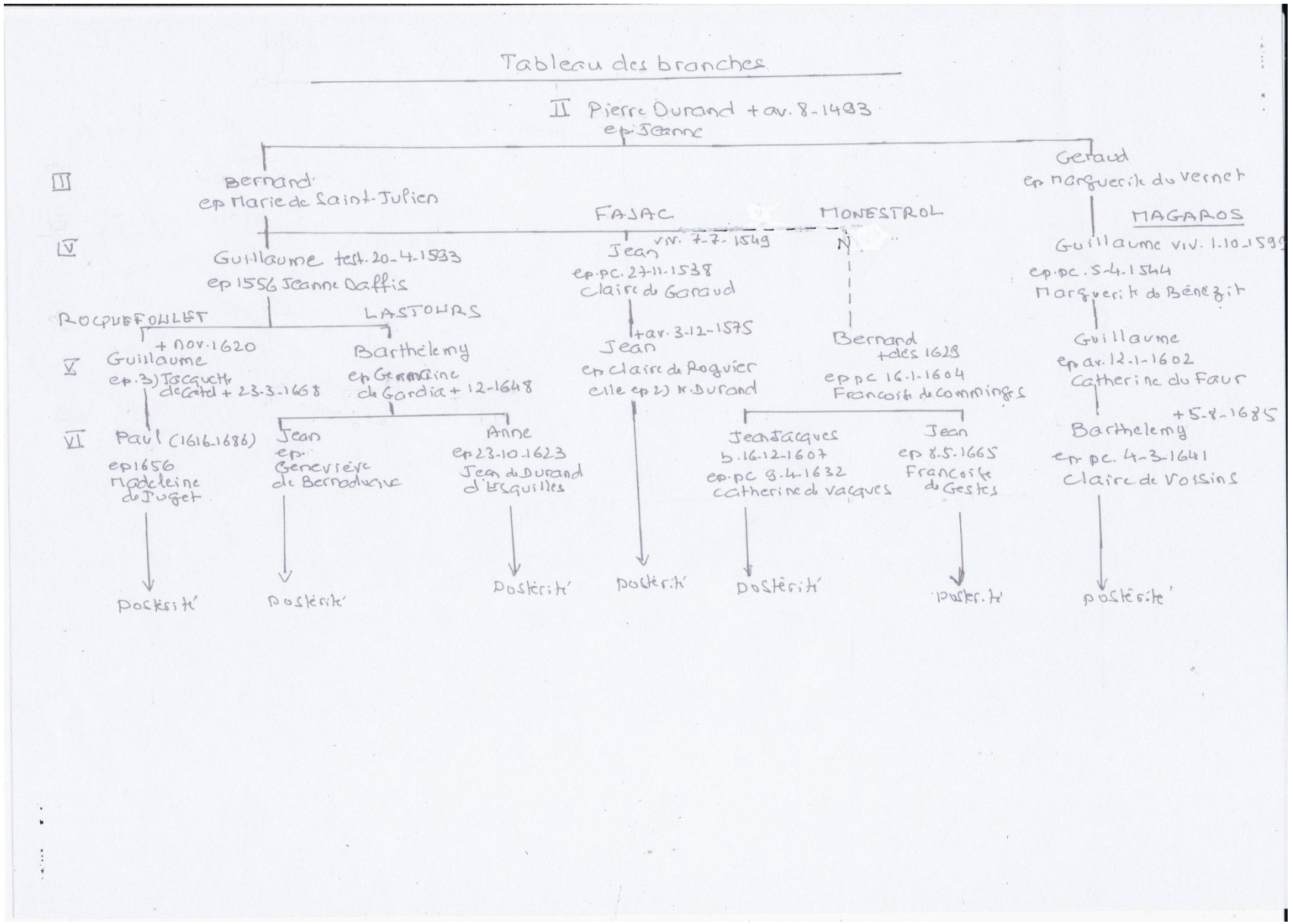
Tableau des branches
II Pierre Durand + av. 8-1483
ep Jeanne
III
Bernard
ep Marie de Saint-Julien
Geraud
ep Marguerite du Vernet
FAJAC
MONESTROL
MAGAROS
IV
V
Guillaume test. 20-4-1533
ep 1556 Jeanne Daffis
Jean viv. 7-7-1549
ep. pc. 27-11-1538
Claire de Geraud
Guillaume viv. 1.10-159
ep. pc. 5-4-1544
Marguerite de Benezit
ROQUEFOLLET
LASTOURS
+ nov. 1620
Guillaume
ep. 3) Jacquette de Castel + 23-3-1668
Barthelemy
ep Geraldine de Gardia + 12-1648
+ av. 3-12-1575
Jean
ep Claire de Roquier
elle ep 2) N. Durand
Bernard
+ des 1629
ep pc 16-1-1604
Françoise de Commingès
Guillaume
ep av. 12-1-1602
Catherine du Faur
VI
Paul (1616-1686)
ep 1656
Madeleine de Juget
Jean
ep
Geneviève de Bernadavine
Anne
ep 23-10-1623
Jean de Durand d'Esquilles
Jean-Jacques
b. 16-12-1607
ep. pc 3-4-1632
Catherine de Vacques
Jean
ep 8-5-1665
Françoise de Gestes
+ 5-8-1685
Barthelemy
ep pc. 4-3-1641
Claire de Voisins
Postérité
Postérité
Postérité
Postérité
Postérité
Postérité
Postérité

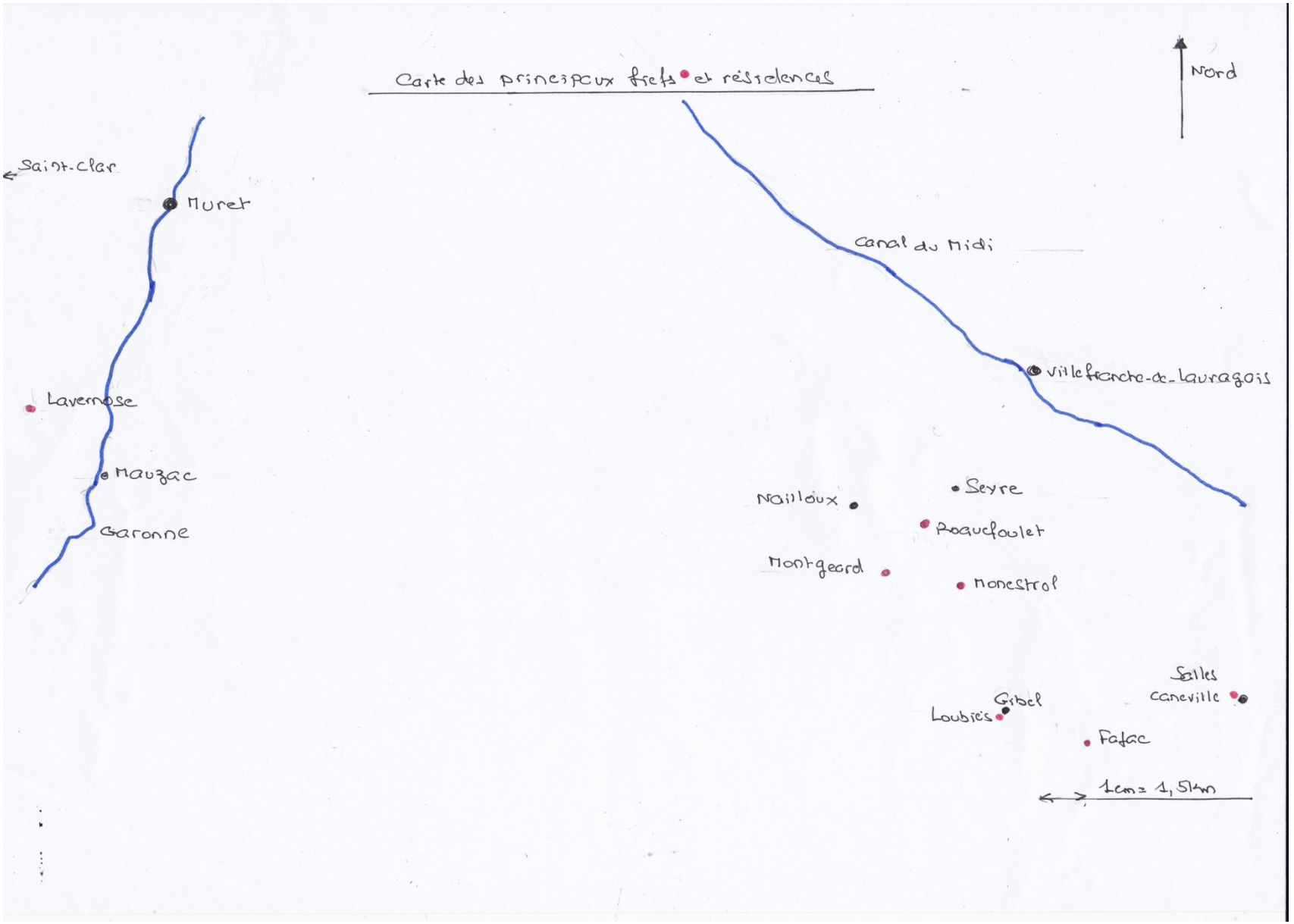
Carte des principaux fiefs et résidences
Nord
Saint-Clar
Muret
Lavernose
Mauzac
Garonne
Canal du Midi
Villefranche-de-Lauragais
Nailloux
Seyre
Roquefoulet
Montgeard
Nonestrol
Salles
caneville
Gibel
Loubiès
Fafac
1cm = 1,5km

Famille d'ESCAT ou DESCAT

La famille d'Escat ou Descat fut connue à Montesquieu-Volvestre depuis la première moitié du 17ème siècle, la raison de son anoblissement n'est pas connue, elle ne semble pas liée au capitoulat, car Bernard d'Escat apparut comme noble avant d'être capitoul.
Cette famille était, au 17ème siècle, la plus opulente de Montesquieu-Volvestre et y possédait plus de 600 sétérées dans les collines du Terrefort les d'Escat devinrent en outre coseigneurs de Goutevernisse et de Marquefave[694].
La généalogie, succincte, de cette famille qui figure dans ce document a été établie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les registres paroissiaux de Montesquieu-Volvestre.

I Pierre Bernard d'ESCAT, bourgeois de Montesquieu-Volvestre.
En 1635, Jacques de Saint-Jean, seigneur de Boursaguet, Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, Alexandre de Lézat, seigneur et baron, de Marquefave, François de Binos, seigneur de Saint-Christaud, et Pierre Bernard d'Escat, bourgeois (de Montesquieu) furent cités dans la quittance de dot dudit sieur de Saint-Jean, pour le reste de la dot de Claire du Bourg[695].
Pierre Bernard d'Escat mourut dès 1645, date du contrat de mariage de sa fille Jeanne d'Escat, avec M. Me Antoine de Pelleport, docteur et magistrat à Salies. Il fut cité comme feu noble Pierre Bernard d'Escat, lors du contrat de mariage de son fils Bernard, le 28 septembre 1653, avec Anne de Hunaud, son fils étant également qualifié noble (infra.).
Il avait épousé **Anne de FABRY (**infra) qui appartenait à une famille bourgeoise de Montesquieu-Volvestre.
Ils eurent :

2.1 Bernard d'ESCAT, qui suit.

2.2 Jeanne d'ESCAT.
Elle fut marraine d'un François César, à Montesquieu-Volvestre, le 9 octobre 1645, le parrain étant François César de Hunaud[696].
Jeanne d'Escat, femme d'Antoine de Pelleport, magistrat de Salies, et leur fille Marie de Pelleport, furent citées, en 1660, avec Mathieu de Benque, seigneur de Fustignac, curateur dudit sieur de Pelleport,[697] Antoine de Pelleport avait perdu la raison, comme cela apparaît dans un acte du 25 août 1672, le disant imbécile[698].
Le 23 novembre 1661, Jeanne d'Escat, épouse d'Antoine de Pelleport, magistrat à Salies, intervint à propos de la vente d'animaux appartenant à Marie de Fontaines, mère et héritière de noble Pierre de Pelleport, seigneur du Tartre, suite à une saisie par

[694] Henri Ménard et Elie Abeille, *Histoire de Montesquieu-Volvestre,* Imprimerie Y. Mauri, Saint-Girons, 1974, p.188, le lieu de Richac, n'a pu être situé, il s'agit peut-être de Réchac.
[695] AD.HG 3 E 15402 Montesquieu-Volvestre.
[696] RP. Montesquieu-Volvestre.
[697] AD.HG 3 15453 Montesquieu-Volvestre.
[698] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre.

le commis des tailles du Comminges, le procureur de Marie de Fontaines remit 270 livres à Bertrand d'Escat, de Montesquieu[699].

Le 1er novembre 1667, Jean de Benque, seigneur de Fustignac, curateur d'Antoine de Pelleport, et Jeanne d'Escat, épouse de ce dernier, baillèrent à Jean Cluzon une partie de leur moulin bladier à Cassagne[700].

Etant veuve, elle fit un accord, le 2 mai 1679, avec son frère Bernard (infra.)

Elle mourut avant le 22 novembre 1690, car à cette date Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, héritier de Jeanne d'Escat, sa tante, assisté de Jeanne de Bertier, veuve de Bernard d'Escat, sa mère, reçut 324 livres des héritiers de Balthazar de Lapasse, seigneur de La Hitère.[701]

Elle avait épousé, par contrat, en 1645, nommant feu Pierre Bernard d'Escat, bourgeois de Montesquieu, son père, et Anne de Fabry, sa mère, M.Me **Antoine de PELLEPORT,** docteur et magistrat de Salies, assisté de Jean du Pac, seigneur de Palatz, son beau-frère, en vertu du pouvoir d'Anne de Fontaines, veuve de M.Me Jacques de Pelleport, docteur et magistrat à Salies, mère du futur époux, furent présents, noble Pierre de Pelleport, seigneur du Tartre , César de Hunaud, seigneur d'Aubiac, Jean Fabry, prêtre, cousin-germain dudit sieur d'Escat[702].

Ils eurent une fille, Marie de Pelleport, celle-ci mourut probablement sans alliance, avant le 22 novembre 1690, car à cette date son cousin Jean François d'Escat était héritier de sa mère (supra.)

II Bernard d'ESCAT, écuyer, seigneur de Montaut.

Il fut cité en 1656, comme Bernard d'Escat, écuyer, habitant Montesquieu[703], et le 13 février 1672, avec sa sœur Jeanne, comme docteur et avocat en la Cour[704].

Le 6 novembre 1672, dans la maison de Bernard d'Escat, seigneur de Montaut, à Montesquieu-Volvestre, fut passé le contrat de mariage de Jean Louis de Lapasse, chevalier de La Hitère, assisté dudit Bernard d'Escat, avec Claire de Bertier, fille de feu Hippolyte de Bertier, seigneur du Vernet, et d'Isabeau de Galauba, assistée de Georges de Bertier du Vernet, et de Jean Louis de Bertier, ses frères[705].

Le 12 juillet 1677, Bernard d'Escat, ancien capitoul, fut le parrain, à Monstesquieu Volvestre, de Marie Anne d'Abolin, née le 6 juillet, fille de noble Laurent Abolin et de Marie d'Escat, la marraine fut Marie d'Abolin, femme de M. de Mauzac (François de Sers, seigneur de Mauzac)[706], cette Marie d'Escat pourrait être sa fille, mais elle n'est pas celle qui fut citée dans son testament ; celle-ci étant en 1677, l'épouse de Laurent Abolin, pourrait être morte avant le testament de son père, ainsi que sa fille Marie Abolin, pour ne pas figurer dans ce testament, sinon elle pourrait être la fille d'un frère de Bernard d'Escat.

---

[699] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire à Betchat.
[700] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire de Betchat.
[701] AD.HG 3 E 15478 Montesquieu-Volvestre.
[702] AD.HG 3 E 15580 Montesquieu-Volvestre.
[703] AD.HG 3 E 15582 Montesquieu-Volvestre.
[704] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre.
[705] AD.HG 3 E 15473 Montesquieu-Volvestre.
[706] RP. Montesquieu-Volvestre.

Bernard d'Escat fut cité, le 25 juillet 1677, comme ancien capitoul de Toulouse[707].
Bernard d'Escat, écuyer, seigneur de Montaut, ancien capitoul de Toulouse, fut cité le 2 mai 1679, avec sa sœur Jeanne d'Escat, veuve d'Antoine de Pelleport, magistrat royal, à propos de la constitution dotale d'Anne d'Escat, fille de Bernard, épouse de Bertrand du Pac, fils de Brigitte de La Marque, Bernard d'Escat bailla à sa sœur une pièce de vigne de 3 sétérées, à Montesquieu-Volvesrtre, et une métairie[708]. Il fut cité le 7 octobre 1682, comme ayant droit des héritiers d'Hippolyte de Bertier, seigneur du Vernet[709]. Bernard d'Escat, écuyer, seigneur de Montaut, fit construire, le 26 octobre 1688, une chapelle, dédiée à Saint Pierre et Saint Bernard, dans sa métairie de Réchac, dans le consulat de Montesquieu, pour le prix de 300 livres[710].
Il mourut à Montesquieu-Volvestre, le 18 novembre 1689, et y fut inhumé, le lendemain, dans l'église, l'acte dit Bernard d'Escat, écuyer, ancien capitoul, mari de Jeanne de Bertier[711]. Son testament, du 22 juillet 1684, fut ouvert le jour de sa mort, en présence de Jeanne de Bertier, sa veuve, de Jean Georges d'Escat et d'Anne et de Marguerite d'Escat, ses enfants. Il légua à Anne d'Escat, sa fille et de feue Anne de Hunaud, sa première femme, 20 sous en plus de qu'il lui avait donné en la mariant à Bertrand du Pac ; il légua 200 livres à son gendre Bertrand du Pac, qui lui étaient dues par le compte arrêté avec feu M. de Benque, seigneur de Fustignac, curateur de M. de Pelleport ; 5 000 livres à sa fille Marie d'Escat, et de sa femme Jeanne de Bertier, lorsqu'elle sera colloquée en mariage ; légua leur légitime à ses fils Jean Georges d'Escat, et Jean Louis d'Escat, et de Jeanne de Bertier ; il institua héritier universel Jeanne de Bertier et si elle n'indiquait pas d'héritier, nomma son héritier, Jean Georges d'Escat, son fils aîné, lui substituant Jean Louis d'Escat, son second fils, et lui substituant Anne et Marie d'Escat, ses filles[712].
Bernard d'ESCAT avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 28 septembre 1653, **Anne de HUNAUD,** dotée de 6 000 livres, fille de César de HUNAUD, seigneur d'Aubiac, et de Marie de MIGLOS, furent présents, Jean Pierre de Sers, seigneur de La Nogarède, François César de Salinier, seigneur de Lasilles, Jean François de Boussens, seigneur de Rouzès, Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué[713].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 14 juillet 1657, **Jeanne de BERTIER,** selon un acte de 1659, mentionnant également son premier mariage[714]. Elle était fille d'Hippolyte de BERTIER, selon l'acte de baptême, du 18 octobre 1670, à Montesquieu-Volvestre de Friz Michelis, dont le parrain était Georges d'Escat, fils de Bernard d'Escat et de Jeanne de Bertier, fille d'Hippolyte de Bertier[715]. Hippolyte de BERTIER, seigneur du Vernet (à 1 km de Venerque, Haute-Garonne), avait épousé par contrat du 24 octobre 1632, Isabeau de GALAUBA[716], ce qui est confirmé par le contrat de mariage de leur fille Claire (infra.)

---

[707] AD.HG 3 E 15474 Montesquieu-Volvestre.
[708] AD.HG 3 E 15474 Montesquieu-Volvestre.
[709] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvestre.
[710] AD.HG 3 15477 Montesquieu-Volvestre
[711] RP. Montesquieu-Volvestre.
[712] AD.HG 3 E 15482 Montesquieu-Volvestre.
[713] AD.HG 3 E 15580 Montesquieu-Volvestre.
[714] AD.HG 3 E 15452 Montesquieu-Volvestre.
[715] RP. Montesquieu-Volvestre.
[716] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p.43,

Jeanne de Bertier, veuve de Bernard d'Escat, seigneur de Montaut, nomma procureur, le 15 août 1690, Jean Georges d'Escat, écuyer, seigneur de Richac, pour assister au mariage entre Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, son fils, et Marguerite de Mandinelli[717].
Jeanne de Bertier, veuve, testa le 29 août 1695, léguant à son fils Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, ce qu'il avait eu à son contrat de mariage, léguant 2 000 livres à sa fille Marion d'Escat et instituant héritier universel son fils Jean Georges d'Escat, seigneur de Richac[718]. Elle mourut à Montesquieu-Volvestre, le 31 août 1695, et y fut inhumée le lendemain[719].
Enfant du premier lit :

3.1 Anne d'ESCAT

Le 8 juillet 1692, Anne d'Escat, veuve de Bertrand du Pac, demeurant à Cassagne, bailla les biens de ses enfants, à Cassagne, Marsoulies, Belfaig (devenu Betchat), Belbèze, pour 1 300 livres[720].
Le 8 mars 1697, Anne d'Escat, veuve de Bertrand du Pac, coseigneur de Fronsac, habitant Cassagne, au nom de ses enfants, donna pouvoir à Pierre Canal, son agent, demeurant à Cassagne, pur aller à Fronsac, recueillir l'hérédité du seigneur du Pac[721].
Le 26 septembre 1709, suite à un exposé de la situation depuis le contrat de mariage de Bertrand du Pac et d'Anne d'Escat, le 30 janvier 1679, la convention entre Paule du Pac avec Jean François de Lorde, le 3 janvier 1696, et un partage effectué le 9 octobre 1697, Anne d'Escat donna tous ses biens à son fils Bernard du Pac, sous réserve de 900 livres à sa fille Paule du Pac[722], le contrat de mariage entre Paule du Pac et Jean François de Lorde fut passé plus tard (infra.).
Elle avait épousé, par contrat du 30 janvier 1679, **Bertrand du PAC,** seigneur de Cassagne (à 3 km au nord-est de Salies-du-Salat, Haute-Garonne), tel que cela apparaît dans les paiements de la dot d'Anne d'Escat les 22 avril et 2 mai 1679[723]. Le mariage fut célébré le 30 avril 1679, en l'église de Montesquieu-Volvestre[724]. Bertrand du PAC était fils de Jean du PAC, seigneur de Palatz, et de Brigitte de LA MARQUE, tel que cela apparaît dans le testament de cette dernière, en 1679, nommant son second mari, et leur fils, Bertrand, issu de mariage, marié avec Anne d'Escat[725]. Bertrand du Pac mourut, à Cassagne, le 31 octobre 1691, âgé de 36 ans[726].
Leur fille, Paule du Pac, après avoir été mariée en 1696, passa un contrat de mariage, le 27 septembre 1709, avec son mari Jean François de Lorde, seigneur de Lamurasse, son frère Bernard du Pac, lui donna 4 000 livres[727].

---

[717] AD.HG 3 E 15478 Montesquieu-Volvestre.
[718] AD.HG 3 E 15479 Montesquieu-Volvestre.
[719] RP. Montesquieu-Volvestre.
[720] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire de Betchat.
[721] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire de Betchat.
[722] AD.HG 3 E 26 154 Betchat
[723] AD. HG 3 E 15 474 Montesquieu-Volvestre
[724] RP. Montesquieu-Volvestre
[725] AD.HG 3 E 27929 Saint-Béat
[726] RP. Cassagne.
[727] AD.HG 3 E 26154 Belbèze.

Enfants du second lit :

3.2 Jean Georges d'ESCAT, qui suit.

3.3 Jean François d'ESCAT, qui suivra.

3.4 Jean Louis d'ESCAT.
Il fut baptisé, à Montesquieu-Volvestre, le 4 janvier 1664, son parrain fut Jean Louis de Bertier, sa marraine, Jeanne de Bertier[728].

3.5 Marguerite d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 14 avril 1666, son parrain fut Jean Georges d'Escat, sa marraine, Marie de Pelleport[729].

3.6 Marie d'ESCAT.
Elle naquit, à Montesquieu-Volvestre, le 9 août 1667, elle y fut baptisée le surlendemain, le parrain fut François César de Hunaud, seigneur d'Aubiac, la marraine Anne d'Escat, fille dudit sieur d'Escat[730]. C'est probablement elle qui mourut à Montesquieu-Volvestre, le 15 février 1737, âgée de *62* ans[731].

III Jean Georges d'ESCAT, seigneur de Richac.
Jean Georges d'Escat, seigneur de Richac, et Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, frères, furent présents, le 11 juillet 1711, au contrat de mariage du sieur Paul Fabry, fils du sieur Gabriel Fabry, bourgeois, et de Marie de Rere, de Montesquieu, avec Marie de Pailhès[732].
Jean Georges d'Escat testa le 6 avril 1701, son testament fut ouvert le 15 janvier 1711, jour de sa mort, à la demande d'Anne Victor d'Escat, son fils, en présence de Marie Françoise d'Escat, sa sœur, et de Jean François et Marie d'Escat, ses oncles et tantes. Par ce testament Jean Georges d'Escat, demandait son inhumation dans l'église de Montesquieu, au tombeau de son père, léguait sa légitime à sa fille Marie Françoise, disait avoir pour sœur Marie d'Escat, qui restera dans sa maison et aura la jouissance de ses biens, la priant de consulter Jean Louis de Bertier, archidiacre du chapitre de Rieux, Georges de Bertier, seigneur du Vernet, ses oncles, Jean François d'Escat, seigneur de Beaumont, son frère, et Etienne de Bertier, seigneur de Mailholas, son cousin. Il instituait héritier universel Anne Victor d'Escat, son fils, lui substituant le premier enfant mâle de noble Jean François d'Escat, son frère, et de Françoise d'Escat, sa fille[733].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 29 août 1688, **Marie Françoise de SALINIER,** dotée de 6 800 livres, fille de feu François César de SALINIER, et d'Anne de BOURG, assistée de

[728] RP. Montesquieu-Volvestre.
[729] RP. Montesquieu-Volvestre.
[730] RP. Montesquieu-Volvestre.
[731] RP. Montesquieu-Volvesztre.
[732] AD.HG 3 E 15483 Montesquieu-Volvestre.
[733] AD.HG 3 E 15486 Montesquieu-Volvestre.

François de Salinier, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave, son frère aîné. Le sieur d'Escat institua héritier universel, son fils, le sieur de Richac, se réservant 12 000 livres, la demoiselle de Bertier donna 3 000 livres, parmi les présents figurèrent Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac, Georges de Bertier, seigneur du Vernet et de Mailholas, Louis du Bourg, seigneur de La Loubère et de Saint-Christaud[734].
Marie Françoise de Salinier testa le 23 octobre 1699, dans la maison du sieur de Richac, son mari, demandant son inhumation dans l'église paroissiale de Montesquieu (-Volvestre), au tombeau des parents de son mari, laissant la jouissance de ses biens à ce dernier, faisant un legs à sa fille Marie Françoise d'Escat et à tous les autres enfants qui pourraient naître, instituant héritier universel noble Anne Victor d'Escat, son fils, voulant que les biens et droits, à elle advenus du chef de feue Anne du Bourg, sa mère, appartiennent à Jean Louis de Salinier, seigneur de Marquefave, son neveu[735]. Elle fut inhumée le 10 décembre 1699, dans l'église paroissiale de Montesquieu-Volvestre[736].
Ils eurent :

4.1 François d'ESCAT.
Il fut baptisé le 5 janvier 1691, à Montesquieu-Volvestre, le parrain fut François de Salinier, la parraine Jeanne de Bertier[737].

4.2 Anne Victor d'ESCAT, qui suit.

4.3 Marie Françoise d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 30 janvier 1693, le parrain fut Georges de Bertier, seigneur du Vernet, la marraine, Marie d'Escat[738]. Elle mourut, à Beaumont-sur-Lèze, le 25 juillet 1719, et y fut inhumée ler lendemain dans l'église Saint-Martial, ses parents sont dits habitant Montesquieu-Volvestre[739].

4.4 Marianne d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 23 novembre 1695, le parrain fut Jean Louis de Bertier, chanoine et archidiacre du chapitre de Rieux, la marraine, Anne du Bourg[740].

IV Anne Victor d'ESCAT, seigneur de Richac.
Victor Anne d'Escat, naquit à Montesquieu-Volvestre, le 22 janvier 1692, et y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Jean François d'Escat, seigneur de Montaut et de Beaumont, la marraine, Anne du Bourg[741].

[734] AD.HG 3 E 15477 Montesquieu-Volvestre.
[735] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.
[736] RP. Montesquieu-Volvestre.
[737] RP. Montesquieu-Volvestre.
[738] RP. Montesquieu-Volvestre.
[739] RP. Beaumont-Sur-Lèze.
[740] RP. Montesquieu-Volvestre.
[741] RP. Montesquieu-Volvestre.

Le testament de Victor Anne d'Escat, mort dans sa maison, à Montesquieu, le 20 octobre 1760, fut ouvert le 27 octobre suivant, nommant son épouse Catherine Rose de La Fage, qui avait reçu 12 300 livres, lors de son mariage, disant avoir était chargé par son père de faire une fondation avec une rente annuelle de 40 livres pour la décoration et l'embellissement de la chapelle construite après le décès de la dame de Lashilles, son épouse, charge qu'il transmettait à son fils et héritier, Louis Marie, léguant l'usufruit de ses biens à son fils Louis Marie, qu'il nomma héritier universel et léguant 9 000 livres à sa fille Marie Josèphe Jeanne Honorée d'Escat[742].
Il avait épousé **Catherine Rose de LA FAGE,** fille d'Antoine de LA FAGE, chevalier, seigneur de Saint-Martin, trésorier général de France, en la généralité de Toulouse, et de Rose de FERRAND de Puginier[743]. Rose de La Fage, veuve de Victor Anne d'Escat, mourut, à Montesquieu-Volvesttre, le 18 mars 1772, âgé de 70 ans[744].
Ils eurent :

5.1 Jean Louis Marie d'ESCAT, qui suit.

5.2 Marie Josèphe Jeanne Honorée d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 15 juillet 1728, le parrain fut Joseph de La Fage, trésorier général de France, la marraine, Marie d'Escat, furent présents, Jean François de Ferrand, chanoine, Jean François d'Escat, seigneur de Montaut[745].
Elle épousa, à Montesquieu-Volvestre, le 6 juin 1759, **Me Jean Baptiste de SABATIER,** avocat au parlement, du lieu de Beaumont, habitant Montesquieu depuis plus d'un an[746].

5.3 Jeanne Marie Françoise d'ESCAT.
Elle naquit à Montesquieu-Volvestre, le 11 janvier 1730, et fut baptisée à la maison étant en danger de mort, puis fut baptisée dans l'église de Montesquieu, le 19 janvier suivant, le parrain fut Jean François d'Escat, seigneur de Montaut et de Beaumont, la marraine désignée fut Marie de La Fage, veuve de M. de Lissac, et fut tenue sur les fonts par Marie d'Escat[747].

V Jean Louis Marie d'ESCAT, baron de Marquefave (Haute-Garonne) et de Goutevernisse (Haute-Garonne.)
Il fut baptisé, à Montesquieu-Volvestre, le 12 juillet 1732, le parrain fut Jean Louis de Salinier, la marraine Marie d'Adhémar, épouse de messire de La Fage, trésorier de France[748].
La marraine, Marie d'Ahémar, avait épousé, en 1723, Joseph de La Fage, seigneur de Saint-Amadou, Saint-Martin, trésorier général des finances, à Toulouse, lui-même fils d'Antoine de

[742] AD.HG 3 E 17663 Rieux.
[743] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.53.
[744] RP. Montesquieu-Volvestre.
[745] RP. Montesquieu-Volvestre.
[746] RP. Montesquieu-Volvestre.
[747] RP. Montesquieu-Volvestre.
[748] RP. Montesquieu-Volvestre.

La Fage, chevalier, seigneur de Saint-Martin, trésorier général de France, en la généralité de Toulouse, et de Rose de Ferrand de Puginier[749].
Jean Louis Marie d'Escat, seigneur de Goutevernisse, Marquefave, fut le parrain, à Montesquieu-Volvestre, le 1er octobre 1772, de Marie Françoise de Lartigue, fille de François Joseph de Lartigue, seigneur de Goueytes (à 1,5 km à l'ouest de Montesquieu-Volvestre), et de Marie Elisabeth de Courdurier[750] et fut présent, le 6 juillet 1773, au mariage, à Montbrun, de Charles du Pac de Marsoulies, garde du corps du roi, et de Françoise Guillemette de Courdurier[751].
Bernard Ventre et Jean Louis d'Escat, coseigneurs par indivis de la terre de Goutevernisse, dénombrèrent, le 22 août 1780, ce qu'ils y possédaient, la plénitude de la justice avec le pouvoir d'instituer un juge, un procureur juridictionnel, un greffier, un baile et des consuls ; un château avec ses dépendances ; un fouage d'une paire de poules par feu allumant ; une redevance annuelle de 21 livres 12 s., représentant l'abonnement des censives ; les lods et ventes ; 68 mesures de blé et 28 setiers d'avoine à titre de censive ; M. Ventre possédait, seul, 3 métairies, et une rente de 30 s., il avait acquis la moitié de la seigneurie en 1771, de Joseph André de Sers et de Madeleine de Sers, épouse de Louis de Rochefort[752].
Jean Marie d'Escat de Richac, fut arrêté à Toulouse en août 1793, il était alors veuf et âgé de 62 ans, et fut élargi le 16 octobre 1794, son fils servant aux armées[753].
Il avait épousé **Jeanne Marie Paule Julienne de LORDAT**, comme le montre l'acte de baptême de leur fils Paul François Rose ; elle mourut le 2 décembre 1762 à Montesquieu. Elle était fille de Paul François de LORDAT, baron de Castagnac, et de Marie Anne de FOIX, en effet ceux-ci eurent une fille Marie Julienne, et Paul François de Lordat, baron de Castagnac, fut le parrain de Paul François Rose d'Escat, l'usage étant que le fils aîné ait pour parrain son grand-mère, sa marraine, Catherine Rose de Lafage, était sa grand-mère paternelle.
Jeanne Marie Paule Julienne de Lordat était la sœur de Madeleine de Lordat qui avait épousé Antoine de Roquemaurel, seigneur de Caumont. Leur frère Nicolas Malchior de Lordat, baron de Castagnac, sans enfant, laissa ses biens à son neveu Paul François de Roquemaurel, seigneur baron de Taurignan[754],
Ils eurent :

6.1 Paul François Rose d'ESCAT.

.

VI Paul François Rose d'ESCAT.

Il naquit et fut ondoyé, en danger de mort, le 9 septembre 1762, à Montesquieu-Volvestre, et y fut baptisé le 25 novembre suivant, le parrain fut Paul François de Lordat, baron de Castagnac, représenté par Alexandre, vicomte de Lordat, la marraine fut Catherine Rose de La Fage d'Escat[755].

---

[749] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.53-54.
[750] RP. Montesquieu-Volvestre.
[751] RP. Montbrun.
[752] AD. Ariège B 138
[753] Henri Ménard et Elie Abeille, *op.cit.,* p.187.
[754] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lordat,* produisant les preuves.
[755] RP. Montesquieu-Volvestre.

S'il est le premier né, ce qui semble cas, il n'eut pas de frère ou de sœur du même lit, sa mère étant morte le 2 décembre 1762.
Il servait en 1779, dans le régiment de Hainaut devenu 50ème régiment en 1791. En 1792, son attachement au roi le fit proscrire et il quitta le service. Il fut rappelé en octobre 1793, avec la deuxième réquisition de la levée en masse et servit au premier bataillon du département de la Haute-Garonne, à l'armée des Pyrénées, jusqu'en 1795[756].

Fut cité ensuite[757] :
Paul Rose d'ESCAT, dont l'épouse, non nommée, était amie intime de Madame de Villèle, femme du ministre de Charles X, il fit une donation en 1849, pour le logement et l'entretien des frères des Ecoles chrétiennes, pour fonder une école à Montesquieu. Madame de Villèle était Barbe Mélanie Panon-Desbassayns[758] ; dont la famille fut anoblie et est connue avec le nom d'usage de Richemont.

***

III bis Jean François d'ESCAT, seigneur de Montaut, coseigneur de Beaumont-Lézadois (alias Beaumonrt de Lézat, actuellement Beaumont-sur-Lèze, Haute-Garonne, comme le montre l'acte de baptême de Jean Louis d'Escat).
La terre de Beaumont-sur-Lèze, dont il se qualifia, venait des Mandinelli comme le montre le mariage de Marguerite Mandinelli, de Beaumont de Lézat, épouse, le 4 février 1648, de Jean Polier[759]. Après avoir habité Montesquieu-Volvestre, Jean François d'Escat et sa seconde épouse, Suzanne de Durand de Roquefoulet, vécurent à Beaumont-sur-Lèze, depuis 1702 au moins, comme le montrent l'acte de baptême de leur fils Jean Louis, le 26 août 1702, et d'autres actes. Les registres paroissiaux de la paroisse de Beaumont-sur-Lèze font apparaître plusieurs membres de cette famille jusqu'au décès de Jean François d'Escat, en 1737, ils n'apparaissent plus ensuite jusqu'en 1750, selon les actes jusqu'à cette date et les tables (baptêmes, mariages, sépultures) établies à partir de 1701.
Ces registres paroissiaux font apparaître plusieurs membres de la famille Dufaur de Beaumont, autres coseigneurs de Beaumont, ainsi que la famille d'Ortet de Ribonet qui semble lui avoir succédé, et François de Saint-Orens, coseigneur de Beaumont qui y fut inhumé le 23 janvier 1727.
Jean François d'Escat, fut héritier, le 22 septembre 1690, de sa tante Jeanne d'Escat, veuve d'Antoine de Pelleport (supra) ; le 9 avril 1692, étant assisté de son oncle et curateur, Jean Louis de Bertier, chanoine et archidiacre du chapitre de Rieux, Jean François d'Escat retira de sa mère, Jeanne de Bertier, tous les meubles délaissés par feue Jeanne d'Escat, veuve de M. de Pelleport, sa tante[760].
Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, habitant Montesquieu, céda 800 livres, le 19 janvier 1697, à Charles de Maillac, seigneur de Palays (à 3 km au sud-est de Montesquieu-

[756] Henri Ménard et Elie Abeille, *op.cit.,* p.187.
[757] Henri Ménard et Elie Abeille, *op.cit.,* p.188.
[758] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 156
[759] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p. 35, se référant à AD.HG GG 110.
[760] AD.HG 3 E 15478 Montesquieu-Volvestre.

Volvestre), à prendre sur les 1 500 livres que lui avait constituées sa mère lors de son contrat de mariage avec feue Marguerite de Mandinelli, retenu par Picolle, notaire de Carbonne[761].
Le 24 décembre 1701, Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, habitant Montesquieu, héritier de sa tante Jeanne d'Escat, vendit, avec le consentement de son frère, Jean Georges d'Escat, la métairie de Sarrecave, pour 2 150 livres, à Simon de La Loubère, chevalier, seigneur de Montesquieu[762]. Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, coseigneur de Beaumont, et sa femme, Suzanne de Durand de Roquefoulet, furent le parrain et la marraine, à Beaumont-sur-Lèze, le 25 avril 1723, de Suzanne Echenne[763].
Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, coseigneur de Beaumont Lézadois, testa le 20 novembre 1736, disant avoir été marié en premières noces avec Marguerite de Mandinelli, et en secondes noces avec Suzanne de Durand de Roquefoulet, disant avoir pour enfants, Jean Louis d'Escat, fils aîné, mousquetaire ; Etienne d'Escat, lieutenant de dragons, qui reçut 3 500 livres, qui est de sa seconde femme ; Marie Louise d'Escat, femme de Bernard d'Encausse, il lui confirma les 3 500 livres données à son contrat de mariage, nommant exécuteur testamentaire son neveu Victor Anne d'Escat[764].
Jean François d'Escat de Montaut, coseigneur de Beaumont-sur-Lèze, mourut à Beaumont-sur-Lèze le 28 octobre 1737, âgé d'environ 70 ans et y fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Martial, en présence de son fils Jean Louis d'Escat, mousquetaire du roi en la première compagnie, de son neveu Anne Victor d'Escat, et de Jean Antoine de Sers de Nougarède[765].
Il avait épousé, en premières noces, **Marguerite de MANDINELLI,** selon une procuration de sa mère, du 15 août 1690, à Jean Georges d'Escat, pour assister à ce mariage (supra),
Jean François d'ESCAT, seigneur de Beaumont, avait épousé, en secondes noces, par contrat filiatif du 1er avril 1694, **Suzanne de DURAND** de Roquefoulet, dotée de 8 000 livres, fille de feu Paul de DURAND, seigneur de Roquefoulet, et de feue Marguerite de PUGET, la future fut assistée de Jean François de Durand, seigneur de Roquefoulet, son frère, fut présent Georges de Bertier, seigneur du Vernet et de Mailholas[766].
Suzanne de Durand de Roquefoulet, épouse de Jean François d'Escat, seigneur de Montaut, coseigneur de Beaumont-sur-Lèze, mourut à Beaumont-sur-Lèze, le 2 août 1736, âgée d'environ 70 ans, et fut inhumée, le lendemain, dans l'église Saint-Martial[767].
Enfants du premier lit :

4.1 Jean Louis d'ESCAT.

4.2 Etienne d'ESCAT de Montaut.

Il tint sur les fonts, à la place du parrain, Jean Louis Alexandre de Tersac, à Montesquieu-Volvestre, le 16 août 1720, Marie Madeleine de Hunaud, fille de Jean

[761] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.
[762] AD.HG 3 E 15481 Montesquieu-Volvestre.
[763] RP. Beaumont-sur-Lèze.
[764] AD.HG Reg. Ins 36.
[765] RP. Beaumont-sur-Lèze.
[766] AD.HG 3 E 15479 Montesquieu-Volvestre.
[767] RP. Beaumont-sur-Lèze.

Jacques de Hunaud et de Françoise de Tersac, la marraine fut Marie Anne de Hunaud[768].

Enfants du second lit :

4.3 Jeanne d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 18 octobre 1694, le parrain fut Georges d'Escat de Richac, faisant pour Jean François (de Durand) de Roquefoulet, la marraine, Jeanne de Bertier[769]. Elle fut inhumée, le 8 août 1696, à Montesquieu-Volvestre.

4.4 Jacquette d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 4 janvier 1696, le parrain fut Jean Georges d'Escat, seigneur de Richac, la marraine Marie Françoise de Salinier, faisant pour Jacquette de Durand[770]. Elle mourut à Beaumont-sur-Lèze, le 14 mars 1712, âgée de 16 ans et 2 mois, et y fut inhumée dans l'église Saint-Martial, en présence de Jean François (d'Escat) de Montaut, et de Jean Louis Dufaur, coseigneurs de Beaumont[771].

4.5 Marie Louise d'ESCAT.
Elle fut baptisée à Montesquieu-Volvestre, le 27 janvier 1697, son parrain fut Jean Georges d'Escat, faisant pour Pierre Louis de Durand de Roquefoulet, la marraine Marie d'Escat[772]. Elle fut marraine, à Beaumont-sur-Lèze, le 21 mars 1717, de Marie Louise Gramont[773].
Elle épousa **Bernard d'ENCAUSSE de Ganties,** fils de Géraud d'ENCAUSSE, baron d'Encausse, seigneur de Ganties, et de Marie SAINT-GES[774].

4.6 Claire Monique d'ESCAT.
Elle fut baptisée, à Montesquieu-Volvestre, le 4 mai 1698, le parrain fut Jean Georges de Bertier, seigneur du Vernet, de Mailholas, la marraine Claire de Durand de Roquefoulet[775].

4.7 Jean Louis d'ESCAT, qui suit.

IV Jean Louis d'ESCAT
Il naquit et fut baptisé à Beaumont-sur-Lèze, le 26 août 1702, son parrain fut Louis de Bertier, chanoine et archidiacre du chapitre de Rieux, sa marraine, Jacquette de Sers, faisant pour Françoise (de Durand) de Roquefoulet[776].

[768] RP. Montesqueu-Volvestre.
[769] RP. Montesquieu-Volvestre.
[770] RP. Montesquieu-Volvestre.
[771] RP. Beaumont-sur-Lèze.
[772] RP. Montesquieu-Volvestre.
[773] RP. Beaumont-sur-Lèze.
[774] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* produisant la preuve.
[775] RP. Montesquieu-Volvestre.

Il était mousquetaire du roi dans la première compagnie, le 29 octobre 1737, lors de l'inhumation de son père, dans l'église de Saint-Martial de Beaumont-sur-Lèze[777]. On ignore sa destinée.

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL.

[776] RP. Beaumont-sur-Lèze.
[777] RP. Beaumont-sur-Lèze.

Familles de GACH

I Coseigneurs de Montbrun **p.130**

II Seigneurs de Larlenque **p.137**

III Seigneurs de Villégly **p.141**

Nous connaissons trois familles de Gach, dont une partie des généalogies a été établie par André Navelle[778]. Le document qui suit complète et parfois corrige ces généalogies grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.

I
Coseigneurs de Montbrun

Cette famille nous est connue depuis Arnaud Guillaume de Gach en 1464, comme le montre l'inventaire des papiers de Jeanne de Gach, veuve de Guillaume de Nogerolles, le 11 avril 1564[779]. Cet inventaire produit, entre autres : l'instrument d'accord passé entre Jean de Montaut et Noëlle de Montaut, père et fille, d'une part, et noble Arnaud Guillaume Gach retenu par Pierre de Quila, notaire de Toulouse, le 1er novembre 1464[780] ; les pactes de mariage de noble Jean d'Aure, viguier de L'Isle, et de Noëlle de Montaut, retenu par Aymeri Redeti, notaire, le 18 février 1467 ; le testament de noble Jean de Gach retenu par Jean Terre, notaire, le 4 février 1483.

On trouve ensuite, le 31 août 1549, un accord sur une revente de terres, après une sentence antérieure à 1519, entre Jean d'Arros, seigneur de Beaupuy, fils de Géraud d'Arros et de Belliete de Larroquan, suite à une vente à Jean de Gach, le 19 mai 1480, et à Marie de Gach, sa fille, mère de Guillaume de *Guergas* (Gargas ?), selon un acte passé devant P. de Fresio, notaire de L'Isle-Jourdain[781].

Enfin on cite Jean de Gach qui épousa Amélie de Montaut, dont il était le premier époux, laquelle testa en 1518 faisant un legs à Raymond de Gach, son neveu.

Ces actes permettent seulement d'établir des hypothèses pour les premiers degrés, on constate des liens anciens avec les familles de Montaut et d'Arros.

Cette famille tenait une partie de la seigneurie de Montbrun devenue Monbrun (à 7 km au nord-ouest de L'Isle-Jourdain, Gers.)

Les membres de cette famille étant qualifiés nobles depuis le premier nommé nous ne mentionnons pas cette qualification, sauf exception, ainsi que pour les familles qui lui sont alliées.

I N…de GACH.

D'une union inconnue il eut deux fils.

2.1 Jean de GACH.

Il épousa (Ameilhe) **Amélie de MONTAUT,** tel que cela apparaît dans le testament, en 1518, de celle-ci. Amélie de Montaut, fille de Jean de Montaut, seigneur de Castelnau d'Arbieu, épousa (en secondes noces), par contrat du 18 avril 1493, au lieu

[778] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* tome V, pp. 5 et 6.
[779] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain.
[780] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain.
[781] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 190, produisant la couverture du registre 1608 de Cazenove, à L'Isle-Jourdain.

de Montbrun, en la vicomté de Fézensac, Bernard de Manas, seigneur de Cassemartin, coseigneur de Beaupuy[782]

Amélie de Montaut testa en 1518, nommant son mari Bernard de Manas, coseigneur de Montbrun (du chef de sa femme), disant que Jean de Gach, son premier mari lui avait laissé l'usufruit de La Salle, faisant des legs, entre autres à Raymond de Gach, son neveu[783].

Bernard de Manas testa le 22 juillet 1520 (pour la seconde fois) et mourut avant le 31 juillet 1523, sans postérité de ses deux unions (il avait épousé, en secondes noces Marie de Biran)[784].

2.2 N…de GACH, qui suit.

II N… de GACH.

D'une alliance inconnue il eut :

III Raymond de GACH, coseigneur de Montbrun, seigneur de La Salle de Montbrun.

Raymond de Gach, coseigneur de Montbrun donna une procuration, le 19 octobre 1500 à Guillaume et Pierre du Cos, coseigneurs de Montbrun[785].

Raymond de Gach et probablement son fils Jean, rendit hommage, le 31 mai 1521, pour les biens de la seigneurie de La Salle, Raymond et son fils Jean renouvelèrent cet hommage le 18 mai 1552[786].

Raymond de Gach, coseigneur de Montbrun, et Jeanne du Cos, sa femme, firent un accord, le 10 mars 1523 (probablement v.st, car cette date correspond à celle du contrat de mariage de leur fille Jeanne avec Jean de Bossost), avec Jean de Bossost, fils de Jean de Bossost, seigneur de Campels[787].

Le 14 mai 1550, Raymond et Jean de Gach, père et fils, seigneurs de La Salle, coseigneurs de Montbrun, et Gabrielle de Saint-Pastou, femme dudit Jean, vendirent à Jean de Castaigner, seigneur de Cassemartin, époux de Catherine du Cos, des droits et revenus qu'ils avaient à Montbrun, le sixième des agriers, au prix de 100 livres[788]. Raymond de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun, mourut avant le 25 avril 1554, date du rachat de la terre de Montbrun, par son fils Jean (infra.)

Il avait épousé **Jeanne du COS,** tel que cela apparaît dans l'acte de 1523 (supra) et dans des contrats de mariage de leurs enfants.

Ils eurent :

4.1 Jean de GACH, qui suit.

---

[782] AD. Gers Vergès I 2219 n°12525, l'acte ne précise pas le nom de la mère d'Amélie, son père avait épousé en premières noces Jeanne de Montlezun et en secondes noces Miramonde de Galard.

[783] AD. Gers 3 E 5957 L'Isle-Jourdain.

[784] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.30, produisant AD.HG B 19

[785] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD. HG 3 E 10325 bis, Grandin, notaire ; AD. Gers 3 E 5946 L'Isle-Jourdain

[786] AD.HG 3 E 6464, inventaire du 11 avril 1564.

[787] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain.

[788] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD.HG 3 E 1548, Glandier, notaire.

4.2 Catherine de GACH.

Elle épousa, par contrat du 10 novembre 1518, à L'Islette, nommant ses parents, **Guillaume de LARROQUAN,** fils de Barthélemy de LARROQUAN, seigneur de L'Islette (devenue L'Isle-Arné, Gers), d'Ayguebère, (et de Domenge du COS), les parents de la future lui donnèrent tous les biens, situés à Barbazan, dans la juridiction de L'Isle (-Jourdain), plus deux robes et une cotte de drap[789].

Guillaume de Larroquan, seigneur de Barebazan, qui avait contracté mariage avec Catherine de Gach, fut requis, le 7 octobre 1519, par Raymond de Gach, coseigneur de Montbrun, qui avait vendu une borde, à Barbazan, à François de Larroquan, prêtre et chanoine de l'église Saint Martin de L'Isle[790].

4.3 Bertrande de GACH.

Elle épousa, en premières noces, par contrat du 3 juin 1521, nommant son père, dotée de 300 livres plus deux robes, noble **Jean PAILLOT,** seigneur du Bernet, en la juridiction de Montferrand, au diocèse de Lombez[791].

Elle épousa en secondes noble **Antoine TRIQUETI,** comme le montre le testament de sa fille du premier lit, noble Catherine Paillot, le 1er avril 1549. A cette date, Catherine Paillot, fille de feu Jean Paillot, du lieu de Montferrand, par son testament, légua 100 livres à chacune de ses sœurs Catherine et Germaine Triqueti, filles de Bertrande de Gach, sa mère. Elle fit des legs à noble Antoine Triqueti, son parâtre, et à Raymond Paillot, son frère, et institua héritiers universels Jean de Larroquan, seigneur de Barbazan, et Jean de Nogerolles, capitaine[792].

4.4 Jeanne de GACH.

Elle fut citée feue le 8 juin 1564, dans un arbitrage relatif à la succession de La Salle de Montbrun, dans laquelle intervint son fils Charles de Bossost (infra.)

Elle avait épousé, par contrat du 10 mars 1524 (n.st.), nommant ses parents, **Jean de BOSSOST** fils de Jean de BOSSOST, seigneur de Campels, en la vallée de Larboust, en Comminges (et de Louise de LA TOUR), la future reçut tous les biens en la vallée d'Aure, au lieu de Guichen, plus un lit, le futur reçut 110 livres[793].

4.5 Jeanne de GACH.

Elle fut qualifiée dans plusieurs actes sœur de Bertrande de Gach et d'autre Jeanne de Gach, épouse de Guillaume de Nogerolles, ce qui permet de prouver son ascendance.

Le 18 juin 1543, Jeanne de Gach, épouse de Guillaume de Nogerolles, habitant de L'Isle, qui avait arrenté pour 12 ans, la borde de La Perrusse, dans la juridiction de

[789] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain ; Barthélemy de Larroquan avait épousé, par contrat du 7 juillet 1462, Domenge du Cos, fille de Pierre du Cos, seigneur de L'Islette-Surimonde, et de Jacquette du Bouzet (Jacques de Roquemaurel, *Famille de Larroquan,* produisant la preuve.).

[790] AD. Gers 3 E 5962 L'Isle-Jourdain.

[791] AD. Gers 3 E 5962 L'Isle-Jourdain.

[792] AD. Gers 3 E 6915 L'Isle-Jourdain.

[793] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain. Jean de Bossost, père du futur avait épousé par contrat du 21 juin 1484, Louise de La Tour de Lieux (Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bossost,* produisant la preuve.)

Montbrun, à Jean de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun, donna une procuration[794]. Le roi et la reine de Navarre, comte et comtesse d'Armagnac, étaient en procès contre Jeanne de Gach, épouse de Guillaume de Nogerolles. Vu les arrêts entre les demandeurs et Guy de Nogerolles et les époux, des 19 février et 9 septembre 1545, contenant l'adjudication d'un décret sur des maisons à L'Isle-Jourdain, la métairie de La Mothe et l'autre de Lapeyrouse, pour 2 290 livres, il fut arrêté, le 23 février 1546, que l'exécution serait poursuivie, mais que seraient réservées à Jeanne de Gach 600 livres plus 300 livres payées pour sa dot et 450 livres d'augment éventuel[795].

Le 23 septembre 1551, Jeanne de Gach, femme de Guillaume de Nogerolles, passa un bail de métairie[796].

Jeanne de Gach, veuve de Guillaume de Nogerolles de L'Isle-Jourdain, testa le 23 juin 1554, en sa métairie près des Bordes de Marseillan, demandant son inhumation en l'église de Saint Martin de L'Isle, en la sépulture de son mari. Elle légua 250 livres à chacune de ses filles Bourguine, Françoise et Catherine. Elle institua héritier universel son fils aîné Jean de Nogerolles, léguant leur portion héréditaire à Pierre et Jean de Nogerolles, plus jeunes, frères, ses fils, consistant en la métairie Azémar plus 200 livres, nommant tuteurs honoraires Pierre de Nogerolles, docteur et avocat en la Cour, sieur de Sémalens, et Jean de Nogerolles, ancien docteur ès droits et lieutenant général en la cour de M. le sénéchal d'Armagnac[797]. Jeanne de Gach reconnut des dettes et des dettes lui furent reconnues entre le 14 avril 1562 et 24 octobre de la même année[798].

Le 11 avril 1564, eut lieu l'inventaire des papiers de Jeanne de Gach, veuve de Guillaume de Nogerolles, en présence de noble Raymond Paillot, fils de demoiselle Bertrande de Gach, et en présence de Charles de Bossost, fils et héritier d'autre Jeanne de Gach, sœurs demoiselles héritières : Testament de noble Jean de Gach retenu par Jean Terre, notaire, le 4 février 1483 ; hommages des biens de la seigneurie de La Salle, prêtés par Raymond et Jean de Gach, père et fils, les 31 mai 1521, 18 mai 1552 et 29 mais 1561 ; pactes de mariage de noble Jean d'Aure, viguier de L'Isle, et de Noëlle de Montaut, retenu par Aymeri Redeti, notaire, le 18 février 1467 ; instrument d'accord passé entre Jean de Montaut et Noëlle de Montaut, père et fille, d'une part, et noble Arnaud Guillaume Gach retenu par Pierre de Quila, notaire de Toulouse, le 1er novembre 1464[799].

Le 8 juin 1564, Jeanne de Gach, veuve de Guillaume de Nogerolles, nomma procureur Jean de Nogerolles, son fils, absent, remplacé par Odet d'Arros, seigneur d'Arné, dans un arbitrage relatif à la succession de La Salle de Montbrun, dont les parties étaient Jean de Larroquan, seigneur de Barbazan, fils de Catherinre de Gach, *Bertrand* (Bertrande) de Gach, Charles de Bossost, fils de feue Jeanne de Gach[800], *Bertrand* de

[794] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD.HG 3 E 3894, Grandin, notaire, à Toulouse.
[795] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD.HG B 39.
[796] AD. Gers 3 E 6915 L'Isle-Jourdain.
[797] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain
[798] AD. Gers 3 E 6476 L'Isle-Jourdain.
[799] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain.
[800] AD. Gers 3 E 6479 L'Isle-Jourdain.

Gach est en réalité Bertrande, qui apparaît sous la forme Bertrand dans les transcriptions de tous les actes la concernant.

Jeanne de Gach reçut, le 21 janvier 1567, le tiers des biens de son neveu Odet de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun (infra.) Isabeau Isalguier, veuve de Jean de Larroquan, seigneur de Barbazan, lui légua ses droits sur Barbazan, par son testament du 22 novembre 1571[801]. Le 5 juillet 1578, Jeanne de Gach donna la salle noble de Barbazan, sise au faubourg de la porte de Toulouse, de L'Isle (-Jourdain), près du couvent des religieux, à son fils Jean de Nogerolles, seigneur de Barbazan, lors de son contrat de mariage avec Charlotte de Sabonnières, auquel furent présents Jean de Nogerolles, écuyer, seigneur de La Mothe, son frère aîné, et François d'Orcival[802], ce dernier avait épousé en 1565, par contrat reçu Glondin notaire à L'Isle-Jourdain, Françoise de Nogerolles, fille de Guillaume de Nogerolles, seigneur de La Mothe, et de Jeanne de Gach, François d'Orcival testa le 8 juillet 1605, nommant 6 enfants, il était fils d'Arnaud d'Orcival et de Marguerite de Fleurian[803].

Elle avait épousé **Guillaume de NOGEROLLES,** habitant de L'Isle (-Jourdain[804]), seigneur de La Mothe.

Guillaume de Nogerolles, seigneur de La Mothe, était fils de Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse (en Léguevin, Haute-Garonne), coseigneur d'Hautpoul (en Mazamet, Tarn), conseiller au parlement de Toulouse, capitoul, et de Marie de Puybusque, sa première épouse[805]. Il apparaît comme ayant été capitaine de Creissels, lors du contrat de mariage de son fils Jean de Nogerolles, seigneur de Barbazan, le 5 juillet 1578, avec Charlotte de Sabonnières[806], il l'était en 1539.

Guillaume de Nogerolles testa le 13 avril 1554, habitant Les Bordes près de Marseillan (Gers) demandant son inhumation en l'église Saint Martin de L'Isle(-Jourdain), léguant 500 livres à son deuxième fils, Pierre de Nogerolles, 500 livres à son troisième fils, Jean de Nogerolles, 50 livres à chacune de ses filles, Bourguine, Françoise et Catherine de Nogerolles, disant avoir été marié en secondes noces à Jeanne de Gach, leur contrat de mariage prévoyait de donner la moitié de leurs biens à un de leurs enfants, qui fut Jean de Nogerolles, leur fils aîné, auquel il substitua Pierre son deuxième fils et à lui Jean, son troisième fils ; sa femme, Jeanne de Gach, demeurera maîtresse et administratrice de tous ses biens, il légua 10 livres à son fils naturel Ramond de Nogerolles, demeurant à Toulouse, 5 livres à sa fille naturelle Bonette de Nogerolles et 5 livres à sa fille naturelle, Catherine de Nogerolles, femme de Guillaume Vinhes, de L'Isle-Jourdain, nommant tuteurs Jean Espitalis, Pierre de Nogerolles, docteur ès droits, conseiller en la cour présidiale de M. le sénéchal de

[801] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain.

[802] AD. Gers 3 E 5967 L'Isle-Jourdain.

[803] J. Clermont, *Revue de Gascogne,* 1930, pp.72-77, Arnaud et François d'Orcival (Touget en Fezensaguet), Attestation de Noblesse, produisant, entre autres l'attestation de noblesse de Daniel d'Orcival, fils aîné de François d'Orcival et de Françoise de Gach, le 26 octobre 1607,

[804] Maurice Vuillier date le mariage du 27 avril 1536, sans en fournir la preuve.

[805] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. pp. 48 et 51, produisant la preuve.

[806] AD. Gers 3 E 5967 L'Isle-Jourdain.

Toulouse et Jean de Nogerolles, docteur ès droits, lieutenant général de la cour de M. le sénéchal d'Armagnac, au siège de L'Isle-Jourdain[807].
Il mourut avant le 17 janvier 1554, date à laquelle Arnaud de Saint-Jean, seigneur de Ségoufielle, acheta une pièce de vigne à Jeanne de Gach veuve de Guillaume de Nogerolles[808].

IV Jean de GACH, coseigneur de Montbrun, seigneur de La Salle.
Jean de Gach et Gabrielle de Saint-Pastou, mariés, qui avaient baillé à Guillaume de Nogerolles, les fruits de la borde du Bois Grand en la juridiction et seigneurie de Montbrun, firent un accord, le 28 octobre 1545, mentionnant Raymond de Gach, seigneur de La Salle, en la seigneurie de Montbrun, père dudit Jean[809].
Le 15 avril 1554, Jean de Gach, seigneur de La Salle, racheta la terre de Montbrun à Guy de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, frère de feu Guillaume de Nogerolles, mari de Jeanne de Gach, à qui feu Raymond de Gach, père de Jeanne de Gach avait vendu cette terre avec pacte de rachat, lequel Guillaume de Nogerolles l'avait vendue à son frère Guy[810].
Le 30 juin 1556, Jean de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun, reconnut devoir à Gabriel de Gach, son fils, tous les biens de la seigneurie de Montbrun, dont la métairie du Bois Grand, avec ses appartenances, sauf de ce que Gabrielle de Saint-Pastou, femme dudit Jean y avait apporté[811].
Jean de Gach rendit hommage les 18 mai 1552 et 29 mai 1561, pour les biens de la seigneurie de La Salle[812].
Jean de Gach, coseigneur de Montbrun, coseigneur de La Salle, avait épousé, par contrats du 23 novembre 1526 et du 20 décembre 1527, nommant son père, **Gabrielle de SAINT-PASTOU,** dotée de 1 100 livres, plus 3 robes, 3 cottes, deux chaperons, et reçut 400 livres de ses beaux-parents, fille de Jean de SAINT-PASTOU, coseigneur de Montbrun, seigneur de La Serrette, et de Marguerite de DIEUPENTALE, parmi les présents, Guillaume de Larroquan, seigneur de Barbazan[813].
Ils eurent :

5. Gabriel de GACH, qui suit.

V Gabriel de GACH, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun.
Gabriel de Gach mourut avant 1561, date du second mariage d'Antonie d'Arros, sans descendance de cette seconde union comme le montre l'inventaire, le 11 avril 1564, des papiers de Jeanne de Gach, sœur, veuve de Guillaume de Nogerolles, laquelle possédait les papiers de sa famille.

[807] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain ; BnF Fr 32297
[808] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain.
[809] AD. Gers 3 E 6463 L'Isle-Jourdain.
[810] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain
[811] AD. Gers 3 E 6471 L'Isle-Jourdain.
[812] AD. Gers 3 E 6464, Inventaire des papiers de Jeanne de Gach, veuves de Guillaume de Nogerolles, le 11 avril 1564.
[813] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain ; AD. Gers 3 E 5964 L'Isle-Jourdain.

Gabriel de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun, épousa, par contrat du 23 avril 1554, **Antonie d'ARROS,** fille d'Odet d'ARROS, seigneur d'Arné, coseigneur de Beaupuy (et d'Isabeau de NOE[814]), la future fut dotée de 1 500 livres, plus une robe de satin, doublé de velours, et une robe de damas ; selon le contrat de mariage entre Jean de Gach, père de Gabriel, et Gabrielle de Saint-Pastou, il avait été donné 2 parts sur 3 de tous les biens au premier enfant mâle, pour cela Jean de Gach donna 500 livres, en premier paiement, à son fils Gabriel, futur époux, qu'il nomma son héritier, furent présents Jean de Saint-Pastou, Bernard de Larroquan, seigneur d'Ayguebère, Jean de Larroquan, seigneur de Barbazan[815].
Jean et Gabriel de Gach, seigneurs de La Salle et coseigneurs de Montbrun, reconnurent, le 24 décembre 1554, avoir reçu 1 000 livres d'Odet d'Arros, seigneur d'Arné[816], ils demandèrent, le 30 juin 1556, le paiement du reste de la dot[817].
Antonie d'Arros épousa, en secondes noces, par contrat filiatif en 1561, Jean de Goux**,** fils de Jean de Goux, écuyer, coseigneur de Villeneuve-lès-Bouloc, et de Jammette de Rivière[818].
Jean de Goux testa le 11 mai 1576, ils eurent 5 filles[819].
Gabriel de Gach et Antonie d'Arros eurent un fils :

VI Odet de GACH, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun.
Il mourut avant le 21 janvier 1567, date du partage de sa succession, au château de Beaupuy, au diocèse de Lombez. A cette date, Bertrande et Jeanne de Gach, sœurs, et Charles de Bossost, fils et héritier de feue autre Jeanne de Gach, aussi sœur de Bertrande et de Jeanne, d'une part, et Bertrand de Larroquan, seigneur de Barbazan, et Jean de Larroquan dit le Capitaine, d'autre, partagèrent les biens de feu Odet de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun. Jeanne de Gach, veuve de Guillaume de Nogerolles, reçut le tiers de la succession par Antonie d'Arros, mère dudit Odet de Gach, à présent mariée à Jean de Goux, seigneur de Villeneuve[820].

Personne isolée pouvant appartenir à cette famille

Le 15 mars 1560, eut lieu un accord, en la ville de L'Isle (-Jourdain) entre noble François de Devèze, seigneur d'Arné, demandeur, et François de Gach, assisté de François de Laqueille, héritiers de feu Pierre de Laqueille[821], la localisation de l'accord suggère que François de Gach appartenait à cette famille.

[814] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arros,* produisant la preuve.
[815] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain ; la mère d'Antonie d'Arros est indiquée par André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 190.
[816] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain
[817] AD. Gers 3 E 6471 L'Isle-Jourdain
[818] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.85-86, nommant le notaire Villeret 8085, pour le contrat de mariage.
[819] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.85-86
[820] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain.
[821] AD. Gers 3 E 6466 L'Isle-Jourdain.

II
Seigneurs de Larlenque

Cette famille nous est connue depuis Germain de Gach, seigneur de Larlenque, en 1546.
Elle tenait la seigneurie de Larlenque telle que cela apparaît dans les actes, qu'André Navelle assimile à La Relenque (à 19 km au sud-est de Castelnaudary, qui doit être Fajac-la-Relenque, Aude, à 20 km au sud-est d'Auterive, Haute-Garonne), alors qu'un lieu de Larlenque est situé à 1 km de Saint-Martin d'Oydes, Ariège, et qu'un château de Larlenque est situé à 2 km de Saverdun, Ariège et que des actes mentionnent le château de Larlenque. Par ailleurs Germain de Gach avait épousé Marguerite de Marquefave, originaire de Miremont près d'Auterive, Catherine de Saman veuve de Jean de Gach, seigneur de Larlenque, est citée dans des actes passés à Auterive et à Caujac, les deux distants de 5 km en Haute-Garonne, Auterive étant à 16 km au nord de Saverdun et à 19 km au nord de Saint-Martin d'Oydes. Les trois localisations La Relengue et Larlenque (Saverdun, ou Saint-Martin-d'Oydes) sont donc théoriquement possibles mais on verra que Jean de Gach vivait près de Marquefave et d'Auterive, et qu'un acte (mariage d'une chambrière) fut passé au château de Larlenque, par un notaire de Marquefave, ce qui pourrait indiquer que le lieu de Larlenque, était un autre que ceux indiqués supra, situé près de Marquefave.
Les membres de cette famille étant qualifiés nobles depuis le premier degré nous ne mentionnerons pas, sauf exception, cette qualification.

I Germain de GACH, seigneur de Larlenque.
Le 3 avril 1546, eut lieu un accord entre Jean de Guillot, seigneur de Labouriasse (à 2 km au nord-est de Longages, Haute-Garonne) et Germain de Gach, seigneur de Larlenque, puis le 3 février 1551, Germain de Gach, seigneur de Larlenque, donna une procuration pour un procès contre Jean de Guillot, seigneur de Labouriasse[822].
Germain de Gach, seigneur de Larlenque, fut cité, en 1565, comme faisant au nom de Madeleine de Marquefave, sa belle-sœur, fille de Jeanne (de Montaut) de Bénac, veuve de Jean Isalguier, habitant de Miremont[823].
Il avait épousé, avant 1565, **Marguerite de MARQUEFAVE,** fille d'Arnaud Guillaume de MARQUEFAVE et de Jeanne (de MONTAUT) dite de BENAC[824].
Ils eurent :

2.1 Jean de GACH, qui suit.

2.2 Jacques de GACH.
Le 9 novembre 1588, eut lieu une transaction entre Jean de Gach, seigneur de Larlenque, et Jacques de Gach, frères, et Madeleine et Jeanne de Marquefave, leurs tantes, et Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, au sujet des biens de feu Gaillard de

[822] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD.HG B 39 (acte de 1546) et AD.HG 3 E 1311, Bodon ,notaire (acte de 1551.)
[823] AD.HG 3 E 15956 Auterive
[824] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Marquefave,* produisant la preuve.

Marquefave, seigneur de Latrape, à Miremont[825], Gaillard de Marquefave était le petit-fils d'Arnaud Guillaume de Marquefave et de Jeanne de Bénac.

II Jean de GACH, seigneur de Larlenque, et des Albarèdes.
André Navelle n'avait pas compris l'ordre des mariages de Jean de Gach avec Jacquette Isalguier et Catherine de Saman, et avait omis celui d'un Jean de Gach, seigneur de Larlenque avec Guillemette de Robert.
Gabrielle de La Palu, dame d'Auribail, testa le 21 juillet 1611, faisant des legs à Anne *d'Escole* (de Lescout ?), femme de Bernard de Manas, seigneur d'Homps, sa cousine, à Jean de Gach, seigneur de Larlenque, instituant héritiers universels Antoine de Marion, seigneur de Brézilhac, et Jean de Marion, son frère[826], on ne connaît pas la raison du legs à Jean de Gach, l'acte fut passé à Miremont (à 4 km au nord-ouest d'Auterive). On peut remarquer un lien avec la famille de Manas également liée à celle des coseigneurs de Beaupuy.
Les héritiers de feue d'Isalguier, femme de (blanc) de Gach, seigneur de Larlengue, reçurent, le 13 novembre 1624, 296 livres, selon son légat, des mains de Jeanne de Goyrans, dame de Montberaud.
Le 29 août 1626, eut lieu le mariage au château de Larlenque, de Gaspard Dencot, de Saint-Hippolyte (près de Marquefave), et de Cécile de Troy, de Lézat (-sur-Lèze), chambrière du seigneur de Larlenque, elle reçut un legs de 25 livres de feue Jacquette Isalguier, épouse du seigneur de Larlenque et des Albarèdes[827].
Jean de Gach, seigneur de Larlenque, testa le 27 avril 1627, nommant son épouse Jacquette Isalguier, instituant héritière sa fille naturelle Marie de Gach épouse de noble François de Bourges, écuyer[828], il faut certainement lire feue Jacquette Isalguier, mais si Jean de Gach est celui qui épousa Guillemette de Robert, pourquoi n'est-elle pas nommée, peut-être était-elle morte à cette date.
Marguerite de Villemur, seigneuresse de Justiniac (Ariège), testa 21 août 1629, au château de Justuiniac, disant être marié à Guillaume de La Couture, seigneur de Justiniac (du chef de sa femme), depuis 33 ans, sans avoir eu d'enfants. Elle fit un legs, entre autres, à Jean de Gach de Larlenque et à Catherine de Saman, sa femme[829]. Ce qui concerne Jean de Gach, après cette date, est indiqué à la suite de son 3ème mariage.

Jean de Gach, seigneur de Larlenque, avait épousé (en premières noces), avant le 23 août 1596, **Jacquette ISALGUIER,** fille de Jean ISALGUIER, seigneur et baron de Grazac, et de Bourguine de CASTILLON. Jean Isalguier, seigneur et baron de Grazac, testa le 23 août 1596, au château de Grazac (à 4 km au sud d'Auterive, Haute-Garonne), nommant sa femme Bourguine de Castillon, léguant 500 livres à sa fille Jacquette Isalguier, femme de Jean de Gach, seigneur de Larlenque, et instituant héritière universelle sa fille aînée Jeanne (alias

[825] André Navelle, *op.cit.,* V, p.5, produisant le registre du notaire Cayron, à Miremont, 1588-1590 f°153.
[826] AD.HG 3 E 16659 Miremont.
[827] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD.HG 3 E 9557, P. Fajou, notaire à Marquefave.
[828] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant AD.HG 3 E 1621, J. Gaureil, notaire à Auterive.
[829] AD.HG E 1631.

Jacquette) Isalguier, femme de Marc Antoine de Méritens, seigneur de Villeneuve et de la vallée de Bethmale, lui substituant sa seconde fille[830].

Le 14 août 1597, au château de Puydaniel, eut lieu un accord entre les héritiers de feu Jean Isalguier, seigneur et baron de Grazac, Marc Antoine de Méritens, seigneur de Villeneuve et de la vallée de Bethmale, mari de Jacquette Isalguier, fille aînée dudit feu Jean Isalguier, et de Bourguine de Castillon, et Jean de Gach, seigneur de Larlenque, mari de Jacquette Isalguier, fille puînée et adoptive (?). Les Méritens payèrent au sieur de Larlenque 4 000 livres et 500 livres pour la dot donnée par son père, ils furent tenus de remettre entre les mains dudit Larlenque l'acte d'achat d'une maison et d'un jardin, fait par le sieur Laurent de Goyrans, située à Pamiers (Ariège), suivant l'inventaire des biens dudit sieur de Grazac, retenu par Falgaires, notaire, et vendue à la dite feue de Castillon, sa nièce, mère desdites Isalguier[831].

La même année, Marc Antoine de Méritens, seigneur de Villeneuve et de la vallée de Bethmale, mari de Jacquette Isalguier, fille aînée de feu Jean Isalguier, seigneur et baron de Grazac, bailla à ferme à Jean de Gach, seigneur de Larlenque, mari de Jacquette Isalguier, la maison et château de Grazac, pour 3 ans, sous réserve de la nomination des consuls, pour 200 écus sols par an[832].

C'est peut-être le même Jean de Gach, seigneur de Larlengue qui épousa (en deuxièmes noces ?), avant le 15 mai 1608, **Guillemette de ROBERT.**

Guillemette de Robert, femme de Jean de Gach, seigneur de Larlenque, assista le 15 mai 1608, Françoise de Sabatéry, fille de noble Jean de Sabatéry, capitaine pour le roi du château et de la ville de Saverdun, et de Jeanne de Robert, lors de son contrat de mariage avec Achille de Gavarret fils de Jean de Gavarret, seigneur de Rouaix, et de Marguerite de Sers[833].

Jean de Gach, seigneur de Larlenque, des Albarèdes, épousa (en troisièmes noces ?), par contrat du 11 décembre 1622, **Catherine de SAMAN,** fille de feu Philippe de SAMAN, seigneur de Maure, Caujac (à 2 km au sud-est de Grazac), assistée de son frère Hector de Saman, seigneur de Maure, Caujac[834], la mère de Catherine de Saman était Françoise de Bégole, comme l'acte de 1645 (infra) le montre. Jean de Gach, seigneur de Larlenque, donna une procuration le 5 juin 1630, à sa femme Catherine de Saman[835].

Le 12 mai 1644, Hector de Saman, seigneur de Maure et de Caujac, fit une donation à Catherine de Saman, sa sœur, veuve de Jean de Gach, seigneur de Larlenque[836].

Le 4 octobre 1645, au château de Maure, à Caujac, Catherine de Saman veuve de Jean de Gach, seigneur de Larlengue, fille de feu Philippe de Saman, seigneur de Maure, et de Françoise de Bégole, sœur de feu Hector de Saman, seigneur de Maure, Caujac, fit une donation à Antoine Le Comte, seigneur du Vernet[837], ce dernier était le fils de Marguerite de Saman[838].

---

[830] AD.HG 3 E 15665 Auterive.
[831] AD.HG 3 E 15666 Auterive.
[832] AD.HG 3 E 15666 Auterive
[833] AD.HG 3 E 23294 Nailloux.
[834] AD.HG Reg. Ins 22.
[835] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, produisant B. Gerlan, notaire à Auterive, f°142.
[836] AD.HG Reg. Ins. 27, Géraud Gerlan, notaire à Auterive.
[837] AD.HG Reg.ins. 27.
[838] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saman,* produisant la preuve.

Le 9 août 1656, Catherine de Saman, veuve de Jean de Gach, seigneur des Albarèdes et de Larlenque, fit une donation aux religieuses d'Auterive[839].

Quoiqu'il en soit des mariages de Jean de Gach, celui-ci eut une fille naturelle **Marie de GACH** qui épousa, avant le 27 avril 1627, **Jean de BOURGES,** écuyer, à cette date elle fut instituée héritière de son père. Ceci indique que Jean de Gach n'eut pas d'autre descendance.
Diane Marie de Gach fut citée, en 1628, femme de François de Bourges, écuyer[840].

André Navelle associe à cette famille Isaac de Gach, seigneur de Baraigne (Aude) alors qu'il fut cité dans un acte mentionnant Varagne, ce lieu apparaît comme Varagnes (Tarn) dans d'autres actes.
Isaac de GACH, seigneur de Varagnes ou de Baraigne
Le 19 décembre 1590, fut ordonnée la prise de corps d'Isaac de Gach, seigneur de Varagnes, et de Jean d'Aure, seigneur de Trie, et d'autres, à la suite d'informations faites sur le meurtre de Jean de Bouffard, seigneur de Fiac[841].
Isaac de Gach mourut avant le 7 juillet 1602, date du second mariage d'Isabeau de Mignonac, sa veuve.
Il avait épousé **Isabeau de MIGNONAC.**
Celle-ci, veuve d'Isaac de Gach, seigneur de Varagnes, fille de Gabrielle de Castelnau, veuve du seigneur de Saint-Guiraud, épousa, en secondes noces, par contrat du 7 juillet 1602, Jean de Nos, conseiller au parlement (de Toulouse), frère de François de Nos, docteur et avocat, seigneur de Vigoulet, la future était dotée de 2 000 écus, Gabrielle de Castelnau donna 3 000 écus à sa fille, parmi les témoins, Charles de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud[842], ce dernier était le fils d'Arnaud V de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud, et de Gabrielle de Castelnau, sa seconde épouse, (épousée en 1583), on peut en déduire qu'Isabeau de Mignonac était issue d'un second mariage de Gabrielle de Castelnau ou que le nom de Mignonac (un lieu de ce nom en Aveyron) venait d'une terre tenue par les Lauzières.
Jean de Nos, conseiller au parlement, second époux d'Isabeau de Mignonac, était fils de Pierre de Nos, seigneur de Vigoulet (Haute-Garonne), conseiller au parlement de Toulouse, et de Marthe de L'Hôpital, celle-ci fille de Jean de L'Hôpital et de Bourguine de Nogerolles. Bourgine de Nogerolles était fille de Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, conseiller au parlement, et de Marie de Puybusque. On retrouve une parenté avec la famille des coseigneurs de Montbrun, Bourguine de Nogerolles étant la sœur de Guillaume de Nogerolles qui avait épousé Jeanne de Gach. C'est peut-être fortuit mais André Navelle ne mentionne pas la parenté possible entre les seigneurs de Larlenque et les coseigneurs de Montbrun.

Isaac de Gach et Isabeau de Mignonac eurent une fille :

Louise de GACH.

---

[839] AD.HG 3 E Reg. Ins. 29 bis.
[840] AD.HG 3 E 15793 Auterive.
[841] AD.HG B 91.
[842] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69, produisant AD.HG Reg. Ins. B 11 f°228.

Louise de Gach, fille de feu Isaac de Gach, seigneur de Varagnes, et d'Isabeau de Mignonac, femme en secondes noces de Monsieur Maître Jean de Nos, conseiller du roi, épousa, par contrat du 3 décembre 1620, **Raymond d'HEBRAIL,** seigneur de Tonnac[843]. André Navelle dit que le mariage eut lieu après le 10 avril 1625, et dit que Raymond d'Hébrail était seigneur de Tauriac[844],
Le 24 décembre 1631, Bourguine de Nos, fille de feu M. Me Jean de Nos, conseiller du roi, et d'Isabeau de Mignonac, fit une donation à sa sœur *M. Me* Gabrielle de Pins, et à Antoine de Nos, son frère, aussi conseiller du roi, et à Louise de Gach, fille du seigneur de Baraigne[845].

III
Seigneurs de Villegly

André Navelle a publié un tableau indiquant la généalogie de cette famille, sans indiquer dans ce tableau les actes relatifs aux données, des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources permettent de compléter et référencer les données indiquées par André Navelle, qui donc sont celles qui ne sont pas référencées dans ce qui suit.
Cette famille tenait la seigneurie de Villegly qu'André Navelle situe à 12 km à l'est de Castelnaudary, lieu qui ne semble plus exister. En revanche existent une seigneurie de Villegly, en Cabardès, à 8 km de Trèbes (Aude), et une autre seigneurie de Villegly, en Aguts (Tarn.)

I Pierre de GACH, seigneur de Villegly.
Il fut contrôleur des décimes à Carcassonne et testa 23 novembre 1650 (selon le testament de son fils Jean, infra.).
Il avait épousé **Isabeau de TURLE,** fille de Pierre de TURLE et d'Isabeau d'HAUTERIVE.
Jules Villain dit par erreur qu'Isabeau de Turle, fille d'Antoine Turle, marchand, consul de Carcassonne en 1597, et d'Isabeau d'Hauterive, sœur de François d'Hauterive,et qu'ils eurent, entre autres, Isabeau de Turle qui épousa Pierre de Gach, conseiller au parlement[846].
Ils eurent :

2.1 Jean de GACH, qui suit.

2.2 François de GACH.
Il fut contrôleur des décimes à Carcassonne.

2.3 Antoinette de GACH.
Elle épousa, après le 18 décembre 1631, **Géraud d'AGRET,** conseiller au parlement de Toulouse en 1643, né le 29 novembre 1601, il testa le 21 mai 1648 et mourut le 15

[843] AD.HG Reg. Ins. 23
[844] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 5, se référant à GG 107.
[845] AD.HG Reg. Ins. 24, Pierre Gaston, notaire.
[846] Jules Villain, *La France moderne,* t. II, p. 1880.

décembre 1652. Antoinette de Gach mourut le 10 juin 1683. Géraud d'Agret était fils d'autre Géraud d'Agret, coseigneur d'Escalquens, capitoul en 1601, conseiller au parlment de Toulouse, qui eut pour successeur son fils Géraud, qui conserva cette charge jusqu'en 1652[847].

II Jean de GACH, seigneur de Villegly.
Il était président aux enquêtes au parlement le 19 avril 1633[848], testa le 8 février 1679, fit un codicille le 7 avril suivant, et mourut le 27 octobre 1679, son testament fut ouvert le 29 octobre 1679[849]. Par son testament du 8 février 1679, Jean de Gach nommant sa femme, Catherine de Long, feu son père Pierre de Gach, seigneur de Villegly, qui avait testé le 23 novembre 1650, dit avoir pour enfants : François de Gach, son 2ème fils marié à Catherine de Tholosany, par contrat du 19 octobre 1666, reçu par Bessier, notaire ; Clément de Gach, son fils aîné, marié à Françoise de Pins ; Pierre de Gach, son 3ème fils, carme déchaussé ; Jeanne de Gach, religieuse professe ; Louise de Gach, sa 3ème fille, religieuse professe ; Catherine de Gach, sa fille aînée, épouse de M . Henri de Videlly, seigneur d'Azas, par contrat du 23 mars 1659 ; il institua héritier universel son 2ème fils, François[850].
Il avait épousé, par contrat du 27 février 1633 **Catherine de LONG,** fille de Clément de LONG, conseiller au parlement et de Jeanne de GARAC[851].
Ils eurent :

3.1 Clément de GACH.
Né le 4 octobre 1636, il fut conseiller au parlement (de Toulouse) en 1654 et mourut le 21 décembre 1712, il est dit conseiller au parlement de Toulouse, de 1654 à 1712[852].
Clément de Gach, conseiller au parlement, fils de messire Jean de Gach, conseiller du roi et président au parlement de Toulouse, et de Catherine de Long, avait épousé par contrat du 15 novembre 1659, **Françoise de PINS**, dotée de 40 000 livres, fille de messire Jean François de PINS, seigneur de Pins, Justaret, et de Louise de POTIER[853], le mariage fut célébré 4 jours après. Françoise de Pins mourut le 7 janvier 1698[854].
Ils eurent (André Navelle, pour ce qui les concerne) :

Jean Joseph de GACH, né le 6 février 1666.

Marie Catherine de GACH.
Née le 27 avril 1668, elle épousa, par contrat du 4 juillet 1683, **François de BOJAT**, né en 1659, conseiller au parlement (de Toulouse) en janvier 1678, il mourut le 2 septembre 1704.

---

847 Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t.1, p. 6.
848 Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t.1, p. 566.
849 AD.HG 3 E 11837 indique le codicille et la date d'ouverture du testament.
850 AD.HG 3 E 11837, Lalbye, notaire.
851 André Navelle, *op.cit.,* V, p. 6.
852 Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t.1, p. 566.
853 AD. Aude B 41, Antoine Bessier, notaire de Toulouse.
854 André Navelle, *op.cit.,* V, p. 6.

Marie Catherine de Gach, veuve de François de Bojat, conseiller en la grande chambre de Toulouse, premier consul de Muret, vendit le 16 juin 1723, le domaine de Brioudes (à 2 km de Muret, Haute-Garonne), à Joseph Niel, bourgeois de Muret, conseiller au parlement de Toulouse. Avant Marie Catherine de Gach, le domaine de Brioudes faisait partie de l'apanage de Jean de Pins, célèbre évêque de Rieux, qui le légua à ses neveux René, Jean et Hector de Pins[855].

Catherine Thérèse de GACH.
Née le 3 janvier 1669, elle épousa le 7 juillet 1691, messire **Paul de CAZES,** président au parlement (de Toulouse) en 1710. Paul de Cazes est dit conseiller au parlement de Toulouse de 1690 à 1737[856].
Paul de Cazes testa le 30 mai 1722, disant avoir été marié depuis 1691 avec Catherine Thérèse de Gach, dotée de 10 000 livres. Il avait marié sa fille Louise de Cazes avec Jacques de Catellan, seigneur de La Masquère, conseiller au Parlement, à qui il a donné 20 000 livres, instituant héritier universel son fils Clément de Cazes, conseiller au Parlement, qui a épousé Isabeau de Flotte de La Ribaute. Le testament de Paul de Cazes, décédé le 16 mars 1737, fut ouvert deux jours après[857].

Catherine Françoise de GACH, née le 28 décembre 1671.

Marie Catherine de GACH, née le 13 décembre 1672.

3.2 François de GACH, qui suit.

3.3 Pierre de GACH.
Né le 11 août 1639, il fut carme déchaussé.

3.4 Catherine de GACH.
Née le 13 avril 1643, elle testa les 29 janvier 1701, veuve, demandant son inhumation dans l'église Saint-Etienne, auprès de son mari, et 7 février 1705, fit un codicille le 19 février 1713, son testament fut ouvert le 17 mars 1713[858].
Elle avait épousé le 27 avril 1659, par contrat du 22 mars précédent, **Henri de VEDELLY,** seigneur d'Azas, conseiller au parlement en décembre 1659.
Henri de Vedelly, testa le 6 septembre 1700, nommant son épouse Catherine de Gach, instituant héritier universel son neveu Henri de Lafont, seigneur de Saint-Rustice,

[855] Christophe Marquez, *Revue de Comminges,* 2000, Une généalogie commingeoise : Les Niel, 1696-1954, pp.46-47.
[856] Alphonse Brémond, *op.cit.,* t.1, p. 207.
[857] AD. Aude B 56.
[858] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 202, produisant AD.HG 3 E 11837 n°4001 (testament de 1701), AD.HG 3 11837 n°4002, Forest, notaire, testament de 1705, Fontes, notaire, codicille de 1713.

conseiller au parlement[859], et mourut le 20 septembre suivant. Il était fils d'Hugues Vedelly, seigneur d'Azas, président aux enquêtes, et d'Honorée de Maussac[860]. Henri de Vedelly d'Azas est dit conseiller au parlement de Toulouse de 1659 à 1700[861].

3.5 Jeanne de GACH.
Née le 17 septembre 1645, elle fut religieuse.

3.6 Louise de GACH.
Née le 19 mai 1647, elle fut religieuse.

III François de GACH, seigneur de Villegly.
Il naquit le 3 février 1638, fut nommé conseiller aux enquêtes le 9 septembre 1665, conseiller au parlement le 9 mars 1686, testa le 7 juin 1713, fit un codicille le 30 septembre suivant[862], et mourut le 7 octobre 1714. Il fut dit conseiller au parlement de Toulouse de 1665 à 1714[863].
Il avait épousé, par contrat du 19 octobre 1666, **Marie Catherine de THOLOSANY de La Sesquière,** née le 4 mai 1642, veuve, avec postérité d'Antoine de LA GORREE, conseiller au parlement (mort le 4 mars 1665)[864], fille de Joseph Philippe de THOLOSANY et de Catherine de LA ROQUE BOUILLAC. Catherine de Tholosany mourut le 4 août 1711[865].
Ils eurent :

4. Jean de GACH, qui suit.

IV Jean de GACH, écuyer.
Il testa le 10 novembre 1703.
Jean de Gach fils de François de Gach, seigneur de Villegly, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, et de Catherine de Tholosany de La Sesquière, avait épousé par contrat du 7 décembre 1696, **Elisabeth de DONNADIEU,** fille de feu sieur Christophe de DONNADIEU, bourgeois de Narbonne, et de Marie de GARAUD[866].
Ils eurent (André Navelle pour ce qui les concerne):

5.1 François de GACH, né le 14 novembre 1697.
L'un des François de Gach de Villegly fut conseiller au parlement de Toulouse à partir de 1720[867].

5.2 François Louis de GACH.

---

[859] André Navelle, *op.cit.,* X, produisant AD.HG 3 E 4004, Forest, notaire.
[860] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.201-202, produisant la preuve.
[861] Alphonse Brémond, *op.cit.,* t.2, p. 492.
[862] AD.HG 3 E 11837, il était alors conseiller en la grande chambre, Sicard, notaire.
[863] Alphonse Brémond, *op.cit.,* t.1, p. 566.
[864] André Navelle, op.cit., VI, p. 56 ; Jules Villain, op.cit., II, p. 1036.
[865] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 6, pour les parents de Marie Catherine de Tholosany et son décès.
[866] AD. Aude B 54.
[867] Alphonse Brémond, *op.cit.,* t.1, p. 566.

Né le 3 décembre 1698, il fut doyen de la faculté de Paris, chanoine honoraire de Chartres, et testa le 8 janvier 1784.

5.3 François de GACH, né le 15 septembre 1702.

5.4 Marie Thérèse de GACH.

On citer également Pierre de Gach de Villegly, conseiller au parlement de Toulouse, en 1724, conseille honoraire de 1737 à 1747, Il fut aussi procureur général près la Cour des Aides de Montauban[868].

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[868] Alphonse Brémond, *op.cit.,* t.1, p. 566.

Famille de GOUZENS

I Seigneur de Comelles **p.147**

II Seigneurs de Lafage **p.151**

III Personnes isolées **p.157**

Cette famille dont le nom apparaît, dans les actes, sous la forme Gousens, tient probablement son nom du lieu de Gouzens (à 2 km de Belpech, Aude.) Elle fut citée à Cournanel (Aude) à la fin du 14ème siècle, puis à Cambieure (Aude), au début du 15ème siècle.
Une généalogie succincte de cette famille a été publiée par La Chesnaye-Desbois, le document qui suit la complète grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier, et d'autres sources.
Les preuves de noblesse de Jean Antoine de Gouzens, seigneur de Comelles, et de ses frères Hélie et Philippe, ainsi que de ses cousins François de Gouzens, seigneur de Raissac, et Louis de Gouzens, ont été publiées par le marquis d'Aubais, ces preuves remontaient à Antoine de Gouzens, seigneur de Comelles, qui testa le 30 octobre 1536[869].
Cette famille portait : « d'argent, à trois bandes d'azur, au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or » , la branche de Gouzens et de Fontaines écartela ces armes avec celles de la famille de Fontaines, sous la forme : « au premier, de gueules à trois fleurs de lys d'or ; aux deuxième et troisième, d'argent, à trois bandes d'azur ; et au quatrième, d'argent à trois hermines de sable, posées en fasce », qui est de Fontaines.

I
Seigneurs de Comelles

I Antoine I de GOUZENS, seigneur de Comelles (à 2 km de Cambieure, Aude.)
Il testa le 30 octobre 1536 (supra.)
Il avait épousé **Jeanne de *CASTAGET*[870] (probablement CASTAGNET)**
il eut :

2.1 Antoine II de GOUZENS, qui suit.

2.2 François de GOUZENS.
D'une alliance inconnue il eut :

Barthélemy de GOUZENS, seigneur de Comelles.
Il fut présent, le 16 juin 1594, au château de Villeneuve-lès-Montréal (Aude), au contrat de mariage de Jean Sébastien de Génibrousse, seigneur du Cayla, avec Jeanne d'Hautpoul[871]. Il fut présent, le 4 septembre 1597, à la ratification du contrat de mariage de Jacquette de Donadieu, dotée de 3 000 écus, fille de feu Jean de Donadieu, seigneur de Puichéric (Aude), au diocèse de Mirepoix, et de Marguerite d'Hautpoul, avec François de Verniolles, seigneur de Campan[872].
Barthélemy de Gouzens mourut avant le 31 janvier 1600, date du contrat de mariage de sa fille Anne avec Sébastien de Bonne (infra.)

---

[869] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t. II, pp.69-70
[870] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 168-169, Quartiers de Jean de Gouzens, preuves de Malte en 1572.
[871] AD. Aude B 23, Bernard de Maillebois, notaire de Montréal.
[872] AD. Aude B 23, Jean Combis, notaire de Carcassonne.

Il avait épousé, par contrat du 6 septembre 1583, nommant feu son père, et sa mère, **Julianne (LE NOIR) de LA REDORTE**[873].
Pierre Le Noir de La Redorte, seigneur de La Redorte (Aude), fit une donation, le 23 mars 1584, à son beau-frère Barthélemy de Gouzens, seigneur de Comelles, en présence de Jean Le Noir de La Redorte, gouverneur de la ville et du château de *Drouardent* (Dourdan ?), son frère[874], ceci indique que Julianne de La Redorte était fille de François Le Noir, seigneur de La Redorte, tel que cela est indiqué par les preuves de noblesse, et de Catherine de Vissec, sa seconde épouse, ce qui est indiqué par la généalogie de la famille de Vissec[875].
Ils eurent :

Catherine de GOUZENS.
Elle épousa son cousin issu de germain **Bertrand de GOUZENS,** ce qui les concerne est reporté au degré III.

Anne de GOUZENS.
Dotée de 2 000 écus, elle épousa, par contrat filiatif du 31 janvier 1600, **Sébastien de BONNE,** seigneur de Missècle (Tarn), fils et héritier de feu Jacques de BONNE, seigneur de Missècle, et de Marguerite de NADAL, la future fut assistée de ses cousines, Catherine et Marie de Gouzens, et de Jean François de Lissac, seigneur de *Qué*[876].
Leur fille Marie de Bonne, épousa, par contrat du 10 mai 1624, Pierre de Roquette, écuyer, fils de M. Me Guillaume de Roquette, conseiller et magistrat.[877]

II Antoine II de GOUZENS, seigneur de Comelles.
Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.
Antoine de Gouzens, seigneur de Comelles, fut présent, le 4 septembre 1588, au contrat de mariage d'Henry Montsarrat du Vivier, seigneur du Vivier, et de Marguerite de Castéras, fille de feu Jean de Castéras, seigneur de Villemartin, et d'Antoinette Le Noir de La Redorte[878], et le 1er septembre 1603, au contrat de mariage de François Hannibal de Lasset, écuyer, et d'Antoinette de Couderc[879].
Il avait épousé, par contrat, en 1546, **Catherine de COUDERC,** veuve de Vincent de Pressoires[880], dotée de 1 000 livres, fille de François de COUDERC, seigneur d'Antugnac

[873] AD. Aude B 21, Georges Roquefort, notaire de Montréal.
[874] AD. Aude B 21, Antoine Couronel, notaire de La Redorte.
[875] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.3, p.353 ; François Le Noir de La Redorte avait épousé en premières noces Françoise d'Hautpoul, et en secondes noces, le 4 février 1537, Catherine de Vissec. La date du contrat de mariage de Julianne de La Redorte, ayant eu des enfants, indique qu'elle était certainement issue du second mariage de son père.
[876] AD. Aude B 23, Pierre Dupuy, notaire de Castres.
[877] AD.HG Reg. Ins.24.
[878] AD. Aude B 21, Guillaume Mercadier, notaire de Limoux.
[879] AD. Aude B 24, Bernard de Gely, notaire de Carcassonne.
[880] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Couderc,* la preuve n'est pas fournie.

(Aude), et d'Antoinette de THURIN[881]. François de Couderc, seigneur d'Antugnac, testa le 23 décembre 1564, nommant sa femme, léguant, entre autres, 1 600 livres à sa fille Catherine de Couderc, femme d'Antoine de Gouzens, seigneur de Comelles, outre les 1 000 livres qu'il lui avait constituées en dot[882]. Catherine de Couderc assista sa petite-fille, Françoise de Pressoires, le 25 novembre 1597, lors de son contrat de mariage avec Philippe de Roux (infra.)
Ils eurent[883] :

3.1 Bertrand de GOUZENS, qui suit.

3.2 Antoine III de GOUZENS, auteur de la branche des seigneurs de Lafage.

3.3 Jean de GOUZENS.
Il produisit, en 1572, ses preuves pour être reçu chevalier de Malte (supra.)

3.4 Marquèse de GOUZENS.
Elle épousa **Jean de PRESSOIRES,** seigneur de Tournebouix (probablement le lieu en Bourigeole, Aude.)
Leur fille Françoise de Pressoires, épousa, par contrat du 25 novembre 1597, nommant ses parents, M. Philippe de Roux, président et juge-mage de la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers, la future fut assistée de sa grand-mère Catherine de Couderc[884].

3.5 Marguerite de GOUZENS.
Elle épousa **Jean** alias **François de MONTFAUCON,** du lieu de Chalabre[885].

III Bertrand de GOUZENS, seigneur de Comelles.
Il mourut avant le 2 juillet 1607, date du contrat de mariage de sa fille Anne avec Jean Hélie, seigneur de Villarzel (infra.)
Il avait épousé sa cousine issue de germain **Catherine de GOUZENS** (slon le contrat de mariage de leur fille Anne.)
Ils eurent :

4.1 Jean Antoine de GOUZENS, qui suit.

4.2 Anne de GOUZENS.
Elle fut citée, pour la dernière fois, le 13 février 1658, au contrat de mariage de son fils François (infra.)

---

[881] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Couderc.*
[882] Maurice Vuillier, produisant, BnF, *Preuves de Saint-Cyr (?),* Mathurin Charretier, notaire à Alet.
[883] La Chesnaye-Desbois.
[884] AD.HG B 23, Henri Bonnefoy, notaire de Chalabre.
[885] La Chesnaye-Desbois.

Elle avait épousé, par contrat du 2 juillet 1607, dotée de 1 500 livres, nommant feu son père, Bertrand de Gouzens, et sa mère Catherine de Gouzens, **Jean d'HELIE,** seigneur de Villarzel (-du-Razès, Aude), la future fut assistée de son frère Jean Antoine de Gouzens, et d'Antoine de Gouzens, seigneur de *Poumy,* son oncle[886]. Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, mourut avant le 13 février 1658, date du contrat de mariage de son fils François Hélie, seigneur de Lespinouse, avec Marie de Danty, fille de M. Barthélemy Danty, conseiller du roi, et receveur des tailles, et de Jeanne de La Caze, le futur fut assisté de son frère Pierre Hélie, seigneur de Villarzel, et de Jean François de Gouzens, seigneur de Comelles[887].

Parmi leurs autres enfants :

Leur fille Marie d'Hélie, épousa par contrat du 27 février 1634, au château de Villarzel, Gabriel de Gléon, seigneur de Durban, fils de feu Olivier de Gléon, seigneur de Durban, et d'Anne de Voisins[888].

Leur fils aîné, Pierre d'Hélie, épousa par contrat du 7 décembre 1641, Jeanne de Voisins, fille d'Odet de Voisins, seigneur de Pomas, et de Germaine de Génibrousse[889].

Leur fille Rose d'Hélie, âgée de plus 20 ans, épousa, par contrat du 18 septembre 1647, Guillaume du Puy, seigneur de La Lagade et de Saint-Paul, elle fut assistée de Pierre d'Hélie, seigneur de Villarzel, son frère aîné, et de Jean de Gouzens, seigneur de Comelles[890] (qui doit être son frère.)

IV Jean Antoine de GOUZENS, seigneur de Comelles.

Il avait épousé, par contrat filiatif du 10 avril 1608, au château d'Alban (Tarn), **Marie d'ALARY,** dotée de 10 000 livres, fille de feu Georges d'ALARY, seigneur de Tanus, et d'Olympe de RABASTENS[891].

Ils eurent[892] :

5.1 François de GOUZENS, seigneur de Comelles.

C'est probablement lui qui, dit Jean François de Gouzens, seigneur de Comelles, se porta caution, le 14 novembre 1626, d'Antoinette de Montfaucon, pour une dette de 300 livres[893].

C'est probablement lui qui, dit Jean François de Gouzens, seigneur de Comelles, assista le 13 février 1658, François Hélie, seigneur de Lespinouse (son neveu), lors de son contrat de mariage avec Marie de Danty.

5.2 Hélie de GOUZENS, qui suit.

---

[886] AD.HG B 26, Alexis Casillac, notaire de Lauraguel.
[887] AD. Aude B 41, Nicolas Austric, notaire de Carcassonne.
[888] AD. Aude B 35, Jacques Assaly, notaire de Limoux.
[889] AD. Aude B 37, Jean Périé, notaire
[890] AD.HG Reg. Ins.28, Jean Comil, notaire de Saint-Paul.
[891] AD. Aude B 26, Jean Fabre, notaire de Puylaurens.
[892] La Chesnaye-Desbois nomme Philippe, François et Marc Antoine, et Hélie.
[893] AD. Aude 3 E 3101

5.3 Philippe de GOUZENS, seigneur du Bosc.
Il fut présent, le 18 octobre 1651, à un accord de Charles de Montfaucon, seigneur de Montagut, fils et héritier d'Antoine de Montfaucon, seigneur de Montagut, et héritier de Marguerite de Las Cases, et de Diane de Gély, épouse de François de Luppé, seigneur de Montlaur[894]. Ceci est à rapprocher du mariage de François de Luppé, seigneur de Montlaur, veuf de Diane de Gély, avec Gabrielle Delhom, fille de Pierrette de Gouzens (infra.)

5.4 Marc Antoine de GOUZENS.

5.5 peut-être Pierrette de GOUZENS.
Elle épousa noble **François DELHOM** (alias DELOM alias de LOM)**,** seigneur de Coustouge (en Roquefort-de-Corbières, Aude, ce qui indique que François Delhom appartenait à la famille Delhom qui tenait Roquefort), d'où Gabrielle Delhom qui épousa, suite à une promesse de mariage du 17 avril 1665[895], par contrat, en 1666, François de Luppé, seigneur de Montlaur, veuf, avec postérité, de Diane de Gély[896]

V Hélie de GOUZENS, seigneur de Comelles[897].
Il fut présent, le 17 avril 1665, à la promesse de mariage de Pierrette de Gouzens avec François Delhom (supra), ce qui indique une probable proche parenté.
Il avait épousé par contrat du 28 janvier 1656 **Françoise CAUSSE**
Ils eurent :

6.1 François de GOUZENS, qui suit.

6.2 Gabrielle de GOUZENS.
Elle épousa **Pierre FABRE**

VI François de GOUZENS, seigneur de Comelles.
Il épousa Gabrielle de GOUZENS, d'où postérité.

II
Seigneurs de Lafage

L'auteur de cette branche, Antoine de Gouzens, était fils d'Antoine II de Gouzens, seigneur de Comelles, et de Catherine de Couderc .

[894] Abbé Escarguel, *Notes* déposées aux AD. Ariège.
[895] AD. Ariège B 40 ; Abbé Escarguel, *Notes,* AD. Ariège
[896] AD. Ariège B 4.
[897] La Chenaye-Desbois, pour ce qui le concerne et sa descendance, sauf l'acte de 1665.

III Antoine III de GOUZENS, seigneur de Comelles, puis de Lafage (à 9 km au sud-est de Belpech, Aude, et à 9 km au nord de Mirepoix, Ariège, le château de Lafage, dont il reste une tour est classé monument historique, des actes furent passés à Belpech et à Mirepoix.)
Il mourut entre le 3 août 1619, date du premier contrat de mariage de son fils François, et le 13 janvier 1622, date de la donation de Marguerite du Château, veuve (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 16 février 1590, **Marguerite du CHÄTEAU,** dotée de 1 000 écus et de 200 écus de bagues et joyaux**,** fille de Léon du CHÂTEAU, seigneur *du Poy,* et de Françoise de FONTAINES[898].
Par leur contrat de mariage les époux avaient donné la moitié de leurs biens à un enfant mâle. A cause du mécontentement provoqué par François de Gouzens, seigneur de Lafage, leur fils aîné, marié, en leur absence, avec feue Anne de Cabaniel, fille de Gabriel de Cabaniel, seigneur de Cahuzac, par acte du 3 août 1619, reçu Montanier, notaire de Lafage, Marguerite du Château avait nommé (héritier), par acte du 13 janvier 1622, retenu Lalix, notaire de Carcassonne, après le décès d'Antoine de Gouzens, Louis de Gouzens, son deuxième fils. Le 14 juillet 1629, elle redonna la moitié de ses biens, à son fils aîné[899].
Ils eurent :

4.1 François de GOUZENS, qui suit.

4.2 Louis de GOUZENS.
Nommé héritier par sa mère, le 13 janvier 1622 (supra.)

4.3 Olivier de GOUZENS, seigneur de Saint-Peyre ou Saint-Pierre.
Olivier de Gouzens, habitant Sainte-Colombe, mari de Jeanne de Sérié, donna, le 25 novembre 1637, 600 livres à Germaine de Sérié, sa belle-sœur, sur les biens que Jeanne de Sérié avait sur feue Antoinette de Lespinasse (ou d'Espinas)[900].
Il mourut avant le 28 février 1675, date du mariage de sa fille Antoinette de Gouzens (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 15 août 1632, **Jeanne de SERIE,** fille de feu noble de Sériè et d'Antoinette d'Espinas ou de Lespinasse de Marquefave[901].
Leur fille, **Antoinette de GOUZENS**, épousa, par contrat filiatif du 28 février 1675, **Bernard de ROUAIX** fils de feu Pierre Bernard de ROUAIX et de feue Marie de MARTIN, la future était assistée de François et de Louis de Gouzens de Fontaines, ses cousins[902].

4.4 Gabrielle de GOUZENS.
Elle avait épousé le coseigneur de La Bastide[903].

---

[898] AD. Aude B 21, Guillaume Albaron, notaire de Limoux.
[899] AD. Aude B 32.
[900] AD.HG 3 E 18303 Carbonne.
[901] AD. Aude B 35
[902] AD. Aude B 2003, Antoine Gourg, notaire de Fendeille.
[903] La Chesnaye-Desbois

Son mari était noble **Pierre de POITEVIN,** seigneur de La Bastide, de Laval, selon le contrat de mariage de leur fille Philippe de Poitevin, du 9 juin 1632, épousant Barthélemy de Grave, seigneur de Lanet, fils de feu François de Grave, et de Claude de Montredon, le futur fut assisté de Balthazar de Montredon, seigneur de Mates, son oncle, la future fut assistée de Jacques de Poitevin, son frère, de François de Gouzens, seigneur de Lafage, et de Louis de Gouzens, seigneur de *Poumy,* ses beaux-frères[904]. (en réalité frères de sa mère) d'où postérité.

4.5 Louise de GOUZENS.

Elle épousa, par contrat du 17 mai 1627, nommant feu son père, sa mère Marguerite du Château, **Pierre d'AURIAC,** seigneur de *Soulancé,* fils d'Antoine d'Auriac, seigneur de Dufort, nommant Géraude de Grave, sa marâtre[905].

IV Jean **François de GOUZENS,** seigneur de Lafage (comme donataire de Tristan de Fontaines.)

Tristan de Fontaines, seigneur de Lafage, malade, fit la donation de tous ses biens, le 20 mars 1614, à François de Gouzens, fils aîné d'Antoine de Gouzens, seigneur de Comelles, et de Marguerite du Château, sa nièce (petite-fille)[906].

Tristan de Fontaines, d'une alliance inconnue avait eu une fille, Françoise de Fontaines.

Comme dit supra, Françoise de Fontaines avait été citée, le 16 février 1590, avec feu Léon du Château, son mari, au contrat de mariage de Marguerite du Château, leur fille, avec Antoine de Gouzens, seigneur de Comelles[907].

Françoise de Fontaines avait épousé, par contrat du 24 février 1576, nommant son père, dotée de 3 000 livres plus 500 livres pour les accoutrements, Léon du Château**,** seigneur de *Pouy*, fils de Pierre du Château, seigneur de Lavax (en Montréal, Aude), et de Marguerite de Gléon, la future fut assistée de Jean Bernard de Fontaines et de Jean de Fontaines, coseigneurs de Lafage, frères[908].

Philiberte de Lissac, fille de feu de Jean de Lissac, seigneur de La Tour, Saint-Quentin, et de Catherine de Cailhau, épousa par contrat du 20 avril 1659, Jean de Marquier, seigneur de Fajac, Larlengue (probablement Fajac-la-Relenque, Aude), elle fut assistée, entre autres de François de Gouzens et de Fontaines, seigneur de Lafage, son oncle, et de François de Gouzens et de Fontaines, seigneur de Raissac, son cousin[909] (fils de François, seigneur de Lafage.)

---

[904] AD. Aude B 35, François Grastain, notaire de Villerouge ; Hubert de Vergnette, *op.cit., t.*2 , p.173, dit que Balthazar de Grave était probablement fils de François, seigneur de Lanet, et de Jeanne du Château, fille de Pierre du Château, seigneur de Carcastel, et de Marguerite d'Arsse, il est possible que François de Grave, père de Balthazar, se soit marié deux fois.

[905] AD. Aude B 31, François Graffain, notaire. ; Géraude de Grave, pourrait être, selon la chronologie, fille de Philippe de Grave, seigneur de Félines, et de Madeleine de Saix, épousée par contrat du 25 août 1549 (Hubert de Vergnette, *op.cit.,* t.2, p.180, nomme cette Géraude, mais n'indique pas d'alliance.)

[906] AD. Aude B 25.

[907] AD. Aude B 21

[908] AD. Aude B 19

[909] AD. Aude B 41, François Amiel, notaire de La Bastide-de-Bousignac.

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 3 août 1619, **Anne de CABANIEL,** fille de Gabriel de Cabaniel, seigneur de Cahuzac (supra.), elle mourut avant le 14 juillet 1629, date de la nouvelle donation de Marguerite du Château (supra.)
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 3 février 1630, **Françoise de LISSAC,** dotée de 6 000 livres, plus 600 livres en pierreries, fille de feu Jean Paul de Lissac, seigneur de La Tour, et de Philiberte de Vignes. François de Gouzens dit avoir été marié en premières noces avec feue Anne de Cabaniel, et avoir donné la moitié de ses biens à Antoine de Gouzens, fils du premier lit. Furent présents, Gabriel de Lissac, seigneur d'Alliat, Pierre de Lissac, seigneur de Lbarat, et Barthélemy de Donadieu, seigneur de Puichéric[910].
Françoise de Villemur, demoiselle de Saint-Jean, habitant Gajan, fit donation de tous ses biens, le 12 octobre 1643, à sa nièce Françoise de Lissac, femme de François de Gouzens et de Fontaines, seigneur de Lafage[911].
Enfants du premier lit :

5.1 Antoine de GOUZENS et de FONTAINES.

Cité le 3 février 1630 (supra), il assista sa sœur Marguerite, lors de son premier contrat de mariage, le 7 janvier 1644, avec François de Plaigne (infra).

5.2 Marguerite de GOUZENS de FONTAINES

Marguerite de Gouzens de Lafage et de Fontaines, épouse de Marquis de Baud, seigneur de Castelfort, donna, le 29 mai 1689, 2 000 livres, à son fils François de Baud de Lamotte, à prendre sur les 11 000 livres qu'elle avait eues en dot[912].
Elle avait épousé, en premières noces, par contrat du 7 janvier 1644, nommant son père et feue Anne de Cabaniel, sa mère, dotée de 5 000 livres, **François de PLAIGNE,** seigneur de Plaigne (à 4 km de Lafage, Aude), la future fut assistée d'Antoine de Gouzens et de Fontaines, son frère[913]. François de Plaigne, fils de Barthélemy de Plaigne, seigneur de Plaigne, et de Miramonde de Villemur, était veuf de Marie de Ferrouil, épousée par contrat du 27 août 1618[914].
Elle avait épousé, en secondes noces, au château de La Peyrote, juridiction de Laurac (Aude), au diocèse de Mirepoix, par contrat du 7 juillet 1649, **Marquis de BAUD,** seigneur de Castelfort, fils de feu Pierre de BAUD, seigneur de Saint-Affrique, (et d'Anne de BEDOS[915]), la future fut dotée de 11 000 livres, somme qui lui était due par Anne de Plaigne, dame de Pibrac (elle avait épousé Guy du Faur, seigneur de Pibrac[916]), fille et héritière du feu sieur de Plaigne, par contrat du 12 janvier 1648, retenu Bousquet, notaire de Belpech, et des biens venant de la succession de feu Marquis de Baud, son oncle, par son contrat du 6 février 1645[917]. Anne de Plaigne

[910] AD. Aude B 35, Guillaume Manen, notaire de Mirepoix.
[911] AD. Aude B 1993, Giret, notaire.
[912] AD. Aude B 2003, Jean Fabre, notaire de Montréal.
[913] AD. Aude B 38, Pierre Bousquet, notaire de Belpech ; AD. Aude B 1993
[914] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 247.
[915] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 955, qui nomme Marguerite de La Fage, pour Marguerite (de Gouzens) de Lafage, l'épouse de Marquis de Baud.
[916] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 247.
[917] AD. Aude B 1995, Louis Fabry, notaire de Gajan

était issue du premier mariage de François de Plaigne avec Marie de Ferrouil, car elle épousa par contrat du 31 janvier 1642, Guy du Faur, seigneur de Pibrac, et ne peut donc être fille de Marguerite (comme le dit, par erreur, André Navelle[918].)

Enfants du second lit :

5.3 François de GOUZENS, qui suit.

5.4 Louis de GOUZENS, auteur d'une branche
Dans sa descendance, Marie de Gouzens de Fontaines, épousa Jean Baptiste de Madron[919], coseigneur de Lafage (du chef de sa femme), fils de Paul de Madron, seigneur de Mirabail, au diocèse de Mirepoix, et de Marie Thérèse de Pèlerin (épousée le 15 juin 1740), d'où postérité[920].

V François de GOUZENS et de FONTAINES, seigneur de Raissac et de Lafage.
François de Gouzens et de Fontaines et Louis de Gouzens furent présents, le 28 juin 1632, au contrat de mariage de Bertrand Rainier et de Louise de Robert[921].
François et Louis de Gouzens et de Fontaines, furent présents le 28 février 1675 au contrat de mariage de leur cousine Antoinette de Gouzens avec Bernard de Rouaix (supra.)
François de Gouzens et de Fontaines assista, le 25 janvier 1679, sa belle-sœur, Anne de Casamajour, fille de Jean Georges de Casamajour, seigneur du Carla, et de feue Marguerite de Raymond, lors de son contrat de mariage avec Charles de Garaud, seigneur de Vieillevigne[922].
Il avait épousé[923], en premières noces, **Antoinette de ROQUEFORT,** fille de Jean de ROQUEFORT, seigneur de Viviès, coseigneur de Daumazan, et de Françoise d'ABAN, sans postérité.
Il avait épousé en deuxièmes noces **Marguerite de VILLAROUX,** fille de Pierre de VILLAROUX, seigneur de Pierrefitte, et de demoiselle de MARTIN-CAMBIAC.
Il avait épousé, en troisièmes noces, **Louise de CASAMAJOUR,** fille de Jean Georges de CASAMAJOUR, seigneur de La Leude, et de Marguerite de RAYMOND.
Enfant du deuxième lit :

6.1 Henri de GOUZENS, coseigneur de Lafage, épousa **Jeanne de BOUTARIC.**
Ils eurent (*Geneanet*):

Anne Marie de GOUZENS et de FONTAINES.
Elle épousa, en 1730, résident au château de Lafage, **Jean François d'AUSTRY,** écuyer, garde du corps du roi, fils de Marc d'AUSTRY, seigneur de Bel-Aspect (en Salles-sur-l'Hers, Aude) et de feue Marguerite de LUPPE.

---

[918] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 247.
[919] La Chesnaye-Desbois
[920] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1027-1028.
[921] AD. Aude B 1991
[922] AD. Aude B 2003, Jean de Cazals, notaire de Mazères.
[923] La Chesnaye-Desbois indique les trois mariages, avec les parents des 3 épouses.

Enfants du troisième lit :

6.2 Joseph de GOUZENS, qui suit.

6.3 N…de GOUZENS, seigneur de Mansan, sans postérité.

VI Joseph de GOUZENS et de FONTAINES, seigneur de *Barbazan* (probablement Barbazat, à 8 km de Lafage).
Il épousa **Gabrielle de CALOUIN,** fille de Jean Sauveur de CALOUIN, seigneur de Puycalvel, et de Françoise des GUILLOTS[924].
Ils eurent :

7.1 Balthazar de GOUZENS et de FONTAINES, qui suit.

7.2, etc., plusieurs filles, non mariées.

VII Balthazar de GOUZENS et de FONTAINES. seigneur de *Montolivet*, comme héritier de Grégoire de Calouin, son oncle[925].
Il avait épousé, en premières noces, **Marie de POLASTRE.**
Il avait épousé, en secondes noces, le 13 décembre 1748, **Catherine de CALOUIN,** sa cousine, fille de Grégoire II de CALOUIN, seigneur de Tréville et de Combalzène, et de Charlotte de VERNES[926]
Enfant du premier lit :

7.1 Charles Joseph de GOUZENS, né en 1746 (donc du premier lit.)

Enfants du second lit :

7.2 Grégoire de GOUZENS, né le 12 juillet 1751.

7.3 Anne Laurence de GOUZENS, née le 29 juin 1754.

7.4 Jean Charles de GOUZENS, né le 21 avril 1757.

7.5 Jacques Marie de GOUZENS, né le 19 janvier 1760, il fut reçu à l'Ecole royale militaire, sur preuves de noblesse, et était élève à l'école royale militaire de La Flèche, lors de l'établissement de la généalogie par La Chesnaye-Desboius.

---

[924] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. II, p.1204.
[925] La Chesnaye-Desbois pour ce qui le concerne et ses enfants, complété par Jules Villain, pour son épouse Calouin.
[926] Jules Villain, *op.cit.,* t. II, p.1204

III
Personnes isolées

Jacques de Gouzens, héritier de son frère Aycard, dénombra Cournanel, en 1392[927].

Jacmes Marion, bourgeois de Fanjeaux, épousa, par contrat du 13 février 1422, Antoinette de Gouzens, de Cambieure, fille de Sicard[928].

Jean Jacques de Gouzens fut présent, le 16 juillet 1611, à une reconnaissance de dette de Marguerite de Narbonne, veuve d'Hector de Narbonne, vicomte de Saint-Girons[929].

Catherine de Gouzens épousa, par contrat du 31 juillet 1632, Antoine François de Saint-Géry, coseigneur de Salvagnac, fils de Jean de Saint-Géry, coseigneur de Salvagnac, et de Marguerite de Naucase, d'où postérité[930].

1708, Marie Thérèse de Gouzens de Fontaines, épouse de Jean Gabriel d'Espinas, seigneur de Cardonne, mourut à Lézat (Ariège) le 13 décembre 1708[931].

Bernard de Gouzens, sieur de Castéras, assista, le 24 août 1726, Toinette de Lorde, file de Jean François de Lorde, seigneur de Lamurasse, et de Paul du Pac, lors de son contrat de mariage avec Pierre de Grenier, seigneur de La Broue[932].

Douillac, révision le 15 janvier 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[927] Pierre Timbal, *L'application de la coutume de Paris, au pays d'Albigeois,* p.66.
[928] Jules Villain, *op.cit.,* t. I, p.612, Delom, notaire.
[929] AD. Aude B 25, Bessier, notaire de Toulouse
[930] Mémoires et Documents, *Nobiliaire des généralités de Montauban et d'Auch,* t. I, p.164, Photocopie des preuves de noblesse de Jean Joseph de Saint-Géry, maintenu noble le 8 décembre 1697.
[931] RP. Lézat
[932] AD.HG 3 E 16199 Plan Volvestre

Famille HELIE de VILLARZEL

Cette famille est connue depuis le 14ème siècle.
Une généalogie succincte a été publiée par André Navelle[933], depuis Jean Hélie, seigneur de Villarzel, à la fin du 15ème siècle, les preuves de noblesse furent établies depuis Nicolas Hélie, seigneur de Villarzel et de Montauriol, fils de Jean (supra), qui dénombra en 1540[934].
Cette famille portait : « D'azur, à trois lamproies d'argent, mouchetées de sable, posées en fasce. »
Cette famille tenait le château et la seigneurie de Villarzel-du-Razès, à 8 km au sud-est de Montréal (Aude), le château actuel qui date du 16ème siècle est bâti en petites briques.

I
Premiers degrés

Simon Goloinh, Raymond Bringuier et Arnaud Hélie, coseigneurs de Pomas, Montclar et Villarzel, en pariage avec le roi, dénombrèrent, en 1327, Villarzel (-du-Razès.[935].) Les mêmes, en pariage avec le roi, dénombrèrent Montclar, le 2 octobre 1327, et Pomas, en pariage avec le roi, à la même date[936].
Pierre Hélie, coseigneur de Villarzel, dénombra Villarzel, en partie, en mars 1373 (n.st.), puis en 1389, et en 1397, la partie achetée à Jean Bringuier, et le 27 novembre 1399[937].
Il dénombra Montclar, en partie, Cenne et Sanches, en mars 1373 (n.st.)[938].
Pierre Hélie, seigneur de Villarzel, fit un accord en 1399, avec les habitants dudit lieu[939].
Jean Hélie, son fils, héritant de son père dénombra le château de Villarzel, et Sanches, le 12 décembre 1410[940] ; il dénombra, en 1425, des fiefs en Villefloure[941].

II
Seigneurs de Villarzel

Dans la probable descendance de Jean Hélie, seigneur de Villarzel, qui fit des dénombrements en 1410 et 1425, figure probablement Jean Hélie, seigneur de Villarzel, origine de la filiation suivie.

I Jean HELIE, seigneur de Villarzel.
Feu Jean Hélie, seigneur de Villarzel, fut cité, le 20 mai 1547, comme grand-père de Pierre Hélie, seigneur de Villarzel ((degré III) et père de Catherine Hélie, qui avait épousé Nicolas de Castéras, seigneur de Villemartin (infra.)
En même temps que lui vivait Anglésie Hélie de Villarzel qui épousa, par contrat du 6 octobre 1487, Bernard d'Hautpoul (sans qualification)[942]. Bernard d'Hautpoul, époux d'Anglésie

---

933 André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.V, pp.168-169
934 Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t. II, p. 74
935 Pierre Timbal, *L'application des coutumes de Paris au pays d'Albigeois,* p.73
936 Pierre Timbal, *op.cit.,* p.48
937 Pierre Timbal, *op.cit.,* p.73
938 Pierre Timbal, *op.cit.,* p.47 (Cenne) ; p.48 (Montclar) ; p.50 (Sanches) ; p.61 (Pomas.)
939 Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.74
940 Pierre Timbal, *op.cit.,* p.74 ; p.134, note 10.
941 Pierre Timbal, *op.cit.,* p.62

Hélie de Villarzel, est dit par Maurice Vuillier, sans preuve, Bernard d'Hautpoul, seigneur de Cassagnoles, puis de Brugairolles, fils de Gaston d'Hautpoul, seigneur de Félines, Cassagnoles, et de Jeanne de Sainte-Colombe ; le seigneur de Cassagnoles et de Brugairolles, avait épousé Suzanne Le Noir (alias Nigri)[943], dite sans preuve fille de Pierrre Le Noir, seigneur de La Redorte, les généalogies publiées de la famille d'Hautpoul (La Chesnaye-Desbois, chevalier de Courcelles, La Roque, Jules Villain, André Navelle), ne mentionnent pas l'alliance avec Anglésie Hélie de Villarzel, celles de la famille de Le Noir ne mentionnent pas, non plus, le père de Suzanne.
D'une alliance inconnue, Jean Hélie eut :

2.1 Nicolas HELIE, qui suit.

2.2 Pierre HELIE.
Pierre Hélie, doyen de l'église collégiale de Montréal, chanoine de Narbonne, testa le 12 décembre 1536, instituant Pierre Hélie, son héritier universel, testament reçu par J. Chandon, notaire à Carcassonne (infra).

2.3 Catherine HELIE.
Elle épousa, par contrat du 5 février 1511, **Nicolas de CASTERAS,** seigneur de Villemartin, fils de Pons de CASTERAS, seigneur de Castéras, Campagne, Fayolle, et de Jeanne de TEISSIER, dame de Villemartin, il se remaria à Seguine de Séverac, fille de Gilbert de Séverac Nicolas de Castérastesta le 3 janvier 1562 (n st.,), d'où postérité[944].

2.4 Peyronne HELIE.
Elle épousa, par contrat du 4 mars 1512 (v.st., soit 1513, n.st.), **Pierre de SERS,** seigneur d'Aulix, fils de Georges de Sers, seigneur d'Aulix, La Peyrère, Castéras, et de Jeanne de CAZALET, dame de Razès[945].
Pierre de Sers, seigneur d'Aulix, au diocèse de Rieux, testa le 20 octobre 1528, demandant que les legs de feu son père, Georges de Sers, soient exécutés, faisant des legs, à sa femme Peyronne d'Hélie, qui gouvernera ses biens, et à 5 de ses enfants et instituant héritier universel Roger de Sers, son fils aîné[946]. Leur fille Marguerte de Sers épousa, en 1532 ,Jean d'Escorneboeuf, seigneur de La Pomarède[947].

II Nicolas HELIE, seigneur de Villarzel, de Montauriol (à 4 km au sud-est de Salles-sur-l'Hers, Aude.).
Il fut docteur en droit, professeur de droit, lieutenant du sénéchal de Carcassonne.

---

[942] AD. Aude 2 E 96.
[943] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Hautpoul,* Mars 2003.
[944] Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France,* t.4, pp. 18 et 25 de la généalogie Castéras.
[945] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* I, p.252
[946] AD.HG 3 E 16391.
[947] AD. Aude E 263

Nicolas Hélie, seigneur de Villarzel, en tant que lieutenant du sénéchal de Carcassonne, reçut, le 14 février 1523, une revendication d'héritage de Peyronne de Rabot, femme de Pierre Dax, seigneur d'Axat, contre son frère Pierre Rabot, seigneur de Pomas[948]. Nicolas Hélie, professeur de droit, seigneur de Villarzel, fut nommé le 29 décembre 1533 exécuteur testamentaire d'Hugues de Fontaines, seigneur de Fendeille et de Palaminy[949].
Suite à un échange, effectué en juillet 1532, entre Mathieu de Nos et Nicolas Hélie, docteur en droit, lieutenant du sénéchal de Carcassonne, par lequel Mathieu de Nos avait reçu de Nicolas Hélie, une partie de la place de Sanches, une métairie à Montréal et un fief noble à Cailhau, d'une valeur de 8 à 9 000 livres, et avait cédé à Nicolas Hélie le lieu de Montauriol, ce dernier devait payer en plus 3 000 livres. Le 26 juin 1535, eut lieu une transaction entre les parties, Nicolas Hélie devait payer 751 livres, ce qui fut annulé le 13 février 1539[950].
Nicolas Hélie fit un dénombrement en 1540, et mourut probablement dès 1541, date à laquelle son fils Pierre Hélie rendit un hommage[951].
Nicolas Hélie mourut certainement avant le 9 août 1543, date à laquelle Pierre Hélie, son fils et héritier, suite à un procès intenté contre lui par Germaine de Nos, épouse de Jean Bastier, fut condamné à payer 600 livres restant à payer sur 1 000 livres, suivant une transaction du 28 juillet 1542[952].
Il avait épousé **Guillerme d'ARNAVE,** fille de Jean d'ARNAVE, seigneur d'Ornolac, coseigneur de Gardouch, et d'Anglésie de FONTAINES, tel que cela est déduit de la donation de sa sœur homonyme, le 21 janvier 1498, qui suit.
Le 21 janvier 1498, Guillemette alias Guillerme d'Arnave, de Nailloux, femme de Mathieu de Montesquiou, fit des legs à Constance de Varagne, sa nièce, à Jeanne de Villarzel, sa nièce, à Guillerme d'Arnave, sa sœur, femme du seigneur de Villarzel, et à Marguerite d'Arnave, sa sœur. Elle était fille d'Anglésie de Fontaines, et sœur de Gaillard d'Arnave, seigneur d'Ornolac[953].
Ils eurent :

3.1 Pierre HELIE, qui suit.

3.2 Jeanne HELIE.
Jeanne Hélie fut instituée donataire de sa tante Guillerme (Guillemette) d'Arnave, femme de Mathieu de Montesquiou, sœur de sa mère Guillerme d'Arnave, par son testament du 21 janvier 1498 (infra.) Elle était en procès, le 11 décembre 1545, contre Pierre Hélie, seigneur de Villarzel, mentionnant le testament du 12 décembre 1536, de Pierre Hélie, doyen de l'église collégiale de Montréal, chanoine de Narbonne[954].

---

[948] AD. Aude 2 E 102
[949] AD. Aude H 587, Arnaud Mazères, notaire de Margestaud
[950] André Navelle, *op.cit.,* V, p.168, produisant AD.HG 3 E 2787, Clavelli, notaire (acte de 1535)
[951] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.74
[952] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 169, produisant AD.HG B 36
[953] AD. Ariège E 228, Yves Corniyard, notaire de Toulouse ; il est prouvé qu'Anglésie de Fontaines avait épousé Jean d'Arnave, seigneur d'Ornolac, et que ceux-ci eurent pour enfants Gaillard, et Guillemette, épouse de Mathieu de Montesquiou, entre autres (Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arnave.*)
[954] André Navelle, *op.cit.,* V, p.169, produisant AD.HG B 39

III Pierre HELIE, seigneur de Villarzel, de Montauriol.
Le 18 août 1545, Pierre Hélie, seigneur de Villarzel et de Montauriol, donna une procuration à Guillaume Arnaud de Montesquieu, chanoine de Saint-Paul de Fenouilet, pour recevoir certaines sommes de noble Hélie, son oncle, et de Nicolas Hélie, son père[955].
Pierre Hélie, seigneur de Villarzel, petit-fils de feu Jean Hélie, seigneur de Villarzel, était en procès, contre Marc de Castéras, seigneur de Villemartin, fils de feue Catherine Hélie, fille dudit feu Jean. Il fut décidé, le 20 mai 1547, que Pierre Hélie paierait pour droit de légitime et supplément de légitime, de Catherine Hélie, la somme de 1 000 livres, outre la dot payée à Catherine, par feu Jean, son père, et feu Nicolas, son frère[956].
Pierre Hélie mourut dès 1554, date à laquelle Pierre d'Hautpoul et Nicolas de Luc, tuteurs de Jean Hélie, dénombrèrent Montauriol[957].
Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1539, **Madeleine de CHÂTEAUVERDUN**[958], fille de François de CHÂTEAUVERDUN, seigneur de Calmont, baron de Saint-Jean du Tor, et de Bertrande de FOIX[959].
Ils eurent :

4.1 Jean HELIE, qui suit.

4.2 Jeanne HELIE.
Le 27 mai 1618, Jeanne d'Hélie donna 4.000 livres à son fils, Antoine Bertrand d'Astugue, seigneur d'Engalin[960], le 8 janvier 1621, elle fut nommée dans le testament de son fils Antoine Bertrand d'Astugue[961].
Elle avait épousé, par contrat du 8 février 1562, **Bertrand d'ASTUGUE,** seigneur de Corné[962], fils de Jean d'ASTUGUE, seigneur de Corné (à 1 km de Maravat, Gers)[963].
Bertrand d'Astugue testa le 2 octobre 1595, faisant un legs à son fils Antoine Bertrand, marié à Armoise de Montlezun, disant avoir marié son fils aîné, Martial, à Françoise de Noé, faisant un legs à son autre fils Alexandre, marié à Jeanne d'Hélie[964], son testament aurait été ouvert le 9 janvier 1598.
Gabrielle de Châteauverdun (sœur de Madeleine, épouse de Pierre Hélie), veuve en secondes noces de Roger de Noé, d'où une fille Françoise, fit une donation (de ses biens), le 19 octobre 1586, à Martial d'Astugue, fils de Bertrand d'Astugue, seigneur de Corné, et de Jeanne d'Hélie, qui était son plus proche parent, à condition qu'il épouse sa fille Françoise de Noé[965], ce mariage eut lieu, d'où postérité.

---

[955] André Navelle, *op.cit.,* V, p.169, produisant AD.HG 5210, Lobeyrie, notaire.
[956] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 169, produisant AD.HG B 40.
[957] B.M. Toulouse Ms 635
[958] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.74
[959] André Navelle, *op.cit.,* III, p.154
[960] AD. Gers 3 E 8579 Mauvezin
[961] AD. Gers 3 E 8580 Mauvezin
[962] AD. Gers Vergès I 169
[963] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Astugue,* produisant la preuve.
[964] *Revue de Gascogne* 1878, p.144 ; AD. Gers Vergès I 169 ; BnF Fr 32298
[965] AD.HG Reg Ins 2

4.3 Aiglantine HELIE.

Elle épousa, par contrat filiatif du 17 mars 1572, **Bernard d'ESPARBES,** seigneur de La Roquette, fils de feu Jean d'ESPARBES, et d'Anne de MONTAUBAN, le futur reçut tous les biens de sa maison, rappelant avoir baillé 1 500 livres à son frère Bertrand d'Esparbès, pour sa légitime, furent présents Jean de Gères, seigneur de Sainte-Gemme (Gers), et Bertrand d'Astugue, seigneur de Corné[966].

La présence de Jean de Gères est peut-être à rapprocher de Bertrand de Gères qui avait épousé, en 1504, Jeanne d'Hélie[967], toutefois existait, à l'époque, une famille d'Hélie qui tenait Aignan (Gers.)

IV Jean d'HELIE, seigneur de Villarzel.

Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, vendit la terre de Montauriol à son beau-frère Jean de Nos, époux de sa belle-sœur Anne du Pac, cette vente fut confirmée par un arrêt du Parlement du 19 mai 1575[968].

Il testa (une première fois) 25 mars 1588[969]. Le 23 avril 1593, Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, rappelant son contrat de mariage du 12 février 1569, avec demoiselle du Pac, sœur germaine de François du Pac, seigneur de Lasalle, fit donation à Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, le deuxième fils de son premier mariage[970].

Il est cité feu, le 12 novembre 1604, lors de contrat de mariage de sa fille Marguerite.

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 12 février 1569, **Jeanne du PAC,** fille de François du PAC, seigneur de Lasalle, Sentein, Andressein, capitaine châtelain de Castillon, et de Françoise de LESTENDARD[971].

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 27 juin 1585, **Violande de MONTREDON,** dotée de 1 000 écus sols, sœur germaine de Jean de MONTREDON, seigneur de Mattes[972], donc fille de Guillaume de MONTREDON, seigneur de Gasparets, des Mattes, et de Françoise d'ARSSE[973].

Enfants du premier lit :

5.1 N…d'HELIE

Il est probablement Pierre Hélie qui fit une donation de 1 000 livres, le 19 juillet 1608, à sa sœur Marquèse Hélie, femme de noble Abraham de *La Raye*, seigneur de Merviel[974].

---

[966] AD. Gers Vergès I 1295 n°7973, Dabant, notaire.
[967] André Navelle, *op.cit.,* V, p.168, se référant à O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne.*
[968] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.62
[969] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* p.74
[970] AD. Aude B 22.
[971] Jules Villain*, La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p. 1767, indique le mariage et les parents de l'épouse.
[972] AD. Aude B 21, Michel Syau, notaire d'Espéraza, au diocèse d'Alet.
[973] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* I, seconde partie, p.211.
[974] AD. Aude B 26, Alexis Cazillac, notaire de Lauaguel.

5.2 Jean d'HELIE, dit deuxième fils (probablement pour second), qui suit. Etienne Léger le dit par erreur issu du second lit, sans en fournir la preuve., alors que le testament de son père le dit fils de Jeanne du Pac.

Enfants du premier ou du second lit :

5.3 Marquèse d'HELIE.
Marquèse d'Hélie, fille de Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, assistée de Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, son frère, d'Henry de Godailh, seigneur de Graves, et de Françoise d'Hélie, sa sœur, femme dudit seigneur de Graves, épousa par contrat du 2 juin 1608, noble **Abraham de *LA RAYE***, seigneur de Saint-André, fils de noble François de *LA RAYE*, seigneur de Merviel et d'Ouveillan (Aude), et de Charlotte de GODAILH[975].

5.4 Françoise d'HELIE.
Etant mariée, elle assista sa sœur Marquèse, le 2 juin 1608, lors de son contrat de mariage avec Abraham de La Raye.
Elle avait épousé, avant le 2 juin 1608, **Henry de GODAILH,** seigneur de Graves (supra).

Enfant du second lit :

5.5 Marguerite HELIE.
Marguerite d'Hélie mourut le 20 septembre 1653[976].
Elle avait épousé, par contrat du 12 novembre 1604, au château de Mates ou Mattes, nommant feu Jean Hélie, seigneur de Villarzel, son père, et Violande de Montredon, veuve, sa mère, noble **François DELHOM,** coseigneur de Roquefort[977], fils de noble Paul DELHOM (alias DELOM alias de LOM), seigneur de Roquefort (-de-Corbières, Aude), d'où postérité[978].
Leur second fils, Gabriel Delhom, seigneur de La Chapelle, épousa par contrat filiatif du 22 février 1643, Anne de Fabre, fille de feu Bernard Fabre, capitaine, et de Françoise de Guibert. Il fut assassiné par Pierre de Pompadour, seigneur de Villesèque, et Balthazar de Pompadour, seigneur d Montpezat[979] (son fils), doù postérité.

V Jean d'HELIE, seigneur de Villarzel.

---

[975] AD. Aude B 26, Jacques Bonnet, notaire d'Ouveillan.
[976] Jean-Marie Blad-Lancelin de Vresse, *Etudes généalogiques concernant les familles nobles, bourgeoises et seigneuriales de l'Aude,* p. 121, qui dit, par erreur que Marguerite d'Hélie était fille de Françoise du Pac de Badens.
[977] AD. Aude B 24, Louis Razals, notaire de Saint-Jean.
[978] Jean-Marie Blad-Lancelin de Vresse, *op.cit.,* p.121
[979] Jean-Baptiste Blad-Lancelin, *op.cit.,* p.121

Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, fut cité, en 1612, avec Antoine Bertrand d'Astugue, seigneur d'Engalin, et Jean de Solan, seigneur de Saboulies, tuteur des enfants d'Hector, de Narbonne, vicomte de Saint-Girons[980].
Il mourut avant le 13 février 1658, date du contrat de mariage de son fils François.
Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1607, **Anne de GOUZENS,** fille de feu Bertrand de GOUZENS, seigneur de Comelles, et de Catherine de GOUZENS, la future, dotée de 1 500 livres, fut assistée de son frère Jean Antoine de Gouzens, et d'Antoine de Gouzens, seigneur de *Poumy,* son oncle paternel[981].
Ils eurent :

6.1 Pierre d'HELIE, qui suit.

6.2 François d'HELIE, seigneur de Lespinouse, **auteur de la branche des seigneurs de Saint-André**[982].

6.3 Marie d'HELIE.
Elle épousa, par contrat filiatif du 27 février 1634, au château de Villarzel, étant dotée de 12 000 livres, **Gabriel de GLEON,** seigneur de Durban, fils de feu Olivier de GLEON, vicomte de Périllos, seigneur de Gléon, de Durban, de Montalba, et d'Anne de VOISINS[983]. Gabriel de Gléon, vicomte de Périllos, baron de Durban, seigneur de Montalba, épousa en deuxièmes noces, par contrat du 21 février 1638, Anne de Thézan, et en troisièmes noces, le 10 janvier 1658, Françoise Sarlaboux, fille de Guiraud Sarlaboux, baile de Durban. Il eut de son premier lit, deux fils, Jean de Gléon, qui continua la lignée, et Marc Henry de Gléon, auteur d'un rameau, et de son deuxième lit, une fille, Anne de Gléon, qui épousa Guillaume d'Arsse, seigneur de Cascatel[984].

6.4 Rose d'HELIE.
Le 1er novembre 1685, Rose d'Hélie, veuve de messire du Puy, seigneur de La Lagade et de Magrin, âgée de 68 ans, abjura la religion réformée[985]. Elle mourut avant le 29 juin 1695, date du contrat de mariage de sa fille Rose du Puy avec Jean Clausade, écuyer, seigneur de Riols[986], le mariage fut célébré dans la chapelle de la maison de Riols, située dans la paroisse de Teyssode (Tarn), le marié était fils d'Arnaud de Clausade, écuyer, seigneur de Riols, et de Marie de Gally[987].
Elle avait épousé, par contrat du 18 septembre 1647, nommant ses parents, étant dotée de 12 000 livres, noble **Guillaume du PUY,** seigneur de La Lagade, de Saint-Paul et de Magrin, assisté de Gabriel du Puy, seigneur de La Roquette, son frère, et de Pierre

[980] AD.HG 3 E 957, Bessier, notaire de Toulouse.
[981] AD. Aude B 26, Alexis Casillac, notaire de Lauraguel.
[982] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* tome II.
[983] AD. Aude B 35, Jacques Assaly, notaire de Limoux.
[984] La Chesnaye-Desbois ; Jean-Marie Blad-Lancelin de Vresse, *op.cit.,* pp.185-186.
[985] AD. Tarn E 3270
[986] AD.HG Reg. Ins. 33, Jean Quinquiry, notaire de Saint-Paul Cap de Joux.
[987] RP. Teyssode

de Bérail, seigneur de Moulins, son beau-frère, la future fut assistée de Pierre d'Hélie, seigneur de La Bastide et de Villarzel, son frère aîné, et de Jean de Gouzens, seigneur de Comelles[988]. Pierre de Bérail, seigneur de Moulins, avait épousé Marguerite du Puy, fille de Jean du Puy, seigneur de Magrin, La Lagade, et de Paule de Salles de Gudanes, ce qui permet de préciser les parents de Guillaume du Puy, (Jean du Puy, seigneur de Magrin, La Lagade, et Paule de Salles de Gudanes), indiqués par Jules Villain[989]. Guillaume du Puy qui avait été maintenu noble le 19 juin 1669, aurait testé le 13 février 1672[990], mais il est cité feu le 9 avril 1671, lors du contrat de mariage de sa fille Pauline avec Jacques de Châteauverdun, seigneur de Belvèze, Puycalvel[991], la phrase concernant le testament s'applique peut-être à Rose d'Hélie, qui ne fut pas citée feue lors du contrat de mariage de sa fille Pauline.

VI Pierre d'HELIE, seigneur de Villarzel, La Bastide.
Piere d'Hélie, seigneur de Villarzel, La Bastide, fut maintenu noble, le 5 septembre 1669, ainsi que son frère François, seigneur de Lespinouse[992].
Pierre d'Hélie et sa femme, Jeanne de Voisins, assistèrent, le 8 octobre 1670, leur belle-sœur et soeur, Marie de Voisins, lors de son contrat de mariage, au château de Pomas, avec Blaise du Pac, seigneur de Mazerolles[993], on peut remarquer le grand écart de temps entre les mariages des deux sœurs, celui de Marie resta stérile.
Fils aîné, il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1641, **Jeanne de VOISINS,** dotée de 12 000 livres, fille d'Odet de VOISINS, seigneur de Pomas, et de Germaine de GENIBROUSSE[994]. Olivier de Voisins, seigneur de La Bartissière, frère de Jeanne, épouse de Pierre d'Hélie, épousa par contrat du 29 novembre 1659, Jeanne de Danty, sœur de Marie de Danty, épouse de François d'Hélie, seigneur de Lespinouse, elle fut assistée de François d'Hélie, seigneur de Lespinouse, son beau-frère[995].
En fonction de la chronologie, Pierre d'Hélie et Jeanne de Voisins sont probablement les parents de :

7.1 François d'HELIE, qui suit.

7.2 Germaine Rose d'HELIE de VILLARZEL.
Elle épousa **Gabriel de FOUCAUD**, seigneur de Mouzens, dont elle était la première épouse, fils de Guillaume François de FOUCAUD, seigneur de Mouzens, et de Marie de SEGLA, cette dernière épousée par contrat du 22 septembre 1632 ; Gabriel de Foucaud épousa, en secondes noces, par contrat du 2 novembre 1674, Marie de Rigaud de Vaudreuil[996].

---

988 AD.HG Reg. Ins.28, Jean Cornil, notaire de Saint-Paul.
989 Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1369
990 Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1369.
991 AD. Aude B 44, Pierre Barthe, notaire de Saint-Paul Cap-de-Joux.
992 Marquis d'Aubais, *op.cité,* II, p.74
993 AD . Aude 2 E 104-3.
994 AD. Aude B 37.
995 AD. Aude B 41, Nicolas Austric, notaire de Carcassonne.
996 Jules Villain, *op.cit.,*I, p.119.

VII François d'HELIE, seigneur de Villarzel.
Il épousa, le 24 novembre 1677, **Louise de MONTFAUCON de Roquetaillade,** fille de Jean François de MONTFAUCON, seigneur de Roquetaillade, et de Jeanne de MONTFAUCON de Rogles[997]. Elle fut héritière de tous les biens de sa maison et eut neuf enfants[998].
Ils eurent (6 enfants sont connus, il est possible qu'il faille leur ajouter Hippolyte, religieuse, citée dans le testament de Françoise, en 1737) :

8.1 Antoine César d'HELIE, qui suit.

8.2 Hyacinthe d'HELIE de VILLARZEL.
Etant abbé, il fut cité en 1723, et comme légataire de sa sœur Françoise, par son testament du 26 mars 1737 (infra.)

8.3 Joseph d'HELIE de VILLARZEL
Il fut institué héritier universel de sa sœur Françoise, par son testament du 26 mars 1737.

8.4 Catherine d'HELIE dite de VILLARZEL.
Le 30 mars 1735, François de Sarrieu, seigneur de Martres et de Castelbiague, faisant sa résidence dans son château de Martres, et Catherine de Villarzel, son épouse, firent un accord avec Françoise de Villarzel, sœur germaine de Catherine, résidant à Limoux, pour un emprunt de 1 000 livres[999].
Catherine de VILLARZEL avait épousé, par contrat filiatif du 15 février 1722, **François de SARRIEU,** seigneur de Martres (-Tolosanes) et de Castelbiague, fils de François de SARRIEU, seigneur de Martres et de Castelbiague, et de feue Catherine de LA MOTHE d'Izaut, sa deuxième épouse (veuf en premières noces de Françoise de Vendômois, il épousa en troisièmes noces Marie Anne du Pouy de Marignac), la future fut assistée d'Antoine César d'Hélie, seigneur de Villarzel, d'Hyacinthe d'Hélie, et de Françoise d'Hélie, sa sœur, résidant à Limoux[1000].
Le 7 juillet 1738, François de Sarrieu, coseigneur de Martres, et demoiselle d'Hélie de Villarzel, sa belle-sœur, vendirent une pièce de terre à Jean Carrère, curé de Saint-Lizier[1001]. Au milieu du 18ème siècle, François de Sarrieu fit construire, à Martres, une manufacture de faïence, qui a acquis une réputation mondiale[1002].

8.5 Françoise d'HELIE dite de VILLARZEL.
Son testament du 26 mars 1737, fait au château de Martres (-Tolosanes, Haute-Garonne), reçu les 11 et 15 juin 1748, par Chaumont, notaire de Toulouse, fut ouvert

[997] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.636.
[998] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.636
[999] AD.HG 3 E 16173 Palaminy
[1000] AD. Aude B 54
[1001] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[1002] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, Septembre 2000, t. I, p. 597.

le 15 février 1750, au château de Martres-Tolosanes, environ deux ans après sa mort. Elle faisait des legs à sœur Hippolyte, religieuse dans le couvent de Prouille (pension de 20 livres par an), à son neveu Louis François de Sarrieu, à sa nièce Marie Antoinette de Sarrieu, à sa nièce Hippolyte de Sarrieu, religieuse dans le couvent de Régades, à son neveu Joseph de Sarrieu, à Antoine César d'Hélie, son frère (500 livres, lorsque la terre de Roquetaillade sera vendue), à Elisabeth d'Hélie de Villarzel, épouse de M. de *Terrenes* (300 livres, payables, quand la terre de Roquetaillade sera vendue), à Hyacinthe d'Hélie de Villarzel, son frère, elle avait institué héritier universel, Joseph d'Hélie de Villarzel, son frère. Elle évaluait son hérédité à la somme de 5 000 livres et les meubles à 90 livres[1003].

8.6 Elisabeth d'HELIE de VILLARZEL.
Elle épousa M. de *Terrenes* (supra.)

VIII Antoine César d'HELIE, seigneur de Villarzel.
Il assista, le 16 décembre 1723, ainsi que son frère Hyacinthe d'Hélie, abbé, Marie Antoinette d'Aousterre, fille de M. Me Louis Hyacinthe d'Aousterre, conseiller du roi au présidial de Limoux, et de Catherine de Montfaucon de Roquetaillade, avec Jean Baptiste du Cup, seigneur de Saint-Ferréol[1004].
Un acte du 15 juin 1746 mentionne François Dominique de Voisins, seigneur de Brugairolles, débiteur d'une rente constituée à Pierre de Lasset, seigneur d'Escueillens, héritier d'Hélène de Montfaucon, sa première épouse, cessionnaire d'Antoine César d'Hélie, seigneur de Villarzel, par son contrat du mariage du 1er juin 1743, retenu par Pons, notaire de Mirepoix[1005]. Par ailleurs il fut dit que Pierre de Lasset, seigneur d'Escueillens, épousa Anne Barbe d'Hélie, filleule du maréchal de Lévis[1006], celle-ci doit donc être la seconde épouse de Pierre de Lasset, seigneur d'Escueillens, et la fille d'Antoine César d'Hélie, seigneur de Villarzel ou de Joseph d'Hélie de Villarzel, frère de ce dernier, selon la chronologie, du fait qu'elle eut une postérité. Leur fils aîné, Pierre François de Lasset, dit le marquis de Lasset, seigneur d'Escueillens, naquit à Escueillens, en septembre 1747, son frère, César de Lasset, fut baptisé, le 4 janvier 1749, à Escueillens.
Le maréchal de Lévis dont Anne Barbe d'Hélie était la filleule était François Gaston de Lévis, fils de Jean de Lévis, seigneur et baron d'Ajac, et de Jeanne de Maguelonne.
La postérité de Pierre de Lasset ne semble pas s'être qualifiée de la terre de Villarzel, il est donc probable qu'il y eut d'autres enfants à la génération d'Anne Barbe d'Hélie de Villarzel.

[1003] AD.HG 3 E 16176 Palaminy
[1004] AD. Aude B 55, Jacques Dominique Castel, notaire de Limoux.
[1005] AD. Aude 2 E 104-3, Jean Campagne, huissier de Limoux.
[1006] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t. 2, p.293, qui indique également les enfants issus de ce mariage.

III
Seigneurs de Saint-André

L'auteur de cette branche, François d'Hélie, seigneur de Lespinouse, était fils de Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, et d'Anne de Gouzens[1007].

VI François d'HELIE, seigneur de Saint-André (de Roquelongue), en Pieusse (Aude)
Il fut maintenu noble, le 5 septembre 1669, avec son frère Pierre[1008].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 13 février 1658, **Marie de DANTY,** dotée de 15 000 livres, fille de M. Barthélemy DANTY, conseiller du roi et receveur des tailles au diocèse de Carcassonne, et de Jeanne de LA CAZE, assistée de Paul Danty, bourgeois de Limoux, son oncle, le futur fut assisté de Pierre d' Hélie, seigneur de Villarzel et de La Bastide, son frère, et de Jean François de Gouzens, seigneur de Comelles[1009].
Ils eurent :

VII Barthélemy Hyacinthe d'HELIE, seigneur de Saint-André.
Né le 24 juin 1662, il mourut avant 1745.
Il avait épousé le 29 juin 1700, **Marie Andrée de BAUDEAN,** fille de Jean François de Baudéan, et de Marie Andrée de Saint-Jean d'Hounoux.
Ils eurent :

VII Jean Henri d'HELIE, seigneur de Saint-André.
Né à Limoux le 24 mars 1715, il mourut à Saint-André de Roquelongue, le 16 mai 1791.
Il était capitaine d'infanterie au régiment de Belsunce en 1748.
Il avait épousé, en premières noces, le 2 janvier 1761, **Marie Charlotte de GRAVE de Camplong,** née à Camplong d'Aude, le 26 juin 1738, morte à Saint-André le 15 octobre 1780, fille de Marc Antoine de GRAVE, seigneur de Camplong (du chef de sa femme), et de Jeanne DOUSTET[1010]
Il avait épousé, en secondes noces, le 14 novembre 1788, Marie Anne LABORDE, née en 1765.
Enfants du premier lit :

8.1 Rose Henriertte d'HELIE de SAINT-ANDRE.
Née le 26 novembre 1769, elle mourut le 22 juillet 1831. Elle avait été reçue demoiselle de Saint-Cyr le 3 novembre 1778, elle en sortit le 3 novembre 1789 et fut dotée le 28 avril 1790.
Elle avait épousé **Marie Joseph de NEGRE du CLAT,** né le 9 avril 1755, filsd de Jeazn Jérôme de NEGRE, baron du Clat, et de Marguerite *d'ARECH,* veuf de Marguerite de Gayraud, né en 1761, il mourut en 1790, d'où postérité.

[1007] Ce qui concerne sa descendance, à partir de Barthélemy Hyacinthe provient d'Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* tome II,
[1008] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.74.
[1009] AD. Aude B 41, Nicolas Austric, notaire de Carcassonne.
[1010] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.2, p. 180, corrigeant Etienne Léger qui écrit d'Houstet.

8.2 Marie Françoise Dorothée d'HELIE de SAINT-ANDRE.
Née le 11 juillet 1762, elle épousa le 8 avril 1788 **Pierre Louis d'HAUTERIVE.**

8.3 Antoine César d'HELIE de SAINT-ANDRE.
Né le 30 juin 1764, il épousa le 26 mars 1795 **Jeanne Marie Agnès Christine de LASSET**, d'où postérité.

Jean Henri d'Hélie eut également 3 filles et 1 fils du premier lit et 1 fils du second.

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

Nord
Castelnaudary
Canal du Midi
Montréal
Sanches
Villarzel
Cailhau
1cm = 1,51km
Salles sur l'Hers
Montauriol
Carte des principaux fiefs

Famille d'ICART alias d'ICARD de PONTAUD.

La généalogie de cette famille originaire de La Bastide de Sérou (Ariège), a été publiée par Jules Villain[1011], le document qui suit la complète et la corrige grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources. Le patronyme est écrit d'Icart par Jules Villain, il apparaît comme d'Icard dans de nombreux actes, nous adoptons la forme Icart dans ce document.
Cette famille tenait le lieu de Pontaud, à 8 km au sud de Saint-Pierre de Soulan (Ariège), ce lieu domine la rivière Alet, séparant la seigneurie de Soulan de celle de Soueix, tenue par la famille de Roquemaurel.
Cette famille portait : « d'azur à un cheval sellé et bridé d'argent passant sur une terrasse de sinople, au chef de gueules chargé de 3 étoiles d'argent. »
Une famille Icart, notable, liée à cette famille, est citée à La Bastide de Sérou.
Les données non référencées dans ce document proviennent de Jules Villain.

I Hugues (d') ICART
Il épousa, par contrat du 9 janvier 1545, **Françoise de BARTHE,** fille de noble François de BARTHE, coseigneur de Soulan, et de Marie de CASTET.
Ils eurent

II Maître **Gilles (d') ICART,** docteur et avocat à Foix.
Il avait épousé, par contrat, en 1590, **Isabeau de CABALBY,** fille de noble Etienne de CABALBY, seigneur de Pontaud, et de Lucrèce de ROQUEMAUREL[1012], ce contrat de mariage est daté du 19 décembre 1611 (ou rappelé dans un acte dudit jour), disant que Me Gilles d'Icart, docteur et avocat à Foix, fils de M. Hugues d'Icart de Pontaud, dans la vallée de Soulan, diocèse de Couserans, avait épousé à Labastide de Sérou, Isabeau de Cabalby, fille de feu noble Etienne de Cabalby seigneur de Pontaud, et de demoiselle Lucrèce de Roquemaurel, assistée de noble Pierre de Cabalby, son frère, seigneur de Pontaud, Montardit, Fabas, mentionnant ce que les époux pouvaient demander des droits sur les biens de noble Bernard de Cabalby, et de demoiselle Jeanne de Siregand, aïeule et aïeule de la future[1013].
Isabeau de Cabalby, veuve de M. Gilles Icart, docteur et avocat en la Cour, fut citée en 1641 avec noble Pierre Icart, fils et héritier dudit Gilles Icart, et Jean Icart, fils d'autre Jean Icart, marchand de Pamiers[1014], puis en 1643, la même, veuve de noble Gilles Icart, docteur ès droit de La Bastide de Sérou, fit une donation à fils Pierre Icart, qui se mariait avec demoiselle Catherine de Méritens, en présence de M. Jean Icart, chanoine de Pamiers[1015].
Ils eurent :

3. Pierre d'ICART, qui suit.

[1011] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp. 936-937.
[1012] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 936, se référant à Mathieu Ortet, notaire.
[1013] AD.HG Reg. Ins 7
[1014] AD. Ariège E 258 (49.)
[1015] AD. Ariège 5 E 7255 (296)

III Noble Pierre (d') ICART, seigneur de Pontaud, Bellaurère ou Ballaurère (lieu non identifié.).
Le 6 juin 1648, Me P. de Vendômois, arrenta pour un an à nobles Pierre Icart, sieur de Ballaurère, et à Paul de Roquemaurel, sieur de Lartigue, les revenus de la scolanie de Saint-Pierre de Soulan, moyennant la somme de 200 livres et le service des bénéfices[1016].
Le 22 novembre 1680, Jean François de Méritens, sieur de Belloc, fils de Philippe de Méritens, seigneur de Belloc, et de Marguerite de Mascaron, fit un legs, entre autres, à son cousin noble Pierre d'Icart, sieur de Pontaud[1017].
Noble Pierre d'Icart, seigneur de Bellaurère, mourut avant le 31 août 1689, date du contrat de mariage de sa fille Marie avec François de Saint-Blancat (infra.)
Noble Pierre Icart, sieur de Bellaurère, habitant de La Bastide de Sérou, avait épousé, par contrat du 19 avril 1643, **Catherine de MERITENS,** dotée de 3 000 livres, fille de feu Jean de MERITENS, sieur de Pradals, et de Marie de VENDÔMOIS, le frère de la future, Philippe de Méritens de Belloc, lui donna 800 livres, furent présents M.Me Paul de Vendômois, chanoine de Couserans, et noble Jean Pierre de Bordes, seigneur de Camp[1018].
Le 23 décembre 1649, Anne Marie de Vendômois, veuve de Jean de Méritens, sieur de Pradals, fit son testament faisant des legs, entre autres, à Catherine de Méritens, sa fille, femme du sieur de Bellaurère, et à Jacques Icart, son neveu (petit-fils), fils du sieur de Bellaurère[1019], elle fit un nouveau testament le 20 mai 1668, faisant un legs, entre autres, à sa file Catherine de Méritens, femme de noble Pierre d'Icart, seigneur de Bellaurère[1020].
Nous n'utilisons plus le qualificatif noble pour sa descendance, sa noblesse étant établie.
Ils eurent :

4.1 Jacques d'ICART, qui suit.

4.2 autre Jacques d'ICART de PONTAUD, sieur de Lasserre de Pontaud, puis de Bellaurère.
Jacques d'Icart de Pontaud, sieur de Bellaurère, habitant Castet, fut témoin, le 25 septembre 1719, à la prise de possession de la cure d'Aleu, par Philippe Andrieu[1021].
Le 21 janvier 1721, avec ses frères et sœurs, etc., il reçut une somme de 1 123 livres (infra.)
Il avait épousé **Jeanne Rose de CASTET,** fille de Me Bertrand CASTET, avocat de Castillon (-en-Couserans, Ariège) et de Jeanne de LAFITTE.
Françoise de Saint-Laurent, veuve de Me Nicolas Lafitte, notaire, habitant Soulan, testa le 7 septembre 1689, léguant 5 000 livres à Françoise Castet, sa petite fille et fille de M. Bertrand Castet, avocat de Castillon, et de défunte Jeanne de Lafitte, sa fille, instituant héritière universelle Jeanne Rose de Castet, femme de Jacques d'Icart, sieur

[1016] Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1903, Les scolanies dans l'ancien diocèse de Couserans, p.351.
[1017] Maurice Vuillier, produisant les Archives de Belloc.
[1018] AD. Ariège 5 E 7255 (202.)
[1019] Maurice Vuillier, produisant les Archives de Belloc.
[1020] Maurice Vuillier, produisant les Archives de Belloc.
[1021] Abbé Samiac, *Notes conservées à la bibliothèque municipales de Saint-Girons.*

de La Serre de Pontaud, habitant Soulan, lui substituant Françoise sa sœur[1022], cet acte permet de préciser l'ascendance de l épouse de Jacques d'Icart, que Jules Villain nomme Jeanne Rose Castan.
Ils eurent un fils Jacques d'ICART, qui fut maintenu noble, en 1715, avec son oncle homonyme.

4.3 Joseph d'ICART de Bellaurère, curé de Massat.
Il assista, le 31 août 1689, sa sœur Marie, lors de son contrat de mariage avec François de Saint-Blancat. Le 21 janvier 1721, il reçut avec ses frères, sœurs, etc., une somme de 1 123 livres (infra)

4.3 Isabeau d'ICART
Elle épousa **Maximilien de BAREGES,** seigneur de Cérizols (Ariège, à 8 km au nord-est de Salies-du-Salat, Haute-Garonne), fils d'Arnaud de BAREGES, seigneur de Cérizols, et d'Hélène de MERITENS[1023].
Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizols, reçut, le 8 mai 1689, 690 livres, de son beau-frère Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, pour compléter la constitution dotale de 3 500 livres, de sa femme Isabeau d'Icart[1024].
Maximilien de Barèges, seigneur de Cérizols, gouverneur d'Isabeau d'Icart, reçut 3000 livres, le 10 avril 1696, de noble (déchiré) d'Icart, sieur de Bellaurère, pour partie de la succession de feu noble Gaston Joseph (déchiré) de Freychet, son frère, décédé ab intestat[1025].
Leur fils Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, testa le 26 décembre 1756 au château de Cérizols, léguant à Rose de Caubet, son épouse, l'usufruit de ses biens, voulant qu'elle le passe à son frère Jean Joseph de Barèges et à sa sœur demoiselle de Barèges, instituant héritier universel son neveu Jean Louis d'Icart de Bellaurère, sieur de Pontaud[1026],

4.4 Marie d'ICART
Elle épousa, par contrat filiatif du 31 août 1689, **François de SAINT-BLANCAT,** écuyer de Palaminy, fils de feu Jean de SAINT-BLANCAT, écuyer, et de Germaine de MARTIN, la future fut assistée de ses frères germains, Joseph d'Icart de Bellaurère, curé de Massat, Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, Jacques d'Icart, sieur de Lasserre[1027]. Marie d'Icart de Bellaurère, épouse de François de Saint-Blancat, écuyer, capitaine des milices, habitant Palaminy, testa le 14 juin 1691, léguant 500 livres à Jean Jacques de Barèges, son filleul, fils de Maximilien de Barèges, seigneur de

[1022] AD. Ariège 5 E 4371 Saint-Girons.
[1023] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Barèges,* produisant les preuves.
[1024] AD.HG 5 E 7268 Saint-Girons.
[1025] AD. Ariège 3 E 7270 Saint-Girons.
[1026] AD. Arige 5 E 4231 Betchat.
[1027] AD.HG 3 E 16048 Cazères.

Cérizols, faisant un legs à Hélène de Barèges, sa nièce, sœur aînée dudit sieur de Barèges, instituant héritier universel François de Saint-Blancat, son mari[1028].

4.5 Catherine d'ICART de Bellaurère de Soulan.

Catherine d'Icart, épouse du sieur Dominique Manaud, habitant Bergerat, paroisse de Montjoie (-en-Couserans, à 1,5 km à l'est de Saint-Lizier, Ariège), testa le 10 novembre 1725, ayant 2 fils, et 3 filles, instituant héritier universel son fils Michel Manaud dit Bergerat[1029].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 28 juin 1692, **Dominique MANAUD** fils de Michel MANAUD et de Marie *DURROUS,* la future fut assistée de Bertrand de La Salle, seigneur de Montredon, de Jacques d'Icart de Pontaud et de Jacques d'Icart, seigneur de Lasserre, ses oncle et frère[1030]. L'époux de Catherine d'Icart appartenait à une famille bourgeoise, habitant le lieu de Bergerat, en Montjoie.

Michel Manaud, mourut le 28 mai 1696, son testament du 15 septembre 1695, qui avait été remis à Bertrand de La Salle de Montredon, fut ouvert le 6 juin 1696, en présence de ses fils Dominique et Pierre Manaud, d'Exupère de Seignan, prêtre, à Saint-Girons, de Jacques d'Icart, seigneur de Pontaud. Michel Manaud légua à son fils Dominique la maison de Bergerat, la métairie de Fajolle, la métairie de Lanefède, la métairie de Montjoie et celle de Bergerat, il légua à son fils Pierre la maison de Montjoie et de nombreuses terres[1031].

Marie *Darroux*, veuve de Michel Manaud, bourgeois de Bergerat, testa le 13 septembre 1697, faisant des legs, entre autres, à Marion Manaud, sa nièce (petite-fille) et filleule, fille de son fils aîné Dominique Manaud, et à Catherine d'Icart, sa belle-fille[1032].

4.6 Gabrielle d'ICART de Pontaud.

Le 27 janvier 1725, Gabrielle d'Icart de Pontaud, habitant Saint-Girons, fit une vente[1033].

D'après son testament du 5 février 1738, qui suit, nommant un petit-neveu et une nièce d'Icart, elle devait être la fille, née probablement tardivement, selon la date de son testament, de Pierre d'Icart et de Catherine de Méritens.

Gabrielle d'Icart, veuve du sieur Michel Manaud dit Bergerat, testa le 5 février 1738, faisant des legs à Jean Louis d'Icart de Pontaud, son petit-neveu, fils du sieur de Lille de Pontaud, à Rose d'Icart de Pontaud, sa nièce, à Catherine de Manaud, sa nièce, au sieur Paul Manaud, son neveu, fils du sieur Michel Manaud et de demoiselle Jeanne de Salin, à Jeanne de Salin, épouse dudit sieur Michel Manaud, instituant héritier

[1028] AD.HG 3 E 16049 Cazères.
[1029] AD. Ariège 5 E 7275 Saint-Girons.
[1030] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire de Betchat.
[1031] Maurice Vuillier produisant Durègne, notaire de Betchat.
[1032] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[1033] AD. Ariège E 686 Saint-Girons.

universel le sieur Michel Manaud, fils de feu Dominique Manaud et de Catherine d'Icart, son neveu[1034].

Elle avait épousé **Michel MANAUD** dit **Bergerat** (homonyme du fils de sa sœur Catherine.)

IV Jacques d'ICART, seigneur de Pontaud.

Le 12 novembre 1703, Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, et Marie de Solan de Saboulies, sa femme, subrogèrent Maximilien de Solan, seigneur de Saboulies et de Balaguères, frère de ladite Marie, sur les biens auxquels elle pouvait prétendre sur feu Hercule de Solan, son père[1035].

Le 21 janvier 1721, Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, demoiselle Gabrielle d'Icart, Joseph d'Icart, sieur de Lille, le sieur Dominique Manaud, époux de demoiselle Catherine d'Icart, Louis de Caubet, procureur de Jean de Saint-Blancat, reçu sous-lieutenant au régiment royal d'artillerie, Jacques d'Icart de Pontaud, sieur de Bellaurère, procureur de M. Me Joseph d'Icart de Bellaurère, curé de Massat, reçurent 1 123 livres.[1036]

Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, habitant Pontaud, en Soulan, donna, le 27 avril 1724, 597 livres, à son fils Joseph d'Icart, sieur de Lille, pour fin de paiement de 1 750 livres, de feue Marie de Solan, sa mère, dans son contrat de mariage avec Catherine du Pac, son épouse[1037].

Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, habitant Villeneuve (à 7 km au sud de Saint-Pierre de Soulan), testa le 30 mai 1726, demandant son inhumation en la paroisse Saint-Pierre de Soulan, disant avoir marié son fils Joseph d'Icart, sieur de Lille, avec Catherine du Pac, auquel il avait donné la moitié de ses biens et ceux de Marie de Solan, son épouse, il avait une fille, Françoise, mariée avec Joseph Caubet, sieur de Lapla, à qui il avait donné 2 000 livres, instituant héritières universelles, en parts égales, ses filles Rose, Catherine, Isabeau et Marie Anne[1038].

Jacques d'Icart, seigneur de Pontaud, mousquetaire de la garde du roi, avait épousé, par contrat du 12 septembre 1682, **Marie de SOLAN de Saboulies,** fille d'Hector de SOLAN, seigneur de Saboulies, et de Françoise de VENDÔMOIS.

Françoise de Vendômois, veuve d'Hercule de Solan, seigneur de Saboulies et Balaguères, partagea, le 19 mars 1698, ses biens, se montant à 46 543 livres, parmi les donataires, figuraient Jacques d'Icart, sieur de Pontaud, et Marie de Solan, sa femme[1039]. La même donna, le 1er avril 1701, le reste de ses biens, à ses fils Jean Louis et Jean Jacques de Solan, pour se les partager après son décès, se réservant 100 livres, à charge de payer leurs légitimes à ses autres enfants, dont Marie de Solan, épouse de M. de Pontaud[1040].

Ils eurent :

5.1 Joseph d'ICART de PONTAUD, qui suit.

[1034] AD. Ariège 5 E 7253 Saint-Girons.
[1035] AD. Ariège 5 E 7269 Saint-Girons.
[1036] AD. Ariège E 685 Saint-Girons.
[1037] AD. Ariège 5 E 5423 Saint-Girons.
[1038] AD. Ariège 5 E 5423 Saint-Girons.
[1039] AD. Ariège 5 E 7458.
[1040] AD. Ariège 5 E 1578 Ustou.

5.2 Rose d'ICART

Rose, Catherine, Isabeau et Marie Anne d'Icart de Pontaud, donnèrent, en 1746, tous leurs biens meubles et immeubles, à Jean Louis, Joseph, Marie et Rose d'Icart de Pontaud, frères et sœurs, à charge de les entretenir, leur vie durant[1041]. Les mêmes, dites sœurs, habitant Villeneuve (à 7 km au sud de Saint-Pierre de Soulan), en la vallée de Soulan, donnèrent, en 1754, à Thomas Labaute, la métairie de Bordes d'Arnes, au territoire de Soulan, évaluée à 350 livres, pour en jouir immédiatement, à condition de laisser prendre à chacune, la somme de 6 livres, sur la valeur de la métairie, et de pratiquer à leur égard tous les devoirs de reconnaissance que la nature et les lois civiles pouvaient exiger de lui[1042].

5.3 Catherine d'ICART.

5.4 Isabeau d'ICART.

5.5 Marie Anne d'ICART.

5.6 Françoise d'ICART.

Elle épousa **Joseph CAUBET,** sieur de Lapla, comme le montre le testament de son père du 30 mai 1726.

V Joseph d'ICART de PONTAUD, sieur de Lille.

Il fut lieutenant au régiment de Ségur, capitaine de la compagnie bourgeoise de Soulan au moment de son mariage.

Joseph d'Icart de Pontaud fut cité le 21 février 1734, habitant son château de Pontaud[1043].

Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1712, **Catherine du PAC,** fille de François du PAC, seigneur de Palats, Fronsac, et de Marie d'ENCAUSSE[1044].

Ils eurent :

6.1 Jean Louis d'ICART, qui suit.

6.2 Joseph d'ICART, chevalier de Pontaud.

M. Joseph d'Icart, *citoyen* de Pontaud, de la municipalité de Soulan, testa le 5 septembre 1792, nommant Rose d'Icart, sa sœur, dame Marie de Montaut Miglos, sa belle-sœur, faisant des legs à Marie Mélanie d'Icart, aînée et à Jeanne Marie d'Icart, sa filleule, instituant héritier universel Jean Louis Marie d'Icart, son neveu, fils aîné de Meichior d'Icart[1045].

[1041] AD. Ariège B 84

[1042] AD. Ariège B 150.

[1043] AD. Ariège, 3 E 5503 Ustou.

[1044] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1776.

[1045] AD. Ariège 5 E 4237 Betchat.

6.3 Marie d'ICART

Marion d'Icart de Pontaud donna, en 1789, tous ses biens dans la vallée de Soulan, à son frère Joseph d'Icart, chevalier de Pontaud, sous la réserve de 80 livres[1046]. On cite une donation, le 31 août 1789, d'une demoiselle d'Icart de Pontaud, à son frère Joseph d'Icart, chevalier de Pontaud, de tous les meubles évalués à *1 000* livres[1047].

6.4 Rose d'ICART

En 1782, Rose d'Icart de Pontaud, habitant au château de Pontaud, dans la vallée de Soulan, donna tous ses biens et droits dans la vallée de Soulan, à son frère Joseph d'Icart, chevalier de Pontaud, sous réserve de 80 livres et la charge de payer toutes les dettes et charges lui incombant[1048].

VI Jean Louis d'ICART de PONTAUD, sieur de Pontaud.

Il fut nommé légataire universel des biens de son oncle Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, par le testament de celui-ci du 26 décembre 1756 (supra.)

Jean Louis d'Icart, sieur de Pontaud, habitant Cérizols, dit que Jean Joseph de Barèges, coseigneur de Cérizols, avait testé le 19 novembre 1765, en présence de Rose (de Caubet) de Laussedat, sa belle-sœur, veuve de Jacques de Barèges, seigneur de Cérizols, ce testament fut ouvert le 21 février 1769, le testateur avait fait un legs à sa belle-sœur, Rose de Laussedat et institué héritier universel Jean d'Icart, sieur de Pontaud, son petit-neveu[1049].

Il avait épousé, par contrat du 28 juillet 1760, **Marie de MONTAUT**[1050], fille de Pierre de MONTAUT, baron de Miglos, seigneur de Labat, et de Thérèse de THONEL d'ORGEIX, comme cela apparaît dans l'acte du 5 août 1805 (infra),

Ils eurent :

7.1 Jean Pierre Melchior Balthazar d'ICART, qui suit.

VII Jean Pierre Melchior Balthazar d'ICART de PONTAUD, seigneur de Cérizols.

Dit par Jules Villain, né le 6 septembre 1768 et mort en 1789, ce qui est peu probable pour sa date de naissance car sa fille ainée serait née en 1783, ce qui nécessiterait un mariage à 14 ans, il est probablement Jean d'Icart, nommé héritier universel de Jean Joseph de Barèges, son grand-oncle, par son testament du 19 novembre 1765, ouvert le 21 février 1769 (supra.)

Il doit être M. d'Icart de Cérizols qui figure le 27 mars 1789, dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Toulouse[1051].

Le 5 août 1805 (17 thermidor an XIII), Jacques Laurent d'Espagne, prêtre, tuteur de Louis, Jean, Marie, Delphine et Zénon Auguste (d'Icart) de Pontaud, enfants de feu Jean Pierre, habitant Salies, et Jean Louis Hyacinthe de Vendômois, et Françoise de Montaut, sa femme,

---

[1046] AD. Ariège B 135.
[1047] AD. Ariège 2 C 933 Saint-Girons.
[1048] AD. Ariège B 126.
[1049] AD. Ariège 5 E 4234 Betchat.
[1050] AD. Ariège 40 J 10.
[1051] Louis de La Roque et Edouard de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Languedoc et de Roussillon, Foix, Comminges & Couserans,* Sénéchaussée de Toulouse, p. 33.

et Marianne de Montaut, ex-prieure de Prouille, habitant Miglos, réglèrent le partage de feu Pierre de Montaut et de Thérèse d'Orgeix, bisaïeux des enfants d'Icart[1052].
Il avait épousé **Claire DUBOUCH** *de La Mothe.*
Ils eurent[1053] :

8.1 Marie Mélanie d'ICART.
Née le 4 décembre 1783, elle épousa **M. GERAUD**, d'où postérité.

8.2 Jeanne Marie d'ICART.
Filleule de Joseph d'Icart, chevalier de Pontaud, elle fut nommée légataire de celui-ci par son testament du 5 septembre 1792.

8.3 Jean **Louis d'ICART.**
Né le 24 mars 1785, dit fils de Jean Pierre d'Icart de Pontaud et de Claire Dubouch, il épousa le 2 février 1819, **Jeanne Marie Augustine de MERITENS,** fille de Jean Joseph de MERITENS, et d'Angélique FOURNIE[1054] (probablement FOURNIER.)

8.4 Delphine d'ICART.
Née le 29 mars 1786, elle épousa **N…de GARDARENS de Boisse,** d'où postérité[1055].

8.5 Zénon Auguste d'ICART, qui suit.

VIII Louis Jean Marie Cyr Zénon Auguste, comte d'ICART de PONTAUD.
Né le 27 décembre 1787, il fut capitaine d'infanterie, fit les campagnes du premier Empire et fut décoré de la Légion d'Honneur, sur le champ de bataille de Dresde, en 1814.
Il épousa demoiselle de CARBON de Varilhes, d'où postérité figurant dans la généalogie publiée par Jules Villain.

***

Existait également un autre rameau, non rattaché, dont le premier membre connu pourrait correspondre au degré VI, qui était déjà séparé de la branche aînée.

V (?) N…d'ICART de PONTAUD.
D'après la chronologie il pourrait être Jacques d'Icart fils d'autre Jacques d'Icart et de Jeanne Rose de Castet (4.2)
D'une alliance inconnue il eut :

[1052] AD. Ariège 40 J 9
[1053] Jules Villain nomme Mélanie, Louis, Louis-Jean-Marie-Cyr-Zénon-Auguste, Delphine e Eléonore morte jeune.
[1054] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens,* inédit.
[1055] Jules Villain, *op. cit.,* I, p. 937, dit que leur fille Léonie épousa M. Fréchin, directeur des contributions directes, ce qui est confirmé par Gustave Chaix d'Est-Ange, t. X, p. 130,, qui dit que Jeanne Léonie de Gardarens de Boisse épousa, vers 1835, Marc Antoine Fréchin, qui était en 1809 directeur des contributions directes à Napoléon-Vendée.

6.1 Marc Antoine d'ICART de PONTAUD, qui suit.

6.2 probablement Angélique d'ICART de Pontaud de Bellaurère

Elle est dite tante de Guillaume d'Icart de Pontaud, son mari étant dit son oncle, comme on ne connaît pas de parenté proche avec les Cabalby, et qu'Octavien de Cabalby (frère de Pierre) qui assista Guillaume d'Icart de Pontaud, lors de son contrat de mariage, n'est pas dit son oncle, la parenté vient très probablement d'Angélique d'Icart de Pontaud de Bellaurère.

Elle épousa **Pierre de CABALBY,** fils de Jacques de CABALBY, seigneur d'Esplas, et de Claire de PAILHAS, sans postérité[1056].

VI (?) Marc Antoine d'ICART de PONTAUD

Il mourut dès 1778, date du contrat de mariage de son fils Guillaume.

Il avait épousé **Françoise de GERAUD**

Ils eurent :

VII (?) Guillaume d'ICART de PONTAUD.

Officier d'infanterie, habitant Soulan en Couserans, il épousa par contrat filiatif, en 1778, **Marie Jacquette Philippe DOUGNAC de Saint-Martin,** fille de Jacques DOUGNAC, sieur de Saint-Martin, de Bousigues, et de feue Jeanne Marie de ROQUELAURE, la future était dotée de 8 000 livres, le futur reçut tous les biens de M. de Cabalby, son oncle, et d'Angélique d'Icart de Pontaud de Bellaurère, sa tante, le futur était assisté de messire Octavien de Cabalby, baron d'Esplas, seigneur de Lassalle, coseigneur de la vallée de Biros, gouverneur de la ville et vallée de Seix[1057].

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1056] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1380.
[1057] AD. Ariège B 121.

Famille d'INCAMPS

La famille d'Incamps, qui tient son nom de la maison noble et du lieu d'Incamps (à 1 km d'Igon et de Coarraze, Pyrénées- Atlantiques), est connue depuis 1376, ses descendants sont cités en Béarn et en Bigorre, jusqu'au 18ème siècle. Une branche de cette famille portant les mêmes armes, apparut dans le Couserans (Ariège), à la fin du 15ème siècle, cette installation est probablement liée à celle de Jean d'Incamps, dit Jean d'Aula, évêque de Couserans, de 1480 à 1515.

La généalogie de la branche établie en Couserans, pour laquelle nous avons le plus de données, a été rédigée grâce aux preuves de noblesse d'Emmanuel d'Incamps, le 5 septembre 1669, provenant du marquis d'Aubais[1058], d'actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les registres paroissiaux de Bédeille. Celle des seigneurs de Louvie est plus fragmentaire jusqu'au milieu du 16ème siècle, nous indiquons des données antérieures et une généalogie suivie à partir d'Antoine d'Incamps qui épousa, en premières noces, dès 1564, Anne d'Espalungue dite de Cazaux.
Cette famille portait : « D'or, à un pin de sinople terrassé de même, chargé de six pommes d'or, et à deux lévriers brochant l'un sur l'autre, poursuivant un lièvre de même ; au chef d'azur, chargé d'un aigle d'or[1059]. »

I
Seigneurs de Louvie

Bernard d'Incamps fut présent, en 1376, à une montre militaire de Béarn, par ordre de Gaston Phoebus[1060].

En 1428, Raimond Arnaud d'Incamps, seigneur du castéra d'Ozenx, prêta hommage à Jean (de Foix), vicomte de Béarn[1061].

Pées d'Incamps, curé de Bezing, testa en 1456[1062].

Bertrand d'Incamps, vicaire général d'Aire, vidima, le 21 novembre 1476, une bulle du pape Clément IV, en faveur de l'abbaye de Saint-Sever[1063].

On trouve ensuite une lignée qui tenait Igon et Asson (à 2 km d'Igon, Pyrénées Atlantiques.)

I Jean d'INCAMPS, père de :

II Bertrand d'INCAMPS écuyer du roi de Navarre,

[1058] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t.II, p.76.
[1059] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t.I, p. 5.
[1060] AD.PA E 303
[1061] AD.PA E 321
[1062] AD.PA E 1115
[1063] A. Degert, *Revue de Gascogne,* 1906, p.359, note 3, se référant à D.S.S II, 304.

Bertrand d'Incamps d'Igon fut cité le 22 juillet 1518, comme fils et héritier de Jean d'Incamps[1064].
Il avait épousé, par contrat du 12 juillet 1492, **Francine de SAINTE-COLOME**, fille de Bernard.III de SAINTE-COLOME, chevalier, seigneur de Sainte-Colome (à 2 km d'Izeste, Pyrénées Atlantiques) et d'Izeste, et de Marie d'AYDIE[1065].
Ils eurent :

III Bernard d'INCAMPS, seigneur de Sainte-Marie d'Igon, abbé d'Asson,
Il fit un achat, en 1515, étant à Igon[1066]
Dit fils de Bertrand d'Incamps, qui avait contracté beaucoup de dettes comme écuyer du roi de Navarre, il testa en 1533-1535[1067].
Peyroton d'Olivier, de Nay, rendit hommage, le 30 janvier 1538, au château de Pau, pour certaines terres nobles d'Incamps, de Coarraze, qu'il avait acquises le 28 novembre 1537, de Bernard d'Incamps[1068].

Bernard d'INCAMPS, qui tenait Asson, pourrait être le père, suivant la chronologie, d'Antoine d'INCAMPS, seigneur, entre autres, d'Asson, à partir duquel commence la filiation suivie.

Filiation suivie :

I Antoine d'INCAMPS, seigneur d'Espouey, d'Aren, d'Abère, d'Asson, seigneur et baron de Caixon (à 3 km de Vic-en-Bigorre, Hautes Pyrénées), capitaine.
Il parait être le capitaine Incamps qui fut gouverneur du château et de la ville de Lourdes depuis le 4 juillet 1576, date à laquelle le château de Lourdes fut remis à Henri d'Albret, comme place de sûreté sous les ordres du capitaine Antoine *de Molo,* seigneur d'Incamps, protestant ; le 31 janvier 1587, le roi de Navarre prescrivant au capitaine Incamps de lever sur les habitants et voisins de Lourdes une contribution mensuelle de 100 écus, lui ordonna de prélever chaque mois 100 livres sur cette contribution, pour payer l'entretien de 10 hommes d'armes que le baron de Bénac, devait tenir en sa maison, pour assurer sa conservation ; en 1587, grâce au capitaine Incamps, Lourdes demeura attachée à Henri IV[1069]. En 1600, sur le refus exprimé par les habitants de Juillan, de payer la contribution de la garnison du château de Lourdes, le capitaine d'Incamps, alors gouverneur de la ville et du château de Lourdes « en fut si indigné qu'il les pressa avec ses forces, gagna leurs fors et meurtrit la plupart et brûla

[1064] AD. Gers Vergès I sup 60
[1065] Jean de Jaurgain, *Bulletin de la société archéologique et historique de Gers,* 1915, Deux comtes de Comminges béarnais au 15ème siècle, p.237, se référant à AD.PA E 1977,date le mariage vers 1495 ; AD. Gers Vergès I sup 60, date le contrat du 12 juillet 1492.
[1066] AD. Gers Vergès I 1678
[1067] AD.PA E 1987
[1068] Les ministres, in *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau,* 1914, p.168, se référant aux AD.PA B 848 f°60 v°.
[1069] *L'église de Saint-Savin en Lavedan, jusqu'à la Révolution,* in. *Bulletin de la société académique et historique des Hautes-Pyrénées,* Juillet 1933, p. 780 et 1788 ; même bulletin, 1938, E. Blanc, Philippe de Montaut, baron de Bénac, p.56.

une partie du village, massacra le reste des habitants, hormis aucuns qu'il en réserva et lesquels il fit mener et porter sur des chars, partie étant blessés dans ledit château[1070]. »

Le 7 décembre 1588, eut lieu l'affièvement de la ferrerie d'Asson en faveur du capitaine Incamps, moyennant 20 francs, de fief, et une paire de gants de redevance, à chaque mutation de seigneur[1071]. En 1588, Jacques de Béarn, seigneur de Bescat, s'obligea de 5 807 livres en faveur d'Antoine d'Incamps, seigneur d'Abère[1072]. Le 30 novembre 1592, Antoine d'Incamps, capitaine, fit une requête au roi[1073]. Lors de son second mariage (1593 ou 1594) Antoine d'Incamps était capitaine ordinaire du roi, en la ville de Nay et la vallée d'Ossau, en Béarn.

En 1596, Jean d'Abbadie, seigneur de Poyferré, avec la caution de Bernard d'Angosse, s'obligea de 1 800 livres, envers Antoine d'Incamps, seigneur d'Abère, d'Asson, pour une vente de grains[1074].

Antoine d'Incamps, seigneur du lieu, donna une quittance, de 1 500 livres, le 24 décembre 1609, pour le rachat d'une place, par le sieur de La Loubère, pour payer la dot de Marie d'Incamps, sa fille, femme de Bernard de Saint-Sivié.[1075]. Antoine d'Incamps, seigneur de Caixon, fut présent, le 20 mars 1614, au contrat de mariage de Samson de Pardaillan, seigneur de La Serre, et de Jeanne de Montesquiou, fille de feu Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, et de Claude de Bazillac, fut également présent Pierre d'Incamps, seigneur de Savignac.[1076]

Antoine d'Incamps testa le 24 août 1614, à Caixon, et mourut avant le 21 décembre 1617 (procès entre son fils Henri et Andrée de Bazillac).

Un acte de 1617 rappelle que feu Antoine d'Incamps, seigneur et baron de Caixon, avait légué 400 livres à son deuxième fis du 1er mariage, Pierre d'Incamps, capitaine, cette somme fut donnée à Pierre d'Incamps, capitaine, par son frère, Henri d'Incamps, seigneur de Louvie, héritier universel du défunt sieur d'Incamps, selon son contrat de mariage du 11 mars 1608, avec Marie de Chaussade[1077].-

Antoine d'Incamps avait épousé, en premières noces, par contrat du 18 décembre 1564, **Anne d'ESPALUNGUE** dite **de CAZAUX**, fille de Bertrand d'ESPALUNGUE, domenger de Cazaux de Louvie-Juzon, abbé laïque de Béost, et de Catherine de CAZAUX, Bertrand d'Espalungue testa, le 6 juillet 1571, dans la maison de Cazaux de Louvie-Juzon, et mourut avant le 29 août 1580[1078]. Annette d'Espalungue, femme d'Antoine d'Incamps, acheta une maison, en 1580, à Jean de Larapas[1079].

[1070] Eugène Duviau, *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées,* 1912, Les prisons et les prisonniers du château de Lourdes, 1344-1918, p.143.

[1071] Extraits des registres du conseil souverain de Pau, du parlement de Navarre et de la chambre des comptes de Pau, 16ème et 18ème siècle, in *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau,* 1907, p.70.

[1072] AD.PA E 1747.

[1073] AD. Gers Vergès I

[1074] AD.PA E 1751

[1075] AD. Gers Vergès I 1679.

[1076] AD. Gers Vergès I 2754 n°15237.

[1077] AD. Gers Vergès I 1679.

[1078] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* t. II, pp. 286-288, se référant à AD.PA E 1735 f°76, pour le contrat de mariage de 1564 ; à la Collection Chérin, pour le testament de 1571 et à B 663 f°300 pour l'acte de 1580.

[1079] AD.PA E 1744.

Antoine d'INCAMPS avait épousé, en secondes noces, par contrat du 3 octobre 1594, **Andrée de BAZILLAC**, assistée de Paul de Bazillac, seigneur et baron de Bazillac, son frère[1080], alias le 30 octobre 1593. Elle était fille de Jean de BAZILLAC, baron de Bazillac, et d'Anne de ROCHECHOUART[1081].
Une transaction, du 21 décembre 1617, entre Henri d'Incamps et Andrée de Bazillac, sa marâtre, a été mal transcrite en leur contrat de mariage, ce qui a été rectifié par Armand de Dufau de Maluquer, disant que le mariage d'Antoine d'Incamps et d'Andrée de Bazillac avait eu lieu le 30 octobre 1593[1082], d'autres actes prouvent qu'il s'agissait d'une erreur.
Enfants du premier lit :

2.1 Henri d'INCAMPS, qui suit.

2.2 Pierre d'INCAMPS, capitaine.
Nommé dans le testament de son père du 24 août 1614, il est probablement Pierre d'Incamps, seigneur de Savignac, qui avait été présent, le 20 mars 1614, au contrat de mariage de Samson de Pardaillan et de Jeanne de Montesquiou, son présumé frère Antoine étant également présent (supra.)

2.3 Jeanne d'INCAMPS
Elle épousa, par contrat du 8 août 1588, noble **Jean DOUMY,** seigneur de Saint-Abit, lequel, veuf, reçut le 18 mars 1630, une somme de Louis d'Incamps, seigneur de Louvie, qui avait été promise par Antoine d'Incamps, son grand-père, à Jeanne d'Incamps, fille de ce dernier, lors de son contrat de mariage[1083].

Enfant du premier ou du second lit :

2.4 Marie d'INCAMPS.
Compte tenu de la date de son mariage elle est probablement issue du 1er lit, mais ce n'est pas une certitude.
Le 24 décembre 1609, elle fut dite fille d'Antoine d'Incamps, femme de Bernard de Saint-Sivié[1084], ce qui permet de préciser l'ascendance de son mari[1085].
Elle épousa, par contrat du 5 avril 1606, **Bernard de MONTAUT,** seigneur de Saint-Sivié, fils de François de MONTAUT, seigneur de Saint-Sivié, et de Paule de FAUDOAS, ils eurent deux fils, sans alliance, et une fille Paule de Montaut qui épousa, par contrat du 15 janvier 1641, Etienne de Castelnau, seigneur de La Loubère[1086], d'où postérité.

[1080] AD. Lot-et-Garonne 2 J 229.
[1081] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bazillac,* produisant la preuve.
[1082] Armand de Dufau de Maluquer, *Revue de Béarn, Navarre et de Lannes,* 1898, Armorial de Béarn, p. 430.
[1083] AD. Gers Vergès I 1679.
[1084] AD. Gers Vergès I 1679.
[1085] Ambroise Ledru et Antoine Vallée, *La maison de Faudoas,* t. I, p.105
[1086] AD. Gers E 27.

Enfants du second lit :

2.5 Jacques d'INCAMPS, seigneur de Gardères.
Il fut dit fils d'Antoine d'Incamps et d'Andrée de Bazillac, dans le procès du 21 décembre 1617, et frère d'Henri, le 1er janvier 1623 (infra.)
Le 3 novembre 1624, dans la maison seigneuriale d'Aurensan, Andrée de Bazillac, veuve d'Antoine d'Incamps, nomma procureur Jacques d'Incamps, seigneur de Gardères, son fils, pour recevoir de Paul de Bazillac, seigneur et baron dudit lieu, 3 000 livres, en tant moins de 6 700 livres, qu'il lui devait pour le reste de sa légitime, tant paternelle que maternelle[1087].

2.6 Françoise d'INCAMPS.
Elle fut citée le 21 décembre 1617, comme fille de feu Antoine d'Incamps (infra.)
Si elle est celle qui épousa Manaud de Massencome, elle serait issue du second lit.
Elle aurait épousé **Manaud de MASSENCOME,** seigneur de La Cassagne, fils d'*Amoral* (Amanieu ?) de MASSENCOME, seigneur de La Cassagne, d'où postérité,[1088], dont Madeleine Paule de Massencome de La Cassagne qui épousa par contrat du 24 novembre 1650, Jean Gabriel de Castelbajac, seigneur de Lagarde[1089].

II Henri d'INCAMPS, seigneur d'Abère, d'Igon, d'Asson, de Louvie (-Soubiron, à 1 km de Laruns, Pyrénées Atlantiques.)
Henri d'Incamps était protestant et participa à une révolte contre le roi Louis XIII, après l'Edit d'octobre 1620 et l'union du Béarn et de la France, ce qui lui valut une condamnation à mort et la confiscation de ses biens, en juillet 1622, la condamnation à mort ne fut pas exécutée et la confiscation des biens, si elle eut lieu, fut momentanée[1090].
Henri d'Incamps, seigneur d'Asson, fut présent, le 25 janvier 1597, au contrat de mariage de Jean de Cardaillac, seigneur d'Ozon, et de Catherine de Montesquiou, fille de Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, et de Claude de Bazillac[1091].
Le 21 décembre 1617, Henry d'Incamps, seigneur de Louvie en Béarn, gouverneur de Nay (Pyrénées Atlantiques) et de la vallée d'Ossau, fils aîné et héritier de feu Antoine d'Incamps, qui avait testé le 21 août 1614, ayant été marié, par contrat du 11 mars 1608, à une épouse non nommée (Marie de Chaussade), était en procès avec Andrée de Bazillac, seconde épouse de son père, celle-ci était donataire de son père, et Jacques d'Incamps, sieur de Gardères, leur fils, l'acte cite Françoise d'Incamps, fille dudit feu Antoine[1092].
Henri d'Incamps, seigneur d'Abère, d'Asson et de Sevignac, ruffe-baron de Louvie, capitaine de Nay et d'Ossau, assista en 1620, pour le Béarn, à l'assemblée politique de La Rochelle, qui

[1087] AD. Gers Vergès I 1376, Piere Dufourc, notaire, habitant Tarbes.
[1088] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montesquiou,* Janvier 2002, la preuve n'est pas fournie ; le contrat de mariage de 1650 n'indique pas, non plus, les parents de l'épouse.
[1089] BnF Fr 322967 ; ce mariage est prouvé, mais pas l'ascendance de Paule de Massencomme.
[1090] Selon plusieurs actes cités par ailleurs.
[1091] AD. Gers Vergès I 1699 n°5536 et 5539.
[1092] AD. Gers Vergès I 1679

l'élit président le 25 juillet 1621, pendant le mois de sa présidence, l'assemblée s'occupa principalement de trouver les moyens de soutenir sa révolte contre le roi[1093].
Le 14 septembre 1622, furent enregistrées les lettres de don, en faveur du sieur de Miossens, de la confiscation des biens d'Henri d'Incamps, sieur de Louvie, et d'autres ministres et députés de La Rochelle[1094].
Un acte du 1er janvier 1623 rappelle que par la transaction du 21 décembre 1617, Henri d'Incamps, seigneur de Louvie, devait payer 9 000 livres à son frère Jacques d'Incamps, seigneur de Gardères, sur les biens de feu Antoine d'Incamps, leur père[1095].
Henri d'Incamps mourut avant le 17 février 1634, date à laquelle Marie de Chaussade, sa veuve, était demanderesse en requête contre Louis d'Incamps, son fils et d'autres détenteurs de ses biens[1096].
Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1608, **Marie de CHAUSSADE,** fille de Jean alias François de CHAUSSADE, seigneur de Calonges (à 4 km du Mas-d'Agenais, Lot-et-Garonne), Roquefère (à 2 km de Monflanquin, Lot-et-Garonne.), et de Françoise de LANES[1097], le patronyme qui s'écrivait La Chaussade, à l'origine, devint Chaussade.
Judith de Chaussade, femme de Jean du Bourg de Cavaignes, baron de Savignac, testa le 10 septembre 1631, faisant un legs, entre autres, à sa chère sœur Madame de Louvie[1098]. Jean du Bourg, seigneur de Cavaignes, était fils de Georges du Bourg, seigneur de Clermont, en Auvergne, gouverneur de L'Isle-Jourdain, grand-maître des Eaux et Forêts de Navarre, et de Françoise du Bouzet[1099].
Ils eurent :

3.1 Louis d'INCAMPS, qui suit.

3.2 Marguerite d'INCAMPS de Louvie.
Elle épousa, par contrat du 23 octobre 1638, **Jean Jacques de MONTLEZUN,** seigneur de Saint-Lary, fils de Marguerin de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, et de Jeanne d'ANTRAS, dame de Samazan. Jacques de Montlezun, avait testé deux fois, la première, avant d'être marié, étant blessé au service du roi, au lieu de Sainte-Cécile, le 19 mars 1636, et la seconde le 19 février 1653, instituant héritier, Gaston Jean Baptiste de Montlezun, son fils aîné, Marguerite d'Incamps avait fait son testament le 5 février 1647[1100].

III Louis d'INCAMPS, marquis de Louvie.

[1093] Paul Laplagne Barris, *Revue de Gascogne,* 1888, Jean Paul de Lescun, seigneur de Piets, p.368, note 4.
[1094] Extraits des registres de la chambre des comptes de Pau, in *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau,* 1886, p.161. ; même bulletin, 1907, p.110.
[1095] AD. Gers Vergès I 1679, Jean La Hotte, notaire de Vic-en-Bigorre.
[1096] Maurice Vuillier, produisant Saffroy, n°43088.
[1097] Michel Smaniotto, *Féodales, Famille de La Chaussade,* inédit.
[1098] AD. Gers 3 E 6447 L'Isle-Jourdain
[1099] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p. 130.
[1100] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425.

Louis d'Incamps, fut le parrain, à Nay, le 7 octobre 1629, de Jacques de Rival, la marraine fut Marie de Chaussade, sa mère[1101], selon un baptême protestant.
Comme dit supra, Louis d'Incamps, petit-fils d'Antoine d'Incamps, s'acquitta d'une dette, le 18 mars 1630, envers noble Jean Doumy, veuf de Jeanne d'Incamps, fille d'Antoine.
Louis d'Incamps, baron de Louvie, fut présent, le 7 février 1639, au contrat de mariage de Germain d'Antin, seigneur d'Ourout, et d'Isabeau d'Armagnac, fille de feu Gaston d'Armagnac, seigneur de Horgues, et de Gabrielle (de Montaut) de Saint-Sivié[1102].
Louis d'Incamps, seigneur et baron de Louvie, restait redevable, le 5 juillet 1656, envers Jacques de Montlezun, de 4 000 livres, pour le reste de la constitution dotale de Marguerite d'Incamps, son épouse[1103].
Louis d'Incamps, marquis de Louvie, assista, le 8 mai 1667, son neveu, Gaston Jean Baptiste de Montlezun, seigneur et baron de Saint-Lary, lors de son contrat de mariage avec Madeleine de Gassion[1104]. Louis d'Incamps, seigneur de Louvie, en Béarn, de Luquet, Gardères, et Séron, en Bigorre, dénombra ses biens le 10 novembre 1673[1105].
Louis d'Incamps, marquis de Louvie, vendit, le 21 août 1674, à Jérôme de Day, seigneur de de Somolon, conseiller du roi, trésorier général de la maison et finances de Navarre, la seigneurie d'Ast, avec le droit d'entrée aux Etats de Béarn, qui y était attaché, cette vente fut faite conjointement avec celle des seigneuries de Gardères, Luquet, Séron et Ast, en Bigorre, moyennant la somme de 66 871 livres. Le vendeur mit entre les mains de l'acquéreur les pièces suivantes : le contrat de mariage d'Antoine d'Incamps, son aïeul, et d'Anne de Cazaux, du 18 octobre 1564 ; le testament dudit Antoine, du 21 août 1614 ; la transaction du 21 décembre 1617, entre Henri d'Incamps, son père, et Andrée de Bazillac ; son propre contrat de mariage du 14 juillet 1639, avec Paule de Bénac ; le contrat de vente de Gardères, Luquet, Séron et Ast, par le sieur de La Loubère, à Antoine d'Incamps, le 4 novembre 1603[1106]. Cette vente donna lieu à de nombreux démêlés, que nous indiquerons avec les personnes concernées.
Il avait épousé, par contrat du 14 juillet 1639, **Paule de MONTAUT de BENAC,** fille de Philippe de MONTAUT, seigneur et baron de Bénac, et de Marie Judith de GONTAUT, dame de Saint-Geniès, d'Audaux[1107].
Ils eurent :

4.1 probablement Paul d'INCAMPS, qui suit.

4.2 Corisande d'INCAMPS.

[1101] *Les ministres,* in *Bulletin de la société ses sciences, lettres et arts de Pau,* 1914, p.158, se référant aux Archives de Nay, *Etat civil protestant,* GG 2, f°15.
[1102] AD. Gers Vergès I sup 13 n°439.
[1103] Abbé Daugé, *Bulletin de la société archéologique et historique du Gers,* 1921, La seigneurie et les seigneurs de Saint-Lary, p.133, se référant aux Archives du séminaire d'Auch.
[1104] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond.
[1105] J. Francez, *Bulletin de la société académique des Hautes-Pyrénées,* 1944-1975, Les enclaves, p.54.
[1106] Armand de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* t. I, pp. 192-193, note 4.
[1107] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.VII, p. 607, indique ce mariage et l'ascendance de Paule de Montaut, la date du contrat de mariage est indiquée par Armand de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* t. I, p.193, note 4 (supra.)

Fille de Louis d'Incamps, marquis de Louvie, et de Paule (de MONTAUT) de BENAC, elle épousa, par contrat du 6 septembre 1677, **Jean François d'ANTIN**[1108]

4.3 Claude d'INCAMPS-LISTO.
Elle fut citée le 9 mars 1729, comme tante germaine de Marie d'Incamps de Louvie, lors de son contrat de mariage avec Etienne d'Angosse.

4.4 N…d'INCAMPS.
D'une alliance inconnue il eut :

Jacques d'INCAMPS, abbé de Louvie.
Il fut présent, le 9 mars 1729, au contrat de mariage de sa cousine-germaine, Marie d'Incamps, avec Etienne d'Angosse.

IV Paul d'INCAMPS, marquis de Louvie (-Soubiron), seigneur de Listo (à 2 km de Louvie-Soubiron, Pyrénées Atlantiques), Castillon.
Il épousa **demoiselle de FRECHOU,** fille de feu noble Raymond de FRECHOU, seigneur d'Escout, et de Jeanne du BOY, sa seconde épouse, selon une promesse de don, en 1694, par Jeanne du Boy, pour ce mariage[1109], Jeanne du Boy, fille de Jean du Boy, marchand d'Oloron, et d'Anne de Gabe, était veuve de Bertrand du Plaa, marchand, épousé par contrat du 4 mai 1643, qui mourut le 6 janvier 1651, son second mari, Raymond de Fréchou était, à l'origine bourgeois et marchand d'Oloron, et devint noble Raymond de Fréchou, seigneur d'Escout et Herrère, il avait épousé en premières noces Jeanne de Casenave[1110].
Ils eurent :

5.1 Jean François **César d'INCAMPS,** marquis de Louvie.
Son ascendance est indiquée par le contrat de mariage de sa sœur Marie (infra.)
Comme dit supra la vente des seigneuries d'Aast, en Béarn, et de Gardères, de Luquet, de Séron et d'Ast, en Bigorre, le 21 août 1674, par Louis d'Incamps, à Jérôme de Day, donna lieu à de longs démêlés qui firent l'objet d'un arrêt du parlement de Toulouse, le 7 septembre 1729, et de deux arrêts du conseil privé du roi, les 20 mai 1743, et 25 octobre 1745. Les parties se décidèrent à transiger, le 17 septembre 1746. Cette transaction fut passée entre César d'Incamps, marquis de Louvie, et Pierre de Day, seigneur de Gardères, le parlement de Navarre l'homologua le 16 juillet 1763[1111].

5.2 Marie d'INCAMPS de Louvie.
Marie d'Incamps de Louvie épousa, par contrat filiatif du 9 mars 1729, **Etienne d'ANGOSSE,** seigneur de Peyrouse, fils de Philibert d'ANGOSSE, seigneur de Peyrouse, et de Marie Marguerite de CORBERES, la future fut assistée dudit marquis de Louvie, son père, de Jean François César d'Incamps, marquis de Louvie,

[1108] AD. Gers Vergès I sup 13.
[1109] AD.PA E 1796
[1110] Arman de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* t. III, p. 49, produisant les preuves.
[1111] Armand de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* t. I, p. 193, produisant AD.PA E 232.

son frère, de Jacques d'Incamps, abbé de Louvie, son cousin-germain, de Galatoire de Navailles, baron de Mirepeix, son oncle remué de germain, d'Antoine Vincent de Duplan, conseiller au parlement de Navarre, de Claude (d'Incamps) de Louvie-Listo, sa tante germaine[1112], ce contrat de mariage figure également dans d'autres sources, d'où postérité, dont Marie Madeleine d'Angosse, qui épousa, par contrat du 22 septembre 1762, nommant ses parents, Pierre Charles de Luppé, marquis de Luppé, seigneur de Saint-Avit[1113].
Galatoire de Navailles, baron de Mirepeix, avait épousé, le 27 février 1681, à Escout, Marie Thérèse du Plaa, fille de noble Jean du Plaa, marchand de Saragosse, et d'Anne du Plaa, Jean du Plaa était le frère de Bertrand du Plaa, premier époux de Jeanne du Boy[1114]. La « parenté remuée » venait donc de la famille du Plaa.

Personnes isolées appartenant à cette branche :

Isabeau d'Incamps, de Lescar, épousa, par contrat du 25 janvier 1604, noble Germain de Munein, abbé (lay) de Casteide ; Guillaume de Munein (père de Germain) et Germain de Munein reçurent une quittance de dot, le 5 octobre 1607, de Guillaume du Peyrer[1115]. Comme noble Germain de Munein, fils de noble Guillaume de Munein, abbé de Casteide, et de Jeanne de Sautarisse, épousa par contrat du 31 mars 1607, Marie du Peyrer (alias de Peyré), fille de Guilhem du Peyrer (alias de Peyré), bourgeois et marchand d'Oloron, et de Marguerite de Domecq[1116], cela signifie qu'Isabeau d'Incamps, première épouse de Germain de Munein, mourut, sans postérité et que sa dot fut donnée par Guillaume et Germain de Munein, à Guillaume du Peyrer, père de Marie du Peyrer, seconde épouse de Germain de Munein.

Germaine d'Incamps épousa, par contrat du 2 juin 1659, Jacques du Haget, seigneur de Marignac, fils de Philippe du Haget, seigneur de Marignac, et de Catherine de Lamarque[1117].

Feue Catherine d'Incamps, dame de Baleix, tante de Paul (d'Audric) de Bazillac, fils d'Henri d'Audric et de Catherine de Bazillac, avait donné 600 livres, par son testament, à son neveu tel que cela apparaît lors du contrat de mariage de celui-ci, le 22 juillet 1664, avec Catherine de Castelnau de La Loubère[1118]., elle doit donc être une fille d'Antoine d'Incamps et d'Andrée de Bazillac.

[1112] Armand de Dufau de Maluquer, *Revue de Béarn, Navarre et de Lannes,* 1888, Armorial de Béarn, 1888, p.83.
[1113] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249 ; Chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique et historique des pairs de France,* t.III, Généalogie d'Angosse.
[1114] Armand de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* t. II, p.40, et t. III, pp.57-60.
[1115] AD. Gers Vergès I 3.
[1116] Armand de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* t. II, p. 103.
[1117] BnF Fr 32298, Jacques Casteret, notaire de Samatan.
[1118] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond.

II
Seigneurs de La Salle de Bédeille (en Couserans)

Jean d'Incamps dit Jean d'Aula (qui peut être traduit en la Salle) fut évêque de Couserans de 1480 à 1515. Le roi Louis XII, dont l'avènement eut lieu en 1498, octroya pour armes à cet évêque, surnommé le « bon évêque » (bonus episcopus vulgo nuncupatus), issu d'une noble famille, une aigle à la place de l'écu de la maison d'Incamps qu'il portait antérieurement[1119].
Le 14 juillet 1496, Raymond d'Incamps et Anne d'Audric, sa femme, firent des affiévements à plusieurs habitants de Tourtouse[1120] (à 1 km de Bédeille, Ariège.)
Le 6 octobre 1499, Jean Roger de Comminges, avec ses confrères du chapitre de Saint-Lizier et Jean d'Aula, son évêque, donna le fief de La Salle de Bédeille à noble Pierre d'Incamps[1121].
L'abbé Samiac ajoute : comme alors Jeannot d'Incamps se trouvait majordome de l'évêque Jean d'Aula, je présume que ce Pierre d'Incamps venait du diocèse d'Oloron comme Jean d'Aula. Pierre d'Incamps fit souche à Bédeille.
Le 17 janvier 1514, Jean d'Incamps, évêque de Couserans, donna une procuration à son frère noble Jean d'Incamps[1122].
La filiation suivie commence à Bernard d'Incamps que l'on peut supposer fils de Pierre d'Incamps qui avait reçu La Salle de Bédeille.

I Bernard d'INCAMPS, seigneur de La Salle de Bédeille[1123].
Il rendit hommage, le 27 décembre 1551 pour les biens qu'il possédait à Bédeille (à 1 km à l'ouest de Tourtouse, et à 3 km au nord de Taurignan-Castet, Ariège.).
Il s'était marié par contrat du 25 septembre 1513 (le nom de son épouse n'est pas indiqué.).
Ils eurent :

2.1 Pierre d'INCAMPS, qui suit.

2.2 Paul d'INCAMPS.
Paul d'Incamps, de Saint-Lizier, chanoine de l'église cathédrale de Couserans, qui avait reçu tous les biens de M. Me Jourdain de Caze, docteur-ès-droits, de l'église cathédrale de Tarbes, fit une donation, le 16 avril 1564, à son frère Pierre d'Incamps, des biens reçus de la succession de leur père, Bernard d'Incamps, seigneur de La Salle de Bédeille, en faveur du mariage dudit Pierre d'Incamps, avec Gasparde de Montramier[1124], il faut comprendre Gasparde de Caze, de Montramier.

[1119] Léon Palustre, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1886, Congrès archéologique de Pamiers, Foix Saint-Girons (Ariège), 1884, p.60.
[1120] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons,* se référant à une sentence arbitrale du 8 février 1572.
[1121] Abbé Samiac, *Bulletin de la société ariégeoise…,* 1914, Démembrement de la vicomté de Couserans, p. 49, se référant aux archives du baron de Bellissen-Bénac.
[1122] AD. Gers Vergès I 1678
[1123] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.76 pour ce qui concerne Bernard d'Incamps, il indique son fils Pierre.
[1124] AD. Ariège E 322.

II Pierre d'INCAMPS[1125]
Il épousa, en 1564, **Gasparde de CAZE** (ou de CASSE, de Casso, en latin), qui testa, veuve, le 27 janvier 1628.
Ils eurent :

III Paul d'INCAMPS, seigneur de La Salle, La Bispau[1126].
Il mourut dès 1616, date à laquelle Germaine de Gestas était administratrice des biens et des personnes de Gaston et de Philippe d'Incamps, ses enfants[1127].
Il avait épousé, par contrat, en juin 1593, dans la maison de François de Montpezat, seigneur de Saux, **Germaine de GESTAS,** dotée de 1 333 écus sol, fille d'Odet de GESTAS, seigneur de Saint-Marcet, et de Catherine de BAZUS[1128]
Ils eurent[1129] :

4.1 Jean François d'INCAMPS, qui suit.

4.2 Gaston d'INCAMPS.
Il était, en 1616, sous la tutelle de sa mère Germaine de Gestas.

4.3 Philippe d'INCAMPS, seigneur de La Bispau
En 1653, Philippe d'Incamps, seigneur de La Bispau, reçut 120 livres de Jean Antoine de Benque, seigneur de Casties, et passa un acte, en 1654, avec Jean Pierre Despaigne, bourgeois de Lussan[1130]. A partir de cette date, au moins, il habita Lussan (probablement Lussan-Adeilhac, à 6 km de Casties-Labrande, Haute-Garonne.).
En 1655, Philippe d'Incamps, seigneur de La Bispau, sa femme, Paule de Benque, habitants Lussan, et son beau-frère de Benque, reçurent 125 livres de la veuve de Pierre Moulis[1131]. En 1661, Philippe d'Incamps, seigneur de La Bispau, habitant Lussan, reçut un bœuf de noble Guillaume du Rous, habitant Belloc[1132].
Nommé le 28 novembre 1675, dans le testament de sa femme, il mourut dès 1678, selon le testament de Jeanne de Benque (infra.)
.Il avait épousé, avant 1633, **Paule de BENQUE,** fille de Jean Pierre de BENQUE, seigneur et baron de Casties, Labrande (actuellement Casties-Labrande, à 6 km du Fousseret, Hautes-Garonne), et d'Antoinette de BRUYERES CHALABRE, sa première épouse, tel que cela est prouvé par le testament de Paule de Benque du 28 novembre 1675.

[1125] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.76, pour ce qui le concerne et sa femme, il indique son fils Pierre.
[1126] Ce lieu est nommé Bispau par le marquis d'Aubais, et La Bispau dans les actes relatifs à Paul et Philippe d'Incamps. Un lieu de Bispaus existe dans les Pyrénées Atlantiques, en Bordères, à 3 km de Coarraze.
[1127] AD.HG 3 E 16132 Cazères.
[1128] AD.HG 3 E 24858 Saint-Gaudens.
[1129] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.76, indique l'épouse de Paul d'Incamps et ses fils Jean François, Philippe, et Emmanuel , ce dernier étant peut-être une confusion avec Gaston.
[1130] AD.HG 3 E 23437.
[1131] AD.HG 3 E 23437.
[1132] AD.HG 3 E 24440 Aurignac.

Paule de Benque fit une vente, en 1633, à Philippe d'Incamps, seigneur de La Bispau[1133].
En 1648, Jean Antoine de Benque, seigneur de Casties, reconnut devant Philippe d'Incamps, seigneur de La Bispau, et Paule de Benque, sa femme, devoir 3 500 livres pour la dot de ladite de Benque, sa sœur, à prendre sur Paul de Martres, sgr de Haumont[1134].
Paule de Benque testa, une première fois, le 20 décembre 1670, demandant son inhumation, dans l'église de Lussan, devant l'autel où ses parents étaient ensevelis. Elle légua 10 livres à sa fille Jeanne d'Incamps, veuve du sieur de Gillet, qui avait eu 2 000 livres de dot, légua 2 000 livres à son autre fille Marie d'Incamps, elle institua héritière universelle sa fille Antoinette d'Incamps, femme de Raymond Laborie[1135].
Elle testa une autre fois, le 28 novembre 1675, nommant son mari, ses filles, Jeanne, Marie, Françoise et Antoinette, ses petits-neveux (petits-fils), Jeannet, Antoine et Jean Pierre Laborie, fils de Jean Pierre Laborie, docteur ès droits et d'Antoinette d'Incamps, les héritiers de feu Jean Pierre de Benque, seigneur de Casties, son père, et d'Antoinette de Bruyères, sa mère, femme, en premières noces dudit sieur de Banque, son père[1136].
Ils eurent :

Jeanne d'INCAMPS.

Elle fut nommée, le 20 décembre 1670, Jeanne d'Incamps, veuve du sieur de Gillet, dans le testament de sa mère.
Elle avait épousé, noble **Jean de LO,** sieur de Gillet, dont elle était veuve le 20 décembre 1670. En 1678, Jeanne d'Incamps, veuve du sieur de Lo, sieur de Gillet, Françoise d'Incamps, et Antoinette d'Incamps, femme de Me Jean Raymond Laborie, docteur ès droits de Lussan, filles de feu Philippe d'Incamps, seigneur de La Bispau, et de Paule de Benque, furent nommées à propos du testament de Jeanne de Benque, décédée depuis au moins trois ans, dont le testament n'avait pas été ouvert[1137].
Jeanne d'Incamps, veuve de noble Jean de Lo, mourut avant le 30 janvier 1699, date d'un accord entre Jacquette de Lo, veuve de noble François d'Assier, sieur de Latour, du lieu de Gillet, paroisse de Poucharramet (Haute-Garonne), au diocèse de Lombez, et noble Philippe d'Assier, sieur de Gillet, fils dudit sieur de Latour, et de ladite demoiselle de Lo, assisté de Jacques de Salin, sieur d'Antichan et de La Lane, son curateur, à propos de la vente de la métairie de Gilon, à Montjoie (-en-Couserans, Ariège), au sieur Michel Manaud, par ladite demoiselle de Lo, le 3 juillet 1687, ratifiée le 14 novembre 1687 par Jeanne d'Incamps, veuve de Jean de Lo[1138].

[1133] AD.HG 3 E 23917 (3)
[1134] AD.HG 3 E 24027 (2521)
[1135] AD.HG 3 E 23443.
[1136] AD.HG 3 E 23443 (199)
[1137] AD.HG 3 E 23443 (488)
[1138] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.

Marie d'INCAMPS.

Elle assista son beau-fils, Jérôme de Ribeyran, lors de son contrat de mariage, le 14 novembre 1699, avec Gabrielle de Castet[1139].

Elle avait épousé noble **Géraud Mathieu de RIBEYRAN (alias de Ribayran),** seigneur de Rachac, dans la juridiction de Caumont (Ariège), docteur en droit, veuf, en premières noces de Marie de LORT, avec au moins un fils Jérôme de Ribeyran. Jérôme de Ribeyran, assisté de son oncle Hector de Ribeyran, prêtre, et de sa marâtre Marie d'Incamps, épousa, par contrat du 17 novembre 1699, Gabrielle de Castet, fille de feu Bertrand de Castet de Biros, et de feue Toinette de Miglos, il reçut, entre autres, 800 livres de sa marâtre Marie d'Incamps[1140].

Françoise d'INCAMPS.

Françoise d'Incamps, fille de feu Philippe d'Incamps et de Paule de Benque, fut citée, en 1683, avec sa sœur Marie d'Incamps, femme du seigneur de Rachac[1141].

Françoise d'Incamps, habitant Rachac, dans la juridiction de Caumont (Ariège), testa le 8 décembre 1688, demandant son inhumation dans la chapelle Notre Dame de Caumont, disant avoir fait une donation le 26 mars 1683, à Jeanne Marie Catherine et Jérôme de Ribayran, instituant héritière universelle sa sœur Marie d'Incamps, femme de noble Géraud de Ribayran, docteur en droit[1142].

Antoinette d'INCAMPS.

Elle fut nommée le 28 novembre 1675, dans le testament de sa mère, avec son mari et ses fils Jeannet, Antoine et Jean Pierre Laborie., et en 1678, avec son mari et ses sœurs Jeanne et Françoise à propos du testament de Jeanne de Benque.

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 22 juin 1667, à Lussan, étant dotée de 2 000 livres, Me **Jean Raymond LABORIE,** docteur ès droits, fils de Me Jean Pierre LABORIE, docteur ès droits, et d'Anne de RAYMOND[1143], ils eurent au moins trois fils, Jeannet, Antoine et Jean Pierre Laborie. (supra.)

IV Jean François d'INCAMPS, seigneur de La Salle de Bédeille, de La Bispau.

En 1616, Jean François d'Incamps, seigneur de La Salle, habitant Bédeille, fut cité avec Germaine de Gestas, sa mère, administratrice des biens et des personnes de Gaston et de Philippe d'Incamps, ses enfants[1144].

[1139] AD. Ariège 5 E 72338 (287.)
[1140] Abbé Samiac, *Notes déposées çà la bibliothèque de Saint-Girons.*
[1141] AD. Ariège 5 E 7265 (236)
[1142] AD. Ariège 5 E 7235 Saint-Girons.
[1143] AD.HG 3 E 32441.
[1144] AD.HG 3 E 16132 Cazères.

Il avait épousé, par contrat du 17 août 1610, nommant sa mère Germaine de Gestas, et sa grand-mère, Gasparde de Caze, **Louise de FOIX,** fille de feu Jean Jacques de FOIX, seigneur de Fabas (à 2 km au nord de Bédeille, Ariège), et de Gabrielle d'ORBESSAN, le futur fut assisté de Gaston et de Philippe d'Incamps, ses frères, la future fut assistée de Nicolas de Foix, seigneur de Fabas et de La Mothe, son frère[1145].
Ils eurent :

5.1 Emmanuel d'INCAMPS, qui suit.

5.2 Paul d'INCAMPS, seigneur de Bassignac (peut-être le lieu à 2 km d'Esperce, Haute-Garonne.).
Le 17 novembre 1650, Paul d'Incamps, seigneur de Bassignac, passa un contrat de gazaille[1146].
Selon l'état des obits de Bédeille, en 1789, en grande partie illisible car noir, Paul d'Incamps, seigneur de Bassignac, commandant au régiment de (iillisible) fonda un obit le 10 mars 1758[1147].
Paul d'Incamps, sieur de La Salle, testa le 20 août 1659, demandant son inhumation dans l'église de Bédeille, léguant le tiers de ses biens à Françoise de Hunaud au cas où son mari Emmanuel d'Incamps, frère du testateur, viendrait à décéder, léguant 300 livres à son neveu Emmanuel d'Incamps, 300 livres à sa nièce Marie d'Incamps, instituant héritier universel Melchior d'Incamps, son neveu, fils de son frère Emmanuel[1148].

V Emmanuel d'INCAMPS, seigneur de La Salle.
Emmanuel d'Incamps, seigneur de La Salle, fut présent, le 21 août 1635, avec Nicolas de Foix, seigneur de Fabas, à une donation de Jean Pierre de Foix, marquis de Fornex, à Anne de Foix, fille d'Henri Gaston de Foix, comte de Rabat, marquis de Fornex, sur les biens de feu Jean François de Foix, son frère aîné[1149]. Il fut nommé capitaine au régiment d'Anjou, par commission du 21 juillet 1648[1150].
Il reconnut, en 1656, devoir 187 livres à Raymond Bernard de Castet, seigneur de Biros[1151].
Emmanuel d'Incamps, seigneur de La Salle de Bédeille, fut présent, le 26 juin 1667, au contrat de mariage de noble Jean Durous, du lieu de Belloc, avec Jeanne de Foix, fille de feu Melchior de Foix, seigneur de La Mothe, et de Jeanne d'Hébrail[1152].
Emmanuel d'Incamps, seigneur de La Salle, au diocèse de Rieux, capitaine au régiment d'Anjou, rendit hommage, le 25 juin 1668, il fut maintenu noble, le 5 septembre 1669, avec

[1145] AD.HG 3 E 24858 Saint-Gaudens.
[1146] AD.HG 3 E 9375 Cazères.
[1147] RP.Bédeille.
[1148] AD. Ariège 5 E 4212 (219)
[1149] AD. Ariège 3 E 10479 Sainte-Croix.
[1150] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.76.
[1151] AD. Ariège 5 E 7469, Dedieu, notaire de Taurignan.
[1152] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire de Betchat.

son frère Paul, seigneur de *Signac* (Bassignac), ayant fait remonter leurs preuves à 1551, par jugement souverain, rendu par M. Bazin de Bezons, intendant de Languedoc[1153].
Le 25 juillet 1681, Emmanuel d'Incamps, seigneur de La Salle, du lieu de Bédeille, qui devait 1 700 livres de reste de dot de sa fille, Anne d'Incamps, femme de Joseph de Méritens, seigneur de Villeneuve, donna à ce dernier, la métairie de Montargnan, située au consulat de Saint-Lizier, et en partie au consulat de Montjoie, évaluée à 1 700 livres[1154]. Il mourut avant le 15 juillet 1691, date du testament de sa fille Guyonne (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 9 septembre 1644, **Françoise de HUNAUD,** fille de Melchior de HUNAUD, seigneur de Saint-Michel, et de Germaine de LAPASSE, sa seconde épouse, mariés par contrat du 17 février 1626.[1155]
Melchior de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, avait donné en dot, 4 500 livres, à Françoise de Hunaud, sa fille et à Emmanuel d'Incamps, son mari, par contrat du 29 septembre 1644, reçu par Jean de Prat, notaire de Saint-Michel, Emmanuel d'Incamps et Françoise de Hunaud avaient eu un fils, Melchior d'Incamps, du lieu de Bédeille, qui reçut 100 livres, le 26 avril 1692, au nom de sa mère Françoise de Hunaud, de François de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, héritier universel de feu Melchior de Hunaud[1156].
Françoise de Hunaud, veuve d'Emmanuel d'Incamps, seigneur de La Salle de Bédeille, où elle résidait, fut citée en 1692, avec François de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, son frère, et Melchior d'Incamps, son fils[1157], et la même année avec ses filles Marguerite et Catin d'Incamps[1158].
Ils eurent :

6.1 Melchior d'INCAMPS, qui suit.

6.2 Emmanuel d'INCAMPS.
Prêtre et prébendier de Saint-Lizier, il reçut un obit, en 1699, de Pierre d'Araignon de Villeneuve, seigneur de Latrape[1159]
Emmanuel d'Incamps, prêtre et prébendier du chapitre de Couserans, procureur de Jacquette de Méritens, une des héritières de Joseph de Méritens de Villeneuve, son père, du consentement de Marie d'Incamps, sa mère, et de Paule et de Marie de Méritens, ses sœurs, s'adressa, le 8 août 1719, à Madeleine de Roquemaurel de Montégut de Soueix, à Fabas, héritière de Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, son premier mari, à propos d'une transaction du 4 octobre 1687, entre Joseph de Méritens, seigneur de Villeneuve, père de ladite Jacquette, et Jourdain de Lort, seigneur d'Astien concernant le moulin d'Illartein[1160].

[1153] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t. II, p.3 ; Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.76, ne dit pas que Paul d'Incamps fut maintenu noble le 5 septembre 1669.
[1154] AD.HG 3 E 16227 Saint-Michel.
[1155] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Hunaud de Lanta,* Janvier 1999.
[1156] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel
[1157] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel.
[1158] AD. Ariège 5 E 4213 (378)
[1159] AD.HG 3 E 16230 Saint-Michel.
[1160] AD. Ariège E 685 Saint-Girons.

6.3 Marie Anne d'INCAMPS.

Le 18 mars 1703, Marie Anne d'Incamps, veuve, habitant Saint-Lizier, mère de Joseph et de Gabriel de Méritens, ses fils, conféra un obit à Emmanuel d'Incamps, prêtre et prébendier de Saint-Lizier, son frère[1161]. Le 12 mars 1710, Marie Anne d'Incamps et Gabriel de Méritens, seigneur de Villeneuve, son fils, constituèrent 140 livres à Marc Antoine de Méritens, seigneur de Montégut, partant pour le service du roi[1162]. Le 24 juillet 1719, Paule, Jacquette, et Marianne de Méritens de Villeneuve, étaient en procès contre Jean Joseph de Méritens de Villeneuve, leur frère, et Marie Anne d'Incamps, veuve de Joseph de Méritens de Villeneuve[1163].

Elle avait épousé, avant le 25 juillet 1681, date du paiement d'un reste de dot, **Joseph de MERITENS,** seigneur de Villeneuve, fils de Maximilien de MERITENS, seigneur de Villeneuve, Bethmale, et de Jacquette de CAMPLONG. Maximilien de Méritens, seigneur de Bethmale, mourut avant le 4 octobre 1689, date d'une transaction entre Joseph de Méritens, coseigneur de Villeneuve, son fils, et les sœurs de celui-ci, nommant Jacquette de Camplong, leur mère[1164].

Joseph de Méritens, seigneur de Villeneuve, mourut avant le 16 mai 1695, date à laquelle Marie Anne d'Incamps, veuve, habitant Saint-Lizier, mère de ses enfants, arrenta un moulin farinier[1165].

6.4 Guyonne d'INCAMPS.

Elle testa le 15 juillet 1691, nommant feu son père Emmanuel d'Incamps, et sa mère Françoise de Hunaud, faisant un legs à Marie de Méritens, sa nièce et filleule, instituant héritières universelles ses sœurs Marguerite et Catherine d'Incamps[1166], mourut à Bédeille, le 11 août 1691, âgée de 34 ans, et y fut ensevelie dans l'église, le lendemain[1167].

6.5 Catherine d'INCAMPS.

Elle naquit le 23 septembre 1662 (1668, sur les registres paroissiaux de Bédeille, date corrigée en 1662), et fut baptisée 20 octobre 1662 (corrigeant 1668), le parrain fut Roger de La Mothe, habitant Castillon, la marraine Guyonne d'Incamps, habitant Bédeille[1168].

6.6 Marguerite d'INCAMPS.

Un acte en grande partie effacé mentionne le baptême, à Bédeille, en juillet 1665, de Marguerite d'Incamps, dont le parrain fut Jean Roger de Hunaud et la marraine Marguerite de Hunaud[1169].

[1161] AD.HG 3 E 16230 Saint-Michel.
[1162] AD. Ariège 5 E 7237 Saint-Girons.
[1163] AD. Ariège B 154.
[1164] AD. Ariège 5 E 4371 Saint-Girons.
[1165] AD. Ariège 5 E 7235 Saint-Girons.
[1166] AD. Ariège 5 E 4213 (146)
[1167] RP.. Bédeille.
[1168] RP. Bédeille.
[1169] RP. Bédeille.

Remarque : Une des filles d'Emmanuel d'Incamps et de Marie (Françoise) de Hunaud, non prénommée dans l'acte, mourut à Bédeille, le 10 décembre 1738, et y fut inhumée le lendemain[1170].

VI Melchior d'INCAMPS, seigneur de La Salle de Bédeille.

Melchior d'Incamps, seigneur de La Salle de Bédeille, fut présent, le 21 août 1692, au contrat de mariage, à Montesquieu-Volvestre, de Melchior de Foix de Fabas, et de Marie de Castet, fille d'Etienne de Castet, seigneur de Saint-Martin, et de Françoise de Cailhau, dotée de 8 000 livres, léguées par son aïeule Catherine de Villeneuve[1171] (épouse de Gaspard de Cailhau et mère de Françoise de Cailhau, tel que cela est expliqué dans la gén »alogie de la famille d'Araignon.)

Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, seigneur de Lafière, et Melchior d'Incamps, du lieu de Bédeille, furent présents, le 23 février 1693, au contrat de mariage de Michel de Lapasse, seigneur de Mont, et de Paule de Hunaud[1172]. Melchior d'Incamps, de Bédeille, fut présent, le 23 août 1701, au château de Fabas, au contrat de mariage de Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, et de Jeanne de Foix, fille de feu Nicolas Emmanuel de Foix, seigneur de Fabas, et de Paule de Hunaud, fut également présent Emmanuel d'Incamps, prêtre et prébendier de Saint-Lizier[1173].

Melchior d'Incamps, seigneur de La Salle, demeurant à Bédeille, avec son fils Emmanuel d'Incamps, vendit, le 25 février 1723, une maison à Saint-Lizier, à côté de l'église paroissiale, à Jean Vivés, maître tapissier, pour 300 livres[1174].

Melchior d'Incamps mourut à Bédeille, le 24 août 1729, âgé d'environ 83 ans, et y fut inhumé, le lendemain, dans l'église[1175].

Il avait épousé **Marie d'ARAIGNON de VILLENEUVE,** fille de Jean Roger d'ARAIGNON, sieur de Villeneuve, seigneur de Lafitère, de Latrape, et de Marguerite de CASTET, comme le prouve la donation infra.

Françoise d'Araignon, fille de feu Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, et de Marguerite de Castet, fit une donation, le 25 septembre 1696, à Marie d'Araignon, sa sœur, femme Melchior d'Incamps, seigneur de La Salle[1176].

Marie d'Araignon, femme de Melchior d'Incamps, mourut à Bédeille, le 12 mai 1719, et y fut inhumée le lendemain[1177].

Ils eurent :

7.1 Jean Roger d'INCAMPS.

Jean Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, testa le 27 février 1695, au château de la ville de Cazères, disant avoir été marié à feue Marguerite de Castet, dont il avait 9 enfants encore en vie, dont Marie mariée avec Melchior d'Incamps, par contrat reçu

[1170] RP.Bédeille.
[1171] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel.
[1172] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel.
[1173] AD.HG 3 E 16230 Saint-Michel.
[1174] Maurice Vuillier, produisant Monroux, notaire de Saint-Lizier.
[1175] RP. Bédeille.
[1176] AD.HG Reg. Ins 33.
[1177] RP. Bédeille.

par Deprat, notaire de Saint-Michel ; il légua, entre autres, 200 livres à Jean Roger d'Incamps, son petit-fils et filleul[1178]. Jean Roger d'Incamps fut le parrain, en 1699, de sa sœur Jeanne Bernarde, il n'apparaît plus ensuite.

7.2 Marguerite d'INCAMPS.
Le 24 juin 1692, Marguerite d'Incamps, fille de Melchior d'Incamps et de Marie d'Araignon de Villeneuve, reçut une donation de ses parents[1179].

7.3 Emmanuel d'INCAMPS, qui suit.

7.4 Françoise d'INCAMPS.
Elle naquit à Bédeille le 12 septembre 1696 et y fut baptisée 3 jours après, le parrain fut Pierre d'Araignon, sieur de Villeneuve, la marraine Françoise d'Araignon, habitant Saint-Félix[1180].
C'est probablement elle qui dite native de Bédeille, mourut à Tourtouse, le 9 novembre 1737, et fut inhumée à Bédeille, dans le tombeau de ses ancêtres, en présence d'Emmanuel d'Incamps et de M. de Fabas[1181].

7.5 Jeanne Bernarde d'INCAMPS.
Selon un acte dont la date complète manque, elle naquit et fut baptisée, à Bédeille, en 1699, le parrain fut Jean Roger d'Incamps, son frère, en marge de l'acte : elle mourut le 24 décembre 1719[1182].

7.6 Isabeau d'INCAMPS.
Elle naquit, à Bédeille, le 13 octobre 1702, et y fut baptisée 3 jours après, le parrain fut Guy de Hunaud, seigneur de Saint-Michel, la marraine, Isabeau de Soueix[1183].

VII Emmanuel d'INCAMPS, écuyer.
Emmanuel d'Incamps naquit à Bédeille, le 10 juillet 1694 et y fut baptisé le 28 novembre suivant, son parrain fut Jean Roger de Hunaud, chevalier de Saint-Michel[1184].
Il habitait Soulan et Bédeille, au diocèse de Couserans.
Il fut cité le 25 février 1723, avec son père, qui vendit, à cette date, une maison à Saint-Lizier.
Emmanuel d'Incamps fut le parrain, à Betchat, le 20 décembre 1731, d'Emmanuel de Méritens, fils de Joseph de Méritens et de Marie de Jeannet de Belloc[1185], le baptisé était son neveu à la mode de Bretagne.
Emmanuel d'Incamps, écuyer, habitant Soulan et Bédeille, en Couserans, assista, le 8 août 1740, Joseph de Lingua, seigneur de Saint-Blanquat, demeurant au château de Saint-Blanquat,

[1178] AD.HG 3 E 9*427 Cazères.
[1179] AD.HG 3 E 9426 Cazères.
[1180] RP. Bédeille.
[1181] RP. Bédeille.
[1182] RP. Bédeille.
[1183] RP. Bédeille.
[1184] RP. Bédeille.
[1185] RP. Betchat.

à Saint-Lizier, en Couserans, fils de feu François de Lingua et de Charlotte du Faur, lors de son contrat de mariage avec Françoise Louise de Salinier, veuve d'Henri de Suère, écuyer, habitant Arbas, épousé par contrat du 7 février 1733, contrat reçu par Roussey, notaire à Aurignac[1186]. Il mourut à Bédeille, le 12 avril 1761, âgé de 67 ans et y fut inhumé le lendemain, dans l'église[1187].

Il avait épousé, **Marie de LINGUA,** selon une instance du tribunal de Pamiers, du 18 août 1746, concernant la succession de François de Lingua et de Charlotte du Faur, citant Jean de Lingua, prêtre et prébendier de l'église cathédrale de Couserans, faisant pour Louise Françoise de Salinier, veuve de Joseph de Lingua, tutrice de Jean de Lingua, son fils et héritier et Marie de Lingua, épouse d'Emmanuel d'Incamps, héritière d'Esprit de Lingua, sa sœur, citant l'instance par la dame Esprit de Lingua et Louis de Lingua, prêtre prébendier de la cathédrale de Couserans, contre ledit Jean de Lingua et la dame de Salinier, en tant que tutrice, en adjudication des droits de ladite Esprit, sur la succession de François de Lingua et de Charlotte du Faur, leur père et mère, et celle de Guillaume de Lingua, leur frère décédé ab intestat[1188], selon cet acte et confirmé par d'autres montrant que Joseph de Lingua et Jean de Lingua, chanoine, étaient frères[1189], que Louis de Lingua, prêtre prébendé du chapitre de Saint-Lizier, était frère de Marie Esprite de Lingua, et qu'ils étaient en procès contre Jean de Lingua, chanoine et Louise Françoise de Salinier, veuve de Joseph de Lingua dans une affaire successorale[1190], et que Louis de Lingua, prêtre bénéficier de Saint-Lizier, était l'oncle de Nicolas d'Incamps, prêtre et sacristain de l'église cathédrale de Couserans (infra), on peut déduire que Marie de LINGUA était fille de François de LINGUA, seigneur de Saint-Blanquat, et de Charlotte du FAUR de Saubiac (supra.)

Marie de Lingua d'Incamps, mourut, à Bédeille, le 7 avril 1753, âgé d'environ 63 ans, et y fut inhumée le lendemain, dans l'église, en présence de ses enfants, MM. de La Salle et de Bassignac[1191], on retrouve la seigneurie de Bassignac dont était qualifié Paul d'Incamps (5.2), M. de Bassignac, fils de Marie de Lingua doit être Nicolas Melchior d'Incamps.

Ils eurent :

8.1 Pierre Melchior d'INCAMPS, seigneur de La Salle.

Melchior Pierre d'Incamps naquit, à Bédeille, le 28 juin 1725, et y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Melchior d'Incamps, la marraine, Marguerite de Lingua, de la paroisse de Saint-Lizier[1192].

Pierre Melchior d'Incamps de La Salle, fut cité, en 1757, comme fils d'Emmanuel d'Incamps, habitant Bédeille, en Couserans[1193].

Pierre Melchior d'Incamps, seigneur de La Salle, fut le parrain, de Pierre Melchior de Lingua, né le 4 septembre 1775, fils de Jean de Lingua de Saint-Blanquat, baron d'Esplas, et d'Honorée de Panetier de Montgrenier; Marie Marguerite d'Incamps de

[1186] AD.HG 3 E 16206 Plan Volvestre.
[1187] RP. Bédeille.
[1188] AD.HG 3 E 15591 Saint-Christaud.
[1189] AD. Ariège E 688 Saint-Girons, du 29 avril 1731.
[1190] AD. Ariège B 158 du 28 janvier 1743,
[1191] RP. Bédeille.
[1192] RP.Bédeille.
[1193] AD.HG 3 E 20393 Le Fousseret.

La Salle, fut la marraine d'Arnaud de Lingua, né le 11 juillet 1779, fils des mêmes parents[1194].
Pierre Melchior d'Incamps, habitant Bédeille, était en procès, le 21 mars 1797, contre M. de Bardies, baron de Montfa, pour un règlement de comptes[1195], le texte, faisant apparaître des particules et un titre, a dû être modifié, compte tenu de la date.

8.2 Nicolas Melchior d'INCAMPS

Il fut nommé, en 1750, pour une prébende, par Sébastien Legardeur[1196].
Nicolas Melchior d'Incamps, prébendé de Saint-Lizier, fut le parrain, à Bédeille, le 25 avril 1753, de Nicolas Melchior Dejean, la marraine fut Marie d'Incamps, sa sœur[1197].
En 1765, fut insinuée la donation d'une maison à Saint-Lizier, évaluée à 6 000 livres, de Louis de Lingua, prêtre bénéficier du chapitre de Couserans, à son neveu Nicolas d'Incamps, prêtre et sacristain de l'église cathédrale de Couserans[1198].
Nicolas Melchior d'Incamps, prêtre et chanoine sacristain de l'église cathédrale de Couserans, assista, en 1777, son parent Marc Antoine de Solan de Saboulies, lors de son contrat de mariage avec Jeanne Elisabeth Antoinette de Nicol[1199].

8.3 Jean Joseph d'INCAMPS.

Il naquit, à Bédeille, le 19 mars 1727, et y fut baptisé le surlendemain, son parrain fut Jean de Lingua, chanoine du chapitre de Saint-Lizier, la marraine, Françoise d'Incamps[1200].
C'est probablement lui, qui dit le sieur Joseph d'Incamps, fut le parrain de Joseph Emmanuel Gros, le 25 décembre 1788, à Bédeille[1201].

8.5 Marie Marguerite d'INCAMPS de La Salle.

Elle naquit à Bédeille, le 27 février 1728, et y fut baptisée le lendemain, son parrain fut Joseph de Lingua, de la ville de Saint-Lizier, sa marraine, Marguerite d'Incamps[1202].
Elle fut marraine, à Bédeille, le 29 mars 1743, de François Labelle, le parrain fut François de Roquemaurel, seigneur de Taurignan[1203].
Comme dit supra, elle fut marraine d'Arnaud de Lingua né le 11 juillet 1779.

Remarque :
Les registres paroissiaux de Bédeille font apparaître, dans la période 1662-1792, une famille INCAMPS, que l'on peut supposer être une branche naturelle de la famille d'Incamps.

Révision le 15 juillet 2025

[1194] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant aux RP. de Notre Dame de Sède.
[1195] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant à AD. Ariège B p.334.
[1196] AD. Ariège 5 E 4386
[1197] RP. Bédeille.
[1198] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant à AD. Ariège B p.56.
[1199] AD. Ariège B 119.
[1200] RP.Bédeille.
[1201] RP.Bédeille.
[1202] RP.Bédeille.
[1203] RP. Bédeille.

Familles de LEZAT

I Seigneurs de Brugnac, Marquefave **p.201**

I.1 Seigneurs de Brugnac **p.202**

I.2 Seigneurs de Laprade **p.210**

I.3 Seconde branche des seigneurs de Brugnac **p.215**

II Capitouls **p.222**

III Personnes isolées **p.226**

I.

Seigneurs de Brugnac, Marquefave

Une famille de ce nom est citée dans le cartulaire de l'abbaye de Bonnefont depuis Hugues de Lézat qui fit une donation en 1184, ensuite, en 1243, Pierre de Lézat fit la donation d'un pré, proche de Saint-Hippolyte, dont son frère Pierre de Marquefave avait joui, et en février 1251 W.A. de Lézat, hospitalier, fut témoin à un arbitrage entre des abbayes[1204].

La famille dont la généalogie suit, est citée dès 1412, date à laquelle Pierre Raymond de Lézat, testa (acte passé à Marquefave), faisant des legs à Mengarde d'Aure, sa femme, à Pierre, Jean et Catherine de Lézat, enfants de Pierre de Lézat, ses neveux, nommant Pierre de Lézat, son fils[1205].

Noble Jean du Gabé testa le 15 février 1455, il avait épousé Antonie de Lézat de Marquefave, sœur de noble (?) Antoine de Lézat, recteur de Soulès, et petite-fille de noble (?) Raymond de Lézat[1206]. Jean de Roquefort, juge mage du comté de Foix, acheta, en 1456, à Etienne de Lézat, pour 100 écus, une métairie dans la juridiction de Marquefave, au lieu de Montastruc, nommée La Caugne[1207].

On cite ensuite d'autres Lézat à Marquefave : en 1501, Guilleme de Montgazin, femme de prudent homme Bernard de Lézat, du lieu de Saint-Hippolyte, reconnut avoir reçu une dot[1208], puis un acte, en 150,7 entre Jean de Lézat alias Le Sage, et Raymond de Savignac, seigneur de Marquefave[1209].

La filiation suivie commence à Vidal de Lézat, marchand, qui fut qualifié noble, dans une procuration de sa femme Sernine Baille, veuve, en mars 1550. Cette qualification noble est probablement liée à la possession de terres nobles (Brugnac, Marquefave, en partie.)

Le marquis d'Aubais produit les preuves de noblesse d'Alexandre de Lézat, seigneur de Brugnac et de Marquefave, en 1668, depuis Vidal de Lézat qui testa le 17 septembre 1549[1210].

Un tableau généalogique a été publié par André Navelle[1211], la généalogie qui suit complète et corrige ce tableau grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les registres paroissiaux de Marquefave. Ces registres paroissiaux, depuis 1673, font apparaître que, sauf exceptions mentionnées dans le texte, les membres de cette famille naquirent à

[1204] Charles Samaran et Charles Higounet, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont, en Comminges,* pièces 147 (1184), 329 (1243) et 357 (1251)

[1205] AD.HG 3 E 9600 Marquefave

[1206] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p.1682, se référant à J. Tarchat, notaire de Pamiers.

[1207] C. Barrière-Flavy, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1914, Jean de Roquefort, juge-mage du comté de Foix, p.10.

[1208] AD.HG 3 E 9531 Marquefave

[1209] AD.HG 3 E 9532 Marquefave

[1210] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t.II, p. 87, qui indique également les armes de cette famille.

[1211] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain ,* t.VI, p. 254, se référant en partie à des références fournies par M .Guèze. Ce tableau comporte des erreurs, dont une erreur de filiation pour la branche qui tint Laprade et Marquefave jusqu'à la Révolution, et des omissions. M. Guéze appartenait à la famille qui succéda à la famille de Lézat de Marquefave pour les biens de Marquefave (les familles de Montlaur et Courtade succédèrent aux Lézat dans le château de Laprade.)

Marquefave, y furent baptisés dans l'église paroissiale de Marquefave, et enterrés dans l'église du couvent des Augustins, à Marquefave.
Cette famille tenait le lieu de Brugnac, à 3 km de Marquefave, une partie de celui de Marquefave, sur la rive droite de la Garonne et celui de Saint-Hippolyte, siège de la paroisse d'origine, en face, sur la rive gauche de la Garonne, ainsi que le lieu de Laprade. Elle portait : « D'argent au chevron de sable, accompagné de trois molettes d'éperon de même[1212]. »
Les membres de cette famille sont cités à Marquefave et dans les environs (Brugnac, Laprade), à Carbonne (à 3 km au sud-ouest de Marquefave) et à Latrape (Haute-Garonne, à 5 km au sud-ouest de Lézat-sur-Lèze, Ariège et à 10 km au sud-est de Carbonne.)
Une branche de la famille de Marquefave, cette dernière connue depuis 1073, avec Bernard Guillaume, seigneur de Marquefave, avait repris possession de Marquefave, au moins en partie, depuis 1521 (par le mariage, semble-t-il, de Bernard de Marquefave avec Marguerite de Savignac, fille d'Antoinette de Massot, dont la famille de cette dernière tenait auparavant Marquefave), au moins jusqu'à Anne de Martres, veuve, en 1589 de Reynier (René) de Marquefave, seigneur de Latrape, baron de Marquefave[1213].
En 1380, la seigneurie de Marquefave était partagée en 27 parts, parmi les titulaires figuraient le roi de France, Ramon Athon d'Aspet, seigneur de Bérat, 5 parts, Pons de Villemur, 12 partts, Bernard d'Aure, seigneur de Capens, 18 parts, Pons de Marquefave, 26 parts, Arnaud de Marquefave, 17 parts, etc[1214], il faut noter Mengarde d'Aure, épouse en 1412 de Pierre Raymond de Lézat, peut-être à lier à Bernard d'Aure, seigneur de Capens, qui tenait 18 parts de Marquefave en 1380.

I
Seigneurs de Brugnac, Marquefave

I N..de LEZAT
Il avait épousé **Marguerrite de CANALS**
Ils eurent :

2.1 Vidal de LEZAT, qui suit.

2.2 Roger de LEZAT
D'une alliance inconnue il eut :

Jean de LEZAT.
Jean de Lézat, fils de feu Roger de Lézat, de Rieux, qui avait testé faisant des legs à sa mère Marguerite de Canals, à sa sœur Jeanne de Lézat, instituant héritier universel son fils Jean.

2.3 Jeanne de LEZAT.

[1212] Roger Bourse/ Isidore Dufis, *Armorial de la Gascogne gersoise.*
[1213] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Marquefave,* produisant les preuves.
[1214] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.55, produisant AD.P.A E 474

2.4 Raymond de LEZAT.

Raymond de Lézat, prêtre et chanoine de Rieux, reconnut en 1542, une dette à Vidal de Lézat, marchand de Marquefave, seigneur de Brugnac, son frère[1215].

II Vidal de LEZAT, seigneur de Brugnac (à 3 km de Marquefave, Haute-Garonne),
Il testa le 19 novembre 1549, nommant son épouse Sernine Baille, faisant des legs à son neveu Jean de Lézat, fils de feu Roger de Lézat, de Rieux, à sa mère Marguerite de Canals, à sa sœur Jeanne de Lézat, instituant héritier universel son fils Jean de Lézat, lui substituant son frère Ramond de Lézat et mourut avant mars 1550 (n.st), date à laquelle Sernine Baille, veuve de noble Vidal de Lézat, donna une procuration[1216].
Il avait épousé **Sernine BAILLE**
Sernine Baille, demoiselle de Brugnac, habitant Marquefave, fut citée en 1565, avec Antoine de Lézat, fils de feu Augustin, et feu Vidal de Lézat, puis fit une transaction, en 1566, avec Antoine de Lézat, fils de feu Augustin[1217].
Vidal de Lézat et Serninde Baille eurent :

III Jean I de LEZAT, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave.
En 1566, noble Jean Baille, habitant Pamiers, reconnut avoir reçu 800 livres de noble Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave[1218], on peut supposer Jean Baille, proche parent de Sernine Baille, mère de Jean de Lézat. Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, attenta, en 1587, sa métairie de Laprade[1219]. Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, fut cité en 1600, avec son beau-fils noble Pierre de Combis, de la ville de Lombez[1220].
En 1607, Claire de La Roche, femme de Vézian de Lézat, écuyer, acheta une métairie à Saint-Hippolyte, à Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur et baron de Marquefave, du lieu de Latrape[1221], le 1er mars 1608, noble Vézian de Lézat, marié par contrat du 5 septembre 1589, à Claire de La Roche, veuve de M. Pierre de Gilbert, docteur et avocat, fit une donation à noble Paul de Gilbert, son fillâtre, issu du premier lit de sa femme, qui se mariait avec Madeleine de Roux[1222].
Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, assista, le 19 février 1610, sa petite-fille, Iphigénie de Couperose, qui épousait par contrat, Jean de Varès (infra).
Il fut cité, le 4 juin 1615, avec son fils, Jean de Lézat, écuyer, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, faisant pour lui, pour son père et pour Jacques de Tersac, seigneur de Montberaud, dans une instance de feu René de Marquefave, seigneur et baron de Latrape[1223].

[1215] AD.HG 3 E 15538 Rieux
[1216] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.243-254, se référant à AD.HG 3 E 9572, Lebret, notaire.
[1217] AD. HG 3 E 9602 Marquefave.
[1218] AD.HG 3 E 9602 Marquefave
[1219] AD.HG 3 E 9535 Marquefave.
[1220] AD.HG 3 E 9546 Marquefave.
[1221] AD.HG 3 E 9547 Marquefave
[1222] AD.HG Reg. Ins 13 bis.
[1223] AM. Toulouse II 162

Il testa le 10 avril 1617[1224] et mourut avant le 22 juillet 1618, date du testament de sa femme, Iphigénie des Guillots (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 12 mars 1573, **Iphigénie des GUILLOTS,** fille de Jean des GUILLOTS, seigneur de Labouriasse, et de Lise de BERTRAND.
Jean des Guillots avait testé le 6 janvier 1573, nommant sa femme Lisette de Bertrand, disant avoir eu pour enfants Antoinette, épouse de feu Jean Amadou (Amadon ?), qui avait eu 1 000 livres de dot, feue Madeleine qui avait épousé le sieur de La Cassagne, conseiller au parlement de Toulouse, elle avait eu 1 500 livres de dot et de financement de la survivance de l'office de juge d'appeaux de feu son oncle, plus un legs à Iphigénie Hélie de La Cassagne, fille de feue Madeleine, sa fille, Iphigénie des Guillots qui avait épousé le seigneur de Brugnac, par pactes chez F. Lebret, elle avait eu les biens de Marquefave et de Saint-Paulet et aura 100 livres, Isabeau, religieuse à Longages, Jeanne, à marier, Louise (Lisette) épouse de M. de Teula, dotée de 2 000 livres, Iphigénie va être religieuse à Longages, instituant héritiers ses fils Jean et Germier. Annexe au testament : un arrêt du parlement de Toulouse, du 27 juin 1584, à la requête d'Antoine de Ferrier, conseiller au parlement, époux de feue Jeanne des Guillots, d'Antoinette des Guillots, veuve de Jean Amadou, conseiller au Sénéchal, d'Iphigénie des Guillots, épouse de Jean de Lezat, seigneur de Brugnac, le curateur d'Iphigénie Hélie de La Cassagne, épouse de Jean de Garaud, le curateur de Sérène et Lisette de Teula, sœurs, ordonna la publication du testament[1225].
Iphigénie des Guillots testa le 22 juillet 1618, veuve de feu Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, léguant 200 livres à son fils Marc Antoine de Lézat de Brugnac, seigneur de Laprade, cornette de la compagnie commandée par le sieur de Montastruc, au service de Sa Majesté, à Metz ; faisant des legs à Germaine de Lézat, sa fille, religieuse à Saint-Laurent ; à sa fille Isabeau, religieuse à Longages ; à ses filles Germaine, Louise et Jeanne (30 livres à chacune), instituant héritier universel Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave, son fils plus aîné[1226].
Iphigénie des Guillots fut citée en 1626, veuve de Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave[1227].
Ils eurent :

4.1 Jean II de LEZAT, qui suit.

4.2 Marc Antoine de LEZAT, auteur de la branche des seigneurs de Laprade.

4.3 Germaine de LEZAT.
Religieuse au couvent de Saint-Laurent, en 1618.(supra.)

4.4 Isabeau de LEZAT.
Religieuse à Longages, en 1618.(supra.)

[1224] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.87
[1225] André Navelle, *op.cit.,* V, p.141 produisant AD.HG 3 E 2622 et 2625, Celeri, notaire.
[1226] AD.HG 3 E 9553 Marquefave.
[1227] AD.HG 3 E 9557 Marquefave.

4.5 Germaine de LEZAT.

4.6 Louise de LEZAT.

Elle épousa par contrat du 30 janvier 1590, nommant ses parents, noble **Pierre de COMBIS,** de la ville de Lombez, assisté de son oncle François de Combis et d'Arnaud d'Astugue, docteur en médecine, aussi son oncle[1228].

4.7 Jeanne de LEZAT.

Elle épousa noble **Pierre DELPECH (**alias **DELPUECH),** seigneur de Lacroix et de Falgarde (actuellement Lacroix-Falgarde, Haute-Garonne), selon le contrat de mariage filiatif de leur fille Françoise Delpech, le 7 janvier 1623, avec François du Bourg, seigneur de La Loubère et de Saint-Christaud, fils de feu Bernard François du Bourg, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Lastours, la future fut assistée de Bernard Delpech, seigneur d'Esparos, tuteur des enfants dudit Pierre[1229].

Pierre Delpech assista, le 19 février 1610, sa nièce Iphigénie de Couperose, lors de son contrat de mariage avec Jean de Varès, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et mourut avant le 7 janvier 1623, date du contrat de mariage de sa fille Françoise, avec François du Bourg, seigneur de La Loubère (supra.) Pierre Delpech appartenait à une famille qui donna neufs capitouls entre 1554 et 1733, le premier qui fut capitoul, était qualifié chevalier[1230].
Leur fille Jeanne Delpech, épousa par contrat filiatif du 22 octobre 1633 Paul de Verdais, fils de feu Paul de Verdais et de Marie de *Pome*, la future fut assistée de son parrain, Jean du Faur, seigneur de Ribonnet, et de Françoise de Custos, sa cousine[1231], cet acte indique que Pierre Delpech descendait de François Delpech, chevalier, seigneur de Lacroix et de Falgarde, et de Catherine de Custos, sa première épouse.

4.8 Sernine de LEZAT.

Elle n'est pas citée dans le testament de sa mère Iphigénie des Guillots, peut-être car mariée elle avait été entièrement payée par sa dot.
Sernine de Lézat, veuve du seigneur de Gratepout, reconnut une dette, en 1593, à Lisette (Louise) de Teula, veuve du feu sieur de Cadillac[1232] (fille de Jean de Teula, écuyer, seigneur de Plaisance, Marignac, et de Louise des Guillots), elle avait épousé, en premières noces, Jean de Cadillac, seigneur de La Fonte. Le 27 juin 1606, Charlotte du Garrané, veuve de *Jean Magdelon* (Bernard) Isalguier, seigneur de Mérenvielle, reconnut devoir 266 livres à Sernine de Lézat, veuve de Jean André de Couperose, seigneur de Gratepout, pour la vente de 72 sacs de blé froment[1233].

[1228] AD.HG 3 E 9538 Marquefave.
[1229] AD.HG Reg. Ins. 22
[1230] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse,* p.176.
[1231] AD.HG 3 E 11807
[1232] AD.HG 3 E 9540 Marquefave
[1233] AD. Gers 3 E 6917, Teisseron, à L'Isle-Jourdain.

Charles d'Orbessan, seigneur de Bertreille, procureur de Sernine de Lézat, sa belle-mère, veuve de Jean André de Couperose, fit un bail (manque l'objet du bail), le 19 février 1620, à Corbeyran (d'Orbessan), seigneur de La Busquière, son frère, procureur d'Eléonore de Luppé, dame de La Bastide[1234].

Sernine de Lézat avait épousé Jean **André de COUPEROSE,** seigneur de Gratepout, selon le contrat de mariage de leur fille Iphigénie de Couperose, le 19 février 1610, nommant feu son père, André de Couperose, et sa mère, Sernine de Lézat, avec Jean de Varès, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Boyssier, de La Verde, de Montagnon. La future fut assistée de son aïeul maternel Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, et de son aïeule maternelle, Iphigénie des Guillots. Elle était dotée de 9 000 livres plus 4 500 livres. Furent présents, son aïeul, Jean de Lézat, autre Jean de Lézat, fils dudit Jean de Lézat, Marc Antoine de Lézat, seigneur de Laprade, Pierre Delpech, seigneur de La Croix et de Falgarde, oncles de la future, et d'autres[1235].

IV Jean II de LEZAT, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave.

Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, dans la maison de demoiselle de Brugnac dite de La Burosse, donna, le 12 décembre 1626, à son fils *François* de Lézat, la métairie appelée de Carabert[1236].

Le 6 septembre 1638, Raymond Pierre de Lamy, seigneur de Puylauron, céda à Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, 700 livres, à prendre sur Etienne de Cabalby, seigneur de Puyfaucon, advenues audit sieur et à Marie de Cabalby, sa femme, par arrêt en la cour de parlement de Toulouse[1237].

Il mourut avant le 21 avril 1640, date des preuves de noblesse de sa fille Isabeau, comme religieuse maltaise (infra.)

Jean II de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, fils de Jean I de Lézat, seigneur de Brugnac, Marquefave, et d'Iphigénie des Guillots, avait épousé, par contrat du 29 janvier 1595, **Françoise de LARROQUAN**, fille de Bertrand de LARROQUAN, seigneur de Thoux et de Lagraulet, et de Brigitte de MARTRES[1238], cette dernière était sœur d'Anne de Martres, épouse de Reynier de Marquefave, ce qui explique probablement la reprise d'instance en 1615 (supra.)

Ils eurent :

5.1 Alexandre de LEZAT, qui suit.

5.2 Pierre de LEZAT

5.3 Gabriel de LEZAT.

[1234] AD. Gers Vergès I 2689

[1235] AD.HG 3 E 9550 Marquefave

[1236] AD.HG 3 E 9557 Marquefave.

[1237] AD.HG 3 E 18303 Carbonne

[1238] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.254 ; AD.HG Reg. Ins 7, nomme le père de Françoise de Larroquan.

5.4 Louise de LEZAT.

5.5 Anne de LEZAT.

5.6 Isabeau de LEZAT et de Brugnac.
Selon ses preuves de noblesse de religieuse maltaise, du 21 avril 1640, elle était fille de feu le sieur de Brugnac et de Françoise de Larroquan, Alexandre de Lézat, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave, était son frère, ses frères germains Pierre et Gabriel de Lézat étaient décédés ou entrés en religion, ses sœurs Louise et Anne de Lézat étaient religieuses[1239]

V Alexandre de LEZAT, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave.
Bertrand de Saint-Pastou, seigneur de La Serrette, céda 300 livres, le 6 février 1630, à Alexandre de Larroquan, seigneur de Thoux, à prendre sur Alexandre de Lézat, sieur de Marquefave, fils aîné de Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave[1240].
En 1642, Jacques de Saint-Jean, seigneur de Boursaguet, et Achille de Gilbet, seigneur de Molins, reçurent 400 livres d'Alexandre de Lézat, seigneur de Brugnac et de Marquefave, par les mains de Raymond Pierre de Lamy, seigneur de Puylauron[1241]. En 1654, Catherine Le Comte de Montaut, femme de noble Alexandre de Massas, seigneur de La Forest, reconnut une dette à Alexandre de Lézat, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave[1242].
Alexandre de Lézat, seigneur de Brugnac et de Marquefave, fut maintenu noble le 26 novembre 1668[1243].
Alexandre de Lézat mourut à Marquefave, le 20 juillet 1682, et y fut enseveli dans l'église des pères augustins, âgé d'environ 80 ans[1244].
Il avait épousé par contrat du 9 septembre 1625 **Anne de LAMY**[1245].
L'ascendance d'Anne de Lamy n'est pas précisée, Plusieurs actes mentionnant Raymond Pierre de Lamy, seigneur de Puylauron, suggèrent une proche parenté avec celui-ci, qui par la chronologie pourrait être son frère, fils de Charles de Lamy, seigneur de Puylauron, et de Madeleine de Noé[1246].
Elle mourut avant le 23 août 1679, date du contrat de mariage de son fils Bertrand avec Françoise de Villemur (infra.)
Ils eurent :

6.1 Bernard de LEZAT, qui suit.

6.2 Michel de LEZAT, chevalier de Brugnac.

[1239] AD.HG 216 H 63
[1240] AD. Gers 3 E 2550, Gaston, notaire de Lombez.
[1241] AD.HG 3 E 15409 Montesquieu-Volvestre.
[1242] AD.HG 3 E 15581 Montesquieu-Volvestre.
[1243] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.87.
[1244] RP. Marquefave
[1245] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.87.
[1246] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.864

Le 3 février 1685, Catin de Barat, femme de Michel de Lézat, chevalier de Brugnac, seigneur de Marquefave, faisant pour sa femme, et Marie de Siregand, mère de ladite Catin de Barat, donnèrent deux vaches à gazaille[1247].
Geneviève de Montgazin, veuve du sieur Guillaume Tissane, vendit une pièce de terre, le 15 novembre 1706, à Michel de Lézat, chevalier de Brugnac[1248].
Michel de Lézat, chevalier de Brugnac, rendit un hommage le 7 mai 1723[1249].
Michel de Brugnac, mourut à Marquefave, le 8 mars 1732, âgé d'environ 80 ans (comprendre très âgé), et y fut enseveli le surlendemain chez les Augustins[1250].
Il avait épousé **Catin (Catherine) de BARAT,** fille du sieur Pierre BARAT et de Marie de SIREGAND, habitant Seix, dont la sœur, Marie de Barat, épousa, par contrat du 25 septembre 1700, Bernard du Faur, neveu de Michel de Lézat[1251].
Le 16 mai 1704, Catherine et Marie de Barat, sœurs, la première femme de Michel de Lézat, chevalier de Brugnac, la seconde femme de Bernard du Faur de Beaumont, vendirent une terre[1252].

6.3 Madeleine de LEZAT

Elle mourut avant le 25 septembre 1700, date du contrat de mariage de leur fils Bernard du Faur avec Marie de Barat, fille du feu sieur Pierre Barat, et de Marie de Siregand, habitant Seix[1253].
Elle avait épousé, par contrat du 17 février 1667, nommant ses parents, **Jean Louis du FAUR,** seigneur de Beaumont (Lézadois), fils de Jean du FAUR, seigneur de Ribonnet[1254]. Alexandre de Lézat avait doté sa fille Madeleine de la somme de 8 000 livres, ce qui provoqua, le 18 février 1667, une demande de Jean de Comminges, seigneur de Sieuras, à Jean Louis du Faur, comme héritier du sieur de Saint-Amans, en présence d'Alexandre de Lézat, de paiement de la somme de 500 livres, selon une promesse écrite du 6 janvier 1650[1255].
Jean Louis du Faur, seigneur de Beaumont, y habitant, reçut le 7 novembre 1687, de Françoise de Villemur, veuve de Bernard de Lézat, la somme de 244 livres dont s'était obligée feu Alexandre de Lézat, seigneur de Marquefave, envers Jean de Rochette, coseigneur de Beaumont, par acte de mars 1676, reçu Duprat, notaire de Carbonne[1256].

6.4 Isabeau de LEZAT

[1247] AD. Ariège 5 E 5451
[1248] AD.HG 3 E 16648 Mauzac.
[1249] AM. Toulouse II 135
[1250] RP. Marquefaves
[1251] AD.HG Reg. Ins 33, Pierre Rogalle, notaire de Seix.
[1252] AD. Ariège 5 E 7237 Saint-Girons.
[1253] AD.HG Reg. Ins.33, Pierre Rogalle, notaire de Seix.
[1254] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.240
[1255] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan.
[1256] AD.HG 3 E 16146 Noé

Elle épousa, en 1676, **Paul de CABALBY,** baron de Montfaucon, fils d'Etienne de CABALBY, baron de Montfaucon, seigneur de Fabas, Montardit, et de Marguerite de MAULEON, sa première épouse[1257].

6.5 Marie de LEZAT

Elle fut citée, le 5 octobre 1719, au contrat de mariage de sa fille Thérèse de Roquette-Buisson avec Bernard de Varès, seigneur du Hauga[1258].

Elle avait épousé, par contrat du 29 janvier 1663, **Antoine de ROQUETTE-BUISSON,** seigneur de Magrens, Baraignes, fils de François de ROQUETTE, seigneur de Magrens, et de Jeanne de BUISSON, dame de Baraignes[1259].

Antoine de Roquette-Buisson testa le le 26 juin 1694[1260].

Il mourut avant le 28 juin 1702, date du contrat de mariage de leur fille Marie Anne de Roquette-Buisson, avec Jacques d'Ortet, seigneur de Ribonnet, coseigneur de Beaumont et de Saint-Amans, fils de Pierre d'Ortet, seigneur de Beaumont, et de Claire de Barutel[1261].

VI Bernard de LEZAT de MARQUEFAVE, seigneur de Brugnac.

Il fut cité en 1674, comme capitaine au régiment de la Marine[1262].

Il mourut à Carbonne, le 26 juin 1687, et fut enseveli le lendemain à Marquefave, chez les pères augustins[1263].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 23 août 1679, **Françoise de VILLEMUR,** fille émancipée de Georges de VILLEMUR, seigneur de Montvert, et de feue Catherine d'AVESSENS (sa première épouse), le futur fut assisté de Michel de Lézat, chevalier, son frère, leur mère Anne de Lamy était feue[1264]

Françoise de Villemur fut la marraine, le 31 mai 1684, de Paulin du Faur, fils de Jean Louis du Faur, coseigneur de Beaumont, et de Madeleine de Lézat[1265]. Un acte du 27 mai 1702, à propos de la succession de Georges de Villemur, seigneur de Montvert, mentionna Françoise de Villemur, veuve du baron de Lézat de Marquefave, fille de Georges de Villemur, seigneur de Montvert, et de sa première épouse, la seconde étant Calixte de Séverac[1266].

Veuve du seigneur de Brugnac, Françoise de Villemur mourut à Marquefave, le 12 mars 1709, âgée d'environ 60 ans, et y fut inhumée le surlendemain dans l'église des moines augustins[1267].

Ils eurent :

[1257] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, pp.1376-1377.
[1258] AD.HG Reg.Ins. 33, Pierre Balaguier, notaire de Toulouse.
[1259] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.466 ; André Navelle, *op.cit.,* VI, p.87, Dupan, notaire de Carbonne.
[1260] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.467
[1261] Reg. Ins 34
[1262] AD.HG 3 E 18349 Carbonne
[1263] RP. Marquefave.
[1264] AD.HG Reg. Ins. 31, Jacques Dupan, notaire de Carbonne.
[1265] RP. Beaumont.
[1266] AD.HG 3 E 4006.
[1267] RP. Marquefave

7.1 Constance de LEZAT

Elle épousa **Jacques de LEZAT,** fils de Marc Antoine de LEZAT, seigneur de Laprade, et d'Anne de CASTET, sa seconde épouse, sa descendance figure au chapitre I.3.

7.2 Dorothée de LEZAT.

Dorothée de Lézat mourut, à Carbonne, le 18 novembre 1705, âgée d'environ 20 ans et fut ensevelie le lendemain dans le couvent des Augustins de Marquefave[1268].

I.2
Seigneurs de Laprade

L'auteur de cette branche, Michel de Lézat, fils de Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave, et d'Iphigénie des Guillots, se qualifia d'une terre, Laprade, qui paraît être en Marquefave.

IV Marc Antoine de LEZAT de BRUGNAC, seigneur de Laprade.

Marc Antoine de Lézat de Brugnac, cornette d'une compagnie commandée par le seigneur de Montastruc, testa le 18 février 1618, instituant héritier universel son frère Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, baron de Marquefave[1269]. En 1643, il reçut 1 000 livres des dames de Longages[1270]. En 1649, Claire de Mauléon, veuve de messire de Tersac de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, reconnut lui devoir 2 115 livres[1271].

Marc Antoine de Lézat testa le 16 avril 1650[1272]. Il fut cité, vivant, en 1652[1273].

Marc Antoine de Lézat de Brugnac de Laprade mourut avant le 12 juillet 1663 (alias 1673), date d'un accord entre Anne de Castet, sa femme, veuve, comme mère de ses enfants mineurs, et Alexandre de Brugnac, un de ses fils, d'une part, et Jean Jacques du Pac, seigneur de Marsoulies, Jeanne de Méritens, sa femme, et Charles du Pac, leur fils, d'autre part[1274].

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 6 mars 1628, **Françoise de GRANS.,** veuve de Jacques d'Ustou[1275].

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat filiatif du 8 juin 1637, **Anne de CASTET,** fille de Gaspard de CASTET, seigneur de Bareilhes, Cazavet, et de Jeanne du PAC[1276].

Le 4 août 1680, l'encan des biens et droits seigneuriaux du lieu d'Antras fut donné à Anne de Castet, hanbitant Marquefave, veuve de Marc Antoine de Lézat, seigneur de Laprade, contre les héritiers de Jean de Galauba, seigneur de Mailholas[1277].

Enfants du second lit :

[1268] RP. Marquefave.
[1269] AD. HG 3 E 9553 Marquefave
[1270] AD.HG 3 E 9496 Longages
[1271] AD.HG 3 E 16017 Cazères.
[1272] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.254, Dupan, notaire à Carbonne.
[1273] AD.HG 3 E 16020 Cazères.
[1274] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan.
[1275] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 254.
[1276] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.653
[1277] Archives du Pac.

5.1 Jean de LEZAT, qui suit.

5.2 Jacques de LEZAT, auteur de la seconde branche des seigneurs de Brugnac.

5.3 Alexandre de LEZAT.
Il fut cité le 12 juillet 1663 (supra.)

5.4 Madeleine de LEZAT.
Elle fut citée en 1684, avec son frère Jean et ses sœurs Jeanne et Anne.

5.5 Jeanne de LEZAT.
C'est probablement elle qui dite fille (célibataire), âgée d'environ 70 ans, mourut à Marquefave le 9 janvier 1716, et y fut inhumée le lendemain dans l'église des Augustins.

5.6 Anne de LEZAT.
C'est probablement elle qui mourut à Marquefave, le 2 avril 1713, âgée d'environ 65 ans, et y fut inhumée le lendemain dans le couvent des Augustins.

5.7 à 5.10, autres filles, non prénommées.

V Jean de LEZAT, seigneur de Laprade, coseigneur de Marquefave.
En 1684 Jean de Lézat, seigneur de Laprade, et sa sœur Madeleine de Lézat, de Marquefave, faisant pour Jeanne et Anne de Lézat, ses sœurs, reçurent 1 700 livres des dames du couvent[1278] de Sainte-Croix-Volvestre, tel que cela apparaît par une reconnaissance de dette, en 1680, de Louise de Méritens de Saubens, prieure de ce couvent[1279].
Jean de Lézat, seigneur de Laprade, testa le 21 avril 1691, nommant sa femme Jeanne d'Escaillas, d'où une fille Jeanne de Lézat, âgée de 10 mois, à qui il légua 2 000 livres, donnant l'usufruit à sa femme. Il institua héritière sa fille Jeanne de Lézat, lui substituant ses enfants à naître si son épouse était enceinte, et lui substituant son frère Jacques de Lézat, capitaine au régiment de la Couronne[1280]. Il fut cité le 16 novembre 1709, habitant Marquefave[1281].
Cité feu le 3 mai 1719, lors du décès de sa femme Jeanne d'Escaillas, c'est probablement lui qui dit sieur Jean de Lézat de Laprade, mourut à Marquefave, le 8 août 1712 et y fut inhumé le lendemain dans l'église des Augusins, âgé d'environ 70 ans[1282].
Il avait épousé, à Marquefave, le 14 août 1690, **Jeanne d'ESCAILLAS**[1283].
Jeanne d'Escaillas, veuve de feu Jean (de Lézat) de Laprade, mourut à Marquefave, le 3 mai 1719 et fut ensevelie le lendemain dans l'église des moines, âgée de 48 ans[1284]. Ceci prouve

[1278] AD.HG 3 E 16196 Plan-Volvestre.
[1279] AD.HG 3 E 16196 Plan-Vovestre
[1280] AD.HG 3 E 36360 Monbrun
[1281] AD.HG 3 E 14485 Montesquieu-Volvestre.
[1282] RP.Marquefave
[1283] RP. Marquefave

définitivement que Jean de Lézat n'épousa pas, en secondes noces, Jeanne Françoise de Barrau, d'où postérité, dont Jean Paul de Lézat qui continua la lignée (comme l'écrit, par erreur, André Navelle.)
Jean de Lézat et Jeanne d'Escaillas eurent[1285] :

6.1 Jeanne de LEZAT.
Fille de Jeanne Escaillas et de Jean de Lézat de Laprade, futurs époux, elle naquit à Marquefave, le 18 juin 1690, elle y fut baptisée le lendemain, dans l'église de Marquefave, le parrain était le sieur François Escaillas, habitant Saint-Quirc.
C'est probablement elle qui épousa, à Marquefave, le 14 février 1714, **Antoine de VENDOMOIS,** de la paroisse de Muret, furent présents Antoine de Rivière, Jacques de Lézat de Laprade, Michel de Lézat[1286]. On ne sait à quelle famille appartenait Antoine de Vendômois qui apparaît également comme Antoine de Rivière de Vendômois.
Jean de Lézat de Laprade, majeur de 25 ans, garde du corps du roi d'Espagne, natif de Marquefave, fit son testament le 25 avril 1748, avant de partir au service, instituant héritière universelle sa nièce et filleule Marie de Vendômois, fille d'Antoine de Rivière de Vendômois et de Jeanne de Lézat de Laprade[1287]. Ce Jean de Lézat de Laprade doit être celui figurant en 6.11.

6.2 Madeleine de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 29 août 1692, elle y fut baptisée le 3 septembre suivant, le parrain fut Dominique Salinier, religieux ouvrier de Lézat, la marraine Madeleine de Lézat de Laprade. Elle mourut à Marquefave, le 19 novembre 1706, âgée d'environ 15 ans, et y fut ensevelie le lendemain dans le couvent des Augustins.

6.3 Anne de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 4 septembre 1693, elle y fut baptisée le lendemain, la marraine fut Anne de Lézat de Laprade. Elle mourut à Marquefave, le 4 novembre 1708, âgée d'environ 15 ans, et y fut ensevelie le lendemain dans l'église des Augustins.

6.4 Jacques de LEZAT de LAPRADE, qui suit.

6.5 Jean de LEZAT de LAPRADE.
Né à Marquefave le 4 août 1697, il y fut baptisé le lendemain, la marraine fut Jeanne de Lézat.
Il doit être Jean de Lézat de Laprade qui fut curé de Gratens et testa le 22 février 1773 instituant héritier Jean Paul de Lézat, son neveu.

6.6 Marc Antoine de LEZAT.

[1284] RP. Marquefave
[1285] RP. Marquefave
[1286] RP. Marquefave
[1287] AD.HG 3 E 37124

Il mourut le 13 juillet 1700 et fut enseveli le lendemain dans l'église de Marquefave, âgé d'environ un an.

6.7 Alexandre de LEZAT de LAPRADE.
Né à Marquefave, le 5 novembre 1700, sa marraine fut Jeanne de Lézat.
Il mourut à Marquefave, le 5 novembre 1717, âgé de 18 ans, et y fut inhumé le lendemain chez les moines augustins.

6.8 Marc Antoine de LEZAT.
Né à Marquefave le 3 mai 1702, il y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Jacques de Lézat de Laprade, la marraine Madeleine de Lézat. Il mourut le 2 décembre 1704, âgé d'environ 2 ans, et fut inhumé le lendemain chez les pères augustins.

6.9 Marie Anne de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 2 avril 1704, elle y fut baptisée le même jour, le parrain fut Jacques de Lézat, la marraine, Anne Piquepé.

6.10 Jeanne de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 16 septembre 1706, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jacques de Lézat, la marraine Jeanne de Lézat.

6.11 Jean de LEZAT.
Né à Marquefave, le 11 avril 1708, il y fut baptisé le même jour, le parrain fut Jean de Lézat, la marraine, Anne de Lézat. Sous le nom de Jean Lézat Laprade il mourut à Marquefave, le 10 pluviôse an III (29 janvier 1795), âgé de 86 ans, selon une déclaration de François Besset, brassier, colocataire de Jean Lézat Laprade, et de Suzanne Fabre, âgée de 55 ans, fille de ferme dudit Lézat, dans son domicile, dans la maison du citoyen Dèzes.
C'est probablement lui qui dit majeur de 25 ans, garde du corps du roi d'Espagne, avait testé le 25 avril 1748, dans la maison de noble d'Olivier, avant de partir au service, instituant héritière universelle sa nièce et filleule, Marie de Vendômois, fille d'Antoine de Rivière de Vendômois et de Jeanne de Lézat de Laprade (supra.)

6.12 Anne de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 30 avril 1709, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jean de Lézat, fils, la marraine, Jeanne de Lézat.

VI Jacques de LEZAT de LAPRADE, coseigneur de Marquefave.
Cousin germain de Michel de Lézat qui épousa en secondes noces Jeanne Françoise de Barrau, veuve de Jacques de Lézat, avec une dispense du second degré, il correspond au premier mari de Jeanne Françoise de Barrau (second degré de consanguinité affine), par ailleurs la date de décès approximative de l'époux de Jeanne Françoise de Barrau correspond à l'âge de naissance du fils de Jean de Lézat et de Jeanne d'Escaillas.

Né à Marquefave le 13 juillet 1695, il y fut baptisé le 20 du même mois, le parrain fut Jacques de Lézat de Marquefave, la marraine Constance de Lézat de Marquefave.
Il mourut à Marquefave, le 8 février 1728, et y fut inhumé le lendemain, chez les pères augustins, âgé d'environ 35 ans. Il doit donc être le fils de Jean de Lézat et de Jeanne d'Escaillas.
Il avait épousé, à Marquefave, le 18 février 1721, **Jeanne Françoise de BARRAU,** de la paroisse de Saint-Etienne de Toulouse, furent présents Jacques de Lézat de Laprade, Michel de Lézat, de la présente paroisse[1288], le second mariage de Jeanne Françoise de Barrau avec Michel de Lézat (infra) indique qu'elle était fille aînée de M. Jean Paul de BARRAU, docteur et magistrat, et de Catherine de LA TOUR, habitant Marquefave.
Ils eurent[1289] :

7.1 Jean Paul de LEZAT, qui suit.

7.2 Catherine de LEZAT.
Née à Marquefave, le 13 janvier 1723, elle y fut baptisée trois après, le parrain fut Jean de Lézat de Laprade, la marraine Madale de La Tour, fut présent messire Jean de Barrau.

7.3 Marianne de LEZAT.
Née à Marquefave, le 20 janvier 1724, elle y fut baptisée 5 jours après, le parrain fut Jean François de La Tour, conseiller en l'élection de Muret, la marraine Marianne de Lézat. Marianne de Lézat, veuve d'Augustin de Sarrieu, dénombra noblement le 6 mai 1778[1290].
Elle avait épousé (en janvier 1751) **Augustin de SARRIEU,** coseigneur de Saint-Hippolyte, fils de Pierre de SARRIEU, seigneur de Jancé (en Blajan, Haute-Garonne), et de Catherine du GARRANE[1291].

VII Jean Paul de LEZAT[1292]**.**
Il avait épousé **Thérèse de BANDINELLI.**
Ils eurent :

VIII Jean Joseph de LEZAT.
Ce doit être lui qui dit Jean de Lézat de Laprade, officier de cavalerie, habitant Marquefave, déclara, le 22 avril 1777, avec Augustin de Sarrieu de Jancé, seigneur de Saint-Hippolyte, habitant Blajan, faisant pour Marianne de Lézat, son épouse, et pour Jean Paul de Lézat, son beau-frère, résidant à Lille, en Flandre, que Jean de Laprade de Lézat, ancien curé de Gratens,

[1288] RP. Marquefave
[1289] RP. Marquefave
[1290] Alphonse Brémond, *op.cit.,* II, p. 415.
[1291] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Sarrieu,* Mars 2002, la preuve de l'ascendance d'Augustin de Sarrieu est fournie par le testament de Marthe de Sarrieu, sa sœur, du 26 décembre 1754, nommant leurs parents (AD.HG 3 E 24945 Saint-Gaudens 8), en revanche Maurice Vuillier indique une ascendance erronée pour Marianne de Lézat..
[1292] Son mariage et son fils sont indiqués par André Navelle, *op.cit.,* VI, p.254

était mort le 12 courant, ayant fait son testament le 22 février 1773, instituant héritier universel Jean Paul de Lézat, « mon » neveu[1293].

I.3
Seconde branche des seigneurs de Brugnac et de Marquefave

L'auteur de cette branche, Jacques de Lézat de Laprade, était le fils de Marc Antoine de Lézat et d'Anne de Castet.

V Jacques de LEZAT de LAPRADE, seigneur de Brugnac, coseigneur de Marquefave.
Il fut capitaine au régiment de la Couronne.
Jacques de Lézat de Laprade mourut à Marquefave, le 23 septembre 1721, âgé d'environ 70 ans, et fut inhumé le lendemain dans l'église du couvent des Augustins[1294].
Il avait épousé, à Marquefave, le 11 février 1694, avec une dispense pour consanguinité du second au quatrième degré, **Constance de LEZAT,** fille de Bernard de LEZAT, seigneur de Brugnac, et de Françoise de VILLEMUR (supra), fut présent Jean de Lézat de Laprade, frère de l'époux.
Catherine de Lézat, veuve, fut le 21 décembre 1729, marraine de Jacques de Lézat de Brugnac, fils de Jean de Lézat et de Françoise de Rachetin[1295], son petit-fils.
Jacques de Lézat était l'oncle à la mode de Bretagne de sa femme Constance de Lézat, ce qui explique la consanguinité.
Constance de Lézat, veuve de Jacques de Lézat, seigneur de Marquefave, mourut à Marquefave, le 6 juillet 1760, âgée de 80 ans, elle y fut enterrée le lendemain dans l'église des Augustins[1296].
Ils eurent[1297] :
On constate que les naissances, connues à Marquefave, le sont à partir de 1706, suggérant un domicile différent avant cette date. Les membres de cette branche sont le plus souvent qualifiés de Laprade.

6.1 Michel de LEZAT, fils aîné (né vers 1699), qui suit.

6.2 Jean de LEZAT (né vers 1703)**,** qui suivra.

6.3 Marie Calixte de LEZAT.
Née à Marquefave le 2 mai 1706, elle y fut baptisée quatre jours après, le parrain fut Michel de Lézat, la marraine Calixte de Villemur, habitant Toulouse.

[1293] AD.HG 3 E 20104
[1294] RP. Marquefave
[1295] RP. Marquefave.
[1296] RP. Marquefave.
[1297] RP.Marquefave depuis Marie Calixte jusqu'à Gabrielle Théodore.)

Calixte de Lézat de Brugnac, fille de Jacques de Lézat de Laprade, âgée de 13 à 14 ans, mourut noyée dans un puits, avec une servante, et fut ensevelie le 5 août 1718, dans l'église des moines augustins.

6.4 Roberte de LEZAT.
Née à Marquefave le 7 octobre 1707, elle y fut baptisée le surlendemain, le parrain fut Michel de Lézat, la marraine Jacquette de Lézat. Elle mourut à Marquefave, le 26 septembre 1712, âgée de 5 ans, et y fut ensevelie le lendemain dans l'église des moines augustins.

6.5 Louis de LEZAT de LAPRADE.
Né à Marquefave, le 9 février 1709, il y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Michel de Lézat de Brugnac, la marraine Jeanne de Lézat de Laprade. Il mourut à Marquefave, le 20 septembre 1712, âgé de 3 ans, et y fut enseveli le lendemain dans l'église des Augustins.

6.6 Jacquette de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 3 août 1710, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jean de Lézat de Brugnac, la marraine Calixte de Lézat de Brugnac.

6.7 Marie de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 29 août 1711, elle y fut baptisée le même jour, son parrain fut Jean de Lézat, la marraine, Calixte de Lézat.

6.8 Gabrielle Théodore de LEZAT de LAPRADE.
Née à Marquefave, le 26 août 1716, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jean de Lézat de Brugnac, la marraine, Calixte de Lézat.

VI Michel de LEZAT, coseigneur de Marquefave, Saint-Hippolyte.
Michel de Lézat et Constance de Lézat, sa mère, firent un dénombrement le 2 juillet 1722[1298].
Michel de Lézat, seigneur de Marquefave, et Michel de Lézat, son neveu, furent présents le 25 juillet 1762, au mariage, à Marquefave, de Vidian Maillol et d'Anne Ader.
Michel de Lézat, seigneur de Marquefave et de Saint-Hippolyte, mourut d'apoplexie, à Marquefave, le 28 janvier 1773, âgé de 74 ans et y fut inhumé le lendemain dans l'église des pères Augustins.
Il avait épousé (en secondes noces, sa première épouse n'est pas connue), par contrat filiatif du 28 février 1732, **Jeanne Françoise de BARRAU,** fille aînée de M. Jean Paul de BARRAU, docteur et magistrat, et de Catherine de LA TOUR, habitant Marquefave, veuve de Jacques de LEZAT, coseigneur de Marquefave, ayant des enfants de son premier mariage[1299], l'acte dit que Michel de Lézat, lui aussi, avait été marié. Le mariage fut célébré à Marquefave

[1298] AM. Toulouse II 158
[1299] AD.HG Reg. Ins.35

le 20 octobre 1733, les mariés avaient obtenu une dispense pour consanguinité du second degré[1300].
Catherine de La Tour, veuve de M. de Barrau, conseiller au sénéchal de Toulouse, mourut à Marquefave, le 3 avril 1747, âgée d'environ 68 ans, et y fut enterrée deux jours après, dans l'église de Marquefave.
Françoise de Barrau, épouse en premières noces de Jacques de Lézat, et en secondes noces de Michel de Lézat, coseigneur de Marquefave, mourut, à Marquefave, le 28 août 1774, et y fut ensevelie le lendemain dans l'église des Augustins.[1301].
Ils eurent :

7.1 Marie Constance de LEZAT.
Née à Marquefave, le 25 octobre 1734, elle y fut baptisée trois jours après, le parrain fut Jean François de La Tour, conseiller en l'élection de Comminges, la marraine Constance de Lézat de Marquefave. Elle mourut, à Marquefave, le 5 janvier 1747, âgée de 12 ans, et y fut enterrée le lendemain dans le couvent des Augustins.

7.2 Catherine de LEZAT.
Née à Marquefave le 21 novembre 1735, elle y fut baptisée deux jours après, le parrain fut Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, la marraine Catherine de La Tour de Barrau.

7.3 Joseph Marie de LEZAT.
Né à Marquefave, le 11 décembre 1736, il y fut baptisé le 13, le parrain fut Jean Joseph Labadie, la marraine Marie de Lézat de Marquefave. Il mourut à Marquefave, le 2 novembre 1741, âgé de 4 ans[1302].

7.4 Catherine Marie de LEZAT.
Née à Marquefave, le 2 mars 1743, elle y baptisée le lendemain, la marraine fut Catherine de Lézat[1303].
Marie Françoise Catherine de Lézat, épousa le 5 décembre 1770, à Marquefave, nommant ses parents, **Jean de MEDRANO**, de la paroisse de Lézat, fils majeur de 25 ans de feu Jean Arnaud de MEDRANO et de feue Marie Andrée de SAINTE-MARIE, furent présents, Pierre Antoine, marquis de Lespinasse, seigneur de Florentin, conseiller au parlement de Toulouse, Jean de Lézat, autre Jean de Lézat de Laprade, François Roger de Médrano[1304].
Françoise Catherine de Lézat de Marquefave, épouse de Jean de Médrano, seigneur de Brugnac (du chef de sa femme) mourut le 4 décembre 1773, à Marquefave[1305], en mettant au monde un fils, Jean de Médrano, qui fut baptisé le même jour, à la maison, en danger de mort et mourut le 12 décembre suivant.

[1300] RP.Marquefave
[1301] RP.Marquefave.
[1302] RP. Marquefave.
[1303] RP. Marquefave.
[1304] RP. Marquefave
[1305] RP.Marquefave

7.5 Françoise de LEZAT.
Née à Marquefave le 17 novembre 1738, elle y fut baptisée 4 jours après, le parrain fut M. de La Tour, absent, la marraine, Françoise de Rachetin de Brugnac.

7.6 Marie Françoise Catherine de LEZAT.
Née à Marquefave, le 15 décembre 1740, elle y fut baptisée le surlendemain, la marraine fut Marie Françoise Catherine de Barrau de Labadie.

7.7 Catherine Marie de LEZAT.
Née à Marquefave, le 2 mars 1743, elle y fut baptisée le lendemain, la marraine fut Catherine de Lézat.

***

VI bis Jean de LEZAT, seigneur de Brugnac, baron et coseigneur de Marquefave.
Jean de Lézat de Laprade de Brugnac, né à Marquefave, le 20 avril 1705, y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Jean de Lézat de Laprade, la marraine Anne de Lézat.
Jean de Lézat, coseigneur de Marquefave, veuf de Françoise de Rachetin, mourut à Marquefave, le 28 janvier 1773, âgé de 70 ans, et y fut enterré le surlendemain dans l'église du couvent des Augustins[1306].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 2 décembre 1728, **Françoise de RACHETIN,** habitant Toulouse, dotée de 6 000 livres, fille de feu Gilles de RACHETIN, avocat au parlement de Toulouse, et d'Anne de BORDERIE, le futur fut assisté de Michel de Lézat, chevalier de Brugnac, son oncle (frère de sa mère, Constance de Lézat), la future fut assistée de Simon Rachetin, prêtre, habitant Montgiscard[1307]. Le certificat des annonces de mariage fut adressé, par le curé de Marquefave, au diocèse de Toulouse le 17 janvier 1729[1308].
Françoise de Rachetin mourut à Marquefave, le 3 janvier 1740 (deux jours après la naissance de sa fille Marie), elle y fut enterrée deux jours après dans le couvent des Augustins, âgée de 48 ans[1309].
Ils eurent[1310] :

7.1 Jacques de LEZAT de BRUGNAC.
Né à Marquefave, le 18 décembre 1729, il y fut baptisé 3 jours après, le parrain fut Jacques Rachetin, la marraine Constance de Lézat, veuve de Jacques de Lézat. Il mourut 6 octobre 1731, âgé de 20 mois.

7.2 Michel de LEZAT, qui suit.

[1306] RP.Marquefave.
[1307] AD.HG Reg. Ins 34, Raymond Gabrellet, notaire de La Gardelle.
[1308] RP.Marquefave
[1309] RP.Marquefave.
[1310] RP. Marquefave

7.3 Simon André de de LEZAT de BRUGNAC.

Né à Marquefave, le 23 décembre 1732, il y fut baptisé cinq jours après, le parrain fut Simon Rachetin, prêtre et curé de Montgiscard, la marraine Constance de Lézat.

7.4 Françoise de LEZAT.

Née à Marquefave, le 13 juin 1737, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Jean Louis de Castet, la marraine Jeanne Françoise de Barrau de Marquefave, était présent Michel de Lézat, seigneur de Marquefave.

Jeanne Françoise de Lézat, épouse de du sieur Dèzes, ancien capitoul, fut marraine, le 10 juillet 1784, de son petit-fils Antoine Joseph François de Lézat (infra.)

Françoise Jeanne de Lézat, fille de Jean de Brugnac de Lézat, coseigneur de Marquefave, avait épousé, le 1er juin 1768, à Marquefave, le sieur **Joseph DEZES,** bourgeois, habitant Toulouse, fils majeur de 25 ans du sieur Martin DEZES, habitant du lieu de Dèzes, paroisse Saint-Grégoire de *Tortusson,* au diocèse de Rodez, et de défunte demoiselle de MOURGUES, le sieur Jean de Lézat, curé de Gratens, célébra l'office avec le curé de Marquefave, fut présent Pierre Antoine, marquis de Lespinasse, seigneur de Florentin, conseiller au parlement de Toulouse[1311] .

Leur fils Michel Marie Dèzes, demeurant à Toulouse, épousa à Marquefave, le 14 juillet 1813, nommant feus ses parents, Antoinette Emilie d'Ustou, logée à Saint-Médard (Haute-Garonne), née en 1794, fille de M. Bernard d'Ustou, demeurant à Cazarilh, et de dame Madeleine Victoire d'Ustou, née de Sentis[1312]. Noble Michel Marie Dèzes, et dame Marie Antoinette Emilie d'Ustou eurent une fille, Marie Joseph Emilie, née à Marquefave le 30 mai 1814, le maire de Marquefave était alors un M. Dèzes (et le fut au moins jusqu'en 1823.)

7.5 Marie de LEZAT.

Née à Marquefave, le 30 décembre 1739, elle y fut baptisée le 1er janvier 1740, le parrain fut Michel de Lézat, fils aîné du dit seigneur de Brugnac, la marraine Marie de Lézat, la marraine, Marie de Lézat.

Elle épousa, par contrat filiatif du 1er juin 1768, à Toulouse, **Joseph Amable de CASTET,** seigneur de La Boulbène, fils de feu Pierre Louis de CASTET, seigneur de La Boulbène, et de Marie Apollonie de GAVARRET[1313].

Joseph Amable de Castet, écuyer, seigneur d'Ox, en Comminges, figura à l'assemblée de la noblesse de Comminges, en 1789, pour le fief d'Ox (en Muret, Haute-Garonne), qu'il tenait de sa femme Marie de Lézat[1314].

7.6 Marie Françoise Catherine de LEZAT.

Née à Marquefave, le 15 novembre 1740, elle y fut baptisée le surlendemain, la marraine fut Marie Françoise Catherine de Barrau de Labadie.

[1311] RP. Marquefave

[1312] AS.HG 4 E 1176, Etat-civil de Marquefave.

[1313] AD.HG 3 E 17460, Antoine Cabissol, notaire à Toulouse.

[1314] Alphonse Brémond, *op.cit.,* II, p. 213 ; Dutil, *A haute-Garonne et sa région,* Canton de Muret.

VII Michel de LEZAT, coseigneur de la baronnie de Marquefave.
Né à Marquefave, le 7 juillet 1731, il y fut baptisé le même jour, le parrain fut Michel de Lézat, sieur de Marquefave, la marraine Jeanne Marie Tempare, veuve de M. Massas, habitant Moissac.
Le 23 prairial an V (10 juin 1797) le citoyen Michel Lézat, âgé de 66 ans, et la citoyenne Marie Anne Caubet, âgée de 34 ans, déclarèrent la mort, la veille, de Jean Abadie, âgé de 69 ans, dans la maison du citoyen Lézat[1315].
Michel de Lézat mourut, à Marquefave, le 13 germinal an XI (3 avril 1803), le décès fut déclaré par Michel Dézes, son neveu[1316].
Fils de feu Jean de Lézat et de feue Françoise de Rachetin, il avait épousé, à Marquefave, le 24 juin 1783, âgé de 51 ans, **Marie Anne de CAUBET,** âgée de 20 ans, habitant Latrape, depuis un an environ, fille de M. Antoine (de) CAUBET et de Louise de MIEGEVILLE, habitants de Lilhac, furent présents Joseph de Cabalby, baron de Montfaucon, Augustin de Sarrieu, cousins du sieur de Lézat, Simon Caubet, prêtre, prébendier de Lisle, oncle de la mariée[1317].
François Vidian Caubet, mourut le 21 juin 1846 au château de M. de Lézat, propriétaire et maire de Marquefave, étant âgé de 80 ans, fils d'Antoine Caubet et de Marie Pauline Louise de Miègeville, décédés, selon une déclaration de M. Théodore de Lézat, propriétaire du château de Marquefave, âgé de 45 ans, son neveu[1318].
Michel de Lézat et Marie Anne de Caubet eurent[1319] :

8.1 Antoine Jean François de LEZAT.
Il fut baptisé le 10 juillet 1784, à Marquefave, le parrain fut Antoine Caubet, de la paroisse de Lilhac, en Comminges, la marraine Jeanne Françoise de Lézat, épouse du sieur Dèzes, ancien capitoul, habitant Toulouse, fut présent Jean de Lézat, et mourut à Marquefave, le 6 juin 1786, étant âgé de 18 mois[1320].

8.2 Marie Paule Jeanne Louise Agathe de LEZAT.
Née à Marquefave, le 18 mai 1786, elle y fut baptisée le lendemain, le parrain fut M. Joseph de Castex, de Rieux, la marraine Marie Paule Louise de Caubet, de Lilhac, diocèse de Comminges. Elle mourut à Marquefave le 6 septembre 1790, âgée de 4 ans, et y fut enterrée trois jours après.

8.3 Marie Dominique Alexandre de LEZAT.
Né à Marquefave, le 24 novembre 1787, il y fut baptisé le surlendemain, le parrain fut Dominique de Caubet, prêtre bénéficier de L'Isle-Jourdain, la marraine, haute et

[1315] RP. Marquefave
[1316] État civil de Marquefave.
[1317] RP.Marquefave.
[1318] AD.HG 4 E 3548
[1319] RP. Marquefave
[1320] RP. Marquefave.

puissante dame Jeanne Marie de Lézat de Castet, tante du baptisé ; il mourut le 13 décembre 1788[1321].

8.4 Jeanne Marie Sophie Adélaïde de LEZAT.

Née à Marquefave, le 27 juillet 1790, elle y fut baptisée le surlendemain, le parrain fut M. Dézes, cousin-germain paternel, la marraine, Marie Jeanne Caubet, tante maternelle, de la paroisse de Lilhac, en Comminges[1322]. Elle mourut à Marquefave, le 26 floréal an XIII (26 mai 1805), âgée de 15 ans, sur déclaration de son oncle Jean Louis Caubet, âgé de 32 ans, marchand de bois, et de Michel Marie Dèzes, âgé de 27 ans, propriétaire[1323].

8.5 Julie Agathe Marie Françoise de LEZAT.

Née à Lilhac le 12 octobre 1791, elle mourut au château de Marquefave le 28 mai 1852, âgée de 60 ans[1324].

Elle avait épousé, suivant une promesse de mariage du 23 novembre 1811, à Marquefave, **Jean François Casimir de MERITENS**, logé dans la commune de Sacoué, fils de Marc Antoine de MERITENS, demeurant de Sacoué, et de Catherine d'USTOU. Le mariage eut lieu à Marquefave, le 28 janvier 1812, le marié, né le 11 mars 1782, à Sacoué, était âgé de 31 ans, la mariée, âgée de 20 ans, était née à Lilhac le 12 octobre 1791[1325].

Leur fille Marie Antoinette Elise de Méritens naquit à Marquefave le 18 novembre 1812, son père était alors maire de Sacoué (Hautes-Pyrénées.[1326])

Jean François Casimir de Méritens mourut le 19 octobre 1830, âgé de 48 ans, au château de sa femme, à Marquefave, selon un faire-part de sa femme, de ses filles Elisa et Anaïs de Méritens, de Madame de Lézat, et de M. Théodore de Lézat, et un acte[1327].

8.6 Louis Henry Michel Auguste Théodore de LEZAT.

Né à Marquefave, le 3 ventôse an IX (23 février 1801), il y fut baptisé, à Marquefave, le *21* février 1801, le parrain fut Michel Marie Dèzes, âgé de 23 ans, la marraine, Marie Henriette Dèzes, âgée de 30 ans[1328].

VIII Louis Henry Michel Auguste **Théodore de LEZAT**[1329].

Il était propriétaire du château de Marquefave et maire de Marquefave, le 21 juin 1846, lors de la mort de son oncle François Vidian Caubet (supra.)

[1321] RP. Marquefave.
[1322] RP.Marquefave.
[1323] AD.HG 4 E 1175 État-civil de Marquefave.
[1324] AD.HG 4 E 1175 ; et acte de mariage.
[1325] AD.HG 4 E1176 État civil de Marquefave.
[1326] État civil de Marquefave.
[1327] Faire-part, produit par Maurice Vuillier ; AD.HG 4 E 3548
[1328] AD.HG 4 E 1175, État civil de Marquefave.
[1329] Les données le concernant, ainsi que son épouse et ses enfants proviennent de l'état civil de Marquefave (AD.HG 4 E 3548)

Il mourut le 23 juin 1863, en son château de Marquefave, âgé de 62 ans.
Il avait épousé à Marquefave, le 16 juillet 1848, nommant feus ses parents, **Marie Isidore de LES (LEZ),** fille de M. Marie Anne Joseph Gabriel de LES (LEZ), chef de bataillon, et de dame Marie du Mont-Carmel de *RHA.*
Ils eurent :

9.1 Marie Henri de LEZAT.
Il naquit à Marquefave le 21 janvier 1851, son père ayant 50 ans et sa mère 26 ans, fut présent Michel Marie de Dèzes, âgé de 74 ans.

9.2 Marie Adolphe Félix de LEZAT.
Il naquit à Marquefave le 17 août 1852.

II
Capitouls

André Navelle a publié la généalogie d'une famille Lézat puis de Lézat, de notaires de Toulouse, à l'origine, anoblie par capitoulat[1330].
L'origine des données figurant dans ce qui suit ne sera indiquée que si la source est différente d'André Navelle.

I Jean LEZAT.
Notaire, il tenait une importante étude à Toulouse, dont les minutes sont conservées depuis 1448, il fut élu capitoul en 1471.
Il testa le 13 novembre 1506, nommant sa première épouse Raymonde, et sa seconde épouse Bertrande Teulande. De sa première épouse il eut Riquette, épouse de Pierre de Rivière, marchand de Castelnau-Magnoac ; Jacques, Germaine épouse de Bertrand Durand ; Astorg; de sa seconde épouse Ermengarde. Il institua héritiers universels ses fils Pierre et Guillaume[1331].
Il avait épousé, en premières noces, Raymonde, qui vivait en 1501.
Il avait épousé, en secondes noces, **Bertrande TEULANDE**, veuve de Bertrand TEYSSEIRE.
Elle testa le 11 septembre 1548, veuve de Jean Leysat, bourgeois, chez feu Guillaume , marchand, rue Temponnières, faisant un legs à son fils Jean Teysseire, de 80 livres, issu de son premier mariage, à cause du douaire porté à feu Bernard Teysseire, son premier mari, ; des legs à sa « nièce » Bertrande de Castres ; à ses « neveux et nièces » Germaine de Lézat, veuve de Bertrand de Castres, licencié en droit, Esclarmonde de Lézat, épouse de Jean Daucourt, brodeur, François, Marie, François de Lézat, enfants de feu Guillaume Lézat, mari de Marguerite Teysseire ; instituant héritier universel son « neveu » Bertrand de Lézat, autre fils de Guillaume.
Enfants du premier lit :

[1330] André Navelle,*op.cit.,* VI, pp.251-253
[1331] AD.HG 3 E 2749, Clavelli, notaire.

2.1 Noble **Pierre LEZAT,** bourgeois.
Il fut notaire.
Il testa, une première fois, le 23 octobre 1544, demandant son inhumation au couvent des Frères Prêcheurs, devant la tombe de Pierre Lézat, son sixième fils, nommant son épouse Françoise de Nos, qui aura l'usufruit de ses biens, instituant héritière universelle Rique de Lézat, sa fille, nommant exécuteurs testamentaires Françoise de Nos, sa femme, et noble Arnaud du Prat, son gendre[1332]. Il testa une seconde fois, le 16 janvier 1549, nommant feue son épouse Françoise de Nos, demandant son inhumation au couvent des Frères Prêcheurs, devant la chaire où furent inhumés ses fils et filles, faisant des legs à ses neveux et nièces, enfants de feu Guillaume de Lézat, son frère, instituant héritière universelle sa fille unique Riquette de Lézat, épouse d'Arnaud du Prat[1333].
Il avait épousé, avant le 22 novembre 1518, **Françoise de NOS,** fille de Pierre de NOS, seigneur de Vigoulet, et de Riquette de LA ROCHE. Françoise de La Roche, sœur de Riquette, épousa en premières noces Bernard Garaud, marchand, et en secondes noces noble Astorg de Lézat, bourgeois, capitoul (frère de Pierre de Lézat, époux de Françoise de Nos.)
Ils eurent 6 fils, dont Pierre, cité supra et 5 décédés en bas âge, et une fille :

Noble **Pierre LEZAT,** bourgeois de Toulouse.
Il mourut avant le 23 octobre 1544, date du testament de son père
C'est peut-être lui, qui avait épousé **Marie DELPECH,** qui, veuve, reconnut une dette en 1565[1334].
Ils eurent un fils : **Jean de LEZAT,** écuyer, seigneur de Plains, nommé en 1577, avec sa mère Marie Delpech[1335]. Il est toutefois étonnant qu'il ne soit pas nommé dans le testament de son possible grand-père. Pierre Lezat.

Noble **Riquette de LEZAT.**
Elle testa le 28 avril 1550, nommant son mari et ses enfants
Elle avait épousé noble **Arnaud du PRAT**, seigneur d'Esperce (à 5 km à l'est de Lézat-sur-.Lèze, Haute-Garonne), Sainte-Foy, qui testa, une première fois, le 28 avril 1550, nommant sa femme Riquette de Lézat, ses enfants, etc.[1336], il testa, une seconde fois, le 30 octobre 1558, nommant feue sa femme Riquette de Lézat et ses enfants[1337].
Leur fille, Marguerite du Prat, épousa par contrat du 20 février 1557, noble Pierre Le Comte.

2.2 Guillaume de LEZAT.

[1332] AD.HG 3 E 1369, Bolaroti, notaire.
[1333] AD.HG 3 E 2653, Chaussade, notaire.
[1334] AD.HG 3 E 15956 Auterive.
[1335] AD.HG 3 E 15957 Auterive.
[1336] AD.HG 3 E 1381 et 1400, Bolaroti, notaire.
[1337] AD.GF 3 E 4489, Dujardin, notaire.

Marchand, rue Temponières.
Il épousa **Mengarde TEYSSEIRE**, fille de Bertrand TEYSSEIRE et de Bertrande TEULANDE.
Ils eurent :

Bertrand de LEZAT
Il épousa, par contrat du 13 mars 1556 (n.st), **Louise de RAHON** ou **RAHOU**, dotée de 800 livres, fille d'Hugues RAHON ou RAHOU et de Jeanne DAFFIS[1338].

François de LEZAT.
Religieux au couvent de Saint-Roch, il testa, le 2 mai 1549, nommant feus ses parents[1339].

Marie de LEZAT.
Elle épousa **Guillaume IMBERT**, qui testa le 1er août 1562.

François de LEZAT.

Esclarmonde de LEZAT
Elle épousa, le 26 novembre 1547, par contrat du 20 novembre 1547, **Jean DAUCOURT**, brodeur, veuf de Jacquette de Ferrières, fils d'Etienne Daucourt, et de Jeanne de Depoch. Il fit un codicille le 9 août 1562.

Germaine de LEZAT.
Elle épousa **Bertrand de CASTRES**, licencié en droit.
Leur fille Marie de Castres épousa par contrat en 1583 M. Me Jean Pascal, docteur en droit[1340].

2.3 Riquette de LEZAT.
Elle mourut avant le 23 mars 1528, date d'un accord entre Pierre de Rivière, tuteur des enfants de feue Riquette de Lézat, fille de feu Jean Lézat, notaire de Toulouse, et Pierre de Lézat[1341].
Elle avait épousé, vers 1498, noble **Pierre de RIVIERE**, marchand de Castelnau-Magnoac, d'où postérité.

2.4 Jacques de LEZAT.

2.5 Germaine de LEZAT

[1338] AD.HG 3 E 2626, Celeri, notaire.
[1339] AD.HG 3 E 1379, Bolaroti, notaire.
[1340] AD.HG Reg. Ins.1 A, acte produit par Maurice Vuillier.
[1341] AD.HG B 22

Germaine Lézat est citée le 1er août 1523, veuve de Bertrand Durand, notaire à Toulouse[1342]. Ils eurent au moins trois filles, citées en 1506.
Elle avait épousé **Bertrand DURAND,** notaire.

2.6 Noble **Astorg de LEZAT,** qui suit.

Enfant du second lit :

2.7 Ermengarde de LEZAT, citée en 1506.

II Noble **Astorg de LEZAT.**
Marchand, bourgeois de Toulouse, capitoul en 1530.
Il testa le 28 octobre 1532, nommant sa femme, faisant un legs de 800 livres à sa fille Riquette de Lézat, instituant héritiers ses fils, Jean François, Jérôme et Pierre de Lézat[1343], et mourut avant le 6 avril 1545, date d'une procuration de Françoise de La Roche, veuve de noble Astorg de Lézat, bourgeois[1344].
Il avait épousé **Françoise de LA ROCHE,** veuve de Bernard GARAUD, fille de Pierre de LA ROCHE et de Birote BOERELE.
Ils eurent :

3.1 Jérôme de LEZAT.

3.2 Pierre de LEZAT.

3.3 Jean François de LEZAT.
Prêtre, prébendier de Saiut-Etienne, recteur de Puybusque, il testa le 11 mai 1565, puis fit un codicille le 18 août 1568, léguant, entre autres, 100 livres à Françoise de Rozand, fille de feue Riquette de Lézat, sa sœur, et 50 livres à Jacqueline de Lézat, fille de feu son frère de Lézat[1345].

3.4 Riquette de LEZAT.
Elle épousa par contrat du 26 avril 1542, après mariage, dotée de 800, livres. **Ramond ROZAND,** marchand[1346].
Il eurent une fille, Françoise de Rozand, qui épousa Pierre Dayma, marchand de Montgiscard.

[1342] AD.HG B 19, acte produit par Maurice Vuillier.
[1343] AD.HG 3 E 6153, Pégurier, notaire.
[1344] AD.HG 3 E 6335, de Ponte, notaire.
[1345] AD.HG 3 E 2331, J. Castanet, notaire.
[1346] AD.HG 3 E 1363, Bolaroti, notaire.

III
Personnes isolées

1412, Sebille de Lézat, femme de Pierre de Puybusque, du lieu de Miramont[1347].

En 1605, noble Vézian de Lézat, Claire de La Roche, sa femme, et Paul de Gilbert, sieur de Molins, fils de ladite de La Roche, et de feu Me Pierre Gilbert, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse, firent la donation d'une terre à Isabeau de Faudoas, veuve de François de Sers, seigneur d'Aulix[1348].

En 1607, Claire de La Roche, femme de Vézian de Lézat, écuyer, acheta une métairie à Saint-Hippolyte, à Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur et baron de Marquefave, du lieu de Latrape[1349].
Le 1er mars 1608, noble Vézian de Lézat, marié par contrat du 5 septembre 1589, à Claire de La Roche, veuve de Pierre de Gilbert, docteur et avocat, fit une donation à son fillâtre Paul de Gilbert, fils du premier lit de sa femme[1350].
En 1609, noble Vézian de Lézat, reconnut une dette à noble Jean Le Comte[1351].
La même année Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, coseigneur et baron de Marquefave, du lieu de Latrape, dit que l'an passé Vézian de Lézat, écuyer, seigneur de La *Torne* (Tour ?), avait baillé 100 livres, des mains de noble Jacques de Vignaulx, du lieu de La Tour, et François de Vignaulx, son fils[1352].
Les actes faisant apparaître Claire de La Roche et Jean Le Comte, suggèrent un lien avec la famille des capitouls.

François de Lézat, seigneur d'Anan, acheta, le 7 octobre 1608, à Georges de Noé et à ses sœurs, tous les droits seigneuriaux[1353] (de ?)

Le 1er juin 1642, noble François de Chastanes, écuyer, seigneur de La Roque, de La Dalbade, épousa Marie de Lézat, fille de feu de Lézat, fut présent messire Bertrand de Thomas, trésorier général[1354].

Jean de Villemur, seigneur de Campas, fils d'Henry de Villemur, et de Marie de Lézat, demeurant à L'Isle-en-Dodon, épousa, par contrat du 6 janvier 1695, Anne Marie d'Audibert[1355].

[1347] AD.HG 3 E 9600 Marquefave
[1348] AD.HG 3 E 15372 Montesquieu-Volvestre.
[1349] AD.HG 3 E 9547 Marquefave
[1350] AD.HG Reg. Ins 13 bis.
[1351] AD.HG 3 E 15357 Montesquieu-Volvestre.
[1352] AD.HG 3 E 9549 Marquefave
[1353] AM.Toulouse II 170
[1354] RP. La Dalbade
[1355] AD.HG 3 E 23682 Aulon.

17 mai 1728, expédition du certificat des annonces de mariage d'entre noble Jacques de Saint-Geniès, de la paroisse de Mauzac, et de Marianne de Lézat, de la paroisse de Marquefave[1356].

Jean Paul de Lézat, fut baptisé à Marquefave le 19 février 1735, la marraine fut Gabrielle Reule[1357].

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL.

[1356] RP. Marquefave.
[1357] RP. Marquefave

Famille de LISSAC

I Origine, seigneurs de Lissac **p.229**

II Seigneurs de Lissac **p.230**

III Seigneurs de Queille, Belloc **p.232**

IV Seigneurs de Saint-Quentin, La Tour **p.233**

V Personnes isolées **p.237**

Carte **p.240**

Une famille de ce nom, probable origine de la famille dont nous publions la généalogie, tenait son nom d'un lieu, Lissac, où s'éleva une maison fortifiée sur une colline, dans la plaine d'Ariège, au cœur d'un *ministérium* mentionné au 10ème siècle, à peu près en même temps que son église dédiée à saint Jean-Baptiste, entre Saint-Quirc et Labatut[1358] (lieu avec une motte, qui donna son nom à une famille éponyme), est connue depuis la fin du 11ème siècle.
Le marquis d'Aubais a publié les preuves de noblesse de Gaspard de Lissac, le 16 novembre 1669, depuis François de Lissac qui testa le 4 octobre *1565*[1359]*,* date certainement inexacte, car il mourut dès 1541.
Un fragment de généalogie a été publié par André Navelle[1360], le document qui suit la complète grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille portait : « De gueules, à trois épées d'argent mises en pal. »

I
Origine, seigneurs de Lissac

Bertrand de Lissac fut témoin entre, 1085 et 1096, à une restitution à l'abbaye de Lézat, puis, le 6 juin 1110, donna son assentiment à une donation[1361].
Pierre Jean de Lissac, fut, en 1125-1126, témoin à une donation à l'abbaye de Lézat[1362].
Ramond de Lissac, fut témoin, le 1er mai 1134, d'une donation de Corbat de Saint-Simon d'un essart, dans le terminium de Saint-Simon, à l'abbaye de Lézat[1363].
En juillet 1136, le chevalier Jourdain de Lissac abandonna à l'abbaye de Saint-Sernin (Toulouse), les droits qu'il possédait sur l'église de Saint-Jean-de-Lissac, à la condition que pendant son séjour à Toulouse, où il se rendait annuellement pour la fête de Saint-Saturnin, les religieux lui donneraient un siège qu'il offrirait lui-même à l'autel, et que, de plus, ils hébergeraient trois de ses hommes d'armes. Quelques années plus tard, un autre chevalier, Gaufred de Lissac, fit abandon de tous ses droits sur l'église de Saint-Jean-de-Lissac[1364].
Pierre de Lissac fut témoin, le 14 juin 1148, d'une donation de la terre de Mirapens, par Guillaume d'Aure et ses frères, à Raimond, moine de Sainte(-Colombe[1365].
L'abbaye de Valnègre fut fondée, au début du 13ème siècle, par l'abbaye de Boulbonne et le chevalier Guillaume de Lissac qui lui abandonna, en 1209, tous les droits qu'il avait sur les vastes domaines du pays[1366].

[1358] Florence Guillot, *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge,* La Louve éditions, 2009, ouvrage collectif, La « bosse » de Labatut, p.275.
[1359] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t.II, p.89. Le do
[1360] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VI, pp.269-270.
[1361] Pierre Ourliac, Anne-Marie Magnou, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat (Cartulaire de Lézat,* dans ce qui suit), pièces 52 et 56.
[1362] *Cartulaire de Lézat,* pièce 1460.
[1363] *Cartulaire de Lézat,* pièce 986.
[1364] C. Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et de la châtellenie de Saverdun* (*Histoire de Saverdun,* dans ce qui suit)*,* Laffitte reprints, 1978, pp.179-180, se référant au *Cartulaire de Saint-Sernin,* n°204.
[1365] *Cartulaire de Lézat,* pièce 70.
[1366] C. Barrière-Flavy, *op.cit.,* p.215, se référant à *Gallia christiana,* t.XIII, col.200

Jourdain de Lissac, chevalier, à Saverdun, rendit l'hommage-lige, le 1er novembre 1242, à Roger, comte de Foix[1367].
Pierre Sicard de Lissac fut, le 11 décembre 1243, présent à la restitution du château de Saverdun au comte de Foix[1368].
Sicard de Lissac, chevalier, fut témoin, le 5 juillet 1245 d'un arbitrage de Roger, comte de Foix.
Jacques de Lissac fut témoin le 29 août 1248 d'une donation à fief par Guilhem de Dalbs, prieur de Saint-Antoine[1369].
Guillaume Jourdain de Lissac donna, le 8 des ides d'octobre 1249, le serment de fidélité à Roger, comte de Foix[1370].
Arnaud de Lissac dénombra en 1426 le tiers de la seigneurie de Caux , dans la châtellenie de Montréal, qu'il avait achetée à Pierre Griffe[1371].

II
Seigneurs de Lissac

On cite des seigneurs de Lissac depuis 1389 jusqu'en 1513, sans pouvoir les relier les uns aux autres.
Jourdain de Lissac, écuyer, coseigneur de Lissac
Il épousa, par contrat du 28 octobre 1389, Jeanne de Nogarède, fille de Jean de Nogarède, assistée de Me Jacques de Nogarède et de Pierre de Nogarède, frères dudit Jean[1372].
Le 5 janvier 1401, Jourdain de Lissac, damoiseau, dans le château de Pamiers, rendit hommage à Archambaud et Isabelle, comte et comtesse de Foix, pour sa part de la terre de Lissac, et comme procureur de la noble Na Zemare (dame Azémare) de Lissac, veuve de noble Bertrand de Saint-Victor (du nom d'un village du canton de Pamiers), donzel, pour le huitième de la seigneurie de Méras, que ladite dame avait apportée en dot. Le 21 février 1401, Bertrand de Lissac, seigneur de Brie, rendit hommage pour sa seigneurie de Brie (village du canton de Saverdun) et la tierce part du lieu de Lissac avec justice haute et basse[1373].
Jourdain de Lissac, seigneur de Lissac, fut nommé, le 7 juin 1425, dans une procuration de Bernard Amiel de Villemur, chevalier, seigneur de Saint-Paul de Jarrat, en présence de Pons de Villemur, fils du constituant, et de Catherine de Penne, sa femme[1374].
Arnaud de Lissac dénombra, en 1426, le tiers de la seigneurie de Caux (dans la châtellenie de Montréal) qu'il avait achetée à Pierre Griffe[1375].

[1367] C. Barrière-Flavy, *Histoire de Saverdun,* Laffitte reprints, 1978, p.51.
[1368] *Cartulaire de Lézat,* pièce 928.
[1369] *Cartulaire de Lézat,* pièce.1443
[1370] C. Barrière-Flavy, *Histoire de Saverdun,* p.63
[1371] Pierre Timbal, *L'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* Privat, Toulouse, 1950, p.47
[1372] AD.HG 3 E 22909 Cintegabelle
[1373] A. de Dufau de Maluquer, *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres, et arts,* 1897, Documets sur le consulat de Foix aux 14ème et 15ème siècles, p.258, note 1, se référant aux AD.P.A, E 422, pp.14 et 44 ; C. Barrière Flavy, *La seigneurie et les seigneurs de Lissac et et de Labatut, au comté de Foix, (13ème-18ème siècles), La seigneurie de Lissac,* dans ce qui suit, dans le *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1922, p.p.171, se référant à AD. P.A E 422
[1374] AD. Gers Vergès I 388 n°4080
[1375] Pierre Timbal, *L'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois,* p.47

Pierre Roger de Lissac eut une fille, Esclarmonde de Lissac, qui épousa, en 1459, Jean Antoine de Mascaron, dont elle était la seconde épouse, fils de Raymond de Mascaron, seigneur de Lamasquère[1376] (à 6 km de Muret, Haute-Garonne.)

Roger de Lissac, chevalier, jura fidélité, en 1454, au roi de France *pro villa sua de Galliaco juxta Calertium*[1377], par la suite la directe de Gaillac appartint aux seigneurs de Lissac.
Roger de Lissac, seigneur de Lissac, fut témoin, le 1er novembre 1461, au contrat de mariage de Mathieu d'Espagne et de Catherine de Foix, fille de Jean de Foix, seigneur de Rabat[1378].
Roger de Lissac, seigneur de Lissac, reçut, en 1462 et en 1465, des reconnaissances de dettes et des reconnaissances féodales de l'abbé de Calers[1379].

Roger de Lordat, chevalier, seigneur d'Unzent, testa le 21 août 1477, faisant des legs à ses enfants, instituant héritier universel son fils Jean de Lordat, lui substituant ses frères, leur substituant Raymond de Lordat, seigneur de Rodelle et lui substituant Jean de Lissac, seigneur de Lissac, son cousin[1380].
Jean de Lissac, seigneur de Lissac, reçut le 30 juin 1481 une quittance de Jean de Sieuras, seigneur de Baulias, de 600 moutons d'or de la dot de Catherine de Lissac, sa femme, sœur de Jean, témoin Arnaud de Lissac, seigneur de La Tour[1381], que l'on retrouvera au chapitre III.
C'est peut-être le même qui dit Jean Roger (ce prénom étant utilisé comme patronyme), seigneur de Lissac, épousa avant le 29 janvier 1476, date d'une quittance de dot, Catherine de Lordat[1382], il mourut avant le 29 décembre 1513, date à laquelle sa fille et héritière, Marie Roger, était en procès contre les consuls de Gaillaguet et le syndic du monastère de Calers.
En 1497, Jean de Lissac, seigneur de Lissac, fut cité à propos d'un nouveau fief[1383].
Françoise de Lissac, fille de Jean de Lissac, seigneur de Lissac, épousa, probablement avant 1498, Bertrand de Varagne, seigneur de Fajac (à 5 km de Saint-Michel-de-Lanès, Aude), dont elle était la seconde épouse, fils de Gaillard II de Varagne, seigneur de Gardouch, et de Brune de Roqueville[1384], leur fille Hélène de Varagne épousa, par contrat filiatif du 17 avril 1526, noble Antoine Azémar, seigneur de Montbrun, fils de feu noble Arnaud Guillaume Azémar, seigneur de Montbrun, et d'Antonie de Grossolles[1385].
La seigneurie de Lissac passa ensuite à Arnaud d'Espagne, fils d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Durfort, et de Marguerite de Comminges, sa première épouse. Il épousa en premières noces Marie de Lissac, citée en 1519[1386], qui probablement lui apporta la terre de Lissac. Compte tenu de la date du contrat de mariage de Jean d'Espagne, fils aîné d'Arnaud

[1376] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.82
[1377] C. Barrière Flavy, *La seigneurie de Lissac,* p.171, se référant à *Histoire générale de Languedoc.*
[1378] AD. Gers I 1283 n°7933.
[1379] C. Barrière-Flavy, *La seigneurie de Lissac,* p.171, se référant à Pierre Gauberti, notaite de Cintegalle, 1462-1464, f°79, et Bd Gauberti, notaire de Cintegabelle, 1465-1466, f°18 v°
[1380] AD. Gers Vers I 2127
[1381] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant AD.HG 3 E 17481, Geule, notaire.
[1382] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lordat,* produisant la preuve.
[1383] AD.HG 3 E 23361 Cintegabelle.
[1384] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Varagne,* produisant les preuves.
[1385] AD.HG 3 E 11873, Posolis, notaire.
[1386] André Navelle, *op.cit.* IV, p. 198

d'Espagne et de Marie de Lissac, avec Catherine Duhart Jusson (2 juin 1519) on peut estimer le mariage d'Arnaud d'Espagne avec Marie de Lissac vers 1490, elle pourrait donc être Marie Roger, citée supra.

III
Seigneurs de Queille, Belloc

A la fin du 15ème siècle et au début du 16ème siècle on cite Arnaud de Lissac, seigneur de La Tour, Saint-Quentin, du tiers de Queille et de Belloc, et François de Lissac, écuyer, seigneur de Saint-Quentin.
Arnaud de Lissac, qui avait été témoin de la quittance de dot, le 30 août 1481 (supra), établit un rameau, il paraît proche (frère ?, cousin ?) de François qui continua la lignée des seigneurs de Saint-Quentin.

I Arnaud de LISSAC, seigneur de La Tour (au nord-nord-est du village de Saint-Quentin, où subsiste une tour[1387]), Saint-Quentin(-la-Tour, Ariège), et du tiers de Queille (à 1,5 km au sud-est de Saint-Quentin-la-Tour, Ariège, un château y existait déjà au 10ème siècle[1388]) et Belloc (à 3 km au sud-est de Saint-Quentin-la-Tour.)
Il fut témoin, le 30 juin 1481, de la quittance de dot de Catherine de Lissac, sœur de Jean de Lissac, seigneur de Lissac, donnée à ce dernier par Jean de Sieuras, seigneur de Baulias[1389].
Il fut cité dans un procès le 9 mars 1493 (n.st), avec Jean Ponte, juge de Lauragais[1390], mourut avant le 23 juin 1524, date à laquelle Jeanne de Verniolles, sa veuve, était en procès avec Guillaume de Carmaing (Caraman), seigneur de Saissac, cet acte rappella une inféodation d'Arnaud de Lissac et de Jeanne de Verniolles, du 16 avril 1477[1391].
Il avait épousé avant le 16 avril 1477, date d'une inféodation, **Jeanne de VERNIOLLES.**
Le 28 février 1530, Jeanne de Verniolles, qui avait été en procès contre feu Guillaume de Caraman, seigneur de Venès, fut mise en possession, par un arrêt à exécuter, des lieux de La Tour, de Saint-Quentin, de leurs cens et revenus, et du tiers de la juridiction, des fruits et revenus de la baronnie de Queille et de Belloc, et de tout le territoire de Laval[1392], elle mourut avant le 21 mai suivant, date à laquelle son fils Bernard de Lissac, reprit le procès, en exécution de l'arrêt[1393].
Ils eurent un fils

II Bernard de LISSAC, écuyer, seigneur de La Tourrette, coseigneur de Queille, et de Belloc.
Il reprit, en 1530, le procès avec les Caraman, après la mort de sa mère, Jean de Caraman, écuyer, seigneur de Venès, et le curateur de Guillaume de Caraman, son fils, furent

[1387] Adelin Moulis, *L'Ariège et ses châteaux féodaux,* p.82
[1388] Adelin Moulis, *op.cit.,* p.82
[1389] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 269, produisant AD.HG 3 E 17481 Geule, notaire.
[1390] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant AD.HG 3 E 22929, de Ponte, notaire.
[1391] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant AD.HG B 20.
[1392] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant AD.HG B 2024.
[1393] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant AD.HG B 23

condamnés le 23 décembre 1530, à payer, chacun, la somme de 1 173 livres, pour les fruits du tiers de la seigneurie de Queille et de Belloc, pour 58 ans[1394].
Bernard de Lissac, seigneur de La Tourrette, était en litige, le 7 février 1539, avec le curateur de Guillaume de Caraman, seigneur de Venès, qui contestait la valeur des biens saisis à son profit[1395]. Il fit son testament le 7 décembre 1563, instituant héritier universel son fils Jean de Lissac[1396].
D'une alliance inconnue il eut :

III Jean de LISSAC, seigneur de La Tour.
Il épousa **Isabeau de MONTFAUCON.**
Ils eurent une fille unique :

IV Jeanne de LISSAC.
Fille unique de Jean de Lissac et d'Isabeau de Montfaucon, elle épousa, par contrat du 30 avril 1598, **Jean François de PEGUILHAN,** seigneur de Queille, Laval (à 1,5 km au nord-est de Belloc, Ariège), Belloc, pour un tiers[1397] (du chef de sa femme), fils de Pierre de PEGUILHAN et de Louise de LISSAC, d'où postérité[1398].

IV
Seigneurs de Saint-Quentin, La Tour

I François de LISSAC, écuyer, seigneur de Saint-Quentin (-la-Tour, à 6 km au sud de Mirepoix, Ariège).
Il testa le 4 octobre *1535* (date hypothétique selon André Navelle), il mourut avant le 8 juillet 1541 (infra.)
Il avait épousé **Isabeau de DURBAN,** fille de Bernard de DURBAN, seigneur de Bugnas (dans le comté de Foix, très probablement le lieu en La Bastide-de-Sérou, Ariège), et de Peyronne ANGLOIS[1399]. Isabeau de Durban, veuve, fit un accord, le 8 juillet 1541, avec son fils, Jean de Lissac, et avec Philippe de Lissac[1400].
Ils eurent :

2.1 Jean de LISSAC, qui suit.

2.2 Jeanne de LISSAC.
Le 5 décembre 1543, Suzanne de Mauléon était en procès contre Jean du Bois, écuyer, mari de Jeanne de Lissac, et Isabeau de Durban. La Cour maintint Suzanne de Mauléon et Isabeau de Durban, chacune en demi-possession des biens de feu François

[1394] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant AD.HG B 24
[1395] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.269, produisant les actes.
[1396] Archives de Léran.
[1397] Archives de Léran.
[1398] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Péguilhan,* produisant la preuve.
[1399] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160
[1400] Marquais d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 89

de Durban (frère d'Isabeau), mais les époux du Bois-Lissac jouiront de la place de Bugnas, fruits et revenus, jusqu'au paiement de 500 livres de dot et de vêtements promis à leur contrat de mariage, et en jouiront six ans après le paiement. Jeanne de Lissac fera quittance à Jean de Lissac, son frère, de tous biens paternels et maternels. Vu le testament de Geoffroy de Durban (cousin-germain de François et d'Isabeau), mari de Suzanne de Mauléon, la Cour maintint Suzanne de Mauléon dans les biens que feu son mari possédait en son propre et comme héritier de feu Manaud de Durban, son frère[1401].

Elle avait épousé, par contrat du 5 novembre 1536, **Jean du BOIS,** écuyer, seigneur de Bugnas (du chef de sa femme), fils de Raymond du BOIS, écuyer, et de demoiselle de CAZE. Raymond du Bois testa le 26 avril 1542[1402].

Leur descendance prit le nom d'Amboix, leur second fils, Bernard d'Amboix, écuyer, épousa, par contrat du 7 août 1585, nommant ses parents, Rose de Méritens[1403], fille de Roger de Méritens, seigneur de Rozès, et de Jeanne de Comminges.

2.3 Philippe de LISSAC.

Philippe Griet (du nom de son mari, mais signant Philippe de Lissac), fut citée, en 1575, veuve d'Antoine Griet, avec Pierre de Griet, son fils[1404]. En 1580, Philippe de Lissac et ses fils, nobles Ferréol et Pierre de Griet, de Montesquieu, reconnurent une dette[1405]. Philippe de Lissac fut citée, veuve, en 1592, pour une gazaille[1406]. En 1611, furent cités feue Philippe de Lissac et Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte, son fils, feu Pierre de Griet, frère de celui-ci, et feu Jean de Griet, fils et héritier dudit feu Pierre, dans un procès contre Charles de Maillac de Palays[1407].

Elle avait épousé noble **Antoine GRIET,** seigneur de Villepinte (à 2 km de Montesqueu-Volvestre, Haute-Garonne), selon le testament du 10 avril 1573, de noble Pierre de Griet, de Montesquieu, nommant sa belle sœur Philippe de Lissac, femme d'Antoine Griet, seigneur de Villepinte, son frère[1408].

Leur fils, noble Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte, épousa, par contrat, en 1581, Jeanne de Donadieu, fille de noble Jean de Donadieu, seigneur de Puichéric, au diocèse de Mirepoix (et de Madeleine d'Hautpoul), le contrat mentionna Philippe de Lissac, mère du futur, noble Pierre de Griet, son frère et feu noble Antoine Griet, son père[1409].

Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte, s'était signalé, le 15 août 1574, en luttant toute la nuit contre un fort parti de huguenots qui attaquait la ville. Il les repoussa

---

[1401] André Navelle, *op.cit.,* IV, p.160, produisant AD.HG B 60.
[1402] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p.1343 ; André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 269, indique le contrat de mariage reçu J. Acoquat.
[1403] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1343.
[1404] AD.HG 3 E 15297 Montesquieu-Volvestre.
[1405] AD.HG 3 E 15325 Montesquieu-Volvestre.
[1406] AD.HG 3 E 15314 Montesquieu-Volvestre.
[1407] AD.HG 3 E 15359 Montesquieu-Volvestre.
[1408] AD.HG 3 E 15295 Montesquieu-Volvestre.
[1409] AD.HG 3 E 15303 Montesquieu-Volvestre

après de violents combats au corps à corps. En mémoire de cet évènement et en reconnaissance de leur délivrance, ses compatriotes décidèrent de faire chaque année une procession commémorative. De son mariage avec Jeanne de Donadieu, il eut, en 1592, un fils, Barthélemy, qui devint, en 1625, évêque de Comminges, sous le nom de Barthélemy de Donadieu de Griet. Leur autre fils, Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte, se maria, le 24 mars 1610, à Saint-Lizier[1410], avec Catherine de Castet, d'où une fille, Angélique de Griet qui apporta la seigneurie de Villepinte à sa belle-famille en épousant François de Barèges, seigneur de Sentaraille[1411].

II Jean de LISSAC, seigneur de La Tour (en Saint-Quentin-la-Tour.)
Jean de Lissac, seigneur de La Tour, avait contracté une dette de 869 livres envers Antoine de Saint-Géry, qui avait épousé Suzanne de Mauléon (veuve de Geoffroy de Durban, supra), le 16 mars 1563, fut mis à exécution un décret adjugeant certaines terres, prés et moulins de Jean de Lissac à Antoine de Saint-Géry[1412].
D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Tristan de LISSAC, qui suit.

III Tristan de LISSAC, seigneur de Robin.
Le 17 juin 1574, il y eut une sentence arbitrale entre lui et Philippe de Lissac[1413].
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Jean Paul de LISSAC, qui suit.

4.2 Louise de LISSAC.
Elle épousa, par contrat du 3 juin 1560, à Lescure, **Pierre de PEGUILHAN,** fils de Guillaume de PEGUILHAN[1414], et de Marthe DORIE, leur fils Jean François de PEGUILHAN épousa, par contrat du 30 avril 1598, Jeanne de LISSAC, fille de Jean de LISSAC, seigneur de La Tour, et d'Isabeau de MONTFAUCON[1415] (supra).

IV Jean Paul de LISSAC, seigneur de La Tour, Saint-Quentin.
Le 11 juillet 1613, Françoise de Villemur, veuve de Jacques Col, sieur d'Issus, révoqua son testament fait il y a 2 ou 3 ans, chez un notaire nommé Castanet. Il n'a pu retrouver le testament, elle désire mourir intestat, Jean Paul de Lissac, seigneur de La Tour, qui la connaissait, fut témoin, elle ne savait ni écrire ni signer[1416].
Il mourut avant le 3 février 1630, date du contrat de mariage de sa fille, Françoise de Lissac, avec François de Gouzens et de Fontaines (infra.)

[1410] Henri Ménard et Elie Abeille, *Histoire de Montesquieu-Volvestre,* Imprimerie Y.Mauri, Saint-Girons, selon un manuscrit de 1977, p.187
[1411] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Barèges,* produisant la preuve.
[1412] Archives de Léran.
[1413] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.89
[1414] AD. Gers Vergès I sup 455.
[1415] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Péguilhan,* produisant les preuves.
[1416] André Navelle, *op.cit.,* II, p.35, produisant AD.HG 3 E 6232, F. Poisson, notaire.

Il avait épousé, par contrat du 22 juillet 1601, **Philiberte de VIGNES.**
Une Philiberte de Vignes, fut dite nièce de Catherine de Vignes, épouse de Charles Gense, par son testament du 17 juin 1601. Comme Bernard de Vignes, coseigneur de Montesquieu, frère de Catherine, n'avait pas eu de descendance légitime, comme son autre frère Achille de Vignes avait eu une fille Françoise qui d'après le testament de Catherine de Vignes paraissait unique, Philiberte était probablement fille de Bertrand de Vignes, seigneur de Ponsan, seul autre frère de Catherine[1417].
Par ailleurs Philippe de Vignes, seigneur de Ponsan, fils de Bertrand de Vignes, supra, est probablement le sieur de Ponsan qui avait épousé (vers 1600 ?), une demoiselle de Lissac. La récurrence de mariages Vignes/Lissac entre Philippe de Vignes et sa présumée sœur Philiberte renforce la présomption de parenté, ces mariages étant fréquents.
Philiberte de Vignes testa, veuve, le 30 avril 1652[1418].
Ils eurent :

5.1 Jean de LISSAC, qui suit.

5.2 Françoise de LISSAC.
Elle reçut, le 12 octobre 1643, la donation de tous ses biens, de sa tante, Françoise de Villemur, demoiselle de Saint-Jean, habitant Gajan[1419].
Elle assista, le 20 avril 1659, sa nièce Philiberte de Lissac, lors de son contrat de mariage avec Jean de Marquier (infra.)
Elle avait épousé, par contrat du 3 février 1630, étant dotée de 6 000 livres plus 600 livres en pierreries, en la maison seigneuriale de La Tour, au diocèse de Mirepoix, nommant des parents, **François de GOUZENS et de FONTAINES**, seigneur de Lafage, veuf d'Anne de CABANIEL, la future fut assistée de Jean de Lissac, seigneur de La Tour, furent présents, Gabriel de Lissac, seigneur d'Alliat, Pierre de Lissac, seigneur de *Labara*t, Barthélemy de Donadieu, seigneur de Puychéric[1420], ce dernier était le frère de Jeanne de Donadieu, femme de Ferréol de Griet, fils de Philippe de Lissac (2.3)
François de GOUZENS et de FONTAINES était fils d'Antoine III de GOUZENS, seigneur de Comelles, et de Marguerite du CHÂTEAU[1421].
Le contrat de mariage du 3 février 1630 fait apparaître, entre autres, Gabriel de Lissac, seigneur d'Alliat, certainement proche de Françoise de Lissac, il devait appartenir à un rameau dont on citera deux autres membres vivant à la même époque.

V Jean de LISSAC, seigneur de La Tour, de Saint-Quentin.
Jean de Lissac, seigneur de La Tour et de Saint-Quentin, et sa femme Catherine de Cailhau, moururent avant le 20 avril 1659, date du contrat de mariage de leur fille Philiberte avec Jean de Marquier (infra.)

[1417] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Vignes de Noueilles.*
[1418] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.89.
[1419] AD. Aude B 1993, Giret, notaire.
[1420] AD. Aude B 35, Guillaume Manen, notaire de Mirepoix.
[1421] La Chesnaye-Desbois.

Il avait épousé, par contrat du 29 août 1634, **Catherine de CAILHAU,** fille de Gaspard de CAILHAU, seigneur de La Graulet, et de Marthe de NOGEROLLES[1422].
Ils eurent :

6.1 Gaspard de LISSAC, qui suit.

6.2 Philiberte de LISSAC.
Elle épousa, par contrat du 20 avril 1659, dans les faubourgs de Mirepoix, nommant feus ses parents, noble **Jean de MARQUIER,** seigneur de Fajac, Larlenque, la future, dotée de 10 000 livres, fut assistée de Gaspard de Lissac, seigneur de La Tour et de Saint-Quentin, son frère, de François de Gouzens et de Fontaines, seigneur de Lafage, son oncle, de François de Gouzens et de Fontaines, seigneur de Raissac, son cousin, de Gaspard de Cailhau, seigneur de La Graulet, son oncle, de Philiberte de Vignes de La Tour, sa grand-mère, et de Françoise de Lissac et de Lafage, sa tante[1423].

VI Gaspard de LISSAC, seigneur de La Tour, de Saint-Quentin.
Il fut maintenu noble le 16 novembre 1669[1424].
Il avait épousé **Jeanne de TOURNIER**[1425].
Il eut :

VII **Jeanne Marie de LISSAC.**
Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 8 avril 1702, à Mirepoix, **Odet II de VOISINS,** seigneur de Pomas, fils de Jean Sébastien de VOISINS, seigneur de Pomas, et de Claire de LORDAT, il mourut, foudroyé, le 22 août 1708, laissant au moins deux filles[1426].
Elle avait épousé, en secondes noces, par contrat du 3 septembre 1717, **Charles de MOLY,** gendarme de la garde du roi, d'où une fille, Jeanne Charlotte Marie de Moly qui épousa Alexandre Marie de Lestang[1427]. Les familles de Moly et de Lestang étaient originaires du Gévaudan.

V
Personnes isolées

La famille Dedu, suite à l'alliance de François Dedu avec Seguine de Lissac, fut connue sous le nom de Dedu de Lissac. Les preuves de noblesse de Charles Dedu de Lissac, le 4 janvier 1671 indiquent une lignée agnatique[1428] (complétée dans ce document par des actes.)
Seguine de Lissac devait être la dernière d'une branche de la famille de Lissac pour introduire la clause de transmission du nom et des armes.

I Bernard Dedu épousa Jeanne, qui étant veuve fit un accord le 6 février 1534.

[1422] AD. Aude B 35
[1423] AD. Aude B 41, François Arnal, notaire de La Bastide-de-Bousignac (Ariège.).
[1424] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* t. 2, p. 89.
[1425] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009, la preuve n'est pas fournie.
[1426] AD. Aude II E 105
[1427] Archives de Léran.
[1428] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.45.

Ils eurent François Dedu, qui suit, et Pierre Dedu.

II François Dedu fit une donation à son frère Pierre, le 1er juin 1547, et fit un échange le 31 mai 1554.
Il épousa, par contrat du 7 juin 1559, Seguine de Lissac, qui donna la moitié de ses biens au premier enfant mâle, à charge de porter le nom et les armes de Lissac. Elle fit aussi une donation, étant veuve, le 10 juillet 1605, à François Dedu de Lissac, qui suit.

III Noble François Dedu de Lissac, seigneur de La Bezole.
Il épousa Jeanne de Montredon, selon le contrat de mariage de son fils Charles.
Le contrat de mariage fut passé le 3 juin 1612 ; par ce contrat François Dedu de Lissac, avait fait donation de la moitié de ses biens au premier enfant procréé (qui fut Charles) ; selon un acte du 15 janvier 1643, de ce mariage furent procréés Charles Dedu, seigneur de Gaizard, Jean *Arnoul* Dedu, sieur de La Garrigue, et demoiselles Isabeau, Marie, Claude et Marguerite Dedu[1429].
Ils eurent :

3.1 Charles Dedu de Lissac, qui suit.

3.2 Jean *Arnoul* Dedu, sieur de La Garrigue.

3.3 à 3.5 Isabeau, Claude et Marguerite Dedu, qui se sont mariées, à (?) Jean de La Fille, sieur du Viala, l'acte ajoute ensuite Raymond Pierre de Montredon, seigneur de Caudiès, Hercule de Casamajour, seigneur de Mouthoumet., ce qui n'est pas clair. Hercule de Casamajour avait épousé, par contrat du 4 février 1635, Claude de Grave.

3.6 Marie Dedu. Elle eut 1 200 livres en entrant au couvent de Lézignan.

III Noble Charles Dedu de Lissac, seigneur de Gaizard, de La Bezole.
Il fut maintenu noble le 4 janvier 1671
Il avait épousé, par contrat du 11 août 1638, Marie de Casamajour, fille de feu Jean de Casamajour, seigneur de Casamajour, assistée de Raymond Pierre de Montredon, seigneur de Caudiès, son oncle, d'Hercule de Casamajour, seigneur de Mouthoumet, son frère, de Bernard de Casamajour, seigneur de La Roque, son oncle, le futur fut émancipé le lendemain[1430]. La mariée était donc fille de Jean de Casamajour, seigneur de Casamajour, et de Françoise Bourcier[1431].

***

[1429] AD. Aude B 38, Arnaud Daude, notaire de Limoux, l'acte indique les enfants et ce qui les concerne.
[1430] AD. Aude B 36, contrat de mariage reçu par Jean Canety, notaire d'Arques, émancipation, devant Assalhy, notaire.
[1431] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Montpellier,* t.I, p.124, qui indique également le mariage d'Hercule de Casamajour.

Un probable rameau qui tenait la seigneurie d'Alliat, est cité au 17ème siècle, constitué de Gabriel de Lissac, seigneur d'Alliat, en 1630 ; de Jean-François de Lissac, seigneur et baron d'Alliat, dès 1624, qui mourut dès 1667, ayant eu une fille Isabeau, de sa femme Madeleine de Gouzens. Jean François de Lissac paraît lié à la famille de Casamajour, ainsi que Jean de Lissac, seigneur de La Tour, comme le montrent les actes qui suivent :

Gabriel de Lissac, seigneur d'Alliat (probablement le lieu dans l'Ariège, à 3 km de Tarascon-sur-Atiège), fut présent, le 3 février 1630, au contrat de mariage de Françoise de Lissac (fille de Tristan) avec François de Gouzens et de Fontaines (supra.)
En 1624, Jean François de Lissac, seigneur et baron d'Alliat, ayant droit et cause de Jean de Casamajour, seigneur de Viguier et du Carla, reçut une somme de noble Antoine de Pelissier et de Jean de Cazeneuve, bourgeois de Toulouse, par les mains de Françoise de Villemur, aïeule, et Anne de Lapasse, mère des enfants de feu Jean François de Hunaud, seigneur des Cavaignous[1432].
Jean de Lissac, seigneur de La Tour, fut présent le 25 novembre 1631, au contrat de mariage de Jean Georges de Casamajour, seigneur de La Laude, avec Marguerite de Raymond[1433].
En 1667, fut émis un arrêt du conseil d'état contenant une clause de substitution pour Isabeau de Lissac, fille de feu Jean François de Lissac, baron d'Alliat, et de Madeleine de Gouzens[1434].
C'est probablement le même qui dit Jean François de Lissac, seigneur de *Qué* (?), avait assisté, le 20 juillet 1599, son cousin Jean de Bugat, seigneur de Bugat (en Couserans), lors de son contrat de mariage avec Germaine de Sers, fille de feu Jean de Sers, seigneur du Soule, et de Barbe de Pompadour[1435].
A noter : Françoise de Lissac qui épousa, par contrat du 3 février 1630, François de Gouzens et de Fontaines, avait pour tante (aïeule ?) Françoise de Villemur, Gabriel de Lissac, seigneur d'Alliat, étant présent à ce contrat, on ne sait si Françoise de Villemur, était la même que l'aïeule de Jean François de Lissac, seigneur d'Alliat.

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL.

[1432] AD.HG 3 E 15391 Montesquieu-Volvestre.
[1433] AD. Aude B 1990
[1434] AD. Ariège B 45
[1435] André Navelle, *op.cit.,* X, p.58, produisant AD.HG Reg. Ins 8 f°1034, Antoine Delhom, notaire à Foix.

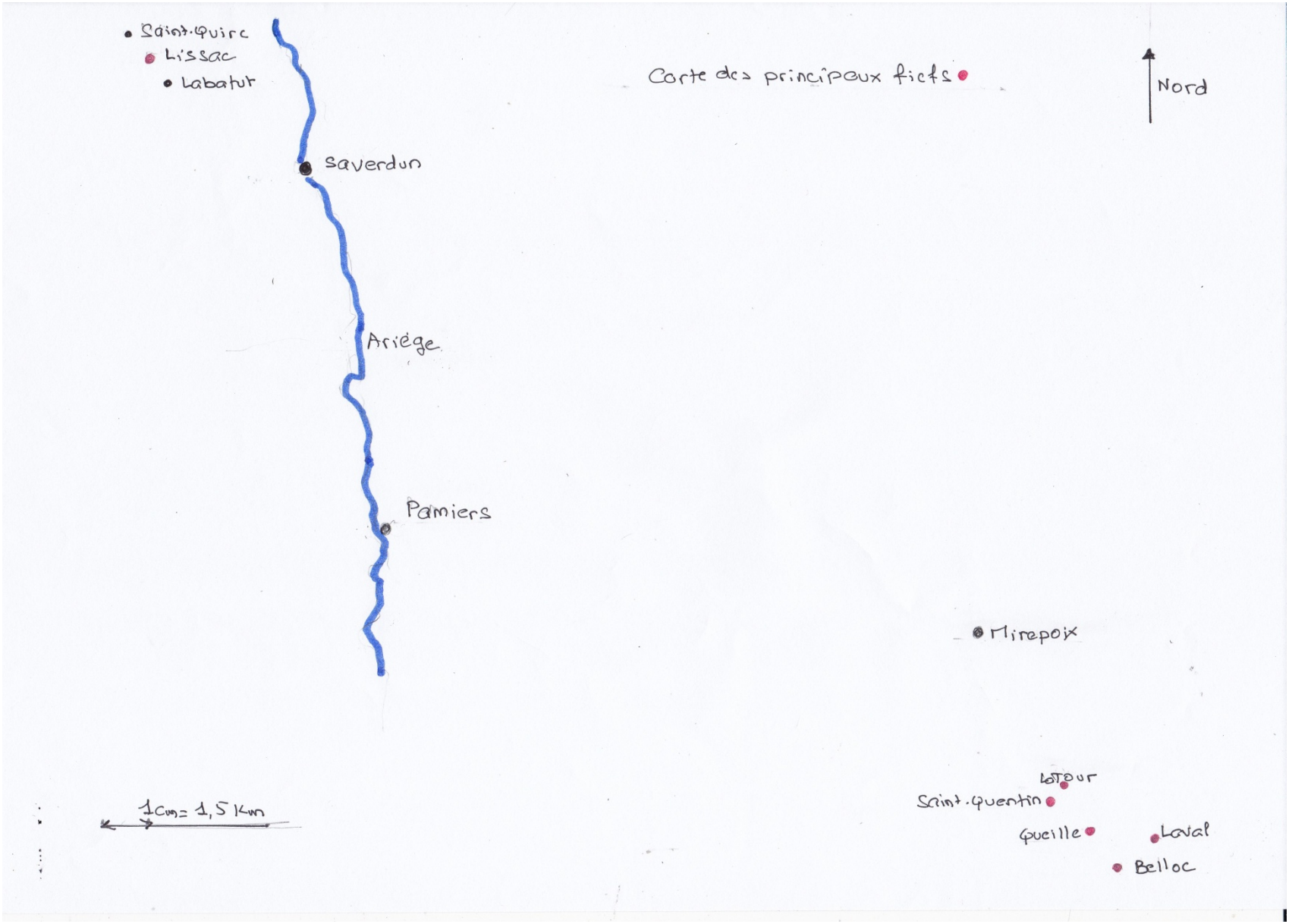
Saint-Quirc
Lissac
Labatut
Saverdun
Ariège
Pamiers
Carte des principeux fiefs
Nord
Mirepoix
Lotour
Saint-Quentin
Laval
Belloc
1cm = 1,5 Km

Famille de LORT

I Seigneurs du Pesqué **p.242**

II Seigneurs de Montesquieu **p.252**

III Branche de Saint-Victor **p.269**

IV Personnes isolées **p.287**

Carte **p.288**

Une généalogie succincte des premiers degrés de cette famille, et de la branche de Saint-Victor, a été publiée, par La Chesnaye-Desbois. Maurice Vuillier a complété cette généalogie, en utilisant principalement des notes de l'abbé Samiac[1436]. Cette généalogie est complétée et corrigée grâce à des actes produits par Maurice Vuillier.et d'autres sources, dont un acte du 12 mars 1764, de Stanislas, roi de Pologne, de reconnaissance de noblesse de Maximilien de Lort de Montesquieu, baron d'Astien, et de Charles Frédéric de Lort de Saint-Victor, produit par l'abbé Duclos[1437].

Selon La Chesnaye-Desbois cette famille ainsi que celle des seigneurs de Sérignan (Hérault) considéraient avoir une origine commune, ce patronyme étant répandu dans cette région rend cette hypothèse douteuse.

Cette famille portait : « de sable, à une croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une fleur de lys d'or. »

Les membres de cette famille furent maintenus nobles le 5 mars 1700, sur preuves remontant à 1504[1438].

Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr*, t. II, a publié une descendance à partir du degré III(de ce document) qui nomme les personnes d'une manière inexacte, omet des alliances, ce qui entraîne des descendances inexactes, les sources qu'il cite ne concernent pas la plupart des personnes qu'il cite, il faut donc ne pas tenir compte de cette publication, sauf pour les derniers degrés.

I
Seigneurs du Pesqué

I Bernard de LORT, seigneur du Pesqué (dit dans la juridiction de Taurignan-Castet, Ariège, le château du « Pesquié », qui est en réalité du Pesqué est situé à 400 m à l'est de Taurignan-Vieux, qui est situé à 2 km au sud-est de Taurignan-Castet, était à l'origine dans la juridiction de Taurignan-Castet, il apparaît ensuite en Taurignan-Vieux), de Touille (à 1 km à l'est de Mane, Haute-Garonne.)

Bernard de Lort, habitant du faubourg (alias basse ville) de Saint-Lizier, reçut, le 12 août 1451, d'Amaury de Comminges, seigneur de Moulis (Ariège) et d'autres lieux, la maison noble du Pesqué, dans la juridiction de Taurignan-Castet[1439].

Du château du Pesqué, subsiste un long bâtiment, à trois rangées de fenêtres, aux linteaux de pierres incurvés ; tourelles et tours d'angle se sont estompées, on en trouve une réminiscence, un renflement dérobé[1440].

Bernard de Lort, fit une donation, le 11 décembre 1468, à Jacques de Lort, damoiseau, seigneur de Touille, son fils[1441].

Il avait épousé, en 1431, **Henriette de COMMINGES**[1442].

[1436] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque municipale de Saint-Girons,* fondées sur des actes.

[1437] Abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois,* t.III, pp. p.723 (*Preuves de 1764,* dans ce qui suit.)

[1438] BnF Fr 32298.

[1439] Abbé Duclos, *op.cit.,* t.III, p.724, note 1 ; Abbé Samiac, *Notes…*

[1440] Guillaume Géraud Parracha, *Anciens châteaux du pays de Couserans,* Imprimerie Fabro, Saint-Girons, 1993, p.68.

[1441] Abbé Samiac, *Notes…*

Ils eurent :

2.1 Jacques de LORT, qui suit.

2.2 Raymond de LORT, chanoine de Couserans[1443].

II Jacques de LORT, seigneur du Pesqué, de Touille.
Jacques de Lort, coseigneur de Touille, dénombra, en 1503, devant le sénéchal de Toulouse, la moitié de la seigneurie de Touille, avec justice, haute, moyenne et basse, et ses biens nobles à La Bastide-du-Salat (Ariège) , Montesquieu-Avantès (Ariège), Taurignan-Vieux (Ariège) et à Moulis (Ariège), dans la châtellenie de Castillon (-en Couserans, Ariège), dont il fit l'hommage au roi[1444]. Il fit une donation, le 20 avril 1514, à son fils Jacques (infra.)
Il servit sous les rois Louis XI et Charles VIII, dans une armée que commandait Jacques d'Armagnac[1445].
Il avait épousé, par contrat nommant ses parents, du 3 décembre 1469, **Bertrande de VILLENEUVE,** fille de Thibaut de VILLENEUVE et de *Salamande* d'ASPET[1446].
Ils eurent :

3.1 Gratien de LORT, qui suit.

3.2 Jacques de LORT.
Le 20 avril 1514, il reçut de son père, Jacques de Lort, coseigneur de Touille, demeurant à Taurignan-Vieux, ses biens lui appartenant à Moulis, à compte de sa légitime[1447].
Il est probablement Jacques de Lort, capitaine, qui avec Laurent de Solan, seigneur de Saboulies, passa une transaction, le 25 juillet 1529, avec Mathieu de Comminges, seigneur de Péguilhan, pour raison de la redevance de bois dont les habitants de Moulis s'obligèrent[1448].

3.3 Jeanne de LORT.
Elle épousa, par contrat du 20 avril 1514, passé à Aspet, nommant son père, **Bernard VERGER,** habitant Miramont, Jean de La Mothe, capitaine de Saint-Béat, fut témoin[1449], Bernard Verger n'était pas qualifié noble.

III Gratien de LORT, seigneur du Pesqué.
Le 1er septembre 1534, nobles et puissants hommes Arnaud Guilhem de Comminges, seigneur de Péguilhan, et Mathieu de Comminges, baron de Péguilhan, firent une inféodation à Gratien

---

[1442] La Chesnaye-Desbois, indique la date ; *Preuves de 1764.*
[1443] La Chesnaye-Desbois.
[1444] Abbé Samiac, *Notes…*
[1445] La Chesnaye-Desbois.
[1446] Abbé Samias, *Notes…,* se référant aux Archives du château d'Engomer.
[1447] Abbé Samiac, *Notes…*
[1448] AD. Ariège 5 J 25
[1449] Abbé Samiac, *Notes…,* Me Raymond Jean Bartier, notaire.

de Lort, seigneur du Pesqué[1450]. Jean Renaud, chanoine de Couserans, vendit le 24 mai 1535, un héritage, dans la juridiction de Taurignan, à Gratien de Lort, seigneur du Pesqué[1451]. Gratien de Lort, seigneur du Pesqué, Marignac, reconnut, le 5 mars 1554, une terre tenue de Jean de Saman[1452].
Gratien de Lort testa le 7 mars 1562, demandant son inhumation dans l'église de Taurignan, où était enseveli Fabien de Lort, son feu fils, faisant des legs à Jean de Lort, seigneur de Boyne, au pays d'Agenais, à Catherine de Lort, sa première fille, femme de M. Dominique Massat, du lieu de Moulis, à Madeleine de Lort, sa fille, femme de Me Mathieu de Massat du lieu de Moulis, à Denise de Lort, sa fille, femme de Manaud de Vaux, de Martres, à sa nièce (blanc) de Binos, fille de Gabrielle de Lort et de Barthélemy de Binos, coseigneur d'Antichan, à Hector de Lort, son neveu (petit-fils), fils dudit Fabien, et de Catherine de Vize, à Barthélemy de Pierrefitte, son neveu (petit-fils), fils de Marquès de Pierrefitte et de demoiselle (blanc) de Lort, sa fille, instituant héritier universel Jean de Lort, son neveu (petit-fils), fils dudit Fabien et de Catherine de Vize[1453].
Gratien de Lort qui avait suivi le duc de Nemours, fut blessé au siège de Naples.
Il avait épousé, par contrat du 23 mai 1504, **Marguerite de LA MOTHE d'IZAUT**[1454].
Ils eurent[1455] :

4.1 Fabien de LORT, qui suit.

4.2 Jean de LORT, seigneur de Boyne.

4.3 Roger de LORT.
C'est probablement lui qui fut cité, en 1545, comme homme d'armes de la compagnie du prince de Melfi[1456] et, le 6 mai 1546, comme sieur de Touille, de Mauran, avec François de Villemur, seigneur et baron de Mauran[1457].

4.4 autre Jean de LORT.

4.5 Raymond Arnaud de LORT.

4**.6 Catherine, de LORT.**
Fille aînée, elle épousa M. **Dominique MASSAT,** de Moulis.

4.7 Madeleine de LORT.
Elle épousa Me **Mathieu de MASSAT**, de Moulis

[1450] Abbé Samiac, *Notes…*
[1451] Abbé Samiac, *Notes…*
[1452] AD. Gers I 3095
[1453] BnF Fr 32298
[1454] BnF Fr 32298
[1455] Les cinq premiers nommés par La Chesnaye-Desbois, les suivants dans le testament de Gratien de Lort.
[1456] Abbé Duclos, *op.cit.,* t.III, p. 725
[1457] AD.HG 3 E 15979 Cazères.

4.8 Denise de LORT.
Elle épousa **Manaud de VAUX**, de Martres

4.9 Gabrielle de LORT.
Elle épousa **Barthélemy de BINOS,** coseigneur d'Antichan,

4.10 Ne… de LORT.
Elle épousa **Marquès de PIERREFITTE**.

IV Fabien de LORT, seigneur du Pesqué, de Montesquieu (-Avantès, Ariège.)
Le 8 mai 1546, fut passé un contrat, au Pesqué, par lequel Fabien de Lort, absent, mais Catherine de Vize, sa femme, faisant pour lui, acquit des biens dans la juridiction de Taurignan[1458].
Fabien de Lort, homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, testa le 16 mars 1555, disant être fils de Gratien de Lort, nommant sa femme, Catherine de Vize, et son fils Jean de Lort[1459].
Etant homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, il avait épousé, par contrat du 22 (alias 27) janvier 1544, étant assisté de son père, Gratien de Lort, **Catherine de VIZE,** fille de Jean de VIZE, seigneur de Sajas, le douaire de la future fut affecté sur des rentes à Montesquieu et en Bellongue[1460], la mère de la future était Jeanne de SAINT-LARY, épousée par contrat du 2 juin 1509[1461].
Ils eurent :

5.1 Jean de LORT, qui suit.

5.2 Hector de LORT, auteur de la branche de Saint-Victor.

5.3 Jourdain de LORT.
Jourdain de Lort, gendarme de la compagnie de chevau-légers de Villemur, dont l'enseigne était Géraud de Gémit, seigneur de Luscan, fut, en août 1575, un de ceux qui à la suite de Géraud de Gémit, assassinèrent, près de Saint-Girons, Jean de Castéras, seigneur de Seignan (à 1 km de Montjoie-en-Couserans, Ariège). Géraud de Gémit, Jourdain de Lort et d'autres reçurent, en 1576, des lettres de grâce[1462].
Jourdain de Lort, du lieu du Pesqué, testa le 13 mai 1579, au lieu de Signan, dans la maison de Jean de Binos, écuyer dudit lieu, faisant des legs à sa mère Catherine de Vize, à ses sœurs Marguerite et Catherine de Lort, instituant héritier universel Hector de Lort, seigneur du Pesqué, son frère germain[1463].

.

[1458] Abbé Samiac, *Notes…*
[1459] BnF Fr 32298.
[1460] BnF Fr 32298 ; Abbé Samiac, *Notes…,* se référant aux Archives du château d'Engomer.
[1461] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Vize,* produisant la preuve.
[1462] AD. Gers Vergès I 1522 n°9228
[1463] AD.HG 3 E 26176.

5.4 Marguerite de LORT

Elle fut citée, le 13 mai 1579, dans le testament de son frère Jourdain.

C'est probablement à elle que se rapporte ce qui suit : le 11 novembre 1582, à Saint-Girons, Jean de Roquemaurel, tuteur de François Béliard, cohéritier de feu sire Charles Béliard, marchand de Saint-Girons, vendit un moulin à blé, avec les terres, dans la juridiction de Montesquieu-Avantés, à Marguerite de Lort, femme de noble Charles de Pujol, capitaine de Montesquieu-Avantès[1464].

Elle avait épousé noble **Charles de PUJOL,** capitaine de Montesquieu-Avantès, fils d'Azémar de PUJOL, ils eurent un fils, Arnaud de Pujol, qui épousa, par contrat du 9 septembre 1601, Anne alias Françoise de Castet, fille de feu Claude de Castet et de feue Marguerite de La Violette[1465].

Charles de Pujol, capitaine de Montesquieu-Avantés, faisant tant pour lui que pour Marguerite de Lort, sa femme, vendit, le 15 juin 1603, un champ à Jean Subra, puis le 1err janvier 1604, Charles et Arnaud de Pujol, père et fils, vendirent un patu à Guilhem Brunet[1466].

Le 25 octobre 1604, Charles de Pujol, capitaine de Montesquieu-Avantès, fit passer le contrat de mariage de sa fille, Marguerite de Pujol, avec sire Bernard Cabalby, marchand de Saint-Girons[1467].

Charles de Pujol mourut avant le 25 mars 1612, date du contrat de mariage de sa fille, Anne de Pujol, avec noble Guillaume Raymond de Lentrade, fils de noble Gaston Lentrade et de Jeanne de Binos, de Marignac, parmi les présents figuraient Hector de Lort, seigneur du Pesqué, Pierre de Castet, seigneur de Miramont[1468], la présence d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, à ce mariage, ainsi que les liens familiaux indiquent la présomption d'ascendance de Marguerire de Lort.

5.5 Catherine de LORT.

Elle fut citée dans le testament de son frère Jourdain, le 13 mai 1579.

V Jean de LORT, seigneur du Pesqué.

Il fut un des complices de Jean François de Mauléon, seigneur de Soulan, Lescure, Alos, pour l'incendie du château de Soueix, au cours duquel périt Arnaud de Roquemaurel, coseigneur de Soueix, ainsi que 7 autres personnes. Par sentence du 24 mai 1567, il fut condamné à être pendu. Cette sentence ne fut pas exécutée car il testa en 1575[1469].

Jean de Lort, seigneur du Pesqué, et son frère Hector de Lort, furent présents, le 15 mars 1572, au contrat de mariage d'Antoine de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, et de Germaine de Foix[1470]. Il testa le 27 septembre 1575[1471].

[1464] Archives de Belloc.
[1465] Archives de Belloc.
[1466] Archives de Belloc.
[1467] Archives de Belloc.
[1468] AD.HG 3 E 28028 Saint-Béat.
[1469] Extrait des registres du Parlement ; AD. Ariège 94 J 104 ; Abbé Fauroux ; Abbé Samiac.
[1470] AD. Aude B 21, Antoine Pagès, notaire de Lacourt, dans la vicomté de Couserans.
[1471] Abbé Samiac, *Notes…*

Il avait épousé, par contrat du 16 mars 1565, **Françoise d'ARBIEU**[1472], et selon un contrat filiatif du 28 septembre 1565, la future, Françoise d'Arbieu de Poupas, était sœur d'Antoine d'Arbieu,, seigneur de Poupas, et fille d'Isabeau de Salles[1473]. Une quittance de dot fut délivrée, le 6 août 1566, par ordre de justice, à Antoine d'Arbieu, seigneur de Poupas, par Jean de Lort, mari de Françoise d'Arbieu[1474].
Françoise de Poupas fut citée, le 5 décembre 1594, comme mère des héritiers de feu Jean de Lort, seigneur du Pesqué, dont Charles de Lort, dans un acte avec Catherine de Vignes, veuve de feu noble Charles Gense, mère de feu Jean de Gense, seigneur de *Reychac*[1475]. Elle testa le 20 novembre 1608, veuve de Jean de Lort, et mère de Jean et de Jourdain de Lort[1476].
Ils eurent :

6.1 Jean de LORT, qui suit.

6.2 Jourdain de LORT, auteur de la branche des seigneurs de Montesquieu.

6.3 Charles de LORT.
Il fut cité le 5 décembre 1594, comme fils de feu Jean de Lort, seigneur du Pesqué, et de Françoise (d'Arbieu) de Poupas (supra.)

6.4 Catherine de LORT.
Citée vivante, dans le testament de son mari du 1er septembre 1603, avec leurs enfants (infra), Catherine de Lort, mourut dès 1610, date du contrat de mariage de sa fille Françoise de Soulancé avec Bernard Bourdonie, la future fut assistée de Jean de Lort, seigneur du Pesqué, son oncle maternel, et d'Arnaud de Soulancé, son oncle paternel[1477].
Elle avait épousé **François de SOULANCE,** écuyer, natif de Palaminy (Haute-Garonne), dont elle était la troisième épouse, il était fils de Raymond de SOULANCE et de Jeanne de MERITENS[1478].
François de Soulancé avait épousé, en premières noces, par contrat du 16 février 1576, Madeleine Azéma, d'où une fille, Jeanne de Soulancé, en deuxièmes noces, par contrat du 23 avril 1589, Françoise de Roquemaurel (Cazavet), en troisièmes noces Catherine de Lort, d'où postérité[1479].
François de Soulancé testa le 1er septembre 1603, nommant sa première épouse, Madeleine d'Azéma, sa deuxième (en réalité troisième) épouse Catherine de Lort, d'où, trois filles, Françoise, Marguerite et Catherine de Soulancé, et un fils, Jean de

[1472] BnF Fr 32298
[1473] Abbé Samiac, *Notes…,* Jean Vigier, notaire de Montpezat.
[1474] Abbé Samiac, *Notes…*
[1475] AD.HG 3 E 9450 Cazères.
[1476] Abbé Samiac, *Notes…*
[1477] AD.HG 3 E 9351 Cazères.
[1478] AD.HG 3 E 9453 (acte du 2 juillet 1567.)
[1479] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Soulancé,* produisant les preyuves ainsi que celle des marizages d'Isabeau d'Ornezan.

Soulancé, institué héritier universel, disant être frère de noble Arnaud de Soulancé, et avoir pour beau-frère Jean de Lort, seigneur du Pesqué[1480].

Devenu veuf, pour la troisième fois, il épousa, en quatrièmes noces, Isabeau d'Ornezan, fille de Jacques de Vicmont d'Ornezan, seigneur et baron de Tournecoupe, et de Louise de Saint-Orens, Isabeau d'Ornezan était veuve, en premières noces, de Vezian de Marsolier, seigneur de Montaut, épousé par contrat du 17 janvier 1579, d'où postérité, et en deuxièmes noces, par contrat du 8 février 1593, de Pierre de Jeannet, sieur de Tuque, veuf de Marguerite Hunaud.

Un acte de 1635 dit que François de Soulancé s'était marié, en premières noces, avec feue Madeleine d'Azéma, en deuxième noces avec demoiselle de Roquemaurel en troisièmes noces avec Catherine de Lort et en quatrièmes noces, avec Isabeau d'Ornezan. Du premier mariage était née Jeanne de Soulancé, du troisième, Gasparde, Catherine et Marguerite. Il ne restait que Jeanne et Catherine[1481].

VI Jean de LORT, seigneur du Pesqué.

Jourdain de Lort et Jean de Lort, frères, fils de Jean de Lort et de Françoise d'Arbieu, passèrent une transaction, le 4 septembre 1608, au sujet de la succession de leur père[1482].

Jean et Jourdain de Lort, frères, firent un accord (un nouvel accord), le 11 avril 1611, au sujet de la succession de leur père[1483].

Jean de Lort, seigneur du Pesqué, l'un des tuteurs de feu François de Soulancé, fut cité, en 1614, avec Louise d'Orbessan, dame de Benque,

Le 10 juin 1618, à Taurignan, Catherine Vergier (Verger) confessa devoir 11 setiers et demi de blé, à Jean de Lort ; ce dernier, le 5 janvier 1619, donna à ferme, pour 9 ans, la métairie de Sentaraille[1484].

Jean de Lort, seigneur du Pesqué, mourut avant le 4 mai 1646, date du contrat de mariage de son fils Frédéric avec Gabrielle de Hunaud.

Il avait épousé, (par contrat du 22 août 1608,) **Jeanne du PAC,** fille de Charles du PAC, seigneur de Marbre, La Salle, capitaine châtelain de Castillon, et de Marguerite de MAULEON[1485]. Jeanne du Pac, fille de Charles du Pac, épouse de Jean de Lort, seigneur du Pesqué, donna une quittance, le 13 décembre 1631, à Balthazar du Pac, son frère[1486].

Ils eurent :

7.1 Frédéric de LORT, qui suit.

7.2 Jourdain de LORT.

[1480] AD.HG 3 E 9345 Cazères

[1481] AD.HG 3 E 16163 Palaminy.

[1482] BnF Fr 32298.

[1483] Abbé Samiac, *Notes…*

[1484] Abbé Samiac, *Notes…*

[1485] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille du Pac,* Octobre 2000, fournit la preuve de l'ascendance de Jeanne du Pac, en revanche la date du contrat de mariage de Jean de Lort et de Jeanne du Pac, n'est pas fournie.

[1486] Archives du Pac.

Jourdain de Lort, prêtre, curé de Monbrun, fils de Jeanne du Pac, donna une quittance, le 12 juin 1667, de ce qui lui revenait de sa mère, à Jacques, Charles, Françoise et Jeanne du Pac[1487].

7.3 Marie de LORT.

Le 21 juin 1675, au château du Pesqué, à Taurignan-Vieux, Marie de Lort du Pesqué, céda à Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, son frère, 1 024 livres dues par divers créanciers énumérés dans l'acte[1488].

Elle fut citée en 1684, avec son frère Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué[1489].

7.4 Catherine de LORT.

Elle fut citée en 1648 avec son frère Jourdain de Lort, curé de Monbrun[1490].

7.5 très probablement Françoise de LORT.

Elle épousa, en 1640, noble **Bernard de SALIN,** seigneur de Niart (lieu, dit près de Saint-Girons, qui est celui en Caumont, à 7 km de Saint-Girons, Ariège), fils d'Hélie de SALIN et de Charlotte de BOUSSENS[1491].

Hélie de Salin, seigneur de Niart, marié à Charlotte de Boussens, testa le 13 septembre 1655, nommant Bernard de Salin, seigneur de Niart, son fils aîné, marié à Françoise de Lort, faisant un legs, entre autres, à son neveu (petit-fils) Jourdain de Salin, fils dudit Bernard de Salin, seigneur de Niart, et de Françoise de Lort, instituant héritier universel son neveu (petit-fils) Hélie de Salin[1492].

Hélie de Salin, seigneur de Niart, testa une nouvelle fois, le 17 juillet 1657, dans des termes quasi identiques à ceux du précédent testament[1493].

VII Frédéric de LORT, seigneur du Pesqué.

Le 3 février 1660, Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, signa le contrat de mariage d'Hélie de Salin de Niart, fils de Bernard de Salin et de Françoise de Lort, avec Jeanne de Solan, fille de feu Jean Jacques de Solan, seigneur de Saboulies, et de Lucréce de Siregand[1494].

Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, faisant pour Jourdain de Salin, prêtre, et Marie Charlotte et Gabrielle de Salin, sœurs, dont il était le curateur, vendit, le 10 mai, pour 600 livres, une coupe de bois du Tuquet, sis à Montgauch[1495].

Antoinette de Nostens, veuve du seigneur de Montégut (Louis de Narbonne) vendit, en 1672, à Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, la baronnie de Lespugue (Haute-Garonne), pour la

---

[1487] Archives du Pac.

[1488] Durègne, notaire de Betchat.

[1489] AD.HG 3 E 16196 Plan Volvestre

[1490] AD.HG 3 E 16191 Plan Volvestre.

[1491] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Salin,* produisant la preuve.

[1492] AD. Ariège 5 E 4374 ; Abbé Duclos, *op.cit.,* VII, p.154, indique la date du contrat de mariage, il dit, par erreur, que Françoise de Lort était fille de Frédéric de Lort, alors qu'elle est probablement sa sœur, ce qui explique que Frédéric de Lort signa le contrat de mariage de leur fils Hélie de Salin.

[1493] AD. Ariège 5 E 4374.

[1494] Abbé Samiac, *Notes…*

[1495] Abbé Samiac, *Notes…*

somme de 6 000 livres, cédée par feu Jean de Coret, seigneur de La Barthe, pour la constitution dotale d'Anne de Nostens, sa femme, sœur de ladite Antoinette[1496].
Le 12 février 1682, dans la maison de Bernard Descat (d'Escat), écuyer, seigneur de Montaud, Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, reconnut devoir 600 livres à Jean de Fauré, seigneur de Niac, et à Marie Anne de Hunaud, sa femme[1497], Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, curateur de Gabrielle, Margot et Marie de Castet, fut présent, le 2 juin 1687, à l'ouverture du testament de Jean de Castet seigneur de Biros[1498].
Il passa un bail à ferme, le 23 mars 1689[1499], et mourut à Taurignan-Vieux, le 12 juillet 1689, âgé de 72 ans[1500].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 4 mai 1646, **Gabrielle de HUNAUD,** dotée de 6 000 livres, fille de François César de HUNAUD, seigneur de Goueytes (à 1 km de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne), d'Aubiac, et de Marie de MIGLOS, parmi les présents, Bertrand de Castet, seigneur de Biros, Pierre Paul de Salin, seigneur de Seilhan, Jourdain de Lort, prêtre et recteur de Moulis, Hector de Lort, sieur de Montramier, Bernard de Salin, sieur de Niart, Lizier de Lort, sieur d'Astien, Jourdain de Lort, écuyer[1501].
Le 12 mars 1695, Gabrielle de Hunaud, veuve, passa un contrat de bail à ferme[1502] et fut citée, veuve, le 4 octobre 1698[1503]. Elle mourut à Taurignan-Vieux, le 27 décembre 1701[1504].
Ils eurent :

8.1 Antoine de LORT, qui suit.

8 .2 Jean Jacques de LORT.
Le 4 octobre 1681, Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, informé de l'intention de Jean Jacques de Lort, son fils et de Gabrielle Hunaud, clerc tonsuré du diocèse de Couserans, de se dédier au service de Dieu et de se faire prêtre, lui fit donation de 2 000 livres[1505].
Le 15 septembre 1691, Jean Jacques de Lort, sieur du Pesqué, diacre, passa un contrat de bail à ferme[1506]. Il mourut avant le 15 septembre 1731, date de la vente effectuée par son frère François.

8.3 Jourdain de LORT, sieur de Laborie.
Cité le 4 octobre 1698, dans le testament de son frère François de Lort, il mourut avant le 15 septembre 1731, date de la vente effectuée par ledit François de Lort.

[1496] AD.HG 3 E 26218 Saleich.
[1497] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvestre.
[1498] AD. Ariège 5 E 7275 Saint-Girons.
[1499] AD. Ariège 5 E 7266 Saint-Girons.
[1500] RP. Taurignan-Vieux
[1501] AD.HG 3 E 15413 Montesquieu-Volvestre
[1502] AD. Ariège 5 E 7267 Saint-Girons.
[1503] Abbé Samiac, *Notes…*
[1504] RP. Taurignan-Vieux.
[1505] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvestre.
[1506] AD. Ariège 5 E 7266 Saint-Girons.

8.4 François de LORT, sieur de Lasalle, puis chevalier du Pesqué.
François de Lort, fils de feu Frédéric de Lort et de Gabrielle de Lort, testa le 4 octobre 1698, léguant 400 livres à Jeanne de Lort, sa sœur, 200 livres à Jourdain de Lort, sieur de Laborie, son frère, 5 livres à son frère Jacques, instituant héritier universel Antoine de Lort, sieur du Pesqué, son frère aîné[1507].
François de Lort, chevalier du Pesqué, lieutenant au régiment de cavalerie de Saint-Simon, à présent en congé , et devant aller à son service, après avoir testé le 30 novembre 1723, fut inhumé dans la paroisse de Taurignan-Vieux, par son testament il avait institué héritier universel Fabien Sébastien de Lort, son neveu, fils d'Octavien de Lort, seigneur du Pesqué, et d'Elisabeth (Isabeau) de Lort, sa nièce paternelle, lui substituant le premier enfant mâle dudit seigneur du Pesqué, et à lui Jeanne de Lort, sa nièce paternelle[1508].
François de Lort, chevalier du Pesqué, héritier de feus Jacques, Jourdain et Jeanne de Lort, ses frères et sœur germains, fils et fille de feus Frédéric de Lort et de Gabrielle de Hunaud, *donna* (vendit), le 15 septembre 1731, à Me Jean Bordes, avocat au parlement, juge de Saint-Lizier, une métairie au lieu de Tourtouse (Ariège), et reçut 3 000 livres, le 21 octobre 1731, de Me Jean Bordes[1509].

8.5 Jeanne de LORT.
Citée le 4 octobre 1698, dans le testament de son frère François, elle mourut avant le 15 septembre 1731, date de la vente effectuée, par ledit François.

VIII Antoine de LORT, seigneur du Pesqué, de Gajan (à 1 km de Taurignan-Vieux, Ariège.)
Le 22 février 1698, Antoine de Castet, seigneur de Biros, reconnut, devoir 3 000 livres à Antoine de Lort, seigneur du Pesqué et à Anne de Vendômois, sa femme, somme qu'il lui avait empruntée pour rembourser des dettes[1510].
Antoine de Lort du Pesqué fut le parrain, le 25 octobre 1699, d'Antoine de Roquemaurel, fils d'Octavien de Roquemaurel, seigneur de Taurignan, et d'Isabeau de Vendômois[1511]. Antoine de Lort, seigneur du Pesqué, fut témoin, le 21 mars 1701, du testament d'Hélie de Salin, seigneur de Niart[1512].
Il mourut avant le 7 avril 1720, date à laquelle Me Balthazar Bardon, avocat au parlement, habitant Saint-Girons, céda 1 533 livres à Anne de Vendômois, veuve d'Antoine de Lort, seigneur de Gajan, mère de ses enfants, et à François de Lort, chevalier du Pesqué, habitant Taurignan-Vieux, servant actuellement dans les armées du roi en qualité de lieutenant de cavalerie dans le régiment de Saint-Simon[1513].
Il avait épousé, par contrat du 26 octobre 1696 (selon le contrat de mariage de leur fille Isabeau, le 21 novembre 1720, avec Octavien de Lort, seigneur de Villeneuve) **Anne de**

[1507] AD. Ariège 5 E 7238 (168)
[1508] AD. Ariège 5 E 7239 (745)
[1509] AD. Ariège E 688 Saint-Girons.
[1510] AD. Ariège 5 E 7238 (136) ; Abbé Samiac, *Notes…*
[1511] RP. Taurignan.
[1512] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[1513] AD. Ariège5 E 7237 Saint-Girons.

VENDÔMOIS, fille de Paul de VENDÔMOIS, seigneur de Roquelaure, Sentaraille, et de Modeste du FAUR de Fontaines[1514].
Octavien de Roquemaurel, seigneur de Montastruc, Taurignan-Vieux, Sentaraille, Lorp, reçut 2 000 livres, le 11 mai 1697, des mains de Marthe de Caubet, parce qu'il avait cédé la somme de 2 000 livres à Anne de Vendômois, sa belle-sœur, à présent épouse d'Antoine de Lort, sieur du Pesqué, par acte du 7 avril 1691, et qu'elle s'était constituée lors de son mariage[1515].
Ils eurent :

9.1 Isabeau de LORT.
Elle épousa, par contrat filiatif du 21 novembre 1720, étant dotée de 11 000 livres, **Octavien de LORT,** seigneur de Villeneuve, fils de Jean de LORT, seigneur de Montesquieu, et de Marie d'USTOU, la future fut assistée de Jeanne de Lort, sa sœur cadette[1516]. Ce qui les concerne est reporté au chapitre II.

9.2 Jeanne de LORT.
Elle fut baptisée le 23 octobre 1702, à Taurignan-Vieux, le parrain fut François de Roquemaurel[1517]. Elle fut citée, le 21 novembre 1720, comme sœur cadette d'Isabeau de Lort, et le 30 novembre 1723, dans le testament de son oncle François de Lort, chevalier du Pesqué, elle n'apparaît plus ensuite.

II
Seigneurs de Montesquieu

L'auteur de cette branche, Jourdain de Lort, était fils Jean de Lort, seigneur du Pesqué, et de Françoise d'Arbieu.

VI Jourdain de LORT, capitaine et seigneur de Montesquieu (-Avantès, Ariège), seigneur d'Astien (à 1 km au sud d'Engomer, Ariège.). Le château de Montesquieu-Avantès, qui appartint à la famille de Lort, était composé d'un bâtiment rectangulaire de surface environ 250 m2, avec une tour à chaque angle, entouré de murailles de 6 à 8 m de haut, de 1 m d'épaisseur, les vestiges des enceintes sont datés des 12ème et 13ème siècles[1518].
Jourdain de Lort apparaît dans les actes jusqu'en 1610 au moins, comme capitaine de Montesquieu-Avantès, puis comme seigneur de Montesquieu.
Le 22 août 1608, fut prononcée une sentence arbitrale entre Jourdain de Lort et Jean de Lort, seigneur du Pesqué[1519].

[1514] Anne de Vendômois était la sœur d'Isabeau de Vendômois qui avait épousé Octavien de Roquemaurel, seigneur de Taurignan. L'ascendance d'Isabeau de Vendômois est prouvée par un cartel d'audience préparé par les procureurs d'Isabeau de Vendômois, fille de Paul de Vendômois, seigneur de Sentaraille, requérant, en 1692, l'insinuation dans les registre du greffe de la sénéchaussée, de la donation faite par Modeste du Faur de Fontaines, sa mère (AD. Aude B 2313.)
[1515] AD. Ariège 5 E 7236 Saint-Girons.
[1516] AD. Ariège 5 E 7460
[1517] RP. Taurignan-Vieux.
[1518] Guillaume Géraud Parracha, *op.cit.,* p.58
[1519] Abbé Samiac, *Notes…*

Jourdain de Lort et Jean de Lort, frères, fils de Jean de Lort et de Françoise d'Arbieu, passèrent une transaction, le 4 septembre 1608, au sujet de la succession de leur père[1520].
Arnaud de Pujol fut témoin, le 30 septembre 1608, d'un achat de Jourdain de Lort, capitaine de Montesquieu-Avantès, et le 27 novembre 1608 d'un bail à métairie du même ; Charles de Pujol, avait signé, le 23 octobre 1608, avec les consuls de Montesquieu-Avantès, au nom de la communauté de Montesquieu-Avantès, la reconnaissance, à Jourdain de Lort, d'un four banal[1521].
Le 23 juin 1613, Jourdain de Lort, capitaine entretenu par le roi, seigneur du Pesqué, prit en arrentement, de Dominique Olive, procureur de Roger de Comminges, comte de Péguilhan, vicomte de Moulis, au prix de 600 livres, une maison, vignes, champs, prés et tout autres fruits, rentes et revenus, dépendant de la seigneurie de Moulis (Ariège), mais Roger de Comminges ne voulut pas approuver cet acte et le contrat fut rompu le 22 juillet 1613[1522].
Jourdain de Lort, capitaine au régiment de Piémont, acheta, le 8 mai 1614, la métairie du Bourg, dans la juridiction de Montesquieu-Avantès[1523].
Il reçut le 21 août 1615, une lettre du duc d'Epernon, lui demandant d'aller à Moissac, avec le meilleur équipage d'hommes, de chevaux et d'armes qui sera possible[1524]. Jourdain de Lort, capitaine pour le roi et seigneur de Montesquieu, acheta le 21 février 1617, à Montesquieu, le champ de La Couette, confrontant avec les terres d'Alexandre de Siregand, seigneur de La Molle, puis le 11 juin 1617, il fut témoin d'un accord entre Pierre de Montaut de Brassac et Jean de Castéras, seigneur de Maléchart[1525]. Le duc d'Epernon écrivit le 22 avril 1621, à Jourdain de Lort, pour qu'il fasse bon accueil au sieur Lamoisse, qui entrait comme enseigne dans sa compagnie, puis lui écrivit, le 29 août 1623, pour lui demander de se rendre à Paris où l'appelaient des affaires intéressant le roi[1526].
Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, arbitra, en 1624, un différend entre Bernard, Etienne et Pierre de Castet, frères, et Jean de Castet, seigneur de Longua, sur les biens de leurs parents[1527].
Le 21 juillet 1632, fut passé un accord entre Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, et François de Coumes et d'autres gentilshommes[1528].
Jourdain de Lort testa le 20 février 1641, à Engomer[1529] (à 3 km de Moulis, Ariège.)
En 1645 Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu-Avantès, reconnut une dette à Anne de Vendômois[1530]. Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, donna une quittance, le 3 mars 1655, à Jean de Lort, son fils[1531].
Il avait épousé, par contrat du 14 juillet 1611, **Catherine de CASTERAS**[1532], probablement**,** selon la chronologie, pour expliquer la transmission de Maléchart, fille de Philippe de

---

[1520] BnF Fr 32298
[1521] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant à J. Gros, notaire.
[1522] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant à J. Nartus, notaire de Moulis.
[1523] Abbé Samiac, *notes…*
[1524] Abbé Samiac, *Notes… ;* Abbé Duclos, *op.cit.,* III, p.725.
[1525] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant à P. Rouaix, notaire de Rimont.
[1526] Abbé Samiac, *Notes…,* Abbé Duclos, *op.cit.,* t.III, p. 725.
[1527] AD. Ariège 5 E 7446
[1528] Abbé Samiac, *Notes…*
[1529] Abbé Samiac, *Notes…*
[1530] AD. Ariège 5 E 7451
[1531] Abbé Samiac, *Notes…*

CASTERAS, seigneur de Maléchart, et de Jeanne de SOLAN, mariés par contrat du 24 avril 1594 (ceux-ci eurent un fils Jean Philippe, seigneur de Maléchart, sans alliance.)
Catherine de Castéras fit une donation le 4 août 1670 à Jean de Lort, sieur de Maléchart, et à Jean et Jourdain de Lort, ses petits-fils[1533]. On cite le 18 juin 1677, la compulsion du testament de Catherine de Castéras, veuve de Jourdain de Lort, sieur de Montesquieu[1534].
Ils eurent :

7.1 Jean de LORT, qui suit.

7.2 Jourdain de LORT, seigneur du Bourg (en Montesquieu-Avantès), seigneur de Villeneuve (en Bellongue, à 1 km au nord-est d'Aucazein, Ariège, du chef de sa femme.).
Jourdain de Lort, sieur du Bourg, fut témoin, à Saint-Girons, le 3 mars 1659, et le 9 octobre 1661, il signa le contrat de mariage de noble Jean Dupuy, de la ville de Cazères, et de Marthe de Salin[1535] (fille d'Hélie de Salin, seigneur de Niart, père de Bernard qui avait épousé Françoise de Lort.)
Catherine de Castéras, veuve de Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, fit une donation de 900 livres, le 21 mai 1664, à autre Jourdain de Lort, sieur du Bourg, son fils, pour son contrat de mariage avec Marthe de Loubens, nommant son autre fils Jean de Lort, seigneur de Maléchart[1536].
Jourdain de Lort, seigneur du Bourg et de Villeneuve, donna une quittance, le 10 février 1665, à son frère Jean de Lort, sieur de Maléchart, de ses droits de légitime[1537].
Jourdain de Lort, seigneur de Villeneuve, fut présent le 29 décembre 1666, au contrat de mariage, au château de Montégut, de Balthazar de Lapasse et de Marguerite de Roquemaurel, fille de feu Octavien de Roquemaurel, coseigneur de Soueix, seigneur de Montégut et de Rouze[1538]. Jourdain de Lort, coseigneur de Villeneuve, fut témoin, le 27 juillet 1677, à Argein[1539]. Jourdain de Lort, seigneur du Bourg, coseigneur de Villeneuve, et Joseph de Méritens, coseigneur de Villeneuve, habitaient, en 1681, la vallée de Bellongue[1540].
En 1682, Jourdain de Lort, seigneur de Coumes (château, près de Moulis) et de Villeneuve, cessionnaire de Catherine de Castéras, veuve de Jourdain de Lort, seigneur de Villeneuve, par acte du 12 mai 1664, reçut 900 livres de Jean de Cottes, sieur de Castets, du lieu de Castets, au diocèse de Rieux[1541]. Il fut le parrain, le 18 juin 1689, à

[1532] Abbé Samiac, *Notes…*
[1533] Abbé Samiac, *Notes…*
[1534] Abbé Samiac, *Notes…*
[1535] Abbé Samiac, *Notes…*
[1536] AD. Ariège 5 E 7454 ; Abbé Samiac, *Notes…*
[1537] Abbé Samiac, *Notes…*
[1538] Abbé Samiac, *Notes…*
[1539] Abbé Samiac, *Notes…*
[1540] AD. Ariège 5 E 7234 (41)
[1541] AD. Ariège 5 E 7457

Taurignan-Vieux, de Marie Anne de Roquemaurel, fille d'Octavien de Roquemaurel, seigneur de Montastruc, Taurignan-Vieux, Sentaraille, et d'Isabeau de Vendômois[1542].
Il avait épousé, en 1659, **Marthe de LOUBENS**[1543], veuve de Marc Antoine de MERITENS, épousé par contrat du 20 avril 1634, fille d'Emmanuel de LOUBENS, coseigneur de Villeneuve[1544], et de Marthe de LAMEZAN[1545].
Marthe de Loubens testa en 1674 et le 29 avril 1691[1546], et mourut avant le 19 février 1700, date d'une cession de rente au curé de Villeneuve, par son héritier Jourdain de Lort, seigneur d'Astien et de Villeneuve, pour le service annuel d'un obit[1547]. Une transaction, en 1702, entre le sieur Pierre d'Encausse, d'Aspet, et Madeleine de Roquemaurel, mariée avec Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, par contrat du 14 mai 1686, concernant les biens de feue Marthe de Loubens, femme de Jourdain de Lort, seigneur du Bourg, dit que Marthe de Loubens, était fille d'Emmanuel de Loubens, qui avait pour sœurs Jeanne Françoise et Diane de Loubens, et s'était mariée en premières noces par contrat du 20 mars (avril) 1634 avec Marc Antoine de Méritens[1548].

7.3 Marie de LORT.
Elle épousa, par contrat du 30 septembre 1646, nommant ses parents, étant dotée de 3 000 livres, **Pierre de ROUAIX,** de Rimont[1549].
Le 14 novembre 1661, Jean de Lort, seigneur de Maléchart, paya à Pierre de Rouaix, de Rimont, époux de Marie de Lort, sa sœur, la somme de 1 500 livres, seconde moitié de la dot constituée à celle-ci, selon le contrat de mariage du 30 septembre 1646, passé devant Me Terssac, notaire de Castillon, cet acte mentionne feu Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, et sa femme, Catherine de Castéras, parents de Jean de Lort, seigneur de Maléchart, donataire contractuel de ses parents, et de Marie de Lort, épouse de Pierre de Rouaix[1550].
Leur fille, Catherine de Rouaix, épousa par contrat du 18 juin 1691, nommant feu le sieur Pierre de Rouaix, son père, et sa mère, Marie de Lort, Jean Louis de Lapasse, chevalier de La Hitère[1551], veuf de Claire de Bertier, d'où postérité de ses deux unions.

7.4 Isabeau de LORT.
Elle épousa, par contrat du 22 mars 1648, nommant ses parents, étant dotée de 4 000 livres, **Joseph SABATTE,** procureur du roi en la juridiction de Comminges[1552].
Leur fille Françoise de Sabatte épousa Maximilien de Cabalby, seigneur d'Alos ; le 7 février 1659 (date difficilement compatible avec celle du contrat de mariage de ses

[1542] RP. Taurignan-Vieux.
[1543] AD. T&G C 479, Aveu et dénombrement de Guy de Méritens, seigneur de Montégut.
[1544] Abbé Samiac, *Notes…*
[1545] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lamezan.*
[1546] Abbé Samiac, *Notes…*
[1547] Abbé Samiac, *Notes…*
[1548] AD.HG 3 E 18231 Aspet 827
[1549] Abbé Samiac, *Notes…*
[1550] Abbé Samiac, *Notes…*
[1551] AD. Ariège 5 E 7466 (37)
[1552] Abbé Samiac, *Notes…*

parents sauf si une des deux dates est inexacte ou si le contrat de mariage de ses parents était post nuptial), Maximilien de Cabalby, seigneur d'Alos, et Françoise de Sabatte, femme du seigneur d'Alos, mère et fille, reçurent 500 livres de François de Paillas, seigneur de *Marnard,* pour la vente d'une métairie[1553].
Roger de Lort, sieur de La Mourère, reconnut, le 1er décembre 1666, devoir 200 livres à Maximilien de Cabalby, seigneur d'Alos, et à Françoise de Sabatte, sa femme, héritière de feu Bernard de Sabatte, docteur et avocat de Castillon[1554].

7.5 Marguerite de LORT.
Elle épousa, par contrat du 30 novembre 1656, **Octavien de CABALBY,** seigneur d'Esplas[1555], fils de Jean Bertrand de CABALBY, seigneur d'Alos (Ariège), et de Marthe de MERITENS[1556].
Octavien de Cabalby, seigneur d'Esplas (à 2 km d'Ustou, Ariège), mari de Marguerite de Lort, reçut le 29 juin 1657, la somme de 2 000 livres, sur 4 000 livres, de Jean de Lort, seigneur de Maléchart, donataire de feu Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, et de Catherine de Castéras, père et mère de Marguerite de Lort[1557].
Octavien de Cabalby, seigneur d'Esplas, mari de Marguerite de Lort, reçut, le 17 mars 1659, 700 livres sur 4 000 livres, de Jean de Lort, seigneur de Maléchart, fils de feu Jourdain de Lort, seigneur de Montesquieu, et de Catherine de Castéras, ses père et mère[1558].

7.6 probablement Françoise de LORT.
Elle épousa, par contrat du 6 mars 1635, **Jean Louis de ROQUEMAUREL,** seigneur de Montastruc (-de-Salies, Haute-Garonne), fils de Jean Paul de ROQUEMAUREL, seigneur de Montastruc, et de Marguerite de BARTHE[1559].
Leur fils Octavien de Roquemaurel, seigneur de Montastruc, puis de Taurignan-Vieux, Roquelaure (à 1 km au sud-est de Taurignan-Castet) et Saint-Arailhe, devenu Sentaraille à 600 m à l'ouest de Taurignan-Vieux), du chef de sa femme, baptisé à Aleu (à 4 km à l'ouest de Soueix), le 7 mars 1640, épousa par contrat du 19 févier 1688, Isabeau de Vendômois, fille de Paul de Vendômois, seigneur de Roquelaure et de Sentaraille[1560].
L'ascendance de Françoise de Lort est indiquée, sans preuve, par Maurice Vuillier. Les registres paroissiaux d'Aleu, où fut baptisé Octavien de Roquemaurel manquent pour la date concernée. De ceux de Taurignan-Vieux, lacunaires et en mauvais état, on peut cependant tirer des données utiles.
Une présomption d'ascendance est donnée par le baptême de Marie Anne de Roquemaurel, fille aînée (premier enfant) d'Octavien de Roquemaurel et d'Isabeau de

[1553] AD. HG 3 E 17632 Rieux.
[1554] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.
[1555] Archives du Pac
[1556] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Cabalby,* produisant la preuve.
[1557] Abbé Samiac, *Notes…*
[1558] AD. Ariège 5 E 7454.
[1559] BnF Fr 3298
[1560] BnF Fr 32298, Laurent Anouilh, notaire de Salies de Comminges (Salies-du-Salat)

Vendômois, baptisée le 18 juin 1689, à Taurignan-Vieux, dont le parrain fut Jourdain de Lort, sieur du Bourg, seigneur de Villeneuve, donc présumé frère, le plus âgé (encore en vie), de Françoise de Lort, la marraine étant Anne de Vendômois (sœur cadette d'Isabeau, qui était la fille aînée)[1561]. L'usage étant qu'en l'absence de grands-parents, les enfants aînés aient pour parrains et marraines, les frères et sœurs de leurs grands-parents ou de leurs parents, permet d'établir cette présomption d'ascendance.
Une autre donnée permettant d'établir une présomption d'ascendance de Françoise de Lort est l'existence d'Octavien de Lort, petit-neveu de la présumée Françoise de Lort, sachant que ce prénom n'était pas utilisé auparavant chez la famille de Lort (mais Marguerite de Lort, sœur de la présumée Françoise avait épousé Olivier de Cabalby.)

VII Jean de LORT, seigneur de Montesquieu, Maléchart[1562], seigneur et baron d'Astien.
Le 31 mai 1632, la communauté d'Astien (à 1 km d'Engomer, Ariège) prêta serment de fidélité à Jean de Lort, sieur de Montesquieu
Jean de Lort, seigneur de Maléchart, reçut le 6 janvier 1655, un certificat de service daté de Puigcerda[1563].
Le 7 juillet 1658, les droits de Jean de Lort, seigneur et baron d'Astien, furent reconnus[1564].
Le 17 juillet 1667, furent reconnus les droits appartenant au roi et à Jean de Lort, au lieu de Montesquieu-Avantès[1565].
Le 21 janvier 1668, fut prononcé un jugement rendu par M. Pellot, intendant en la généralité de Guyenne, par lequel Jean de Lort, sieur de Maléchart, père des produisants (Jean et Jourdain de Lort), fut déclaré déchu de sa noblesse pour avoir dérogé, et condamné à 150 livres d'amende, produisant les actes de dérogeance des 26 juin 1645 et 23 juillet 1664[1566].
Ses fils, Jean et Jourdain, présentèrent une requête à M. de La Houssaye, lui demandant de compulser un extrait de l'acte du 20 (26) juin 1645, par devant le subdélégué qu'il lui plairait, pour justifier que le dit acte avait été passé par Jourdain, leur aïeul, et non par Jean de Lort, leur père, et par conséquent avant la dite dérogeance[1567]. Jean et Jourdain de Lort présentèrent leurs extraits de baptême, dument légalisés, des 27 janvier 1654 et 1er juin 1656, pour prouver qu'ils étaient nés avant la dérogeance de leur père[1568] (donc celle de 1664.)
Jean de Lort, sieur de Maléchart, et Jourdain de Lort, sieur de Villeneuve, furent présents, le 12 septembre 1672, au contrat de mariage de Pierre d'Aragon, sieur de Peyrefitte, et de Jeannette de Cabalby[1569]. Jean de Lort, sieur de Maléchart, dénombra les 27 juin, 4 et 11 juillet 1673, les droits qu'il avait sur Montesquieu-Avantès et Astien[1570].

[1561] RP. Taurignan-Vieux
[1562] Le seul lieu de Maléchart que l'on voit apparaître sur les cartes est un roc de Maléchart, maintenant une carrière de schiste, au nord est de Cazavet.
[1563] Abbé Samiac, *Notes…*
[1564] Abbé Samiac, *Notes…*
[1565] Abbé Samiac, *Notes…*
[1566] BnF Fr 32298
[1567] BnF Fr 32298
[1568] BnF Fr 32298
[1569] AD. Ariège Fonds Blazy, Jean Joseph Cazaux, notaire d'Ustou.
[1570] Abbé Samiac, *Notes…*

Le 6 juillet 1674, M. le maréchal d'Albret attesta que le sieur de Maléchart servait actuellement dans la convocation de la noblesse[1571].
Jean de Lort, seigneur de Maléchart et d'Astien, rendit hommage, le 15 avril 1682, de ce qu'il tenait notablement du roi[1572]. Jean de Lort, seigneur de Maléchart, et les habitants d'Astien, protestèrent, le 22 juin 1684, contre Me Jean Caubère[1573].
Jean de Lort, sieur de Maléchart, mourut, à Engomer, le 19 octobre 1688, âgé de 72 ans, et y fut inhumé le lendemain[1574].
Jean de Lort de Montesquieu, fils de Jourdain de Lort de Montesquieu, seigneur d'Astien, et de Catherine de Castéras, représentés par André de Solan, prêtre et recteur de Seix, avait épousé, par contrat du 5 juillet 1650, **Françoise de BAZON,** fille de Jean de BAZON, seigneur de Larrouzet, et de Marie de *RIUVAL*[1575], un autre (?) contrat est daté du 28 août 1650[1576] ou du 28 août 1650[1577].
Ils eurent :

8.1 Jean de LORT, qui suit.

8.2 Jourdain de LORT, seigneur d'Astien, de Villeneuve.
Il naquit et fut baptisé le 1er juin 1656, le parrain fut Jourdain de Lort, sieur du Bourg, la marraine, Louise de Bazon[1578]. Jourdain de Lort, seigneur de Villeneuve, fut témoin, le 1er mars 1699, à un contrat de mariage[1579]. Le 19 février 1700, Jourdain de Lort, sieur d'Astien, seigneur de Villeneuve, donataire contractuel de feue Marthe de Loubens, femme de Jourdain de Lort, sieur du Bourg, céda au curé de Villeneuve, une rente pour le service annuel d'un obit fondé par ladite Marie de Loubens[1580].
Il mourut le 13 avril 1711, ayant testé le 30 septembre 1696, et fut enseveli dans l'église de Saint-Etienne de Villeneuve, au tombeau des seigneurs dudit lieu[1581].
Il avait épousé, par contrat du 14 mai 1686, nommant ses parents, **Madeleine de ROQUEMAUREL**[1582], fille de Jean de ROQUEMAUREL, seigneur baron de Montégut (-en-Couserans, Ariège), Rouze (-d'Ustou) et Constansac (à 1, 5 km au nord de Montégut), coseigneur de Soueix (-Rogalle, Ariège), vicomte de Couserans, et de Marthe d'USTOU. Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, reconnut avoir reçu le 18 avril 1688, de Jean de Roquemaurel, coseigneur de Soueix, seigneur de Montégut, 500 livres en moins de la constitution de dot de sa fille Madeleine de Roquemaurel[1583].

[1571] Abbé Samiac, *Notes…*
[1572] Abbé Samiac, *Notes…*
[1573] Abbé Samiac, *Notes…*
[1574] RP. Engomer.
[1575] Archives de la famille de Lort, Martial Castel, notaire de Lavelanet.
[1576] Abbé Samiac, *Notes…*
[1577] BnF Fr 32298.
[1578] Abbé Samiac, *Notes…*
[1579] Abbé Samiac, *Notes…*
[1580] Abbé Samiac, *Notes…*
[1581] AD. Ariège 5 E 7270 Saint-Girons.
[1582] BnF Fr 32298
[1583] AD. Ariège 5 E 7235 Saint-Girons.

Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, et Madeleine de Roquemaurel, sa femme, furent le 11 septembre 1692, parrain et marraine de Madeleine de Saint-Jean, fille de Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis, et de Marie de Roquemaurel[1584].

Madeleine de Roquemaurel épousa, en secondes noces, avant le 19 juillet 1716, Nicolas Melchior de Foix, seigneur de Fabas (à 5 km à l'ouest de Sainte-Croix-Volvestre, Ariège), Montardit[1585], veuf avec deux enfants de Marie de Castet, morte le 17 juillet 1709, fils de Nicolas Emmanuel de Foix seigneur de Fabas, et de Paule de Hunaud[1586]. Marie Anne de Foix, issue du premier mariage de Nicolas Melchior de Foix avec Marie de Castet, épousa, par contrat du 14 juin 1724, Paul François, marquis de Lordat, baron de Castagnac, Leur fille Louise Madeleine de Lordat épousa, en 1754, Antoine de Roquemaurel, seigneur de Caumont (à 1 km au sud de Taurignan-Catet), baron de Taurignan, seigneur de Roquelaure, Sentaraille, dont le fils Paul François de Roquemaurel hérita de son oncle Nicolas Melchior de Lordat, la baronnie de Castagnac, et les seigneuries de Villaret, Bax et La Tour[1587].

Le 9 août 1719, Madeleine de Roquemaurel de Montégut de Soueix, habitant au château de Melchior de Foix, à Fabas, héritière de Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, son premier mari, fut citée avec Jacquette de Méritens, une des héritières de Joseph de Méritens, son père, à propos du moulin d'Illartein[1588] (Ariège.) Le 19 mars 1720, Jacquette de Méritens de Villeneuve, paya 2 000 livres à Octavien de Lort, seigneur d'Astien, coseigneur de Villeneuve, pour le relâchement du moulin d'Illartein, donné par Joseph de Méritens à Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, le 4 octobre 1689, par acte passé devant Rieupouilh, notaire à Saint-Girons[1589].

8.3 Antigone (?) de LORT.

Elle mourut le 31 juillet 1672, à Montesquieu, âgée de 20 ans[1590].

8.4 peut-être (selon la chronologie) **Marie de LORT de Montesquieu.**

Elle épousa, en 1688, **Jean de SERRES,** seigneur des Toureilles, fils de Jean de SERRES, seigneur des Toureilles, et de Marie de LA VALADE, sa première épouse (par contrat du 26 janvier 1632), devenu veuf Jean de Serres épousa en secondes noces, en 1704, Françoise de Vize de Justiniac, d'où postérité de ses deux unions[1591].

VIII Jean de LORT, seigneur de Montesquieu, d'Engomer (à 3 km au sud-ouest de Moulis, avec un château dans le village), d'Astien (à 1 km au sud d'Engomer.).

[1584] RP. Pointis.
[1585] AD. Ariège 5 E 7460 Saint-Girons.
[1586] Maurice Vuillier, *Les comtes de Foix,* Mars 2004, produisant les preuves.
[1587] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1491
[1588] AD. Ariège E 685 Saint-Girons.
[1589] AD. Ariège, Monroux, notaire de Saint-Lizier.
[1590] RP. Montesquieu-Avantès.
[1591] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.688-689 ; André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* X, pp.41-42.

Il naquit et fut baptisé, à Engomer, le 27 janvier 1654, le parrain fut Jean de Bazon, seigneur de Larrouzet, la marraine Catherine de Castéras[1592].
Jean de Lort, sieur de Montesquieu, acheta, le 20 août 1686, des fiefs et droits seigneuriaux possédés à Engomer par le seigneur de Coumes[1593].
Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, habitant à présent la ville de Saint-Girons, céda, le 3 novembre 1688, 900 livres, à Octavien de Roquemaurel, habitant Taurignan-Vieux, somme dont il était débiteur par acte du 16 février 1685, reçu Lafont, notaire[1594].
Jean de Lort, sieur de Montesquieu, et Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, firent, le 10 juillet 1693, une requête contenant leurs preuves de noblesse et le jugement de décharge[1595].
Leurs titres de noblesse furent produits, le 31 mai 1698, devant M. Le Pelletier, intendant en la généralité de Montauban. Les conclusions de M. de Héricourt, avocat du roi, et la maintenue de noblesse furent datées des 27 février et 7 mars 1700[1596], la maintenue de noblesse fut datée par ailleurs du 5 mars 1700[1597]. L'acte indiquant, en 1719, l'entrée de son fils Jourdain, à l'abbaye du Mas d'Azil, le dit capitaine d'infanterie.
Jean de Lort, sieur d'Astien, testa le 4 septembre 1727[1598] ; le 17 janvier 1729 il reconnut avoir reçu 504 livres pour la vente d'une terre[1599]. Il mourut avant le 2 octobre 1732, date à laquelle son fils Octavien, de Lort, seigneur d'Astien, fit une vente, en présence ses frères et sœurs, Jean de Lort, seigneur d'Engomer, frère aîné, Joseph de Lort, sieur du Bourg, Marie Françoise et Catherine de Lort[1600].
Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, avait épousé, en premières noces, par contrat du 25 janvier, 1679, nommant ses parents, **Marie d'USTOU**[1601], le lendemain ledit sieur de Montesquieu reconnut à ladite demoiselle, 10 000 livres, sur tous et chacuns ses biens, avec augment du tiers au quart[1602]. Le mariage fut célébré le 9 février 1679, à Estadens[1603] (Haute-Garonne.)
Marie d'USTOU était fille de Jean d'USTOU, seigneur de Montgaillard (-de-Salies, Haute-Garonne), Estadens (à 4 km au nord-ouest d'Aspet, Haute-Garonne), et de Madeleine de SARRIEU, sa deuxième épouse[1604].
Marie d'Ustou, fille de M. de Montgaillard, épouse de Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, mourut à Engomer, le 17 juillet 1695, âgée de 36 ans, et fut enterrée le lendemain dans l'église de Saint-Sernin d'Engomer, dans la sépulture de son mari[1605] (sic.). Elle mourut trois mois après la naissance de sa fille Catherine, née le 7 avril 1695[1606].

[1592] Abbé Samiac, *Notes…*
[1593] Abbé Samiac, *Notes…*
[1594] AD. Ariège 5 E 4371 Saint-Girons.
[1595] Abbé Samiac, *Notes…*
[1596] Abbé Samiac, *Notes…*
[1597] BnF Fr 32298.
[1598] Abbé Samiac, *Notes…*
[1599] AD. Ariège E 687 Saint-Girons
[1600] AD. Ariège E 688 Saint-Girons.
[1601] BnF Fr 32298
[1602] AD.HG 13 J 23.
[1603] RP. Estadens.
[1604] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* Décembre 2000, produisant la preuve.
[1605] RP. Engomer.
[1606] RP. Engomer.

Jean de Lort, seigneur de Montesquieu, épousa, en secondes noces, à Engomer, par contrat filiatif du 11 avril 1697, au château de Saboulies, **Jeanne de SOLAN,** dotée de 1 350 livres, fille de feu Hercule de SOLAN, seigneur de Saboulies, Balaguères[1607] (Ariège), et de Françoise de VENDÔMOIS, parmi les présents, Octavien de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, noble Pierre de Rouaix, chevalier de Saint-Lazare, sieur de Labarthe, Jourdain de Lort, seigneur de Villeneuve, d'Astien[1608], le mariage fut célébré le même jour, en l'église d'Engomer[1609].
Enfants du premier lit :

9.1 Jean de LORT, seigneur d'Engomer.
Fils aîné, il fut présent, le 2 octobre 1732, à une vente faite par Octavien de Lort, seigneur d'Astien, son frère[1610], et le 4 juillet 1733, à l'afferme du moulin farinier du pas de Lasquelle, de Philippe de Méritens de Pradals, habitant son château de Pujol, en Montesquieu[1611].
Jean de Lort, seigneur d'Engomer, mourut le 29 novembre 1739, à Montesquieu, âgé de 61 ans[1612].
Jean de Lort, seigneur d'Engomer, avait testé le 2 octobre 1739, selon une déclaration, en de son frère Joseph de Lort, seigneur du Bourg, nommant Marie de Méritens, sa veuve, Maximilien de Lort, sieur de Villeneuve, lieutenant au régiment d'artillerie, Jean Fabien Sébastien et Jean Antoine de Lort du Pesqué, frères, le testateur donnait 250 livres de pension à Marie de Méritens, faisait un legs à Jean Antoine de Lort, son neveu et filleul, et instituait héritier universel Joseph de Lort, seigneur du Bourg, son frère[1613], ce testament fut insinué le 14 décembre 1739[1614].
Il avait épousé par contrat filiatif du 29 avril 1720, à Engomer, **Marie de MERITENS,** dotée de 4 000 livres, fille de feu Guy de MERITENS, seigneur de Montégut, et d'Anne du POUY[1615].

9.2 François de LORT.
François et Anne de Lort, jumeaux, naquirent le 2 février 1681, à Engomer, furent ondoyés le 5 et baptisés le 27 février, suivant. Les parrains furent Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, remplacé par M. d'Astien, et Jourdain de Lort, seigneur d'Astien ; les marraines, Françoise de Bazon, femme de M. de Maléchart, et Anne du Pouy, femme du seigneur de Montgaillard[1616] (belle-sœur de Marie d'Ustou.)

[1607] Les ruines de la tour de Balaguères, dans le territoire de Saboulies, lui-même dans la commune de Balaguères, à environ 1 km d'Engomer et d'Arrout, sont les derniers restes d'un château-refuge (Guillaume Géraud Parracha, *op.cit.,* pp.45-46) ; la commune de Balaguères a pour village principal Balagué.
[1608] AD. Ariège 5 E 7458
[1609] RP. Engomer.
[1610] AD. Ariège E 688 Saint-Girons.
[1611] AD. Ariège E 689 Saint-Girons.
[1612] RP. Montesquieu
[1613] AD. Ariège 5 E 4376.
[1614] AD. Ariège 2 C 922
[1615] Titres de Lort de Saint-Victor, BnF col.392.
[1616] RP. Engomer.

9.3 Anne de LORT.
Jumelle de François de Lort.

9.4 Marguerite de LORT.
Elle fut baptisée, le 26 février 1683, à Engomer, le parrain fut Jourdain de Lort d'Astien, procureur de M. de Montgaillard, la marraine Marguerite de Lort[1617].

9.5 Marie Françoise de LORT.
Elle fut baptisée, le 19 janvier 1685, à Engomer, le parrain fut Jean de Lort, sieur du Bourg, la marraine, Françoise de Bazon[1618]. Elle fut présente, le 2 octobre 1732, avec ses frères Jean seigneur d'Engomer, et Joseph de Lort, seigneur du Bourg, et sa sœur Catherine, à une vente par leur frère Octavien de Lort, seigneur d'Astien[1619].

9.6 Madeleine de LORT.
Elle fut baptisée, le 16 juillet 1687, à Engomer, le parrain fut François d'Ustou, sieur de Couret, la marraine, Madeleine de Roquemaurel[1620].

9.7 Octavien de LORT, qui suit.

9.8 Jeanne de LORT.
Elle naquit à Engomer, le 9 août 1692, et y fut baptisée trois jours après, le parrain fut Louis de Cabalby, prêtre et docteur en théologie, la marraine Marie de Roquemaurel, fondée de procuration de Jeanne d'Ustou[1621].

9.9 Joseph de LORT, qui suivra.

9.10 Catherine de LORT.
Elle fut baptisée, à Engomer, le 7 avril 1695, le parrain fut Guy d'Encausse, la marraine, Catherine d'Ustou de Régades[1622].
Le testament de Catherine de Lort, du 9 aout 1753, fut insinué le 8 mars 1770, elle avait institué héritière universelle Thérèse de Solan, sa belle-sœur, et avait fait des legs à Jean Jacques de Lort et Jean de Lort, ses neveux, et à Marie de Lort, sa nièce[1623].

Enfants du second lit :

9.11 Jourdain de LORT.

[1617] RP. Engomer.
[1618] RP. Engomer.
[1619] AD. Ariège E 688 Saint-Girons.
[1620] RP. Engomer.
[1621] RP. Engomer.
[1622] RP. Engomer.
[1623] AD. Ariège 2 C 185

Il fut baptisé, à Engomer, le 9 octobre 1698, le parrain fut Jourdain de Lort, seigneur d'Astien, la marraine, Françoise de Vendômois[1624].
Il entra, en 1719, à l'abbaye du Mas d'Azil (Ariège), occupa plusieurs considérables dignités dans l'ordre, fit restaurer l'abbaye du Mas d'Azil et rebâtir l'église, Etant prieur claustral il fut cité en janvier 1774, âgé de 74 ans[1625] (en réalité 75.)
Son testament du 28 octobre 1776, fut insinué le 14 avril 1779, il léguait 150 livres aux pauvres du Mas d'Azil, et instituait héritier universel Jean Pierre du Gabé[1626].

9.12 Maximilien de LORT, seigneur de Montesquieu-Avantès, baron d'Astien.
Il naquit et fut baptisé, à Engomer, le 2 avril 1700, son parrain fut Maximilien de Solan, sieur de Lisle, la marraine, Madeleine de Roquemaurel d'Astien[1627].
Il fut déclaré noble en 1760[1628].
Un acte signé par Stanislas, roi de Pologne, du 12 mars 1764, fit droit à une requête de Maximilien de Lort, seigneur de Montesqueu-Avantès, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie au service du roi Louis XV et commandant des ville et citadelle de Nancy. La requête avait été faite conjointement avec Charles Frédéric de Lort de Saint-Victor, natif de Sentaraille, en Couserans, brigadier des armées du roi très chrétien, son lieutenant au gouvernement de Strasbourg.
Maximilien de Lort de Montesquieu, baron d'Astien, commandant, en Bourgogne, de l'école royale militaire de l'artillerie et du génie, et les autres suppliants, Agnès de Lort de Saint-Victor, son épouse, et Charles Frédéric de Lort de Saint-Victor, demandaient qu'il fut justifié, après production des pièces authentiques probantes, qu'ils descendaient en ligne directe et de mâle en mâle, par alliances nobles et en légitime mariage, de noble Bernard de Lort, sieur du Pesqué, lequel eut pour fils, d'Henriette de Comminges, sa femme, Jacques de Lort, qualifié damoiseau, en 1468, lequel Jacques de Lort, épousa Bertrande de Villeneuve. De ce mariage naquit Gratien de Lort, marié à Marguerite de La Mothe d'Izaut. Leur fils, Fabien de Lort, épousa Catherine de Bise (Vize), dont les enfants, Jean de Lort et Hector de Lort, furent les chefs des deux branches dont les suppliants sont issus, etc.
Le roi, après les recherches d'usage, sanctionna la requête, et déclara les suppliants de race et ancienne extraction noble, et issus de noblesse militaire, etc.[1629]
Il avait épousé, en 1752, selon la publication des bans, Elisabeth **Agnès de LORT de Saint-Victor**[1630], fille de **Frédéric de LORT,** sieur de Saint-Victor, et de Josèphe Henriette Agnès de LENFANT de Coq Fontaine[1631].
Ils eurent trois filles[1632] :

[1624] RP. Engomer.
[1625] Abbé Samiac, *Notes…*
[1626] AD. Ariège 2 C 472 Mas d'Azil.
[1627] RP. Engomer.
[1628] Abbé Samiac, *Notes…*
[1629] Abbé Duclos, *op.cit., Preuves de 1764.*
[1630] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant à AD. Ariège G 4
[1631] La Chesnaye-Desbois.
[1632] Maurice Vuillier.

Thérèse de LORT
Née le 15 octobre 1754, elle mourut, en 1777, à Nancy.

Jeanne Maximilienne Henriette de LORT.
Née le 14 janvier 1756, elle mourut à Nancy.

Marie Rose de LORT.
Née le 12 octobre 1757, elle fut présentée à l'abbaye de Bussière, à Nancy, en septembre 1765. Comtesse chanoinesse, abbesse, elle mourut à l'abbaye aux Bois, à Nancy.

9.13 Marie de LORT.
Elle fut baptisée, le 7 avril 1701, à Engomer, le parrain fut André de Lapasse, la marraine, Marie de Solan. Elle mourut le 24 juin 1705 et fut inhumée dans la sépulture de ses parents, à Engomer[1633].

IX Octavien de LORT, seigneur de Villeneuve, d'Astien, puis seigneur du Pesqué et de Gajan (du chef de sa femme.).
Octavien de Lort, seigneur du Pesqué, de Gajan et de Villeneuve, en Comminges, rendit hommage au roi, le 20 novembre 1722[1634].
Octavien de Lort, seigneur d'Astien, fils de feu Jean de Lort et de Marie d'Ustou, habitants du Pesqué et de Gajan, fit une vente, le 2 octobre 1732, furent présents, Jean de Lort, seigneur d'Engomer, Joseph de Lort, sieur du Bourg , Marie Françoise et Catherine de Lort, tous donataires dudit feu Jean de Lort, Jean de Lort, seigneur d'Engomer était leur frère aîné[1635].
Octavien de Lort, seigneur d'Astien, testa le 21 mars 1734, nommant sa femme, Isabeau de Lort du Pesqué, d'où 4 enfants, Jean Fabien Sébastien, héritier universel, Jean Antoine, Mélanie et Madeleine de Lort[1636]. Il mourut dès 1740, date à laquelle Elisabeth (Isabeau) de Lort fut citée veuve[1637].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 21 novembre 1720, étant assisté de Jean de Lort, seigneur d'Engomer, son frère aîné, **Isabeau de LORT,** fille de feu Antoine de LORT, seigneur du Pesqué, et d'Anne de VENDÔMOIS, mariés, par contrat du 26 octobre 1696, reçu Anouilh, notaire de Saint-Lizier, assistée de Jeanne de Lort, sa sœur cadette, étant dotée de 9 000 livres par son père et de 2 000 livres par sa mère, parmi les présents, Bernard de Vendômois, baron de Taurignan, François de Roquemaurel, seigneur de Lille, François de Lort, chevalier du Pesqué[1638]. Ce contrat fut insinué le 30 novembre 1720[1639].
Ils eurent :

[1633] RP. Engomer.
[1634] Brémond, *Nobiliaire toulousain.*
[1635] AD. Ariège E 688 Saint-Girons
[1636] AD. Ariège 5 E 4375
[1637] AD. Ariège 5 E 4386.
[1638] AD. Ariège 5 E 7460
[1639] AD. Ariège 2 C 920, Nartus, notaire de Moulis.

10.1 Fabien Sébastien de LORT.
Il fut institué héritier universel de son oncle François de Lort, chevalier du Pesqué, par son testament du 30 mars 1733 (supra.)

10.2 Jean Antoine de LORT, qui suit.

10.3 Mélanie de LORT.
Citée dans le testament de son père du 21 mars 1734, elle n'apparaît plus ensuite.

10.4 Madeleine de LORT.
Madeleine de Lort du Pesqué épousa Jean François **César de MIGLOS,** seigneur de Laprade, de Rougairam, selon une dispense de publication des bans du 11 février 1756[1640], fils de Maximilien de MIGLOS, seigneur de Laprade[1641].
Jean François de Miglos, seigneur de Rougairam, seigneur direct du lieu de Rougairam, habitant son château du Pesqué, et Madeleine de Lort, du Pesqué, son épouse, firent une vente, en 1775, à Guy de Méritens de Rozès, baron de Belbèze, Montégut et Gourdan[1642].

X Jean Antoine de LORT, seigneur de Gajan, coseigneur de Villeneuve.
Jean Antoine de Lort, seigneur de Gajan, vendit, en 1760, tous ses bœufs dans sa métairie du Pesqué[1643].
Jean Antoine de Lort, coseigneur de Villeneuve, en la vallée de Bellongue, habitant le château du Pesqué, dans la paroisse de Taurignan-Vieux, donna, en 1789, à son beau-frère Jean François César de Miglos, tous ses biens à Villeneuve, Argein et Aucazein (ces trois villages forment un triangle dont la pointe sud-est, Argein, est à 4 km au nord-ouest de Castillon-en-Couserans, Ariège), sous la réserve d'une rente annuelle et viagère de 1 000 livres[1644].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 29 décembre 1754, **Gabrielle de GEMIT,** dotée de 7 000 livres, plus 1 000 livres pour les accoutrements et bagues et joyaux**,** fille de Jean de GEMIT, seigneur de Luscan, Vidaussan, Valcabrère, et de feue Marie de BINOS, le futur fut assisté de Joseph de Lort d'Engomer et d'Astien, procureur d'Elisabeth (Isabeau) de Lort, mère du futur[1645]. Selon une clause du contrat de mariage, Elisabeth (Isabeau) de Lort, institua, le 3 juillet 1758, son fils Antoine de Lort, héritier universel de ses biens, pour en jouir dès la célébration du mariage, à la condition de lui payer 10 000 livres, lui substituant sa sœur Madeleine de Lort, s'il décédait sans postérité[1646].

***

[1640] Abbé Samiac, *Notes…*
[1641] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Miglos.*
[1642] AD.HG 3 E 26167 Roquefort.
[1643] AD. Ariège 5 E 4420 Saleich.
[1644] AD. Ariège B 135
[1645] AD.HG 3 E 19295 Sauveterre, Dupré, notaire de Saint-Lizier.
[1646] AD. Ariège B 138.

IX bis Joseph de LORT, seigneur du Bourg, de la baronnie d'Astien et coseigneur d'Engomer.
Il fut ondoyé, le 2 septembre 1693, et baptisé le 7 avril 1695, à Engomer, le parrain fut Jean de Roquemaurel, seigneur de Soueix, la marraine Jeanne d'Ustou d'Encausse[1647]. Il n'est plus cité après le 17 janvier 1757, date du baptême de son fils Antoine.
Il mourut dès 1774 date de la donation de son fils Jean de Lort, seigneur et baron d'Astien, à Maximilien de Lort, son frère (infra.)
Il avait épousé, par contrat filiatif du 3 janvier 1733, **Thérèse de SOLAN de Saboulies,** fille de Maximilien de SOLAN, seigneur de Saboulies, et de Thérèse de LA TOUR de Landorthe, le mariage fut célébré le 8 janvier 1733, dans l'église Notre-Dame de Luzenac[1648].
Le 23 décembre 1776, Thérèse de Solan, veuve, habitant Castillon, vendit à Etienne Caubère, de Luzenac, des terres à Peyrère, pour 1 900 livres[1649].
Thérèse de Solan, veuve de Joseph de Lort, mourut, à Engomer, le 14 mars 1789, âgée d'environ 77 ans, et fut inhumée, le lendemain, dans le cimetière d'Engomer[1650].
Ils eurent :

10.1 Jean Maximilien de LORT.
Jean Maximilien et Marie Thérèse de Lort, jumeaux, naquirent et furent baptisés, le 19 août 1743, à Engomer, les parrains furent Maximilien de Lort, prébendier de Saint-Bertrand, et Jean Jacques de Lort, les marraines, Marie Françoise de Lort et Françoise de La Tour, au diocèse de Comminges[1651].

10.2 Marie Thèrèse de LORT.
Jumelle de Jean Maximilien.
Thérèse de Lort, fille de feu Joseph de Lort du Bourg de Montesquieu, habitant Engomer, testa le 12 mai 1777, religieuse au monastère de Sainte-Croix (-Volvesrtre), instituant héritier universel Jourdain de Lort de Montesquieu, prieur du chapitre du Mas d'Azil, son oncle, faisant une donation à Thérèse de Solan, sa mère[1652].

10.3 Jean de LORT, seigneur et baron d'Astien.
Il naquit et fut baptisé, le 19 novembre 1744, à Montesquieu[1653].
Jean de Lort, seigneur baron d'Astien, habitant Engomer, fit donation, en 1774, à Maximilien de Lort, son frère, de tous ses droits sue la succession de feu Joseph de Lort du Bourg, leur père, dont les biens consistaient en la terre et baronnie d'Astien, Engomer, Montesquieu et Balaguères[1654].

10.4 Charles de LORT.

[1647] RP. Engomer.
[1648] AD. Ariège G 6.
[1649] Abbé Samiac, *Notes…*
[1650] RP. Engomer.
[1651] RP. Engomer.
[1652] AD.HG 3 E 36372 Monbrun
[1653] RP. Montesquieu.
[1654] AD. Ariège B 115.

Il fut baptisé le 15 août 1747, à Engomer, le parrain fut Charles du Pac de Marbre, la marraine Marie de Solan[1655].

10.5 Charles Maximilien de LORT, qui suit.

10.6 Marie Anne de LORT.
Elle naquit et fut baptisée, le 4 septembre 1750, à Engomer, le parrain fut Joseph de Lort, seigneur d'Astien, la marraine, Marie de Lort[1656].

10.7 Madeleine de LORT de Sentenac.
Elle naquit et fut baptisée le 3 février 1752, à Engomer, la parrain fut Jean Jacques de Lort, sieur d'Engomer, la marraine, Madeleine de Lort[1657].
Elle épousa **Sébastien de GERUS,** qui devint procureur impérial sous Napoléon, fils de Jean Baptiste de GERUS, juge civil et criminel en la châtellenie de Castillon, et de demoiselle LE GARDEUR, épousée en 1755, cette dernière fille d'un ancien mousquetaire[1658].
Sébastien de Gérus, habitant Cescau[1659], reçut, le 16 avril 1791, de Maximilien de Lort d'Engomer, son beau-frère, cession d'une créance de 500 livres sur Etienne Caubère, en représentation des légats dus à Madeleine de Lort de Sentenac son épouse, du chef de ses défunts parents, la dite créance provient des ventes de fonds faites audit Caubère, par Thérèse de Solan, belle-mère dudit de Gérus[1660].
Sébastien de Gérus, juge au tribunal de Saint-Girons, fut appelé, en 1793, par le choix de ses concitoyens, à la tête du 6ème bataillon des volontaires de l'Ariège
Sébastien de Gérus, âgé de 82 ans, natif de Cescau, veuf de Madeleine de Lort, mourut en 1823, à Saint-Lizier, rue Notre-Dame[1661].
Sébastien de Gérus et Madeleine de Lort eurent cinq fils et une fille ; leur fils aîné, Jean Louis de Gérus, colonel d'artillerie, épousa Maximilienne Elisabeth de Lort (12.2)

10.8 Antoine de LORT.
Il naquit et fut baptisé, le 17 janvier 1757, à Engomer[1662].

10.9 Françoise de LORT.
Françoise de Lort, habitant Saint-Lizier, étant en procès contre son frère Maximilien de Lort, ancien garde du corps, qui habitant son château d'Engomer, au sujet de la

[1655] RP. Engomer.
[1656] RP. Engomer.
[1657] RP. Engomer
[1658] Louis Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* dans l'ouvrage de l'abbé Duclos, *op.cit.,* VII, p.51
[1659] Le château de Cescau, à 1 km de Castillon-en-Couserans, résidence de la famille de Gérus, fut pillé en 1794
[1660] Abbé Samiac, *Notes…*
[1661] Archives municipales de Saint-Lizier.
[1662] RP. Engomer.

succession de leurs parents, fut condamné, le 17 août 1789, à fournir à sa sœur, une pension alimentaire de 300 livres payable, en avance de 6 mos en 6 mois[1663].

Joseph de LORT et Thérèse de SOLAN eurent un fils **Marc Antoine de LORT**, qui, s'il n'est pas celui figurant comme Antoine de LORT, né en 1757, pourrait être né entre 1733 et 1743, et continua la lignée après avoir émigré en Valachie (infra.)

X Charles Maximilien de LORT de Sentenac, seigneur d'Astien, coseigneur d'Engomer.
Il fut baptisé le 11 mars 1749, à Engomer, le parrain fut Charles de Solan, la marraine Catherine Ducos[1664].
Maximilien de Lort de Montesquieu, servit en 1771, dans la compagnie des gardes du corps, commandée par M. de Noailles, il demanda à se retirer, en 1777[1665]. Ancien garde du corps, il obtint un certificat, le 2 juin 1791, de M. de Noailles[1666]. Charles Maximilien de Lort de Saint-Victor fut décoré du Lys en 1814, par Monsieur, en récompense de son dévouement au roi[1667]. Il testa le 10 mars 1818, nommant sa femme Françoise Eléonore Bouscatel, et mourut le 18 octobre 1821, sa femme étant nommée dans l'acte[1668].
Chatles Maximilien de Lort de Sentenac, seigneur d'Astien, coseigneur d'Engomer, ancien garde du corps du roi, fils de feu Joseph de Lort, seigneur du Bourg, coseigneur d'Astien et d'Engomer, épousa, à Toulouse, le 20 septembre 1778, **Marie Françoise Eléonore de BOUSCATEL,** fille de Pierre BOUSCATEL et de Marie Anne du PERIER[1669].
Françoise Eléonore Bouscatel, veuve de Charles Maximilien de Lort, testa le 10 octobre 1822, en faveur de M. de Gérus, et mourut le 22 novembre suivant[1670].
Ils eurent :

11.2 Pierre Guillaume de LORT.
Il fut baptisé le 10 octobre 1780[1671].

11.2 Jean Pierre Casimir Marie Madeleine de LORT.
Né et baptisé le 13 janvier 1788, à Engomer, le parrain fut Jean Etienne Pierre Casimir du Périé (Périer), représenté par Pierre Guillaume de Lort, la marraine, Madeleine de Lort de Gérus, il mourut le lendemain[1672].
.

***

X bis Marc Antoine de LORT

[1663] AD. Ariège B 165
[1664] RP. Engomer.
[1665] Abbé Duclos, *op.cit.,* III, p.726.
[1666] Abbé Samiac, *Notes… ;* Abbé Duclos, *op.cit.,* III, p.726.
[1667] Abbé Samiac, *Notes…,* Abbé Duclos, *op.cit.,* III, p.726.
[1668] Brémond, *Nobiliaire toulousain.*
[1669] RP. Toulouse (paroisse non indiquée.)
[1670] Brémond, *Nobiliaire toulousain.*
[1671] Abbé Samiac, *Notes…*
[1672] RP. Engomer.

Il céda, le 20 octobre 1782, ses droits légitimaires à Charles Maximilien de Lort de Saint-Victor[1673].
Marc Antoine de Lort, fils de Joseph de Lort de Montesquieu, seigneur du Bourg, et de Thérèse de Solan, épousa **Julienne Philippine Lambertine de CRUST.**
Ils émigrèrent en Valachie (en Roumanie), où ils moururent tous les deux, Marc Antoine, le 28 février 1811, et sa femme le 25 octobre 1814, laissant trois fils, dont Maximilien[1674].

XI Maximilien de LORT.
Né en Valachie, il revint en France.
Il épousa, à Paris, le 12 septembre 1829, **Elisabeth Louise Alida MASSOT,** fille de Jean Louis MASSOT, capitaine de vaisseau, et de dame du VERGER[1675].
Ils eurent :

12.1 Louis de LORT, décédé sans alliance.

12.2 Maximilienne Elisabeth de LORT.
Elle épousa **Jean Louis de GERUS,** colonel d'artillerie de marine, commandeur de la légion d'honneur, fils de Sébastien de GERUS et de Madeleine de LORT.
Jean Louis de Gérus, entré à l'Ecole polytechnique le 20 novembre 1806, en sortit le 30 septembre 1809, sa carrière fut décrite par l'abbé Duclos, il prit sa retraite en 1847, et mourut en juillet 1870 au château d'Engomer, son portrait, en pied, devant les fortifications de Paris figure dans l'ouvrage de l'abbé Duclos[1676], d'où postérité.

12.3 Lucie de LORT, décédée sans alliance.

III
Branche de Saint-Victor

L'auteur de cette branche, Hector de Lort, était fils de Fabien de Lort et de Catherine de Vize.
Certains membres de cette famille se qualifièrent d'un lieu, Saint-Victor, qui, selon Maurice Vuillier, était en Taurignan (où il n'apparaît pas.)

V Hector de LORT, seigneur du Pesqué.
Hector de Lort, seigneur du Pesqué, fit un achat en 1589[1677].
Jean de Roquemaurel et Bertrand Durand, docteur en droits, lieutenant de la judicature royale de Comminges, procédèrent, le 15 janvier 1596, à Saint-Lizier, à un arbitrage, entre Hector de Lort, seigneur du Pesqué, à présent marié à Isabeau de Castéras, et jadis, femme en premières noces de feu Joseph de Castet, seigneur de Saint-Valentin, demandeurs de la somme de 1 300 livres, à elle constituée par feu Jean de Castéras, son père, d'une part, et noble Bertrand Sabatte, curateur de Germaine de Castet, fille et héritière du feu sieur de Saint-Valentin,

[1673] Abbé Samiac, *Notes…,* pour ce qui le concerne, sa femme et son fils Maximilien.
[1674] Abbé Samiac, *Notes…*
[1675] Maurice Vuillier, pour ce qui concerne le mariage avec Elisabeth Massot et ses enfants.
[1676] Abbé Duclos, *op.cit.,* t.III, pp.155-165
[1677] AD. Ariège 5 E 7227 (213)

défendeur, les arbitres condamnèrent le sieur Sabatte à payer la somme de 1 400 livres au sieur du Pesqué et à son épouse[1678].
Hector de Lort, seigneur du Pesqué, ainsi que son fils Jean de Lort, seigneur de Montramier, reconnurent, le 8 mars 1608, une dette de 700 livres à Frédéric de Castet, seigneur de Biros[1679].
Il avait épousé, en premières noces, (avant le 25 juillet 1578, vers 1570 ?) **Marguerite de BINOS,** fille de Jean de BINOS, seigneur de Signan, et de Claudine de DURFORT (infra.)
Hector de Lort, seigneur du Pesqué, et Marguerite de Binos, mariés, donnèrent, le 25 juillet 1578, une quittance de dot à Jean de Binos, seigneur de Signan[1680].
Jean de Binos, seigneur de Signan, marié à Oubriette de Mauléon, testa le 23 avril 1585, nommant, entre autres, Marguerite de Binos, sa sœur, femme d'Hector de Lort[1681], le testateur était le fils de Jean de Binos et de Claudine de Durfort[1682].
Hector de Lort avait épousé, en secondes noces, par contrat du 18 juin 1594, **Isabeau de CASTERAS,** veuve de Joseph de CASTET, seigneur de Saint-Valentin, fille de Jean de CASTERAS, seigneur de Seignan, et de Germaine, bâtarde d'Espagne[1683].
Germaine de Castet, femme de Jean de Méritens, seigneur de Pradals, testa le 1er octobre 1602, faisant, entre autres, un legs à Isabeau de Castéras, sa mère, femme d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, et à Catherine de Castet, sa sœur, femme de Jean de Lort, seigneur de Montramier[1684]. Le 10 juin 1608, à la requête de Jean de Méritens, seigneur de Pradals, Jean Gros, notaire royal de la baronnie de Lescure, commissaire, d'autorité du sénéchal de Toulouse, ajourna Isabeau de Castéras, femme du seigneur du Pesqué, et Diane de Castet, pour faire procéder à l'inventaire des biens de feue Germaine de Castet[1685]. Une transaction, le 12 juillet 1609, pour régler la succession de Joseph de Castet, seigneur de Saint-Valentin, et de ses enfants décédés fait apparaître, entre autres, Catherine de Castet, veuve de Jean de Lort, seigneur de Montramier, et Isabeau de Castéras, veuve dudit Joseph de Castet[1686],
Enfants du premier lit :

6.1 Jean de LORT, seigneur de Montramier (alias Monramier, dans la juridiction de Taurignan.)
Il est certainement issu du premier lit car sa belle-sœur, Germaine de Castet, testa le 30 octobre 1602, nommant sa sœur germaine Catherine de Castet, veuve de Jean de Lort, sieur de Monramier[1687].
Il avait épousé **Catherine de CASTET,** fille de Joseph de CASTET, seigneur de Saint-Valentin, et d'Isabeau de CASTERAS, tel que cela est prouvé par une transaction du 12 juillet 1609, entre Catherine de Castet et ses frères et sœurs, relative

[1678] Archives de Belloc, Roland Roussel, notaire de Castillon.
[1679] AD.HG 1 J 94
[1680] AD. Gers Vergès I 491.
[1681] AD. Gers Vergès I 491
[1682] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve.
[1683] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Espagne, p*roduisant la preuve.
[1684] Archives de Belloc
[1685] Archives de Belloc.
[1686] Archives de Belloc.
[1687] Archives de Belloc(29 novembre 1589)

à la succession leur père, Joseph de Castet, seigneur de Saint-Valentin, qui avait testé le 29 novembre 1589, Catherine de Castet est citée veuve de Jean de Lort dans cette transaction[1688].

Catherine de CASTET, devenue veuve, épousa, en secondes noces, par contrat du 24 mars 1610, à Saint-Lizier, Jean Jacques de GRIET, seigneur de Villepinte, fils de Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte, et de Jeanne de Donadieu[1689].

Elle testa le 15 octobre 1611, ayant peur de décéder à cause de sa grossesse, nommant sa mère, Isabeau de Castéras, femme d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, instituant héritières universelles ses filles, Germaine et Françoise de Lort, et de feu son premier mari, Jean de Lort, seigneur de Montramier, leur substituant Diane de Castet, sa sœur, femme d'Antoine de Coret, et François et Ogier de Lort, ses frères utérins (l'acte dit frères utérins de ladite testatrice), instituant tuteurs Pierre de Castet, seigneur de Miramont, et Jean de Lort, seigneur du Pesqué, du lieu de Taurignan-Vieux, donnant la charge (de ses obsèques) audit de Coret, son beau-frère, et à Fabien de Lort, prêtre et recteur de Montesquieu-Avantès et prébendier de l'église cathédrale[1690].

Catherine de Castet, veuve de Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte, testa, une nouvelle fois, le 9 avril 1633, rappelant son contrat de mariage du 24 mars 1610, reçu par Jean de Coret, notaire de Saint-Lizier, demandant des honneurs funèbres par Roger de Lort, sieur de La Mourère. Elle fit un legs à Catherine du Haget, sa nièce (petite-fille), fille aînée de Germaine de Lort, sa fille aînée et de Jean de Lort, son premier mari (de Catherine de Castet.) Elle institua héritier universel *Jean* de Griet, sieur de *Plaigne*, son fils de son second mariage, et pour l'autre moitié de ses biens, ladite Germaine de Lort, sa fille de son premier mariage, elle fit des legs aussi à Barthelemy, Isaure et Angélique de Griet, ses enfants de son présent mariage [1691].

Elle fit un codicille le 16 avril 1633, léguant la moitié de ses biens à *Jacques* de Griet, seigneur de Las *Plaignes*, fils aîné de son second mariage, l'autre moitié à Germaine de Lort, sa fille de son premier mariage et à Barthélemy, Isaure et Angélique de Griet, enfants de son second mariage[1692]. En 1641, *Joseph* de Griet, seigneur de Las Planques, fils et héritier de feue Catherine de Castet, sa mère, nomma procureur Barthélemy de Griet, son frère, prêtre et chanoine de Castelnaudary, dans un procès contre Germaine de Lort, sa sœur utérine, femme d'Hugues du Haget, seigneur de Grézian, nommant Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte, leur père[1693].

Jean de Lort, seigneur de Montramier et Catherine de Castet eurent :

Germaine de LORT.

Germaine de Lort, fille de feu Jean de Lort, sieur de Montramier, du lieu de Montesquieu-Avantès, lui-même fils d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, du lieu de Montesquieu, assistée de Fabien de Lort, prêtre et recteur de

[1688] Archives de Belloc.
[1689] Henri Ménard et Elie Abeille, *Histoire de Montesquieu-Volvestre,* Imprimerie Y. Mauri, Saint-Girons, p.187.
[1690] AD.HG 3 E 15359 Montesquieu-Volvestre.
[1691] AD.HG 3 E 15400 Montesquieu-Volvestre.
[1692] AD.HG 3 E 15400 Montesquieu-Volvestre.
[1693] AD.HG 3 E 15408 Montesquieu-Volvestre.

Montesquieu-Avantès et prébendier de l'église cathédrale de Saint-Lizier, de Roger de Lort, sieur de La Mourère, et de François de Lort, sieur de La Quère, frères et fils dudit Hector de Lort, sieur du Pesqué, et oncles de ladite Germaine, épousa, par contrat du 16 décembre 1624, étant dotée de 4 600 livres, **Hugues du HAGET,** sieur de Cambous et de Grézian, au lieu de Magnoac, diocèse d'Auch, parmi les présents, Jourdain de Lort, capitaine, seigneur de Montesquieu, Jacques du Haget, seigneur de Cambous, Arnaud de Pujol, écuyer, Jean de Lort, sieur chevalier du Pesqué[1694]. Hugues du Haget, seigneur de Grézian, testa le 18 avril 1652, nommant sa femme Germaine de Lort, nommant 6 filles et 4 fils[1695].

Françoise de LORT.
Héritière de sa mère, Catherine de Castet, par son testament du 15 octobre 1611, elle n'apparaît plus ensuite.

6.2 autre Jean de LORT, chevalier du Pesqué.
Il apparaît dans les actes (sauf son contrat de mariage) comme Jean de Lort, chevalier du Pesqué ou sieur chevalier du Pesqué.
En 1624, furent cités sire Sébastien Maylin, bourgeois d'Aspet, et Jean de Lort, chevalier du Pesqué, beau-père et beau-fils[1696].
Jean de Lort, chevalier du Pesqué, reconnut, en 1630, devoir 2 700 livres, à Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide, Rieucazé, pour l'achat de la métairie de Prat, à Labarthe-Inard, et 1 000 livres à Fabien de Lort, prêtre et prébendier de Saint-Lizier, nommant ses frères Roger et François de Lort[1697].
Jean de Lort, chevalier du Pesqué, testa le 19 octobre 1633, demandant que les honneurs funèbres soient à la volonté de Fabien de Lort, son frère, prêtre et recteur de Montesquieu-Avantès, léguant 3 000 livres à Fabien de Lort, son deuxième fils, qui avait moins de 25 ans, faisant un legs à sa fille Françoise de Lort et instituant héritier universel Sébastien de Lort, son fils aîné, nommant aussi François de Lort, seigneur de La Quère, son frère consanguin[1698]. Jean Louis de La Tour, seigneur de Landorthe, fit une cession, en 1694, à Jean de Lort, sieur chevalier du Pesqué, habitant Labarthe[1699].
Dit fils d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, il avait épousé, par contrat du 1er mai 1612, **Marie de MAYLIN,** fille de sire (marchand) Sébastien MAYLIN et de Cécile de GENOS, d'Arbas, dotée de 3 500 livre, fut présent Fabien de LORT, prébendier de Cazères, frère du futur[1700].
Il doit être le même qui dit Jean de Lort, chevalier du Pesqué, épousa (donc en secondes noces), dès 1634, **Jeanne de LA BARTHE de Giscaro.**

[1694] AD.HG Reg. Ins. 23, Hercule Bonsom, notaire de Lescure.
[1695] BnF Fr 32298, Guillaume Carrère, notaire royal, résidant à Grézian.
[1696] AD.HG 3 E 27861 Aspet.
[1697] AD.HG 3 E 25142 Saint-Gaudens.
[1698] AD.HG 3 E 28066 Saint-Béat
[1699] AD.HG 3 E 25058 Lestelle.
[1700] AD.HG 3 E 26195

Enfants du premier lit :

Sébastien de LORT.
Fils aîné, nommé dans le testament de son père du 19 octobre 1633.

Fabien de LORT.
Deuxième fils, cité dans le testament de son père du 19 octobre 1633.

Cécile de LORT
Elle fut baptisée à Labarthe-Inard (Haute-Garonne), le 8 mars 1629[1701].

François de LORT.
Il fut baptisé, en 1630, à Labarthe-Inard[1702].

Françoise de LORT.
Elle fut baptisée, le 25 novembre 1632, à Labarthe-Inard[1703].

Enfants du second lit :

Jean de LORT, sieur de *Mondart* ou *Mondant.*
Jean de Lort, sieur de Mondart, époux de Marie de Bertier, assisté de Jean de Lort, son père, reçut 600 livres, le 24 octobre 1665, de Philippe de Castéras de Seignan, mari d'Anne de Bertier(Bartier), fille et héritière de feu Me Jean Bertier (Bartier), avocat, cette somme était destinée à payer une dette envers noble. Blaise *d'Irégnès* de Génibral, héritier de Catherine de Gestas[1704]. Le 26 octobre 1665, noble Blaise d'Irégnès, sieur de Génibral, héritier de Catherine de Gestas, reçut 600 livres de Jean de Lort et autre Jean de Lort, père et fils, habitants Beauchalot (à 2 km de Labarthe-Inard), reçues de Philippe de Castéras, seigneur de Seignan, en déduction du droit de légitime de Marie de Bertier, femme de Jean de Lort, fils[1705].
Jean de Lort mourut à Beauchalot (à 2 km de Labarthe-Inard, Haute-Garonne), le 4 août 1669[1706].
Il avait épousé, par contrat du 23 avril 1662 (alias 5 mai 1662), nommant ses parents, **Marie de BARTIER,** d'Aspet[1707], qui appartenait à la famille Bartier, d'Aspet, qui changea son nom en Bertier. Marie de Bartier fut citée, le 20 septembre 1670, veuve de Jean de Lort, sieur de Mondart[1708].

[1701] RP. Labarthe-Inard.
[1702] RP. Labarthe-Inard.
[1703] RP. Labarthe-Inard.
[1704] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.
[1705] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.
[1706] RP. Beauchalot.
[1707] AD.HG 3 E 27872 Aspet, contrat retenu Roger Soubiran, notaire d'Aspet.
[1708] AD.HG 3 E 27873 Aspet.

Devenue veuve Marie de Bertier épousa, en secondes noces, Pierre de Bordes, sieur de La Comère.
Marie de Bertier, femme de Pierre de Bordes, sieur de La Comère, testa le 27 août 1682, faisant un legs à Jean de Lort, sieur de Mondant, son fils et de feu Jean de Lort, son premier mari, instituant héritier universel Alexandre de Bordes, son autre fils et dudit sieur de La Comère[1709].
Jean de Lort et Marie de Bertier eurent un fils :

Jean de LORT, sieur de Mondant

François de LORT.
Il fut baptisé, à Labarthe-Inard, le 16 juillet 1635[1710].

Jacques de LORT.
Il fut baptisé à Labarthe-Inard, le 9 juillet 1643[1711].

Alexandre de LORT.
Il fut baptisé à Labarthe-Inard, le 9 mars 1648[1712].

Anne de LORT.
Elle épousa, par contrat du 16 janvier 1665, nommant ses parents, noble **Guy de LASSERRE,** sieur de Guillayre, du lieu de Rabastens. Elle reçut 200 écus d'un légat fait par feu Sébastien Maylin, 400 écus donnés par sa mère, le frère de la future, Jean de Lort, sieur de Mondart, céda le même jour à Guy de Lassserre, son (futur) beau-frère et à Anne de Lort, sa future épouse, 3 000 livres à prendre sur Antoine de Castéras, le contrat nomma Marie de Bertier, femme de Jean de Lort, sieur de Mondart, et le testament du sieur de Bertier du 20 février 1659[1713].

6.3 Fabien de LORT.
Fabien de Lort, prêtre et recteur de Montesquieu-Avantès, et prébendier de l'église cathédrale, fut cité le 15 octobre 1611, dans le testament de Catherine de Castet (supra).
Il fut dit prêtre et prébendier de Cazères, lors du contrat de mariage de son frère Jean avec Marie de Maylin, le 1er mai 1612,
Il fut présent, en 1619, à l'arbitrage entre Gaston de Lentrade de Saint-Martin, et Jean de Lort, chevalier (du Pesqué.)

[1709] AD.HG 3 E 26220 Saleich.
[1710] RP. Labarthe-Inard.
[1711] RP. Labarthe-Inard.
[1712] RP. Labarthe-Inard.
[1713] AD.HG 3 E 25065 Miramont-de-Comminges

En 1621, Fabien de Lort, prêtre, prébendier de l'église cathédrale de Couserans, recteur de Montesquieu, fut nommé procureur de Jean Jacques de Griet, seigneur de Villepinte, et de Catherine de Castet, sa femme[1714].

Enfant du premier ou du second lit :

6.4Roger de LORT, qui suit.

Enfants du second lit :

6.5 François de LORT, sieur de La Quère (à 500 m au sud-ouest de Montesquieu-Avantès, Ariège.)
François de Lort, sieur de La Quère, fils d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, reçut le 15 mai 1615, une donation de 1 000 livres, de Marguerite de Castéras, veuve de M. *Deda*, de Montardit[1715].
François de Lort, sieur de La Quère, acheta, le 19 mai 1657, à Marie et Anne Balliart, sœurs, 5 setérées de la pièce de terre appelée le Tuc, dans la juridiction de Saint-Girons, son fils Fabien de Lort, prêtre et prébendier de Couserans, agissant pour lui, puis le 16 mai 1658, il acheta deux pièces de terre à Marie Balliart, par l'intermédiaire de son dit fils Fabien de Lort[1716]. François de Lort, sieur de La Quère, passa une transaction, en 1668, avec Anne de Vendômois[1717].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 17 janvier 1621, **Jeanne Guillaume MARIE,** fille de feu Jean MARIE dit Tourenx, marchand de Saint-Girons, et de Françoise de SOUEIX, assistée de sires François et Pierre de Soueix, ses tuteurs, parmi les présents, Fabien de Lort, prêtre et recteur de Montesquieu, Roger de Lort, seigneur de La Mourère[1718]. Jeanne de Marie, femme de François de Lort, sieur de La Quère, testa le 13 décembre 1674, nommant ses enfants : Isabeau de Lort, femme du sieur Jean de La Fontaine, de Pamiers ; Marie de Lort, sa fille aînée, mariée à noble Géraud de Ribeyran, seigneur de Réchac ; Catherine de Lort, mariée au sieur Jean Pierre Péré, de Montesquieu ; Jourdain de Lort, et institua héritier Guillaume de Lort, fils dudit Jourdain de Lort, son fils[1719].
Ils eurent :

Fabien de LORT.
Prêtre et prébendier de Couserans, il agit pour son père, François de Lort, pour des achats en 1657 et 1658 (supra.)

Jourdain de LORT, sieur de La Quère,

[1714] AD.HG 3 E 15388 Montesquieu-Volvestre.
[1715] AD.HG Reg. Ins. 19
[1716] Abbé Samiac, *Notes…*
[1717] AD. Ariège 5 E 7229 (96)
[1718] AD.HG Reg. Ins. 22, Pierre Rouaix, notaire de Rimont.
[1719] AD. Ariège 5 E 6462 (184)

Il fut cité comme témoin les 15 et 21 juillet 1677, comme arbitre le 27 juin 1678 et comme témoin le 6 novembre 1679[1720].

Jourdain de Lort, sieur de La Quère, père de ses enfants, héritiers de feue Jeanne de Lembège, sa première femme, fit une cession le 11 février 1690, à Marie de Dauby, habitant Saint-Girons[1721].

Jean de Lort, sieur de La Quère, habitant Saint-Girons, marié à Marie d'Aunous, testa le 3 septembre 1692, nommant ses enfants, Jean Pierre, Joseph, Louis, Jeannet et Marion de Lort, instituant héritier universel son fils aîné Pierre de Lort[1722]. Jourdain de Lort, sieur de La Quère, vendit, le 9 septembre 1694, une pièce de terre au sieur Jean Pierre Périè, sieur de Lamothe, bourgeois de Montesquieu, pour 120 livres, pour fin de dot de feue Catherine de Lort, sa sœur défunte, femme dudit sieur de Lamothe[1723].

Jourdain de Lort et Jean Pierre de Lort, père et fils, furent témoins, le 29 août 1701, du testament de Jeanne Rose d'Aunous, fille de feu Simon d'Aunous, seigneur d'Aillères, épouse du sieur Jean Foussat[1724].

Jourdain de Lort, sieur de La Quère, signa comme témoin, le 23 octobre 1701, à Saint-Lizier, et mourut avant le 8 octobre 1702[1725].

Il avait épousé, en premières noces, **Jeannette de LEMBEGE.**

Elle était peut-être fille du sieur Martin Lembège, qui avait épousé Suzanne de Jeannet ; le 3 juin 1664 noble Jean Jeannet, sieur du Bernet, fut cité avec demoiselle Suzanne Jeannet, femme du feu sieur Martin Lembège, de Saint-Girons[1726].

La famille de Lambège n'est pas connue, il est possible qu'il s'agisse de la famille de Cardonne, en effet Hercule de Solan, seigneur de Saboulies, reconnut, en 1650, une dette de 300 livres à Louis de Cardonne, seigneur de Lambège (à 2 km de Moulis, Ariège). Louis de Cardonne, seigneur de Lambège, du lieu de Lédar, fils de Vincent de Cardonne, testa le 21 février 1657, instituant héritier universel Hercule de Solan, seigneur de Saboulies et de Balaguères[1727].Vincent de Cardonne, seigneur de Cubières (Ariège) avait épousé Marthe de La Mothe, qui avait un différend avec Hercule de Solan, seigneur de Saboulies, passa une transaction avec ce dernier le 5 août 1678, par laquelle il reçut de ce dernier la seigneurie de Cubières, avec justice haute, moyenne et basse, qui avait été possédée par la demoiselle de La Mothe, moyennant 1 500 livres[1728].

Jeanne de Lembège, femme de Jourdain de Lort, sieur de La Quère, habitant Saint-Girons, testa le 19 janvier 1685, nommant 5 fils, Jean Pierre, Joseph,

---

[1720] Abbé Samiac, *Notes…*
[1721] AD. Ariège 5 E 5235 Saint-Girons.
[1722] AD. Ariège 5 E 7262 (35)
[1723] AD. Ariège 5 E 7262 (386)
[1724] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[1725] Abbé Samiac, *Noes…*
[1726] AD. Ariège 5 E 7259 Saint-Girons.
[1727] AD. Ariège 5 E 7453
[1728] Abbé Samiac, *Notes…*

Lizier, Louis et Jean, et une fille, Marie de Lort, instituant héritier universel Pierre de Lort, son fils aîné[1729].

Jourdain de Lort, sieur de La Quère, fils de feu François de Lort et de Jeanne Guillaume Marie, épousa, donc en secondes noces, par contrat du 1er octobre 1685, **Marie d'AUNOUS (**alias **d'OUNOUS),** fille de feu Germain d'AUNOUS, seigneur d'Aillères, d'Anne ou Jeanne de FAURE ou du FAUR (certaines familles du Faur étaient connues à l'origine comme Fauré puis de Fauré), parmi les présents, Pierre et Jean d'Aunous, frères de la future[1730]. La mariée appartenait à une famille connue, dès 1491, avec noble homme Pierre d'Honneurs, seigneur de Lastronques (en Lézat-sur-Lèze, Ariège), dont le fils Bernard d'Honneurs fut le père de Jean d'Ounous, seigneur d'Aillères (en Mazères, Ariège) et de Sabarat (Ariège), dont descendait Germain d'Ounous, seigneur d'Aillères et de Sabarat. Le nom s'écrivait d'Aunous, ou d'Ounous, cette dernière forme a prévalue[1731]. Jourdain de Lort, sieur de La Quère, habitant Saint-Girons, reçut, le 13 février 1688, 200 livres, de sa femme Marie d'Ounous, pour l'achat des habits nuptiaux[1732].

Enfants du premier lit :

Guillaume de LORT.

Institué héritier par sa grand-mère Jeanne Guillaume Marie, par son testament du 13 décembre 1674, il n'apparaît plus ensuite.

Jean Pierre de LORT, sieur de La Quère.

Fils de Jourdain de Lort, sieur de La Quère, il toucha, le 8 octobre 1702, une plus-value de 50 livres sur la vente d'un pré, à Audinac, vendu par son père[1733].

Jean Pierre de Lort, sieur de La Quère, habitant Saint-Girons, pour aller servir le roi, vendit un pré, le 24 mars 1703, pour 900 livres, le 23 avril suivant il reconnut tenir en fief d'Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, la métairie de Tourens, dans la juridiction de Saint-Girons[1734].

Il mourut en mai de la même année, sa sœur Marie de Lort, cohéritière, avec lui, de feu Jourdain de Lort, reçut 100 livres, le 3 novembre 1703, de Jean de Méritens, sieur de Pradals[1735].

Marie de LORT.

Elle épousa par contrat du 18 novembre 1698, nommant feu son père Jourdain de Lort, sieur de La Quère, et (feue) sa mère, Jeanne de

[1729] AD. Ariège 5 E 7265 (218)
[1730] AD. Ariège 5 E 7465 (253)
[1731] Louis Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* dans l'ouvrage de l'abbé Duclos, *op.cit.,* t.VII, pp.131-132.
[1732] AD. Ariège 5 E 7266 Saint-Girons.
[1733] Abbé Samiac, *Notes...*
[1734] AD. Ariège 5 E 7238 (506, acte du 24 mars ; AD. Ariège 5 E 7269, acte du 23 avril.
[1735] AD. Ariège 5 E 7239 (17)

Lembège, **Jean Baptiste CAUSSIDIERES,** commis général des douanes de Foix et de Comminges, assisté de Me Jean Guibert, conseiller du roi, la future était assistée du sieur Jean Pierre Péré, sieur de Lamothe, de Montesquieu-Avantès, son oncle paternel, comme époux de feue Catherine de Lort, sœur dudit Jourdain de Lort, du sieur Bertrand Péré, bourgeois de Pamiers, son cousin, époux de Jeanne de La Fontaine, fille de feu sieur de La Fontaine, et d'Isabeau de Lort, aussi sœur dudit feu sieur de La Quère[1736].

Marie de LORT.

Elle épousa noble **Géraud de RIBEYRAN,** seigneur de Réchac, lequel devenu veuf, épousa en secondes noces Marie d'INCAMPS, et mourut avant le 14 novembre 1699, date du contrat de mariage de son fils Jérôme, issu de son premier mariage.

Leur fils, noble Jérôme de Ribeyran, épousa par contrat du 14 novembre 1699, ses parents étant morts, Gabrielle de Castet de Biros, fille de feu Bertrand de Catet de Biros et de feue Toinette de Miglos, étant assisté de Marie d'Incamps, sa marâtre[1737].

Isabeau de LORT.

Elle épousa **Jean de LA FONTAINE,** de Pamiers.

Ils eurent une fille Jeanne de La Fontaine qui épousa son cousin-germain, Bertrand Quéré, fils de Jean Pierre Quéré et de Catherine de Lort (supra, Marie de Lort, épouse de Jean Caussidières.)

Catherine de LORT.

Elle mourut avant le 9 septembre 1694, date d'une vente d'une pièce de terre, par son frère Jourdain de Lort, à son mari Jean Pierre Périé, sieur de Lamothe, pour fin de paiement de sa dot (supra.)

Elle avait épousé le sieur **Jean Pierre PERE** alias **PERIE,** sieur de Lamothe, bourgeois de Montesquieu. Les actes et les registres paroissiaux de Montesquieu-Avantès font apparaître les deux orthographes Péré et Périé, (un lieu Péré est situé à 500 m au sud de Montesquieu-Avantès.)

Leur fille Françoise de Péré épousa, par contrat filiatif du 2 décembre 1693 Philippe de Méritens, fils de Pierre de Méritens, sieur de Pradals, et de Françoise de Pujol[1738].

Leur fille Jeanne Marie Périé, épousa, par contrat du5 mai 1700, le sieur Joseph Danglade, de Saint-Girons, elle était dotée de 2 000 livres, dont 700 livres à prendre sur Pierre de Méritens, sieur de Pradals[1739].

[1736] AD. Ariège 3 E 7270 Saint-Girons.

[1737] AD. Ariège 5 E 72338 (287) ; Abbé Samiac, *Notes…*se référant à Dussouc, notaire.

[1738] AD. Ariège 5 E 7466.

[1739] AD. Ariège 5 E 7236 Saint-Girons.

6.6 Ogier de LORT.

Cité comme frère utérin de Catherine de Castet, sans son testament du 15 octobre 1611, il n'apparaît plus ensuite.

6.7 Françoise de LORT.

Elle épousa **N…de LENTRADE**, fils de Me Barthélemy de LENTRADE, procureur du roi à Frontignes, et de Catherine de GEYS.

Le 18 avril 1618, Me Barthélemy de Lentrade, substitut et procureur du roi à Frontignes, fit son testament, nommant Catherine de Geys, sa femme, instituant héritière universelle, sa belle-fille, Françoise de Lort, fille d'Hector de Lort[1740].

En 1618, Catherine de Geys, veuve de Me Barthélemy de Lentrade, procureur du roi à Frontignes, et Françoise de Lort, sa belle-fille, héritière dudit feu de Lentrade, assistée d'Hector de Lort, seigneur du Pesqué, son père et tuteur, firent une vente à noble Jean Dupuy, sieur de Goux[1741].

En 1619, eut lieu un arbitrage entre Gaston de Lentrade, de Saint-Martin, et Jean de Lort, chevalier (du Pesqué), héritier (?) de Françoise de Lort, sur les biens de feu François de Lentrade, fuent présents, Fabien de Lort, prébendier et recteur de Couserans, et noble Jacques de Lentrade, sieur de Rudet[1742].

Françoise de Lort, avait testé en décembre 1619, instituant héritière universelle Denise de Lentrade, sa nièce, considérant le tort qu'elle faisait à Hector de Lort, seigneur du Pesqué, elle cassa son testament, le 1er janvier 1620, et institua héritier universel Hector de Lort, son père[1743].

Jean de Lort, chevalier du Pesqué, héritier de feue Françoise de Lort, celle-ci héritière de feu Me Barthélemy de Lentrade, substitut et procureur général de Frontignes, est cité, en octobre 1622, avec noble Bertrand de Sac, sieur de Peyreuil, donataire de Catherine de *Jesse* (Gesse), sœur d Jean *Jesse*, prêtre[1744].

VI Roger de LORT, seigneur de La Mourère (à 2 km au nord de Taurignan-Castet, Ariège.)

Un acte du 21 novembre 1615, provenant de l'abbé Fauroux, aux AD. Ariège, dit qu'il semblait être issu du premier lit de son père, Hector de Lort, avec Marguerite de Binos, laquelle eut des enfants, un contrat postnuptial fut passé le 16 mars 1627.

En 1617, il donna à ferme, pour 3 ans, à Bourthoulou Larroque, de Lorp, ses métairies dans la juridiction de Taurignan, appelées de Montramier et de Saint-Sylvestre, pour la rente annuelle de 20 setiers blé, 24 setiers seigle, 24 setiers millet, 10 setiers avoine, payables en la maison dudit bailleur, à Sentaraille (à 600 m à l'ouest de Taurignan-Vieux, Ariège)[1745].

Roger de Lort, seigneur de La Mourère, fut cité en 1620, avec son frère Jean de Lort, chevalier du Pesqué[1746]. Michel de Pujol, sieur de Géres, reconnut une dette, en 1646, à Roger

---

[1740] AD.HG 3 E 28034 Saint-Béat.
[1741] AD.HG 3 E 27993 Saint-Béat.
[1742] AD.HG 3 E 28053 Saint-Béat.+
[1743] AD.HG 3 E 27995 Saint-Béat.
[1744] AD.HG 3 E 27860 Aspet.
[1745] Abbé Samiac, *Notes…*
[1746] AD.HG 3 E 27853 Aspet

de Lort, seigneur de La Mourère[1747]. Roger de Lort, sieur de La Mourère, reconnut, le 25 septembre 1666, devoir 200 livres à Maximilien de Cabalby, seigneur d'Alos, et à Françoiss de Sabatte, sa femme, comme héritière de feu Me Bernard de Sabatte, docteur et avocat en la ville de Castillon[1748].

Roger de Lort, sieur de La Mourère, testa à Saint-Girons, le 14 juin 1669, en parfaite santé, demandant son inhumation dans l'église de Sentaraille, dans la sépulture de ses prédécesseurs, de son mariage avec Toinette de Solan, il avait eu Fabien, Victor et Françoise de Lort. Fabien, l'aîné, sieur de Montramier, avait épousé Françoise de La Barthe, et en eut : François, Jean, Toinette, Catin, Jeanne et George. Victor avait épousé Marthe de Maylin, et eut : Antoine, l'aîné et Roger. Françoise avait épousé M. de Nostens et en était veuve. Il institua héritier universel son fils puîné, Victor, lui substituant Roger de Lort, fils puîné de ce dernier[1749].

Il avait épousé, en premières noces **Lucrèce de BARTHE** ou **de LA BARTHE.**

Lucrèce de Barthe, femme de Roger de Lort, testa le 6 août 1612[1750].

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 21 novembre 1615, **Antoinette de SOLAN,** fille de Jean de SOLAN, seigneur de Saboulies, Goutevernisse (à 4 km de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne), et de Jeanne d'ORBESSAN[1751], sa seconde épouse. Un acte du 7 mars 1627, dit que par le contrat de mariage du 21 novembre 1615, de Roger de Lort, seigneur de La Mourère, fils de feu Hector de Lort, seigneur du Pesqué, et d'Antoinette de Solan, dotée de 3 000 livres, fille de Jean de Solan, seigneur de Saboulies, le mariage avait été consommé par copulation charnelle, pour le contrat, le futur fut assisté de Fabien de Lort, recteur de Montesquieu et prébendier de Couserans, son frère, qui donna la moitié de ses biens, furent présents, (blanc) de Lort, sieur du Pesqué, et Jourdain de Lort, sieur de Montesquieu[1752].

Enfants du second lit :

7.1 Fabien de LORT, sieur de Montramier.

Fabien de Lort et son frère Victor de Lort, accusés d'avoir participé à l'assassinat du juge de Castillon, Jean de Gérus, furent condamnés, le 12 novembre 1653, par le parlement de Toulouse à être torturés et tués à Toulouse[1753], sentence qui ne fut pas exécutée.

Fabien de Lort fut présent, le 17 novembre 1653, au contrat de mariage d'Hercule de Solan, seigneur de Saboulies, et de Françoise de Vendômois, fut également présent Jean Jourdain et Jean Louis de Lort[1754].

Il donna à ferme sa métairie de Montramier et de Saint-Sylvestre, le 12 décembre 1656, et mourut avant le 14 juin 1669, date du testament de Roger de Lort, son père[1755].

[1747] AD. Ariège 5 E 7256 (679)
[1748] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.
[1749] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons ; Abbé Samiac, *Notes…*
[1750] Archives du Pac.
[1751] Abbé Samiac, *Notes…*
[1752] AD. Ariège 5 E 7447.
[1753] Maurice Vuillier, l'acte n'est pas produit.
[1754] BnF Carré d'Hozier 525, Jean Pierre Domenc, notaire de Castelnau-Durban.
[1755] Abbé Samiac, *Notes…*

Il avait épousé, par contrat, en 1652, nommant son père, **Françoise de LA BARTHE,** qui reçut 3 000 livres, par ce contrat, fille de Louis de LA BARTHE, seigneur de Valentine[1756], et d'Agnès de BENQUE[1757].

Françoise de La Barthe, veuve de Fabien de Lort, sieur de Montramier, mère de François de Lort, mentionna, le 28 juin 1668, un legs de 300 livres fait par feu Fabien de Lort, prêtre et recteur de Montesquieu[1758] (6.4.) François d'Antras, seigneur de Poutou, et de Gardères, céda 2 125 livres, le 26 août 1675, à Françoise de La Barthe, veuve de Fabien de Lort, seigneur de Montramier, demeurant à Montesquieu-Avantès. Cette cession fut faite en moins de ce que le seigneur de Gardères était chargé de payer à la demoiselle de La Barthe, pour sa dot, sur sa portion de son feu père, Louis de La Barthe de Giscaro[1759].

Françoise de La Barthe, veuve de Fabien de Lort de Montramier, fut citée à Montesquieu, le 22 octobre 1688[1760]. Le 13 avril 1699, elle régla les successions de son mari et de son beau-père, avec Frédéric, Antoine, Jeanne et Paule de Lort[1761] (enfants de Victor.)

A la demande de George de Lort, fille de feu Fabien de Lort, sieur de Montramier, et de Françoise de La Barthe, à Montesquieu-Avantès, au château dit Carrère (à 250 m au nord-ouest de Montesquieu-Avantès), Françoise de La Barthe testa le 6 septembre 1718, faisant un legs de 1 000 livres à demoiselle de *Barès* (Varès), sa petite-fille, fille de noble Jean de *Barès* (Varès), sieur de Saint-Laurent, et de Catherine de Lort, sa fille, son épouse, instituant héritière universelle sa fille George de Lort, le testament fut ouvert le 14 avril 1719, en présence de Jean de Méritens, sieur de Pradals, de Philippe de Méritens, sieur de Pujol, et de Jean Pierre Périé, sieur de Lamothe[1762].

Ils eurent :

François de LORT, sieur de Montramier.

Il fut nommé légataire de sa tante Françoise de Lort, par son testament du 12 mars 1654. Il testa le 29 août 1677, instituant héritière universelle, sa mère, Françoise de La Barthe, à charge d'instituer héritière une de ses sœurs, fille de celle-ci. Après le décès dudit François de Lort, Toinette de Lort, épousa, par contrat du 31 mars 1678, Jean Louis de Méritens, sieur d'Angouas, sa mère, Françoise de Lort, lui constitua tous ses biens. Toinette de Lort, sans enfant, institua héritier universel son mari Jean Louis de Méritens, après son décès il y eut un différend avec ses sœurs qui prétendaient à l'hérédité de Toinette de Lort qui avait reçu 6 636 livres par le legs de son aïeule, demoiselle de La Mourère[1763].

[1756] AD. Ariège 5 E 7451

[1757] O'Gilvy , *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne.*

[1758] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.

[1759] Durègne, notaire de Betchat.

[1760] RP. Montesquieu.

[1761] Abbé Samiac, *Notes…*

[1762] AD. Ariège 5 E 7275 Saint-Girons.

[1763] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.

Catherine de LORT.
Elle fut baptisée, à Lescure (Ariège), le 24 janvier 1655[1764].
Elle épousa noble **Jean Bernard de *BARES* (de VARES**), seigneur de Saint-Laurent.
Ils eurent une fille, Jeanne, légataire de sa tante Catherine de Lort, par son testament du 22 juillet 1695 (infra.), cette fille dite demoiselle de *Barès* (Varès), ou une autre fille, fut instituée légataire de sa grand-mère Françoise de La Barthe, par son testament du 6 septembre 1718 (supra.)

Antoinette de LORT.
Toinette de Lort, femme de Jean Louis de Méritens, sieur d'Angouas, testa le 22 juillet 1695, à Montesquieu-Avantès, n'ayant aucun enfant (garçon) ni fille, faisant un legs à Françoise de La Barthe, sa mère, et des legs à Catin, Jeanneton et George de Lort, ses sœurs, à Jeanne, fille de sa sœur Catin, aux héritiers de Toinette de Solan, sa grand-mère, instituant héritier universel Jean de Mériens, sieur d'Angouas, son mari, qui avait reçu 1 000 livres, par son contrat de mariage[1765].
Elle avait épousé, par contrat du 31 mars 1698 (supra), **Jean Louis de MERITENS,** sieur d'Angouas.
Jean Louis de Méritens, sieur d'Angouas, mari de Toinette de Lort, fille et héritière de feu Fabien de Lort, sieur de Montramier, fit abandon aux consuls de Saint-Lizier, le 20 août 1678, d'un patu de maison dépendant de l'hérédité dudit sieur de Montramier[1766].
Louis de Méritens, sieur d'Angouas, faisant pour Toinette de Lort, sa femme, noble Jean Bernard de *Barès* (Varès), sieur de Saint-Laurent, faisant pour Catherine de Lort, sa femme, et Jeanne et George de Lort, sœurs des susdites, du lieu de Montesquieu, en qualité d'héritières de Fabien de Lort, prêtre et curé de Montesquieu, passèrent un acte, le 24 novembre 1690, concernant une pièce de terre confrontée par celle de Fabien et Roger de Lort, ou leurs hoirs, dont la rente constituait un obit fondé par feu François de Lort, sieur de La Quère, en faveur du curé dudit lieu, fut présent le sieur Jean Pierre Péré, sieur de Lamothe[1767]. Le 17 mai 1704, Jean Louis de Méritens, sieur d'Angouas, signa, comme témoin, à Lédar, un acte de cession faite par Jean Jacques de Solan de Saboulies[1768].

Jeanne de LORT.
Elle fut citée dans l'acte du 24 février 1690, concernant un obit (supra), et le 22 juillet 1695, dans le testament de Toinette de Lort, femme de Jean Louis de Méritens, sieur d'Angouas (supra.)

[1764] RP. Lescure.
[1765] AD. Ariège 5 E 7275 Saint-Girons.
[1766] Abbé Samiac, *Notes…*
[1767] AD.HG 5 E 7267 Saint-Girons.
[1768] Abbé Samiac, *Notes…*

Elle mourut, à Montesquieu, le 11 mars 1699, et y fut ensevelie, le lendemain, dans la chapelle de Saint-Joseph[1769].

On trouve par ailleurs un testament de Jeanne de Lort, fille de Fabien de Lort et de Françoise de La Barthe, daté du 16 février 1719, soit cette date est inexacte, soit il y eut deux sœurs homonymes. La testatrice demandait son ensevelissement dans l'église de Montesquieu-Avantès, au tombeau de ses ancêtres, faisait des legs à Anne de Lort, *sa fille naturelle*, à Catherine de Lort, sa sœur, à Jeanne de *Barès,* sa nièce, fille de Catherine de Lort, sa sœur, à Françoise de La Barthe, sa mère, instituait héritière universelle George de Lort, sa sœur, furent présents Pierre Périé, prêtre, et le sieur Jean Pierre Périé, sieur de Lamothe.[1770]

George de LORT.

Elle fut citée dans l'acte du 24 février 1690, concernant l'obit (supra) et le 22 juillet 1695, dans le testament de Toinette de Lort, femme de Jean Louis de Méritens, sieur d'Angouas (supra.)

Georgette de Lort de Montramier mourut à Montesquieu, le 20 septembre 1741, âgé de 92 ans[1771].

7.2 Victor de LORT, qui suit.

7.3 Françoise de LORT.

Françoise de Lort fut citée en 1650, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin[1772]. Elle testa le 12 mars 1654, nommant feu Jacques de Nostens, son mari, le sieur de Montramier, son frère et François de Lort, fils de celui-ci, son filleul, faisant un legs à sa fille Anne de Nostens et instituant héritière universelle sa fille aînée, Antoinette de Nostens[1773]. Françoise de Lort fut citée, le 15 mars 1658, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin[1774].

Françoise de Lort, veuve de M. de Nostens, bailla en afferme, le 18 mai 1668, à Ferréol Tersac et à Perrine Lasalle, les métairies et les biens que les héritiers de feu Louis Hector de Narbonne possédaient aux lieux d'Eycheil et de Saint-Girons, et la tuilerie en dépendant, au prix de 420 livres par an[1775]. Françoise de Lort, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin, fit la donation irrévocable, à Saint-Girons, le 12 septembre 1678, à son petit-fils François de Narbonne, seigneur d'Eycheil et de Mauvezin, de tous ses biens, présents et à venir, sous réserve de 500 livres et son habitation dans la maison de Lespoune[1776].

[1769] RP. Montesquieu(-Avantès)
[1770] AD. Ariège 5 E 7275 Saint-Girons.
[1771] RP. Montesquieu.
[1772] AD.HG 3 E 26213 Saleich.
[1773] AD.HG 3 E 26214 Saleich.
[1774] Abbé Samiac, *Notes…*
[1775] Abbé Samiac, *Notes…*
[1776] AD. Ariège, Pujol, notaire de Saint-Girons.

Françoise de Lort testa le 5 octobre 1687, nommant sa fille Anne de Nostens, mariée avec Jean de Coret, seigneur de La Barthe, faisant un legs à Louis de Narbonne, son petit-fils, rappelant la donation faite, le 12 septembre 1678, à François de Narbonne, mentionnant sa fille Catherine de Nostens, morte ab intestat, instituant héritier universel son petit-fils, François de Narbonne[1777].

Fille de Roger de Lort, sieur de La Mourère, elle avait épousé, avant le 13 janvier 1644, date d'une reconnaissance de dette, **Jacques de NOSTENS,** seigneur de Mauvezin (de-Prat, Ariège), fils de feu Pierre de NOSTENS, et de Bertrande du PAC, à cette date Jacques de Nostens, mentionnant son épouse, son beau-père, et feus ses parents, reconnut devoir 4 000 livres à son frère Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin[1778].

Leur fille Antoinette de Nostens, épousa, par contrat du 27 mai 1661, Louis de Narbonne, seigneur de Montégut, de Saint-Girons, parmi les présents, Roger de Lort, seigneur de La Mourère, aïeul de la future, dotée de 5 000 livres[1779].

Louis de Narbonne, seigneur vicomte de Saint-Girons, testa le 22 décembre 1666, nommant sa femme Toinette de Nostens, qui avait une sœur Anne de Nostens, Françoise de Lort, sa belle-mère, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin, instituant héritier universel François de Narbonne, son fils aîné, lui substituant Paul de Narbonne, son fils cadet, le testament, reçu par Rieupouilh, notaire de Prat, fut ouvert le 8 janvier 1667[1780].

VII Victor de LORT, seigneur de Montramier.

Victor de Lort, sieur de Montramier, signa le 17 avril 1665, une quittance donnée par Charles de Rochechouart, baron de Clermont et d'Aureville, et le 29 janvier 1667, il signa, à titre de témoin, un acte d'afferme du moulin de Lédar, appartenant à Jean de Roquemaurel, seigneur de Montégut[1781]. Victor de Lort, habitant Sentaraille, mourut avant 1699, ayant pour enfants, Antoine, Frédéric, Jeanne et Paule. Ces enfants avaient des droits sur la succession de Fabien de Lort, sieur de Montramier et sur celle de son fils François de Lort, sieur de Montramier, morts l'un et l'autre, avant 1699, tels que c'est expliqué dans un acte du 5 janvier 1699 (infra.) Le 13 octobre 1699, Françoise de La Barthe, veuve dudit Fabien de Lort et mère dudit François, régla, avec Frédéric, Antoine, Jeanne et Paule de Lort, les droits qu'ils avaient sur les successions desdits sieurs de Montramier, en leur cédant pour 1 000 livres de terres, dans la juridiction de Montesquieu[1782].

Marie Marthe de Maylin, fille de feu noble Blaise de Maylin, habitant Rouède, en Comminges, céda tous ses biens, le 7 février 1667, à Victor de Lort, son beau-frère, se réservant 50 livres, à la charge de l'habiller et de la nourrir[1783].

[1777] AD.HG 3 E 26260 Saleich.
[1778] AD.HG 3 E 26211 Saleich.
[1779] AD. Gers Vergès I 2598, Jean Rieupoulh, notaire de Cazavet, résidant à Prat ; AD. Ariège 5 E 9222
[1780] AD. Gers Vergès I 2597
[1781] Abbé Samiac, *Notes…*
[1782] Abbé Samiac, *Notes…*
[1783] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.

Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1665[1784], **Marthe de MAYLIN**[1785], fille de noble Blaise de MAYLIN, lequel avait épousé dès 1616 Jeanne de Noguès[1786].
Ils eurent :

8.1 Roger de LORT.
Cité le 4 juin 1669, dans le testament de son grand-père Roger de Lort, seigneur de La Mourère, comme fils de Victor de Lort, il n'apparaît plus ensuite[1787].

8.2 Frédéric de LORT, qui suit.

8.3 Antoine de LORT.
Il était, en 1699, garde du corps du roi.

8.4 Jeanne de LORT.
Elle testa à Saint-Girons le 7 avril 1699.

8.5 Paule de LORT de Saint-Victor.
Paule de Lort, âgée de 72 ans, épouse de M. de Las Cabanes, mourut à Montesquieu, le 18 juillet 1733[1788].
Paule de Lort de Saint-Victor avait épousé, le 20 juillet 1708, à Montesquieu-Avantès, noble **Paul de GRENIER,** sieur de Las Cabanes[1789], le marié appartenait à une famille de gentilshommes-verriers.
Leur contrat de mariage fut insinué le 30 mars 1725, la mariée était dotée de 900 livres[1790].

VIII Richard **Frédéric de LORT,** seigneur de Saint-Victor
Il fut capitaine au régiment d'infanterie étranger de Péri.
Le 5 janvier 1699, Frédéric de Lort, sieur de Saint-Victor, capitaine au régiment de Péri, faisant pour Antoine de Lort, garde du corps de Sa Majesté, et Paule et Jeanne de Lort, son frère et ses sœurs, enfants de feu Victor de Lort, habitant Sentaraille, était demandeur de 1 000 livres à Françoise de La Barthe, veuve de Fabien de Lort, sieur de Montramier, héritier fideicommis de François de Lort, seigneur de Montesquieu, pour la moitié de la métairie de Sentaraille, ainsi que feu Roger de Lort, sieur de La Mourère, son aïeul, s'était réservé par le contrat de mariage dudit feu Fabien de Lort, et le testament du 12 février 1670, en faveur dudit sieur de Saint-Victor[1791].
Frédéric de Lort, sieur de Saint-Victor, capitaine au régiment d'infanterie étrangère de Péri, et son frère Antoine de Lort, baillèrent, le 3 février 1700, la métairie de Caulet, dans la

[1784] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* tome II, contrat passé devant Me Rieupouilh.
[1785] La Chesnaye-Desbois.
[1786] AD.HG 3 E 27835 Aspet
[1787] AD.HG 5 E 7260 Saint-Girons.
[1788] RP. Montesquieu.
[1789] RP. Montesquieu.
[1790] AD. Ariège 2 C 466, Barbe, notaire de Campagne.
[1791] AD. Ariège 5 E 7236 Saint-Girons

juridiction de Montesquieu-Avantès, telle qu'ils l'avaient prise de Françoise de La Barthe, veuve de Fabien de Lort de Montramier[1792].
Il avait épousé, en premières noces par contrat du 10 janvier 1708, **Marie Josèphe Henriette de LENFANT de Coq Fontaine,** née à Sélestat, le 13 octobre 1682, elle y mourut le 19 février 1719[1793], dite fille de François de LENFANT de Coq Fontaine, colonel de cavalerie, et de Marie Agnès de BOULANGER du VERGER[1794].
Il avait épousé, en secondes noces à Sélestat, église de Saint-Louis, le 17 octobre 1726, **Marie Anne Rose BRUNCK,** née à Sélestat le 28 avril 1703, fille de François Antoine Brunck, docteur en médecine, bourgmestrre de Sélestat, et de Rose Curie[1795]
Enfants du premier lit :

9.1 Charles Frédéric de LORT, qui suit.

9.2 Elisabeth **Agnès de LORT.**
Elle épousa, en 1752, **Maximilien de LORT de Montesquieu,** ce qui les concerne est reporté au chapitre II (9.12).

9.3 à 9.8 Jourdain, Agnès Louise Félix, Thomas, Jean François André, Frédéric, François Mathias de LORT.

Enfants du second lit :

9.9 Jeanne Madeleine de LORT.
Née le 10 janvier 1765, elle mourut le 21 août 1779, sans alliance.
Elle avait été reçue demoiselle de Saint-Cyr sur preuves du 27 janvier 1744, en sortit le 6 février 1755, et fut dotée le 166 décembre 1757, elle fut religieuse visitandine[1796].

9.10 à 9.20, 6 fils et 4 filles.

IX Charles Frédéric de LORT, seigneur de Tauville, Saint-Maurice et Saint-Pierrebois (Vosges.)
Il fut maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis, lieutenant pour le roi au gouvernement de Strasbourg.
Il présenta, avec son beau-frère, Maximilien de Lort de Montesquieu, une requête auprès de Stanislas, roi de Pologne, pour reconnaître leur noblesse, ce qui fut agréé le 12 mars 1764[1797].
Pierre-Paul de Faydit de Terssac, major au régiment d'Artois, relate quelques fais quand il était à Huningue. «En novembre 1767, je vis à Strasbourg, où je fis quelques voyages, le baron de Lort, maréchal de camp, commandant de la place, et sa famille. Je fus très bien reçu

[1792] AD. Ariège 5 E 7236 Saint-Girons.
[1793] Etienne Léger, *op.cit.,* t. II, Herman, notaire de Sélestat
[1794] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Lort,* la preuve n'est pas fournie.
[1795] Etienne Léger, *op.cit.,* II, qui indique leur fille leurs 7 fils et 4 filles.
[1796] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. 2.
[1797] Abbé Duclos, *op.cit., Preuves de 1764.*

dans cette maison ». « Nous quittâmes Huningue, au mois d'octobre 1769, pour nous rendre à Dunkerque. Au moment du départ, je fis un voyage pour aller voir le baron de Lort de Saint-Victor, commandant de Strasbourg, qui était à sa terre de Tauville, à quelques lieues de Schelestadt (Sélestat), dans les Vosges ». Ensuite Pierre-Paul de Faydit de Terssac se maria, en 1779, à Montesquieu-Avantès, avec Jeanne de Cabalby, et étant en garnison obtint « une permission, pour aller passer quelques jours chez M. de Lort, lieutenant du roi à Strasbourg. Sa campagne était à 12 ou 15 lieues de cette ville ; je m'y rendis effectivement, mais je m'y arrêtai que quelques jours[1798]. »
Charles Frédéric de Lort avait épousé **Angélique Nicole de MARCLESY,** fille de Jean Joseph Nicolas de MARCLESY, colonel commandant le régiment suisse de Courtau[1799], et de Marie Catherine Jeanne LE LABOUREUR[1800], d'où postérité.

IV
Personnes isolées

Les actes font apparaître des personnes de ce nom, habitant la même région que celle des trois branches supra, dont certaines ne sont pas qualifiées nobles, parfois alliées à des personnes nobles, d'autres qualifiées nobles dans des régions différentes (autres que celle des seigneurs de Sérignan), qui sont exclues de ce qui suit.

Noble Thomas de Lort, habitant Saint-Lizier, fut présent le 10 février 1603, au contrat de mariage de Jean Antoine de Vendômois, seigneur de Sentaraille, et de Catherine de Serres[1801].

Catherine de Lort, veuve de noble Jean Dorie, de Rimont, acheta, le 2 mars 1617, un pré à Rimont[1802].

Marguerite de Lort du Pesqué, religieuse au couvent de Sainte-Croix(-Volvestre), puis prieure de ce couvent fut citée de 1635[1803] à 1661 au moins[1804].
Demoiselle Hilaire de Lort du Pesqué, de Saint-Lizier, reçut, en 1661, une donation de plusieurs membres de la famille Itillie[1805].

1754, Donation par noble François et Maximilien de Rieux de La Salle, garde du corps, et leur sœur, habitants Saint-Girons, à leur frère aîné, Paul de Rieux de La Salle, à l'occasion de son mariage avec demoiselle *Guagne* de Lort[1806].

[1798] *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1901, Mémoires du comte Pierre-Paul de Faydit de Terssac, major au régiment d'Artois, pp.85, 92 et 95.
[1799] La Chesnaye-Desbois.
[1800] Etienne Léger, *op.cit.,* II
[1801] AD.HG 3 E 289, Ferrery, notaire de Muret.
[1802] Abbé Samiac, *Notes…*
[1803] AD. Ariège 3 E 10479 Sainte-Croix
[1804] AD.HG 3 E 16192 Plan Volvestre.
[1805] AD.HG 3 E 16192 Plan Volvestre.
[1806] AD. Ariège B 150.

Charles Maximilien de Lort, curé, fut le parrain, le 15 août 1805, à Saint-Girons, de Marie Gabrielle Eléonore de Roquemaurel, fille de Melchior de Roquemaurel et d'Anne Servat[1807].

.

Douillac, révision le 15 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1807] RP. Saint-Girons.

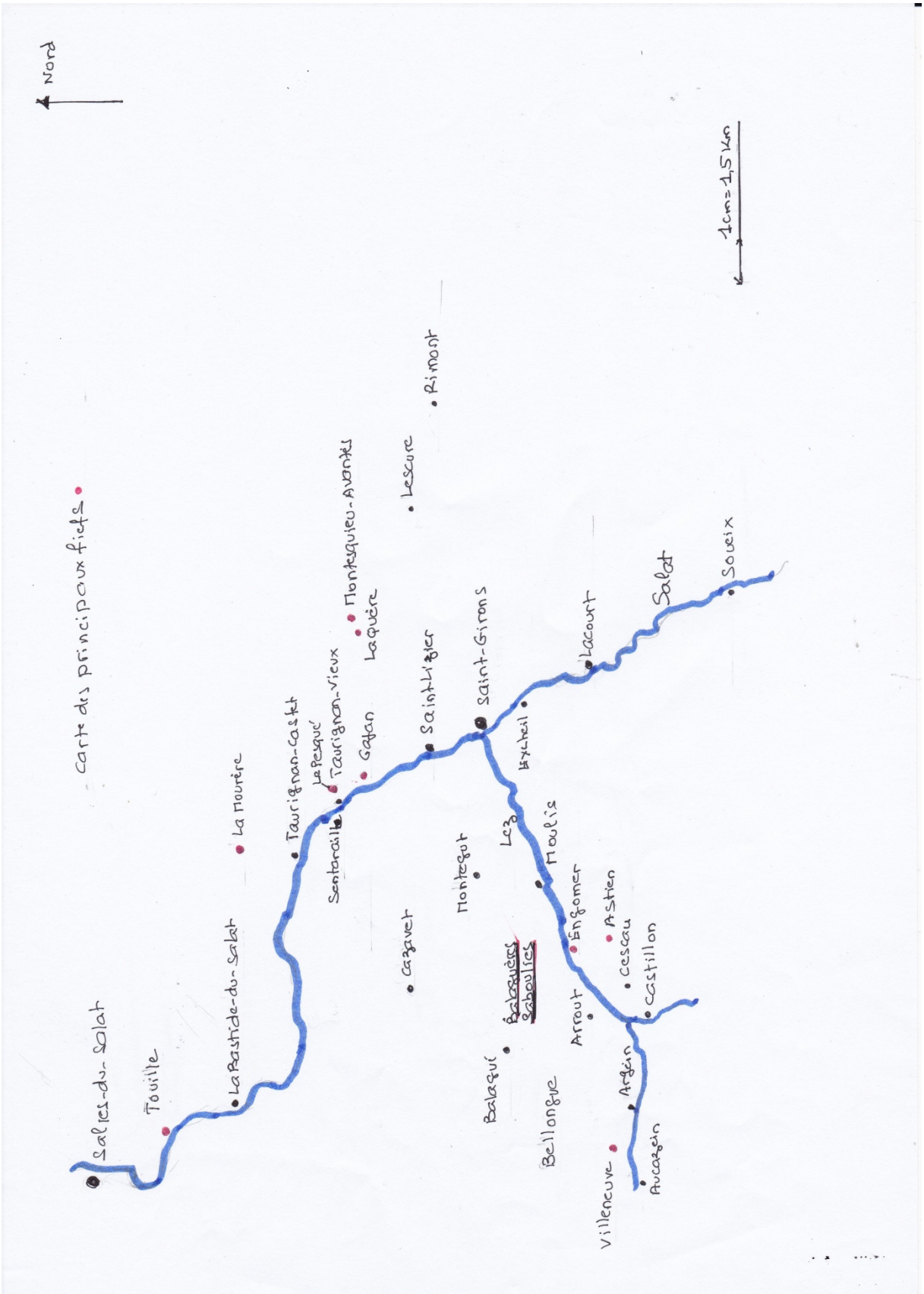
Nord
1cm=1,5km
Carte des principaux fiefs
Salies-du-Salat
Touille
La Bastide-du-Salat
La Mourère
Taurignan-Castet
Le Pesqué
Taurignan-Vieux
Sentaraille
Gajan
Montesquieu-Avantès
Laquère
Lescure
Rimont
Saint-Lizier
Saint-Girons
Lacourt
Salat
Soueix
Hycheil
Lez
Moulis
Montegut
Engomer
Astien
Cescau
Castillon
Cazavet
Balaguères
Saboulies
Arrout
Argein
Balagué
Bellongue
Villeneuve
Aucazein

Famille de NOS

I Premiers degrés **p.291**

II Seigneurs de Montmaur, Montauriol **p.291**

III Branche de Toulouse **p.301**

IV Seigneurs de Vigoulet **p.305**

V Personnes isolées **p.315**

Carte **p.317**

Une généalogie de la famille de Nos (alias Denos), connue à Toulouse depuis le 15ème siècle, a été publiée par André Navelle[1808], le document qui suit la complète et la corrige parfois grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier, notamment pour la branche des seigneurs de Montauriol, et d'autres sources.

Cette famille portait : « D'or au pin de sinople, à un éléphant de sable, passant au pied, chargé d'une tour d'argent, maçonnée de sable[1809] » alias : « Parti au premier de gueules, à un éléphant passant d'argent, portant sur son dos une tour crénelée d'argent, maçonnée et ajourée de sable; au deuxième, d'azur, au chevron d'or, sommé d'un aigle essorant d'argent[1810]» ces dernières armes figurent au dessus d'un portrait de Jean de Nos, écuyer, seigneur de Malecefique, capitoul en 1559-1560[1811].

I
Premiers degrés

Alphonse Brémond cite plusieurs personnes de ce nom, qui appartenaient peut-être à cette famille.

Gaillard de Nos, chevalier, capitoul en 1407.

Guillaume de Nos, bourgeois, capitoul en 1436.

Jean de Nos, bourgeois, capitoul en 1445.

et

Jacques de Nos, écuyer, capitoul en 1476, qui doit être le premier degré de la filiation suivie.

II
Seigneurs de Montmaur, Montauriol

I Noble **Jacques de NOS,** seigneur de Montmaur (à 12 km au nord-ouest de Castelnaudary, Aude.)

Il fut marchand et fut cité noble dans la plupart des actes ; il apparaît parfois avec le nom de Danos, comme certains de ses enfants.

Il doit très probablement être Jacques de Nos, écuyer, capitoul en 1476, cité par Alphonse Brémond (supra.)

Noble Jacques de Nos fit un testament, le 17 octobre 1500, et un premier codicille à ce testament, le 31 octobre suivant, faisant des legs à sa femme en cas de décès de son fils Pierre ; à sa fille Lisette, épouse de Guillaume Laurens d'Aurival ; à Marie de Boscredon, fille de Jean, son associé ; léguant 200 livres à sa fille Johanelle et à Peyrot Cassé, marchand. Il fit un second codicille le 10 novembre suivant, instituant héritier universel Pierre de Nos, nommant tuteurs sa mère (de Pierre), noble Anne de Vie, Jean de Boscredon et Guillaume Laurens d'Aurival, son gendre[1812].

[1808] André Navelle, *op.cit.,* t. VIII, pp. 59-69.

[1809] Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pouvant pour servie à l'histoire de France,* t. II, p.47, attribue ces armes à la branche des seigneurs de Montauriol.

[1810] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* vol. 1, p. 275, attribue ces armes à Jean de Nos, seigneur de Malecifique, fils d'Hélie de Nos.

[1811] Christian Cau, *Les capitouls de Toulouse,* Éditions Privat, 1990, p.103.

[1812] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 59, produisant AD.HG 3 E 5417, Mandinelli, notaire.

Jacques de Nos, bourgeois, mourut le 25 novembre 1500 et fut inhumé le lendemain au couvent des Augustins, une messe anniversaire fut célébrée le 25 novembre 1501, des legs furent payés à cette date[1813].
Jacques de Nos avait un frère Mathieu de Nos qui fut le parrain de son neveu homonyme, fils de Jacques et eut un fils Hugues, cité en 1501, et une sœur Bonnette de Nos qui épousa N…del Siri, dont la postérité apparaît dans des actes[1814].
Le 3 octobre 1503, eut lieu une transaction entre nobles Jean de Nos, aîné, Mathieu de Nos, Jean de Nos, jeune, seigneur de Vigoulet, Peyronne de Nos, épouse d'Antoine Chassaignas, Barthélemy del Siri et Jeanne del Siri, épouse de Pierre Fargues., noble Guillaume Laurens d'Aurival, mari de Lisette de Nos, sur l'hérédité de feu noble Jacques de Nos, seigneur de Montmaur, Barthélemy et Jeanne del Siri, furent dits neveu et nièce de feu Jacques. Lisette et Peyronne de Nos et les neveux cédèrent leurs droits à l'hérédité à noble Jean de Nos, jeune, qui versera 400 livres à noble Peyronne de Nos, plus une rente, 250 livres à Barthélemy del Siri et à 200 livres à Jeanne del Siri, il paiera en outre 2 000 livres de legs pieux et promet 1000 livres à Mathieu et 2 500 livres à Jean, aîné[1815].
Le 16 décembre 1503, suite à un procès entre Anne de Vie et Guillaume Laurens d'Aurival, mari de Lisette de Nos, contre le Procureur général, dans lequel étaient parties Barthélemy del Siry, Jeanne de Siry, Jean de Nos, aîné, Jeanne de Nos, Jean de Nos, jeune, seigneur de Vigoulet, Mathieu et Peyronne de Nos, contre Hélips de Lespinasse et Ramond de Vie, soi-disant héritiers testamentaires de feue Anne de Vie, décédée pendant le procès, il fut arrêté qu'une enquête était à faire, toutefois 2 000 livres de l'hérédité de feu Jacques de Nos, seront distribuées aux pauvres des hôpitaux par Guillaume Laurens, exécuteur testamentaire[1816].Dans le même procès la Cour accorda le 25 mai 1519, 300 écus 5 sols aux héritiers d'Anne de Vie et 1 000 livres à Barthélemy, Jean, Bertrand et Jeanne del Siry, héritiers de feue Bonnette de Nos, leur-mère[1817].
Jacques de Nos avait épousé, en secondes noces noble **Agnès de VIE,** qui mourut avant le 16 décembre 1603 (supra.)
D'une première épouse inconnue il eut :

2.1 Mathieu de NOS, qui suit.

2.2 Jean de NOS, aîné, qui suivra

2.3 Jean de NOS, jeune, **auteur de la branche des seigneurs de Vigoulet.**

2.4 Lisette (Hélix, Alix) de NOS, dame de Malecificat (venant de son second mari, ce lieu, dit parfois Malecifique, semble être un château dans Toulouse.)
Lisette de Nos, veuve de Guillaume d'Aurival fit un arrentement en avril 1525[1818]

[1813] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 59, produisant AD.HG 3 E 5415, Mandinelli, notaire.
[1814] André Navelle, *op.cit., ;* VIII, p. 60.
[1815] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 59, produisant AD.HG 3 E 5419, Mandinelli, notaire.
[1816] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.59, produisant AD.HG B 12.
[1817] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 59, produisant AD.HG B 14.
[1818] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 33 E 8170, Peyreilhe, notaire.

Le 1er mars 1529, dite épouse de Guillaume d'Aurival, dans un procès contre le Procureur général et Jean de Nos, jeune, seigneur de Vigoulet, vu le testament de feu Jacques de Nos, la Cour adjugea à Lisette de Nos une part et demi de l'uchau du moulin du Château Narbonnais, 2 maisons rue des Changes et 1 000 écus[1819].

Lisette de Nos avait épousé, en premières noces, **Jean VALETTE,** marchand, dont elle eut une fille, Germaine Valette, qui mourut avant le 15 février 1499, à cette date Lisette de Nos, fille de Jacques, veuve de Jean Valette, marchand, héritière de sa fille feue Germaine Valette, sa fille, était en procès contre Jacques Valette, marchand de Toulouse[1820].

Le 27 février 1542, Hélix de Nos donna l'hérédité de feu Simon de Nos (dont elle avait été instituée héritière universelle, par son testament du 22 février 1542), à noble Jean de Nos, bourgeois de Toulouse, sauf les habits se trouvant au château de Malecificat et une maison à Toulouse[1821].

Noble Hélix de Nos, dame de Malecificat, testa le 8 avril 1552, demandant son inhumation au couvent des Augustins, devant le grand autel, dans la tombe de ses prédécesseurs. Elle fit des legs : 100 livres, à la fille de sa nièce Renée, épouse de M. de Caladrier ; 400 livres à Georgette de Nos, fille de feu Mathieu, son frère ; 200 livres, à sa nièce Françoise de Nos, fille de feu Jean. Elle institua héritiers universels François de Nos, fils de feu Jean, son frère, et Jean de Nos, élève au collège de Foix[1822].

Elle avait épousé, en secondes noces, avant le 19 octobre 1499, **Guillaume Laurens d'AURIVAL,** seigneur de Malecificat, à cette date Jacques de Nos donna à sa fille Lisette, épouse de Guillaume Laurens d'Aurival, les lieux de Pechbusque (à 1 km à l'est de Vieille-Toulouse, Haute-Garonne) et Vigoulet (à 2 km au sud-est de Vieille-Toulouse, Haute-Garonne)[1823]. Guillaume Laurens d'Aurival appartenait à une famille noble connue à Toulouse dès le 13ème siècle. Guillaume Laurens d'Aurival, écuyer, capitoul en 1502, portait : « de gueules, au lion rampant d'or » ; Guillaume d'Aurival, dénombra le 15 janvier 1503, devant les capitouls, les fiefs nobles de Malécifique, et de Pechbusque qu'il possédait. Il figura au rôle des nobles de la cité de Toulouse, dressé en 1522, pour un archer et une demi-lance. En 1522, il renouvela son dénombrement[1824].Guillaume d'Aurival testa le 25 mars 1523, nommant Germaine de Nos, nièce de Lisette, sa filleule, et mourut avant octobre 1523[1825].

2.5 Peyronne de NOS.

Elle épousa, en premières noces, avant le 14 septembre 1499, date du contrat de mariage de son frère Pierre, avec Marie de Boscredon, **André CHASSAIGNAS,** qui

---

[1819] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG B 22.

[1820] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.61, produisant AD.HG B 2010.

[1821] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 3 E 8139, Teysseire, notaire.

[1822] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.61, produisant AD.HG 3 E 4224, P. Gautier, notaire.

[1823] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 3 E 5414, Mandinelli, notaire. Cet auteur écrit Guillaume LAURENS d'AURIVAL, Laurens étant utilisé comme patronyme, ce qui semble contredit par le fait que l'époux de Lisette de Nos est parfois dit Guillaume d'Aurival et que la famille d'Aurival tenait Pechbusque.

[1824] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol. 1, p. 49.

[1825] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, se référant à AD.HG 3 E 6377, A. Posoles, notaire, pour le testament.

fut témoin à ce contrat, ce dernier fut cité le 3 novembre 1503, date d'une transaction (supra),

Elle épousa en secondes noces, avant le le 11 décembre 1509, date à laquelle elle fut citée avec son second mari noble **Guiraud (Géraud) ROGER,** bourgeois. Le 14 août 1512, eut lieu une vente d'une rente à noble Peyronne de Nos, épouse de noble Guiraud Roger, bourgeois[1826].

2.6 Jeanne de NOS.

Jeanne de Nos, veuve de Pierre Delcassé, testa le 10 janvier 1510, demandant son inhumation au couvent des Augustins, dans a tombe de ses parents, léguant 400 livres à sa fille Jeanne et instituant héritier universel son fils Charles[1827].

Elle avait épousé, par contrat du 31 janvier 1500, nommant son père, étant dotée de 800 livres, **Pierre DELCASSE,** fils de Pierre DELCASSE, bourgeois, et de Raymonde de GRAY[1828]. Peyrot Cassé (Delcassé), marchand, fut cité le 31 octobre 1500, dans le testament de son beau-père Jacques de Nos (supra.)

Enfant du second lit :

2.7 Noble Pierre de NOS.

Il fut promis tout jeune en mariage, par contrat du 14 septembre 1499, à **Marie de *BOSCREDON* (BOSREDON)** dotée de 500 livres, fille de noble Jean de *BOSCREDON*, Antoine Chassaignas, gendre de Jacques de Nos, fut témoin[1829], il mourut avant que le mariage soit célébré, Jean de *Boscredon*, coseigneur de Montauriol, était un marchand de Toulouse associé à Jacques de Nos, il avait épousé en secondes noces noble Gabrielle Boix[1830], la fille de ces derniers, Marie de *Boscredon*, après ses fiançailles avec Pierre de Nos, épousa noble Henri de Puybusque, seigneur de La Landelle, fils de Raymond de Puybusque, damoiseau, seigneur de Gagnac, et de Fleur Bastier de Castelnau, sa deuxième épouse, il testa le 9 mars 1537 (n.st), d'où postérité.[1831]

La famille du fiancé de Pierre de Nos est nommée de Boscredon par André Navelle, alors qu'Alphonse Brémond qui utilise les preuves de noblesse la nomme de Bosredon et mentionne plusieurs membres de cette famille comme capitouls, parmi ceux-ci Antoine de Bosredon, capitoul en 1543-1544, est nommé ainsi par Christian Cau, d'après son portrait[1832]. Cette famille tint, entre autres Montauriol ;

[1826] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 3 E 2757, Clavelli, notaire (acte de 1509), AD.HG 3 E 4052, Forestier, notaire, (acte de 1512.)

[1827] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 39, produisant AD.HG 3 E 2788, Clavelli, notaire.

[1828] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 3 E 5415, Mandinelli, notaire.

[1829] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 3 E 5417, Mandinelli, notaire.

[1830] André Navelle, *op.cit.,* II, pp. 240-242, produisant les preuves.

[1831] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1825 ; André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 315.

[1832] Christian Cau ,*op.cit.,* p.100.

II Noble **Mathieu de NOS,** seigneur de Montmaur, puis seigneur de Montauriol (à 10 km au sud-est de Castelnaudary, Aude), et de Molleville (à 3 km au nord de Montauriol), puis seigneur de Sanches (à 4 km au sud de Montréal, Aude).
Toute sa descendance étant qualifiée noble nous n'indiquerons plus cette qualification pour lui et sa descendance.
Mathieu de Nos, baron de Montmaur, au diocèse de Saint-Papoul, donna, le 25 février 1501, une maison et une vigne à Hugues de Nos, fils de N…de Nos, oncle et parrain de Mathieu[1833].
Le 6 avril 1512, eut lieu une transaction entre Gaston de Foix, comte de Caraman, baron de Coarraze, Navailles, et Mathieu de Nos. Feu Jacques de Nos, avait acquis la seigneurie de Montmaur par vente judiciaire et décret du Parlement, contre feu Jean de Foix, père de Gaston. Ce dernier abandonna toute prétention sur Montmaur, moyennant 1 000 livres[1834].
Mathieu de Nos avait reçu la seigneurie de Montmaur, de son père, lors de son premier mariage, il l'échangea, le 15 avril 1512, avec Hugues et Jean Boysson, père et fils, contre les seigneuries de Montauriol et de Molleville. En juillet 1532, il échangea avec Nicolas Hélie, docteur en droit, seigneur de Villarzel (-du-Razès, à 8 km au sud-est de Montréal, Aude), la seigneurie de Montauriol contre une partie du lieu de Sanches, une métairie à Montréal et un fief noble à Cailhau (à 5 km au sud de Montréal, Aude), ceci fut rappelé dans une transaction du 26 juin 1535, entre Mathieu de Nos, seigneur de Sanches, son fils Antoine de Nos et Nicolas Hélie, docteur en droit, seigneur de Montauriol, lieutenant du sénéchal de Carcassonne, et noble Jean Boysson, oncle et tuteur des héritiers d'Hugues Boysson, seigneur de Montmaur[1835].
Le 12 mai 1512, noble Clément Rigaud, recteur de Sainte-Marie de Baraigne et de son annexe de Molleville, au diocèse de Saint-Papoul, avait fait un arrentement à Mathieu de Nos, seigneur de Montauriol et de Molleville[1836]. Mathieu de Nos, avait donné Montauriol à feu son fils Jean, avec retour en cas de décès à feu Séverin, autre fils, puis à Antoine ; en cas de décès d'Antoine, Montauriol devait revenir aux enfants de sa seconde épouse, Marthe de Varagne, le 28 octobre 1516, l'accord donna le territoire de Sanches à Antoine, plus 1 000 livres, Antoine ratifia la permutation[1837], (Montauriol fit retour aux Nos par la vente de Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, à son beau-frère Jean de Nos, mari d'Anne du Pac, cette vente fut confirmée par un arrêt du Parlement du 19 mai 1575 (infra.)
Le 3 juillet 1533, noble Mathieu de Nos, marié avec Marthe de Varagne, et leurs fils, vendirent à Simon d'Arnave, seigneur de Saint-Amadou, la juridiction haute, moyenne et basse de Molleville, avec les bâtiments, prés, et vignes, tenus à cause de la dot de Marthe de Varagne, pour 1 217 livres[1838]. Mathieu de Nos testa le 11 mai 1535[1839], et mourut avant le 22 février 1542 (n.st.), date du testament de son fils Simon, demandant son inhumation dans la tombe de ses père et mère), il fut cité feu le 26 février 1543, date d'une quittance de dot de sa fille Marthe qui avait épousé Olivier de La Tronche, écuyer, seigneur de Carandier (infra.)

[1833] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 61, produisant AD.HG 3 E 7106, Seguin, notaire.
[1834] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.61, produisant AD.HG 3 E 5423, Mandinelli, notaire.
[1835] André Navelli, *op.cit.,* VIII, p. 62, produisant une transaction du 24 juin 1535, AD.HG 3 E 2787, Clavelli, notaire, rappelant l'historique des échanges et la donation de Jacques de Nos à son fils Mathieu, en 1485.
[1836] AD.HG 3 E 7073.
[1837] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 62.
[1838] AD.HG E 1419, Pierre Juriani, notaire de Villefranhe.
[1839] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 47.

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 7 février 1485 (n.st), **Jeanne de LAURENS,** fille de Jean de LAURENS, écuyer, seigneur de Soupets, coseigneur de Puginier (du chef de sa femme), et de Jeanne de *GARRIGIA* (LAGARRIGUE), cette dernière fille d'Etienne de *GARRIGIA*, chevalier, coseigneur de Bannières[1840], les actes font apparaître l'orthographe latine Garrigia puis l'orthographe Lagarrigue qui doit être retenue.
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 3 août 1513, à Mas Saintes Puelles, **Marthe de VARAGNE,** dotée de 400 livres, fille de Jean de VARAGNE, seigneur de *Larlenque*[1841] (La Relenque, en Fajac-la-Relenque, Aude)
Enfants du premier lit (André Navelle, pour ce aqui les concerne) :

3.1 Jean de NOS, il mourut avant le 28 octobre 1516.

3.2 Séverin de NOS, il mourut avant le 28 octobre 1516.

3.3 Antoine de NOS, seigneur de Sanches.
Cité avec son père dans la transaction du 26 juin 1535, il testa le 2 septembre 1568[1842].

3.4 Germaine de NOS.
Germaine de Nos, veuve et héritière de son premier mari, Bernard de Lescure, seigneur d'Auzits, était en procès le 1er février 1533, pour restitution de dot, contre Madeleine Hunaud, cette dernière et Françoise de Lescure, sa fille furent condamnées, le 31 décembre 1533, à payer, 652 livres en déduction de sa dot[1843].
Germaine de Nos testa le 23 août 1533, à Malecificat, demandant son inhumation en l'église de Saint-Jean de Kyrie Eleison, à Castelmaurou (à 12 km au nord-est de Toulouse). Elle légua à son père, Mathieu de Nos, 50 livres de reste de sa dot ; légua à sa sœur, Marthe, une gonelle ; fit un legs à sa sœur Jeanne, religieuse et institua héritière universelle Lisette de Nos, dame de Malecificat[1844]. Elle n'apparaît plus après le 9 janvier 1557, date à laquelle elle fut citée avec son 4ème mari
Elle avait épousé, en premières noces, étant dotée de 1 000 livres, noble **Bernard de LESCURE,** seigneur d'Auzits, fils de noble François de LESCURE, seigneur d'Auzits, coseigneur de Pibrac (à 12 km à l'ouest de Toulouse), et de Senhore de CALMETTE[1845]. Bernard de Lescure et sa femme Germaine de Nos, testèrent le 28 avril 1528, demandant leur inhumation en l' église de Bourg Saint-Bernard (Haute-Garonne), Bernard de Lescure institua héritier universel le posthume ou sa femme[1846]
Elle avait épousé, en deuxièmes noces, par contrat du 13 janvier 1536, étant dotée de 2 500 livres, noble **Jean BASTIER,** coseigneur d'Issus (Haute-Garonne)[1847], fils de Pierre BASTIER, coseigneur d'Issus, et d'Audiette de TOUTENS[1848].

[1840] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.40, produisant la preuve.
[1841] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.61
[1842] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 62, se référant à AD. Aude E 101.
[1843] AD.HG B 27.
[1844] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.62-63, produisant AD.HG 3 E 8134, Teysseire, notaire.
[1845] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 231, produisant la preuve.
[1846] André Navelle , *op.cit.,* VIII, p. 62, produisant AD.HG 3 E 11845 n°5553.
[1847] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant AD.HG 3 E 11783.

Jean Bastier mourut avant le 17 août 1545, date à laquelle Germaine de Nos, sa veuve, ayant des droits sur les biens de feu Mathieu de Nos, seigneur de Sanches, son père, suite à un procès contre feu Nicolas Hélie, écuyer, seigneur de Villarzel, poursuivi par le fils de ce dernier, Pierre Hélie et par Antoine de Nos, seigneur de Sanches, reçut 200 livres[1849].

Elle avait épousé, en troisièmes noces, par contrat du 22 janvier 1547, noble **Bernard de GORGUE** (peut-être GOURGUE), de Mont-de-Marsan (Landes), le même jour, Germaine de Nos, veuve de Jean Bastier, coseigneur d'Issus, en cas de décès donna 1 000 livres, à son futur époux, pour en disposer à sa volonté[1850]. Bernard de Gorgue mourut avant le 3 juillet 1551, date à laquelle Germaine de Nos, sa veuve, vendit des biens pour s'acquitter d'un prêt de 300 livres qu'ils devaient à Bernard de Pinsum, avocat au Parlement[1851].

Gabrielle de Nos, coseigneuresse d'Issus, avait épousé, en quatrièmes noces, avant le 9 janvier 1557(n.st.), **Georges CAVALIER,** à cette date, nommant son mari, elle vendit des terres, à Issus, à Pierre Col, marchand de Toulouse[1852].

3.5 Jeanne de NOS, religieuse de Sainte-Claire.

Dite religieuse de Saint-Claire elle fut instituée légataire de sa sœur Gabrielle, par le testament de celle-ci du 23 août 1533.

Enfants du second lit (André Navelle pour ce qui les concerne) :

3.6 Jean de NOS, qui suit.

3.7 Marthe de NOS.

Selon une quittance de dot du 26 février 1543, Marthe de Nos, fille de feu Mathieu de Nos, seigneur de Sanches, avait épousé **Olivier de LA TRONCHE,** écuyer, seigneur de Carandier, les frères de l'épouse lui avaient constitué 400 livres de dot, sa tante Hélix de Nos lui avait constitué 100 livres plus 2 robes, les 100 livres furent payées à cette date[1853].

3.8 Raymond de NOS.

A la suite d'une contestation entre Raymond et Jean de Nos, frères, le sénéchal de Carcassonne adjugea, le 19 novembre 1571, à Raymond, le seizième de la place de Sanches, pour son droit de légitime sur les biens de feu Mathieu de Nos, leur père[1854].

III Jean de NOS, seigneur de Montauriol.

[1848] André Navelle, *op.cit.,* II, pp. 34, 35, produisant la preuve.
[1849] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant AD.HG 3 E 5212, Lobeyrie, notaire.
[1850] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant AD.HG 3 E 11785 et AD.HG 3 E 1375, Bolaroti, notaire.
[1851] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.63, produisant AD.HG 3 E 6861, Rouzier, notaire.
[1852] André Navelle, *op.cit., VIII, p. 63,* produisant AD.HG 3 E 4488, Dujardin, notaire.
[1853] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.63, produisant AD.HG 3 E 6332, de Ponte, notaire.
[1854] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant AD.HG B 66 f°11.

André Navelle qui indique son ascendance et son mariage, ignore sa descendance qui est indiquée par le marquis d'Aubais et d'autres actes.
Le 19 mai 1575, Jean d'Hélie, seigneur de Villarzel, fut condamné à rendre Montauriol à Jean de Nos qui devra délaisser la place de Sanches à Jean d'Hélie[1855]. Jean de Nos, seigneur de Montauriol, mourut avant le 5 février 1595 date du contrat de mariage de sa fille Anne avec Jean d'Escornebœuf, seigneur de La Pomarède (infra.)
Jean de Nos avait épousé, par contrat du 27 janvier 1549 (v.st, soit 1550, n.st.,) Marie **Anne du PAC,** fille de François du PAC, seigneur de Lasalle, Sentein, Audressein (les trois en Ariège), et de Françoise de LESTENDARD, mariés par contrat du 15 juin 1525[1856], Jeanne du Pac, sœur de Marie Anne, épousa, par contrat du 12 février 1569, Jean d'Hélie de Villarzel, cité supra.
Ils eurent :

4.1 Raymond de NOS, qui suit.

4.2 Anne de NOS.
Anne de Nos fille de feu Jean de Nos, seigneur de Montauriol, et d'Anne du Pac, épousa par contrat du 5 février 1595, **Jean d'ESCORNEBOEUF**, seigneur de La Pomarède, elle reçut tous les biens de sa mère qui en conserva l'usufruit[1857], le futur était fils d'Arnaud d'Escorneboeuf et petit-fils de Jean d'Escorneboeuf, seigneur de La Pomarède, et de Marguerite de Sers, qui avait testé, veuve, le 16 mars 1590, en faveur de son petit-fils Jean d'Escorneboeuf. Ce dernier eut de son mariage avec Anne de Nos, un fils Jean Henri d'Escorneboeuf qui épousa par contrat du 21 juin 1620, Catherine Maurin, d'où postérité[1858].

4.3 probablement **Rose de NOS de Montauriol.**
Rose de Nos de Montauriol, sous-prieure du monastère de Prouille (Aude), reçut une donation le 20 juillet 1620, en l'absence de très illustre princesse Jeanne de Lorraine et de Guise, prieure dudit monastère, de François de Roger, seigneur et baron de Ferrals, dont la sœur Marguerite de Roger de Ferrals avait été reçue religieuse novice dans ledit monastère[1859].

IV Raymond de NOS, seigneur de Montauriol.
Il épousa, par contrat du 7 avril 1585, **Jeanne d'HEBRAIL,** fille d'Alexandre d'HEBRAIL, seigneur de Canast, et de Marguerite de MARTRES[1860].
Ils eurent :

[1855] AD.HG B 72 f°66, acte produit par A. Navelle
[1856] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. II, pp. 1766-1767.
[1857] AD. Aude B 1986
[1858] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 57.
[1859] AD. Aude B 1998, Pierre Ribairan, notaire de *Villary*
[1860] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p.47, indique le mariage ; Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.963-964, indique les parents de Jeanne d'Hébrail.

5.1 Charles de NOS, qui suit.

5.2 Jeanne de NOS.

Elle épousa, avant le 20 novembre 1614, **François de BATAILLER,** seigneur de Zébel (à 2 km de Montauriol, Aude), comme le montre le contrat de mariage de Charles de Nos avec Catherine d'Exéa.

Ils eurent une fille unique, Jeanne de Batailler, qui épousa, par contrat du 27 octobre 1646, Antoine de Crozet, seigneur de Pratmiron, Zébel (du chef de sa femme), fils de François de Crozet, seigneur de Montcausson, et de Jacqueline de Séverac de Montcausson, sa seconde épouse ; Jeanne de Batailler, veuve, dénombra ses biens nobles le 3 juillet 1681 et fit une donation le 3 mai 1685, à son fils François de Crozet, seigneur de Raissac[1861]. En 1668, Jeanne de Batailler, femme d'Antoine de Crozet, habitant Saint-Félix, fille et cohéritière de feue Jeanne de Nos, devait recevoir la moitié des biens de celle-ci[1862].

V Charles de NOS, seigneur de Montauriol.

Il fit un accord, le 19 octobre 1617, pour raison des biens de Raymond de Nos, son père, et de Jean de Nos, son aïeul[1863]. Charles de Nos, seigneur de Montauriol, remboursa 1 206 livres, le 27 avril 1632, à Pierre du Pac, seigneur de Bellegarde, sur une obligation de 6 400 livres et s'engagea à lui rembourser le reste dans les 5 ans, furent présents, Jean François de Peytes, seigneur de Saint-Paulet, et Arnaud de Montfaucon, seigneur de La Barthe[1864].

Charles de Nos testa le 5 juin 1639[1865].

Il avait épousé, par contrat du 20 novembre 1614, au château de Talairan (Aude), **Catherine d'EXEA,** de la maison de Talairan, dotée de 12 000 livres plus 500 livres pour les robes, fille de feu Pierre d'EXEA, assistée d'Hélie d'Exéa, seigneur et baron de Talairan, son frère, le futur fut assisté de François de Batailler, seigneur de Zébel, son beau-frère[1866], la future appartenait donc à la branche dite de La Grasse.

Ils eurent :

6.1 Hélie Henri de NOS, qui suit.

VI Hélie Henri de NOS, seigneur de Montauriol

Henri de Nos, seigneur de Montauriol, au diocèse de Mirepoix, fut confirmé dans sa noblesse par jugement souverain, rendu par M. Bazin de Bezons, le 4 septembre 1669[1867].

Hélie Henri de Nos, seigneur de Montauriol, fut présent, le 18 mai 1670, au contrat de mariage de Marc Antoine de Mauléon et de Narbonne, seigneur de Brenac (à 3 km de Nébias, Aude), fils de Marc Antoine de Mauléon et de Narbonne, seigneur de Nébias (Aude), et feue

---

[1861] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.976-977.
[1862] AD.HG 3 E 18755 Saint-Félix-Lauragais.
[1863] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 27
[1864] AD. Aude B 4960 Bellegarde.
[1865] Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 47.
[1866] AD. Aude B 1977, Jacques Garrigues, notaire de La Grasse ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 371, nomme par erreur Jeanne d'Exéa, fille de Jean et de Jacqueline de Lasset, comme l'épouse de Charles de Nos.
[1867] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol.1, p.274.

Jeanne de Bellissen, avec Louise de Garaud[1868]. En 1689, un cartel d'audience fut préparé pour les procureurs des parties par Hélie Henri de Nos, seigneur de Montauriol, à l'effet d'obtenir contre dame Modeste du Faur de Fontaines, femme de Paul de Vendômois, seigneur de Sentaraille, condamnation au paiement de la rente de 50 livres, constituée à son profit, au capital de 900 livres, et au remboursement de ce capital à défaut du paiement de la dite rente pendant 2 années consécutives[1869]. En 1689 et en 1690, Jean de Cailhau, seigneur de Valcournouse, était en procès contre Henri de Nos, seigneur de Montauriol, à propos du mariage du seigneur de Valcournouse et de Françoise de Villeneuve, fille de Gaspard de Villeneuve, seigneur de Sainte-Camelle[1870]..

Henri de Nos mourut avant le 10 février 1711, date du contrat de mariage de sa petite-fille Françoise de Montfaucon, avec Barthélemy de Capriol ; Claire de Mauléon, fut citée veuve à cette date (infra.)

Il avait épousé **Claire de MAULEON,** fille de Mac Antoine de MAULEON de NARBONNE, seigneur de Nébias, et de Jeanne de BELLISSEN, sa première épouse.

Marc Antoine de Mauléon et de Narbonne, seigneur de Nébias, testa le 17 juillet 1680, nommant, entre autres, Claire de Mauléon, sa fille et de feue Jeanne de Bellissen, mariée avec Hélie Henri de Nos, seigneur de Montauriol[1871].

Ils eurent :

7.1 Marc Antoine de NOS, qui suit.

7.2 Claire de NOS de Montauriol.

On cite une production entre 1709 et 1714, par Henri de Montfaucon, seigneur de Festes, et dame Claire de Nos, veuve de François de Montfaucon, contre Antoine de Capriol, coseigneur de Payra[1872].

Claire de Nos de Montauriol avait épousé **François de MONTFAUCON,** seigneur de Festes, probablement fils de Marc Antoine de MONTFAUCON, seigneur de Festes, Saint-Amadou (Aude), et de Françoise DAX[1873].

Leur fille Françoise de Montfaucon épousa, par contrat du 10 février 1711, au château de Festes, Barthélemy de Capriol, seigneur de Payra, Saint-Victor, fils de François de Capriol, seigneur de Payra, Saint-Victor, Saint-Paulet, et de Marguerite de Goulard, dotée de 3.000 livres par sa mère plus 3.000 livres payables après le décès de Claire de Mauléon veuve d'Henri de Nos, seigneur de Montauriol[1874].

VII Marc Antoine de NOS, seigneur de Montauriol.

Il épousa, par contrat filiatif du 29 juillet 1717, à Alzonne (Aude), **Gabrielle de ROUX,** fille de Dominique Victor de ROUX, seigneur et baron d'Alzonne, et de Claire de BELLISSEN de

[1868] BnF Carré d'Hozier n°431, Guillaume Lacombe, notaire royal.
[1869] AD. Aude B 2037.
[1870] *Archives Villette,* liasse 191, acte 26.
[1871] BnF Carré d'Hozier n°31, Jean Bertrand Siau, notaire de Quillan.
[1872] AD. Aude B 2526.
[1873] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Montfaucon.*
[1874] AD. Aude (n° manquant), François Lanabère, notaire d'Alet.

Malves, dotée de 10 000 livres, le futur fut assisté, entre autres, de Blaise de Mauléon, capitaine dans le régiment de Bigorre infanterie, et de Barthélemy de Donadieu, seigneur des Basons, mari d'Anne de Bellissen de Malves[1875].
Gabrielle de Roux épouse de Marc Antoine de Nos, seigneur de Montauriol, assista son frère Pierre Joseph de Roux, le 3 février 1722, lors de son contrat de mariage avec Marie Anne Marguerite de Malartic[1876].
Marc Antoine de Nos et Gabrielle de Roux eurent un fils :

8.1 Victor de NOS, qui suit.

VIII Victor de NOS, seigneur de Montauriol
Victor de Nos, seigneur de Montauriol, cousin des parties, fut, en 1760, le médiateur d'une donation entre vifs, par Anne de Capriol en faveur de Gabriel Victor François Jean Baptiste de Capriol, son neveu, fils de Marc Antoine de Capriol, seigneur de Payra, et de dame de Béon de Capriol, cette donation comprenait tous les droits auxquels la donatrice pouvait prétendre sur les biens de feu Barthélemy de Capriol, seigneur de Capriol, son père, et sur ceux de Françoise de Montfaucon, sa mère[1877].
En 1775, fut insinuée la donation entre vifs par messire Victor de Nos, seigneur de Montauriol, à Madeleine de Bellissen, fille de messire Guillaume de Bellissen, seigneur de Caillavel, et de dame Thérèse de Mauléon, en faveur de son mariage avec messire Guillaume de Calmès, capitaine d'infanterie, fils de messire Guillaume de Calmès, seigneur de Montazels, et de dame Françoise de Lévis[1878].
André Navelle cite Victor de Nos, marquis de Montauriol, en 1789.

III
Branche de Toulouse

Nous nommons branche de Toulouse, cette branche qui n'apparaît pas tenir de seigneurie, ce qui n'exclut pas que nombre de membres des autres branches habitaient Toulouse. Son auteur Jean de Nos, maître des Monnaies, était le deuxième fils de Jacques de Nos, seigneur de Montmaur, et de sa première épouse.

II Noble **Jean de NOS,** aîné, maître des Monnaies du roi à Toulouse.
Un acte du 31 décembre 1498 dit que noble Jean de Nos, aîné, avait reçu l'office de maître des Monnaies du roi, à Toulouse, pour 6 ans, dont la première année se terminera le 1er octobre 1498[1879]. Jean de Nos mourut vers 1520 selon un procès du 15 janvier 1545, entre François de Nos, tuteur des enfants de feu Jean de Nos, et les mineurs héritiers de feus Nicolas et Antoine de Nos, ses frères, pour une maison contentieuse de la succession de Peyronne Arnaud, première femme de Jean de Nos. Jean de Nos, mort il y a plus de 25 ans (cela semble douteux car il n'est pas dit feu le 19 novembre 1520), épousa successivement

[1875] AD. Aude B 2009, Nicolas Austric, notaire de Carcassonne
[1876] AD. Aude B 54.
[1877] AD. Aude B 2065.
[1878] AD. Aude B 2067.
[1879] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant AD.HG 3 E 673, Bastide, notaire.

Peyronne Arnaud et Marguerite Laurens. Il eut du premier lit Simon, décédé ; Vinens de Nos, mariée avec Antoine Auricoste, qui avait reçu 500 livres, un lit, des robes ; Domenge de Nos, chanoine de Saint- Etienne, Jean, Audinet et Anne, les derniers décédés sans enfants ; il eut du second lit François, Jean et Nicolas[1880].
Il avait épousé, en premières noces, **Peyronne ARNAUD,** dont le testament fut collationné le 5 mars 1498, pour Jean, François et Nicolas de Nos, marchands[1881].
Il avait épousé en secondes noces **Marguerite LAURENS.**
Enfants du premier lit (André Navelle, pour ce qui les concerne) :

3.1 Noble **Simon de NOS,** marchand de Toulouse, au château d'Aurival.
Il fut cité, le 19 novembre 1520, comme Simon de Nos, fils de Jean de Nos, marchand[1882]. Noble Simon de Nos, marchand de Toulouse, au château d'Aurival, testa le 22 février 1542 (n.st.,), demandant son inhumation au couvent des Frères Augustins, dans la tombe de ses père et mère, faisant des legs : 10 livres à sa nièce Lisette de Nos, fille de François ; 5 livres à Françoise et Germaine de Nos ; 5 sols à ses neveux Jean, Antoine, Charles et Pierre de Nos ; 5 sols à son oncle Mathieu de Nos ; 5 sols à ses cousins Antoine et Jean ; 2 testons à Germaine de Nos, qu'elle lui doit ; 1 carton de blé de rente qu'il a sur les biens de feue Peyronne de Nos, sa tante, à ses frères Jean et François de Nos ; instituant héritière universelle Hélix de Nos, dame de Malecificat[1883], il mourut avant le 27 février suivant[1884].

3.2 Dominique de NOS, chanoine de Saint-Etienne.
Dominique de Nos, chanoine, prit possession, le 17 avril 1505, du bénéfice d'infirmier de l'église de Saint-Etienne, puis le 13 septembre suivant, du prieuré de Pompiac, et le 4 décembre 1513 de la rectorie de Seysses-Tolosanes et le lendemain de la rectorie du Puy-de-Touges[1885]. Il mourut avant 1542.

3.3 Jean de NOS, il mourut jeune.

3.4 Audinet de NOS, il mourut jeune.

3.5 Jeanne de NOS, elle mourut jeune.

3.6 *Vynens* de NOS.
Elle épousa, vers 1495, étant dotée de 500 livres, Maître **Antoine AURICOSTE,** maître des Monnaies, lequel épousa en secondes noces noble Juliane FAURE, il eut du premier lit un fils, Jean Auricoste, sans postérité, et du second lit plusieurs fils, sans

[1880] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant AD.HG B 2049.
[1881] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, produisant le registre de P. Seguin, notaire, f°328-332.
[1882] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63, se référant à AD.HG 3 E 674, Bastide, notaire.
[1883] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.63-64, produisant AD.HG 3 E 8138 et 8139, Teysseire, notaire.
[1884] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 63.
[1885] André Navelle, *op.cit., VIII,* p. 64, produisant AD.HG 3 E 7021, Samson Etienne (actes de 1505) ; AD. HG 3 E 7025, Samson Etienne, actes de 1513.

postérité et deux filles qui se marièrent[1886]. Jean Auricoste, fils d'Antoine et de Vinens de Nos, avait passé une transaction, le 5 juin 1535, avec François, Jean et Nicolas de Nos, frères, dans laquelle furent rappelés les 2 mariages de feu Jean de Nos et les enfants qu'il eut[1887].

Enfants du second lit :

3.7 Noble **François de NOS,** qui suit.

3.8 Noble Jean de NOS.
Noble Jean de Nos, bourgeois avait épousé noble **Anne de ANDREA,** qui testa, veuve, le 3 octobre 1545, tutrice des héritier et fit une location le 31 janvier 1548[1888].
Ils eurent :

Hélix de NOS.
Elle épousa, le 15 octobre 1548, selon une quittance de dot du 22 octobre suivant, **Arnaud PEYROUX,** marchand, la dot était de 600 livres dont 100 livres données par Hélix de Nos, dame de Malecificat, plus 4 robes[1889].

3.9 Nicolas de NOS, cité feu dans le procès du 15 janvier 1545.

3.10 Antoine de NOS, cité feu dans le procès du 15 janvier 1545.

III Noble **François de NOS.**
Noble François de Nos fut témoin, le 10 août 1524, au contrat de mariage de noble Catherine de Deyme avec Guillaume de Villette, marchand de Castelmaurou, cet acte rappela que noble Jean de Deyme, père de la mariée, avait institué légataire noble Guillaume d'Aurival, seigneur de Malecificat[1890]. François de Nos était en procès, le 15 janvier 1545, comme tuteur des enfants de son frère Jean, et les mineurs héritiers de ses frères Nicolas et Antoine (supra.)
Le 15 juin 1569, François de Nos avait promis une dot de 1 200 livres à sa nièce Antonie de Boffat, lors de son contrat de mariage, il mourut avant le 18 novembre 1571, date à laquelle noble Antoine de Raspaud, coseigneur de Colomiers (à 8 km à l'ouest de Toulouse), époux d'Antonie de Boffat, reçut 400 livres de noble Louis de Raspaud, seigneur de Colomiers, époux d'Alix de Nos, héritière universelle de son père François de Nos[1891].
François de Nos avait épousé, en secondes noces, par contrat du 9 juillet 1565, **Gabrielle de NOGEROLLES,** veuve de Pierre DELCROS (alias du CROS)., sans dot, ayant ses biens indivis avec son fils Reynier du Cros, héritier dudit Pierre[1892], fille de feu Jean de

[1886] André Navelle, *op.cit.,* I, pp. 98-99, produisant les preuves.
[1887] André Navelle, *op.cit.,* VIII, ^. 64, produisant AD.HG 3 E 5439, Mandinelli, notaire.
[1888] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.64-65, produisant AD.HG 3 E 5761, Maurin, notaire (acte de 1545) et AD.HG 3 E 6813, Rouzier, notaire (acte de 1548.)
[1889] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 6815, G. Rouzier, notaire.
[1890] André Navelle, *op.cit.,* IV, pp.78-79, produisant AD.HG 3 E 5446 bis et 5447, Mandinelli, notaire.
[1891] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.65, produisant AD.HG 3 E 2582, Céleri, notaire.
[1892] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 2626, Céleri, notaire.

NOGEROLLES, seigneur de Lapeyrouse (en Léguevin, Haute-Garonne), coseigneur d'Hautpoul (en Mazamet, Tarn), capitoul, et de Marthe de CASTELNAU, sa seconde épouse.[1893].

François de Nos avait eu d'une première épouse, non, nommée (André Navelle, pour ce qui les concerne):

4.1 Pierre de NOS.

Il testa le 20 janvier 1564, demandant son inhumation au couvent des Augustins, léguant 5 sols à sa sœur Françoise, 5 sols à chaque neveu et nièce, instituant héritier universel Jean Jessé, écolier[1894].

4.2 Jean de NOS.

Il fut cité le 22 février 1542 avec ses frères Antoine et Charles, avec sa sœur Lisette (Alix), et Germaine et Françoise de Nos, dans le testament de son oncle Simon de Nos.

4.3 Antoine de NOS.

4.4 Charles de NOS.

4.5 Noble **Alix de NOS.**

Elle épousa, en premières noces, par contrat du 28 mars 1547, au château de Malecificat, nommant son père, Maître **Jean de CENEVAL,** bachelier en droit, fils de Jean de CENEVAL, notaire ordinaire à la Cour de l'Archevêque, et de feue Antoinette de CASTANET. Jean de Ceneval aura une maison meublée rue Croix Baragnon et la moitié d'une borde à Saint-Geniès, la dot d'Alix de Nos était de 800 livres, plus 200 livres plus 4 robes. Jean de Ceneval, père, résignera son tablier à la Cour, au nom de son fils, avant le mariage, Alix (Hélix) de Nos, dame de Malecificat, fut témoin[1895]. Le 17 juin 1547, Jean de Ceneval, père et fils reconnurent avoir reçu 1 000 livres de François de Nos[1896], cette reconnaissance est contredite par l'acte qui suit qui lui-même est contredit par le second contrat de mariage d'Alix de Nos.

Jean Ceneval, condamné aux galères pour 3 ans, testa le 23 janvier 1552, François de Nos, son beau-père n'avait pas payé la dot d'Elix de Nos, ils l'ont fait condamner, aussi il (Jean de Ceneval) ne laisse rien à sa femme. Il était prisonnier depuis 8 mois et son frère n'était pas venu le voir, il le déshérita[1897].

Alix de Nos, veuve de Jean de Ceneval, épousa en secondes noces,, par contrat du 21 avril 1555, noble **Louis de RASPAUD,** coseigneur de Colomiers, fils de noble Bernard RASPAUD, coseigneur de Colomiers (et d'Eudoxie MAYNARD, sa

[1893] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Nogerolles,* produisant la preuve.
[1894] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 11828 n°2927.
[1895] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 1455, P. Bonet, notaire.
[1896] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 1456, P. Bonet, notaire.
[1897] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 1310, Bodon, notaire.

première épouse[1898]), la dot de 1 000 livres étaitt à récupérer sur les biens du premier mari d'Alix de Nos[1899].
Ils eurent une fille, Catherine de Raspaud, qui épousa par contrat du 29 avril 1571, noble Pierre de Goyrans, seigneur de Pergot[1900], d'où postérité.
Bernard Raspaud avait épousé en secondes noces Catherine de Bonvillar, d'où, entre autres Antoine de Raspaud, coseigneur de Colomiers qui épousa, Antonie de Boffat (dotée par François de Nos, père d'Alix, supra.)

4.6 Germaine de NOS.
Elle épousa, en premières noces, par contrat du 25 avril 1547, **Pierre BOFFAT,** marchand, François de Nos avait promis, par le contrat, un douaire de 1 000 livres, dont 600 payables avant les noces, 200 livres payables en mai 1547, et 200 livres en mai 1548, il reçut, le 28 novembre 1548, une quittance de fin de paiement[1901]. Pierre Boffat était fils de Jean Boffat, capitoul en 1537, et d'Antonie Bourgade. Noble Jean Boffat, bourgeois de Toulouse, testa le 24 novembre 1547, nommant sa femme Antonie Bourgade, instituant héritier son fils Pierre[1902], et mourut avant le 28 novembre 1548, date de la quittance citée supra.
Pierre Boffat et Germaine de Nos eurent une fille, Antonie de Boffat qui épousa, par contrat du 15 juin 1569, noble Antoine de Raspaud, coseigneur de Colomiers, tel que cela apparaît dans une quittance de dot du 18 novembre 1571, veuf de Claire de Cabriol, selon le testament d'Antoine de Raspaud, du 19 octobre 1573[1903].
Germaine de Nos épousa, en secondes noces, le 7 mai 1655, à Labarthe, **Jean du CROS**, habitant rue Nazareth[1904], dont le frère homonyme épousa le 24 février 1585 Jeanne de Nos (Vigoulet, 5.8.)

4.7 Françoise de NOS, citée dans le testament de son oncle Simon de Nos, le 22 février 1542 (n.st.)

IV
Seigneurs de Vigoulet

L'auteur de cette branche, Jean de Nos, seigneur de Vigoulet, était le troisième fils de Jacques de Nos, seigneur de Montmaur, et de sa première épouse.

II Jean de NOS, jeune, seigneur de Vigoulet (actuellement Vigoulet-Auzil, à 2 km au sud-est de Vieille-Toulouse, Haute-Garonne.).

[1898] André Navelle, *op.cit., IX, pp. 37, 38.*
[1899] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 38, produisant AD.HG 3 E 5223, Lobeyrie, notaire.
[1900] André Navelle, *op.cit.,* IX, p.39, produisant AD.HG 3 E 2581, Céleri, notaire.
[1901] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG 3 E 1457, P. Bonet, notaire.
[1902] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 189, produisant AD.HG 3 E 5223, Lobeyrie, notaire.
[1903] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 189, produisant AD.HG 3 E 2582, Céleri, notaire (acte de 1571) et AD.HG 3 E 2623, Céleri, notaire, testament de 1573.
[1904] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, se référant à AD.HG GG 220.

Toute sa descendance étant qualifiée noble nous n'indiquerons plus cette qualification, sauf exception.

Jean de Nos, écuyer, seigneur de Vigoulet, fut capitoul en 1483-1484[1905].

Jean de Nos, seigneur de Vigoulet, reçut, en le 3 septembre 1501, une reconnaissance pour un fief à Pechbusque[1906]. Il testa le 6 juin 1510, fondant un obit dans l'église de Vieille-Toulouse[1907], et mourut avant le 22 novembre 1518, date du second mariage de sa femme Riquette de La Roche.

Jean de Nos, fils de Jacques de Nos, seigneur de Montmaur, doté de 2 000 écus, avait épousé par contrat du 26 avril 1494, **Riquette de LA ROCHE,** fille de Pierre de LA ROCHE, licencié, juge de Rivière, (et de Birote BOERELLE), tel que cela figure dans un acte du 19 septembre 1500, mentionnant que Jacques de Nos devait donner 2 000 écus, 1 000 écus avaient été payés, pour lesquels Jacques de Nos avait donné Vigoulet et la borie de Vieille-Toulouse, achetée à Denis de Vidal (alias Bidaut) actuellement président de la chambre des comptes de Paris. Jacques de Nos, paya les 1 000 écus restant dus et annula la donation antérieure sauf ce qui concernait Vigoulet[1908] Birote Boerelle, mère de Riquette de La Roche est indiquée par André Navelle[1909].

Riquette de La Roche épousa en secondes noces, par contrat du 22 novembre 1518, dotée de 450 écus petits, noble Pierre de Saint-Loup[1910]. Noble Pierre de Saint-Loup, marchand, capitoul, fils de Jean de Saint-Loup, marchand, capitoul, et d'Hélie de Masac, sa première épouse, testa le 24 novembre 1546 et mourut après janvier 1547, sans postérité[1911].

Riquette de La Roche, épouse de noble Pierre de Saint-Loup donna, le 15 mai 1542, à Pierre de Nos, bachelier en droit, seigneur de Vigoulet, son petit-fils, tous ses droits sur la maison de Vigoulet, advenus par le décès de *Ségure* (probablement Seguin) de Nos, et d'Héliot de Nos (ses fils), et aussi par un legs de Jean de Nos, son premier mari, se réservant le legs de feu Jacques de Nos, père de Pierre[1912].

Jean de Nos et Riquette de La Roche eurent (André Navelle pouir ce qui les concerne):

3.1 Jacques de NOS, qui suit.

3.2 Françoise de NOS.

Françoise de Nos fut citée le 27 novembre 1534, épouse et procureur de noble Pierre Leysat[1913], elle vivait le 23 octobre 1544, date du premier testament de son mari et mourut avant le 16 janvier 1549, date du second testament de ce dernier.

Elle avait épousé, avant le 12 novembre 1518, Pierre de **LEZAT (**alias **LEYSAT),** notaire, à cette date noble Pierre de Saint-Loup épousa, par contrat, Riquette de La

---

[1905] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol. 1, p. 273.

[1906] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 66, produisant AD.HG 3 E 7107, Seguin, notaire.

[1907] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 66, produisant AD.HG 3 E 5210, Lobeyrie,notaire (acte du 27 novembre 1545, rappel de la fondation d'un obit par Jean de Nos.

[1908] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 66, produisant AD.HG 3 E 7106, Seguin, notaire.

[1909] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.106-107, produisant la preuve.

[1910] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 107, produisant AD.HG 3 E 14458, P. Vallismale, notaire.

[1911] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 251, produisant le testament (AD.HG 3 E 2622, A. Céleri, notaire.)

[1912] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 66, produisant 3 E 5200, Lobeyrie, notaire.

[1913] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 252, produisant AD.HG 3 E 1351, Bolaroti, notaire.

Roche, veuve de Jean de Nos, la dot fut payée par Pierre de La Roche, licencié en droit, et Pierre Leysat, bachelier en droit[1914], Pierre de Leysat était fils de Jean Leysat, notaire, capitoul en 1471, et de Raymonde, sa première épouse[1915].
Il testa une première fois le 23 octobre 1544, léguant l'usufruit de ses biens à son épouse Françoise de Nos, instituant héritière universelle Rique de Leysat, sa fille, nommant exécuteurs testamentaires Françoise de Nos, sa femme, et noble Arnaud du Prat, son gendre[1916]. Noble Pierre de Lezat, bourgeois, testa, une seconde fois, le 15 janvier 1549, faisant des legs à ses neveux et nièces, enfants de feu Guillaume de Lezat, son frère, instituant héritière universelle, sa fille unique Riquette de Lezat, épouse d'Arnaud du Prat[1917].

3.3 *Ségure* (probablement **Seguin) de NOS,** qui mourut avant le 15 mai 1542.

3.4 Héliot de NOS, qui mourut avant le 2 mai 1525.

III Jacques de NOS, seigneur de Vigoulet.
Jacques de Nos, seigneur de Vigoulet, figura au rôle des nobles de la cité de Toulouse, dressé en 1522, pour fournir à l'armée du roi un brigantinier[1918].
Noble Jacques de Nos, seigneur de Vigoulet, bourgeois, épousa par pactes du 22 (alias 27) avril 1523, et par contrat du 23 juin suivant, demoiselle **Isabeau du FAU** (olim del FAU ou DELFAU), fille de feu Pierre DELFAU, bourgeois, (et de Sérène de NOERIEUX), sœur de noble Jean du Fau, seigneur de Marnac, secrétaire du roi, de Jean du Fau, jeune, et de Philippe du Fau, dotée de 1 500 livres[1919]. Pierre DELFAU, marchand originaire de Mont-de-Marsan, s'installa à Toulouse où il épousa, par contrat du 26 juin 1486, Sérène de NOERIEUX, fille de feu Me Yvon de NOERIEUX, huissier au parlement[1920] .
Jacques de Nos passa un contrat de lauzime, le 10 décembre 1528, et mourut avant le 22 janvier 1531, date d'une quittance pour un legs de feu Jacques de Nos, seigneur de Vigoulet, à Jean Lapujade, tuteur des héritiers[1921]. En novembre et en décembre 1532, noble Jean Alamand était tuteur de Jean et Pierre de Nos, fils de feu Jacques de Nos, seigneur de Vigoulet[1922].
Ils eurent :

4.1 Pierre de NOS, qui suit.

[1914] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 252, produisant AD.HG 3 E 14458, Vallismale, notaire. André Navelle indique par ailleurs les parents de Pierre Leysat.
[1915] Jacques de Roquemaurel, *Familles de Lézat,* produisant la preuve.
[1916] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.252, produisant AD.HG 3 E 1369, Bolati, notaire.
[1917] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 252, produisant AD.HG 3 E 2653, Chaussade, notaire.
[1918] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol. 1, p. 275.
[1919] AD.HG 3 E 11783 pour les pactes ; André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 2779, Clavelli, notaire, reprenant les termes des pactes.
[1920] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 52, produisant AD.HG 3 E 10139, Leysac, notaire.
[1921] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 675, Bastide, notaire (lauzime de 1528) et AD.HG 3 E 5461, Dumas, notaire (quittance de 1531.)
[1922] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 1349, Bolaroti, notaire.

4.2 Jean de NOS, seigneur de Malecificat.

Jean de Nos fut cité en 1550 comme bachelier du collège de Foix[1923], et comme élève au collège de Foix, le 8 avril 1552, lors du testament de sa tante Lisette de Nos, dame de Malecifivcat, dont il hérita la seigneurie de Malecificat. A ce titre il reçut une reconnaissance en 1557[1924].

Il épousa **Jeanne DANGEREUX,** fille de Raulet DANGEREUX, seigneur de Lasserre, et probablement de sa seconde épouse Longuette de GOULARD (peut-être GALARD), veuve de Géraud de BOULOUIX ; la première épouse de Raulet Dangereux, n'est pas nommée[1925].

Jeanne Dangereux, veuve de Jean de Nos, épousa, en secondes noces, par contrat du 28 décembre 1565, Antoine de Bonvillar**,** seigneur de Saussens, veuf de Jeanne de Vignes[1926] (ces derniers père et mère d'Isabeau de Bonvillar.)

Jeanne Dangereux, veuve de M. de Saussens, assista, le 2 février 1597, Jeanne de Loubens de Verdalle, lors de son contrat de mariage avec Jonathan de Bousquet, seigneur et baron de Verlhac[1927]. Jonathan de Bousquet, seigneur de Verlhac, émancipa, en 1625, son fils Jonathan, âgé de 25 ans, à qui il donna l'hérédité de feue Guyonne de Nos, mère de Jeanne de Loubens, de Verdalle, aïeule dudit Jonathan[1928].

Jean de Nos et Jeanne Dangereux eurent une fille :

Guyonne de NOS, dame de Malecificat (alias Malecifique.)

Elle épousa, en premières noces, par contrat du 15 août 1570, **Jean Charles de BONVILLAR**, fils d'Antoine de BONVILLAR, seigneur de Saussens (à 6 km au nord-est de Lanta, Haute-Garonne), et de Jeanne de VIGNES, sa première épouse, il mourut avant août 1573, date des pactes de mariage de Guyonne de Nos, avec **Ogier de LOUBENS de VERDALLE,** ces pactes disent que Guyonne de Nos, dotée de 4 000 livres, était fille de Jeanne Dangereux, veuve de M. de Saussens, et nièce de François Dangereux, seigneur de Saussens, le contrat de mariage, passé à Malecifique, était daté du 31 octobre 1574[1929], François Dangereux, seigneur de Saussens, était le frère de Jeanne, il avait épousé Isabeau de Bonvillar, fille d'Antoine de Bonvillars, seigneur de Saussens, et de Jeanne de Vignes, sa première épouse[1930].

Le 10 avril 1581, eut lieu le règlement des comptes entre les héritières de la maison de Bonvillar. Jeanne Dangereux, (seconde épouse d'Antoine de Bonvillar, seigneur de Saussens) sera payée de 144 écus, somme allouée pour son augment sur les biens de feu Antoine de Bonvillar, plus 344 écus appartenant à feu Jean Charles de Bonvillar, pour les droits maternels à elle

---

[1923] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 2654, Chaussade, notaire.
[1924] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 6869, G. Rouzier, notaire.
[1925] Jacques de Roquemaurel, *Famille Dangereux.*
[1926] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 225.
[1927] AD.HG Reg. Ins 7 ; ce contrat est daté par ailleurs du 27 février 1596 et du 6 décembre 1596.
[1928] AD.HG Reg. Ins. 23.
[1929] André Navelle, *op.cit.,* IV, p. 23, produisant AD.HG 3 E 2626, Céleri, notaire, pour les pactes de mariage ; et pour l'ascendance de Jean de Nos et les deux mariages de Guyonne de Nos.
[1930] Jacques de Roquemaurel, *Famille Dangereux,* produisant la preuve.

adjugés, et Guyonne de Nos sera payée de 216 écus, sur les biens de Jean Charles de Bonvillar, plus 62 écus, sur une somme adjugée à Isabeau de Bonvillar[1931].

Ogier (Augier) de Loubens de Verdalle, second mari de Guyonne de Nos, était fils de Philippe de Loubens, seigneur de Verdalle qui avait épousé, par contrat du 8 octobre 1525, Anne de Montaut. Comme dit supra Ogier de Loubens de Verdalle et Guyonne de Nos eurent une fille Jeanne de Loubens qui épousa par contrat du 6 décembre 1696 (et autres dates citées supra) Jonathan du Bousquet, seigneur de Verlhac[1932]

IV Pierre de NOS, seigneur de Vigoulet.

Docteur en droit, il était conseiller au Sénéchal, le 3 juillet 1543, et fut reçu conseiller au Parlement en 1558[1933], il fut cité comme tel en 1559, c'est très probablement le même qui dit docteur en droit, avait dénombré ses fiefs nobles en 1540 et en 1554[1934].

Le 9 septembre 1559, eut lieu l'entérinement de lettres patentes donnant au conseiller Pierre de Nos le lieu de Vigoulet, moyennant le remboursement du prix d'achat[1935], ce qui suggère qu'il y avait eu une vente avec pacte de rachat.

Monsieur Maître Pierre de Nos, seigneur de Vigoulet, conseiller en la Cour de Parlement, testa le 13 novembre 1575, demandant son inhumation au couvent des Augustins de Toulouse, en la sépulture de feu Monsieur Maître Jacques de Nos, seigneur et baron de Montmaur, son bisaïeul, où étaient ensevelis Riquette, Alix, Gauside et Madeleine de Nos, ses filles, instituant usufruitière de ses biens son épouse Marthe de L'Hôpital, à qui il légua 500 livres plus 2 000 livres d'augment de dot, laquelle était sœur de Raphaël de L'Hôpital. Il légua 500 livres à Anne de Nos, sa fille aînée, mariée à Pierre de Rabastens, seigneur de Colomiers, en plus des 2 800 livres de dot ; fit un legs à Bourguine de Nos, sa fille, mariée avec Monsieur Maître Durand de Carrière ; dotant de 3 000 livres chacune de ses filles Marguerite, Jeanne, autre Marguerite et Anne, puînée. ; léguant 5 00 livres à son fils Jean de Nos, puîné. Il institua héritiers universels Jean de Nos, son premier fils duquel il n'avait pas de nouvelles depuis 1572, qu'il étaitt à Paris, au collège de Navarre, François de Nos, son deuxième et Jean de Nos, son troisième fils[1936].

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 1er juillet 1541, **Madeleine de SOLINHAC,** fille de Bernard de SOLINHAC, conseiller au Sénéchal, et d'Anne MAYNARD, la dot de 1 500 livres, était gagée par une maison rue de Roays, plus de droits sur la maison de Nos plus une borde à Montlaur, pour 5 ans. Bernard de Solinhac devait renoncer dans un délai de 2 ans à compter du mariage, à son office de conseiller au Sénéchal en faveur de Pierre de Nos[1937]. Bernard de Solinhac donna une procuration, le 16 septembre

---

[1931] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.67, produisant AD.HG B 83.

[1932] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.292-295, produisant la preuve de l'ascendance d'Ogier (Augier), lequel est ignoré des autres généalogies publiées, et la preuve du mariage de sa fille Jeanne avec Jonathan du Bousquet, seigneur de Verlhac, qui est également prouvé par les contrats cités supra.

[1933] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 5155, Lobeyrie, notaire (acte de 1543.)

[1934] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol.1, p.273,

[1935] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.67, produisant AD.HG B 52 f°676.

[1936] AD.HG 3 E 2624, Céleri, notaire.

[1937] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 67, produisant AD.HG 3 E 5186, Lobeyrie, notaire.

1542, pour résigner son office de conseiller au Sénéchal en faveur de Pierre de Nos, son gendre et, le même jour, fit son testament, nommant son épouse Agnette Maynard, demandant son inhumation dans le couvennt des Augustins, devant le Crucifix à la porte du chœur. Il légua 600 livres à sa fille Sérène de Solinhac, légua à son neveu Jean Alméras et à son frère Jean de Solinhac, sa quote part de succession aux biens de feu Michel de Solinhac, son père et institua héritière universelle sa fille Madeleine de Solinhac, épouse de Pierre de Nos[1938].
Il avait épousé, en secondes noces, **Marthe de L'HÔPITAL,** fille de Jean de L'HÔPITAL alias d'AGRIFFOUL ou de LAGRIFFOUL, seigneur de Pouvourville (banlieue sud de Toulouse), conseiller au Parlement, et de Bourguine de NOGEROLLES[1939], Jean de L'Hôpital était fils de Marie alias Isaure de L'Hôpital qui avait épousé Jean d'Agriffoul alias de Lagriffoul[1940].
Marthe de L'Hôpital testa, veuve, le 30 juillet 1585, nommant sa fille Bourguine épouse de Durand de Carrière ; sa fille Madeleine épouse de François de Medici ; sa fille Jeanne épouse de Jean du Cros, seigneur de Lauzerville, ; sa fille Anne, à marier ; faisant des legs à Pierre, François et Marthe de Rabastens, enfants de noble Pierre de Rabastens et de feue Anne de Nos, sa fille ; à Jean, élève au collège Saint-Martial, instituant héritiers universels Jean de Nos, aîné, absent, François, Jean et autre Jean de Nos[1941].
Enfants du second lit (André Navelle, pour ce qui les concerne):

5.1 Jean de NOS, aîné.
Il était au collège de Navarre en 1572, son père était sans nouvelles de lui le 13 novembre 1575.

5.2 François de NOS, seigneur de Vigoulet.
François de Nos, avocat, seigneur de Vigoulet, testa le 24 octobre 1607, faisant des legs à ses neveux et nièces et instituant héritier universel son frère Jean, conseiller au Parlement[1942].

5.3 Jean de NOS, seigneur de Vieille-Toulouse (à 8 km au sud de Toulouse.)
Jean de Nos, seigneur de Vieille-Toulouse, docteur et avocat, testa le 8 septembre 1587, demandant son inhumation au couvent des Augustins, dans la tombe de feu Jacques de Nos, seigneur de Montmaur. Il fit des legs à sa sœur Madeleine de Nos, épouse Medici, conseiller au Présidial, à son frère aîné François de Nos, seigneur de Vigoulet, à Jean de La Roche, docteur et avocat, et institua héritier universel son frère Jean de Nos, puîné, écolier[1943].

[1938] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.67, produisant AD.HG 3 E 5201, Lobeyrie, notaire.
[1939] André Navelle, *op.cit.,* VI, pp.261 ; Jean de L'Hôpital avait testé le 15 avril 1546, nommant, entre autres, une fille Marthe, non mariée à cette date ; Bourguine de Nogerolles testa le 8 février 1569, instituant héritière gé »nérale sa fille Marthe, épouse de Pierre de Nos, seigneur de Vigoulet, conseiller au Parlement (AD.HG 3 E 7471, G. Farjonel, notaire.)
[1940] Jules Villain, *op.cit.,* II, p. 1542.
[1941] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 68, produisant AD.HG 3 E 2625, Céleri, notaire.
[1942] André Navelle, *op.cit.,* VIII, se référant à AD.HG 3 E 6221, G. Poisson, notaire.
[1943] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69, produisant AD.HG 3 E 11828 n°2928, Farjonel, notaire.

5.4 Jean de NOS, qui suit.

5.5 Anne de NOS.

Anne de Nos, femme de Pierre de Rabastens, coseigneur de Colomiers et de Bressols, testa le 7 juin 1583, demandant son inhumation à l'endroit où était enterré Etienne de Rabastens, son beau-père, faisant un legs à Anne de Nos, sa sœur germaine et filleule, instituant héritiers universels Pierre et François de Rabastens, ses deux fils, et Marthe de Rabastens, sa fille[1944]. Elle fut citée feue le 30 juillet 1585 dans le testament de sa mère Marthe de L'Hôpital (supra.)

Elle avait épousé, par contrat du 1er février 1572, nommant ses parents, dotée de 4 000 livres, noble **Pierre de RABASTENS,** seigneur de Colomiers, Bressols (à 6 km au sud de Montauban, Tarn-et-Garonne), une première quittance de dot de 1 000 livres fut reçue le 9 février 1572, la seconde et dernière, de 3 000 livres fut reçue le 30 mai 1572, pour fin de paiement[1945]. Pierre de Rabastens était fils d'Etienne de Rabastens, écuyer, seigneur de Colomiers, Bressols, et de sa première épouse Miramonde de Rozet (il épousa en secondes noces Isabeau de Bertrand[1946]), devenu veuf Pierre de Rabastens épousa en secondes noces par licence du 24 avril 1586, Jacquette de Catel, il testa le 15 décembre 1598, nommant sa première épouse, feue Anne de Nos, nommant son fils Pierre et sa fille Marthe, et mourut le 22 février 1605[1947].

5.6 Bourgine de NOS.

Elle épousa, par contrat du 9 août 1574, étant dotée de 4 000 livres, **Durand de CARRIERE DOUBLE,** avocat, fils de Jean de CARRIERE, juge de Rieux puis conseiller au Parlement, et d'Antoinette DOUBLE, sa troisième épouse (veuve d'Arnaud de Noguier.) Durand de Carrière Double testa le 2 mars 1593, sa femme mourut le 17 mai 1651, d'où postérité[1948].

5.7 Madeleine de NOS.

Madeleine de Nos, fille de feu Monsieur Maître Pierre de Nos, conseiller en la Cour du parlement de Toulouse, et de Marthe de L'Hôpital, seigneur de Vigoulet , dotée de 3 500 livres, épousa, par pactes du 2 septembre 1576, au couvent de la Trinité, et licence du 14 septembre suivant, Monsieur Maître **François de MEDICI,** conseiller et magistrat au Présidial[1949]. François de Medici avait épousé en premières noces Jeanne de Suau et en deuxièmes noces Marguerite de Beynaguet, il mourut le 9 octobre 1605, ayant eu une postérité de sa 2ème et de sa 3ème union[1950].

[1944] AD.HG 3 E 2625 Céleri, notaire de Toulouse.

[1945] André Navelle, *op.cit.,* p.69, produisant AD.HG 3 E 2626, A. Céleri, notaire (contrat de mariage), AD.HG 3 E 2584, Céleri, notaire, pour les quittances.

[1946] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp. 22-24.

[1947] André Navelle, *op.cit.,* IX, pp.23-24, produisant AD.HG 3 E 11857 (testament de 1598.)

[1948] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp. 993-994 ; André Navelle, *op.cit.,* III, pp. 49-51

[1949] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 164, produisant AD. HG 3 E 2626, Céleri, notaire (contrat) et GG 28, pour la licence.

[1950] André Navelle, *op.cit.,* VII, pp. 163-164.

5.8 Jeanne de NOS.

Jeanne de Nos, femme de Monsieur Maître Nicolas de Saint-Pierre, assista son fils Paul du Cros (issu de son premier mariage), le 18 juin 1608, lors de son contrat de mariage avec Anne de Ferrières, fille de Monsieur Maître Jean de Ferrières, avocat, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, et de Marie de Bordes, le futur était également assisté de Pierre de Rabastens, seigneur de Colomiers et de Bressols[1951].

Elle avait épousé, en premières noces, le 24 février 1585, noble **Jean du CROS,** coseigneur de Caragoudes (Haute-Garonne), Lauzerville, qui mourut avant octobre 1590, d'où postérité[1952]. Jean du Cros fut dit frère de Jean du Cros qui avait épousé le 7 mai 1565, Germaine de Nos, fille de François de Nos et de sa première épouse (II, 4.6.)

Jeanne de Nos, veuve, épousa, en secondes noces, par contrat du 14 octobre 1590 et licence du 2 novembre 1590, **Nicolas de SAINT-PIERRE** fils de Dominique de SAINT-PIERRE, avocat au parlement et de Françoise de FORESTIER, le testament de Dominique de Saint-Pierre fut présenté le 8 septembre 1572, par Françoise de Forestier, sa veuve, et Nicolas de Saint-Pierre, son fils, Dominique de Saint-Pierre nommait ses enfants, et entre autres son neveu François de Medici (fils de Salvy de Medici et de Guiraude de Saint-Pierre, sœur de Dominique),.son beau-frère Suau. Françoise de Fotestier, testa, veuve, en juillet 1581, instituant héritier universel son fils Nicolas[1953]. Nicolas de Saint-Pierre fut capitoul en 1603, 1618 et 1623, il eut de son mariage avec Jeanne de Nos, 3 fils et une fille[1954].

5.9 Marguerite de NOS.

Elle mourut avant le 30 juillet 1585, date du testament de sa mère.

5.10 Anne de NOS.

Baptisée le 7 mars 1577, elle fut instituée légataire par sa sœur homonyme, sa marraine, par son testament du 7 juin 1583 (supra.)

5.11-5.14, Riquette, Alix, Gauside et Madeleine de NOS, décédées avant le 6 octobre 1575, date du testament de leur père.

V Jean de NOS, seigneur de Vigoulet

Il était conseiller au Parlement, en 1610, lors de la confirmation faite par Louis XIII[1955].

Monsieur Maître Jean de Nos, conseiller au Parlement, fut présent le 1er mai 1626, au mariage de sa fille Gabrielle et mourut avant le 24 décembre 1631, date d'une donation de sa fille Marie Bourguine.

[1951] AD.HG 3 E 3172, Deortis, notaire de Toulouse.

[1952] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69, se référant à AD.HG GG 221.

[1953] André Navelle, *op.cit,* IX, p. 280, produisant AD.HG 3 E 2623, Céleri, notaire (testament de 1572) et AD.HG 3 E 2624, Céleri, notaire.

[1954] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 280.

[1955] Alphonse Brémond, *op.cit.,* I, p. 274.

Jean de Nos, conseiller au Parlement, frère de François de Nos, docteur et avocat, seigneur de Vigoulet, avait épousé, par contrat du 7 juillet 1602, **Isabeau de MIGNONAC,** veuve d'Isaac de Gach, seigneur de Varagnes, fille de Gabrielle de Castelnau, veuve du seigneur de Saint-Guiraud. La future était dotée de 2 000 écus, Gabrielle de Castelnau donna 3 000 écus à sa fille, parmi les témoins, Charles de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud[1956], ce dernier était le fils d'Arnaud V de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud, et de Gabrielle de Castelnau, sa seconde épouse, (épousée en 1583), on peut en déduire qu'Isabeau de Mignonac était issue d'un second mariage de Gabrielle de Castelnau ou que le nom de Mignonac (un lieu de ce nom en Aveyron) venait d'une terre tenue par les Lauzières.
Ils eurent[1957] :

6.1 Gabrielle de NOS
Née le 7 mai 1603, elle épousa par contrat filiatif du 31 mars 1626, Monsieur Maître **Gabriel de PINS,** seigneur de Montbrun, conseiller en la Cour de Parlement, fils de Monsieur Maître Antoine de PINS, seigneur de Montbrun, et de Catherine de SAINT-JEAN[1958], le mariage fut célébré le 1er mai 1626, en l'église de La Daurade, en présence des deux pères, était également présent le baron de Polastron de La Hillère, beau-frère[1959] (il avait épousé Paule de Pins, sœur de Gabriel.)
Gabriel de Pins mourut en août 1681, à Montbrun, d'où postérité[1960].

6.2 Marie Bourguine de NOS
Née le 26 avril 1604, elle fit une donation, le 24 décembre 1631, nommant feu son père, et sa mère, à Gabrielle de Nos, sa sœur, femme de Monsieur Maître Gabriel de Pins, conseiller du roi, et à *Antoine* (François) de Nos, aussi conseiller du roi, son frère, à Jeanne de Nos, sa sœur, et à Louise de Gach, fille du sieur de Baraigne[1961].
Elle avait épousé par contrat du 17 novembre 1631, **Antoine Cyprien de CLARAC dit d'ASSALIT,** fils de Bertrand de CLARAC, seigneur de Mirepoix-sur-Tarn, de Roquesérière, et de Marie d'ASSALIT, le mariage fut célébré le 14 janvier 1632[1962], d'où postérité.

6.3 François de NOS, qui suit.

6.4 Madeleine de NOS.
Née le 8 avril 1607.

6.5 Jean Victor de NOS.
Né le 24 avril 1608.

[1956] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69, produisant AD.HG Reg. Ins. B 11 f°228.
[1957] Indiqués par André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 68, avec leurs dates de naissance (et de décès pour Marie Douce.)
[1958] AD.HG Reg. Ins 23
[1959] RP. La Daurade GG 18.
[1960] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 378.
[1961] AD.HG Reg. Ins. 24, Pierre Gaston, notaire..
[1962] André Navelle, *op.cit.,* III, tableau p. 173. ; Marquis d'Aubais, *op.cit.,* II, p. 38.

6.6 Antonie de NOS.
Née le 17 octobre 1610.

6.7 Jeanne de NOS
Elle naquit le 20 novembre 1611. Le 6 avril 1652, Jeanne de Nos, épouse de Jacques de Griffolet, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et conseiller en la cour de parlement de Toulouse, fit une donation de ses biens[1963].
Elle avait épousé, le 31 octobre 1634 (par contrat de la veille), **Jacques de GRIFFOLET,** chevalier, seigneur de Beauregard, docteur et avocat en la Cour, né le 3 septembre 1609, fils d'Amable de GRIFFOLET, écuyer, coseigneur de Beauregard, conseiller au parlement de Toulouse, et de Jeanne de RAYMOND. Jacques de Griffolet fut nommé conseiller au parlement de Toulouse, le 12 avril 1635, puis conseiller du roi en en son conseil d'Etat et privé, par brevet du 18 juillet 1651, d'où postérité[1964].

6.8 Marie Douce de NOS.
Née le 1er juillet 1614, elle mourut le 4 juillet 1615.

6.9 Béatrix de NOS.
Née le 24 mai 1616.

VI François de NOS, seigneur de Vigoulet.
Né vers 1606, il fut nommé conseiller au Parlement en avril 1633[1965] puis conseiller d'Etat[1966].
Monsieur Maître François de Nos de Mignonac, seigneur de Vigoulet, conseiller du roi, de La Dalbade, avait épousé, en premières noces, par contrat du 29 février 1632, **Marie Gabrielle de SAINT-FELIX**, fille de Monsieur Maître François de SAINT-FELIX, procureur général, et de Bourguine de BONNOT[1967].
Il avait épousé, en secondes noces, le 16 août 1636, **Eléonore *de MONTEILS de LATAPIE,*** fille d'Auguste *de MONTEILS* et de Rose de SEVIN[*1968*] alias Eléonore, fille de noble Auguste de TAPPIE, seigneur de Monteils, et de Rose de SEVIN[1969]. Les actes dont nous disposons nomment l'épouse de François de Nos, Eléonore de Tapie de Monteil et Eléonore de Latapie de Monteil (il faut lire de Tappie de Monteil, famille vivant actuellement). Eléonore de *Latapie* (de Tappie) de Monteil, veuve de François de Nos, fit une donation le 19 décembre 1677, à Eléonore et Rose de Martini, sœurs, ses petites-filles et filles de Monsieur Maître

[1963] AD. Aude B 1996, Bernard Bessier, notaire de Toulouse.
[1964] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp. 1711-1712.
[1965] Alphonse Brémond, *op.cit.,* I, p. 274.
[1966] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69.
[1967] AD.HG Reg. Ins. 24.
[1968] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69
[1969] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 512, dit qu'Auguste de Tappie épousa à Toulouse, le 24 juin 1612, Rose de Sevin..

Pierre de Martini et de feue Gabrielle de Nos, sa fille[1970]. Elle testa le 23 juin 1678, son testament fut ouvert le 3 octobre suivant[1971].
Enfants du second lit[1972] :

7.1 Françoise de NOS.
Elle épousa, en premières noces, par contrat du 31 août 1654, nommant son père et sa mère Eléonore de Tapie de Monteil, dotée de 10 000 livres, **Antoine de BUISSON de Beauteville,** chevalier, seigneur de Villemur, la future était assistée de Rose de Sevin, mère de ladite dame de Monteil[1973].
Elle épousa, en secondes noces, le 3 février 1678, **François de *LALIER,*** comte de Clermont[1974].

7. 2 Claire de NOS.
Née le 8 juillet 1642, elle était religieuse de Saint-Pantaléon, en 1678.

7.3 Gabrielle de NOS
Née en janvier 1644, elle mourut avant le 19 décembre 1677, date d'une donation de sa mère à ses petites-filles, Eléonore et Rose de Martini, filles de sa feue fille, Gabrielle de Nos, et de Monsieur Maître Pierre de Martini (supra.)
Elle avait épousé, le 17 juillet 1670, Monsieur Maître **Pierre de MARTINI,** juge mage, lieutenant au Sénéchal de L'Isle-Jourdain.

7.4 Pierre de NOS.
Né le 29 avril 1646, il mourut le 11 février 1671.

7.5 Rose de NOS, née le 24 octobre 1649.

V
Personnes isolées

Pierre de Nos épousa le 24 avril 1564, Elisabeth de Saint-Anian[1975] (Saint-Agnan) ; selon André Navelle il pourrait être Pierre de Nos (III, 4.1), mais il n'explique pas la raison de son hypothèse.

Françoise de Nos épousa Blaise Goudail, docteur et avocat, qui mourut avant décembre 1580, date du contrat de mariage de leur fille Antoinette avec Jean Bonhomme de Lagarde,

[1970] AD.HG Reg. Ins, 31.
[1971] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69, se référant à AD.HG 3 E 11851 n°7257.
[1972] André Navelle, *op.cit.,* tableau p.68, indiquant les dates de naissance et ce qui concerne les mariages de Françoise et de Gabrielle.
[1973] AD.HG Reg. Ins. 29, Bernard de Prat, notaire de Toulouse.
[1974] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 68.
[1975] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65, produisant AD.HG GG 220.

procureur au Parlement[1976] ; selon André Navelle, cette Françoise de Nos pourrait être celle figurant en III, 4.7, mais il n'explique pas la raison de cette hypothèse.

Noble Françoise de Nos épousa noble Philippe de Mage, seigneur de Rustiques, ce dernier mourut avant le 7 février 1584, date du contrat de mariage de leur fille Jeanne avec Charles d'Hautpoul, fils de Jean d'Hautpoul, seigneur de Cassagnoles, mentionnant le contrat de mariage des parents de la future, retenu par un notaire de Montréal, parmi les présents Pierre du Pac[1977], ce qui indique que Françoise de Nos était très probablement issue de la branche des seigneurs de Montauriol et qu'elle pourrait être fille de Jean de Nos, seigneur de Montauriol, et d'Anne du Pac, mariés par contrat en 1550 (à condition que Françoise de Nos ou sa fille se soit mariée très jeune.)

Anne de Nos épousa le 28 août 1599, noble Jean de Toronde, de Saint-Martin de Pierre[1978] ; André Navelle la dit probablement celle citée en 5.10, (Vigoulet) mais n'explique pas la raison de cette présomption.

Marguerite de Lucas, fille de noble Jean de Lucas, chevalier de Saint-Louis, commandant d'un bataillon d'artillerie, et d'Anne de Nos, épousa, par contrat, à Lectoure, le 13 janvier 1714, Jean de Saint-Géry de Magnas, fils de feu Nicolas de Saint-Géry de Magnas et de Françoise de Garros[1979].

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL.

[1976] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 65.
[1977] AD. Aude B 21,
[1978] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 69, produisant AD.HG GG 223.
[1979] AD. Gers B 420.

Carte des principaux ficfs
Nord
Toulouse
Vieille-toulouse
Pechbusque
Vigoulet
Garonne
Canal du Midi
Montmaur
Castelnaudary
Molleville
Mas saintes-Puelles
Montaurial
Montréal
Caithau
Sanches
1cm = 5km

² Famille de NOSTENS

I Seigneurs de Saint-Martin d'Oydes p.319

II Seigneurs de Mauvezin p.324

Cette famille fut connue depuis le 15ème siècle à Saint-Martin-d'Oydes, la branche ainée s'éteignit au 16ème siècle. Une généalogie a été établie par André Navelle[1980], elle a été complétée dans ce document par des actes venant de Maurice Vuillier, et d'autres sources.
Une branche, qui n'était pas noble, peut-être apparentée, fut citée dès le début du 16ème siècle, dont un des membres, marchand, s'établit à Mauvezin-de-Prat, dès 1539. On peut établir sa généalogie à partir de Pierre de Nostens, marchand de Mauvezin, qui testa en 1597, dont le fils, Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, fut qualifié noble ainsi que sa descendance.

I
Seigneurs de Saint-Martin d'Oydes

I Antoine de NOSTENS (indiqué par l'acte de 1437, concernant Guillelme, infra.)
Il épousa **Monette de LA LANNE,** qui, devenue veuve, épousa en secondes noces Raymond de MARQUEFAVE.
Monette de La Lanne, veuve de Raymond de Marquefave de Saint-Julien, testa le 10 janvier 1457, faisant des legs à Clairette de Marquefave, fille de Guillelme de Nostens, sa fille, à Jean et Etienne de Marquefave, ses petits-fils, fils de sa fille, et à ses petits-fils, fils de Jacques de Nostens, mort, instituant héritiers universels sa fille Guillelme de Nostens et Pierre Bernard de Nostens[1981].
Ils eurent :

2.1 Jacques de NOSTENS, qui suit.

2.2 Guillelme de NOSTENS.
Fille de feu noble Antoine de Nostens et de Monette de La Lanne, cette dernière à présent femme de Raymond de Marquefave, elle épousa, par contrat du 17 décembre 1437, étant dotée de 100 écus d'or, **Guillaume Bernard de MARQUEFAVE**[1982].

II Jacques de NOSTENS, seigneur d'Escosse (à 5 km de Pamiers, Ariège), coseigneur de Saint-Martin d'Oydes (à 7 km au nord-ouest de Pamiers, Ariège)
Il mourut avant le 21 décembre 1450, date d'un hommage à Pierre, archevêque de Toulouse, par noble Adhémar de Nostens, âgé de moins de 25 ans, fils de feu Jacques de Nostens et de Catherine de Marquefave. Adhémar de Nostens dit que feu Raymond de Marquefave, damoiseau, coseigneur de Marquefave (à 3 km au nord-est de Carbonne, Haute-Garonne), Saint-Hippolyte (à environ 500 m au nord de Marquefave), Saint-Martin-d'Oydes, Escosse, avait tenu Saint-Martin et Escosse, dans la châtellenie de Gaudies (Ariège), en fief de l'archevêque de Toulouse et les avait donnés à Jacques de Nostens et à sa femme. Jacques de Nostens avait joui d'Escosse et la moitié indivis de Saint-Martn-d'Oydes[1983]. Cet hommage fut rendu, une nouvelle fois, le 17 janvier 1458, par Adhémar de Nostens, à Bernard,

[1980] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VIII, p. 70-71.
[1981] AD. Ariège E 228, Guillaume Arros, notaire de Toulouse.
[1982] AD. Ariège E 227
[1983] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.70, produisant AD.HG 1 G 951 pour les hommages de 1450 et de 1458.

archevêque de Toulouse, dans les mêmes termes, précisant que Catherine de Marquefave était fille de Guillaume Raymond de Marquefave[1984].
Il avait épousé **Catherine de MARQUEFAVE,** fille de Guillaume Raymond de MARQUEFAVE, seigneur de Marquefave, Saint-Hippolyte, Saint-Martin- Escosse.
Devenue veuve, Catherine de Marquefave épousa, en secondes noces, N…de Nazary, ils eurent une fille, Marie de Nazary, qui épousa Arnaud du Fort ou de Foert (Fouert), veuf de Bernarde de Boe. Le 9 novembre 1486, furent citées des conventions entre Arnaud du Fort ou de Foert, de Vialar[1985], époux de Marie de Nazary, du consentement d'Adhémar de Nostens, seigneur de Saint-Martin, frère utérin de Marie. Il avait eu une promesse, il y a deux ans environ, reçue par Me Arnaud de La Gaye-Marie, notaire et prêtre d'Auterive, Arnaud de Foert avait eu comme première femme Bernarde de Boe qui vivait encore au moment de la promesse. Arnaud de Foert et Adhémar de Nostens convinrent d'annuler les conventions faites, Arnaud de Foert paiera 80 écus[1986].
Jacques de Nostens et Catherine de Marquefave eurent :

3.1 Adhémar de NOSTENS, qui suit.

3.2 peut-être Pierre Bernard de NOSTENS, coseigneur de Saint-Hippolyte.
Pierre Bernard de Nostens, coseigneur de Saint-Hippolyte, vendit, le 23 avril 1491, 3 parts sur 8 de la seigneurie de Saint-Hippolyte, à Antoine de Nogaret, pour 14 écus, avec pacte de rachat, puis il échangea, le 20 novembre 1493, avec noble Bernard de Vacques, juge de Rieux, les 3 parts sur 8 de Saint-Hippolyte, contre le terroir de Peyrière, son épouse, Mascarose de Lortet, ratifia l'échange le 12 décembre 1493[1987].

III Adhémar de NOSTENS, damoiseau, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes, capitaine du château de Saint-Julien.
Il naquit après 1433 car il était mineur de 25 ans en 1450 et en 1458. Il fut cité, le 9 novembre 1486, avec sa sœur utérine Marie de Nazary (supra), et mourut avant le 13 mars 1491 (n.st.), date d'un accord entre Dominique de Nostens, fils et héritier universel de feu Adhémar de Nostens, et Jean d'Espagne, fils et héritier universel d'Arnaud d'Espagne, chevalier, seigneur de Durfort, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes, au sujet de la possession d'une borie en Saint-Martin-d'Oydes. Adhémar de Nostens et Arnaud d'Espagne, avaient été en procès au Sénéchal et au Parlement, à ce sujet. Par l'accord, Dominique de Nostens garda la borie et vendit à Jean d'Espagne la moitié des droits qu'il avait sur la juridiction haute, moyenne et basse de Lescousse, pour 160 écus et Jean d'Espagne vendit à Dominique de Nostens ladite borie au prix de 160 écus[1988].
Adhémar de Nostens avait épousé, par contrat du 26 juillet 1459, **Isabeau de VERNEUIL,** dotée de 400 moutons d'or, fille de Jean de VERNEUIL, seigneur de Payrac, coseigneur de

[1984] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 70, produisant AD.HG 1 G 931.
[1985] Une famille de Fouert fut maintenue noble, à Montauban, en 1698.
[1986] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.70, produisant AD.HG 3 E 3717, Eyguière, notaire.
[1987] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.70, produisant AD.HG 3 E 388, Astorg, notaire, l'acte du 23 avril 1491 fut reçu par Jean Juliane, notaire de Lézat, celui du 20 novembre 1493, par Griet, notaire de Rieux.
[1988] André Navelle, *op.cit.,* VIII, pp.70-71,, produisant AD.HG 1 G 931, Domenge de Mondis, notaire à Mazères.

Pompignan, châtelain du Fousseret[1989], et de Cébélie de MONTSERIE[1990]. Adhémar de Nostens, reconnut, le 9 avril 1468, avoir reçu 40 moutons d'or, de Jean de Verneuil, seigneur de Payrac, coseigneur de Pompignan, sur la dot d'Isabeau de Verneuil, témoin, noble Bernard de Nostens[1991]. La mariée appartenait à une famille quercinoise.
Ils eurent :

4.1 Dominique de NOSTENS, qui suit.

4.2 probablement Cécile de NOSTENS.
Elle est dite, sans preuve, par Maurice Vuillier, fille de Dominique de Nostens et de Marguerite de La Tour, ce qui conduit à une chronologie difficile à admettre (50 ans entre les contrats de mariage d'Adhémar de Nostens et de sa présumée arrière-petite-fille Cécile de Sers.) La parenté est probable si l'on tient compte de la présence de Tristan d'Abadie, comme témoin, au contrat de mariage de Cécile de Sers avec Jean de Rabouil, sachant que Tristan d'Abadie, mari de Jeanne de Nostens, par ses liens familiaux qui apparaissent, était probablement le beau-frère de Cécile de Nostens.
Nous pensons donc que Cécile de Nostens était probablement fille d'Adhémar et d'Isabeau de Verneuil.
Elle épousa **Roger de SERS,** seigneur de Loubens, fils de Bernard de SERS, seigneur d'Artigat (Ariège), de Castéras, et de Vitale d'ESCORNEBOEUF[1992].
Leur fille, Cécile de Sers, épousa par contrat du 19 août 1509, nommant feu son père, et sa mère, noble Jean de Rabouil, fils de noble Jean de Rabouil, seigneur de Massabrac, témoin : noble Tristan d'Abadie, Jean de Sers[1993].

4.3 probablement Jeanne de NOSTENS.
Elle épousa noble **Tristan d'ABADIE,** coseigneur de Gaillac, qui fut présent, le 25 septembre 1524, au contrat de mariage de Bernard de Nostens, seigneur de Saint-Martin-d'Oydes, et d'Anne d'Arnave (infra.)
Tristan d'Abadie, seigneur de Gaillac, testa le 1er octobre 1547, instituant héritiers Gabriel d'Abadie, son fils, et Guillaume d'Abadie, fils de celui-ci, et voulant qu'Arnaud, Jean et autre Jean d'Abadie, frères dudit Guillaume, soient dotés, et nommant Bernard de Nostens, écuyer, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes, tuteur de ses neveux (petits-fils), fils dudit Gabriel[1994].
Tristan d'Abadie et Jeannette de Nostens passèrent, le 4 juin 1550, un contrat d'achat avec Jean d'Espagne, seigneur de Durfort, à propos duquel fut cité Bernard de Nostens, seigneur de Saint-Martin-d'Oydes[1995].

[1989] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.70, produisant AD.HG 3 E 8563, de Marca, notaire à Grenade ; qui indique la mère d'Isabeau, produisant la preuve dans son ouvrage t. X, p.210.
[1990] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 70.
[1991] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.70, produisant AD.HG 3 E 10688, Ratier, notaire.
[1992] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Sers,* Mai 2008, produisant la preuve.
[1993] AD. Ariège E 227
[1994] BnF Fr 32299.
[1995] AD. Ariège E 177, Jean Pons, notaire de Durfort.

IV Dominique de NOSTENS, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes, Lescousse[1996].

L'accord du 13 mars 1491 (supra), fut renouvelé le 27 août 1517, entre Dominique de Nostens et Hugues d'Espagne fils de feu Jean d'Espagne[1997].

Dominique de Nostens assista son fils Bernard, le 25 septembre 1524, lors de son contrat de mariage avec Anne d'Arnave (infra), il fut cité, vivant, 4 octobre 1529, date du testament de son beau-frère Isarn d'Arnave[1998], il mourut probablement avant le 1er octobre 1547, date à laquelle son fils apparut comme seigneur de Saint-Martin d'Oydes, et certainement avant le 22 novembre 1552, date du contrat de mariage de sa fille Anne dans lequel il fut cité feu.

Il avait épousé **Marguerite de LA TOUR,** fille d'Arnaud de LA TOUR, seigneur de Lieux et de Latour, et d'Aliénor d'ORBESSAN.

Arnaud de La Tour, seigneur de Lieux et de Latour, testa le 14 février 1506 (v.st., soit 1507 n.st.), nommant sa femme Aliénor d'Orbessan, faisant un legs, entre autres, à sa fille Marguerite de La Tour, femme de Dominique de Nostens, seigneur de Saint-Martin[1999].

Marguerite de La Tour testa le 21 mars 1524, instituant héritier universel son mari, faisant des legs à Marguerite de Nostens, fille de son mari (sic), à Bernard de Nostens, à Annette d'Orbessan et à Jeanne de La Tour, le reste du testament est déchiré[2000].

Ils eurent :

5.1 Bernard de NOSTENS, qui suit.

5.2 Marguerite de NOSTENS.

Elle fut citée dans le testament de sa mère, le 21 mars 1524.

5.3 Anne de NOSTENS.

Elle épousa, par contrat du 22 novembre 1552, nommant son père, étant dotée de 150 livres, Me **Pierre ROBERT,** notaire d'Artigat[2001] (à 4 km du Fossat, Ariège), cette date de contrat de mariage, très tardive n'est pas expliquée.

V Bernard de NOSTENS, écuyer, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes.

Bernard de Nostens, écuyer, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes, fut nommé tuteur des fils de Gabriel d'Abadie, lui-même fils de noble Tristan d'Abadie, coseigneur de Gaillac, par le testament de ce dernier, du 1er octobre 1547[2002]. Comme dit supra il fut nommé, le 4 juin 1550, à propos d'un contrat d'achat passé entre Jean d'Espagne, seigneur de Durfort, et noble Tristan d'Abadie et noble Jeannette de Nostens[2003], ceci associé à la présence de Tristan d'Abadie au contrat de mariage de Bernard de Nostens et d'Anne d'Arnave suggère une proche parenté.

[1996] Les actes font apparaître soit Escosse, soit Lescousse, ces deux lieux sont proches de Saint-Martin-d'Oydes.
[1997] AD. Ariège E 177
[1998] AD. Ariège E 228.
[1999] AD. Gers Vergès I 1980 (11331)
[2000] AD. Ariège E 228.
[2001] AD. Ariège E 227.
[2002] BnF Fr 32299
[2003] AD. Ariège E 177, Jean Pons, notaire de Durfort.

C'est probablement lui, qui dit noble Bernard de Nostens, fut nommé tuteur, le 4 novembre 1557, par le testament de Jean de Nostens, fils de Dominique de Nostens (lesquels ne sont pas qualifiés nobles.) Le testateur, dont le testament fut ouvert le 24 octobre 1558, à Saint-Martin-d'Oydes, faisait des legs à ses sœurs, Brunette, veuve de feu Jean Mercier, Jeanne, femme de Jean Cardolle, aux héritiers de feue Anne, sa sœur, instituait héritier universel Jean de Casalas, fils de Me Raymond Casalas, notaire et d'Arnaude de Nostens, sa sœur[2004], ceci montre que vivait à Saint-Martin-d'Oydes, une branche, très proche de celle de celle des seigneurs de Saint-Martin-d'Oydes, peut-être naturelle. Toutefois, un autre noble Bernard de Nostens avait été témoin, le 26 juillet 1459, au contrat de mariage d'Adhémar de Nostens et d'Isabeau de Verrneuil, le testateur de 1557 pourrait appartenir à la descendance de Bernard vivant en 1459.

Bernard de Nostens, coseigneur de Saint-Martin-d'Oydes, avait épousé, par contrat du 25 septembre 1524, assisté de son père, **Anne d'ARNAVE,** fille de Gaillard d'ARNAVE, seigneur d'Ornolac (à 1 km de Gardouch, Haute-Garonne), coseigneur de Gardouch, le futur reçut la moitié des biens de son père, la future reçut 1 000 livres de 20 sous, plus 500 livres de joyaux, plus des robes, parmi les présents, Pierre de Sers, seigneur de Loubens, capitaine du château de Foix, Tristan d'Abadie[2005]. Anne d'Arnave fut nommée légataire de son frère Isarn d'Arnave, seigneur et baron de Saint-Amadou, par son testament du 4 octobre 1529[2006].

Ils eurent :

7.1 Jeanne de NOSTENS, qui suit.

7.2 Françoise de NOSTENS.
Elle fut nommée dans le contrat de mariage de sa sœur Jeanne, le 11 décembre 1553, avec Manaud de Castet.

VII Jeanne de NOSTENS

Jeanne de Nostens apporta à son mari la seigneurie de Saint-Martin-d'Oydes, qui fut transmise à sa descendance.

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 11 décembre 1553, à Saint-Martin-d'Oydes, **Manaud de CASTET,** fils aîné de Jean de CASTET, seigneur de Garanou, La Rudelle, capitaine du château de Lordat, et de Philippe de BARINCOU, la future devait recevoir les biens de ses parents après qu'ils aient mariés Françoise de Nostens, leur autre fille, le futur reçut les seigneuries de Garanou (à 1 km de Luzenac, Ariège) et de La Rudelle[2007].

Une sentence arbitrale du 19 décembre 1565, entre Rose d'Espagne, dame de Durfort, et Manaud de Castet, seigneur de Gaudiès (Ariège), mari de Jeanne de Nostens, déclara chacun par moitié seigneur de Saint-Martin-d'Oydes, Escosse, Saint-Michel de *Leylas*, avec

[2004] AD. Ariège E 228, Barthélemy de Savignac, notaire.
[2005] AD. Ariège E 227.
[2006] AD. Ariège E 228.
[2007] AD. Ariège E 227, Jean Gueyne, notaire de Nailloux. ; le contrat est daté du 20 décembre 1553 par le marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t. II, p.33.

juridiction haute, moyenne et basse, sans préjudice de ce qui pourrait être dû à l'archevêque (de Toulouse), seigneur temporel de Gaudiès[2008].

***

Autres familles ou branches :

Une famille de ce nom est citée à Gimont, à partir du 8 janvier 1582, en la personne d'Arnaud de Nostens, marchand, qui reçut 172 écus de Méric de Polastron, écuyer, seigneur de Maurens[2009].
Trois habitants de Gimont, Arnaud de Nostens, marchand, Pierre de Lagarrigue, et Domenge de Saint-Etienne furent présents, en 1599, à la main levée (serment) du duc d'Epernon[2010].
Me Bertrand de Nostens, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse, habitant Gimont, reçut 130 livres, en 1618, de Charles d'Espagne, seigneur et baron de Ramefort[2011].

Une autre famille est citée à Mauvezin (-de-Prat, Ariège) à partir de 1539, en la personne de Bertrand de Mauvezin, marchand, dont nous pouvons établir la généalogie à partir de 1589.
Lui était très proche une famille de ce nom habitant Saleich (Haute-Garonne, à 2 km au sud-ouest de Mauvezin-de-Prat, Ariège.)
Des Nostens figurent, à partir de 1656, dans les registres paroissiaux de Mauvezin-de-Prat, commençant en 1652.

II
Seigneurs de Mauvezin

Sire Bertrand de Nostens et Jean de Nostens, prêtre, père et fils, furent cités en 1539, habitant Mauvezin[2012].
Dans une possible descendance de Bertrand :

I Pierre de NOSTENS, marchand de Mauvezin.
Cité feu en 1606, comme mari d'Esclarmonde de Griet et père de noble Pierre de Mauvezin, et de demoiselles Marie et Domenge de Nostens (infra), il vivait le 12 février 1589, et mourut probablement avant le 16 septembre 1597, date du testament de sa femme Esclarmonde de Griet.
Il avait épousé **Esclarmonde de GRIET.**
Esclarmonde de Griet était, d'après un acte du 12 mars 1589, passé devant Me Pierre Manaud, notaire de Lacave, femme de Pierre de Nostens, marchand de Mauvezin, selon cet acte, elle céda à Raymond Claustre, prêtre et recteur de Prat, une maison à Prat, à charge de payer, par lui, à perpétuité, aux prêtres de Prat ou à leur syndic, une rente annuelle de 8 écus petits pour les obits fondés par les ancêtres de son mari ou par elle-même[2013].

[2008] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p.71, produisant AD.HG 1 G 931.
[2009] AD. Gers 3 E 1593 Gimont
[2010] A. Lamothe, *Revue de Gascogne,* 1873, L'abbaye de Grandselve, pp.135-136.
[2011] AD.HG 3 E 25595 Cassagnabère.
[2012] AD. Ariège E 325
[2013] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque municipale de Saint-Girons.* (*Notes…,* dans ce qui suit.

Esclarmonde de Griet, du lieu de Mauvezin, testa le 16 septembre 1597, demandant son inhumation dans l'église Notre-Dame de Mauvezin, faisant des legs de 20 livres à chacun de ses fils, des legs à Marie de Nostens, sa fille, et à Catherine d'Abbadie, sa nièce (petite-fille), fille de feue Jeanne de Nostens, sa fille, instituant héritier universel le premier enfant mâle de noble Pierre de Nostens, son fils, nommant exécuteur testamentaire sire Jean Maylin, d'Aspet[2014].
Ils eurent :

2.1 Noble **Pierre de NOSTENS,** qui suit.

2.2 Marie de NOSTENS.
Elle épousa Me **Jean du CROS,** avocat de Salies, d'où un fils Pierre du Cros, neveu et filleul de noble Pierre de Nostens, légataire de ce dernier par son testament du 7 septembre 1597.
En 1606, Me Jean du Cros, avocat de Salies, rappela que par son contrat de mariage avec demoiselle Marie de Nostens, sa femme, fille de feue demoiselle Esclarmonde de Griet et de feu Pierre de Nostens, de Mauvezin, avait reçu 500 livres. Cet acte rappela aussi que feue Domenge de Nostens, femme de Me Pierre Pelleport, fille aussi desdits Pierre de Nostens et 'Esclarmonde de Griet avait eu en dot, 600 livres et que noble Pierre de Nostens était fils desdits Pierre et Esclarmonde de Griet, et nommait feu Jean de Nostens dit *Lespone*[2015].

2.3 Jeanne de NOSTENS.
Elle avait épousé **N…d'ABBADIE,** ils eurent une fille Catherine, instituée héritière universelle par le testament de son oncle noble Pierre de Nostens, le 7 septembre 1597.

2.4 Domenge de NOSTENS.
Elle est citée feue, en 1606, ayant épousé Me Pierre Pelleport (supra.)
Elle avait épousé Me **Pierre PELLEPORT.**

2.5 au moins **un autre fils,** qui est peut-être François de NOSTENS, curateur de sa présumée nièce, Marguerite de Nostens, lors de son contrat de mariage, le 29 avril 1623, avec Jean de Castet.

II Noble **Pierre de NOSTENS,** coseigneur de Mauvezin.
La raison de son anoblissement n'est pas indiquée, peut-être est-ce lié à la possession de terres nobles.
Il testa le 7 septembre 1597, demandant son inhumation dans l'église de Mauvezin, faisant un legs de 100 livres aux enfants mâles et femelles de feu Jean Nostens dit Jean Nides, de Saleich, un legs à Pierre du Cros, son filleul, fils de demoiselle Marie de Nostens, sa sœur,

[2014] Maurice Vuillier, produisant Gaillard, notaire de Betchat.
[2015] AD.HG 3 E 26192 Saleich.

instituant héritiers universels demoiselle Marie de Nostens et demoiselle Catherine d'Abbadie, sa nièce, fille de feue Jeanne de Nostens, sa sœur[2016].

Antoinette de Boyer, femme d'Hector de Saint-Jean, seigneur de Soueich, était en procès, en 1600, contre noble Pierre du Cros et noble Pierre de Nostens[2017].

En 1603, Arnaud de Nostens, de Saleich, fit une donation à noble Pierre de Nostens, son proche parent, de Mauvezin[2018], on retrouve la parenté avec les Nostens, établis à Saleich, légataires de noble Pierre de Nostens en 1597.

Noble Pierre de Nostens apparut en 1611 comme seigneur de Mauvezin[2019].

Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, fut présent, le 28 avril 1613, au contrat de mariage de Balthazar du Pac, seigneur de La Salle, fils de Charles du Pac, seigneur de Marbre, et de Marguerite de Mauléon, avec Louise d'Ustou, fils de Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, et de George de Mun[2020].

Noble Pierre de Nostens, fils et héritier d'Esclarmonde de Griet, seigneuresse de Mauvezin, rendit, moyennant 1 000 livres, le 12 février 1619, à Melchior de Vendômois, la seigneurie et baronnie de Francazal (à 1,5 km de Prat-Bonrepaux, Ariège), que feu Philippe de Vendômois, père dudit Melchior, avait vendue, avec pacte de rachat, pour 1 000 livres, à feu Jean de Vendômois, seigneur de Cazavet, lequel l'avait revendue, aux mêmes conditions à demoiselle Esclarmonde de Griet. L'acte fut passé à *Lespone*[2021], dans la maison dudit Pierre de Nostens[2022].

Noble Pierre de Nostens mourut en 1621 (après le 12 septembre, date de son testament, date à laquelle son fils noble François de Nostens, fut cité comme fils et héritier de feu noble Pierre de Nostens, coseigneur de Mauvezin, avec sa mère Bertrande du Pac[2023].

Il avait épousé, par contrat du 18 avril 1599, **Bertrande du PAC,** fille de Charles du PAC, seigneur de Marbre, de Sentein, sa mère Esclarmonde de Griet avait donné une procuration à Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette, et à Hector de Saint-Jean, seigneur de Soueich[2024]. La mère du futur était Marguerite de MAULEON, comme indiqué (infra.)

Bertrande du Pac, veuve de noble Pierre de Nostens, coseigneur de Mauvezin, donna 1 000 livres, en 1623, à Jean de Castet, son beau-fils, pour la dot de sa fille[2025] (Marguerite).

Un acte de 1629 mentionne que feu Charles du Pac, seigneur de Marbre, par son testament, reçu par Jean Roger, notaire de Sentein, avait légué 50 livres à chacune de ses filles comme à Marguerite de Mauléon, sa femme. Bertrande du Pac, veuve de noble Pierre de Nostens,

---

[2016] Maurice Vuillier, produisant Gaillard, notaire de Betchat.

[2017] AD.HG 3 E 26189 Saleich.

[2018] AD.HG 3 E 26190 Saleich.

[2019] AD.HG 3 E 27852 Aspet.

[2020] AD.HG 3 E 28029 Saint-Béat.

[2021] Ce lieu apparaît dans les actes comme Lespone, Lesponne, Lespoune ; plusieurs lieux de Lespone et Lesponne existent dans la région. Anne de Nostens vendit en 1672 la baronnie de Lespugue (à 13 km au nord de Saint-Gaudens), peut-être s'agit-il du lieu dont il s'agit, en ce lieu subsistent les restes d'un château avec deux « donjons. »

[2022] Abbé Samiac, *Notes…*

[2023] AD. Ariège 5 E 4419

[2024] AD.HG 3 E 26189 Saleich.

[2025] AD.HG 3 E 26199 Saleich.

coseigneur de Mauvezin, fille dudit feu de Marbre, reçut 350 livres de Balthazar du Pac, seigneur de Marbre, son frère et héritier dudit feu Charles du Pac[2026].

Bertrande du Pac, veuve de noble Pierre de Nostens, coseigneur de Mauvezin, testa le 10 août 1630, demandant son inhumation à Mauvezin, dans la sépulture de son mari. Elle fit un legs de 60 livres, à Gaspard de Castet, fils de Jean de Castet, seigneur de Cazaux, et de sa fille Marguerite de Nostens, un legs de 900 livres à sa fille Marie de Nostens, qui n'était pas mariée, de 480 livres à sa dite fille Marguerite de Nostens, de 480 livres à son fils Pierre de Nostens, mineur de 25 ans et le même legs à son fils Mathieu de Nostens, mineur de 25 ans, et institua héritier universel son fils Jacques de Nostens, elle nomma feus François et Balthazar de Nostens, ses deux enfants[2027].

Un acte de 1644 rappelle le contrat de mariage, le 7 janvier 1620, de Roland Jandrieu et de Jeanne de Nostens, mentionnant Bertrande du Pac, veuve (en 1644) de noble Pierre de Nostens et ses héritiers, noble Jacques de Nostens[2028], Jeanne de Nostens était certainement une proche de Pierre de Nostens.

Pierre de Nostens et Bertrande du Pac eurent (à partir de ce degré tous les membres de cette famille apparaissent comme nobles, nous ne mentionnons plus cette qualification.)

3.1 François de NOSTENS, coseigneur de Mauvezin.

Cité, en 1621, dans un accord avec sa mère, il testa le 29 *décembre* (probablement septembre) 1623, demandant son inhumation dans le tombeau de son père, instituant héritière universelle, sa mère, Bertrande du Pac, faisant des legs à sa sœur Marguerite, à ses frères Balthazar, Jacques, Pierre et Mathieu et à sa sœur Marie de Nostens[2029].

3.2 Balthazar de NOSTENS,

Balthazar de Nostens, fils aîné (après la mort de son frère François), fit un accord, en 1623, avec Bertrande du Pac, sa mère et de Jacques, Pierre, Mathieu, Marguerite et Marie de Nostens[2030]. Il mourut avant le 10 août 1630, date du testament de sa mère.

3.3 Jacques de NOSTENS, coseigneur de Mauvezin, seigneur de *Lespone.*

Jacques de Nostens, coseigneur de Mauvezin, fut cité en 1630, comme fils de Bertrande du Pac et de feu noble Pierre de Nostens[2031].

Jacques de Nostens, seigneur de *Lespone*, fils et héritier de feu noble Pierre de Nostens, dut payer 4 000 livres, le 13 janvier 1644, à Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, son frère, sur les biens de son père et de feue Bertrande du Pac, leur mère, et de feu Mathieu de Nostens, leur frère commun. Cet acte mentionne 1 800 livres qui lui étaient dues par Roger de Lort, seigneur de La Mourère, pour la dot de Françoise de Lort, sa femme, fille dudit sieur de La Mourère. On cita également Marguerite de

[2026] AD.HG 3 E 26202 Saleich.
[2027] AD.HG 3 E 26203 Saleich.
[2028] AD.HG 3 E 26211 Saleich.
[2029] AD. HG 3 E 26199 Saleich.
[2030] AD.HG 3 E 26199 Saleich.
[2031] ADHG 3 E 26203 Saleich.

Nostens, femme de Jean de Castet, seigneur de Cazaux, et feue Marie de Nostens, femme de noble Jean Baron, ses sœurs[2032].

Il mourut dès 1650, date à laquelle Françoise de Lort fut citée veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin[2033].

Il avait épousé **Françoise de LORT,** fille de Roger de LORT, seigneur de La Mourère (supra). Françoise de Lort, veuve de Jacques de Nostens, testa le 12 mars 1654, faisant un legs de 2 000 livres à sa fille Anne de Nostens et instituant héritière universelle sa fille aînée, Antoinette de Nostens[2034].

Françoise de Lort, veuve de M. de Nostens, afferma, le 18 mai 1668, les métairies et biens que les héritiers de feu Louis Hector de Narbonne possédaient aux lieux d'Eycheil et de Saint-Girons, la tuilerie et les terres en dépendant, au prix de 420 livres par an[2035].

Françoise de Lort, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin, fit, le 12 septembre 1678, une donation irrévocable, à son petit-fils, François de Narbonne, seigneur d'Eycheil et de Mauvezin, de tous ses biens, présents et à venir, à la réserve de 300 livres, pour en disposer à son gré, et d'une rente annuelle de 300 livres, avec l'habitation dans la maison de *Lespone*[2036].

Françoise de Lort, veuve de Jacques de Nostens, testa le 5 octobre 1687, instituant héritier universel, François de Narbonne, son petit-fils à qui elle avait fait une donation le 12(ou 13) septembre 1678[2037].

Ils eurent :

Antoinette de NOSTENS, dame de Mauvezin.

Le 18 avril 1667, Antoinette de Nostens, veuve de Louis de Narbonne, seigneur vicomte de Saint-Girons, passa un bail à ferme[2038].

Dame Antoinette de Nostens, veuve du seigneur de Montégut, vendit, en 1672, à Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, la baronnie de Lespugue (Haute-Garonne), pour la somme de 6 000 livres, cédée par feu Joseph de Coret, seigneur de Labarthe, pour la constitution dotale de feue Anne de Nostens, sa femme et sœur de ladite dame[2039]. Antoinette fut citée feue, en 1679, avec feu son mari Louis de Narbonne, dans un acte nommant sa mère Françoise de Lort, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin, et leur fils François de Narbonne, seigneur d'Eycheil[2040].

Elle avait épousé, par contrat du 27 mai 1661, nommant feu son père, et sa mère, étant dotée de 5 000 livres, **Louis de NARBONNE,** seigneur de Montégut (-en-Couserans), de Saint-Girons (Ariège), sa sœur Catherine de Nostens étaitt morte ab intestat, parmi les présents, François de Narbonne,

---

[2032] AD.HG 3 E 26211 Saleich.
[2033] AD.HG 3 E 26213 Saleich.
[2034] AD.HG 3 E 26214 Saleich.
[2035] Abbé Samiac, *Notes…*
[2036] Maurice Vuillier, produisant Pujol, notaire de Saint-Girons (AD. Ariège.)
[2037] AD.HG 3 E 26220 Saleich.
[2038] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.
[2039] AD.HG 3 E 26218 Saleich.
[2040] AD. Ariège 5 E 7231 (133)

seigneur et vicomte de Saint-Girons, Roger de Lort, seigneur de La Mourère, son aïeul, Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin[2041]. François de Narbonne, seigneur et vicomte de Saint-Girons, débiteur de 8 000 livres envers Louis de Narbonne, seigneur de Montégut, son frère, lui donna en 1661, la seigneurie d'Eycheil (à 2 km au sud-est de Saint-Girons), plus 6 000 livres, pour se marier avec Antoinette de Nostens[2042].
Louis de Narbonne, seigneur vicomte de Saint-Girons, testa le 22 décembre 1666, nommant sa femme, Toinette de Nostens, qui avait une sœur Anne de Nostens, sa belle-mère, Françoise de Lort, veuve de Jacques de Nostens, seigneur de Mauvezin, instituant héritier universel son fils aîné (François de Narbonne), le testament fut ouvert le 8 janvier 1667[2043].

Anne de NOSTENS.
Elle mourut à Labarthe, le 11 mai 1684, âgée d'environ 40 ans[2044], d'où postérité.
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 20 décembre 1668, à *Lespone*, **Joseph** Joachim **de CORET,** seigneur de Labarthe (-Inard, Haute-Garonne), fils de feu Louis de Coret et de Louise de Tersac. La future était sœur de Catherine de Nostens, morte en âge pupillaire qui, par sa succession, lui avait donné 8 000 livres, estimées lors du contrat de mariage de feu Louis de Narbonne, seigneur de Montégut, avec Antoinette de Nostens, sa sœur aînée, par le notaire de son curateur, Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, le 27 mai 1661[2045].
Un acte du 15 avril 1679 rappelle que Louise de Tersac avait donné 6 000 livres à son fils aîné Joseph Joachim de Coret, lors de son mariage avec Anne de Nostens, à charge de donner 3 000 livres à Jacques de Fabien[2046].
Joseph de Coret, seigneur de Labarthe, devenu veuf, épousa, en secondes noces, par contrat du 29 octobre 1685, Anne d'Espinas, fille de Jean Auguste d'Espinas, seigneur de Cardonne, Gouzens, et d'Anne d'Orbessan[2047].
Joseph de Coret mourut en 1725[2048], d'où postérité.

Catherine de NOSTENS.
Citée morte ab intestat lors du contrat de mariage de sa sœur Antoinette, le 27 mai 1661, elle avait dû mourir avant le testament de sa mère, du 12 mars 1654, n'étant pas citée dans ce testament.

3.4 Pierre de NOSTENS, qui suit.

[2041] AD. Gers Vergès I 2598, Jean Rieupouilh, notaire de Cazavet, résidant à Prat ; AD. Ariège 5 E 9222
[2042] AD. Gers Vergès I 2598, Rieupouilh, notaire.
[2043] AD. Gers Vergès I 2597, Rieupouilh, notaire de Prat.
[2044] RP. Labarthe-Inard.
[2045] AD.HG 3 E 26218 Saleich.
[2046] AD.HG 3 E 23679 Aulon.
[2047] AD.HG 3 E 16047 Cazères.
[2048] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.

3.5 Mathieu de NOSTENS.

Cité le 10 avril 1630, comme mineur de 25 ans, dans le testament de sa mère, il mourut avant le 13 mai 1644, date d'une donation de son frère Jacques, à leur frère Pierre (supra.)

3.6 Marguerite de NOSTENS.

En 1653, Marguerite de Nostens, veuve de Jean de Castet, seigneur de Cazaux, et son fils Gaspard de Castet, prêtre reconnurent une dette[2049]. Elle fut citée, le 26 mars 1655, comme veuve de M. de Cazaux[2050]. Elle fut citée feue, en 1683, dans une donation de ses filles Marie et Françoise de Castet, en faveur des héritières de feu noble Michel Baron, du lieu de Montréal[2051].

Elle avait épousé, par contrat du 29 avril 1623, dans la maison de Charles du Pac, seigneur de Marbre, nommant feu son père, et sa mère, **Jean de CASTET,** seigneur de Cazaux, la future fut assistée de son frère François de Nostens, fils et héritier de ses parents, et de François de Nostens, son curateur (qui ne fut pas qualifié noble), la future fut dotée de *200* (2 000) livres léguées par le testament de son père du 12 septembre 1621, reçu Gaillard, notaire de Saleich, et de 300 livres de robes, parmi les présents, Charles du Pac, seigneur de Marbre, François du Pac, seigneur de Fronsac, Gaspard de Castet, seigneur de Bareilles[2052]. Jean de Castet était fils de Gaspard de Castet, seigneur de Bareilles, Cazavet, et de Jeanne du Pac. Jean de Castet, seigneur de Cazaux, fut, en 1630, le procureur de Bertrande du Pac[2053].

Jean de Castet, seigneur de Cazau, du lieu de Montgauch (à 3 km à l'est de Cazavet, Ariège), testa le 5 mars 1650, nommant sa femme, Marguerite de Nostens, qui avait eu 2 000 livres en dot, plus 300 livres d'habits, nommant ses 9 enfants, nommant exécuteurs testamentaires Balthazar du Pac, seigneur de Marbre, Jean de Castet, seigneur de Bareilles, et Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin[2054].

3.7 Marie de NOSTENS.

Elle épousa, par contrat du 22 novembre 1633, nommant feu son père, et sa mère, étant dotée de 3 000 livres, noble **Jean BARON,** de Martres-Tolosanes, furent présents, Jean de Castet, seigneur de Cazaux, et noble Jean Baron, seigneur de Pointis[2055].

III Pierre de NOSTENS, seigneur de Mauvezin.

Il naquit après 1605 (il était mineur de 25 ans, lors du testament de sa mère, le 10 août 1630.)

Pierre de Nostens et Pierre Sanson de Constans achetèrent, en 1639, à Antoine d'Encausse, seigneur de Saint-Maxent, sa part de la seigneurie de La Loubère (en Aspet, Haute-Garonne), qu'il avait reçue de son oncle Géraud d'Encausse, baron de Save, les deux acquéreurs

[2049] AD. Ariège 5 E 4374.
[2050] Abbé Samiac, *Notes…*
[2051] AD. Ariège 5 E 7265 (195)
[2052] AD. Ariège 5 E 7446.
[2053] AD.HG 3 E 26203 Saleich.
[2054] AD. Ariège 5 E 7450.
[2055] AD.HG 3 E 26206 Saleich.

partagèrent cette terre, la partie aliénée à Pierre de Nostens continua de s'appeler La Loubère, celle cédée à Pierre Sanson de Constans fut désignée sous le nom de Terreblanque[2056].
Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, fut présent, le 4 mai 1646, au contrat de mariage de Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, fils de feu Jean de Lort, seigneur du Pesqué, et de Jeanne du Pac, avec Gabrielle de Hunaud[2057]. Il fut cité, vivant, en 1666[2058].
Il mourut dès 1675, date à laquelle Jeanne de Collongues, veuve de Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, fit une cession à Jeanne de Boussens, veuve de Géraud de Soulancé[2059].
Il avait épousé **Jeanne de COLLONGUES.**
Elle fut citée, en 1686, veuve de Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, avec Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, de Belfaig, et Marie de Nostens, sa femme, mariés par contrat du 30 août 1682, reçu Durègne, notaire[2060].
Le 13 octobre 1691, à Palaminy, Jeanne de Collongues, veuve de Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, habitant Castagnède, en Comminges, vendit une terre à Pierre de Saint-Plancat, habitant Palaminy[2061].
Ils eurent[2062] :

4.1 Jacques de NOSTENS, qui suit.

4.2 Joseph de NOSTENS
Nommé dans le testament du 3 septembre 1711, de sa sœur Marguerite de Nostens, veuve de Louis de Sarraméa, il mourut avant le 2 août 1744, selon la requête de sa nièce Jeanne de Nostens (infra.)

4.3 Marie de NOSTENS.
Elle fut marraine, le 27 juin 1718, son mari étant parrain, de Michel de Martres, fils de Michel de Martres, fils de Jacques de Martres et de Colombe Dagien[2063], le baptisé était leur petit-fils.
Marie de Nostens, épouse de Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, habitant Belfaig, testa le 15 janvier 1738, nommant ses quatre enfants encore vivants[2064]. Elle fit un codicille le 11 septembre 1739, son mari testa le même jour[2065].
Elle avait épousé, par contrat du 30 août 1682, nommant feu son père, et sa mère, **Michel de MARTRES,** sieur de Saint-Martin, le futur fut assisté d'Anne de Salvat, sa mère, veuve en secondes noces de M. Joseph Dabadie, il reçut de sa mère 700 livres

[2056] P.E. Ousset, *La seigneurie ou baronnie d'Aspet,* pp.49 et 52.
[2057] AD.HG 3 E 15413 Montesquieu-Volvestre.
[2058] AD.HG 3 E 9394 Cazères.
[2059] AD.HG 3 E 16166 Palaminy.
[2060] AD.HG 3 E 26220.
[2061] AD.HG 3 E 9426 Cazères.
[2062] Nommés dans le testament de Marguerite de Nostens du 3 septembre 1711 (reporté dans un acte du 2 août 1744.)
[2063] RP. Betchat.
[2064] AD. Ariège 5 E 4229 Betchat.
[2065] AD. Ariège 5 E 4229 Betchat.

qui lui restaient de son premier mariage, parmi les présents, Joseph de Coret, seigneur de Labarthe, François de Narbonne, seigneur et baron d'Eycheil, Jérôme de Martres, sieur de Lagaillarde[2066]. Michel de MARTRES était fils de Jean de MARTRES et d'Anne de SALVAT, sa seconde épouse.(supra.)

Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, habitant Belfaig (devenu Betchat, Ariège) donna, le 30 octobre 1701, à Jacques de Nostens, seigneur de Bordenave, habitant la juridiction de Martres, la pièce de terre baillée par Jeanne de Collongues, veuve de Pierre de Nostens, seigneur de Mauvezin, sa mère, par acte du acte du 16 février 1691[2067]. Le 19 mai 1708, il nomma héritier son fils aîné, Jacques de Martres, sieur de Save, selon les dispositions de son contrat de mariage[2068].

Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, habitant Belfaig, testa le 11 décembre 1739, nommant ses fils Jacques de Martres, sieur de Save, Jean de Martres, sieur de Lille, Jean Louis de Martres, sieur de Lagrave et Antoine de Martres, sieur de Lapeyrade, instituant héritiers universels les deux derniers[2069].

Leur fils Jacques de Martres, avait été baptisé à Betchat (olim Belfaig), le 12 août 1683, le parrain fut Michel de Nostens, seigneur de Bordenave, habitant Castagnède, la marraine Anne de Salvat, veuve de Joseph Dabadie, de la ville de Salies[2070].

Leur fils Joseph de Martres avait été baptisé à Betchat, le 17 février 1686, le parrain fut le sieur Arnaud Dabadie, de Salies, la marraine Françoise de Nostens, de Castagnède[2071].

4.4 Marguerite de NOSTENS.

Louis de Sarraméa, seigneur de Montaredon, et sa femme, furent cités le 8 août 1707[2072].

Elle testa le 3 septembre 1711, épouse de Louis de Sarraméa, seigneur de Montaredon, elle avait été mariée en premières noces à Louis de La Marque, elle institua héritiers universels Marie de Nostens, sa sœur, et Jacques de Nostens, son frère, qui avait une fille, Jeanne de Nostens[2073], ce testament est tronqué, sa version complète est reportée dans une déclaration de sa nièce Jeanne de Nostens, du 2 août 1744.

Elle mourut avant 1729, date à laquelle Louis de Darraméa, seigneur de Montaredon, habitant Montgaillard de Sales fut dit veuf[2074].

Elle avait épousé, en premières noces, **Louis Balthazar de LA MARQUE,** habitant Cier, selon un acte de 1693, citant son contrat de mariage reçu par Latour, notaire de

[2066] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat.
[2067] AD.HG 3 E 9429 Cazères.
[2068] AD. Arige 5 E 4425 Betchat.
[2069] AD. Ariège 5 E 4229 Betchat.
[2070] RP. Betchat.
[2071] RP. Betchat.
[2072] AD.HG 3 E 19222 Sauveterre.
[2073] AD.HG 3 E 27694 Huos
[2074] ADHG 3 E 24921 Saint-Gaudens 199.

Lodet[2075], veuf de Marguerite de BINOS, fils de Thomas de LA MARQUE, seigneur de La Marque, capitaine des gardes du corps du roi, et de Marguerite de Bossost[2076].
Louis Balthazar de La Marque, mourut avant le 4 avril 1698, date à laquelle Marguerite de Nostens fut dite sa veuve et héritière[2077].
Elle avait épousé, en secondes noces, avant le 9 octobre 1702, date à laquelle elle fut citée mariée, **Louis de SARRAMEA**, seigneur de Montaredon[2078], fils de Guillaume de SARRAMEA, seigneur d'Orieux, et de Madeleine d'AURE[2079].

4.5 Françoise de NOSTENS.

Françoise de Nostens de Castagnède fut marraine, le 17 février 1686, à Betchat, de Joseph de Martres, fils de Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, et de Marie de Nostens[2080].
Nommée dans le testament, du 3 septembre 1711, de sa sœur Marguerite de Nostens, veuve de Louis de Sarraméa, elle mourut avant le 2 août 1744, date d'un accord entre Jeanne de Nostens, épouse de Jean Antoine d'Espagne, et différents membres de la familler de Nostens [2081].

4.6 Thérèse de NOSTENS.

Nommée dans le testament, du 3 septembre 1711, de sa sœur Marguerite de Nostens, veuve de Louis de Sarraméa, elle mourut avant le 2 août 1744 (supra)

4.7 Toinette de NOSTENS de Castagnède.

Elle fut marraine, le 24 avril 1708, de Marie Jeanne de Martres, fille de Jacques de Martres, sieur de Save, et de demoiselle de Suère[2082].
Nommée dans le testament du 3 septembre 1711, de sa sœur Marguerite de Nostens, veuve de Louis de Sarraméa, elle mourut avant le 2 août 1744 (supra). Elle avait testé le 6 janvier 1738 en faveur d'Henri de Martres, fils de Javques de Martres, sieur de Save[2083].

4.8 Annette de NOSTENS

Anne de Nostens, habitant Castagnède, en Comminges, tant pour elle que pour Joseph et Toinette de Nostens, son frère et sa sœur, vendit, le 9 mai 1730, à Jean Antoine d'Espagne, capitaine au régiment royal artillerie, une borie et une terre[2084].
Annette de Nostens, habitant Castagnède, en Comminges, donna, en 1743, quatre pièces de terres en nature de bois, prés et verger, à Pierre Bordes, sous réserve de la

[2075] AD.HG 3 E 23682 Aulon.
[2076] Maurice Vuillier, *Famille de La Marque,* inédit, produisant les preuves.
[2077] AD.HG 3 E 27692 Huos.
[2078] AD.HG 3 E 19080 Montréjeau.
[2079] Jacques de Roquemaurel, *Famille Darre de Sarraméa,* produisant la preuve.
[2080] RP. Betchat
[2081] AD.HG 3 E 16174 Palaminy.
[2082] RP. Betchat.
[2083] AD.HG 3 E 26277.
[2084] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.

moitié de la récolte du verger et du bois nécessaire à son chauffage[2085], puis, en 1744, elle donna à Jean de Martres, sieur de Lille, et à Antoine de Martres, fils de celui-ci, ses neveux, tous ses biens meubles et immeubles, sous réserve de lui servir une rente annuelle de 5 setiers de blé, 2 barriques de vin, et autres « objets » comestibles, et une somme de 50 livres pour célébrer des messes dans les 2 ans après son décès[2086], ces donations provoquèrent un différent avec sa nièce Jeanne de Nostens (infra.)
Anne de Nostens fut citée en 1752, habitant Castagnède[2087].

Pierre de NOSTENS, seigneur de Mauvezin eut également une fille naturelle, **Marie NOSTENS,** de Castagnède, qui épousa, par contrat du 22 juillet 1668, étant dotée de 200 livres, Michel BOE, fils de Jean BOE et petit-fils de Bertrand BOE, selon un acte du 24 novembre 1661[2088]

IV Jacques de NOSTENS, seigneur de Bordenave (alias Bordeneuve), habitant Castagnède (peut-être le lieu de ce nom, en Haute-Garonne, à 2 km au nord-ouest de Mauvezin-de-Prat, Ariège, il pourrait s'agir également de Castagnède à 3 km de Lespugue.)
Il fut cité en 1683, habitant Castagnède[2089], puis le 22 août 1695, habitant Castagnède, comme procureur de Jacques de Collongues, sa mère[2090].
En 1715, Jacques de Nostens, seigneur de Bordenave, habitant Martres-Tolosanes, mari de Philippe de Vaux, fille de feu Guy François (de Vaux), sieur de Brouls, et de Jeanne de Pégot, mentionna le dernier testament, du 11 décembre 1697, de Guy de Vaux, et celui de Jeanne de Pégot, du 19 octobre 1710, faisant un legs à sa petite-fille et filleule Jeanne de Vaux, cita Marie de Vaux, sa sœur, morte ab intestat, et Germaine de Sarrieu, veuve de Roger de Vaux, fils et héritier de Guy François de Vaux et de Jeanne de Pégot[2091].
Il avait épousé, le 24 février 1649, à Miramont-de-Comminges, **Philippe de VAUX de Brouls de Miramont,** avec dispense du 3ème au 4ème degré de consanguinité[2092], fils de Guy François de VAUX, sieur de Brouls, et de Jeanne de PEGOT.
Guy de Vaux, sieur de Brouls, habitant Miramont, testa le 11 décembre 1697, disant avoir été marié à Jeanne de Pégot, nommant héritier universel son fils Roger de Vaux et nommant, entre autres, sa fille Philippe de Vaux, qu'il avait mariée à Jacques (de Nostens) de Bordenave, à qui il avait donné 3 000 livres, il lui donna 300 livres en plus[2093].
Rose de Vaux, fille de Guy François de Vaux, sieur de Brouls, et de Jeanne de Pégot, fit un legs à sa sœur Philippe de Vaux, épouse du sieur de Bordenave, par son testament du 10 juin 1708, par lequel elle institua héritière universelle, Jeanne de Pégot, sa mère[2094].

[2085] AD. Ariège B 81.
[2086] AD. Ariège B 82
[2087] AD.HG 3 E 26075 Salies.
[2088] AD.HG 3 E 26218 Saleich.
[2089] AD. Ariège 5 E 7265 (196)
[2090] AD.HG 3 E 9427 Cazères.
[2091] AD.HG 13 J 19.
[2092] RP. Miramont-de-Comminges.
[2093] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens ; AD.HG 13 J 100.
[2094] AD.HG 3 E 24915 Saint-Gaudens 216.

Jeanne de Pégot, veuve de Guy François de Vaux, testa le 19 octobre 1710, faisant un legs de 50 livres, à Jeanneton de Nostens, sa petite-fille et filleule, un legs de 100 livres à sa fille Philippe de Vaux, épouse de M. de Bordenave, à qui elle avait donné 500 livres lors de son contrat de mariage, instituant héritier universel son petit-fils Guy François de Vaux, fils de son fils aîné, Roger de Vaux[2095].
Ils eurent :

V Jeanne de NOSTENS
Jeanne de Nostens, épouse de noble Jean Antoine d'Espagne, capitaine au régiment royal artillerie, testa le 3 novembre 1732, demandant son inhumation dans l'église de Palaminy, au tombeau de ses prédécesseurs, n'ayant pas d'enfant de son mariage, elle donna la jouissance de ses biens à Philippe (de Vaux) de Brouls, sa mère, elle évalua son héritage à 1 200 francs, et les meubles à 50 livres, elle institua héritier universel son mari[2096]. Elle fut citée le juin 1734, son mari étant à présent dans son régiment[2097].
Le 2 août 1744, Jeanne de Nostens, épouse de Jean Antoine d'Espagne, ancien capitaine dans le régiment royal artillerie et pensionnaire du roi, dit que Marguerite de Nostens, sa tante, épouse en secondes noces de Louis de Sarraméa, seigneur de Sarraméa, par son testament du 3 septembre 1711, retenu par Laguens, notaire de Huos, avait laissé à Jacques, Joseph, Françoise, Thérèse, Toinette et Annette de Nostens, ses frères et sœurs, ses biens patrimoniaux à la charge que tous se réuniront sur la tête de Jacques de Nostens ou de Jeanne de Nostens, sa fille, à mesure qu'ils décéderont, et comme Joseph de Nostens et demoiselles Toinette, Thérèse et Françoise de Nostens, étaient morts et qu'Annette de Nostens possèdait les entiers biens des sieurs de Nostens, elle avait été assignée à les rendre, Jean de Martres, sieur de Lille, du lieu de Belfaig, donataire d'Annette de Nostens, pour éviter un procès, bailla une pièce de terre à la demanderesse[2098]. Elle fut la dernière de sa famille.
Elle avait épousé, par contrat du 27 août 1697, reçu par Arque, notaire de Montespan, noble **Jean Antoine d'ESPAGNE,** capitaine dans le régiment royal artillerie.
Jean Antoine d'Espagne, ancien capitaine dans le régiment royal artillerie, fut cité (en *1760*, date probablement inexacte), procureur de Jeanne de Nostens, son épouse, pour recevoir 2 000 livres de Louis François de Sarrieu de Martres[2099].

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2095] AD.HG 13 J 100.
[2096] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2097] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2098] AD.HG 3 E 16174 Palaminy.
[2099] AD.HG 3 E 16087 Cazères.

Familles d'ORTET

I Famille d'Ortet, originaire de Toulouse p.337

I.1 Branche aînée établie à Lavaur. p.337

I.2 Seigneurs de Sémalens p.345

1.3 Seigneurs de Ribonnet p.346

II Famille d'Ortet, originaire de La Bastide-de-Sérou p.349

Nous connaissons trois familles Ortet puis d'Ortet, l'une qui a pour origine Guillaume Ortet, capitoul, dont la descendance donnera la famille des seigneurs de Ribonnet, une deuxième originaire de La Bastide-de-Sérou (Ariège) dont nous indiquons une généalogie succincte, et une troisième originaire du Vigan, dans les Cévennes, dont les descendants devinrent seigneurs de Teassan, que Louis de La Roque[2100], dit, sans preuve, de la même origine que celle des seigneurs de Ribonnet, dont une généalogie succincte a été publiée par Henri Jougla de Morenas[2101], que nous excluons de ce document.

I
Famille d'Ortet, originaire de Toulouse.
I.1
Branche aînée, établie à Lavaur.

Cette famille, connue à Toulouse, depuis le 16ème siècle, fut anoblie par le capitoulat de Salomon Ortet en 1615, ses descendants prirent le nom de d'Ortet (ce nom est parfois écrit Dortet.)
Une généalogie a été publiée par André Navelle[2102], une autre par Louis de La Roque,[2103], le document qui suit les complète et les corrige grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Les données non référencées dans ce document proviennent d'André Navelle.
Cette famille portait : « De sinople, à une fontaine sur piédestal d'argent, dans laquelle nage un dauphin du même[2104]. »

I Guillaume ORTET
Guillaume Ortet, licencié, épousa avant le 20 janvier 1546, **Jeanne BARRAVY,** fille de feu Pierre BARRAVY, banquier, et de Catherine de SAINT-MEZARD. A cette date Guillaume Ortet donna une quittance de dot à Pierre de Bajuly, banquier, tuteur de Pierre Barravy, son beau-frère. Feu Pierre Barravy, banquier avait légué 800 livres de douaire à sa fille Jeanne, Catherine de Saint-Mézard, mère de cette dernière, donna 200 livres, Jeanne Andrée de Belvèze, aïeule de la future, donna 400 livres, feu Louis Barravy, frère de la future lui avait donné 400 livres, la dot était donc de 1 600 livres[2105].
Ils eurent :

2.1 Salomon ORTET, qui suit.

2.2 Antoine ORTET.

[2100] Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc, Généralité de Toulouse ;* cette assertion est reprise par Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes et notables,* t.VII, vol. XIII, p.165, ce qui ne la rend pas plus crédible.
[2101] Henri Jougla de Morenas, *Grand armorial de France,* t.V, p. 191
[2102] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. IX, pp. 262-263.
[2103] Louis de La Roque, *op.cit.,* n°229, pp. 260-261.
[2104] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* vol.2, p.219.
[2105] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 262, produisant AD.HG 3 E 6777, Rolle, notaire.

Il était recteur de La Dalbade, en 1604, et mourut le 20 octobre 1629, de la peste.

2.3 Pierre d'ORTET.
Il assista sa sœur Jacme lors de son contrat de mariage.

2.4 Jacme d'ORTET.
Jacme d'Ortet, fille de Jeanne de Barravy, assistée de ses frères germains Pierre et Salomon d'Ortet, dotée de 1 950 livres, épousa par contrat du 10 janvier 1573, **Lucas d'URDES,** docteur en droit, avocat en la cour de parlement de Toulouse[2106]. Le marié appartenait à la famille d'Urdès.

II Salomon ORTET.
Né vers 1547, il fut apothicaire, capitoul en 1615[2107] et mourut le 1er février 1637.
Il fut nommé noble Salomon d'Ortet, bourgeois, lors du contrat de mariage de sa fille Marie, le 30 juin 1626, avec François de Tiffaut (infra), ayant été anobli par capitoulat.
Ses trois fils, Pierre d'Ortet, seigneur de La Serre, Guillaume et Salomon d'Ortet, furent maintenus nobles, en vertu du capitoulat, par jugement souverain, rendu par M. de Bezons, le 6 mars 1670. Leurs descendants, seigneurs de Ribonnet et de Saune en Comminges, ayant établi régulièrement leur filiation, furent confirmés dans leur noblesse par M. Laugeois, intendant de Montauban, le 11 novembre 1715[2108].
Sire Salomon Ortet, habitant rue Portale, avait épousé à Toulouse (paroisse Saint-Etienne), le 2 juin 1594, **Anne de VIGUIER,** habitant rue Nazareth[2109]. Anne de Viguier était veuve de Guillaume de Vaureilles, écuyer, épousé le 28 janvier 1592, elle était fille de Pierre Viguier, secrétaire au Parlement, et de Jeanne de Layssac[2110]. Elle mourut avant le 30 juin 1626, date du contrat de mariage de sa fille Marie avec François de Tiffaut (infra.)
Ils eurent (André Navelle, pour ce qui les concerne) :

3.1 Marguerite ORTET, née le 31 mai 1595.

3.2 Pierre d'ORTET, qui suit.

3.3 Jacquette ORTET (6 octobre 1600- 12 août 1601)

3.4 Jean **Salomon d'ORTET, auteur de la branche des seigneurs de Ribonnet.**

3.5Guillaume d'ORTET, avocat.
Né en 1603, il mourut le 29 août 1674.
Il avait épousé, en premières noces, le 6 octobre 1626, **Claude PRADIER,** qui mourut le 17 avril 1631.

[2106] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 262, produisant AD.HG 3 E 11788, Bessier, notaire.
[2107] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* vol.2, p. 219.
[2108] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol. 2, p. 217.
[2109] RP. Toulouse Saint-Etienne GG 222
[2110] André Navelle, *op.cit.,* X, tableau p. 255.

Habitant Toulouse, il avait épousé, en deuxièmes noces, par contrat filiatif du 7 février 1637, **Madeleine de MARTRES,** fille de feu noble Etienne de MARTRES et d'Arnaude de *BUSENS,* la future était assistée de ses frères Joseph et Guillaume de Martres, avocats en la Cour, et de Louis de Martres, marchand de Toulouse[2111]. Madeleine de Martres, née le 8 mars 1607, mourut le 20 avril 1657.
Il avait épousé, en troisièmes noces, le 1er janvier 1658, **Perrette de GAY,** qui mourut le 2 août 1675.
Enfants du deuxième lit :

Marthe d'ORTET, née le 2 avril 1638.

Jean d'ORTET, né le 23 mai 1639.

Marie d'ORTET, née le 18 juillet 1640.

Louis d'ORTET, né le 12 novembre 1645.

3.6 Antoine d'ORTET, né le 17 mai 1604, il mourut le 14 septembre 1605

3.7 Julien d'ORTET, né le 5 juin 1605.

3.8 Simon d'ORTET, né le 4 septembre 1606.

3.89Marie d'ORTET.
Née le 5 novembre 1609, elle mourut le 13 octobre 1675, d'où descendance.
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 30 juin 1626, **François de TIFFAUT,** docteur et avocat, fils de Monsieur Maître Jean Arnaud de TIFFAUT, seigneur de Belloc, conseiller au Parlement et de Claire de MALARD[2112], le mariage fut célébré le 2 juillet suivant.
François de Tiffaut fut capitoul en 1671.

III Pierre d'ORTET, seigneur de La Serre, Pauliac.
Né le 3 janvier 1597, il mourut le 20 mai 1673.(André Navelle.)
Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 17 mars 1631, **Bourguine GUYOT,** fille de Jean GUYOT, seigneur de Preignan, et de Catherine GIBERT, sa première épouse, la future fut assistée de son frère François Alain Guyot, seigneur de Preignan, qui la dota de 21 000 livres, cette somme venait de la vente de la terre de La Serre, pour 41 000 livres, les 20 000 livres restantes furent employées au paiement de Charles de Druilhet[2113]. Bourguine Guyot mourut le 16 septembre 1654 (Stéphane Cosson, note 2059.)

[2111] AD.HG Reg. Ins. 25, Nicolas Bousseran, notaire de Toulouse.
[2112] AD.HG Reg. Ins 23.
[2113] Stéphane Cosson, *Héraldique et Généalogie,* p.330 ; ce contrat de mariage est également indiqué par Maurice Vuillier, se référant au Cercle généalogique de Languedoc. André Navelle indique le mariage de Pierre

Le 28 juin 1675, Guillaume de Saint-Etienne de Carmaing de La Pomarède, au nom de son gendre Joseph Guyot de Preignan, François d'Ortet, écuyer, Gabriel d'Ortet, prêtre, Jean d'Ortet et Marguerite d'Ortet, enfants de Pierre d'Ortet et de Bourguine Guyot de Preignan, passèrent une transaction concernant l'hérédité de Bourguine Guyot de Preignan[2114]
Il avait épousé en secondes noces, le 22 juillet 1659 **Isabeau de *THIER*** (André Navelle.)
Enfants du premier lit :

4.1 François d'ORTET, qui suit.

4.2 Gabriel d'ORTET, seigneur de La Serre.
Prêtre et habitant Valcournouze, il fit enregistrer des armes avec son frère François en 1696 et assista en 1713 au mariage de Salomon d'Ortet, son neveu[2115].
Le 4 janvier 1671, Isabeau et Antoinette Guyot de Preignan (demi-sœurs de Bourguine) cédèrent leur part d'une obligation de 300 livres à leur neveu Gabriel d'Ortet, prêtre[2116].
Le 26 novembre 1685, devant Me *Alsier,* notaire de Toulouse, Gabriel d'Ortet, prêtre, et sa sœur Marguerite d'Ortet, épouse de Pierre Dupin (alias Dupuy) de Saint-Hilaire, vendirent avec faculté de rachat, la métairie de Lagrange à leur oncle François Alain Guyot de Preignan[2117].
En 1714, Louise Henriette de Saint-Etienne de Carmaing de La Pomarède, paya à Gabriel d'Ortet et à Marguerite d'Ortet, épouse de Jean Pierre de Maury, la somme de 1 872 livres pour solde de légitime de Bourguine Guyot de Preignan, leur mère[2118].

4.3 Jean d'ORTET, cité le 28 juin 1675 (supra.)

4.4 Marguerite d'ORTET.
Elle épousa, en premières noces, le 4 juillet 1679, à Lavaur, **Pierre DUPUY** alias **DUPIN),** seigneur de Saint-Hilaire, en présence de Gabriel d'Ortet, prêtre, frère de Marguerite[2119]. Ceci apparaît dans la vente de la métairie de Lagrange, le 26 novembre 1685 par la femme de Pierre Dupuy et son beau-frère Gabriel d'Ortet.
Elle épousa en secondes noces **Jean Pierre de MAURY,** comme le montre le paiement, en 1714, de la légitime de Bourguine Guyot de Preignan, mère de sa femme.

4.5 Jeanne d'ORTET[2120].
Elle épousa **N…BESSE,** avocat au parlement.

---

d'Ortet avec Bourguine, dont il ne connaît pas le patronyme, et dit qu'elle mourut le 16 septembre 1654. Louis de La Roque et Gustave Chaix d'Est-Ange ignorent Bourguine Guyot.
[2114] Stéphane Cosson, p.35.
[2115] Louis de La Roque, *op.cit.,* p. 260.
[2116] Stéphane Cosson, *op.cit.,* p.330.
[2117] Stéphane Cosson, *op.cit.,* p.330.
[2118] Stéphane Cosson, *op.cit.,* p.330.
[2119] RP. Lavaur.
[2120] Indiquée, ainsi que son mari, par Louis de La Roque, *op.cit.,* p.260.

IV François d'ORTET, écuyer[2121].
Il épousa **Marguerite de BRINGUIER.**
Leur fils Pierre d'Ortet étant qualifié seigneur de Sémalens, il est probable que Marguerite de Bringuier était issue de la famille de Bringuier qui tenait Sémalens depuis 1434, au moins. La généalogie de cette famille dont nous disposons, s'arrêtant en 1668, ne nous permet pas de préciser les parents de Marguerite[2122]. Toutefois des actes indiquent que les parents de Marguerite de Bringuier pourraient être Jean de Bringuier, seigneur de Sémalens, et une demoiselle de Martin, dont le fils Timoléon naquit à Sémalens le 1er février 1669 et y fut baptisé le lendemain[2123].
Ils eurent :

5.1 Salomon d'ORTET, qui suit.

5.2 Jean d'ORTET.
Jean d'Ortet, lieutenant au régiment de Berry, testa le 27 mars 1734, en faveur de sa belle-sœur Roquette de Maury. Il avait été le parrain de Jean de Maury (son neveu), à Belcastel, le 28 juin 1722 (infra.)

5.3 Pierre d'ORTET, auteur de la branche des seigneurs de Sémalens.

5.4 peut-être Elisabeth d'ORTET.
Son rattachement possible est déduit de sa résidence à Belcastel (à 7 km au sud-ouest de Lavaur, Tarn, et à 9 km de Roquevidal où résidaient d'autres membres de sa famille), ainsi que des liens avec des membres de la famille d'Ortet (Salomon d'Ortet fut présent au baptême de sa nièce Florence Elisabeth de Maury, fille d'Elisabeth d'Ortet, un autre oncle de la baptisée était également présent, Pierre d'Ortet, qui doit être l'auteur de la branche des seigneurs de Sémalens.)
Veuve d'André de Maury, seigneur de La Peyrouse, elle mourut à Lavaur le 9 juillet 1767, âgée d'environ 72 ans, et y fut inhumée le lendemain dans la chapelle de Saint Gautier[2124].
Elle avait épousé noble **André de MAURY,** seigneur de La Peyrouse, fils de Pierre de MAURY, seigneur de Séran, et de Florence de SABATIER FABRY[2125].
Leur fils Gabriel Joseph de Maury fut baptisé à Belcastel, le 17 février 1717, le parrain fut Gabriel d'Ortet, prêtre (qui doit être l'oncle du baptisé), la marraine Marguerite d'Ortet[2126].

[2121] Les données le concernant, ainsi que sa femme et ses enfants sont indiquées par Louis de La Roque, *op.cit.,* p.260.
[2122] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. II, pp. 131 et 132, fondée en partie sur les données du Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* t. II, p. 25.
[2123] RP. Sémalens.
[2124] RP. Lavaur.
[2125] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Maury,* produisant la preuve.
[2126] RP. Belcastel.

Leur fils Louis Salomon de Maury fut baptisé à Belcastel, le 28 septembre 1719, le parrain fut Salomon d'Ortet, la marraine Louise de Maury, veuve de M. des Innocens, furent présents Felix Joseph du Verger, seigneur et baron de Villeneuve, Antoine de Maury, sieur du Claux, capitaine au régiment de Forest, Pierre de Roques, seigneur de Jonquières[2127]. Leur fille Roquette Marguerite Elisabeth fut baptisée à Belcastel, le 2 mars 1721, le parrain fut Pierre de Maury, sieur de La Peyrouse, par procuration de Jean Louis de Maury, sieur de Siran, la marraine Marguerite d'Ortet, veuve de Pierre de Maury, par procuration de Roquette de Maury, épouse de Salomon d'Ortet, était présent André de Maury, sieur du Clos[2128].
Leur fils Jean de Maury, fut baptisé à Belcastel le 28 juin 1722, le parrain fut Jean d'Ortet, lieutenant de grenadiers dans le régiment de Berry, la marraine Jeanne de Trinquier, furent présents, Félix Joseph du Verger, seigneur de Villeneuve, Pierre de Peytes[2129].
Leur fille Florence Elisabeth fut baptisée à Belcatel, le 24 juin 1725, le parrain fut Gabriel Joseph de Maury par procuration d'André de Maury, capitaine au régiment de Forest, la marraine Florence d'Ortet, furent présents Salomon d'Ortet, oncle de la baptisée, Pierre d'Ortet, autre oncle[2130] (qui doit être le seigneur de Sémalens.)

V Salomon d'ORTET

Il s'installa à Roquevidal (à 8 km au sud-est de Lavaur, Tarn),
Salomon d'Ortet, habitant Roquevidal rendit hommage le 19 novembre 1723[2131], il testa le 8 janvier 1729, à Lavaur[2132], il n'est pas dit feu le 28 novembre 1739, date du mariage de sa fille Françoise et mourut avant le 7 janvier 1755, date du mariage de son fils Jean.
Salomon d'Ortet avait épousé (le 14 février 1713[2133]) **Roquette de MAURY,** tel que cela apparaît dans le contrat de mariage de son fils Jean et l'acte de baptême de sa fille Françoise.
Ils eurent :

6.1 Jean d'ORTET, qui suit.

6.2 Fleurance (Florence) d'ORTET.

Florence d'Ortet, fille de Salomon d'Ortet et de Roquette de Maury, habitant Roquevidal (Tarn), épousa le 28 novembre 1739, dans la paroisse Saint Martin de Massac (-Séran, Tarn), **Hugues de RIVALS,** fils de feu Joseph de RIVALS, seigneur de Castanet, et de Françoise de JANESTA, de la paroisse de Saint Salvy de Magrin[2134].
Leur postérité apparaît dans les registres paroissiaux de Lavaur.

[2127] RP. Belcastel.
[2128] RP. Belcastel.
[2129] RP. Belcastel.
[2130] RP. Belcastel.
[2131] AM. Toulouse II 135
[2132] Louis de La Roque, *op.cit.,* p.260.
[2133] Louis de La Roque, *op.cit.,* p.260.
[2134] RP. Saint Martin de Massac ; contrat de mariage passé le 16 novembre 1739 (Jules Villain, *op.cit.,* 2, p.1866) ; d'où postérité.

6.3 François Gabriel d'ORTET.
Étant chevalier de Saint-Louis il fut nommé légataire de son frère Jean par son testament du 18 novembre 1788.

6.4 Roquette d'ORTET.
Elle fut nommée légataire de son frère Jean par son testament du 18 novembre 1788.

6.5 probablement Jeanne d'ORTET.
Elle épousa **Me François BESSE**, avocat au parlement (alias M. Me Etienne François Besse alias Me Etienne Besse), selon l'acte de baptême de leur fils Raymond Besse, le 4 avril 1753, à Lavaur, le parrain fut Me Raymond Audoy, avocat au parlement, faisant pour messire Raymond de Besse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment d'Angoumois infanterie, la marraine Roquette de Maury, veuve de Salomon d'Ortet[2135].
M. Me Etienne François Besse, avocat au parlement, et Jeanne d'Ortet, eurent également Etienne François Besse, qui naquit à Lavaur le 28 mai 1755, et y fut baptisé le lendemain, le parrain fut Me Etienne Besse, conseiller du roi, son juge de Villelongue et de la ville de Puylaurens, la marraine Anne Malet épouse de Jean d'Ortet[2136].
Me Etienne Besse, avocat au parlement, et Jeanne d'Ortet eurent Hugues Besse qui naquit et fut baptisé à Lavaur le 4 février 1757, le parrain fut Pierre de Rivals faisant pour son père Hugues de Rivals, la marraine Marie Marthe Marguerite Besse faisant pour Marie de Saint-Rome, épouse de Me Besse, juge de Puylaurens.
Me Etienne François Besse, avocat au parlement, et Jeanne d'Ortet eurent François Roch Besse qui naquit à Lavaur le 22 juin 1758, et y fut baptisé le lendemain, le parrain fut François Ferriol, écuyer, représenté par Raymond Besse, diacre prébendé, la marraine Roquette d'Ortet.
Les mêmes eurent Rochette Besse, qui fut baptisée à Lavaur, le 3 mai 1760, le parrain fut Me Guillaume Joseph Audoy, avocat au parlement, la marraine Rochette de Rivals Canimon[2137].
Les mêmes eurent Madeleine Besse qui naquit à Lavaur le 22 mai 1764 et y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Me Pierre Besse, avocat au parlement, représenté par Jean Jean Jacques Besse, frère de la baptisée, la marraine Madeleine Besse, habitant Puylaurens[2138].

VI Jean d'ORTET, coseigneur de Massac (-Séran, à 5 km au sud-est de Lavaur, Tarn).
Jean d'Ortet, coseigneur de Massac, habitant Lavaur, testa le 18 novembre 1788, faisant des legs à François Gabriel d'Ortet, chevalier de Saint-Louis, son frère, à Roquette d'Ortet, sa sœur, nommant son épouse Anne Malet, d'où Antoinette d'Ortet, mariée à Pierre de

[2135] RP. Lavaur.
[2136] RP. Lavaur.
[2137] RP. Lavaur.
[2138] RP.Lavaur

Villeneuve, seigneur de Jonquières ; Marie Roberte d'Ortet ; Françoise d'Ortet ; Albine d'Ortet ; disant avoir un fils naturel Gabriel Delpech, né le 10 février 1751[2139].
Fils de feu Salomon d'Ortet et de Roquette de Maury, il avait épousé, à Lavaur, le 7 janvier 1755, **Anne (de) MALET,** fille du sieur Jean MALET et de Catherine[2140] (nom effacé par une tache.)
Ils eurent :

7.1 Jean de La Croix d'ORTET.
Fils de Jean d'Ortet et d'Anne Malet, il naquit et fut baptisé à Lavaur, le 23 novembre 1755, le parrain fut Jean Malet, bourgeois de Lavaur, grand-père, la marraine Roquette de Maury, veuve de Salomon d'Ortet[2141].

7.2 Florence d'ORTET.
Fille de Jean d'Ortet et d'Anne Malet, elle naquit et fut baptisée à Lavaur, le 11 avril 1759, le parrain fut Me Jean Devoisins, avocat au parlement, la marraine Florence d'Ortet, épouse d'Hugues de Rivals, seigneur de Castanet[2142].

7.3 Anne Françoise d'ORTET.
Citée comme supra, elle naquit et fut baptisée à Lavaur, le 18 décembre 1761, le parrain et la marraine furent des domestiques de la famille[2143].

7.4 Antoinette d'ORTET.
Fille de Jean d'Ortet, écuyer, seigneur direct de Massac, et d'Anne Malet, elle épousa à Lavaur, le 10 septembre 1778, **Pierre de VILLENEUVE,** seigneur de Jonquières, fils de feu Jean Baptiste de VILLENEUVE et de feue Marie PORTES[2144].

7.5 Marie Roberte alias **Marie Anne d'ORTET.**
Elle épousa en 1802 **Guillaume Alexandre d'ADHEMAR de *Lantagnac***[2145].

7.6 Françoise d'ORTET.

7.7 Antoinette Albine d'ORTET.
Elle fut baptisée à Lavaur le 10 février 1768, le parrain fut Jean d'Ortet, prêtre, la marraine Antoinette d'Ortet, sœur de la baptisée[2146].
Elle épousa **Pierre Clément MARTIN-DUCLAUX**[2147].

[2139] AD.HG 3 E 11869, Gilabert, notaire.
[2140] RP. Lavaur
[2141] RP. Lavaur.
[2142] RP. Lavaur.
[2143] RP. Lavaur.
[2144] RP. Lavaur.
[2145] Louis de La Roque, *op.cit.,* p.260.
[2146] RP. Lavaur.
[2147] Louis de La Roque, *op.cit.,* p.260.

I-2
Branche des seigneurs de Sémalens

L'auteur de cette branche, Pierre d'Ortet, seigneur d Sémalens, était fils de François d'Ortet, écuyer, et de Marguerite de Bringuier.

V Pierre d'ORTET, seigneur de Sémalens.
Pierre d'Ortet, seigneur de Sémalens, époux de Blanche Bertrand, mourut à Lavaur, le 26 avril 1766, âgé d'environ 66 ans et y fut inhumé le lendemain[2148].
Pierre d'Ortet de Sémalens avait épousé, à Lavaur, le 3 février 1735, **Blanche (de) BERTRAND**[2149]. Blanche Bertrand, veuve de Pierre d'Ortet, mourut à Lavaur, le 19 avril 1775, âgée d'environ 65 ans, et y fut inhumée le lendemain dans l'église de Saint-Alain[2150].
Ils eurent[2151] :

6.1 Marie Suzanne d'ORTET.
Fille de Pierre d'Ortet de Sémalens et de Blanche de Bertrand, elle naquit et fut baptisée à Lavaur, le 19 février 1737, le parrain fut Jean d'Ortet, lieutenant de grenadiers au régiment de Berry, la marraine Suzanne de Moulins.

6.2 Jean Roch d'ORTET.
Cité comme supra, il naquit à Lavaur, le 1er février 1738, et y fut baptisé le surlendemain.

6.3 Jean Antoine d'ORTET.
Cité comme supra, il naquit à Lavaur le 2 mars 1739, et y fut baptisé le lendemain, le parrain fut François d'Ortet faisant pour Jean Gabriel d'Ortet, garde du corps du roi d'Espagne, la marraine Antoinette de Moulins.

6.4 Elisabeth d'ORTET.
Citée comme supra, elle naquit à Lavaur le 23 septembre 1740, et y fut baptisée le lendemain.

6.5 Marianne d'ORTET.
Citée comme supra, elle naquit et fut baptisée à Lavaur, le 9 septembre 1741.

6.6 Jeanne Marie d'ORTET.
Citée comme supra, elle naquit à Lavaur, le 14 janvier 1743, et y fut baptisée le lendemain.

6.7 Marie Pascaline d'ORTET.

[2148] RP. Lavaur.
[2149] RP. Lavaur.
[2150] RP. Lavaur.
[2151] RP. Lavaur.

Citée comme supra, elle naquit à Lavaur le 5 avril 1744, et y fut baptisée le lendemain.

6.8 Paul d'ORTET.
Cité comme supra, il naquit et fut baptisé à Lavaur, le 15 septembre 1745.
Paul d'Ortet de Sémalens et Marianne d'Ortet de Sémalens furent le parrain et la marraine de Marianne Savies, en janvier 1760, à Lavaur[2152].

6.9 Joseph d'ORTET.
Cité comme supra, il naquit et fut baptisé à Lavaur, le 15 septembre 1746.

6.10 Augustine d'ORTET.
Citée comme supra, elle naquit et fut baptisée à Lavaur, le 28 août 1748.

I.3
Branche des seigneurs de Ribonnet

L'auteur de cette branche, Salomon d'Ortet, était fils de Salomon Ortet et d'Anne de Viguier ; les données concernant cette branche, non référencées proviennent d'André Navelle.

III Jean **Salomon d'ORTET,** seigneur de Beaumont-sur-Lèze (Haute-Garonne, du chef de sa femme.)
Né le 29 décembre 1601, il était avocat en la cour de parlement de Toulouse, lors de son mariage, en 1633, avec Isabeau du Faur, il mourut le 12 février 1671.
Il avait épousé, par contrat du 8 novembre 1633, au château de Ribonnet (à 3 km à l'ouest de Beaumont-sur-Lèze, Haute-Garonne), **Isabeau du FAUR,** fille de Jean du FAUR, seigneur de Ribonnet, Beaumont, Saint-Amans (à 4 km au nord-ouest de Beaumont), et de Jeanne Françoise de CUSTOS, le père de la future, absent, était remplacé par Jean de *Terreri,* secrétaire ordinaire de la chambre du roi. Isabeau du Faur, fille aînée, reçut tous les biens de ses parents, plus 8 000 livres, sauf un legs à sa sœur Anne, puînée. Le futur reçut de son père tous les biens qu'il avait en L'Isle-Jourdain, plus deux maisons à Toulouse plus 36 000 livres[2153]. Isabeau du Faur mourut le 15 mars 1665.
Ils eurent :

4.1 Jean Maurice d'ORTET, écolier en 1646.

4.2 François Anne d'ORTET, né le 9 janvier 1638.

4.3 Michel d'ORTET, né le 26 juillet 1639.

[2152] RP. Lavaur, le début de l'acte manque.
[2153] AD.HG Reg. Ins 24, 2 ; André Navelle, *op.cit.,* IV, p.240, dit, par erreur, se référant à la *Revue historique de Toulouse,* 1923, p.35, que les parents de la future étaient Maurice du Faur (frère de Jean) et Marguerite de Bazordan. L'ascendance d'Isabeau du Faur est confirmée par le contrat de mariage de sa sœur puînée, Anne, avec Jean de Saint-Pierre, seigneur de Rocques (AD.HG Reg. Ins. 25.)

4.4 Jean d'ORTET, né le 14 mars 1641.

4.5 Pierre d'ORTET, qui suit.

4.6 Jean d'ORTET
Il doit être Jean d'Ortet, seigneur de Saune, qui assista son neveu Jacques d'Ortet, seigneur de Ribonnet, coseigneur de Beaumont, lors de son contrat de mariage, le 28 juin 1703, avec Marie Anne de Roquette. Il fut maintenu noble le 11 novembre 1715 (voir degré II supra.)
Il avait épousé par contrat du 2 mai 1692, **Jeanne de COULON.**

4.7 Jacques d'ORTET, seigneur de Saint-Amans, né le 24 octobre 1645.

4.8 Victoire d'ORTET, née le 23 décembre 1646.

4.9 Claire d'ORTET, née le 3 mars 1648, elle mourut 7 jours après.

4.10 Lucrèce d'ORTET, née le 19 juillet 1649.

4.11 Marie d'ORTET, née le 8 novembre 1654.

IV Pierre d'ORTET, écuyer, seigneur de Ribonnet, de Beaumont
Pierre d'Ortet, écuyer, avocat, seigneur de Ribonnet, coseigneur de Beaumont-de-Lézat, dénombra noblement le château et les terres de Ribonnet, avec toute justice haute, moyenne et basse, le 30 mars 1689, devant les capitouls[2154].
Il avait épousé par contrat filiatif du 11 juin 1665, **Claire de BARUTEL,** veuve de Monsieur Maître Emmanuel de BESOMBES, fille de du sieur Philippe de BARUTEL, contrôleur général, et de Françoise de MARTEL[2155].
Ils eurent[2156] :

5.1 Jean Salomon d'ORTET, né le 4 juin 1666.

5.2 Marie d'ORTET, née le 2 juillet 1667.
C'est probablement elle qui dite seigneuresse de Ribonnet, fut marraine, le 27 avril 1694, à Beaumont-sur-Lèze[2157].

5.3 Jacques d'ORTET, qui suit.

5.4 Jeanne Françoise d'ORTET, née le 11 septembre 1670.

[2154] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* vol. 1, p. 286 ; vol.2, p.219.
[2155] AD.HG Reg. Ins. 30.
[2156] André Navelle, *op.cit.,* IX, p. 263, indique les 5.
[2157] Maurice Vuillier, se référant aux RP. Beaumont-sur-Lèze.

5.5 Jean d'ORTET, né le 11 mai 1674.

V Jacques d'ORTET, seigneur de Ribonnet, coseigneur de Beaumont et de Saint-Amans.
Il épousa, par contrat filiatif du 28 juin 1702, **Marie Anne de ROQUETTE,** fille de feu Antoine de ROQUETTE BUISSON, seigneur de Baraignes, et de Marie de LEZAT de Brugnac, la future fut assistée de ses frères Louis de Roquette Buisson, seigneur de Baraignes, et Bernard de Roquette Buisson, chevalier de Malte, et de Thérèse de Roquette, sa sœur, épouse de Bernard de Varès[2158].
André Navelle dit qu'ils eurent une descendance. Les registres paroissiaux de Beaumont-sur-Lèze, lacunaires, ne font apparaître qu'à peu d'occasions leur très probable descendance.

6.1 Louis d'ORTET de RIBONNET, coseigneur de Beaumont-sur-Lèze
Louis d'Ortet de Ribonnet, coseigneur de Beaumont-sur-Lèze, lieutenant, fut le parrain, à Beaumont-sur-Lèze, le 3 juin 1739, d'Auguste de Lalene, fils de noble Jacques de Lalene, coseigneur de Beaumont-sur-Lèze, capitaine au régiment de Béarn, et de Rose d'Ortet de Ribonnet[2159], que l'on peut présumer être la sœur de Louis.
Le 9 janvier 1742 eut lieu la prise de possession de la cure de Ribonnet par Madelein Boé, prêtre du Fauga, en présence de Louis d'Ortet, seigneur de Ribonnet et de Beaumont. Le 26 octobre 1766, Jean-Georges Boé, étant dans la salle haute de la maison curiale de Saint-Amans, résigna sa cure en faveur de Joseph-Marie Boé, curé du Fauga, par devant Bonnet, notaire royal et apostolique de Longages, et noble Louis d'Ortet, cadet, habitant Ribonnet[2160], Louis d'Ortet, cadet est probablement un frère homonyme du précédent.

6.2 Rose d'ORTET de RIBONNET.
Elle épousa noble **Jacques de LALENE** (ou LALENNE)**,** coseigneur de Beaumont-sur-Lèze (très probablement du chef de sa femme), capitaine au régiment de Béarn.
M. de Lalène, capitaine réformé au régiment de Béarn fut présent, le 17 novembre 1760, à l'enterrement à Beaumont-sur-Lèze, de messire de Pluviers de Saint-Michel, décédé la veille[2161]. Jacques de Lalene, ancien capitaine au régiment de Béarn, mourut à Beaumont-sur-Lèze le 26 juin 1777 et y fut inhumé le lendemain[2162].
Comme dit supra, leur fils Auguste de Lalene fut baptisé le 3 juin 1739, à Beaumont-sur-Lèze, il y fut inhumé le 29 octobre suivant, âgé de 4 mois.
Leur fils Bernard Alexandre de Lalenne, naquit le 5 mars 1752, à Beaumont-sur-Lèze, y fut tenu sur les fonts par M. Bernard d'Ortet et par Anne de Lalenne, il y mourut le

[2158] AD.HG Reg. Ins. 34, Piere Balaguier, notaire de Toulouse.
[2159] RP. Beaumont-sur-Lèze,
[2160] Raymond Corraze, *Revue de Comminges,* 1909, L'église et la croix de Saint-Amans en Comminges, pp.50 et 51.
[2161] RP. Beaumont-sur-Lèze.
[2162] RP. Beaumont-sur-Lèze.

26 octobre 1755, âgé de 3 ans, et y fut inhumé le lendemain dans l'église de Beaumont[2163].
La famille Lalène ou Lalenne, puis de Lalene, apparaît dans les registres paroissiaux de Beaumont-sur-Lèze, à partir du début du 18ème siècle, certains de ses membres sont qualifiés nobles. Deux ce ses membres dont l'un chevalier de Saint-Louis furent présents à l'assemblée de la noblesse, en 1789, à Toulouse et à Muret[2164].

6.3 probablement Louis d'ORTET, cadet.
Cité le 26 octobre 1766 (supra), il est probablement Louis d'Ortet de Ribonnet habitant le château de Ribonnet, cité le 4 novembre 1760 avec messire Pierre Méric de Montségur, sous-doyen, et messire François Benoît d'Hélie, conseiller au parlement de Toulouse et y habitant[2165].
De l'un des deux Louis provient probablement **Bernard d'ORTET,** qui suit.

VII Bernard Marie d'ORTET, seigneur de Ribonnet.
Il fut le parrain le 7 mai 1752 de son présumé cousin-germain Bernard Alexandre de Lalenne.
Bernard Marie d'Ortet, seigneur de Ribonnet, conseiller au parlement de Toulouse, de 1769 à 1790, assista à l'assemblée de la noblesse de 1789[2166].
M. d'Ortet de Ribonnet, conseiller au parlement de Toulouse, fut arrêté en 1793, jugé devant le Tribunal révolutionnaire et guillotiné à Paris[2167].

II
Famille d'Ortet, originaire de La Bastide-de-Sérou.

Une famille Ortet, notable, est citée à La Bastide-de-Sérou, au début du 17ème siècle, simultanément une famille d'Ortet, alliée à des familles nobles y est également citée.
Une généalogie succincte de cette famille d'Ortet a été établie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.

I N…d'ORTET
D'une alliance inconnue eut (testament de Paul d'Ortet, infra) :

2.1 Arnaud d'ORTET, procureur du roi à La Bastide (-de-Sérou, Ariège.)
C'est peut-être lui qui d'une alliance inconnue eut deux fils Paul et autre Paul d'Ortet, légataires de leur oncle Paul d'Ortet, par son testament du 19 décembre 1643, sinon ils doivent être les fils de Dominique d'Ortet.

2.2 Paul d'ORTET, qui suit.

[2163] RP. Beaumont-sur-lèze.
[2164] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol. 2, p. 47.
[2165] AD.HG 3 E 15947 Miramont.
[2166] Alphonse Brémond, *op.cit.,* vol.1, p. 286 ; vol.2, p. 219.
[2167] René Bordes, *Revue de Comminges,* 1985, Autres aspects de la région de Muret, p.146.

2.3 Dominique d'ORTET, qui suivra.

2.4 Françoise d'ORTET.
Elle épousa **M. de BERTRAND,** ils eurent une fille Madeleine de Bertrand, dont la fille fut légataire de Paul d'Ortet, par son testament du 19 décembre 1643 (infra.)

II Monsieur Maître **Paul d'ORTET,** conseiller du roi, trésorier du pays de Foix.
Noble Octavien de Roquemaurel, seigneur de Soueix (Ariège), fit une cession, en 1641, à M. Paul d'Ortet, conseiller du roi[2168]. Paul d'Ortet, conseiller du roi, reconnut, en 1641, un prêt de 2 500 livres fait par noble Raymond de Couderc, bourgeois de Toulouse[2169].
Paul d'Ortet testa le 19 décembre 1643, à Foix, demandant son ensevelissement dans l'église de La Bastide-de-Sérou, devant le grand autel, où était enterré son petit-neveu et filleul Paul de Mauléon. Nommant feu Me Arnaud d'Ortet, son frère aîné, procureur du roi en La Bastide; faisant des legs, à sa nièce fille de feue Madeleine de Bertrand et petite-fille de feue Françoise d'Ortet, sa sœur ; à Gabrielle d'Ortet, sa nièce et fille de M. Dominique d'Ortet, son frère ; à Mathieu d'Ortet, son neveu, fils dudit Dominique ; disant être marié depuis 30 ans avec demoiselle Jeanne de Sérac ; instituant héritière universelle Jeanne d'Ortet, sa fille, femme de Monsieur (de Mauléon) de Clermont de Durban, lui substituant M. *Artier,* Paul et autre Paul d'Ortet, ses neveux. Sa fille a eu 16 000 livres de dot, par contrat reçu par Rouaix, notaire de Rimont, en février dernier, léguant 1 000 livres pour le rachat de la seigneurie de *Tujac*[2170].
M.Me Paul d'Ortet, conseiller du roi et trésorier du pays de Foix, céda 1 937 livres, en 1644, à noble François de Gotty, seigneur de Roquebrune[2171]. Paul d'Ortet rendit, en 1646, des comptes à la chambre de Pau (aumône aux cordeliers de La Bastide de Sérou[2172])
Il avait épousé, vers 1613, **Jeanne de *SERAC*** (SAINT-JEAN de SERAC ?, SERAN ?), supra.
Ils eurent une fille :

III Jeanne d'ORTET.
Jeanne d'Ortet fut citée le 24 mars 1643, femme de monsieur (de Mauléon) de Clermont[2173].
Elle avait épousé, par contrat en février 1643 (alias juillet 1642), **Jean Louis de MAULEON,** seigneur de Clermont, fils de Paul de MAULEON, seigneur de Durban, et d'Anne de MONT, sa seconde épouse[2174]
Jean Louis de Mauléon, seigneur de Clermont, et sa femme Jeanne d'Ortet, firent un achat en 1644[2175].

[2168] AD. Ariège E 258 (11.)
[2169] AD. Ariège E 258 (19.)
[2170] AD. Ariège 5 E 357.
[2171] AD. Ariège 5 E 358 (319.)
[2172] *Bulletin de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* 1907, p. 487., se référant à AD. PA B 1126.
[2173] AD. Ariège 5 E 357 (69.)
[2174] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Mauléon.*
[2175] AD. Ariège 5 E 358 (153.)

Leur fille et héritière Anne de Mauléon, épousa par contrat du 23 décembre 1690, François Jean de Bellissen, seigneur de Menjot[2176], fils de Jean Bertrand de Bellissen, seigneur de Menjot, et de Jeanne de Morteau, que l'on retrouvera infra.

***

II bis Dominique d'ORTET
D'une alliance inconnue il eut :

3.1 Mathieu d'ORTET, qui suit.

3.2 Gabrielle d'ORTET, citée dans le testament de son oncle Paul d'Ortet, le 19 décembre 1643.

III Mathieu d'ORTET, capitaine de La Bastide-de-Sérou
Mathieu d'Ortet mourut avant le 19 juin *1680,* date du contrat de mariage de sa fille Jeanne, il fut qualifié noble dans un acte de 1695 relatif à sa veuve Marie de Tournemire.
Mathieu d'Ortet, habitant La Bastide-de-Sérou, avait épousé par contrat du 27 septembre 1671, **Marie de TOURNEMIRE,** fille de François de TOURNEMIRE, seigneur de Rayssac, et de Claire de BUSQUET[2177], le mariage fut célébré le 6 octobre suivant, à Cazères[2178].
Marie de Tournemire, veuve de noble Mathieu d'Ortet, reconnut une dette le 24 janvier 1695[2179].
Ils eurent une fille :

IV Jeanne d'ORTET.
Jeanne d'Ortet, fille de feu Mathieu d'Ortet, capitaine de La Bastide-de-Sérou, assistée de Jacques Durrieu, son proche parent, épousa, par contrat du 19 juin *1680,* **Jean de BELLISSEN,** seigneur de Ferras, fils feu Jean Bertrand de BELLISSEN, seigneur de Menjot, et de Jeanne de MORTEAU, alors remariée à noble Bertrand d'ASSIER, la future se constitua en dot tous ses biens présents et à venir, son augment, suivant la coutume du pays, fut fixé au tiers de la dot[2180], si la date de contrat est exacte, ce qui serait étonnant car Jean de Bellissen se serait marié bien avant son frère aîné, le mariage fut célébré quelques années plus tard. Ils n'eurent pas de postérité.

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2176] BnF Fr 32298
[2177] AD.HG 3 E 16037 Cazères.
[2178] RP. Cazères.
[2179] AD.HG 3 E 9427 Cazères.
[2180] AD. Ariège B 144.

Carte des principaux fiefs et résidences

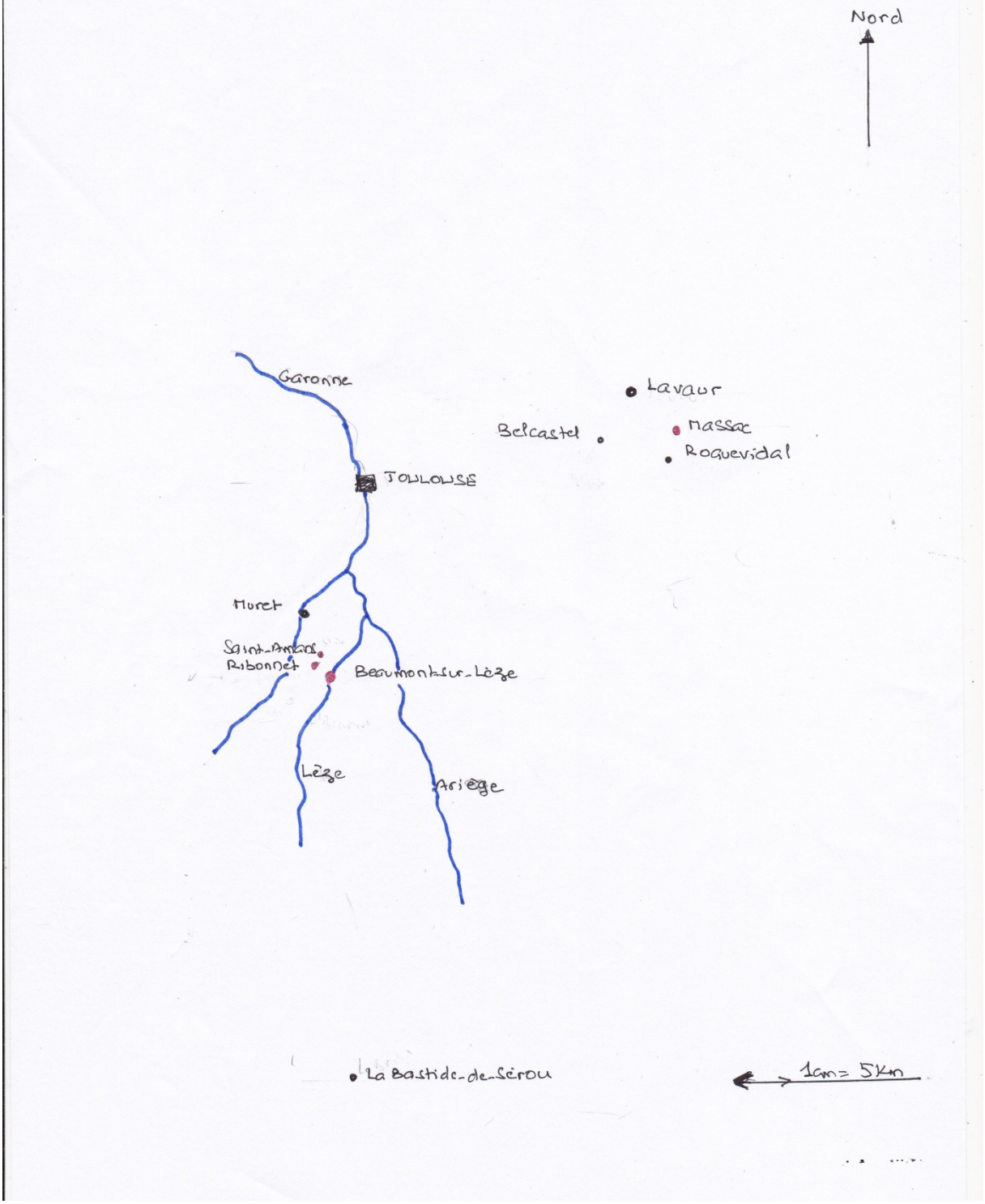

Famille de SALIN

I Seigneurs de Saillan **p.354**

II Seigneurs de Niart **p.365**

III Personnes isolées **p.373**

Cette famille est connue à Saint-Lizier depuis le 16ème siècle.

Les preuves de noblesse de Pierre Philippe de Salin de Saillan, page de la grande écurie, depuis Bernard de Salin qui testa le 17 septembre 1555 ont été publiées par François Bluche[2181], la généalogie de cette famille a été complétée par le vicomte de Lescure[2182], depuis Joseph de Salin de Saillan, et par le baron de Woelmont de Brumagne depuis Pierre Paul de Salin[2183].

Des données généalogiques de la branche des seigneurs de Niart, qui en est très probablement issue, ont été publiées par l'abbé Duclos[2184].
Le document qui suit complète la généalogie à partir d'actes provenant de Maurice Vuillier, et d'autres sources.
Cette famille portait *:* « De gueules à un casque d'argent, coupé de gueules, à une roue de moulin d'argent parti de gueules à un lion d'argent. »

I
Seigneurs de Saillan

Le lieu de Saillan ou Seilhan, dont se qualifia cette branche, semble être situé près de Montgauch (à 4,5 km à l'ouest de Saint-Lizier, Ariège) et de Caumont (à 5 km au nord-ouest de Saint-Lizier) où plusieurs membres de cette branche résidèrent. L'auteur de cette branche, Bernard Salin, qualifié noble, selon les preuves de Pierre Philippe de Salin, reçu, en 1761, page de la grande écurie du roi, n'est jamais qualifié tel dans les actes que nous connaissons.
Les membres de cette famille étant qualifiés nobles à partir de Lizier de Salin nous ne rappelons pas cette qualification pour sa descendance.

I Bernard (de) SALIN, marchand, bourgeois de Saint-Lizier (Ariège.)
Le 6 novembre 1547, Bernard Salin, était séquestre de certains biens du chapitre de Couserans, dans une ordonnance de Me Pierre de Gargas, conseiller au parlement de Toulouse, rendue à Saint-Lizier[2185].
Il mourut avant le 7 septembre 1566, date du testament de son beau-frère Jean de Siregand, recteur de Seix (infra), ayant testé le 17 septembre 1555[2186].
Les actes le font apparaître comme un bourgeois de Saint-Lizier, François Bluche le dit noble, capitaine de Saint-Lizier.
Par ailleurs :
Le 23 novembre 1577, Bernard Salin, bourgeois de Saint-Lizier, fut témoin au contrat de mariage de noble Jean de Bordes, de Prat, et de demoiselle Jeanne de Francazal, fille de noble Lizier de Francazal, seigneur de Belbèze[2187].

[2181] François Bluche, *Les pages de la grande écurie,* Patrice du Puy, Éditeur, Juin 2005.
[2182] Vicomte de Lescure, *Armorial du Gévaudan,* Laffitte reprints, pp.757-759.
[2183] Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* 1er registre, pp.728 et sq.
[2184] Abbé M.H. Duclos, *Histoire des Ariégeois,* t.VII, pp.155 et sq.
[2185] Abbé Samiac ,*Notes déposées à la bibliothèque municipale de Saint-Girons* (*Notes…*dans ce qui suit), produites par Maurice Vuillier.
[2186] François Bluche, *op.cit.*
[2187] Abbé Samiac, *Notes…,* se référant aux Archives du château de Saint-Blanquat.

Le 20 décembre 1591, noble Bernard Salin, conseiller de Saint-Lizier, déposa dans l'enquête faite sur les ravages des Huguenots en Couserans[2188], on ne connaît pas les liens entre Bernard Salin, bourgeois de Saint-Lizier (degré I), son homonyme en 1577, et noble Bernard Salin, conseiller, en 1591, on constate que cette famille était en cours d'anoblissement.
Bernard SALIN avait épousé, avant le 31 octobre 1534, **Françoise (de) SIREGAND**[2189], fille de Guillaume Raymond (de) SIREGAND et de Jeanne de MARSOLIER[2190]. Le 31 octobre 1534, Bertrand de Podio, prêtre, habitant Caumont, reconnut tenir en gasaille d'honnête femme Françoise Siregand, femme de prudent homme Bernard Salin, marchand de la cité de Saint-Lizier, une jument pleine, avec un poulain[2191], les qualifications de Bernard Salin et de Françoise Siregand sont celles de bourgeois.
Jean (de) Siregand, de Couserans, recteur de l'église de Seix, testa le 7 septembre 1566, il fonda un obit pour Guillaume Raymond (de) Siregand, son père, et pour Jeanne de Marsolier, sa mère, faisant des legs, entre autres, à sa sœur, Françoise (de) Siregand, femme de feu Bernard Salin, bourgeois de Saint-Lizier[2192].
Bernard Salin et Françoise (de) Siregand eurent ;

II Noble **Lizier de SALIN,** capitaine.
François Bluche le dit noble Lizier de Salin.
L'abbé Duclos possédait un parchemin du 13 janvier 1587, dans lequel une quittance de 150 livres fut faite à la mère de noble Lizé (Lizier) de Salin, capitaine, laquelle était Françoise de Siregand, il s'agissait d'une affaire de dot et de succession[2193].
Auparavant Lizier Salin, capitaine, qui doit être le même (et n'était pas qualifié noble à cette date), fut présent, le 26 janvier 1574, au contrat de mariage de Pierre de Francazal, seigneur et baron de Belbèze, et d'Isabeau de Léviston[2194].
Lizier de Salin avait épousé, par contrat du 9 décembre 1566, **Gabrielle du PAC**[2195], qui n'est pas rattachée, la présence de son fils Pierre à la quittance du 19 février 1614 (infra), indique la parenté de Germaine du Pac[2196].

III Noble **Pierre de SALIN.**
Noble Pierre Salin fut nommé, en 1607, tuteur des enfants de noble Nicolas Adoue, fils du seigneur de Gerlas et de Saint-Marcet[2197].

[2188] Abbé Samiac, *Notes…*
[2189] François Bluche, *op.cit.*
[2190] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Siregand,* produisant la preuve.
[2191] Maurice Vuillier produisant BnF Carré d'Hozier 584, Guillaume Nostens, notaire de Saint-Lizier.
[2192] AD.HG 3 E 908, Nicolas Bessier, notaire de Toulouse.
[2193] Louis Lafont de Santenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* dont une copie figure dans l'ouvrage de l'abbé Duclos, *op.cit.,* t.VII, p.155, note 2.
[2194] AD.HG Reg. Ins.A
[2195] François Bluche, *op.cit.*
[2196] Etienne Léger indique une ascendance de Gabrielle du Pac et nomme son mari Bertrand de Salin, seigneur de Montredon alors que les preuves le disent Lizier de Salin et nomme les parents de sa belle-fille Paule d'Orbessan.
[2197] AD.HG 3 E 25593 Cassagnabère.

Bertrand de Méritens, seigneur de Baudens, reçut 3 000 livres, le 19 février 1614, de Charles du Pac, seigneur de Marbre, son beau-père, suivant le pacte de mariage d'entre ledit sieur de Baudens et Marguerite du Pac, parmi les présents, Pierre de Salin[2198].
Me Pierre de Villemur Cauberas, docteur en droit et avocat en la Cour, nomma le 7 avril 1641, noble Pierre de Salin, habitant Saint-Lizier[2199].
Pierre de SALIN avait épousé par contrat du 7 avril 1595, **Paule d'ORBESSAN**[2200], fille de Mathieu d'ORBESSAN, seigneur du Pouy-de-Touges, et d'Antoinette de BARRAU, tel que l'on peut le déduire du testament de Marie d'Orbessan, religieuse, du 29 décembre 1595, nommant exécuteur testamentaire M. de Salin, son beau-frère[2201].

IV Bertrand de SALIN, sieur de La Lane
Le 26 octobre 1636, Bertrand de Salin, sieur de La Lane, fut témoin, à Saint-Lizier, dans un acte de sommation présenté par le chanoine Guillaume Eschart[2202].
Bertrand de Salin, sieur de La Lane, fut présent, le 28 septembre 1652, au contrat de mariage de Bertrand de La Salle, seigneur de Montredon, et de Marguerite de Méritens[2203].
Il mourut le 6 avril 1654, à Saint-Lizier.[2204]
Il avait épousé, par contrat du 30 janvier 1622, **Paule de MILHAUD** (alias MILLAUD)[2205], qui appartenait à une famille connue depuis le début du 17ème siècle, à Saint-Girons.et à Saint-Lizier, elle était fille de Jacques de Millaud, docteur en médecine, et de Marguerite de Lautray[2206].
Ils eurent :

5.1 Pierre Paul de SALIN, qui suit.

5.2 Jacques de SALIN.
Jacques de Salin, prêtre et recteur de Bonac (en Biros, à 6 km de Castillon-en-Couserans, Ariège), et noble André de Milhaud, sieur de La Roquette, furent présents, le 16 mars 1659, à un accord entre Hercule de Solan, seigneur de Saboulies et de Balaguères, et Joseph de Solan, concernant la succession de leur père[2207].
Il fut cité curé de Bonac, les 8 décembre 1679 et 1er mars 1680, dans les ventes que fit son frère Pierre Paul de Salin (infra.)

5.3 Bertrande SALIN
Il fut cité prêtre et curé du Mas-d'Azil (Ariège), les 8 décembre 1679 et 1er mars 1680, dans les ventes que fit son frère Pierre Paul de Salin (infra.)

2198 AD. Ariège 5 E 7444.
2199 AD.HG E 34700, Savy, notaire, Aurignac.
2200 François Bluche, *op.cit.*
2201 AD.HG 3 E 15317.
2202 Abbé Samiac, *Notes…*
2203 Archives de Belloc, Soulier, notaire.
2204 RP. Saint-Lizier
2205 François Bluche, *op.cit.*
2206 Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.III.
2207 Maurice Vuillier, produisant BnF Carré d'Hozier 525.

5.2 Françoise de SALIN.

Sœur germaine de Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan, habitant Caumont, en Couserans, fille de feu Bertrand de Salin, sieur de La Lane, et de Paule de Milhaud, elle fut dotée de 1 800 livres, en 1656, pour être religieuse au couvent de Notre-Dame de Saint-Gaudens[2208]. Elle fut citée le 28 novembre 1660, comme religieuse professe au couvent de Notre-Dame de Saint-Gaudens[2209].

5.3 Antoinette de SALIN.

Antoinette et Françoise de Salin, sœurs, filles de feu Bertrand de Salin, sieur de La Lane, et de Paule de Milhaud, reconnurent, en 1656, avoir reçu 500 livres, pour être employées à leurs mariages, selon une donation du 16 novembre 1637, de Marguerite de Roquemaurel[2210].

Sœur de Pierre Paul de SALIN, sieur de Saillan, Antoinette de Salin avait épousé, par contrat du 6 août 1661, noble **Géraud d'ASSIER.** Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, céda 800 livres, le 30 janvier 1667, à noble Géraud d'Assier, en déduction de la somme de 1 500 livres, qu'il avait constituée à sa sœur Antoinette de Salin, lors de son contrat de mariage, le 6 août 1661, avec noble Géraud d'Assier[2211].

Ce mariage fut rappelé dans un acte du 19 juin 1701, mentionnant que feu Guy Jean Louis d'Encausse, s'était obligé de payer 2 500 livres, à la place de Bertrande de Vic, sa belle-mère, pour faciliter le mariage de Françoise de Binos, sa fille aînée, avec Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan ; par ailleurs ledit sieur de Saillan, quand il maria sa sœur aînée, Antoinette de Salin, avec noble Géraud d'Assier, avait fait cession de 1 500 livres, par son contrat de mariage, etc.[2212]

Géraud d'Assier mourut avant le 28 juin 1680, date à laquelle Anne de Bertier, veuve de Philippe de Castéras, et Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, se portèrent solidaires d'un emprunt contracté par François, Jean et Exupère (de Castéras) de Seignan, chez Antoinette de Salin, veuve de noble Géraud d'Assier, de Montjoie (-en Couserans, à 1 km à l'est de Saint-Lizier)[2213].

Le sieur Dominique d'Assier, fils du feu sieur Géraud d'Assier et de Toinette de Salin, testa le 21 août 1687, demandant son inhumation dans le tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Montjoie, faisant des legs aux sieurs Jacques et Pierre d'Assier, ses frères, et à Françoise et Antoinette d'Assier, ses sœurs, instituant héritier universel le sieur Paul d'Assier, son frère aîné[2214].

V Pierre Paul de SALIN, seigneur de Saillan, habitant Caumont (à 5 km au nord-ouest de Saint-Lizier, Ariège).

[2208] AD.HG 3 E 24880

[2209] AD.HG 3 E 24882.

[2210] AD. Ariège 5 E 4374, Ogier Soule, notaire de Saint-Girons.

[2211] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.

[2212] AD.HG 3 E 24911 Saint-Gaudens 28.

[2213] Abbé Samiac, *Notes…*

[2214] AD. Ariège 5 E 7266 Saint-Girons.

Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan, acheta, le 21 août 1655, de Claude Claire de Constans, veuve de Me Jean Venerie, procureur au parlement de Toulouse, le pré noble du roi au lieu de Gouère, juridiction de Montgauch, baillé à nouveau cens et albergue, par le roi à Sanson Pierre de Constans, père de la venderesse, en février 1636, moyennant 200 livres d'entrée[2215].

Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan, fut cité les 15 novembre 1658 et 26 janvier 1659, comme fils et héritier de Pierre et Bertrand de Salin, sieurs de La Lane, ses père et grand-père, il signait Saillan[2216]. Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan, ayant charge de Bertrande de Vic, reçut 1 000 livres, le 8 septembre 1660, de Louis de Binos, seigneur du Jardin, pour la dot de sa sœur Annertte du Jardin, religieuse[2217].

Le 20 mai 1664, Marguerite de Noé, veuve de noble Jean Pierre d'Assier, mère de Françoise d'Assier, d'une part, et Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, procureur de Françoise d'Assier, sa femme, se partagèrent des biens[2218].

En 1672, Bernard de Saint-Rame, sieur de Gerlas, céda 334 livres à Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan[2219]. En 1673, Joseph de Binos, frère de Marie Françoise de Binos, qui avait été dotée de 3 500 livres, par ses parents, Jean de Binos, seigneur du Jardin, et Bertrande de Vic, cette dernière belle-sœur de Jean Louis d'Encausse, fut tenu d'acquitter le reste de la dot[2220]. Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, frère de Jacques de Salin, curé de Bonac, et de Bertrand de Salin, prêtre, curé du Mas-d'Azil, maria sa fille Marie, avec Jean Antoine de Castéras, pour cela il fit des ventes, les 8 décembre 1679 et 1er mars 1680[2221].

Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, s'interposa le 16 février 1686 entre Toinette et Marguerite de Milhaud[2222].

Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, de la paroisse de Montgauch, et Françoise d'Assier, constituèrent, le 5 décembre 1693, un titre clérical de 100 livres de rente annuelle, au capital de 1 800 livres, à leur fils François de Salin, sieur de La Lane, clerc tonsuré, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice[2223].

Pierre Paul de Salin fut maintenu noble, le 5 mars 1700, par Le Gendre, intendant de Montauban[2224].

Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 18 décembre 1651, **Marie Françoise de BINOS**[2225], fille de Jean de BINOS, seigneur du Jardin, et de Bertrande de VIC, tel que cela apparaît dans des actes cités dans ce document.

Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 28 novembre 1662, **Françoise d'ASSIER**[2226]**.**

[2215] Abbé Samiac, *Notes…*
[2216] Abbé Samiac, *Notes…*
[2217] AD.HG 3 E 24882 Saint-Gaudens.
[2218] AD. Ariège 5 E 7259 Saint-Girons.
[2219] AD.HG 3 E 26218 Saleich.
[2220] AD.HG 3 E 19266 Sauveterre.
[2221] Abbé Samiac *Notes…*
[2222] Abbé Samiac, *Notes…*
[2223] Abbé Samiac, *Notes…*
[2224] François Bluche, *op.cit.*
[2225] BnF Fr 32298.
[2226] François Bluche, *op.cit.*

Celle-ci était fille de noble Jean Pierre d'ASSIER, et de Marguerite de NOE, cette dernière était fille de Pierre de Noé, seigneur de Roquebrune, et de Françoise de Mauléon[2227].
Françoise d'Assier, femme de Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, et de La Lane, juridiction de Caumont, fit une vente, le 20 avril 1688, au sieur Michel Manaud, bourgeois de Montjoie[2228].
Françoise d'Assier, habitant La Lane, femme de Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan, constitua procureur, le 30 janvier 1691, Antoine de Pujol, chevalier, seigneur de Gères, baron de Bouillet, lieutenant général de la province de Foix, pour aller au contrat de mariage de son fils *Jean* (Jacques) de Salin, sieur d'Antichan, et de Marie de Saint-Rame de Taillebourg, elle lui donna 1 500 livres, pour moitié de sa dot[2229].
Enfants du premier lit :

6.1 Louis de SALIN.
Il fut baptisé le 23 décembre 1655, à Lescure, le parrain fut Louis de Binos, prêtre[2230], il n'apparaît plus ensuite.

6.2 Marie Anne de SALIN.
Marie de Salin, habitant Montjoie, fille de feu Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, acheta une maison, le 8 septembre 1702, à Philippe d'Assier, habitant Poucharramet[2231].
Elle avait épousé, par contrat filiatif du 25 janvier 1678, **Jean Antoine de CASTERAS,** seigneur de Seignan (à 1 km de Montjoie-en-Couserans, Ariège), fils de feu Philippe de CASTERAS, seigneur de Seignan, et d'Anne de BERTIER (olim BARTIER)[2232], la future reçut, en dot, 1 000 livres de son père, 7 000 livres de sa défunte mère, 1 000 livres de son oncle Jacques de Salin, curé de Bonac, et 1 000 livres de Bertand de Salin, prêtre et recteur du Mas-d'Azil[2233].
Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, céda, le 12 avril 1692, à Jean de Castéras, chevalier de Seignan, 2 000 livres, à prendre à Pierre Paul de Salin, sieur de Saillan, dont il était débiteur, pour la constitution de Marie de Salin, sa femme[2234].
Leur fille Anne de Castéras, épousa, le 6 février 1695, Jean Georges Faydit de Terssac, capitaine au régiment de Gascogne[2235]. Leur fils Jean Georges de Castéras, seigneur de Seignan, épousa Marie Anne de Salin, sa cousine germaine (infra.)

Enfants du second lit :

[2227] AD. Ariège 5 E 7234 (36), acte de 1681.
[2228] AD. Ariège 5 E 7267 Saint-Girons.
[2229] AD.HG 3 E 27693 Huos
[2230] RP. Lescure
[2231] AD. Ariège 3 E 7269 Saint-Girons.
[2232] Celle-ci appartenait à la famille Bartier, d'Aspet, qui devint de Bertier, son père était M.Me Jean Bartier, docteur et avocat, comme le prouve un acte de 1659 (AD.HG 2787 Aspet) ; Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p.43, la dit, par erreur, fille d'Hippolyte de Bertier, seigneur du Vernet, et d'Isabeau de Galauba ; Saint-Allais, dans la généalogie de la famille de Castéras fait la même erreur.
[2233] AD. Ariège 5 E 7231 (93) ; Abbé Samiac, *Notes…*
[2234] AD. Ariège 5 E 7235 Saint-Girons.
[2235] Abbé Samiac, *Notes…*

6.3 Jacques de SALIN, qui suit.

6.4 Joseph de SALIN, qui suivra.

6.5 François de SALIN.

François de Salin, clerc tonsuré reçut de ses parents, le 5 décembre 1693, une rente de 100 livres, pour un titre clérical (supra.)

François de Salin, prêtre, habitant de La Lane, reconnut, le 8 janvier 1697, devoir 166 livres à Jean de Castéras, seigneur de Seignan, pour le prix d'un cheval[2236].

François de Salin, prêtre et curé, d'une part, et son frère, Jacques de Salin, sieur de Saillan, habitant Mondavezan (Haute-Garonne), d'autre part, remirent leur différend au jugement de François de Hunaud, seigneur de Barry, habitant Cazères, et de François de Roquemaurel, seigneur de Lisle, habitant Martres[2237].

VI Jacques de SALIN, seigneur de Saillan, puis d'Antichan (à 2,5 km au nord-est de Montgauch), habitant La Lane (qui pourrait être le lieu devenu une ferme, dite la Lane d'Antichan, à 9 km à l'est de Montgauch.)

Il fut baptisé en 1654, à Lescure, le parrain fut Jacques de Salin, prébendier, la marraine, Marie de Binos[2238].

Jacques de Salin, sieur d'Antichan, fut présent, le 11 mars 1698, à un accord entre Marc Antoine de Faudoas, seigneur de Fréchet, et son frère Jean et sa sœur Marthe, au sujet d'un legs fait leur frère Guillaume[2239].

Jacques de Salin, sieur d'Antichan et de La Lane, était, le 30 janvier 1699, curateur de noble Philippe d'Assier, sieur de Gillet, fils de noble François d'Assier, sieur de Latour, et de Jacquette de Lo[2240].

François de Soulancé, habitant Martres, reconnut, le 13 mars 1700, devoir 286 livres à Jacques de Salin, sieur d'Antichan[2241].

Jacques de Salin mourut avant le 17 janvier 1713, date à laquelle Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, était curateur de Marie Anne de Salin, sa fille[2242]

En 1719, Marie Anne, Jeanne, Isabeau et Thérèse de Salin, filles de Jacques de Salin, sieur d'Antichan, et de Marie de Saint-Rame, avaient pour curateur Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan, leur oncle[2243].

Jacques de SALIN avait épousé, en premières noces, par contrat filiatif du 2 juillet 1691, **Marie de SAINT-RAME,** fille de Bernard de SAINT-RAME, sieur de *Gerlas*, et de feue Angélique de BINOS, dotée de 8 000 livres par le décès de Jean et Louis de Binos, ses oncles maternels, parmi les présents, Bertrand de Salin, prêtre de Cierp, Jean de Binos, prébendier,

---

[2236] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[2237] AD.HG 3 E 9429 Cazères.
[2238] RP. Lescure.
[2239] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[2240] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[2241] AD.HG 3 E 9428 Cazères.
[2242] AD.HG 3 E 27698 Huos.
[2243] AD.HG 3 E 27699 Huos.

Charles Adoue, seigneur de Sailhas[2244]. Marie de Saint-Rame appartenait à une branche de la famille Adoue connue avec le nom de Saint-Rame[2245].
Il avait épousé, en secondes noces, par contrat, en janvier 1708, **Anne de SAINT-JEAN de Pointis**[2246].
Elle était fille de Jean Jacques de SAINT-JEAN, seigneur et baron de Pointis, et d'Elisabeth d'AYMIER[2247]. Devenue veuve, elle épousa, en secondes noces, le 31 janvier 1717, Gabriel de Faudoas, seigneur d'Estansan, veuf de Corisande de Germenaud[2248].
Enfants de Jacques de Salin et de Marie de Saint-Rame :

7.1 François de SALIN.

Le 29 août 1740, François de Salin, prébendier du chapitre de Couserans, fut obligé de rendre des comptes de la succession de leurs parents à Marie Anne, Jeanne et Thérèse de Salin, ses sœurs (infra), leur père étant mort dès 1713, il est étonnant qu'ayant apparemment moins de 25 ans à cette date (sauf si le contrat de mariage de ses parents était post nuptial), il ait été nommé curateur de ses sœurs (il est cependant possible qu'il ait été nommé curateur plus tardivement, comme le montrent les actes de 1713 et 1717, concernant Marie Anne.) François de Salin nefut pas nommé dans d'autres actes concernant ses présumées sœurs, ce qui fait douter de cette parenté, il pourrait être l'oncle de Marie Anne, Jeanne, Isabeau et Thérèse de Salin.

7.2 Marie Anne de SALIN.

Elle avait pour curateur, le 17 janvier 1713 (supra), et en 1717 Jean Antoine de Castéras, seigneur de Seignan[2249].
Elle fut citée le 11 mars 1723, habitant La Lane, juridiction de Caumont, âgée de 25 ans, fille de feu Jacques de Salin, sieur d'Antichan, et de feue Marie de Saint-Rame[2250].
Le 3 novembre 1728, Marie Anne de Salin, dûment autorisée par Jean Georges de Castéras, seigneur de Seignan, son mari, laquelle avait vendu, le 8 février 1724, des maisons et métairies de Marthe, à Mondavezan, au sieur Jean François de Lafue, demanda de payer les 4 500 livres du reste de la vente, aux demoiselles Jeanne de Salin, épouse du sieur Michel Manaud, Isabeau et Thérèse de Manaud, ses sœurs, pour les légitimes qui leur étaient dues par ladite dame Marie Anne de Salin, et à l'instant messire Gaspard de Roquemaurel de Lisle, chanoine du vénérable chapitre du Couserans, paya 2 000 livres à la dite dame et à ses sœurs, sur la succession de Jacques de Salin et Marie de Saint-Rame, père et mère de ladite Jeanne de Salin[2251].
Le 29 août 1740, Jean Georges de Castéras, seigneur de Seignan, sa femme Marie Anne de Salin, et ses sœurs, Jeanne de Salin, épouse du sieur Manaud, de Bergerat, et

[2244] AD.HG 3 E 27689 Huos.
[2245] Jacques de Roquemaurel, *Famille Adoue,* produisant la preuve.
[2246] Maurice Vuillier, se référant à Dufour, notaire à Couret.
[2247] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Saint-Jean de Pointis,* Février 2001, produisant la preuve.
[2248] Ledru et Vallée, *La maison de Faudoas,* t.I
[2249] AD.HG 3 E 24912 Saint-Gaudens 156.
[2250] AD. Ariège 5 E 7272 Saint-Girons
[2251] AD. Ariège E 687 Cazères.

Thérèse de Salin, étaient en procès contre leur frère François de Salin, prébendier du chapitre de Couserans, qui fut obligé de leur rendre compte de la gestion tutélaire, par lui faite des biens paternels et maternels[2252].

Elle avait épousé **Jean Georges de CASTERAS,** seigneur de Seignan, fils de Jean Antoine de CASTERAS, seigneur de Seignan, et de Marie Anne de SALIN[2253].

Les mariés étaient cousins-germains, Marie Anne de Salin, mère de Jean Georges de Castéras état la demi-sœur de Jacques de Salin, père de Marie Anne, épouse de Jean Georges de Castéras.

En 1723, Jean Georges de Castéras, seigneur de Seignan, y habitant, procureur de Marie Anne de Salin, fille et donataire de feu Jacques de Salin, sieur d'Antichan, habitant La Lane, céda 2 000 livres à Gabriel de Faudoas, seigneur d'Estansan[2254].

Jean Georges de Castéras, seigneur de Seignan, et sa femme Marie Anne de Salin, étaient en procès, le 14 décembre 1741, contre Joseph de Boyer, chanoine cellérier du chapitre de Couserans, et Jean François de Salin, curé de Bonac, en Biros, prébendier dudit chapitre, pour une liquidation de saisie[2255].

7.3 Jeanne de SALIN.

Son ascendance est prouvée par l'acte du 3 novembre 1728 et le procès du 29 aout 1740 (supra.)

Jeanne de Salin, épouse du sieur Michel Manaud, habitant Bergerat (à 1 km de Montjoie-en-Couserans), testa le 5 mars 1751, demandant son inhumation en l'église de Montjoie, en la sépulture des ancêtres (lire probablement, des ancêtres de son mari), nommant quatre enfants, Alexis, Paul, Philippe et Jean François, instituant héritier universel Alexis[2256].

Elle avait épousé le sieur **Michel MANAUD**, de Bergerat.

Le sieur Michel Manaud, testa, une première fois, le 2 mars 1729, à Bergerat, nommant sa femme Jeanne de Salin, et deux enfants, Alexis, institué héritier universel, et Jean Pascal (?), à qui il légua 2 000 livres[2257].

Le sieur Michel Manaud, bourgeois, habitant Bergerat, testa le 4 février 1733, nommant sa femme Jeanne de Salin, qu'il institua héritière universelle, faisant des legs de 700 livres à chacun de leurs quatre fils, Alexis, Paul, Philippe et Jean François[2258].

Gabrielle d'Icart, veuve du sieur Michel Manaud dit Bergerat (homonyme de l'époux de Jeanne de Salin), testa le 5 février 1738, faisant des legs, entre autres, à Paul Manaud, son neveu et filleul, fils du sieur Michel Manaud et de demoiselle Jeanne de Salin, à Jeanne de Salin, épouse dudit sieur Michel Manaud, instituant héritier universel le sieur Michel Manaud, son neveu, fils de feu Dominique Manaud, et de Catherine d'Icart[2259].

[2252] AD. Ariège B 158.
[2253] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castéras,* inédit, fournissant la preuve.
[2254] AD.HG 3 E 26155 Belbèze.
[2255] AD. Ariège B 158.
[2256] AD. Ariège 5 E 7253 Saint-Girons.
[2257] AD. Ariège E 687 Saint-Girons.
[2258] AD. Ariège 5 E 2753 Saint-Girons.
[2259] AD. Ariège 5 E 7253 Saint-Girons.

7.3 Isabeau de SALIN.
Citée en 1741, avec sa sœur Thérèse.

7.4 Thérèse de SALIN.
Thérèse de Salin, habitant Castelbiague, est citée en 1741, avec sa sœur Isabeau[2260].

***

VI bis Joseph de SALIN, écuyer, seigneur de Saillan, de Polastron, dit le marquis de Saillan.
Dit Joseph de Saillan, seigneur de Polastron, signant Saillan Polastron, il fut le parrain, à Capens, le 24 juin 1714, d'Anne Baby, la marraine fut Anne de Villemur de Paihhès, puis le 14 octobre 1714, dit Joseph de Saillan de Polastron, signant Polastron de Saillan, il fut le parrain, à Capens, d'Anne Pailhès, la marraine fut Anne de Villemur de Pailhès[2261].
Il fut capitaine au régiment de Champagne, député de la noblesse du Couserans auprès du Régent, en 1715, et mourut dès 1757, date à laquelle Esther de Pic fut dite veuve[2262].
Etant sous-lieutenant au régiment de Champagne, il avait épousé, par contrat post nuptial du 8 mars 1705, **Esther de PIC** de Nogaret[2263], fille de Jean de PIC, seigneur de Nogaret, et de Louise de GUERIN[2264].
Ils eurent 5 fils[2265] (dont 3 sont prénommés) :

7.1 Philippe de SALIN, qui suit.

7.2 Emmanuel Henri de SALIN.
Il fut cité, le 3 octobre 1742, comme chevalier de Malte.

7.3 Charles de SALIN de *Lelze* de Polastron.
Il épousa, à Bordeaux, paroisse de Sainte-Eulalie, le 18 mai 1757, **Marguerite BROSSARD.**

VII Philippe de SALIN, chevalier, seigneur de Saillan, *Lelze*, Polastron.
Philippe de Salin s'établit en Gévaudan suite à son mariage.
Il fut officier au régiment de Saint-Simon, puis en 1766, officier au régiment de Bretagne.
Il avait épousé, par contrat du 14 février 1743, **Julie Madeleine de VERDEILHAN de Molles,** née le 23 mai 1748, fille aînée de Daniel VERDEILHAN, seigneur des Molles, coseigneur de Saint-Germain-de-Calberte (Lozère), avocat au parlement de Toulouse, et de Diane de TEULE de Cambous[2266].

[2260] AD.HG 3 E 24984 Saint-Gaudens 151
[2261] RP. Capens.
[2262] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 1er registre
[2263] François Bluche, *op.cit.*
[2264] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.III, la preuve n'est pas fournie.
[2265] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 1ère série,
[2266] Vicomte de Lescure, *op.cit.,* p.792.

Ils eurent[2267] :

8.1 Pierre Philippe de SALIN, qui suit.

8.2 Lizier Georges de SALIN.
Il fut lieutenant de vaisseau.

8.3 Louise Emilie de SALIN.
Née le 3 juillet 1749, à Saint-Hilaire-de-Lavit (Lozère), elle y fut baptisée le 10 juillet, elle fut demoiselle de Saint- Cyr[2268], sans alliance.

8.4 Christine (alias Charlotte) **Adélaïde de SALIN.**
Elle épousa M. DESIROT, conseiller d'état.

VIII Pierre Philippe de SALIN, marquis de Saillan[2269],
Né le 26 novembre 1747, il fut baptisé le 10 décembre suivant, à Saint-Hilaire-de-Lavit.
Il fut reçu page de la grande écurie, sur preuves du 4 mai 1761.
Il fut officier au régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis, capitaine de la garde nationale de Mende en 1792[2270].
Il avait épousé, le 12 octobre 1773, **Marie Christine de VAREILLES,** dame de Cauvel.
Ils eurent :

9.1 Camille Joseph Hilarion de SALIN, qui suit.

9.2 Auguste Xavier de SALIN.
Il fut officier d'ordonnance de Monsieur, frère du roi, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis.
Il avait épousé **Laure de PIOC,** ils eurent une fille mariée au comte de VAUCOCOUR.

9.3 Rose Virginie de SALIN.
Elle épousa **Auguste Thomas de BORREL de Lagrange,** lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, sous la Restauration, fils de Thomas Urbain de BORREL de CHANOLHET, baron de La Grange, et de Jeanne DESVOYS de BARBERIE, sans postérité[2271].

Ils eurent également trois fils et une fille.

IX Camille Joseph Hilarion de SALIN, marquis de Saillan.

[2267] Vicomte de Lescure, *op.cit.,* p.758., pour la naissance, les preuves pour la Grande écurie et le mariage.
[2268] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 1ère série,
[2269] Vicomte de Lescure, *op.cit.,* p.758, pour ce qui le concerne et sa descendance.
[2270] Vicomte de Lescure, *op.cit., p. 758.*
[2271] Vicomte de Lescure, *op.cit.,* pp.348-350.

Il fut capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.
Il avait épousé, en premières noces **Julie Aglaé de CHARRIER de MOISSARD**[2272].
Il avait épousé, en secondes noces, en 1789, **Marie Caroline de CADOLLE[2273],** d'où postérité qui subsistait au début du 20ème siècle.

II
Seigneurs de Niart

Cette branche, connue depuis le début du 17ème siècle, n'est pas rattachée. Elle tenait le lieu de Niart, à 2 km au sud de Caumont et à 1 km au nord de Montgauch, villages habités par les Salin de Saillan, ce qui n'est pas fortuit.
Cette branche était peut-être issue de Lizier de Salin (degré II) ou de noble Bernard Salin, conseiller de Saint-Lizier, qui déposa, le 20 décembre 1591, dans l'enquête faite sur les ravages des Huguenots en Couserans[2274]. Ses membres sont cités nobles depuis le premier degré.
L'ouvrage de Louis Lafont de Santenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* dont une copie est incluse dans l'*Histoire des Ariégeois,* t.VII, par l'abbé Duclos, produit des données qui ont été utilisées dans ce document. L'abbé Duclos, qui descend de cette famille, a fourni également des données qui ont été utilisées dans ce document.

I Hélie de SALIN, seigneur de Niart.
Le 18 février 1614, noble Héliot de Salin fut témoin à Saint-Lizier[2275].
Héliot de Salin fut le parrain, en 1630, de Paule de La Salle, fille de Raymond de La Salle et de Jeanne de Salin, la marraine était Paule de Milhaud[2276].
Hélie de Salin testa, une première fois, le 13 septembre 1655, nommant sa femme Charlotte de Boussens, nommant Bertrand de Salin, seigneur de Niart, fils aîné, marié à Françoise de Lort, léguant 3 000 livres à Jean François de Salin, son fils, léguant 1 500 livres à Jourdain de Salin, son neveu (petit-fils), fils dudit Bertrand et de Françoise de Lort, 1éguant 1 000 livres à Marie de Salin, sa nièce (petite-fille), filles des dits Bertrand et Françoise de Lort), léguant 1 000 livres à sa nièce (petite-fille), fille desdits Bertrand et Françoise de Lort, léguant 1 000 livres à chacune, Charlotte et Gabrielle de Salin, ses autres nièces (petites-filles), filles des dits Bertrand et Françoise de Lort, instituant héritier universel Hélie de Salin, son neveu (petit-fils), fils des dits Bernard et Françoise de Lort[2277].
Hélie de Salin, seigneur de Niart, testa, une autre fois, le 17 juillet 1657, nommant Charlotte de Boussens, sa femme, faisant des legs, 3 000 livres à Jean François de Salin ; 100 livres à Hélie de Salin, son neveu (petit-fils) ; 1 000 livres, à Marie de Salin, sa nièce (petite-fille) ; 1 000 livres à Charlotte de Salin, sa nièce (petite-fille) ; 1 000 livres à Gabrielle de Salin, sa nièce (petite-fille), nommant Françoise de Lort, femme de Bernard de Salin, son fils aîné,

---

[2272] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.III, qui indique également 3 fils et 1 fille, frères et sœur de Camille Joseph Hilarion, et omet Auguste Xavier et Rose Virginie.
[2273] Vicomte de Lescure, *op.cit.,* p. 758.
[2274] Abbé Samiac, *Notes…*
[2275] Abbé Samiac, *Notes…*
[2276] RP. Saint-Lizier.
[2277] AD. Ariège 5 E 4374.

instituant héritier universel Jourdain de Lort, son neveu, fils de Bernard er de Françoise de Lort[2278].
Hélie de Salin vivait le 3 (alias 13) février 1660, lors du contrat de mariage de son petit-fils Hélie de Salin, qu'il émancipa à cette occasion et le 9 octobre 1661, lors du contrat de mariage de sa petite fille, Marthe de Salin. Il donna une procuration, en 1664, à son petit-fils homonyme et mourut dès 1666 date d'une quittance de dot de Jean du Puy, mari de sa petite-fille Marthe de Salin (infra.)
Il avait épousé, en 1601, **Charlotte de BOUSSENS** (supra.)
Ils eurent :

2.1 Bernard de SALIN, qui suit.

2.2 François de SALIN.
Devenu imbécile, vers 1650, il vivait le 3 (13) février 1660, lors du contrat de mariage de son neveu Hélie de Salin (infra.)

II Bernard de SALIN, seigneur de Niart,
Bernard de Salin, seigneur de Niart, fut présent le 4 mai 1646, au contrat de mariage de Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, et Gabrielle de Hunaud, Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan fut également présent[2279].
Il mourut avant le 3 (alias 13) février 1660, date du contrat de mariage de son fils Hélie avec Jeanne de Solan ; il fut cité feu, le 9 octobre 1661, date du contrat de mariage de sa fille Marthe avec noble Jean du Puy, de la ville de Cazères[2280].
Il avait épousé, en 1640, **Françoise de LORT**[2281], très probablement fille de Jean de LORT, seigneur du Pesué, et de Jeanne du PAC[2282].
Ils eurent :

3.1 Hélie de SALIN, qui suit.

3.2 Jourdain de SALIN.
Jourdain de Salin, sieur de Termes, était, en 1660, curé d'Aulus[2283].
Jourdain de Salin, sieur de Termes, prêtre, curé d'Aulus, frère d'Hélie de Salin, sieur de Niart, acheta, le 23 juin 1678, avec *Jean* de Salin, sieur de Saillan, celui-ci représenté par Bertrand de Salin, curé du Mas-d'Azil, un petit patu, pour agrandir le presbytère de Montgauch[2284]. Il mourut dès 1689 (infra.)

3.3 Marthe de SALIN.

[2278] AD. Ariège 5 E 4374.
[2279] AD.HG 3 E 15413 Montesquieu-Volvestre.
[2280] Abbé Samiac, *Notes…*
[2281] Louis Lafont de Sentenac, *op.cit.*
[2282] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lort.*
[2283] Abbé Samiac, *Notes…*
[2284] Abbé Samiac, *Notes…*

Marthe de Salin, femme de noble Jean du Puy, de Mane, et Hélie de Salin, sieur de Niart, son frère aîné, furent cités en 1689, à propos de feu Jourdain de Salin, sieur de Termes, prêtre et curé d'Aulus, décédé ab intestat, nommant feue Charlotte de Boussens, leur aïeule, et Françoise de Lort, leur mère[2285].

Elle avait épousé, par contrat du 9 octobre 1661, nommant feu son père, et sa mère, noble **Jean du PUY,** de la ville de Cazères, Hélie de Salin, grand-père de la future, lui constitua 1 000 livres de dot, son frère Hélie lui constitua 1 000 livres pour tous droits paternels et maternels, plus des habits et accoutrements[2286].

Jean du Puy, donna, en 1666, à Hélie de Salin, seigneur de Niart, une quittance de 400 livres sur les 2 000 livres constituées à Marthe de Salin, sa femme, dont l'aïeul paternel, Hélie de Salin était mort[2287].

3.4 Marie Charlotte de SALIN

Le 10 mai 1667, Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, faisant pour Jourdain de Salin, prêtre, et Marie Charlotte de Salin et Gabrielle de Salin, sœurs, dont il était curateur, vendit pour 600 livres une coupe de bois[2288].

3.5 Gabrielle de SALIN.

Gabrielle de Salin de Montgauch, fille de feu Bertrand de Salin, seigneur de Niart, et de Françoise de Lort, assistée de son frère Hélie de Salin, seigneur de Niart, entra le 2 mars 1671, au couvent de Sainte-Croix (-Volvestre), dotée de 2 000 livres[2289].

Gabrielle de Niart, était en 1700, religieuse au couvent de Saint-*Michel*, dont la prieure était Marie Anne de Foix[2290].

III Hélie (Elie) de SALIN, seigneur de Niart.

Le 24 avril 1666, Hélie de Salin, seigneur de Niart, fils de feu Bernard de Salin et de Françoise de Lort, petit-fils d'Hélie de Salin, ayant un frère Jourdain de Salin et deux sœurs Marie Charlotte et Gabrielle de Salin, prit la moitié de la succession de Bernard et d'Hélie de Salin, selon le contrat de mariage de ses parents, et en outre un tiers sur l'autre moitié, pour son droit de légitime et celui de sa sœur Marthe de Salin, comme subrogé de celle-ci et de Jean du Puy, son mari suivant leur contrat de mariage, reçu Soulier, parmi les présents, Pierre Paul de Salin, seigneur de Saillan, Bernard de Salvat, sieur de Montfort[2291].

Hélie de Salin fut, en 1664, procureur de son grand-père homonyme[2292]. Hélie de Salin de Niart, acheta, le 21 juillet 1697, à Joseph de Cabalby, seigneur d'Alos, donataire de Marie de Cabalby, pour 1 920 livres, tous les biens qu'il possédait à Montgauch, Cazavet et Caumont[2293].

[2285] AD.HG 3 E 26221 Saleich.
[2286] Abbé Samiac, *Notes…,* produisant Soulier, notaire ; AD. Ariège 5 E 7229 (944)
[2287] AD.HG 3 E 26217 Saleich.
[2288] Abbé Samiac, *Notes…*
[2289] AD.HG 3 E 16193 Plan Volvestre.
[2290] AD.HG 3 E 16230.
[2291] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons.
[2292] AD.HG 3 E 25068 Mondavezan.
[2293] Abbé Samiac, *Notes…*

Hélie de Salin, seigneur de Niart, habitant Niart, en Couserans, reconnut le 11 décembre 1697, devoir à François de Roquemaurel, seigneur de Lisle, demeurant à Martres, 300 livres de prêt amiable[2294].

Hélie de Salin, seigneur de Niart, testa le 21 mars 1701, disant avoir précédemment testé, il maintint tous les legs faits à ses filles dans ce testament, sa fille Jeanne, était légataire de sa maison de Niart, il était marié à feue Jeanne de Solan, il avait institué héritier universel son fils unique Joseph de Salin, sieur de La Grave, il confirma et lui substitua Françoise, sa fille aînée, et à elle sa deuxième fille, Jeanne, et à elle Gabrielle, sa troisième fille, et à elle, Marie, sa quatrième fille et à elle Isabeau, sa cinquième fille[2295].

Il avait épousé par contrat du 3 (alias 13) février 1660, étant mineur, **Jeanne de SOLAN,** dotée de 3 600 livres par son frère Hercule de Solan, plus 600 livres données par son oncle André de Solan, 300 livres léguées par son frère Joseph de Solan et 200 livres par son frère Octavien de Solan, le futur fut émancipé par son grand-père Hélie de Salin, qui donna tous ses biens à un enfant mâle qui lui naîtrait, sous réserve d'un quart de la maison ancienne de Niart, et une rente viagère de 20 livres plus 600 livres pour en disposer à son gré, à charge encore de nourrir son fils François, devenu imbécile depuis 10 ans, et lui rendre sa légitime s'il se remettait de son imbécilité. Françoise de Lort, sa mère, donna la moitié de ses biens à un enfant mâle qui naîtrait de ce mariage, se réservant l'autre moitié pour la légitime de ses autres enfants[2296], la future était fille de feu Jean Jacques de SOLAN, seigneur de Saboulies, et de Lucrèce de SIREGAND[2297].

André de Solan, fils de Jean de Solan de Saboulies et de Jeanne d'Orbessan, prêtre, curé de Cazavet, fut présent, le 13 février 1660, au contrat de mariage de sa nièce, Jeanne de Solan, avec Hélie de Salin, sieur de Niart[2298]. Hélie de Salin, fils de feu Bertrand de Salin, sieur de Niart, reconnut, le 8 janvier 1661, avoir reçu 1 800 livres, d'Hercule de Solan, seigneur de Saboulies et de Balaguères, pour partie de la dot de Jeanne de Solan, sa sœur, femme dudit sieur de Salin, selon leur contrat de mariage du 3 février 1660[2299].

Jeanne de Solan mourut avant le 23 novembre 1700, date du contrat de mariage de son fils Joseph avec Henriette d'Arcizas[2300], ayant testé en janvier 1700, selon l'acte de fiançailles de sa fille Françoise (infra.)

Ils eurent :

4.1 Joseph de SALIN, qui suit.

4.3 Françoise de SALIN.

Le 9 décembre 1700, Marc Antoine de Faudoas, seigneur de Fréchet, habitant Vic, en Couserans, d'une part, et Françoise de Salin, d'autre part, assistée d'Hélie de Salin, seigneur de Niart, son père, promirent de se prendre l'un et l'autre en mariage. Elle

[2294] AD.HG 3 E 9427 Cazères.
[2295] AD. Ariège 5 E 7268 Saint-Girons.
[2296] Abbé Samiac, *Notes…*
[2297] AD. Ariège 5 E 7229 (638)
[2298] Abbé Samiac, *Notes…*
[2299] AD. Ariège 5 E 7454, Soulié, notaire de Saint-Girons.
[2300] Abbé Samiac, *Notes…*

était la fille aînée et avait reçu 2 000 livres, à savoir, 1 400 livres de son propre chef et 600 livres de Jeanne de Solan, sa mère, suivant son testament de janvier dernier, retenu par Anouilh, notaire de Salies. Elle était aussi assistée de Joseph de Salin, seigneur de La Grave, son frère, qui avait épousé Henriette d'Arcizas, parmi les présents, Jean de Faudoas, Jacques de Cabalby, seigneur de Boussan, messire Paul de Roquemaurel, vicomte de Montégut, capitaine châtelain du pays et ville de Castillon, Bertrand d'Arcizas, seigneur d'Estansan, messire François de Narbonne, seigneur de Mauvezin[2301].

Elle épousa **Marc Antoine de FAUDOAS,** seigneur de Fréchet, fils de Jean Gabriel de FAUDOAS, seigneur de La Mothe-Sérillac, et de Françoise DOUGNAC[2302].

Joseph de Salin, sieur de Niart, fut cité le 6 mai 1725, comme oncle et curateur d'Henriette de Faudoas, fille et héritière de feu Marc Antoine de Faudoas, seigneur de Fréchet[2303].

4.4 Jeanne de SALIN de Niart.

Marie de Castet de Cazaux, habitant Montgauch, testa le 12 décembre 1707, instituant héritière universelle Jeanne de Salin, fille de feu Hélie de Salin, seigneur de Niart, sa chère cousine[2304].

Le 26 mars 1727, Joseph de Salin, sieur de Niart, et sa sœur Jeanne de Salin, habitants Niart, en Montgauch, vendirent une rente de 15 livres, pour 300 livres, à Louis de Caubet de Laussedat[2305].

Elle donna ses biens à son neveu Hélie de Salin, lors de son contrat de mariage (le 3 septembre 1742) avec Françoise de Bellissen, à charge de payer 500 livres à sa sœur (à lui) Marie Anne de Salin, 300 livres à François de Salin de Niart, et 100 livres à Marie et Jeanne de Solan, ses nièces[2306].

Elle aurait épousé en 1729 un **CABALBY**[2307].

4.5 Gabrielle de SALIN.

Gabrielle de SALIN épousa **Jean François de SOULANCE,** comme le montre le contrat de mariage du 4 février 1732, de leur fils Joseph de Soulancé, assisté de Joseph de Salin (frère de Gabrielle), et le legs d'Hélie (Elie) de Salin, le 8 juin 1754, infra, montrant la parenté.

Jean François de Soulancé avait épousé (donc en premières noces), par contrat du 20 août 1679, Anne de Castet de Bareilles (dont la sœur aînée, Marie de Castet, avait épousé François de Roquemaurel, seigneur de Lisle), Anne de Castet ne fut pas citée dans le testament de son père, du 17 mars 1696, elle n'avait pas été dite feue, le 2 août

---

[2301] AD. Ariège 5 E 7269 Cazères.
[2302] Jules Villain, *op.cit.,* t. II, p. 1427, indique l'ascendance de Marc Antoine de Faudoas, seigneur de Fréchet.
[2303] AD. Ariège 5 E 5451.
[2304] AD. Ariège 3 E 7270 Cazères.
[2305] AD. Ariège E 687 Saint-Girons.
[2306] AD. Ariège B 43 (daté de 1745)
[2307] Abbé Samiac, *Notes…*

1690, dans une quittance de dot par Jean François de Soulancé, probablement n'ayant pas eu d'enfants.
Jean François de Soulancé était fils de noble Géraud de Soulancé, habitant Martres, et de Jeanne de Boussens, comme plusieurs actes le montrent.
Jean François de Soulancé, testa le 23 août 1730, disant avoir été marié avec feue Gabrielle de Salin, de ce mariage il restait Joseph de Soulancé, sieur du Bousquet, et Marie de Soulancé, qui reçut 2 100 livres de son chef et 900 livres de feue sa mère, il fit un legs à Isabeau de Jeannet, sa cousine et institua héritier universel son fils, fut présent Jean Antoine d'Espagne, capitaine dans le régiment royal artillerie, demeurant dans sa maison de Bordeneuve (alias Bordenave)[2308].
Joseph de Soulancé, sieur du Bousquet, épousa, par contrat filiatif du 4 février 1732, Jeanne Rose de Lafue, fille de Jean François de Lafue, seigneur de Marignac-Lspeyres, et de Bertrande d'Ouradou alias Douradoux, cette dernière fille de Jeanne de Barus, le futur fut assisté de Joseph de Salin, de Gaspard (de Roquemaurel) de Lisle, chanoine du chapitre de Saint-Lizier, et de Jean de Roquemaurel (seigneur de Lisle), ses parents[2309]. Le mariage fut célébré le 19 février 1732, à Marignac-Laspeyres[2310].
Joseph de Soulancé, habitant Martres, reçut 200 livres, le 8 juin 1754, d'Hélie de Salin de Niart, demeurant au château de Montgauch, que Jeanne de Salin de Niart, sa tante maternelle avait léguées à Marie de Soulancé, sa nièce et sœur dudit sieur de Soulancé, et à Jeanne de Soulancé, fille dudit sieur de Soulancé, dans le contrat de mariage dudit Hélie de Salin, son neveu, du *6* septembre 1742, reçu Dupré, notaire de Saint-Lizier[2311].
Joseph de Soulancé et Jeanne Rose de Lafue de Marignac, eurent un fils Elie Joseph de Soulancé, qui fut baptisé le 11 janvier (alias novembre) 1745, à Martres-Tolosane[2312].
Ce dernier épousa, à Martres-Tolosane, le 13 avril 1779, Marie Catherine de Roquemaurel[2313], fille Joseph Roger de Roquemaurel, coseigneur de Marignac (-Laspeyres, à 4 km de Martres-Tolosane, Haute-Garonne), et de Marie Louise de Gilly[2314].

4.6 Marie de SALIN.

Marion de Salin de Niart testa le 19 juin 1727, faisant un legs de 500 livres à sa sœur Elisabeth (Isabeau) de Salin, à Elisabeth et Marie Anne de Salin, ses nièces, instituant héritier universel Hélie de Salin, fils de Joseph de Salin et d'Henriette d'Arcizas, son neveu[2315].

[2308] AD.HG 3 E 16173 Palaminy ; la parenté entre Jean François de Soulacé et Isabeau de Jeannet venait de leurs mères Boussens, en effet Isabeau de Jeannet était fille d'Arnaud de Jeannet, seigneur de Latour, et de Françoise de Boussens.
[2309] AD.HG 3 E 16173 Palaminy
[2310] RP. Marignac-Laspeyres.
[2311] AD.HG 3 E 16179 Palaminy.
[2312] RP. Martres-Tolosane
[2313] RP. Martres-Tolosane
[2314] Jacques de Roquemaurel, *Maison de Roquemaurel,* produisant la preuve.
[2315] AD. Ariège 5 E 4385.

4.7 Isabeau de SALIN.
Elle fut instituée légataire de sa sœur Marie, par son testament du 19 juin 1729.

IV Joseph de SALIN, sieur de La Grave puis seigneur de Niart.
Le 22 août 1722, Joseph de Salin, sieur de Niart, fut cité comme fils et héritier d'Hélie, habitant Niart, en Montgauch[2316].
Le 6 avril 1724 Bertrand d'Arcizas, seigneur d'Estansan, époux de Catherine d'Ossun, émancipa son fils Joseph d'Arcizas, et lui fit une donation sur les biens de sa mère, ce dernier devait céder 500 livres à Joseph de Salin, seigneur de Niart, et à Henriette d'Arcizas, son épouse[2317]. En 1737, Joseph de Salin, sieur de Niart, en la paroisse de Montgauch, fut nommé procureur de Joseph d'Arcizas, seigneur d'Estansan, capitaine au régiment de la couronne[2318].
Il vivait le 3 septembre 1742, date du contrat de mariage de son fils Hélie, Henriette d'Arcizas est dite feue à cette date.
Il avait épousé, par contrat filiatif du 23 novembre 1700, **Henriette d'ARCIZAS,** dotée de 3 500 livres, fille de Bertrand d'ARCIZAS, seigneur d'Estansan, et de Catherine d'OSSUN, la future fut assistée de Marthe de Sarrieu, sa grand-mère paternelle, parmi les présents, messire François de Narbonne, Paul de Roquemaurel, vicomte de Montégut, Jean de Lort, seigneur de Montesquieu[2319].
Ils eurent :

5.1 Hélie de SALIN, qui suit.

5.2 François de SALIN, qui suivra.

5.3 Bertrand de SALIN.
Le 6 mai 1730, Joseph de Salin, sieur de Niart, procureur fondé de Bertrand de Salin, « escolain » à Bethmale (au sud de Castillon-en-Couserans, Ariège), passa un bail à ferme[2320].
Le 17 mai 1751, Bertrand de Salin de Niart, chanoine du vénérable chapitre de Couserans, escolain à Bethmale, passa un bail à ferme[2321].
Bertrand de Salin de Niart, chanoine de Couserans, testa le 29 avril 1787, nommant Juste Félix et Marguerite Joséphine de Salin, ses neveu et nièce, léguant à Frix Urbain de Salin de Niart, prêtre, son autre neveu, tous ses droits sur les biens de ses feus père, mère et frères, décédés, son testament fut ouvert le 20 juin 1787[2322].
Il fut chanoine de Saint-Lizier et y mourut en 1787[2323].

[2316] AD. Ariège E 685 Saint-Girons.
[2317] Maurice Vuillier, produisant Monroux, notaire de Saint-Lizier.
[2318] AD.HG 3 E 23687 Aulon.
[2319] AD. Ariège 5 E 7238 (349)
[2320] AD. Ariège 5 E 5451 ; l'escolain apprenait à lire aux enfants de la paroisse.
[2321] AD. Ariège E 692 Saint-Girons.
[2322] AD. Ariège 2 C 932 Saint-Girons.
[2323] Abbé Duclos, *op.cit.,* VII, p.156

5.4 Marie Anne de SALIN.

Donataire de sa tante Jeanne de Salin, en *1745,* elle fut religieuse de Sainte-Claire, à Castelnau-Magnoac[2324].

C'est probablement elle qui, demeurant à Saint-Lizier, testa le 8 novembre 1777, nommant héritière demoiselle de Salin de Niart, sa nièce, dont elle avait oublié le prénom, pensionnaire dans un couvent de Strasbourg, fille aînée de feu noble de Salin, chevalier, major au régiment de Neuf-Brisach[2325].

V Hélie (Elie) de SALIN, dit le marquis de Niart.

Il fut officier dans le régiment royal artillerie tel que cela apparaît lors de son contrat de mariage avec Françoise de Bellissen.

Il fut curateur d'Anne de Francazal, fille de feu Jean de Francazal, seigneur et baron de Belbèze, et à ce titre l'autorisa, en 1747, à faire une donation Guy de Méritens de Rozès[2326].

Le 8 juin 1754, Joseph de Soulancé, habitant Martres, reçut 200 livres, d'Hélie de Salin de Niart, demeurant au château de Montgauch, que Jeanne de Salin, sa tante maternelle, avait léguées à Marie de Soulancé, sa nièce, sœur dudit sieur de Soulancé et à Jeanne de Soulancé, fille du sieur de Soulancé, dans le contrat de mariage dudit Hélie de Salin, son neveu, reçu par Dupré, notaire de Saint-Lizier, le *6* septembre 1742[2327].

Il avait épousé, par contrat du 3 septembre 1742, **Françoise de BELLISSEN,** fille de Jean de BELLISSEN, écuyer, et de feue, Catherine de PALATS, demeurant à Labastide-de-Sérou. Le futur époux reçut une donation de sa tante Jeanne de Salin de Niart, de tous ses biens meubles et immeubles, dont il ne pourrait disposer qu'après le décès de la donatrice, à charge de payer 1 000 livres, à savoir 500 livres à sa sœur Marie Anne de Salin, lorsqu'elle se marierait ou entrerait en religion, 300 livres à François de Salin de Niart, officier dans le régiment royal artillerie, et 100 livres à chacune de ses nièces Marie et Jeanne de Solan[2328].

Hélie de Salin, sieur de Niart, en Montgauch, y habitant, cessionnaire de Jean de Bellissen, son beau-père, comme époux de Françoise de Bellissen, suivant leur contrat de mariage du 3 septembre 1742, reçut, 3 000 livres, le 8 janvier 1746, de Jean de Narbonne, seigneur de Nescus, époux de Marie de Mascaron[2329].

***

V bis François de SALIN[2330].

Il naquit en 1717, au château de Niart, Entré jeune dans la carrière des armes, il fut présent à nombre de batailles entre 1750 et 1763, et fut blessé grièvement à la bataille de Bergen et reçut la croix de chevalier de Saint-Louis. Sur la proposition du duc de Broglie il fut nommé lieutenant-colonel, commandant la place de Neuf-Brisach, en Alsace, où il s'établit.

Il avait épousé **Marguerite VIOLAND,** de Neuf-Brisach.

[2324] Abbé Duclos, *op.cit.,* VII, p.156.

[2325] Maurice Vuillier, produisant Dupré, notaire de Saint-Lizier.

[2326] AD. Ariège B 85

[2327] AD.HG 3 E 16179 Palaminy.

[2328] AD. Ariège B 43

[2329] AD. Ariège E 691 Saint-Girons.

[2330] Ce qui le concerne et ses enfants, sauf autres références, provient de l'abbé Duclos, *op.cit.,* VII, pp.375-380.

Ils eurent :

6.1 Juste Félix de SALIN

Il fut officier dans le régiment Royal Normandie, alla en garnison, en 1787, à Poitiers, et fit partie, en 1792, du corps d'observation du maréchal de Lückner. Arrêté à Saverne, comme suspect, il fut transféré à la prison de Mirecourt. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et, à la veille de monter à l'échafaud, il s'évada, au moyen d'un déguisement et passa la frontière des Vosges. Grâce à une flûte qu'il avait pu emmener et à ses talents de musicien il tint une place honorable dans les principaux orchestres de Munich et de Dresde. Il alla ensuite à Vienne où l'empereur l'admit dans ses armées, et devint commandant du régiment de hussards du baron Ott. Il alla à Saint-Girons, vers 1802, puis revint en Autriche et fut admis à une pension de retraite, vers 1812, et se retira à *Cinq-Eglises,* en Autriche, où il mourut le 9 juin 1829, laissant une correspondance qui a permis de reconstituer sa carrière.

D'une alliance inconnue il eut un fils qui fut officier de marine, en Autriche. On ignore sa destinée.

6.2 François (Frix) Urbain de SALIN de Niart.

Urbain de Salin fut élevé dans une école militaire, il voulut ensuite devenir ecclésiastique et continua ses études au collège des Irlandais.

Fils de feu François de Salin de Niart, et de feue Marguerite Violand, habitante de Neuf-Brisach, il obtint un titre clérical en 1781[2331].

Il fut institué légataire de son oncle Bertrand de Salin, chanoine de Couserans, par son testament du 29 avril 1787 (supra.)

Urbain de Salin devint chanoine de Couserans puis, en raison de la Révolution, dut quitter le Couserans, il alla d'abord chez une de ses tantes, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Castelnau-Magnoac, puis à Poitiers et à Paris où il fut massacré dans le couvent des Carmes le 2 septembre 1792.

6.3 Marguerite Joséphine de SALIN

Elle mourut en 1812, au château de Niart, en Montgauch.

Elle avait épousé **Pierre Clément de HANSY,** receveur des domaines à Saint-Girons, qui appartenait à une famille parisienne dont le patronyme était Denis.

Leur fils Clément de Hansy fut baptisé le 4 floréal an II, à Saint-Lizier.

Leur fille Clémentine de Hansy, naquit le 5 ventôse, an IV, à Saint-Lizier.

III
Personnes isolées

Jeanne de Salin épousa (vers 1540 ?) Philippe de Castéras, seigneur de Maléchart, fils de Jean de Castéras, seigneur de Villemartin, et de Jeanne de Mayreville[2332].

[2331] AD.HG 3 E 16097 Cazères.

[2332] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castéras,* inédit, la preuve n'est pas fournie.

Aymeric Salvat, docteur en droit, fils d'Alexandre, docteur en médecine (et de Mative de Méritens), épousa Françoise de Salin, d'où noble Bernard de Salvat, qui épousa, le 15 février 1640, Jeanne de Luppé, et Gasparde qui épousa, le 25 juin 1636, Louis de Lapasse[2333].

Héliot de Salin fut le parrain, en 1630, de Paule de La Salle, fille de Raymond de La Salle et de Jeanne de Salin, la marraine fut Paule de Milhaud[2334]
Selon la chronologie et en tenant compte de la marraine, Paule de Milhaud, Jeanne de Salin pourrait être fille de Pierre de Salin et de Paule d'Orbessan (prénommée comme sa présumée petite-fille.).

Par ailleurs Guillaume Raymond d'Ustou seigneur de Seignan, eut une fille Jeanne d'Ustou, qui épousa Raymond de *Salin,* ceux-ci eurent une fille Condor de *Salin* qui épousa Pierre de Castéras, lui apportant la terre de Seignan. En réalité les actes nomment Salyne ces personnes, ce qui a été à assimilé à Salin. Le 17 avril 1538 Jeanne d'Ustou fit cession à Condorine de Salyne, sa fille et à Pierre de Castéras, son gendre, de la terre de Seignan, près de Saint-Girons[2335]. Gabriel de *Siragan* (Siregand) épousa, le 19 septembre 1563, Anne de Castéras, fille de Pierre de Castéras, seigneur de Seignan, et de Condor de Salyne[2336].
A noter que Jean Bertrand de Faudoas, seigneur de Séguenville, et Lucrèce de Roquemaurel de Montégut eurent un fils, Jean Bertrand, qui épousa en 1693, Claire de Saliné[2337].
Il est donc possible qu'il s'agisse d'une famille de Saline ou de Saliné.

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2333] Abbé Samiac, *Notes…*
[2334] RP. Saint-Lizier.
[2335] Abbé Samiac, *Notes…*
[2336] Lainé,
[2337] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1412-1413

Famille de SALINIER

Une famille Salinier puis de Salinier fut citée à Capens au début du 16ème siècle, avec deux branches, l'une noble, l'autre bourgeoise, ayant la même origine, leurs membres sont cités cousins.
Une autre branche noble, celle des seigneurs de Pratmiéja (à 1 km de Capens), fut connue depuis 1561, elle était très probablement de la même origine. Une autre branche, noble, celle des seigneurs de La Busquière, habitant également Capens, qui semble apparentée à la branche bourgeoise, apparaît au 17ème siècle.
La généalogie de cette famille a été établie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont les registres paroissiaux de Capens, de Goutevernisse et de Marquefave, malheureusement très lacunaires.
L'histoire de cette famille se déroula dans des lieux très proches les uns des autres, Capens, Goutevernisse, Marquefave, Noé.

I
Seigneurs de Lashilles, Goutevernisse.

La parenté entre la branche noble et celle du marchand sire Gabriel Salinier, plus vieux, est déduite de la parenté entre nobles Gabriel, Jacques et Philippe de Salinier, frères, et leur cousin noble Ferréol de Salinier, fils de sire Gabriel Salinier, ce qui signifie que leurs pères étaient frères. Gabriel de Salinier, aîné des 3 frères était seigneur de Caichac, il est donc probablement fils de Gaspard Salinier, écuyer, seigneur de Caichac, cité dès 1555, que l'on peut présumer être le frère de sire Gabriel Salinier, marchand.

I N…SALINIER

2.1 Noble Gaspard de SALINIER

2.2 Sire Gabriel SALINIER, plus vieux.

II Gaspard de SALINIER, écuyer, seigneur de Caichac (alias Caissac, parfois dans les actes, lieu inconnu dans la région, Caichac est situé à 2 km de Marquefave, et à 9 km au sud-ouest de Capens.)
Cité en 1555[2338], dit noble Gaspard Salinier, seigneur de Caichac, de Marquefave, il reconnut une dette en 1556[2339]. Gaspard de Salinier, seigneur de Caichac, fut présent le 1er janvier 1572, au contrat de mariage de Jean de Mauléon, fils aîné de feu Hugues de Mauléon de Francon, avec Geneviève de Martres[2340].
Un accord, le 3 décembre 1558, entre noble Roger de Canals, seigneur de Lastronques (à 2 km de Lézat-sur-Lèze, Ariège), héritier testamentaire de feue Blasie de Caussidières (sa

[2338] AD.HG 3 E 16528 Lézat.
[2339] AD.HG 3 E 16140 Latrape.
[2340] AD.HG 1 E 1415.

femme), sœur de noble François de Caussidières, mentionna un procès au parlement entre noble Gaspard Salinier, demandeur en tutelle de la place et seigneurie de Lastronques, contre François, Blasie et Rose de Caussidières, frère et sœurs, la seigneurie fut accordée aux Caussidières[2341]. Gaspard de Salinier, seigneur de Caichac, consentit, le 1er janvier 1572, au contrat de mariage de Geneviève de Martres, fille de feu Jean de Martres, seigneur de Gensac, et de Françoise d'Orbessan, avec Jean de Mauléon, seigneur de Couret, Francon[2342].
Il pourrait être le père de :

3.1 Noble **Gabriel de SALINIER,** seigneur de Caichac.
En 1574, nobles Gabriel, Jacques et Philippe Salinier, frères, de Capens, (à 2 km de Marquefave, Haute-Garonne) furent cités avec leur oncle noble Antoine Griet, seigneur de Villepinte (à 2 km de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne)[2343].
Noble Gabriel de Salinier, seigneur de Caichac, habitant Lézat, fut cité en 1593 avec noble Philippe de Salinier, son frère, prieur de Sainte-Colombe[2344].
En 1607, nobles Gabriel, Jacques et Philippe de Salinier, frères, reçurent une reconnaissance de dette[2345]. Les mêmes firent un échange, la même année, avec noble Ferréol de Salinier, dit M. le Mestre, leur cousin[2346], ce qui montre que leurs pères étaient frères.

3.2 Noble **Jacques SALINIER.**
Noble Jacques Salinier, bourgeois, mourut avant le 21 décembre 1621, date du contrat de mariage de sa fille Marie Angélique avec François de Sabatier.
Il avait épousé **Gabrielle de MACRAU.**
Ils eurent une fille, **Marie Angélique de SALINIER,** qui épousa par contrat du 26 décembre 1621, M. **François de SABATIER,** seigneur de Villeraze, fils de M.Me Jean de SABATIER, seigneur de Roquerlan, conseiller au parlement de Toulouse, et de Jeanne de MANSENCAL[2347], le mariage fut célébré le 29 janvier 1622[2348].
François de Sabatier (alias Sabatéry), écuyer, seigneur de Roquerlan, fut capitoul en 1626 et en 1642, il testa le 11 janvier 1656, et mourut 6 jours après, d'où postérité[2349].
Cette famille apparaît avec le patronyme de Sabatier puis de Sabatéry .

3.3 Noble **Philippe SALINIER,** qui suit.

3.4 Naudette de SALINIER.

[2341] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.III, p. 128, produisant AD.HG 3 E 16405, Decadirat, notaire de Lézat
[2342] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 78, produisant AD.HG E 1415.
[2343] AD.HG 3 E 15296 Montesquieu-Volvestre.
[2344] AD.HG 3 E 9540 bis, Marquefave.
[2345] AD.HG 3 E 9547.
[2346] AD.HG 3 E 9547.
[2347] AD.HG Reg. Ins 22.
[2348] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. IX, p. 204, se référant à AD.HG GG 227
[2349] André Navelle, *op.cit.,* t.IX, p. 204.

Elle avait épousé sire **François de SAINTES,** selon le contrat de mariage de leur fille Françoise de Saintes, du 13 avril 1610, à Capens, nommant feu son père, et sa mère, avec noble Guillaume Pujol, habitant Lacasse, la future fut assistée de M. Gabriel de Salinier, son oncle[2350].

3.5 peut-être Jeanne de SALINIER, de Saint-Ybars (peut-être par mariage.)
Elle épousa noble **Dominique de DONNAUD,** marchand de Saint-Ybars, seigneur de Donnaud, comme le montre le contrat de mariage de leur fille, Anne de Donnaud, le 25 octobre 1599, avec noble Raymond Pujol, fils de noble Jean Pujol, et de Bernarde de Nouault, de Cazères, la future fut assistée de Pierre de Donnaud, évêque de Mirepoix, oncle paternel et tuteur, de noble François de Donnaud, et de Gabriel Salinier, oncles paternel et maternel[2351]. Dominique de DONNAUD était fils de Bozon de DONNAUD, capitaine de Saint-Ybars, et d'Anne de CORNAC[2352]. Comme une famille Salinier donna plusieurs consuls à Saint-Ybars, Jeanne de Salinier, nièce de Gabriel Salinier pouvait également appartenir à cette famille.

III Philippe de SALINIER, seigneur de Lashilles ou Lasilles.
Nous ne faisons plus apparaître le qualificatif noble à partir de ce degré, car il s'est généralisé.
Cette famille tint un lieu écrit Lashilles ou Lasilles selon les actes, les signatures qui apparaissent sur les registres paroissiaux sont soit Lashilles, soit Lasilles ou Lazilles.
Il fut prieur de Sainte-Colombe comme le montrent les actes qui suivent, puis se maria.
En 1591, Philippe de Salinier, prieur de Sainte-Colombe, fit un arrentement[2353], il fut cité en 1593, étant prieur de Sante-Colombe, avec son frère Gabriel (supra.)
En 1613, Philippe de Salinier, seigneur de Lasilles, fit un achat[2354].
Le contrat de mariage de Jean François de Hunaud, seigneur des Cavaignous, avec Anne de Lapassse, mentionne les légitimes des sœurs du futur, dont 1 800 livres, pour Gabrielle de Hunaud, femme de Philippe de Salinier, seigneur de Lasilles[2355]. Philippe de Salinier, seigneur de Lasilles, fut présent, le 15 février 1614, au contrat de mariage de Georgette de Hunaud (sa belle-sœur) avec noble Jean François de Boussens, fils de noble Sébastien de Boussens, seigneur de Rouzès, de Martres[2356].
En 1617, Philippe de Salinier, écuyer seigneur de Lashilles, fit l'arrentement, comme procureur de Georges de Villemur, seigneur et baron de Pailhès, de la place et seigneurie de Montaut, avec des métairies, pour 3 ans[2357]. En 1618, Ferréol de Salinier, écuyer, habitant Capens, fut cité avec Philippe de Salinier, seigneur de Lashilles , son cousin[2358], ce qui confirme l'ascendance de Philippe de Salinier. Philippe de Salinier fut cité, en 1620, avec son

[2350] Maurice Vuillier, la référence de l'acte n'est pas indiquée.
[2351] AD.HG3 E 16155 Palaminy.
[2352] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. II, p.1562.
[2353] AD.HG 3 E 9539 Marquefave.
[2354] AD.HG 3 E 16684 Noé.
[2355] AD.HG 3 E 15380 Montesquieu-Volvestre.
[2356] AD.HG 3 E 15362 Montesquieu-Volvestre.
[2357] AD.HG 3 E 16688 Noé.
[2358] AD.HG 3 E 9553 Marquefave.

frère Gabriel, et avec noble Ferréol de Salinier (son cousin), infra, il mourut dès 1623, date à laquelle Gabrielle de Hunaud fut dite veuve[2359].
Il avait épousé, par contrat, en 1608, **Gabrielle de HUNAUD,** dotée de 3 000 livres, fille de feu Roger de HUNAUD, seigneur des Cavaignous, et de Françoise de VILLEMUR, il fut assisté de noble Jacques de Salinier, son frère, parmi les présents, dom Jacques de Griet, prieur de Saint-Germain, noble Ferréol de Salinier, René de Pins, seigneur de Goutevernisse[2360].
Gabrielle de Hunaud fut légataire de sa mère Françoise de Villemur, veuve de Roger de Hunaud, par le testament de celle-ci-ci du 30 mars 1629, au château de Goueytes[2361]. Elle eut un différend avec François de Marsolier, seigneur de Goutevernisse, à qui elle répondit, en 1630, que sa requête était faite en haine de ce qu'elle lui avait fait faire par Cavalier, notaire de Noé[2362], François de Marsolier était le fils de Jean de Marsoliet et de Françoise de Salinier, de la branche des marchands de Capens. En 1633, Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, reçut *14 190* livres, de Gabrielle de Hunaud, veuve de Philippe de Salinier, seigneur de Lashilles, somme que le sieur de Lashilles et son frère Gabriel de Salinier, devaient au sieur de Montastruc[2363].
En 1648, Gabrielle de Hunaud, veuve de Philippe de Lasilles, nomma procureur noble François de Salinier, seigneur de Lasilles, son fils, pour donner la somme de 3 100 livres, en diminution de la somme due à Angélique de Salinier, femme de noble (blanc) de Sabatier de Roquerlan, seigneur de Grépiac et de Villeraze[2364].
Ils eurent :

4.1 François César de SALINIER, qui suit.

4.2 Jean de SALINIER.
Il mourut avant le 29 août 1688, date du contrat de mariage de sa nièce Marie Anne de Salinier, à qui il avait légué 800 livres.

4.3 Marie de SALINIER.
C'est probablement elle qui épousa noble **François de PAILHES,** sieur de Poumaret, dont elle était la première épouse, il testa le 10 septembre 1680, fut présent François de Salinier, seigneur de Goutevernisse, Marquefave[2365]. François de Salinier, seigneur de Goutevernisse, fut présent, le 9 janvier 1680, au contrat de mariage de noble Jean Etienne de Pailhès, fils de noble François de Pailhès et feue Marie de Salinier, avec Perrette d'Auriac, fille de Jean d'Auriac, docteur en médecine, et d'Andrée de Rivals[2366].

[2359] AD.HG 3 E 15390 Montesquieu-Volvestre.
[2360] AD.HG 3 E 15356 Montesquieu-Volvestre.
[2361] AD.HG 3 E 15396 Montesquieu-Volvestre.
[2362] AD.HG 3 E 9493 Longages.
[2363] AD.HG 3 E 9494 Longages, Pierre Fajau, notaire de Marquefave.
[2364] AD.HG 3 E 15440 Montesquieu-Volvestre.
[2365] AD. Ariège 5 E 5303 Daumazan.
[2366] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvesrtre.

4.4 Gabrielle de SALINIER.

Elle épousa, à Capens, le 26 avril 1635, le sieur **François de BURG**[2367], fils du sieur Jean Paul BURG, bourgeois de Marquefave, comme le montre une transaction du 26 juillet 1647, mentionnant son contrat de mariage, lequel nommait ses parents. Ils eurent deux enfants François et Gabrielle de Burg, qui moururent très jeunes, à la suite de quoi François César de Salinier, seigneur de Lasilles, frère de ladite Gabrielle de Salinier, et oncle maternel de François et Gabrielle de Burg, dit que la constitution (dotale) devait revenir à Gabrielle de Hunaud, et qu'il devait en avoir la moitié en regard du nombre d'enfants qui était quatre. François César de Salinier, seigneur de Lasilles, et François de Burg, sieur d'Auribal, transigèrent, le sieur de Lasilles donna 1 500 livres[2368]. Dans la descendance de François de Burg, sieur d'Auribail, figurent très probablement Anne de Burg qui épousa dans l'église de Saint-Hippolyte, le 16 février 1694, César de Lapasse, de la paroisse de Capens, fut présent noble Etienne de Burg, seigneur d'Auribail ; et Jeanne de Burg, qui épousa, dans la même église, le même jour, Louis de Lapasse, écuyer de Capens (fils de César), fut présent noble Etienne de Burg[2369], on retrouvera ces personnes au degré VI.

IV François César de SALINIER, seigneur de Lasilles et de Goutevernisse.

François César de Salinier, seigneur de Lasilles, fut présent le 4 mai 1646, au contrat de mariage de Frédéric de Lort, seigneur du Pesqué, et de Gabrielle de Hunaud[2370]. Il fut présent le 7 mai 1657, au testament de Gabrielle de Pins, veuve de Jean de Sers, seigneur d'Aulix[2371].

François César de Salinier, seigneur de Lasilles et de Goutevernisse, donna une quittance, le 24 janvier 1662, au nom de François du Bourg, seigneur de La Loubère.[2372]

Jean de Salinier et François de Salinier, seigneur de Goutevernisse, furent présents, le 24 août 1665, au contrat de mariage de Jean Jacques de Sers, seigneur de Monteils, et de Jeanne du Bourg, fille de François du Bourg, seigneur de La Loubère, et de Françoise Delpech[2373].

François César de Salinier, seigneur de Goutevernisse, testa le 20 février 1667, nommant sa femme, Anne de Bourg, d'où deux fils, Jean et Louis, et deux filles Françoise et Marie Françoise, à qui il légua 5 000 livres à chacune, il institua héritier universel François César de Salinier, son premier fils[2374]. Son fils homonyme ou lui, fut le parrain, le 9 mars 1681, à Goutevernisse, de Françoise de Sers, fille de François de Sers, seigneur de Goutevernisse, et de Madeleine d'Ariès, et fut présent le 23 avril 1682, au baptême de Jeanne Honorée de Sers, fille de François de Sers, seigneur de Goutevernisse, et de Madeleine d'Ariès[2375].

Il mourut avant le 29 août 1688, date du contrat de mariage de sa fille Marie Françoise avec noble Jean Georges d'Escat (ou Descat), seigneur de Réchac (infra.)

[2367] RP. Capens.
[2368] AD.HG 3 E 16696 Noé.
[2369] RP. Marquefave (contenant les registres paroissiaux de Saint-Hippolyte, paroisse qui lui a été rattachée) ; RP. Capens.
[2370] AD.HG 3 E 15413 Montesquieu-Volvestre.
[2371] AD.HG 3 E 15583 Montesquieu-Volvestre.
[2372] AD.HG 3 E 16698 Noé.
[2373] AD. Ariège 34 J 54.
[2374] AD. HG 3 E 15469 Montesquieu-Volvestre.
[2375] RP. Goutevernisse.

Il avait épousé **Anne du BOURG.**
En 1671, Jean François César Hunaud de Lanta et Anne du Bourg, veuve et héritière du sieur François César de Salinier, seigneur de Goutevernisse, dirent que feu Jean de Villemur, seigneur de Justiniac, par son testament du 30 octobre 1630, avait légué à Marie et Gabrielle de Salinier, ses nièces, fille de feu Philippe de Salinier et de Gabrielle de Hunaud, 1 000 livres, pour les deux, etc.[2376]
Anne du Bourg testa le 10 octobre 1694, selon la donation du 24 juin 1699, de sa fille Marie Françoise (infra), et mourut à Goutevernisse, le 9 mai 1698, et y fut inhumée le lendemain[2377].
Ils eurent :

5.1 François César de SALINIER, qui suit.

5.2 Jean de SALINIER.
Il fut cité dans le testament de son père du 20 février 1667.

5.3 Louis de SALINIER.
Il est probablement Jean Louis de Salinier, seigneur de Sangarde, qui fut parrain, le 31 janvier 1680, de son neveu homonyme[2378].

5.4 Françoise de SALINIER
Citée dans le testament de son père du 20 février 1665, elle mourut avant le 29 août 1688, date du contrat de mariage de sa sœur Marie Anne.

5.5 Marie Françoise de SALINIER.
Marie Françoise de Salinier, dans la maison de son mari noble Jean Georges d'Escat, seigneur de Richac, donna, le 24 juin 1699, 5 000 livres à Jean Louis de Salinier, seigneur de Marquefave, son neveu, fils aîné feu François de Salinier, seigneur de Goutevernisse, son frère, bien qu'elle aille contre la volonté de feue Anne du Bourg, sa mère, dans son testament olographe du 10 octobre 1694, reçu par Pierre Labatut, notaire de Martres[2379].
Marie Françoise de Salinier testa le 23 octobre 1699, dans la maison du sieur de Richac, son mari, demandant son inhumation dans l'église paroissiale de Montesquieu (-Volvestre), au tombeau des parents de son mari, laissant la jouissance de ses biens à ce dernier, faisant un legs à sa fille Marie Françoise d'Escat et à tous les autres enfants qui pourraient naître, instituant héritier universel noble Anne Victor d'Escat, son fils, voulant que les biens et droits, à elle advenus du chef de feue Anne du Bourg, sa mère, appartiennent à Jean Louis de Salinier, seigneur de Marquefave, son neveu[2380]. Elle fut inhumée le 10 décembre 1699, dans l'église paroissiale de Montesquieu-Volvestre[2381].

[2376] AD.HG 3 E 15471 Montesquieu-Volvestre.
[2377] RP. Goutevernisse.
[2378] RP. Goutevernisse.
[2379] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.
[2380] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.
[2381] RP. Montesquieu-Volvestre.

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 29 août 1688, noble **Jean Georges d'ESCAT** (ou **DESCAT**), seigneur de Richac, fils de Bernard d'ESCAT (DESCAT), écuyer, seigneur de Montaud, ancien capitoul de Toulouse, et de Jeanne de BERTIER, la future fut assistée de son frère aîné, François de Salinier, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave, dotée de 6 800 livres, à savoir 5 000 livres, léguées par son père, 800 livres léguées par feu son oncle Jean de Salinier, par son testament, 1 000 livres de la succession de sa sœur Françoise, sa mère Anne du Bourg lui donna 3 200 livres. Le sieur d'Escat institua héritier universel, son fils, le sieur de Richac, se réservant 12 000 livres, la demoiselle de Bertier donna 3 000 livres, parmi les présents Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac, Louis du Bourg, seigneur de La Loubère et de Saint-Christaud[2382].

Jean Georges d'Escat testa le 6 avril 1701, son testament fut ouvert le 15 janvier 1711, jour de sa mort, à la demande d'Anne Victor d'Escat, son fils, en présence de Marie Françoise d'Escat, sa sœur, et de Jean François et Marie d'Escat, ses oncle et tante. Par ce testament Jean Georges d'Escat, demanda son inhumation dans l'église de Montesquieu, au tombeau de son père, légua sa légitime à sa fille Marie Françoise, disait avoir pour sœur Marie d'Escat, qui restera dans sa maison et aura la jouissance de ses biens, la priant de consulter Jean Louis de Bertier, archidiacre du chapitre de Rieux, Georges de Bertier, seigneur du Vernet, ses oncles, Jean François d'Escat, seigneur de Beaumont, son frère, et Etienne de Bertier, seigneur de Mailholas, son cousin. Il institua héritier universel Anne Victor d'Escat, son fils, lui substituant le premier enfant mâle de noble Jean François d'Escat, son frère, et de Françoise d'Escat, sa fille[2383].

V François César de SALINIER, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave.

Le 5 décembre 1672, François du Bourg, seigneur de La Loubère, Jean Jacques de Sers, seigneur de Gensac, François de Salinier, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave, et Blaise de Vize, seigneur de Couladère, vendirent une rente de 150 livres aux prêtres de la fraternité de Montesquieu[2384] (-Volvestre.)

François de Salinier, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave, Jean Jacques de Villemur et François de Sers, seigneur de Goutevernisse, furent cités, le 8 avril 1682, à propos d'un prêt à Jean de Comminges, seigneur de Sieuras[2385].

François de Salinier, seigneur de Lasilles et de Goutevernisse, testa le 26 novembre 1697, demandant son inhumation dans l'église de Goutevernisse, au tombeau des siens, laissant la jouissance de ses biens à son épouse Gabrielle de Sers. Ils avaient 5 enfants, François, Jacques, Jean François, Marie Anne et Marie de Salinier. Il donna 1 000 livres à Marie Anne, sa fille aînée, en plus de sa légitime. Il institua héritier universel Jean Louis de Salinier, lui substituant François, son deuxième fils[2386]. Il mourut avant le 15 janvier 1699, date du testament de Gabrielle de Sers, veuve, demandant son inhumation à Goutevernisse, au

[2382] AD.HG 3 E 15477 Montesquieu-Volvestre.
[2383] AD.HG 3 E 15486 Montesquieu-Volvestre.
[2384] AD.HG 3 E 15472 Montesquieu-Volvestre.
[2385] AD. Ariège 5 E 5304 Daumazan.
[2386] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.

tombeau de son mari, donnant leur légitime à ses enfants François et Jacques de Salinier, et Marie Anne et Marion de Salinier, donnant en préciput 500 livres à sa fille Marie Anne, avec ses hardes, bagues et joyaux, instituant héritier universel Jean Louis de Salinier, seigneur de Marquefave, son fils aîné[2387].

Il avait épousé, par contrat du 30 août 1672, **Gabrielle de SERS,** fille de Jean de SERS, seigneur de Goutevernisse, et de Georgette de PINS[2388].

Le 9 novembre 1683, François de Sers, donataire contractuel de feu Jean de Sers, seigneur de Goutevernisse, et François de Salinier, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave, dirent que lors du mariage dudit seigneur de Marquefave avec Gabrielle de Sers, ledit feu seigneur de Goutevernisse, lui avait constitué 6 000 livres, selon le contrat de mariage du 30 août 1672, retenu par Labatut, notaire de Martres, des paiement ont été effectués, les deux beaux-frères s'accordèrent pour le paiement de 1 000 livres, avec les intérêts[2389].

Gabrielle de Sers, veuve de François de Salinier, mourut à Goutevernisse, le 17 janvier 1699, et y fut inhumé le lendemain[2390].

Ils eurent :

6.1 Jean Louis de SALINIER, qui suit.

6.2 Paul de SALINIER.

Il naquit et fut baptisé, le 18 janvier 1682, à Goutevernisse[2391], il n'apparaît plus ensuite.

6.3 Marguerite de SALINIER.

Elle naquit à Goutevernisse, le 8 février 1683, et y fut baptisée le lendemain, le parrain fut Louis du Bourg, seigneur de La Loubère, la marraine Marguerite de La Barthe, veuve de François de Sers, seigneur d'Aulix[2392].

6.4 Jean François de SALINIER..

Il naquit à Goutevernisse, le 31 mars 1692, et y fut baptisé deux jours après, le parrain fut noble Jean Etienne de Pailhès, seigneur de Poumaret[2393]. Il mourut à Goutevrnisse, le 20 décembre 1698, et y fut inhumé le lendemain[2394].

6.5 François de SALINIER, seigneur de Lasilles.

Le 24 mars 1724, dans la maison de Marguerite de Hunaud, veuve de feu noble de Benque, seigneur de Picayne, fut présent messire Paul de Roquemaurel, seigneur vicomte de Montégut, baron de Constansac, seigneur de Rouze, coseigneur de Soueix, en Couserans, lequel nomma procureur François de Salinier, seigneur de Lasilles,

[2387] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre.
[2388] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Sers,* Mai 2008.
[2389] AD.HG 3 E 15475 Montesquieu-Volvestre.
[2390] RP. Goutevernisse.
[2391] RP. Goutevernisse.
[2392] RP. Goutevernisse.
[2393] RP. Goutevernisse.
[2394] RP. Goutevernisse.

sous-brigadier dans la première compagnie (non précisée), pour prendre des engagements avec la dame comtesse de Couserans, veuve de messire de Launac, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, pour faire construire une forge à faire du fer, près de la rivière du Garbet, pour 1 000 livres[2395].

6.6 Jacques de SALINIER

Jacques de Salinier, sieur de *Sangarde,* testa le 19 septembre 1707, au château de Goutevernisse, demandant son inhumation dans l'église de Goutevernisse, au tombeau de ses ancêtres, avec les honneurs funèbres à la discrétion de Jean Louis de Salinier, son frère aîné, et s'il décédait à Capens, demandant son inhumation dans la chapelle de ses ancêtres. Il légua 800 livres à son frère François de Salinier, et 1 000 livres à sa sœur Marie de Salinier, et institua héritier universel Jean Louis de Salinier, son frère aîné[2396].

6.7 Marie Anne de SALINIER de Lasilles.

Marie Anne de Salinier de Lasilles, novice au couvent des religieuses de Longages, fut inhumée le 5 mars 1702, dans la chapelle de Saint-Paul de l'église de Capens[2397].

6.8 Marie de SALINIER

C'est probablement elle qui fut la marraine, à Goutevernisse, le 31 mai 1703, de Jean Félix de Sers, fils de François de Sers, seigneur de Goutevernisse, et de Madeleine d'Ariès, elle signa Marie de Lasilles, Jean Louis de Salinier, seigneur de Lasilles, fut présent[2398].

6.9 Marie Andrée de SALINIER de Lasilles.

Marie Andrée de Salinier de Lasilles épousa, à Goutevernisse, le 26 février 1715, **Jean Maurice de COTTES,** seigneur de Castex, de la paroisse de Castex[2399].

VI Jean Louis de SALINIER, seigneur de Lasilles , Goutevernisse, Marquefave.

Il naquit à Goutevernisse le 28 janvier 1680, et y fut baptisé 3 jours après, le parrain fut Jean Louis de Salinier, sieur de *Sangarde,* la marraine Madeleine d'Ariès de Mauzac, femme de François de Sers, seigneur de Clarac, fut présent, Jean de Sers, seigneur de Goutevernisse[2400].

Jean Louis de Salinier, seigneur de Marquefave, fut le parrain, le 5 février 1694, à Goutevernisse, de Jean Louis Solard, et fut présent, le 5 juillet 1698, au baptême, à Goutevernisse, de Marie de Sers, fille de François de Sers, seigneur de Goutevernisse, et de Madeleine d'Ariès[2401]. Il fut présent, le 16 juin 1701, au mariage, à Capens, de Pierre Louis de Lapasse, de la paroisse de Capens, et de Marie de Lamy, de la paroisse de Cucq[2402].

[2395] AD.HG 3 E 16171 Palaminy.
[2396] AD.HG 3 E 15484 Montesquieu-Volvestre.
[2397] RP. Capens.
[2398] RP. Goutevernisse,
[2399] RP. Goutevernisse.
[2400] RP. Goutevernisse.
[2401] RP. Goutevernisse.
[2402] RP. Capens.

Il fut le présent le 27 mai 1707, au baptême, à Goutevernisse, d'André Joseph de Sers, puis le 13 janvier 1712, étant nommé Monsieur de Lazilles, seigneur de Goutevernisse, au mariage de Jean Pons[2403].
Jean Louis de Salinier, seigneur de Goutevernisse et de Marquefave, fut cité, en 1715, avec Joseph de Sers, seigneur de Gensac, et Joseph du Bourg, seigneur de Saint-Christaud, l'acte, pas clair, semble dire que le grand-père de Jean Louis de Salinier était François du Bourg, seigneur de La Loubère[2404].
Il avait épousé, à Capens, le 30 janvier 1714, **Gabrielle de LAPASSE,** assistée de son père, non prénommé dans l'acte, fut présent François de Salinier de Lasilles[2405].
Gabrielle de LAPASSE, était fille de Louis de LAPASSE, et de Jeanne de BURG d'Auribail, mariés à Capens, le 16 février 1693, Louis de Lapasse était fils de César de Lapasse qui avait épousé le même jour (donc en secondes noces) Anne de Burg, l'acte porte la signature Lapasse, père, et celle de Jean François de Lapasse, seigneur de Poussignan (cousin-germain de Gabrielle) ; Gabrielle de Lapasse, fille de Louis de Lapasse, et de Jeanne de Burg avait été baptisée, à Capens, le 24 avril 1697, son parrain fut César de Lapasse, sa marraine Gabrielle de Laqueille, tante de M. de Burg, seigneur d'Auribail[2406]. César de Lapasse appartenait à la branche des seigneurs de Poussignan, il était fils de Jean Auguste de Lapasse, seigneur de Bellegarde, Poussignan, Pradières, et de Françoise de Sariac, il avait épousé, (en premières noces), à Capens, par contrat du 14 août 1660, Mathive de Marsolier, fille de François de Marsolier, seigneur de *Cap d'Auque*, Goutevernisse, et de Marie d'Araignon de Villeneuve[2407].
François de Marsolier, seigneur de Capdouque, Goutevernisse, père de Mathive, était fils de Jean de Marsolier, écuyer de Capens, et de Françoise de Salinier, fille de sire Gabriel Salinier et de Géraude Cazeneuve[2408].

Jean Louis de Salinier et Gabrielle de Lapasse sont cités, dans des actes de baptêmes, le 1er avril 1722, à Goutevernisse, de Jean Louis Salès, dont le parrain était Jean Louis de Salinier, seigneur de Lasilles de Goutevernisse, et la marraine, Gabrielle de Lapasse, son épouse, puis le 19 mai 1737, de Gabrielle, Salès, nommant les mêmes parrain et marraine, mariés[2409].
Gabrielle de Lazilles, seigneuresse de Goutevernisse, fut la marraine le 15 janvier 1742, à Capens, de Gabrielle Lacanal, le parrain était Antoine de Lapasse, seigneur de La Hitère[2410].
Gabrielle de Lapasse mourut, à Capens, le 15 mars 1757, veuve de Jean Louis de Lazilles, et fut ensevelie le lendemain dans la chapelle de Saint-Paul de, près de son mari[2411].

[2403] RP. Goutevernisse.
[2404] AD.HG 3 E 15585 Saint-Christaud.
[2405] RP. Capens
[2406] RP. Capens.
[2407] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p.75, qui ignore la descendance de César de Lapasse, et sa seconde union.
[2408] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Marsolier,* produisant la preuve.
[2409] RP. Goutevernisse.
[2410] RP. Capens.
[2411] RP. Capens.

II
Branche d'origine bourgeoise

Comme dit supra la parenté de cette branche, d'origine bourgeoise, est déduite de la parenté mentionnée dans des actes, entre certains de ses membres et ceux de la branche des seigneurs de Lashilles, Gouteverisse.

II bis Sire **Gabriel SALINIER, plus vieux.**

Sire Gabriel de Salinier, plus vieux, de Capens, testa le 27 mars 1605, disant avoir été marié avec feue madame Géraude Cazeneuve, nommant ses enfants, Blaise de Salinier, sa fille mariée avec Pierre Cugneaux ; Françoise de Salinier, mariée avec feu Jean de Marsolier, de Capens ; Anne de Salinier, mariée avec Arnaud Saubaterre ; Domenge de Salinier, mariée avec le capitaine Mornet, de la ville de Muret ; Catherine de Salinier ; François de Salinier, prêtre et recteur de Saint-Agne ; Ferreol de Salinier, marié avec demoiselle Jeanne Tourmette.
Il avait épousé **Géraude CAZENEUVE**
Ils eurent :

3.1 Blaise de SALINIER.

Elle épousa **Pierre CUGNEAUX** (supra.)

3.2 Françoise de SALINIER.

Elle vivait, veuve, le 24 février 1600, lors du contrat de mariage de sa fille Imberte.
Elle avait épousé **Jean de MARSOLIER,** écuyer, habitant Capens.
Jean de Marsolier, écuyer, habitant Capens, testa le 13 mai 1589, disant avoir été marié à demoiselle Françoise de Salinier, qui avait eu 500 livres en dot, nommant ses 4 enfants, et nommant tuteurs de ceux-ci noble Claude de Castet, seigneur de Miramont, son cousin germain, et Ferreol de Salinier, son beau-frère, instituant exécuteur testamentaire sire Gabriel Salinier, son beau-père[2412]. Claude de Castet, seigneur de Miramont, avait épousé Jeanne de Marsolier, fille de Gaspard de Marsolier, seigneur de *Cap d'Auque*, habitant Capens,, et de Françoise du Hard (alias Duhart, famille béarnaise), ces derniers eurent, entre autres, deux fils, Bernard et Paul, dont on ne connaît pas la destinée, l'un des deux fut donc le père de Jean de Marsolier[2413].
Leur fille Imberte de Marsolier, épousa Jean Patte, par contrat du 24 février 1600, nommant feu son père, et sa mère, elle fut assistée de noble Thomas de Malet, seigneur de Cardeille, son oncle maternel, et de Gabriel de Salinier, son aïeul[2414].
Leur fils, François de Marsolier, écuyer de Capens, fit une cession, en 1607, à noble Gabriel et Philippe de Salinier, frères[2415].

[2412] AD.HG 3 E 9537 Marquefave.
[2413] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Marsolier.*
[2414] AD.HG 3 E 9543 Marquefave.
[2415] AD.HG 3 E 9547 Marquefave.

En 1636, François de Marsolier, seigneur de Goutevernisse, reconnut devoir la somme de 150 livres, cédée par Roger de Lort, seigneur de La Mourère, à noble Jacques Salinier, seigneur de La Busquière, habitant Capens[2416].
François de Marsolier épousa Marie d'Araignon de Villeneuve, leur fille Mathive de Marsolier épousa César de Lapasse, comme dit supra.

3.3 Anne de SALINIER.
Elle épousa **Arnaud SAUBATERRE** (supra.)

3.4 Domenge de SALINIER.
Elle épousa, par contrat du 4 mars 1599, le capitaine **Pierre MORNET,** de la ville de Muret (infra.)
En 1607, Pierre Mornet, capitaine de Muret, reçut 200 écus, de noble Ferréol de Salinier, dit M. le Mestre, pour douaire de feue Domenge de Salinier, sa femme, à elle constitué par feu sire Gabriel de Salinier, de Capens, par contrat du 4 mars 1599, reçu par Jean Cruchon, notaire de Muret[2417].

3.5 Catherine de SALINIER.
Elle avait épousé **Arnaud CABRILLE,** de Carbonne, ils donnèrent une quittance, en 1608, à noble Ferréol de Salinier[2418].

3.6 François de SALINIER.
François de Salinier, prêtre et recteur de Saint-Agne, mourut dès 1617, date à laquelle sa succession provoqua un différend entre Marie de Salinier, sa sœur, et Ferréol de Salinier, écuyer de Capens, son frère[2419].

3.7 Ferréol de SALINIER, qui suit.

3.8 Marie de SALINIER.
En 1619, eut lieu une transaction entre noble François de Marsolier, et Jean Patte, et sa femme Imberte de Salinier, de Capens, et Marie de Salinier, femme de noble Jean Dupuy, de Marquefave, d'une part, et noble Ferréol de Salinier, son frère, sur la succession de feu François de Salinier, leur frère, prêtre et recteur de Saint-Agne ; Françoise de Salinier, sœur de François, recteur, et de Marie, femme de noble Jean Dupuy était la mère de nobles François et Gabriel de Marsolier, et d'Imberte de Marsolier[2420].
Elle avait épousé noble **Jean DUPUY,** de Marquefave.

III Noble **Ferréol de SALINIER,** dit M. le Mestre.

[2416] AD.HG 3 E 9495 Longages.
[2417] AD.HG 3 E 9547 Marquefave.
[2418] AD.HG 3 9548 Marquefave.
[2419] AD.HG 3 E 16688 Noé.
[2420] AD.HG 3 E 9553 Marquefave.

Noble Ferréol de Salinier, dit le Mestre, de Capens, reçut 15 livres, en 1607, de Jean Dupuy, du lieu de Marguefave, son beau-frère[2421].
Noble Ferréol de Salinier, fut cité en 1620, avec nobles Gabriel et Philippe de Salinier, seigneur de Lashilles, frères[2422].
Il avait épousé **Jeanne TOURMETTE (ou TOUNETTE,** nommée dans le contrat de mariage de sda fille Jeanne.
Ils eurent :

4. Jeanne de SALINIER
Elle épousa, par contrat du 2 novembre 1608, nommant ses parents, **Jean François de SERRES,** fille de sire Pierre SERRES, marchand de Muret[2423].

On ne cite plus de membre de cette branche,

III
Seigneurs de Pratmiéja.

Cette branche noble qui tenait le lieu de Pratmiéja, à 1 km de Capens, a donc très probablement une origine commune avec celle des seigneurs de Lashilles, Goutevernisse.
Nous indiquons ses membres par ordre chronologique.

Jean de SALINIER, seigneur de Pratmiéja.
Le 22 avril 1561, Jean d'Antignac, seigneur de Caudeval, vendit la place et seigneurie de Saint-Sernin, à noble Jean de Salinier, seigneur de Pratmiéja[2424].

Etienne de SALINIER, seigneur de Pratmiéja.
Le 27 février 1627, noble Etienne Salinier, seigneur de Pratmiéja, fut nommé procureur d'Antoinette, Marie et Madeleine de Chastellard, ses petites-filles, de la ville de Mirepoix[2425].
Il eut :

Pierre de SALINIER, seigneur de Pratmiéja.
Noble Pierre de Salinier, seigneur de Pratmiéja, fils et héritier de feu noble Etienne de Salinier, seigneur de Pratmiéja, fut cité, en 1630, comme tuteur d'Antoinette de Chastellard[2426].
Il avait épousé **Françoise de DUTILH,** qui fut citée, en 1639, comme sa veuve[2427].
Le 13 novembre 1695, Françoise de Dutilh, veuve du sieur de Salinier, seigneur de Pratmiéja reconnut une dette[2428].

[2421] AD.HG 3 E 9547 Marquefave.
[2422] AD.HG 3 E 16689 Noé.
[2423] AD.HG Reg. Ins 14.
[2424] AD. Gers 14
[2425] AD.HG 3 E 16692 Noé.
[2426] AD.HG 3 E 9493 Longages.
[2427] AD.HG 3 E 9495 Longages.

Jean de SALINIER, seigneur de Pratmiéja.
Pierre et Jean de Salinier, seigneurs de Pratmiéja, furent cités en 1631, comme fils de feu noble Etienne de Salinier[2429].

Ne… de SALINIER, elle épousa **N…de CHASTELLARD,** d'où 3 filles Antoinette, Marie et Madeleine de CHASTELLARD, de Mirepoix (supra.)

IV
Seigneurs de La Busquière.

Cette branche noble habitant Capens, est donc très probablement de même origine que l'une précédemment citée. Nous indiquons ses membres par ordre chronologique.

Jacques de SALINIER, seigneur de La Busquière.
François de Marsolier, seigneur de Goutevernisse, reconnut, en 1636, devoir 150 livres, à Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, habitant Capens, somme cédée par Roger de Lort, seigneur de La Mourère[2430].
Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, fut cité en 1648, habitant Capens[2431].

Jean Jacques de SALINIER, seigneur de La Busquière.
Le 25 juillet 1656, Jean Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, fut remplacé par M.Me Philippe de Salinier, prêtre et docteur en théologie, recteur de Magrens, son oncle, pour faire une revente[2432].
Le 24 avril 1664, eut lieu un échange d'une pièce de terre entre Anne de Villemur, seigneur et baron de Pailhès, Madières, Bonac et Capens, et Jean Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, de Capens[2433]. Le 4 mars 1668, Jean Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, reconnut une dette[2434]. Il mourut avant le 26 mai 1676, date à laquelle Marie de Roquette fut dite veuve du sieur Jean Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, du lieu de Capens[2435].
Jean Jacques de SALINIER, seigneur de La Busquière, avait épousé **Marie de ROQUETTE,** tel que cela apparaît das une procuration qu'il lui donna le 26 octobre 1675[2436].
Le 3 décembre 1686, Marie de Roquette, veuve de Jean Jacques de Salinier, seigneur de La Busquière, fit une vente à Jacques Philibert de Villemur, abbé de Boulbonne, prieur de Caumont[2437].

[2428] AD.HG 3 E 16695 Noé.
[2429] AD.HG 3 E 9493 Longages.
[2430] AD.HG 3 E 9495 Longages.
[2431] AD.HG 3 E 9497 Longages
[2432] AD.HG 3 E 16697 Noé.
[2433] AD.HG 3 E 16698 Noé.
[2434] AD.HG 3 E 16700 Noé.
[2435] AD.HG 3 E 16702 Noé.
[2436] AD.HG 3 E 16702 Noé.
[2437] AD.HG 3 E 16146 Noé.

Constance de SALINIER de La Busquière.

Marie Andrée de Comminges et de Bourbon, veuve d'Anne de Villemur, baron de Pailhès, testa le 13 janvier 1694, au château de Capens, faisant un legs, entre autres à demoiselle Constance de Salinier de La Busquière[2438].

Constance de SALINIER de La Busquière, épousa le 31 janvier 1696, à Capens, **François Pons MORNET,** de Longages[2439], on retrouve la famille Mornet, alliée de la branche d'origine bourgeoise.

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2438] AD. Ariège 35 J 89.
[2439] RP. Capens.

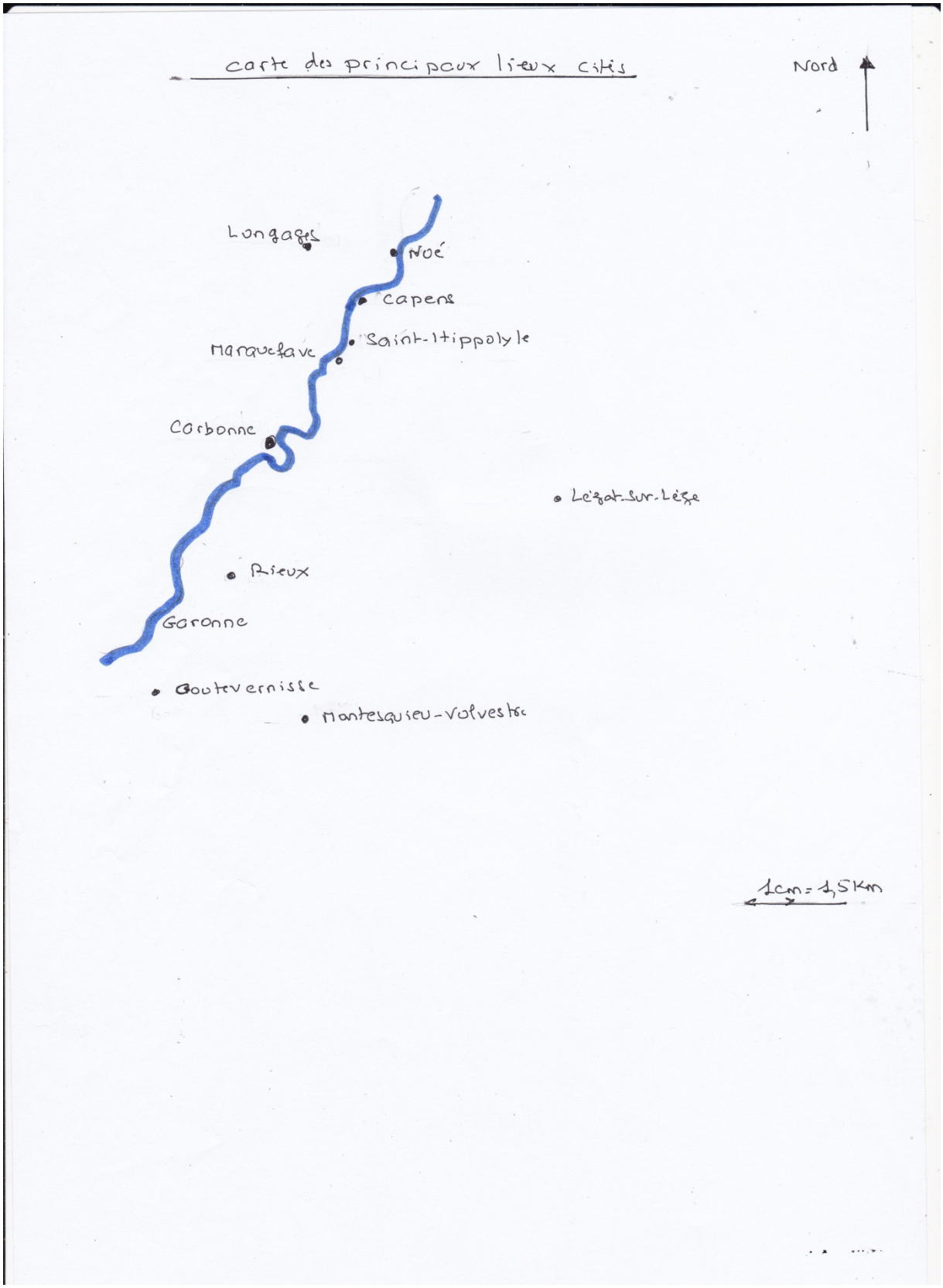
carte des principaux lieux cités
Nord
Longages
Noé
capens
Saint-Hippolyte
Marquefave
Carbonne
Léguevin-sur-Lèze
Rieux
Garonne
Gouvernisse
Montesquieu-Volvestre
1cm = 1,5km

Famille de SOULANCE

Une famille Soulancé fut citée à Palaminy depuis le 16ème siècle, dont une branche, établie à Palaminy et à Martres (-Tolosane) fut anoblie, pour laquelle on peut établir une généalogie depuis la fin du 16ème siècle.
Pour expliquer les relations familiales nous joignons en annexe des données sur la famille de Boussens.

I Raymond SOULANCE
Raymond Soulancé, de Martres, mourut avant le 2 juillet 1567, date à laquelle fut convenu entre sire Jacques Bazon, marchand de Cazères, et Jeanne de Méritens, veuve de Raymond Soulancé, que le marchand montrerait à François de Soulancé, fils de cette dernière le métier de marchand[2440], ceci ne semble pas avoir été suivi d'effet.
Raymond SOULANCE avait épousé **Jeanne de MERITENS**, fille de Jean de MERITENS, seigneur de Rozès, et de Jeanne de MARTRES[2441].
Jeanne de Méritens, veuve d'honorable homme Raymond Soulancé, de Palaminy, testa le 25 avril 1585, faisant un legs à sa nièce Bertrande Belloc, fille (étonnant) de feu François Soulancé, instituant héritiers universels nobles François et Arnaud de Soulancé, ses fils[2442].
Ils eurent deux fils :

2.1 François SOULANCE, qui suit.

2.2 Arnaud SOULANCE, qui suivra.

II François SOULANCE, écuyer de Palaminy.
Le 26 février 1575, Jean de Saman, seigneur de Samouillan, reconnut une dette à noble Regnaud de Bazon, capitaine de Saint-Julien, absent, remplacé par François Soulancé, son cousin de Palaminy[2443], Regnaud de Bazon était fils de Jean Bazon, notaire de Cazères, et de Jacme de Méritens (sa seconde épouse)[2444], sœur de Jeanne de Méritens, femme de Raymond Soulancé (supra.)
Cadet François Soulancé, écuyer de Palaminy, fut présent, le 3 janvier 1584, à une sentence arbitrale concernant la maison acquise de Maurivat de Tersac, seigneur de La Hitère, par Gaillard de Martres le 27 octobre 1519[2445].
Cadet François Soulancé, et Isaac Soulancé, furent présents, le 5 avril 1584, à une donation de Catherine de Lambès, femme de François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, à son premier fils Jean Jacques de Tersac et de Fontaines[2446].

[2440] AD.HG 3 E 9463 Cazères,
[2441] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens,* inédit.
[2442] AD.HG 3 E 9444 Cazères.
[2443] AD.HG 3 E 9436 Cazères.
[2444] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bazon,* produisant la preuve
[2445] AD.HG 3 E 9443 Cazères, Jean Nabonne, notaire royal de Couladère.

Cadet François Soulancé, de Palaminy, et sa femme Madeleine d'Azéma, firent, en 1588, un achat à Bertrande Sar, veuve d'Arnaud Boulp[2447].
Noble François Soulancé fut présent, en 1588, au testament de Gabrielle de Tersac, veuve de Jean de Gavarret, seigneur de Saint-Léon[2448]. François Soulancé, écuyer de Palaminy, fit un achat, le 27 mars 1594, à Arnaud Guillaume de La Trille, seigneur de La Fitère[2449].
Nobles François et Arnaud Soulancé, frères, furent cités en 1599, fils de feu noble (sic, anoblissement posthume !) Raymond Soulancé[2450].
François Soulancé, écuyer, natif de Palaminy, testa le 1er septembre 1603, disant avoir été marié en premières noces à feue Madeleine d'Azéma, d'où une fille, Jeanne Soulancé, mariée à noble Pierre de Saint-Plancat, écuyer, habitant Marignac-lès-Martres ; deuxièmement (le mariage avec Françoise de Roquemaurel, sans enfant, est omis) à Catherine de Lort, à présent, sa femme, d'où Françoise, Marguerite, Gasparde, instituant héritier universel Jean Soulancé, son fils, du 2ème mariage, il a pour frère noble Arnaud Soulancé, pour beau-frère Jean de Lort, seigneur du Pesqué, et pour filleul François Soulancé, fils de feu Isaac[2451].
Noble François Soulancé, écuyer, reconnut, en 1604, devoir 300 livres à Jean Jacques de Tersac et de Fontaines, curateur de Jean de Lambès, seigneur de Brax[2452].
Noble François Soulancé mourut dès 1614, date à laquelle Louise d'Orbessan, dame de Beaulieu, parla à Jean de Lort, seigneur du Pesqué, un des tuteurs des enfants de feu noble François Soulancé[2453].
Un acte de 1635 dit que noble François de Soulancé avait été marié en premières noces à feue Madeleine d'Azéma, en deuxièmes noces à (prénom manquant) de Roquemaurel, en troisièmes noces avec Catherine de Lort, et en quatrièmes noces avec Isabeau d'Ornezan ; du premier mariage est née Jeanne de Soulancé, du troisième, Gasparde, *Catherine* (Françoise) et Marguerite, il ne reste plus que Jeanne et *Catherine* (Françoise)[2454], cet acte omet Jean.

Noble François Soulancé, archer de la compagnie de Monseigneur le Maréchal, avait épousé, en premières noces, par contrat du 16 février 1576, honnête **Madeleine d'AZEMA**, fille de feu M. André AZEMA, docteur en médecine, et de Jeanne SARRAUTE, de Cazères[2455].
Honnête Madeleine d'Azéma, file de M. André Azéma, docteur en médecine, et de Jeanne Sarraute, de Cazères, fit un compromis, en 1584, avec sire François de Marignac, marchand, et dame Bertrande Baron, de Cazères, tuteur d'Antoinette d'Azéma, fille des dits André et Jeanne Sarraute[2456].
Noble François SOULANCE, de Palaminy, épousa, en deuxièmes noces, par contrat du 23 avril 1589, **Françoise de ROQUEMAUREL,** fille de Jean de ROQUEMAUREL, seigneur

---

[2446] AD. Gers Vergès I 3411.
[2447] AD.HG 3 E 16148 Palaminy.
[2448] AD.HG 3 E 9446 Cazères.
[2449] AD.HG 3 E 17701 Rieux.
[2450] AD.HG 3 E 16155 Palaminy.
[2451] AD.HG 3 E 9345 Cazères
[2452] AD.HG 3 E 16157 Palaminy.
[2453] AD.HG 3 E 16128.
[2454] AD.HG 3 E 16163 Palaminy.
[2455] AD.HG 3 E 9396 Cazères.
[2456] AD.HG 3 E 9443 Cazères.

de Cazavet (et d'Anne de LA OEILHERE), dotée de 333 écus sols 1/3 et de vêtements et de linge décrit dans le contrat, le futur donna 166 écus 1/3 et l'usufruit de la métairie qu'il avait acquise du sieur de Bareille (Castet), assise en la juridiction de Palaminy, et la vigne appelé d'Esclamin dans la juridiction de Palaminy, parmi les présents, Octavien de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, Marc Antoine de Roquemaurel, Guillaume de Castet, seigneur de Bareille[2457]. Jean de Roquemaurel, écuyer, seigneur de Cazavet, qui avait eu une fille, feue Françoise de Roquemaurel, mariée à noble François de Soulancé, donna une quittance en 1604[2458], il s'agit très probablement du remboursement de la dot, le mariage n'ayant pas eu de descendance.

Il avait épousé, en troisièmes noces, **Catherine de LORT,** fille de Jean de LORT, seigneur du Pesqué, et de Françoise d'ARBIEU[2459].

Il avait épousé, dès 1607, en quatrièmes noces, **Isabeau d'ORNEZAN,** veuve, en premières noces de Vézian de MARSOLIER, épousé par contrat du 17 juin 1579, d'où deux enfants, veuve en deuxièmes noces de Pierre de JEANNET, épousé par contrat du 8 février 1593, fille de Jacques de VICMONT d'ORNEZAN, seigneur et baron de Tournecoupe, et de Louise de SAINT-ORENS. Cette quatrième union eut lieu dès 1607, date à laquelle, Jean de Bilhères, seigneur de Rouède, faisant pour noble François de Soulancé, mari d'Isabeau d'Ornezan, donna 240 écus, à Pierre de Salin, tuteur des héritiers du sieur de Gerlas[2460]. Jean François de La Terrade, écuyer, habitant Palaminy, nomma procureur, le 7 décembre 1628, François Soulancé, bourgeois, marchand de Cazères, pour se transporter à Saint-Lizier et traiter avec Isabeau d'Ornezan, veuve de noble François de Soulancé, habitant Palaminy et Martres, pour raison d'une maison situé à Palaminy, pour passer le contrat d'acquisition pour le prix qu'il conviendra, ce prix servant au mariage de Louise sa fille[2461].

Enfant du premier lit :

3.1 Jeanne de SOULANCE.

En 1643, Jeanne de Soulancé, veuve de noble Pierre de Saint-Plancat, assistée de noble Jean François de Saint-Plancat, son fils, reconnut avoir reçu (une somme) de Marguerite de Soulancé, femme de noble Georges de *Gayton* (Guyton ?), de Moncla, par acte reçu, le 17 janvier 1636, par Montagut, notaire de Palaminy[2462]. Noble Georges de *Gayton* fut cité en 1648 avec Marguerite de Soulancé, sa femme[2463].

Jeanne de Soulancé, veuve de Pierre de Saint-Plancat, fit une donation, à noble Pierre de *Robiny,* sieur de Sarraute, qui reconnut, en 1645, avoir reçu (la donation) de noble Jean de Saint-Plancat, écuyer, son beau-frère de Palaminy, selon le contrat de mariage du 16 mai 1644, avec demoiselle de Saint-Plancat, sa femme[2464].

Elle avait épousé noble **Pierre de SAINT-PLANCAT.**

[2457] AD.HG Reg. Ins 4.
[2458] AD.HG 3 E 16157 Palaminy
[2459] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Lort,* produisant la preuve.
[2460] AD.HG 3 E 25593 Cassagnabère.
[2461] AD.HG 3 E 9363 Cazères.
[2462] AD.HG 3 9388 Cazères.
[2463] AD.HG 3 E 9388 Cazères
[2464] AD.HG 3 E 16017 Cazères.

Le sieur Pierre Saint-Plancat fut cité en 1611 avec sa femme Jeanne Soulancé[2465].
Noble Pierre de Saint-Plancat fut cité en 1621 avec Jeanne de Soulancé, sa femme, habitant Marignac, en Comminges[2466]. Jeanne de Soulancé fut citée, le 29 décembre 1631, avec noble Pierre de Saint-Plancat, lieutenant de Marignac[2467].

Enfants du troisième lit :

3.2 Jean SOULANCE, qui suit

3.3 Françoise SOULANCE.
Elle épousa, par contrat, en 1610, nommant son père et feue sa mère, **Bernard BOURDONIE,** assistée de Jean de Lort, seigneur du Pesqué, et d'Arnaud Soulancé, écuyers, ses oncles paternel et maternel[2468].

3.4 Marguerite de SOULANCE.
C'est probablement elle qui avait épousé noble **Georges de *GAYTON,*** de Moncla (supra.)

3.5 Gasparde SOULANCE.
Citée dans le testament de son père du 1er septembre 1603, elle n'apparaît plus ensuite.

III Jean SOULANCE, écuyer de Palaminy, sieur de Bordenave.
Jean Soulancé, écuyer de Palaminy, reconnut, en 1614, une dette à Jean François de La Terrade, écuyer, la même année il fut dit noble Jean Soulancé, sieur de Bordenave[2469].
En 1619, noble Jean Soulancé, fils et héritier de feu noble François Soulancé, écuyer du lieu de Palaminy, donna une quittance[2470]. Il ne fut plus cité ensuite.

****

II bis Arnaud de SOULANCE, capitaine, écuyer de Palaminy.
Noble capitaine Arnaud Soulancé, habitant Palaminy, fut cité en 1587, avec son frère noble cadet François Soulancé[2471]. Noble capitaine cadet Arnaud Soulancé, fut cité en 1587, à propos d'un bien confrontant celui du seigneur de Montberaud et celui des héritiers d'Isaac Soulancé[2472]. Noble Arnaud de Soulancé, de Palaminy, fut présent, le 25 septembre 1598, au contrat de mariage de Jean de Sadirac, seigneur de Poulignan, avec Marguerite de Tersac[2473].
Noble Arnaud Soulancé, testa le 2 juillet 1604, nommant son frère, noble François Soulancé, disant avoir pour neveu François Soulancé, nommant sa femme Rose de Cottes, nommant

[2465] AD.HG 3 E 16159 Cazères
[2466] AD.HG 3 E 16135 Cazères.
[2467] AD.HG 3 E 9366 Cazères.
[2468] AD.HG 3 E 9351 Cazères.
[2469] AD.HG 3 E 9356 Cazères.
[2470] AD.HG 3 E 16134 Cazères.
[2471] AD.HG 3 E 16147 Palaminy.
[2472] AD.HG 3 E 16147 Palaminy.
[2473] AD. Gers Vergès I 3412.

Françoise Soulancé, sa fille aînée, Catherine et autre Catherine, ses filles, François Soulancé, son fils ; Rose de Cottes fit un testament à la même date[2474]. Noble Arnaud Soulancé, écuyer, habitant Palaminy, donna une quittance, en 1607, à Jean de Lambès, seigneur de Brax, Montamat[2475].

Noble Arnaud Soulancé, de Palaminy, testa une nouvelle fois, le 30 août 1612, nommant sa femme Jeanne (Rose) de Cottes, léguant 600 livres à chacune de ses filles Françoise, Catherine et Marguerite, 1 000 livres à son fils puîné, Guiraud (Géraud), instituant héritier universel son fils aîné François[2476].

Il mourut avant le 15 septembre 1613, date du testament de Jeanne (Rose) de Cottes, veuve de feu Arnaud Soulancé, écuyer de Palaminy[2477].

Noble Arnaud de SOULANCE, capitaine, avait épousé, par contrat, dès 1596, **Rose de COTTES,** sœur de noble Antoine de COTTES, seigneur de Castex, ce dernier donna à cette date, à son beau-frère, une quittance de la dot de 333 écus qu'il avait constituée à sa sœur, selon le contrat de mariage reçu par Jean Tourche, notaire d'Artigues[2478]. Antoine de Cottes, seigneur de Castex, épousa, par contrat du 17 février 1596, Françoise de Hunaud, fille de Jean de Hunaud, assistée de Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous, son frère, Arnaud Soulancé fut présent[2479]. Antoine de Cottes, seigneur de Castex, reconnut, en 1600, devoir 149 écus à noble Arnaud Soulancé, et à Rose de Cottes, femme de ce dernier, sa sœur[2480].

Ils eurent :

3.1 François de SOULANCE.

Institué héritier universel par le testament de son père du 30 août 1612, il n'apparut plus ensuite.

3.2 Géraud de SOULANCE, qui suit.

3.3 Françoise de SOULANCE.

Citée dans le testament de son père du 30 août 1612, elle n'apparut plus ensuite.

3.4 Catherine de SOULANCE.

Elle épousa, par contrat filiatif, en 1614, étant dotée de 1 000 livres, noble **Jean François de VIC,** seigneur de *Moncabane,* fils de noble Pierre de VIC, seigneur de *Moncabane,* et de Jeanne de DONZEIL[2481].

Jean François de Vic, seigneur de *Maugrabain,* testa le 14 août 1633, demandant son inhumation dans l'église de Benque, au tombeau de ses prédécesseurs, disant avoir été mariée en premières noces avec Catherine de Soulancé de Palaminy, dotée de 1 000 livres et de joyaux, dont il avait eu un enfant nommé Pierre, il avait été marié, en

[2474] AD.HG 3 E 16157 Palaminy.
[2475] AD.HG 3 E 9349 Cazères.
[2476] AD.HG 3 E 16159 Palaminy
[2477] AD.HG 3 E 16160 Palaminy.
[2478] AD.HG 3 E 15341 Montesquieu-Volvestre.
[2479] AD.HG 3 E 15341 Montesquieu-Volvestre.
[2480] AD.HG 3 E 16156 Palaminy.
[2481] AD.HG 3 E 16161 Palaminy.

secondes noces, avec Jeanne de Carrière, qui avait eu en dot 1 000 livres et des joyaux, dont il avait eu deux filles Marie et Catherine, à qui il légua 400 livres à chacune, il institua héritier universel Pierre de Vic, son fils[2482].
Jean François de Vic, seigneur de *Moncabaré,* mourut la même année, date à laquelle Jeanne de Carrière, sa veuve, fut citée avec Pierre de Vic, fils aîné de feu Jean François de Vic et de demoiselle de Soulancé, femme de ce dernier, et Madeleine de Vic, sœur de ce dernier[2483].

3.5 autre Catherine de SOULANCE.
Elle fut nommée dans le testament de son père du 1er septembre 1604.

3.6 Marguerite de SOULANCE.
Nommée dans le testament de son père du 30 août 1612, elle n'apparut plus ensuite.

Arnaud SOULANCE, écuyer de Palaminy eut également une fille naturelle, Lucie SOULANCE, qui épousa par contrat, en 1597, Jean DUBOIS, travailleur[2484].

III Géraud de SOULANCE, écuyer.
Géraud de Soulancé fut nommé, le 19 juillet 1648, tuteur des enfants de feu noble Jean de Cottes, seigneur de Castex[2485].
Géraud de Soulancé, écuyer, fut cité en 1651, habitant Martres[2486].
Un acte de 1653 mentionne noble Arnaud Soulancé, et noble Géraud Soulancé, son fils, et noble Gabriel *Vergery,* son neveu, et noble Jean de Saint-Plancat[2487].
Géraud de Soulancé fut dit feu, le 18 mai 1659, date du contrat de mariage de sa fille Marie (infra).
Le contrat de mariage de celle-ci est incompréhensible, Géraud de Soulancé aurait épousé une *Marie de Saint-Mizas,* nom et lieu inconnus, de près ou de loin ; en tout état de cause Géraud de Soulancé épousa Jeanne de Boussens.
Comme il serait étonnant qu'il y ait deux noble Géraud de Soulancé, habitant Martres, morts à la même époque, et comme c'est la première fois que fut utilisé ce prénom, dans cette famille nous considérons qu'il s'agit de la même personne.
Il est possible que *Marie de Saint-Mizas* soit décédée au moment du mariage de sa fille et que Géraud de Soulancé ait épousé, en secondes noces, Jeanne de Boussens.
Parmi les personnes assistant la future au moment de son contrat de mariage figure le procureur de Jean de Roquemaurel, seigneur de Lisle, son proche parent, dont la parenté provient du fait qu'il était l'époux de Charlotte de Boussens, sœur de Jeanne de Boussens, que l'on cite, à partir de 1670, comme veuve de Géraud de Soulancé, habitant Martres.

[2482] AD.HG 3 E 23948 Saint-Frajou 344
[2483] AD.HG 3 E 24012 Samouillan.
[2484] AD.HG 3 E 16153 Palaminy.
[2485] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan.
[2486] AD.HG 3 E 16019 Cazères.
[2487] AD.HG 3 E 16021 Cazères.

Si le mariage avec *Marie de Saint-Mizas* eut lieu, la proche parenté de Marie de Soulancé avec Jean de Roquemaurel, seigneur de Lisle, serait en réalité celle avec sa marâtre.
Une autre possibilité est qu'il y ait une erreur de transcription pour *Marie de Saint-Mizas.*
En effet on peut remarquer par ailleurs les transcriptions fantaisistes des prénoms, des patronymes et des lieux. Ainsi Hélie de Salin, écrit Hélies dans les actes originaux, comme on le faisait à l'époque, devient Guillaume ou Gilles, on voit apparaître des patronymes *Robiny*, *Vergery*, inconnus, Soulancé est parfois transcrit Soulanee, quant aux lieux, c'est encore plus fantaisiste, à titre d'exemple Jean François Lafue est dit seigneur de *Puiseric* (qui ne peut être confondu avec Puichéric, dans l'Aude) alors qu'il était seigneur de Marignac-Laspeyres ; Brax devient Bruce, etc.
Géraud de SOULANCE avait épousé **Jeanne de BOUSSENS,** fille de Jean François de BOUSSENS, écuyer, seigneur de Rozès (ou Rouzès), et de Georgette de HUNAUD, ces derniers mariés par contrat du 15 février 1614, en présence de Philippe de Salinier, seigneur de Lashilles, et d'Antoine de Cottes, seigneur de Castex[2488].
En 1670, Jeanne de Boussens fut citée veuve du sieur Géraud Soulancé[2489].
En 1675, Jeanne de Collongue, veuve de Pierre de Nostens, fit une cession à Jeanne de Boussens, veuve de noble Géraud de Soulancé[2490].
Jeanne de Boussens, veuve de noble Géraud de Soulancé, fut citée en 1682, avec son fils François de Soulancé, habitant Martres, et Jean de Foix, seigneur de La Mothe, et Emmanuel de Jeannet, seigneur de Tuquau[2491].
Ils eurent :

4.1 Jean François de SOULANCE, qui suit.

Géraud de SOULANCE eut, peut-être d'une première union.

4.2 Marie de SOULANCE.
Marie de Soulancé, fille de feu noble Géraud de Soulancé, écuyer, et de *Marie de Saint-Mizas,* habitant dans la juridiction de Martres, épousa, par contrat du 18 mai 1659, dotée de 3 200 livres, **Jean de BENQUE,** seigneur de Fustignac, fils de Jean Mathieu de BENQUE, seigneur de Fustignac, et d'Isabeau de ROQUEMAUREL, habitant la la juridiction de Fustignac, diocèse de Lombez, la future fut assistée de M. Simon Pierre de Saint-Plancat, docteur ès droits, procureur de Jean de Roquemaurel, seigneur de Lisle, et de noble Jean de Saint-Plancat, ses proches parents[2492].

IV Jean François de SOULANCE
A partir de ce degré les membres de cette famille sont cités nobles dans tous les actes, nous ne la rappellerons plus dans le texte, et leur patronyme est écrit avec la particule.

[2488] AD.HG 3 E 15362 Montesquieu Volvestre ; l'ascendance de Jeanne de Boussens est expliquée infra.
[2489] AD.HG 3 E 23915 Martres-Tolosane
[2490] AD.HG 3 E 16166 Palaminy.
[2491] AD.HG 3 E 16227 Saint-Michel.
[2492] AD.HG 3 E 16164 (233)

Le 2 mai 1684, Jean de Bazon, seigneur de Montberaud, cessionnaire de Jean André de Bazon, son frère, reçut 150 livres de François de Soulancé, habitant de Martres, comme héritier de feu Géraud de Soulancé, son père[2493]. Le 27 avril 1686, Jean de Hunaud, seigneur des Cavaignous, s'engagea à payer 63 livres à Jean François de Soulancé, habitant Martres[2494].

Le 13 mars 1700, François de Soulancé, habitant Martres, reconnut devoir 286 livres à Jean de Salin, sieur d'Antichan[2495].

Habitant Martres, il avait épousé, en premières noces, par contrat du 20 août 1679, **Anne de CASTET,** fille de Jean de CASTET, seigneur de Bareille[2496] et de Marguerite Frize de BAZON[2497].

Jean de Castet, seigneur de Bareille, céda 296 livres, le 12 septembre 1688, à Jean François de Soulancé, du lieu de Martres, son gendre[2498], le même céda 232 livres, le 2 août 1690, à son gendre, pour la constitution dotale de sa fille[2499].

Anne de Castet n'est pas citée dans le testament de son père, du 17 mars 1696, par lequel celui-ci instituait héritière universelle sa fille Marie de Castet, mariée au sieur de Roquemaurel de Lisle[2500].

Jean François de Soulancé ne citant pas feue sa femme dans son testament, on peut conclure qu'il n'y avait pas eu d'enfants issus de ce mariage ou s'il y en avait eu qu'ils étaient décédés.

Jean François de Soulancé, testa le 23 août 1730, demandant son inhumation dans l'église de Martres ou à Palaminy dans le cimentière où étaient enterrés ses ancêtres, disant avoir été marié avec Gabrielle de Salin, de ce mariage il reste Joseph de Soulancé, sieur du Bousquet, qu'il institua héritier universel, et Marie de Soulancé, à qui il légua 2 100 livres, de son chef, et 900 livres de feue sa mère, il fit un legs à Isabeau de Jeannet, sa cousine[2501]. Isabeau de Jeannet, native de Belloc, en Comminges, avait testé le 13 août 1730, nommant feu Arnaud de Jeannet, seigneur de Latour, son père, faisant des legs à André de Jeannet, sieur de La Quère, son frère, à Marie de Soulancé, sa nièce, instituant héritier universel, Joseph de Soulancé, sieur du Bousquet, son neveu[2502], elle était fille d'Arnaud Jeannet, seigneur de Latour, et de Françoise de Boussens, sœur de Jeanne de Boussens, femme de Géraud de Soulancé (donc fille de Jean François de Boussens et de Georgette Hunaud), infra.

Le 1er janvier 1736, Isabeau de Jeannet, fille de feu Arnaud de Jeannet, seigneur de Latour, habitant depuis 45 ans dans la maison de noble de Soulancé, dont elle était débitrice de 967 livres, lui donna 1 000 livres qui lui étaient dues par noble de Jeannet, par son testament et par Françoise de Boussens, sa mère, par son testament du 11 janvier 1690, reçu par Durègne, notaire[2503].

[2493] AD.HG 3 E 9422 Cazères.
[2494] AD.HG 9423 Cazères.
[2495] AD.HG 3 E 9428 Cazères.
[2496] Abbé Samiac, *Notes…*
[2497] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Castet,* Janvier 2003, produisant la preuve.
[2498] AD. Ariège 5 E 7266 Saint-Girons.
[2499] AD. Ariège 5 E 7267 Saint-Girons.
[2500] AD. Ariège 5 E 7238 (24)
[2501] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2502] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2503] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.

Il avait épousé, en secondes noces, **Gabrielle de SALIN,** comme le montre le contrat de mariage du 4 février 1732, de leur fils Joseph de Soulancé, assisté de Joseph de Salin (frère de Gabrielle), et le legs d'Hélie (Elie) de Salin, le 8 juin 1754, infra, montrant la parenté.
Gabrielle de SALIN était fille d'Hélie de SALIN, seigneur de Niart (à 1 km au nord de Montgauch, Ariège), et de Jeanne de SOLAN. Elle mourut avant le 4 février 1732, date du contrat de mariage de son fils Joseph avec Jeanne Rose de Lafue.
Ils eurent :

5.2 Joseph de SOULANCE, qui suit.

5.3 Marie de SOULANCE.
Citée dans le testament de son père du 23 août 1730, elle mourut avant le 8 juin 1754 (infra.).

V Joseph de SOULANCE, sieur du Bousquet.
Le 8 juin 1754, Joseph de Soulancé, habitant Martres, reçut 200 livres, le 8 juin 1754, d'Hélie (Elie) de Salin de Niart, demeurant au château de Montgauch, que Jeanne de Salin de Niart, sa tante maternelle, avait léguées à Marie de Soulancé, sa nièce et sœur dudit sieur de Soulancé, et à Jeanne de Soulancé, fille du sieur de Soulancé[2504].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 4 février 1732, **Jeanne Rose de LAFUE de Marignac,** fille de Jean François LAFUE, seigneur de Marignac-Laspeyres, et de Bertrande d'OURADOU (alias DOURADOUX), cette dernière fille de Jeanne de BARUS, le futur était assisté de Gaspard (de Roquemaurel) de Lisle, chanoine du chapitre de Saint-Lizier, en Cousrans,et de Jean de Roquemaurel (seigneur de Lisle), ses parents. La future fut dotée de 6 000 livres, le futur reçut tous les biens de son père, qui se réserva 3 000 livres pour en disposer au profit de Marie de Soulancé, sa fille, les biens donnés étaient évalués à 5 500 livres[2505]. Jean François Lafue était issu d'une famille de marchands bourgeois de Sepx (à 7 km de Saint-Martory, Haute-Garonne). Né en 1672, il épousa, en 1703, Bertrande d'Ouradou qui lui apporta la seigneurie de Marignac-Laspeyres, un de ses fils ou lui créa une faïencerie[2506].
Jeanne Rose de Lafue de Marignac, mourut, à Martres-Tolosane, le 31 juillet 1766, âgé de 64 ans[2507].
Ils eurent :

6.1 Elie Joseph de SOULANCE, qui suit.

6.2 Jeanne de SOULANCE.
Citée le 8 juin 1754, supra, elle n'apparaît plus ensuite.

[2504] AD.HG 3 E 16179 Palaminy.
[2505] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2506] René Foch, *Revue de Comminges,* 1992, Notes sur les faïenceries de Marignac-Laspeyres et de Martres au 18ème siècle, p.98, note 1.
[2507] RP. Martres-Tolosane.

VI Elie Joseph de SOULANCE.

Il fut baptisé le 11 janvier 1745, à Martres-Tolosane[2508].

Suite à l'insurrection royaliste de l'an VII (1799), en Comminges, Elie Joseph de Soulancé, âgé de 50 ans, fut, selon la loi des otages contre les parents d'émigrés et d'ex-nobles, du 24 messidor an VII (12 juillet 1799), un des 13 otages de Martres[2509].

Le partage de la succession d'Elie Joseph de Soulancé fut effectué le 3 septembre 1810, selon son testament, entre sa fille aînée Jeanne Marie Adélaïde de Soulancé, qui avait épousé M. de Papus, et sa fille, Rose Adélaïde, il avait été marié à Marie Catherine Stanislas de Roquemaurel[2510].

Il avait épousé, à Martres, le 13 avril 1779, Marie **Catherine de ROQUEMAUREL**[2511].

Marie Catherine Stanislas de ROQUEMAUREL était fille de Joseph Roger de ROQUEMAUREL, coseigneur de Marignac (-Laspeyres), et de Marie Louise Victoire de GILLY. Elle était née le 4 septembre 1762, à Martres, et y fut baptisée le 19 septembre[2512].

Ils eurent :

7.1 Louis Hyacinthe de SOULANCE, baptisé le 18 mars 1782, à Martres, il y mourut la même année.

7.2 Joseph Auguste de SOULANCE.

Il fut baptisé à Martres, le 11 mai 1784.

7.3 Jeanne Marie Adélaïde de SOULANCE.

Elle fut baptisée le 12 mai 1787[2513]. Le 28 mai 1877, Madame de Papus, née de Soulancé, fit donation au bureau de bienfaisance (de Martres-Tolosane) de ses immeubles familiaux (en partie fonds Roquemaurel), donation contresignée par son fils, Charles de Papus, et par ses filles, mesdames de Rigaud et de Gaulejac[2514].

Elle avait épousé, par contrat filiatif du 6 août 1810, Marie **François de PAPUS,** baron de Papus, veuf de Marie Françoise Henriette Bernarde du PUY de SACERE, fils de Jacques François de PAPUS, capitaine au régiment de Vivarais, et d'Anne de PARADE, la future fut assistée de Marie Louise Victoire de Gilly, veuve de Joseph Roger de Roquemaurel, son grand-père, de sa sœur Rose de Soulancé, cohéritière[2515]. .

7.4 Rose Adélaïde de SOULANCE.

Selon une enquête demandée par l'empereur Napoléon, le 7 septembre 1810, Rosine de Soulancé, âgée de 18 ans, fille d'Elie Joseph de Soulancé, noble, et de Marie

---

[2508] RP. Martres-Tolosane.

[2509] Gabriel Manière, *Revue de Comminges,* 1993, De la persistance du royalisme et de quelques incidences de la loi du 24 messidor de l'an VII dans le Comminges. Les otages, p.260.

[2510] AD.HG 3 E 28461 Martes-Tolosane.

[2511] RP. Martres-Tolosane.

[2512] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Roquemaurel,* Juin 2000, produisant les preuves.

[2513] RP. Martres-Tolosane.

[2514] Gabriel Manière, *Revue de Comminges,* 1997, La bienfaisance à Martres-Tolosane au 19ème siècle. Les familles de Roquemaurel et de Papus, p.316.

[2515] AD.HG 3 E 28461 Martres-Tolosane.

Thérèse de Roquemaurel était une des plus riches héritières de l'arrondissement de Muret. L'enquête dit : Cette famille a lieu d'espérer un héritage considérable, elle a des biens fonds dans la(les) commune(s) de Martres, Boussens, Le Fréchet et autres. Rosine de Soulancé a une taille ordinaire, est bien faite, figure brune, d'une tournure agréable, bonne conduite, professe la religion catholique[2516].

Annexe Boussens

I Sébastien de BOUSSENS, écuyer, seigneur de Rozès (ou Rouzès.)
Sébastien de Boussens, seigneur de Rozès, habitant Martres (-Tolosane, Haute-Garonne), fit un achat en 1584[2517].
Le 12 janvier 1591, eut lieu un accord entre Sébastien de Boussens, seigneur de Rozès, tuteur de Jean et François de Labatut (qui ne sont pas qualifiés nobles), Me Arnaud Baron, Me Ramond Labatut et François Labatut, prêtre de Martres[2518]. Auparavant, le 14 octobre 1582, Me Antoine Baron, notaire de Salies, avait épousé honnête Rogère de Labatut, fille de feu Me Jean de Labatut, notaire de Martres, et demoiselle Bertrande de Boussens[2519], cette dernière était très probablement très proche de Sébastien de Boussens, probablement une tante selon la chronologie. En 1594 Sébastien de Boussens, seigneur de Rozès, reçut une donation comme oncle de Françoise de Labatut[2520].
Sébastien de Boussens, seigneur de Rozès, donna, en 1615, à François de Hunaud, seigneur des Cavaignous, une quittance de la dot constituée à Georgette de Hunaud, sa sœur, femme de Jean François de Boussens, selon son contrat de mariage[2521].
Il avait épousé par contrat en 1583 **Blasie de PUYBONEL**[2522].
Ils eurent :

2.1 Jean François de BOUSSENS, qui suit.

2.2 peut-être Françoise de BOUSSENS
Elle épousa Claude d'AURE

II Jean François de BOUSSENS, écuyer, seigneur de Rozès (ou Rouzès.).
En 1640, Jean François de Boussens, seigneur de Rozès, père de ses enfants et héritier de feue Georgette de Hunaud, sa femme, confessa avoir reçu (une somme) de Jean Louis de Hunaud, seigneur des Cavaignous, héritier de feue Françoise de Villemur, son aïeule maternelle[2523].
Le 7 août 1642, Octavien de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, fit condamner la communauté de Montjoie (-en-Couserans, Ariège), à lui payer la somme de 1 333 livres. Sur cette créance

[2516] Gabriel Manière, *Revue de Comminges,* 1993, Nobilité des plus riches héritières de l'arrondissement de Muret, sous le premier Empire, p.523, le texte indique des détails chiffrés sur la fortune.
[2517] AD.HG 3 E 9603 Martres-Tolosane
[2518] AD.HG 3 E 34659 Aurignac.
[2519] AD.HG Reg. Ins 1 A
[2520] AD.HG 3 E 15338 Montesquieu-Volvestre.
[2521] AD.HG 3 E 15382 Montesquieu-Volvestre.
[2522] AD.HG 3 E 15327
[2523] AD.HG 3 E 15407 Montesquieu-Volvestre.

il céda la somme de 1275 livres à Jean François de Boussens, seigneur de Rozès, et à Jean Pierre de Roquemaurel, seigneur de Lisle, son propre frère[2524]. En 1656, Jean François de Boussens, seigneur de Rozès, fut cité comme oncle de Mathieu Baron, fils du feu sieur Jean Baron, bourgeois de Martres[2525], l'acte est ambigu, on ne sait qui est le neveu. La déclaration des habitants de Martres, pour la rente de baux, en 1664, mentionne François de Boussens, François de Boussens, sieur de Rozès, noble Mathieu Baron, sieur des Arviles, noble Jean Baron, sieur de Pentous[2526].

Jean François de Boussens de Rouzès, habitant Martres, testa le 11 novembre 1669, son testament fut ouvert le 11 mars 1671, par Charlotte de Boussens, veuve de Jean Pierre de Roquemaurel, seigneur de Lisle. Le testateur disait avoir été marié à Georgette de Hunaud, d'où 5 filles, Charlotte, mariée à Jean Pierre de Roquemaurel, seigneur de Lisle ; Françoise, mariée à … ; Jeannette, mariée à … ; Gabrielle, religieuse au couvent de Lagrâce(-Dieu, Haute-Garonne) ; Marie, qui reçut 2 300 livres. Il avait institué héritière universelle sa fille Charlotte, veuve dudit sieur de Roquemaurel, qu'elle avait épousé par contrat du 1er septembre 1652[2527].

Il avait épousé, par contrat du 15 février 1614, nommant son père, **Georgette de HUNAUD,** dotée de 3 000 livres, fille de feu Roger de HUNAUD, seigneur des Cavaignous, et de Françoise de VILLEMUR, la future fut assistée de Jean François de Hunaud, seigneur des Cavaignous, son frère, et de Jean de Villemur, seigneur de Justiniac, parmi les présents Claude d'Aure, seigneur de Viella.[2528]

Françoise de Villemur, veuve de Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous, testa le 30 mars 1629, au château de Goueytes, chargeant de ses obsèques ses beaux fils, René de Pins, seigneur de Goutevernisse, et François de Boussens, seigneur de Rozès, (son fils François de Hunaud était décédé), faisant un legs, entre autres à Georgette de Hunaud, sa fille, femme de François de Boussens, seigneur de Rozès.[2529]

Ils eurent 5 filles :

3.1 Charlotte de BOUSSENS

Elle procéda, le 11 mars 1671, étant veuve, à l'ouverture de son testament de son père, du 11 novembre 1669 (supra.)

En 1679, Melchior de Hunaud, seigneur de Labarthe, reçut 100 livres de Charlotte de Boussens, veuve de Pierre de Roquemaurel, seigneur de Lisle, de Martres[2530].

Elle avait épousé par contrat du 1er septembre 1652, **Jean Pierre de ROQUEMAUREL,** fils de Girons de ROQUEMAUREL et de Marguerite de SIREGAND[2531].

Leur fils, François de Roquemaurel, seigneur de Lisle, épousa par contrat du 1er février 1679, Marie de Castet[2532].

[2524] Abbé Samiac, *Notes conservées à la bibliothèque municipale de Saint-Girons.*
[2525] AD.HG 3 E 16024 Cazères.
[2526] AD.HG 3 E 16030 Cazères.
[2527] AD.HG 3 E 23915 Martres-Tolosane.
[2528] AD.HG 3 E 15362 Montesquieu Volvestre
[2529] AD.HG 3 E 15396 Montesquieru Volvestre
[2530] AD.HG 3 E 16227 Saint-Michel.
[2531] BnF Fr 32298, Gabriel de Labatut, notaire de Martres.

3.2 Françoise de BOUSSENS.

Françoise de Boussens, femme de noble Arnaud Jeannet, seigneur de Latour, testa, à Belloc, le 11 janvier 1690, faisant un legs de 1 000 livres, à sa fille Isabeau de Jeannet, instituant héritier universel noble André de Jeannet, sieur de La Quère, son fils[2533].

Elle avait épousé, en 1659, noble **Arnaud JEANNET,** seigneur de Latour, fils de noble Jean JEANNET, seigneur de *Tuquau*.

Le 5 mars 1659, noble Jean Jeannet, seigneur *du Tuquau*, donna une procuration à noble Guillaume Durous, de Belloc, pour se transporter dans la maison de François de Boussens, seigneur de Rozès, près de Martres , pour consentir au mariage d'Arnaud Jeannet, seigneur de Latour, son fils, avec Françoise de Boussens, fille dudit François de Boussens, seigneur de Rozès, et de feue Georgette de Hunaud. Pour ce mariage il laissa à Arnaud tous les biens qui lui avaient été légués par Melchior Jeannet, seigneur de Latour, selon son testament du 30 novembre 1651 ; Arnaud était l'aîné et sera l'héritier général des biens du constituant qui lui donna la moitié de ses biens. Témoins, Jean Pierre de Roquemaurel, seigneur de Lisle, habitant Martres, Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, habitant Belfaig[2534].

Le 16 juin 1708, noble Arnaud de Jeanne, seigneur de La Tour de Tuquau, habitant Belloc, juridiction de Belfaig (devenu Betchat), en Comminges, qui avait pour Isabeau de Jeannet, sa fille, et de feue Françoise de Boussens, son épouse, l'émancipa[2535].

Leur fils André Jeannet de La Quère, fut baptisé le 13 mars 1682, à Betchat[2536], il fut cité vivant le 1er janvier 1736, par sa sœur Isabeau.

Isabeau de Jeannet, fille de feu Arnaud de Jeannet, seigneur de La Tour, testa le 13 août 1730, faisant des legs à son frère, André de Jeannet, à Marie de Soulancé, sa nièce, instituant héritier universel Joseph de Soulancé, sieur du Bousquet, son neveu[2537]

Le 1er janvier 1736, Isabeau de Jeannet, fille de feu Arnaud de Jeannet, seigneur de Latour, habitant depuis 45 ans dans la maison de noble de Soulancé, dont elle était débitrice de 967 livres, lui donna 1 000 livres qui lui étaient dues par noble de Jeannet, par son testament et par Françoise de Boussens, sa mère, par son testament du 11 janvier 1690, reçu par Durègne, notaire[2538].

3.3 Jeanne de BOUSSENS.

Elle fut citée, à partir de 1670, comme veuve du sieur Géraud Soulancé[2539].

En 1675, Jeanne de Collongue, veuve de Pierre de Nostens, fit une cession à Jeanne de Boussens, veuve de noble Géraud de Soulancé[2540].

[2532] BnF Fr 32298
[2533] AD. Ariège 5 E 4222 Betchat.
[2534] Maurice Vuillier, produisant Durègne, notaire de Betchat (oliom Belfaig.)
[2535] ADHG 3 E 31934 Cazères.
[2536] RP. Betchat.
[2537] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2538] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2539] AD.HG 3 E 23915 Martres-Tolosane.
[2540] AD.HG 3 E 16166 Palaminy.

Jeanne de Boussens, veuve de noble Géraud de Soulancé, fut citée en 1682, avec son fils François de Soulancé, habitant Martres, et Jean de Foix, seigneur de La Mothe, et Emmanuel de Jeannet, seigneur de Tuquau[2541].
Elle avait épousé n. **Géraud de SOULANCE**
Ils eurent un fils, Jean François de Soulancé, qui épousa (en secondes noces) Gabrielle de Salin, d'où un fils Joseph de Soulancé, institué héritier universel par sa tante Isabeau de Jeannet (celle-ci fille d'Arnaud de Jeannet, époux de Françoise de Boussens, sœur de Jeanne de Boussens, grand-mère de Joseph de Soulancé, supra.)
Jean François de Soulancé, avait testé le 23 août 1730, nommant feue sa femme Gabrielle de Salin, d'où Joseph de Soulancé, sieur du Bousquet, institué héritier universel, et Marie de Soulancé, qui reçut 2 1000 livres de son chef, et 900 livres, de feue sa mère, faisant un legs à Isabeau de Jeannet, sa cousine[2542]. Arnaud de Cottes, seigneur de Castex, épousa, par contrat du 17 février 1596, Françoise de Hunaud, fille de Jean de Hunaud, assistée de Roger de Hunaud, seigneur des Cavaignous, son frère, Arnaud de Soulancé était présent[2543].

3.4 Gabrielle de BOUSSENS.
Elle était, en 1671, religieuse au couvent de Lagrâce-Dieu.

3.5 Marie de BOUSSENS.
Elle reçut 2 300 livres, par le testament de son père, ouvert le 11 mars 1671.
C'est probablement elle qui dite femme de (blanc) mourut le 18 janvier 1690, âgée de 58 ans[2544].

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL.

[2541] AD.HG 3 E 16227 Saint-Michel.
[2542] AD.HG 3 E 16173 Palaminy.
[2543] AD.HG 3 E 15341 Montesquieu-Volvestre.
[2544] RP. Betchat.

Famille de VACQUES

Une généalogie des premiers degrés de cette famille a été publiée par André Navelle[2545], elle est complétée dans ce document par des actes fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources. Une famille qui en est issue, domiciliée à Saint-Julien, y apparaît à partir de 1534, sa filiation est suivie depuis la fin du 16ème siècle, ses membres, seigneurs de Mansan et de Montastruc furent maintenus nobles en 1667 et en 1700, ils portaient : « d'argent à une vache de gueules[2546]. »

I
Premiers degrés

Cette famille, dont le nom apparaît sous la forme Vaxis (en latin), Vacques (en français) et parfois Vaccas (en langue d'oc) était originaire de Lombardie, selon des lettres de naturalité obtenues en mars 1470, pour Me Paul de Vaxis, docteur ès décrets, juge de Rieux, fils de feu Me Lucas de Vaxis, natif de Lombardie[2547].

I Lucas de VAXIS.
Il mourut avant 1470.
D'une alliance inconnue il eut :

II Paul de VAXIS (de VACQUES.)
Paul de Vacques fut cité dès le 19 mars 1433, comme licencié ès lois, puis dès 1442, comme juge de Rieux (Haute-Garonne)[2548].
Le 23 mai 1448, Paul de Vacques, licencié ès lois, juge de Rieux, seigneur de la seigneurie directe et utile de la borie de Ribaute (à 1,5 km au sud-ouest de Fonsegrives, Haute-Garonne, selon André Navelle ; dans la banlieue au nord-est de Toulouse, près de Fonsegrives, aujourd'hui Quint-Fonsegrives, à 6 km au sud-est de Ribaute), fit une vente à Jean Amic, la même année il fut cité juge de Gardouch, coseigneur de Gardouch (à 2 km au sud-ouest de Villefranche-de-Lauragais, Haute-Garonne)[2549].
Les coseigneurs de Castelnau-Picampeau (à 4 km au nord-ouest du Fousseret, Haute-Garonne) avaient des contestations avec les habitants du Fousseret au sujet des vacants dans lesquels les habitants avaient le droit de paître et de couper du bois, et au sujet d'une pièce de terre près de la juridiction de Châteauneuf (Castelnau) qui était vacante, que le seigneur et les habitants dudit lieu voulaient s'approprier, contenant environ cent arpents de terre. Une première fois, en 1450, messire Paul de Vaxis, commissaire à ce député, avait fait planter un pal en signe de division et de séparation ; en 1492 une deuxième réformation eut lieu par les soins de Guilhem de Vaxis, Enfin en 1530, une réformation tout ainsi importante amena sur

[2545] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t. X, pp.163-166
[2546] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* t. I, p. 482.
[2547] André Navelle, *op.cit.,* t. X, p. 163, se référant à AN JJ 197 n°202.
[2548] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163, se référant à AD.HG 3306, Dubois, notaire, en 1433 ; AD.HG SS 154, del Grès, notaire, en 1442.
[2549] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163, produisant AD.HG 3 E 11991/1.

les lieux un nouveau commissaire royal[2550], on retrouvera Castelnau-Picampeau avec Jeanne de Vacques, coseigneuresse de Castelnau-Picampeau, petite-fille de Paul.
Paul de Vacques fut cité juge de Rieux les 12 janvier 1453 et le 7 janvier 1454[2551].
Il fut capitoul de Toulouse en 1460[2552], raison probable de l'anoblissement de sa famille, mais il ne fut pas cité noble dans les actes, au contraire de ses enfants. La possession de terres nobles pouvait également mener à la noblesse.
Le 28 mars 1466, Paul de Vacques, docteur ès décrets, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès (Aude, à 8 km au sud-est de Villefranche-de-Lauragais, Haute-Garonne), fut cité gendre de noble Pierre de Fontaines, dans un conflit avec noble Roger de Roquefort, au sujet de terres à Gourvieille (Aude, à 2 km au nord de Saint-Michel-de-Lanès)[2553], puis, le 23 mai suivant, il reçut l'hommage des consuls de Saint-Michel-de-Lanès, comme ayant cause de feu son beau-père noble Pierre de Fontaines, coseigneur de Saint-Michel[2554].
Comme dit supra il reçut des lettres de naturalité en mars 1470.
Paul de Vacques, juge de Rieux était, le 26 février 1473, procureur de son fils Odon, dans le conflit que celui-ci avait au sujet des bénéfices de Cugnaux (infra.)
Feu Paul de Vacques, docteur ès décrets, juge de Rieux avait fait héritier universel noble Odon de Vacques, son fils aîné, et fait des legs à ses autres fils, en particulier à Jean de Vacques, à qui il avait légué, le lieu où était une maison rue des Couteliers, vendit ce lieu, le 26 mai 1479, à son frère Bernard[2555].
Il avait épousé en premières noces dame Gordine, citée en 1449.
Il avait épousé, en secondes noces, avant 1460[2556], **Jeanne de FONTAINES**, fille de noble Pierre de FONTAINES, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès.
Le 29 décembre 1479, Jeanne de Fontaines, veuve, donna le huitième de la juridiction de Saint-Michel-de-Lanès et de Gourvieille, avec ses droits et revenus, à son fils Bernard de Vacques[2557].
Noble Jeanne de Fontaines, veuve de noble Paul de Vacques, docteur ès lois, juge de Rieux, testa le 22 mars 1503. Elle fit des legs à ses fils Bernard de Vacques, juge de Rieux ; religieux Pierre de Vacques, moine bénédictin ; à ses filles noble Guiraude de Vaccas, veuve de noble Pierre Hunaud, seigneur de Saint-Michel de Mont-Sabaoth (actuellement Saint-Michel, à 4 km au sud de Cazères, Haute-Garonne, le village de Saint-Michel s'était établi en contrebas du castrum du Mont Sabaoth, dont il ne reste que des vestiges), et noble Jeanne de Vaccas épouse de noble Jean de Gavarret, seigneur de Saint-Léon (à 6 km au sud de Montgiscard,

---

[2550] Christian Humbert, *Monographie de Castelnau-Picampeau,* reprenant une partie des données de L. Vié, *Castelnau-Picampeau,* dont l'ouvrage est introuvable.
[2551] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163, se référant à AD.HG 3 E 6071, Pausier, notaire (en 1453) et à AD.HG 3 E 7403, de Tilhac, notaire (en 1454.)
[2552] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163.
[2553] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163, se référant à AD.HG 3 E 5979, G. de Naude, notaire.
[2554] André Navelle, *op.cit.,* X, p.163, produisant AD.HG E 304.
[2555] André Navelle *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 3710, Eyguière, notaire.
[2556] André Navelle, *op.cit.,* X, p.163, indique cette date, ainsi que celle de 1449 pour Gordine. Il faut certainement dater le second mariage bien avant 1460 car Odon de Vacques, fils aîné (nommant sa mère dans son testament du 22 décembre 1496) était dès 1473, étudiant à l'université de Toulouse, bachelier ès lois, recteur de Sainte-Marie et de Saint-Laurent de Cugnaux ; il indique également le père de Jeanne de Fontaines.
[2557] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163, produisant AD.HG 3 E 3711, Eyguière, notaire.

Haute-Garonne). Elle institua héritier universel son fils aîné noble Odon de Vaxis (Vacques), prieur de Saint-Julien[2558].
Enfants du second lit :

3.1 Odon de VACQUES.
Il fut bachelier en chacun droit, recteur de Cugnaux (dans la banlieue sud de Toulouse, Haute-Garonne) et de Saint-Sulpice de Lézat, Caujac et Saint-Julien.
Le 26 février 1473 (n.st.), noble Odon de Vacques, bachelier ès lois, étudiant à l'université de Toulouse, recteur de Sainte-Marie et de Saint-Laurent de Cugnaux, qui était en conflit au sujet de Cugnaux avec Jean Maffred et Guy Lauret, et avait nommé procureur son père Paul de Vacques, juge de Rieux, suite à un arbitrage fit un accord avec ses opposants, son frère Bernard, bachelier ès lois fut présent[2559]. Malgré cet accord le conflit continua avec Guy Lauret tel que cela apparaît dans des actes les 6 janvier 1475 et 20 mars 1477[2560]. Le 1er décembre 1479, Odon de Vacques arrenta les prés de Ribaute[2561]. Noble Odon de Vacques, recteur de Caujac, donna une procuration pour prendre possession de la rectorie[2562].
Odon de Vacques, bachelier ès droits, recteur de Saint-Julien, testa le 22 décembre 1496, nommant sa mère Jeanne de Fontaines, son frère Pierre, moine de Saint-Pierre de Lézat, faisant des legs à Marguerite de *Gouts,* épousa de Bernard de Vacques, à sa sœur Jeanne, épouse du seigneur de Saint-Léon, à sa sœur Géraude, veuve du seigneur de Saint-Michel, instituant héritier universel son frère Bernard, nommant exécuteur testamentaire Jean de Gavarret, seigneur de Saint-Léon[2563].
Le 22 novembre 1501, Odon de Vacques, recteur de Saint-Julien, reconnut une dette[2564].
En 1516, Odon de Vacques, recteur de Saint-Julien de Lézat, émit une protestation[2565], et fit une donation, le 1er juillet 1523, à sa nièce Jeanne de Vacques[2566].

3.2 Bernard de VACQUES, qui suit.

3.3 Jean de VACQUES.
Donataire d'une maison par le testament (non daté) de son père, il la vendit le 26 mai 1479, à son frère Bernard (supra), il n'est pas cité dans le testament de sa mère du 22 mars 1503.

3.4 Pierre de VACQUES.

[2558] André Navelle, *op.cit.,* X, p.164, produisant AD.HG 3 E 6055 et 2964.
[2559] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 6077, Pausier, notaire.
[2560] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 17480, Geule, notaire (acte de 1475) et AD.HG B 2003 (acte de 1477.)
[2561] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 3711, Eyguière, notaire.
[2562] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 3720, Eyguière, notaire.
[2563] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 387, Astorg, notaire.
[2564] André Navelle, *op.cit.,* X, p.164, produisant AD.HG 3 E 388, Astorg, notaire.
[2565] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 390, Astorg, notaire.
[2566] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 400, Astorg, notaire.

Il fut moine et camérier de Saint-Pierre de Lézat.
Le 2 mai 1494, Antonia de Tos, épouse d'Antoine Garly, tisserand de lin, donna la somme 20 livres à noble révérend frère Pierre de Vacques, prêtre, camérier de Saint-Pierre de Lézat, au diocèse de Rieux, de l'ordre de Saint-Benoît, cette somme avait été donnée par son frère Pierre de Tos, de Saverdun[2567]. Le 19 décembre de la même année, noble Arnaud Guillaume de Gavarret, étudiant clerc, procureur d'Antoine de Sabonnières, official de Toulouse, mit Pierre de Vacques en possession de l'office de camérier de l'église de Saint-Etienne d'Ardac[2568]. Noble Pierre de Vacques, moine de Saint-Pierre de Lézat, reçut le 9 janvier 1495, une donation de son frère noble Bernard de Vacques[2569].

3.5 Jeanne de VACQUES.
Elle épousa, par pactes du 15 juin 1477, nommant ses parents, noble **Jean de GAVARRET**, coseigneur de Saint-Léon et de Caussidières[2570], fils de noble Jean de GAVARRET, seigneur de Toutens, Prunet, coseigneur de Saint-Léon et de Caussidières, et de Constance de SAUTON de MONSTRON, mariés par pactes du 27 novembre 1452 (Maurini, notaire.) Le mariage de Jean de Gavarret et de Jeanne de Vacques fut rappelé dans une sentence arbitrale du 23 mai 1533[2571].
Le 22 mars 1532 eut lieu un compromis entre Jean de Gavarret et son fils Arnaud Guillaume, au sujet des biens qu'il avait reçus à l'occasion de ses deux mariages[2572].

3.6 Géraude de VACQUES.
Elle épousa, par contrat du 16 avril 1480, étant dotée de 800 moutons d'or, noble **Pierre HUNAUD de LANTA**, seigneur de Saint-Michel de Mont-Sabaoth, Gouzens (à 4 km au sud-ouest de Montesquieu-Volvestre, Haute-Garonne), la future fut assistée de ses frères Odon de Vacques, bachelier en droit et Bernard de Vacques, bachelier ès lois, parmi les témoins, Pons Isalguier, seigneur de Clermont, noble Hugues Hunaud de Lanta, seigneur de Mauzac, noble Guillaume de Fontaines, seigneur de Fendeille[2573]. Pierre HUNAUD de LANTA était fils de Guillaume HUNAUD de LANTA, damoiseau, seigneur de Mauzac (à 9 km au sud de Muret, Haute-Garonne), Saint-Michel, et d'Hélène de NOE[2574]. Pierre Hunaud de Lanta mourut décembre 1496 ; le 23 juillet 1497, noble Géraude de Vacques, mère et administratrice de Paul, Gaspard, Roger et Marguerite Hunaud, ses enfants, héritiers de feu noble Pierre Hunaud de Lanta, seigneur de Saint-Michel, fit un accord avec noble Michel Marsolier et Paul Marsolier, son fils, de Montesquieu-Volvestre, au sujet

[2567] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 164, produisant AD.HG 3 E 392, Astorg, notaire.
[2568] André Navelle, *op.cit.,* X, p.164, produisant AD.HG 3 E 392, Astorg, notaire.
[2569] André Navelle, *op.cit.,* X, p.164, produisant AD.HG 3 E 386, Astorg, notaire.
[2570] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 48, se référant à Durant, notaire ; il indique les parents de Jean de Gavarret, p.47.
[2571] André Navelle, *op.cit.,* X, p.164, se référant à AD.HG E 230.
[2572] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 48, produisant AD.HG 3 E 2971, Cupellis, notaire.
[2573] André Navelle, *op.cit.,* V, p.187, produisant AD.HG 3 E 5106, Leysac, notaire.
[2574] André Navelle, *op.cit.,* V, pp.185-186.

de la domination du territoire de Montaut de Bessac, intervinrent Bernard de Vacques, frère de Géraude, noble Roger de Martres, du lieu de Lafitte, tuteur des enfants[2575].

3.7 probablement Guilhem de VACQUES.

Il procéda en 1492 à la deuxième réformation à Castelnau-Picampeau, après celle réalisée en 1450 par son présumé père (supra.) Il n'est pas cité dans le testament de sa présumée mère du 22 mai 1503.

III Bernard de VACQUES, chevalier, seigneur de Ribaute, Fabas (à 5 km à l'ouest de Sainte-Croix-Volvestre, Ariège), coseigneur du tiers de Caujac (Haute-Garonne), coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès, juge de Rieux.

Il fut cité le 11 septembre 1475 comme juge de Rieux[2576]. Bernard de Vacques, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès, reçut le 1er janvier 1480 (n.st.), l'hommage de fidélité des habitants et consuls de ce lieu[2577].

Le 3 février 1482, Jacques de Lomagne, vicomte et seigneur de Fimarcon, voulait racheter à Odon de Vacques, bachelier en chacun droit et à Bernard de Vacques, juge de Rieux, fils et héritiers de feu Paul de Vacques, les cens et oublies de Caza, Fabas et Saint-Michel laissés par son père, feu Odon de Lomagne, en paiement d'une dette de 157 écus d'or[2578]. Le 22 juin 1486, Frère de Montlezun, pitancier de La Daurade, et d'autres moines ratifièrent la vente faite à Bernard de Vacques d'une borie à Pechauriol[2579].

Noble Bernard de Vacques fit en 1487 un arrentement à Gaillac[2580](Gaillac-Toulza, Haute-Garonne.)

Bernard de Vacques rendit hommage, le 1er avril 1490 (n.st.), pour des rentes à Baziège et à Le Vaux, avec basse justice, et à Montgiscard pour des cens[2581]. Selon un acte de lauzime du 12 août 1491 Bernard de Vacques était coseigneur d'un tiers de Caujac, Jean Aymeric de Serres et Jean de Sieuras étaient coseigneurs, chacun pour un tiers[2582].

Noble Bernard de Vacques qui avait acquis, le 10 février 1494, de noble Roger de Foix, seigneur de Fabas, au prix de 340 livres, 12 parts de la juridiction haute, moyenne et basse de Fabas, plus le moulin de Bédeille (à 2 km au sud de Fabas), dont il avait pris possession le 14 février de la même année, fit un accord, à ce sujet, le 18 février de la même année, car le moulin avait été vendu antérieurement[2583].

Le 10 mai 1501, Bernard de Vacques, juge de Rieux, possédait 3 parts de la juridiction de Saint-Hippolyte (à environ 500 m au nord de Marquefave, Haute-Garonne), qu'il tenait par échange du 20 novembre 1493 avec Pierre Bernard de Nostens, contre le territoire de

---

[2575] André Navelle, *op.cit.,* V, p. 1888, produisant AD.HG 3 E 387, Astorg, notaire (acte de 1497) ; la donnée de 1496 n'est pas référencée.

[2576] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, se référant à AD.HG 3 E 17480, Geule, notaire.

[2577] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 163, produisant AD.HG 3 E 3711, Eyguière, notaire.

[2578] André Navelle, *op.cit.,* X, p.163, produisant AD.HG 3 E 3718 Eyguière, notaire.

[2579] André Navelle, *op.cit.,* X, p.163, produisant AD.HG 3 E 3719, Eyguière, notaire.

[2580] AD.HG 3 E 17482

[2581] André Navelle, *op.cit.,* X, p.165, produisant BM. Toulouse Ms 634.

[2582] André Navelle, *op.cit.,* X, p.165, produisant AD.HG 3 E 22929, de Ponte notaire.

[2583] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 392, Astorg, notaire (acte du 10 février), AD.HG 3 E 391, Astorg, notaire (acte du 18 février.)

Peyrière, Gaspard de Villemur, chevalier, seigneur de Saint-Paul, coseigneur de Saint-Hippolyte, revendiquait cette juridiction en vertu d'un achat antérieur, Bernard de Vacques lui donna satisfaction[2584]. Bernard de Vacques et Jean de Bar, tous deux coseigneurs de Saint-Michel-de-Lanès, passèrent une transaction, le 29 mai 1507, puis passèrent une transaction, le 24 mai 1513, au sujet de la directe du lieu, les arbitres furent Jean de Saint-Jean, seigneur d'Hounous, beau-père de Jean de Bar, et Jean de Gavarret, coseigneur de Saint-Léon, beau-frère de Bernard de Vacques[2585], Jean de Bar était le père de Seguine de Bar, belle-mère d'Odoard de Vacques, fils de Bernard (infra.).

Noble Bernard de Vacques, seigneur du château de Ribaute, coseigneur de Caujac, fit un échange, à Ribaute, le 16 avril 1511, avec Jean Catel, bourgeois[2586].

Messire Bernard de Vacques, seigneur de Ribaute testa en 1515, selon un inventaire de la succession Benque/Vacques[2587].

Le 6 mars 1516, noble Bernard de Vacques, docteur en droit, juge de Rieux, seigneur de Ribaute, passa un bail à nouveau fief[2588], en octobre de la même année, Bernard de Vacques, chevalier, professeur de droit, juge de Rieux, seigneur de Fabas et du château de Ribaute créa le juge de Ribaute[2589].

Bernard de Vacques, docteur en droit, juge de Rieux, coseigneur de Pechauriol, fit un échange d'oublies les 4 décembre 1518 et 17 février 1519, avec Pierre Santerre, père et tuteur des héritiers de feu noble Thomas Aufrery, coseigneur de Pechauriol[2590]. La date du 17 février 1519 est la dernière à laquelle Bernard de Vacques fut cité vivant, il mourut dès 1522, date à laquelle sa fille Jeanne fut dite héritière de feu Bernard (infra.)

Il avait épousé **Marguerite de *GOUTS* ou de *GOUS,*** qu'André Navelle dit fille de Jeanne d'Abzac (famille périgourdine).

Marguerite de *Gouts* ou *Gous,* pourrait appartenir à la famille Goux, puis de Goux, famille de juristes anoblie par capitoulat, dont le patronyme apparaît parfois sous les formes Gous et Gouts. On cite également Louise Gombaud, qui veuve de Jean du Goux, écuyer, seigneur de La Veyrière, habitant dans la paroisse de Saint-Sulpice-de-Mareuil, épousa, en secondes noces, par contrat du 20 janvier 1649, Jean de Fayolles, écuyer, seigneur de La Martinie[2591] ; avec ces personnes nous sommes dans le Périgord. Marie de *Gous* pourrait également appartenir à la famille de Got (Goth), dont les membres sont souvent nommés de Gout, dans les actes. L'ascendance d'Abzac, étonnante, est corroborée par le fait que Marguerite de *Gous,* tenait les lieux de Fossemagne, d'Auberoche et de Rouffignac, qui paraissent tous trois être ceux situés en Périgord (Fossemagne étant proche d'Auberoche et de Rouffignac).

[2584] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 388, Astorg, notaire.

[2585] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 10, produisant AD.HG 3 E 393, Astorg, notaire (acte de 1507), et AD.HG 3 E 516, Baladon, notaire (acte de 1513.)

[2586] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 389, Astorg, notaire.

[2587] AD. Gers Vergès I 431 (6)

[2588] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 2740, Clavelli, notaire.

[2589] André Navelle, *op.cit.,* X, p.165, produisant AD.HG 3 E, 390, notaire.

[2590] André Navelle, *op.cit.,* X, p.165, produisant AD.HG 3 E 14440, Roquette, notaire (acte de 1518.)

[2591] Alfred de Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord,* p.201, note 1, se référant à l'abbé de Lespine.

Marguerite de *Gouts,* épouse de Bernard de Vacques, donna une procuration pour des biens à Rouffignac[2592].
Marguerite de *Gous,* épouse de Bernard de Vacques, testa le 13 mai 1499, faisant des legs à ses sœurs Jeanne et Louise de *Gous,* et à son neveu Alexandre de *Gous,* disant qu'à Quint (-Fonsegrives, Haute-Garonne) était enterré son fils aîné Pierre de Vacques, faisant des legs à sa fille Jeanne de Vacques, à noble Pierre de Lautrec, serviteur de Bernard de Vacques, à noble Odon de Vacques, son fils, à Pierre de Vacques[2593].
Marguerite de *Gous,* épouse de Bernard de Vacques, reçut, le 30 octobre 1517, une reconnaissance de dette[2594].
Ils eurent :

4.1 Pierre de VACQUES.
Il mourut à Quint, avant le 13 mai1499, date du testament de sa mère.

4.2 Odoard ou Odon de VACQUES, écuyer, coseigneur de Fabas.
Marguerite de *Gous*, épouse de Bernard de Vacques, donna le 3 décembre 1496, à son fils Odoard, étudiant à l'université de Toulouse, le village de La Martinie, avec ses revenus et oublies, de même ceux de Fossemagne, d'*Alberoche* (Auberoche), du Mas et de Cabanac[2595].
Noble Antoine Guillaume de Gavarret, recteur de Lanet, au diocèse de Narbonne, coseigneur de Saint-Léon, donna, le 17 mars 1506, certains biens qu'il venait d'acheter, à Odoard de Vacques, écuyer, coseigneur de Fabas[2596], Arnaud Guillaume de Gavarret était le cousin-germain d'Odoard de Vacques.
Odoard de Vacques mourut avant 1516, sans postérité, car Imberte de Lautrec, veuve, épousa, par contrat du 24 avril 1516, Antoine d'Anticamareta, seigneur de Villeneuve, Loubens, veuf, avec postérité de Marguerite d'Olive[2597]. Le 27 mars 1517, eut lieu un accord sur la restitution de la dot d'Imberte de Lautrec, entre noble Bernard de Vacques, seigneur de Fabas et de Ribaute, et noble Antoine de Lautrec, seigneur de Montfa, père d'Imberte de Lautrec, veuve de noble Odoard de Vacques, la dot était de 1 600 livres, plus des joyaux, dont avaient été payées seulement 300 livres[2598].
Odoard (prénom devenu Edouard) avait épousé, par contrat du 8 septembre 1513, nommant son père, coseigneur de Saint-Michel-de-Lanès, seigneur de Fabas, noble **Imberte de LAUTREC,** fille de noble Antoine de LAUTREC (puis TOULOUSE-LAUTREC), chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa, Jean de Bar fut témoin[2599]. La mère de la future était Seguine de Bar, veuve de Jean Rigaud de Montlaur, seconde épouse d'Antoine de Lautrec, fille de Jean de Bar, coseigneur de

[2592] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 397, Astorg, notaire.
[2593] André Navelle, *op.cit.,* X, p.165, produisant AD.HG 3 E 390, Astorg, notaire.
[2594] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 398, Astorg, notaire.
[2595] André Navelle, *op.cit.,* X, p.165, produisant AD.HG 3 E 391, Astorg, notaire.
[2596] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 165, produisant AD.HG 3 E 388 et 395, Astorg, notaire.
[2597] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Anticamareta,* produisant les preuves dont le Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pouvant servir à l'histoire de France,* t. II, p.4, pour le contrat de mariage du 24 avril 1516.
[2598] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 166, produisant AD.HG 3 E 516, Baladon, notaire.
[2599] André Navelle, *op.cit.,* X, p.366, produisant AD.HG 3 E 394, Astorg, notaire.

Saint-Michel-de-Lanès, et de Catherine d'Ornezan[2600]. Comme dit supra Imberte de Lautrec épousa en secondes noces, par contrat du 24 avril 1516, Antoine d'Anticamareta, seigneur de Villeneuve, Loubens, d'où postérité.

4.3 Jeanne de VACQUES, dame de Ribaute, de Castelnau-Picampeau (à 4 km au nord-ouest du Fousseret, Haute-Garonne) et de Casties (-Labrande, à 2 km au nord de Castelnau-Picampeau.)
Ses deux frères étant morts sans postérité Jeanne de Vacques hérita de tous les biens de son père comme le montre une donation de son père, le 2 février 1517 (n.st.), lors de son contrat de mariage avec Gaston de Béarn, seigneur de Saumont (infra).
Comme dit infra, elle se maria 3 fois et était veuve, le 21 avril 1518, de son troisième mari, Gaston de Béarn.
Dame Jeanne de Vacques, fut inscrite, en 1522, au rôle des nobles de la ville de Toulouse, comme héritière de feu Bernard et comme mère et tutrice de Marguerite, fille et héritière de Jacques de Montaut, pour trois archers et un arbalétrier[2601].
Elle avait hérité d'une partie de Castelnau-Picampeau et de Casties, de son premier mari, Thibaut de Mauléon, une autre partie était tenue par Jean de Martres, seigneur de Polastron, de Castelnau et de Casties. En réalisant la réformation de 1530 de Castelnau-Picampeau (suivant celles de 1450 et de 1492, réalisées par Paul de Vacques puis par Guilhem de Vacques, supra), le commissaire royal trouva certaines occupations faites depuis la réformation ancienne, mais Jean de Martres, écuyer, et Jeanne de Vacques, dame de Casties, appelée pour le droit qu'elle prétendait avoir audit lieu, ayant fait défaut on planta tout incontinent un autre pal avec une fleur de lys au bout d'icelui[2602]. Quant aux seigneuries de Castelnau-Picampeau et Casties, le 18 août 1534, la Cour adjugea à Jeanne de Vacques la moitié des places et seigneuries de Casties, Castelnau-Picampeau, avec juridiction haute, moyenne et basse, et à Jean de Martres, l'autre moitié[2603]. Le différend entre les parties continua et finalement le 16 mars 1538 (n.st.), eut lieu un accord entre Jeanne de Martres (fille de Jean de Martres), épouse de Bernard de Goyrans et Pierre de Goyrans leur fils, d'une part, et Jeanne de Vacques, dame de Ribaute, au sujet des seigneuries de Casties et de Castelnau-Picampeau, Jeanne de Vacques, aux droits de feu Thibaut de Mauléon, reçut Casties en entier, les Goyrans eurent Castelnau-Picampeau plus 3 000 livres dont 2 000 livres pour Bernard d'Orbessan, seigneur de Labastide qui avait acheté les deux tiers de Casties[2604].
Jeanne de Vacques, dame de Ribaute, rendit hommage et dénombra en 1554 sa seigneurie de Ribaute[2605]. En 1558, Jeanne de Vacques dénombra un fief dans la ville de Toulouse, la maison dite de Ribaute, auprès de Toulouse, avec justice moyenne et

[2600] André Navelle, *op.cit.,* II, p. 10, produisant les preuves.
[2601] Christian Humbert, *op.cit.,* p.31, produisant AM. Toulouse JJ 1.
[2602] Christian Humbert, *op.cit.,* pp.43-44, produisant les Archives du Fousseret, Procès verbal de la réformation.
[2603] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 166, produisant AD.HG B 27.
[2604] André Navelle, *op.cit.,* X, pp.166-167, produisant AD.HG 3 E 2786, Clavelli, notaire.
[2605] AD. Gers Vergès I 431 (6), inventaire de la succession Benque/Vacques.

basse, plus un fief à Saint-Michel-de-Lanès, et Gourvieille, partie de la justice de Marquefave, et Casties[2606].

On trouve à la même époque, plusieurs actes concernant la famille d'Albigeois, Pierre de Vacques, et Jeanne de Vacques : le 27 mai 1558, Pierre de Vacques et Marguerite d'Albigeois furent cités dans un différend avec le sieur de Gaujou (Bernard d'Albigeois, fils d'Odet d'Albigeois et d'Anglésie de Gavarret) ; le 6 octobre 1559, eut lieu un achat de Jeanne de Vacques à Anglésie de Gavarret et à Bernard d'Albigeois, mère et fils ; le 8 décembre 1559, Jeanne de Vacques fit un achat à noble Pierre de Vacques, et à Marguerite d'Albigeois ; le 28 septembre 1561, un achat de Jeanne de Vacques à Guillaume de Bugat, sieur de Mauguin, et Jeanne d'Albigeois ; le 30 mars 1562 un achat de Jeanne de Vacques et Bernard d'Albigeois[2607]. En 1570, Bernarde d'Albigeois, veuve d'Arnaud de Martres fut citée avec noble Pierre de Vacques de Saint-Julien, son procureur[2608].

Pierre de Vacques de Saint-Julien cité en 1570, appartenait à la branche des seigneurs de Montastruc, il est probablement le même que celui qui fut cité les 27 mai 1558 et 8 décembre 1559, les liens entre lui et la famille d'Albigeois, d'une part, et ceux entre cette famille et Jeanne de Vacques, suggèrent une parenté.

Jeanne de Vacques testa en 1565[2609], elle n'est plus citée ensuite. La seigneurie de Casties revint à la famille de Benque, suite au mariage de Marguerite de Montaut (fille de Jeanne de Vacques) et d'Odon de Benque.

Jeanne de VACQUES avait épousé, en premières noces, avant le 9 décembre 1501, noble **Thibaut de MAULEON**, à cette date noble Bourguine de Martres, veuve de noble Arnaud Guillaume de Mauléon, reçut de Bernard de Vacques, seigneur de Ribaute, 230 livres pour les frais de funérailles de Gaspard de Mauléon et d'Arnaud Guillaume de Mauléon, ainsi que pour l'entretien de sa maison, ceci en l'absence de son fils, noble Thibaut de Mauléon, en guerre au service du roi[2610]. Le 12 mai 1506, Bourguine de Martres était en procès contre Jeanne de Vacques, veuve et héritière de feu Thibaut de Mauléon, seigneur de Castelnau-Picampeau et de Casties[2611]. Savary de Mauléon, écuyer, seigneur de Gourdan, était en procès contre Jeanne de Vacques, il avait occupé de force le château de Barbazan. Selon un arrêt du 9 mai 1511, il fut décidé que Jeanne de Vacques jouirait, par provision, de 3 parts de la place de Barbazan, comme feu son mari Thibaut de Mauléon[2612].

Thibaut de Mauléon était fils d'Arnaud Guillaume de MAULEON, seigneur de Barbazan et de Bourguine de MARTRES, comme le prouvent les actes cités supra.

Jeanne de Vacques avait épousé, en deuxièmes noces, avant le 29 mars 1507, **Jacques de MONTAUT**, date à laquelle elle fut dite son épouse[2613].

[2606] BM. Toulouse Ms 635.
[2607] AD. Gers Vergès I 431 (6), inventaire de la succession Benque/Vacques.
[2608] AD.HG 3 E 15282 Montesquieu-Volvestre.
[2609] AD. Gers Vergès I 431 (6), inventaire de la succession Benque/Vacques.
[2610] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 97, produisant AD.HG 3 E 388, Astorg, notaire.
[2611] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 97, produisant AD.HG B 13.
[2612] André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 67, produisant AD.HG B 14 et B 2016.
[2613] André Navelle, *op.cit.,* X, p.166, produisant

Jacques de MONTAUT était fils de Bertrand de MONTAUT, seigneur de Puydaniel (à 3 km au sud-ouest d'Auterive, Haute-Garonne), coseigneur d'Auterive, et d'Isabeau de GLEON, sa seconde femme, épousée par contrat du 1er mars 1443, Bertrand avait testé le 12 avril 1466, nommant sa femme Isabeau, et parmi ses nombreux enfants Jacques de Montaut[2614].

Jacques de Montaut, seigneur de Puydaniel, fit un achat le 3 juin 1514, chez Bernard de Vacques, juge de Rieux[2615], testa le 6 janvier 1515[2616] (n.st.), et mourut entre le 3 juillet 1515 et le 1er février 1516, dates de deux arrêts[2617]. Le 8 mars 1515 (certainement v.st., soit 1516, n.st., en prenant en compte l'arrêt du 1er février 1516), Jeanne de Vacques, veuve de Jacques de Montaut, écuyer, seigneur de Puydaniel, mère et tutrice de Marguerite et de Françoise de Montaut était en procès contre Madeleine Hunaud[2618].

Leur fille Marguerite de Montaut, épousa, par contrat du 11 septembre 1519, Odon de Benque, seigneur de Benque, fils de Bertrand de Benque, seigneur et baron de Benque (à 7 km au nord-ouest d'Aurignac, Haute-Garonne), seigneur de Samouillan, Montégut-Bourjac[2619], et de Marguerite de Lomagne, d'où une nombreuse postérité que l'on retrouvera à propos de la succession Benque/Vacques.

Leur fille Françoise de Benque épousa, en premières noces, à Ribaute, par contrat filiatif du 25 novembre 1529, étant dotée de 10 000 livres, Adrien de Montbrun, seigneur de Montbrun, fils d'Antoine de Montbrun, seigneur de Montbrun, et de Violande d'Hautpoul[2620], d'où une fille, Marguerite de Montbrun qui épousa par contrat du 22 mai 1546, Pierre Hunaud, seigneur et baron de Lanta[2621]. Françoise de Benque épousa, en secondes noces, par contrat du 27 mars 1536, nommant feu son père et sa mère, et son premier mari, Charles d'Arzac, seigneur d'Encausse, fils de Seguine d'Ornezan[2622], Charles d'Arzac était veuf, avec une fille, Madeleine d'Arzac de Quitterie du Gua, il était fils de Bernard d'Arzac, chevalier, seigneur d'Encausse (du chef de sa femme) et de Seguine d'Ornezan[2623].

Le 5 mai 1531, dans la maison de Jeanne de Vacques, dame de Ribaute et de Casties, noble Manaud de La Roche, seigneur et baron de Fontenilles, au nom de Catherine de Benque, sa femme, donna quittance à Odet de Benque, chevalier, seigneur baron de Benque, frère de ladite Catherine, du reste des habillements et vêtements reçus, conformément à la dot[2624].

[2614] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montaut,* Janvier 2008, produisant les deux actes cités.

[2615] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 166, produisant AD.HG 3 E 390, Astorg, notaire.

[2616] AD. Gers Vergès I 431 (6), inventaire de la succession Benque/Vacques.

[2617] André Navelle, *op.cit.,* X, p.166, produisant AD.HG B 16, Jacques de Montaut vivait lorsddu premier arrêt et était mort avant le second.

[2618] André Navelle, *op.cit.,* X, p.166, produisant AD.HG B 2019

[2619] AD. Gers Vergès I 430 (6), inventaire de la succession Benque/Vacques ; BnF Fr 32552

[2620] AD.HG 3 E 11863, Astorgy, notaire de Toulouse.

[2621] AD.HG 3 E 13673 Lanta, acte du 6 janvier 1581, mentionnant le contrat de mariage de Pierre Hunaud et de Marguerite de Montbrun, du 27 août 1546.

[2622] AD.HG 3 E 2756.

[2623] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 139.

[2624] AD. Gers Vergès I 1936 n°3183, Jean de Foulhouse, notaire de Montoussin.

Jeanne de VACQUES avait épousé, en troisièmes noces, par contrat du 2 février 1517 (n.st.), nommant son père, noble **Gaston de BEARN**, seigneur de Saumont (9 km à l'est de Nérac, Lot-et-Garonne), la mariée devait apporter 2 000 livres, à Noël, pour marier Agne de Béarn, fille de Gaston ; Bernard de Vacques donna tous ses biens à sa fille[2625]. Gaston de Béarn, neveu d'Anne du Lion, dame de Saumont, avait épousé, en premières noces, par contrat du 1er octobre 1506, Françoise de Lomagne[2626], il était fils de Jean de Béarn, seigneur baron de Saint-Maurice (-sur Adour), et de Brune du Lion, sa seconde épouse. Gaston de Béarn mourut avant le 21 avril 1518, date à laquelle Jeanne de Vacques, veuve, donna une procuration à Jean de Gavarret, seigneur de Saint-Léon, dans le procès qu'elle avait avec Anne de Béarn, fille de Gaston, au sujet du paiement de sa dot[2627].

II
Seigneurs de Montastruc

Cette branche est dite par L.Vié, issue de la famille des juges de Rieux[2628], ce qui est corroboré par le fait que des membres de cette branche intervinrent dans des évènements familiaux avec des descendants de Jeanne de Vacques.
Cette famille fut connue à Saint-Julien (à 5 km au sud-ouest de Rieux, Haute-Garonne) depuis 1534, avec noble Daniel de Vacques, qui y fut également cité en 1550[2629].
Noble Pierre de Vacques de Saint-Julien était, en 1570, procureur de Bernarde d'Albigeois, veuve d'Arnaud de Martres[2630].
Les membres de cette branche ayant été maintenus nobles en 1667, ce qui nécessitait des preuves depuis 1560 au plus tard, le père de Jean de Vacques, premier degré de la filiation suivie, devait être celui qui vivait en 1560.
Comme Jeanne de Vacques, fille de Bernard de Vacques, hérita de tous les biens de son père, la branche établie à Saint-Julien devait être issue d'un fils de Paul de Vacques, père de Bernard.
Le mariage de Jean de Vacques avec Marie d'Araignon permet également d'établir des hypothèses pour les premiers degrés.

III N…de VACQUES (peut-être Jean ou Guilhem ou Pierre de Vacques, ce dernier reçut le 13 mai 1499 un legs de Marguerite de *Gous,* épouse de Bernard de Vacques, au contraire d'autres enfants il ne fut pas nommé son fils.)
D'une alliance inconnue il eut :

[2625] André Navelle, *op.cit.,* X, p.167, produisant AD.HG 3 E 11783, Aldiberti, notaire.
[2626] AD.P.A E 328.
[2627] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 166, produisant AD.HG 3 E 398, Astorg, notaire.
[2628] L. Vié, *Castelnau-Picampeau,* selon la note n°9, p. 53, de l'article de J. Decap, *La seigneurie de Casties-Labrande,* in Revue de Comminges, 1931.
[2629] André Navelle, *op.cit.,* X, p. 167, produisant AD.HG 3 E 2971 b, Cupellis, notaire (acte de 1534) ; AD.HG 3 E 15581 Cazères (acte de 1550)
[2630] AD. HG 3 E 15282 Montesquieu-Volvestre.

IV N… de VACQUES (peut-être Daniel de Vacques, cité en 1534 et en 1550), d'une alliance inconnue eut :

5.1 N… de VACQUES, qui suit.

5.2 Adeline de VACQUES.
Elle épousa noble **Antoine de LABAT,** de Saint-Julien, dont elle était veuve le 20 juillet 1614, lors du contrat de mariage de son neveu Jean de Vacques avec Mathive d'Araignon (infra), elle fit une donation le 20 octobre de la même année à son neveu Jean de Vacques, écuyer, fils d'un sien frère germain (infra.) Antoine de Labat qui avait testé le 1er (blanc) 1598, était le frère de Marie de Labat, aïeule de Mathive d'Araignon (infra.)

V N…de VACQUES (peut-être Pierre de Vacques, cité en 1570, supra.)
D'une alliance inconnue il eut :

VI (premier degré de la filiation suivie) **Jean de VACQUES,** seigneur de Montastruc (-Savès, Haute-Garonne[2631].)
En 1598, on cita noble Jean de Vacques de Saint-Julien[2632], il y fut encore cité en 1605[2633].
En 1611, Antoine de Pardaillan, écuyer de Saint-Gaudens, reçut 200 livres de feue Jeanne de Vacques, son aïeule maternelle, de Saint-Julien, par son testament du 22 février 1579, en présence de Jean de Vacques, écuyer, et de Jean Jacques de Pardaillan, père dudit Antoine, qui l'avait émancipé[2634]. Ces Pardaillan n'ont pas été identifiés, Jeanne de Vacques de Saint-Julien qui testa le 22 février 1579 pourrait être une tante de Jean de Vacques.
Le 26 avril 1626, Paule (de Saint-Lary) de Bellegarde, veuve d'Antoine Arnaud de Pardaillan, chevalier des ordres du roi, capitaine de 100 hommes d'armes, lieutenant général pour Sa Majesté, de son royaume de Navarre et pays souverain de Béarn, nomma un procureur pour un contrat de vente avec faculté de rachat de la seigneurie de Montastruc-lès- Montpezat, à Jean de Vacques, de la ville de Saint-Julien, pour le prix de 12 000 livres[2635].
Jean de Vacques, seigneur de Montastruc, habitant Saint-Julien, reçut le 11 novembre 1629 une reconnaissance de dette[2636].
Jean de Vacques, seigneur de Montastruc, reconnut une dette, le 10 janvier 1643[2637], et mourut dès 1644, date à laquelle Jean Georges et René de Vacques, frères, firent une donation à Marie d'Araignon, leur mère, veuve de noble Jean de Vacques[2638].

[2631] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Éditions Flohic, Septembre 2000, t. II, p. 1265, mentionnant que ce lieu était tenu auparavant par la famille de Saint-Lary, ce qui est corroboré par l'acte d'achat du 26 avril 1626.
[2632] AD.HG 3 E 16124 Cazères.
[2633] AD.HG 3 E 9347 Cazères.
[2634] AD.HG 3 E 24860 Saint-Gaudens.
[2635] AD.HG 3 E 9361 Cazères.
[2636] AD.HG 3 E 9364 Cazères.
[2637] AD.HG 3 E 9371 Cazères.
[2638] AD.HG Reg. Ins. 27.

Jean de Vacques, assisté de sa tante Adeline de Vacques, veuve de noble Antoine de Labat, avait épousé, par contrat du 20 juillet 1614, **Mathive d'ARAIGNON**, fille de noble Jean d'ARAIGNON, sieur de Villeneuve, et de Catherine de GRIET, parmi les présents Marie de Labat, sœur dudit feu Antoine de Labat[2639]. Adeline de Vacques, veuve d'Antoine de Labat, de Saint-Julien, fit une donation le 20 octobre 1614, à Jean de Vacques, écuyer, son neveu, fils d'un sien frère germain[2640]. Noble Jean Araignon, sieur de Villeneuve du Fousseret, avait testé le 11 octobre 1585, nommant sa femme Catherine Griet et sa mère Marie de Labat[2641].
Marie d'Araignon, mariée par contrat du 20 juillet 1614, reçu Jean du Fauga, à noble Jean de Vacques, de Saint-Julien, fit, le 25 novembre 1615, donation à son mari de tous les biens venant de Marie de Labat, son aïeule, disant qu'Adeline de Vacques, veuve de noble Antoine de Labat, avait testé le 1er (blanc) 1598[2642].
Ils eurent :

7.1 Jean Georges de VACQUES, qui suit.

7.2 René de VACQUES, seigneur de Mansan.
René de Vacques, seigneur de Mansan, fut cité en 1674 avec son frère aîné Jean Georges de Vacques, seigneur de Montastruc[2643].
René de Vacques, seigneur de Mansan, et son neveu François de Vacques, furent maintenus nobles, à Montauban, le 8 juillet 1700, par M. Le Gendre[2644].
Jean René de Vacques, sieur de Mansan, résidant au château de Montastruc, y testa le 2 septembre 1700, demandant son inhumation dans l'église dudit lieu, au tombeau de ses prédécesseurs, instituant héritier universel son neveu François de Vacques, habitant Saint-Julien[2645].

7.3 Catherine de VACQUES.
Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, et Catherine de Vacques, furent parrain et marraine, en 1639, à Montgeard[2646].
Elle avait épousé, par contrat du 9 avril 1632, noble **Jean Jacques de DURAND,** seigneur de Monestrol (à 2 km à l'est de Montgeard, Haute-Garonne), fils de Bernard de DURAND, seigneur de Monestrol, et de Françoise de COMMINGES[2647].
Le 23 juillet 1651, Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, dit que par le contrat de mariage entre lui et Catherine de Vacques, retenu par Sentaigne, notaire de Saint-Julien, au mois d'avril 1632, son frère Jean de Durand, seigneur de Rivalet, avait

[2639] AD.HG Reg. Ins. 19.
[2640] AD.HG Reg. Ins. 19.
[2641] AD.HG 3 E 9627.
[2642] AD.HG Reg. Ins.19.
[2643] AD.HG 3 E 18434 Saint-Elix-le-Château
[2644] Jean Vignau, *Nobiliaire des généralités de Montauban, d'Auch et du pays de Foix,* t.IV, se référant à BnF Fr 32298 f°1284 v°.
[2645] AD.HG 3 E 9428 Cazères.
[2646] RP. Montgeard.
[2647] Jacques de Roquemaurel, *Familles de Durand,* produisant les preuves.

déclaré que sa légitime avait été payée sur les biens de feu Bernard de Durand, seigneur de Monestrol, leur père commun[2648].

Le 3 mai 1662, à Noé, Mathive d'Araignon, veuve de Jean de Vacques, seigneur de Montastruc, fit un accord avec Jean Jacques de Durand, seigneur de Monestrol, faisant pour lui et sa femme, Catherine de Vacques, relatif au paiement de la dot de cette dernière. L'acte rappela que par le contrat de mariage entre les époux, le 9 avril 1632, Jean de Vacques leur avait donné 6 000 livres, et que le 11 avril 1634 Mathive d'Araignon leur avait donné 2 000 livres, et que faute de paiement de la totalité cette somme, les parties avaient passé un accord pour éviter un procès[2649].

VII Jean Georges de VACQUES, seigneur de Montastruc.

Jean Georges de Vacques, seigneur de Montastruc, reconnut une dette de son père, Jean de Vacques, le 1er avril 1651, pour un legs en faveur de Marie de Casties, sa filleule[2650], Marie de Casties était Marie de Benque, car la terre de Casties était tenue à l'époque par la descendance d'Odet de Benque, ceci suggère une parenté entre Jean Georges de Vacques et la famille de Benque, liée aux premiers degrés de la famille de Vacques.

Le 16 septembre 1652, Jean Georges de Vacques assista Marie de La Tour, fille de Charles de La Tour, seigneur et baron de Lieux, Sajas, et de Marie Blaise de Noé, avec Alexandre de Sédillac (Sérillac), seigneur de Saint-Léonard[2651]. Marie Blaise de Noé descendait de Françoise de Benque, fille d'Odet de Benque, époux de Marguerite de Montaut, fille de Jeanne de Vacques, ce qui pourrait expliquer que Jean Georges de Vacques assista une parente lors de son contrat de mariage.

Le 7 septembre 1658, Jean Georges de Vacques, seigneur de Montastruc, fut cité capitaine[2652]. Georges de Vacques qui tenait, en 1658, la seigneurie de Montastruc-Savès, y avait un moulin dit de Vacques, dont le linteau de la porte mentionnait la date de 1643, ce moulin fonctionnait encore au début du 20ème siècle[2653]. Georges de Vacques possédait, en 1658, une maison à Saint-Julien, dans la partie du village qui fut incendiée cette année[2654].

Messieurs de Vacques, seigneurs de Mansan et de Montastruc, furent maintenus nobles le 10 juillet 1667, par M. Pellot, intendant de Guyenne, et furent confirmés dans leur noblesse par M. Le Gendre, le 8 juillet 1700[2655], la maintenue de 1667 doit concerner Jean Georges et son frère René, la confirmation de 1700 concerne René et Jean Jacques, comme dit infra.

Jean Georges de Vacques testa le 13 mai 1690, nommant ses enfants Jean Jacques, François, Catherine, feue Renée et feu Jean Louis[2656].

Il avait épousé **Marie Louise de DURFORT**, fille de Bernard Louis de DURFORT, seigneur baron de Montastruc, et de Jeanne de RIVIERE, dame de Sabarros[2657].

[2648] AD.HG 3 E 10183 Montgeard.
[2649] AD.HG 3 E 16698 Noé.
[2650] AD.HG 3 9375 Cazères.
[2651] AD. Gers Vergès I 3280 n°1000 et 7467.
[2652] AD.HG 3 E 9*379 Cazères.
[2653] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* op.cit., t. II, p. 1236.
[2654] L. Vié, *op.cit.*
[2655] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* p.482.
[2656] Jean Vignau, *Nobiliaire des généralités de Montauban, d'Auch et du pays de Foix,* t. IV, Benoît Mouzin, notaire de Montpezat.

Bernard Louis de Durfort, seigneur baron de Montastruc, testa le 7 janvier 1676, instituant héritier universel Bernard Louis de Durfort de *Junca*, son petit-fils, lui substituant Jean Jacques de Vacques, seigneur de Montastruc, en Comminges, aussi son petit-fils, et fils de Jean Georges de Vacques et de feue Marie Louise de Durfort, sa fille, lui substituant les deux enfants mâles dudit seigneur de Vacques, aussi ses petits-fils, faisant un legs à Catherine de Vacques, sa petite-fille et fille dudit seigneur de Vacques et de ladite de Durfort, sa fille[2658].
Ils eurent :

8.1 Jean Jacques de VACQUES, seigneur de Montastruc.
Le 4 novembre 1691, Jean Jacques de Vacques, sieur de Montastruc, faisant pour Jean Georges de Vacques, seigneur de Montastruc, son père, et pour René de Vacques, sieur de Mansan, frère de Jean Georges, son oncle, et François de Vacques, son frère, habitant Saint-Julien, vendirent une pièce de terre à Jean François Dufaur, prêtre et curé de Saint-Cizy[2659].
Dame Ursule *Fontan* (ou *Santon)* de Vacques, veuve de Jean Jacques de Vacques, seigneur de Montastruc, mourut à Montastruc, le 18 décembre 1749 et y fut inhumée le surlendemain[2660]. Une famille Fontan existait à Montastruc, d'un milieu social très différent de celui de la famille de Vacques.

8.2 François de VACQUES, qui suit.

8.3 Jean Louis de VACQUES.
Il doit être un des deux frères de Jean Jacques, cité le 7 mai 1676, dans le testament de son grand-père Bernard Louis de Durfort, il mourut avant le 13 mai 1690 (supra.)

8.4 Catherine de VACQUES.
François de Vacques et sa sœur Catherine de Vacques furent cités le 26 août 1690, habitant au quartier de Conjotte, juridiction de Saint-Julien[2661].

8.5 Renée de VACQUES.
Elle mourut avant le 13 mai 1690 (supra.)

VIII François de VACQUES.
François de Vacques testa le 6 juin 1717, demandant son inhumation à Saint-Julien, nommant sa femme, Marianne de Juliany, épousée par contrat du 27 février 1696, instituant héritier universel Jean Jacques de Vacques, son fils aîné, nommant son fils Charles et ses filles Rose

---

[2657] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Durfort,* Septembre 2007, produisant les preuves.
[2658] AD. Gers Vergès I 229 n°5694.
[2659] AD.HG 3 E 9426 Cazères.
[2660] RP. Montastruc-Savès.
[2661] AD.HG 3 E 9425 Saint-Julien.

et Marion de Vacques[2662]. Il mourut à Saint-Julien le 7 juin 1717, âgé d'environ 63 ans, et y fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale[2663].
Il avait épousé, à Saint-Julien, le 21 février 1696, suivi du contrat du 27 février 1696 **Marianne de JULIANY** (ou JULIANIS, les registres paroissiaux, avec les signatures des impétrants font apparaître la forme Juliany), les mariés étaient tous deux de la paroisse de Saint-Julien. La famille Juliany habitait Saint-Julien comme le font apparaître les registres paroissiaux commençant en 1668 (lacunaires et parfois en mauvais état), selon la chronologie Marianne de Juliany pourrait être fille de René Juliany et d'Anne de Guilhem.
Marianne de Juliany, veuve, fut citée le 10 décembre 1727, habitant Saint-Julien, avec son fils Jean Jacques de Vacques[2664]. Elle mourut à Saint-Julien, le 9 novembre 1754, âgée d'environ 100 ans et y fut inhumée le lendemain dans l'église[2665].
Ils eurent[2666] :

9.1 Catherine de VACQUES.
Elle fut baptisée à Saint-Julien, le 14 mai 1698, le parrain fut le sieur François Juliany, la marraine Catherine de Vacques.

9.2 Elisabeth de VACQUES.
Elle fut baptisée à Saint-Julien, le 1er septembre 1699, le parrain fut François Juliany, prieur, François Turbide tenant pour lui, la marraine Isabeau Juliany de Roquefort.

9.3 Alexis de VACQUES.
Il fut baptisé à Saint-Julien, le 5 août 1701, le parrain fut Alexis Juliany, prieur, la marraine Rose du Bourg (femme de noble François Juliany), il mourut à Saint-Julien le 20 novembre 1706, âgé d'environ 4 ans et y fut inhumé dans l'église.

9.4 Rose de VACQUES.
Elle naquit à Saint-Julien le 26 juin 1703 et y fut baptisée le lendemain, le parrain fut le sieur Jacques Juliany, la marraine Françoise de Juliany, frère et sœur.
Elle mourut à Saint-Julien le 30 mai 1787, âgée d'environ 82 ans, et y fut inhumée le lendemain dans le cimetière.

9.5 Jean Jacques de VACQUES, seigneur de Montastruc
Jean Jacques de Vacques, seigneur de Montastruc (lui ou son oncle homonyme), fut cité le 14 juin 1729, avec Charles de Saint-Orens, seigneur de Frontignan, Antoine de Lapasse, seigneur de La Hitère, et d'autres[2667].
Il fut présent, le 2 juin 1749, à Montastruc, au mariage de Pierre Longages, meunier, habitant Castelnau, et de Jeanne Carsalade, il signa Mansan de Vacques[2668].

[2662] AD.HG 3 E 15586 Saint-Christaud.
[2663] RP. Saint-Julien
[2664] AD.HG 3 E 17675, Sentaigne, notaire, à Rieux.
[2665] RP. Saint-Julien.
[2666] RP. Saint-Julien, sauf pour Jean Jacques et Marie.
[2667] AD.HG 3 E 25326 L'Isle-en-Dodon.

Jacques de Mansan de Vacques mourut à Saint-Julien le 17 janvier 1777, âgé d'environ 82 ans et y fut enterré, le lendemain, dans le cimetière[2669].

9.6 Charles de VACQUES, qui suit.

9.7 Marion de VACQUES.
C'est très probablement elle qui dite Marie de Vacques épousa, à Saint-Julien, le 15 novembre 1729, **Alexandre d'ESPINAS,** de la paroisse de Gouzens, furent présents Jean d'Espinas, seigneur de Gouzens, qui signa Cardonne, et Jacques de Vacques, seigneur de Montastruc, qui signa Montastruc[2670]. Le marié était soit fils de Jean d'Espinas, sieur de Cardonne, coseigneur de Gouzens, et de Marthe de La Mothe, né le 27 avril 1713, il se serait marié à 16 ans, il aurait alors épousé (donc en secondes noces) avant 1739 Françoise de Juliany (alias Julianis), fille de noble François de Juliany, et de Rose du Bourg, soit un grand-oncle homonyme, fils de Jean Auguste d'Espinas, seigneur de Cardonne, et d'Anne d'Orbessan, mariés dès le 22 août 1650, ce qui conduirait à un mariage très tardif.

IX Charles de VACQUES, seigneur du Bosc.
Il naquit et fut baptisé à Saint-Julien, le 9 juin 1707, le parrain fut Charles de Bonne.
Charles de Vacques, seigneur du Bosc, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Talleyrand, chevalier de Saint-Louis, demeurant au lieu de Montastruc, épousa par contrat filiatif du 14 mai 1764, étant assisté de Jean Jacques de Vacques de Mansan, seigneur de Montastruc, son frère, **Elisabeth de MARTIN**, habitant Toulouse, paroisse Saint-Etienne, fille de M. Jean Baptiste de MARTIN, seigneur de Lacroix-Falgarde (Haute-Garonne), et d'Anne Marie de LA GORREE[2671]. Elisabeth de Martin, née le 27 février 1739, était l'aînée des enfants de Jean Baptiste de Martin et de Marie de La Gorrée[2672].
La seigneurie de Montastruc fut tenue par la famille de Vacques jusqu'en 1759, date à laquelle elle fut achetée par Joseph Gasquet, marquis de Clermont[2673].

III
Personnes isolées pouvant appartenir à cette famille

Noble Alexandre d'Arbas, seigneur Mondavezan, de La Salvetat (les deux près de Cazères, à 6 km au sud-ouest de Saint-Julien), donna une procuration le 18 juillet 1566, à son fils Gaspard d'Arbas, pour traiter avec les héritiers de feu noble Gabriel de Vacques, dont noble Jean de Vacques, seigneur de *Poix,* président au présidial de Montpellier, frère de noble Gabriel de Vacques, homme de la comté de Toulouse[2674].

[2668] RP. Montastruc-Savès
[2669] RP. Saint-Julien.
[2670] RP. Saint-Julien.
[2671] AD.HG Reg. Ins. 37.
[2672] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t. I, p. 233.
[2673] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* op.cit., II, p. 1235.
[2674] AD.HG 3 E 15992 Cazères.

En 1612, eut lieu un accord entre Catherine de Vacques, demoiselle de Saint-Marcet (un lieu près de Muret, l'autre près de Saint-Gaudens, qui doit être celui dont se qualifiait Catherine de Vacques, l'acte étant passé à Saint-Gaudens), et Guy d'Encausse, seigneur de La Bastide[2675].

Remarque : une famille de Vaqué, qui tenait Escudé (Gers) et Vidot, maintenue noble, à Montauban, le 14 août 1669, issue de noble Bernard de *Vaqueto,* qui avait acheté des rentes nobles le 30 avril 1521[2676], assimilée parfois avec la famille de Vacques, est différente. Elle portait : « d'argent à deux bandes d'azur et deux barres d'or brochant sur le tout. »

Douillac, révision le 16 juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2675] AD.HG 3 E 24860 Saint-Gaudens.
[2676] J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1880, Maintenues de noblesse, p.287.

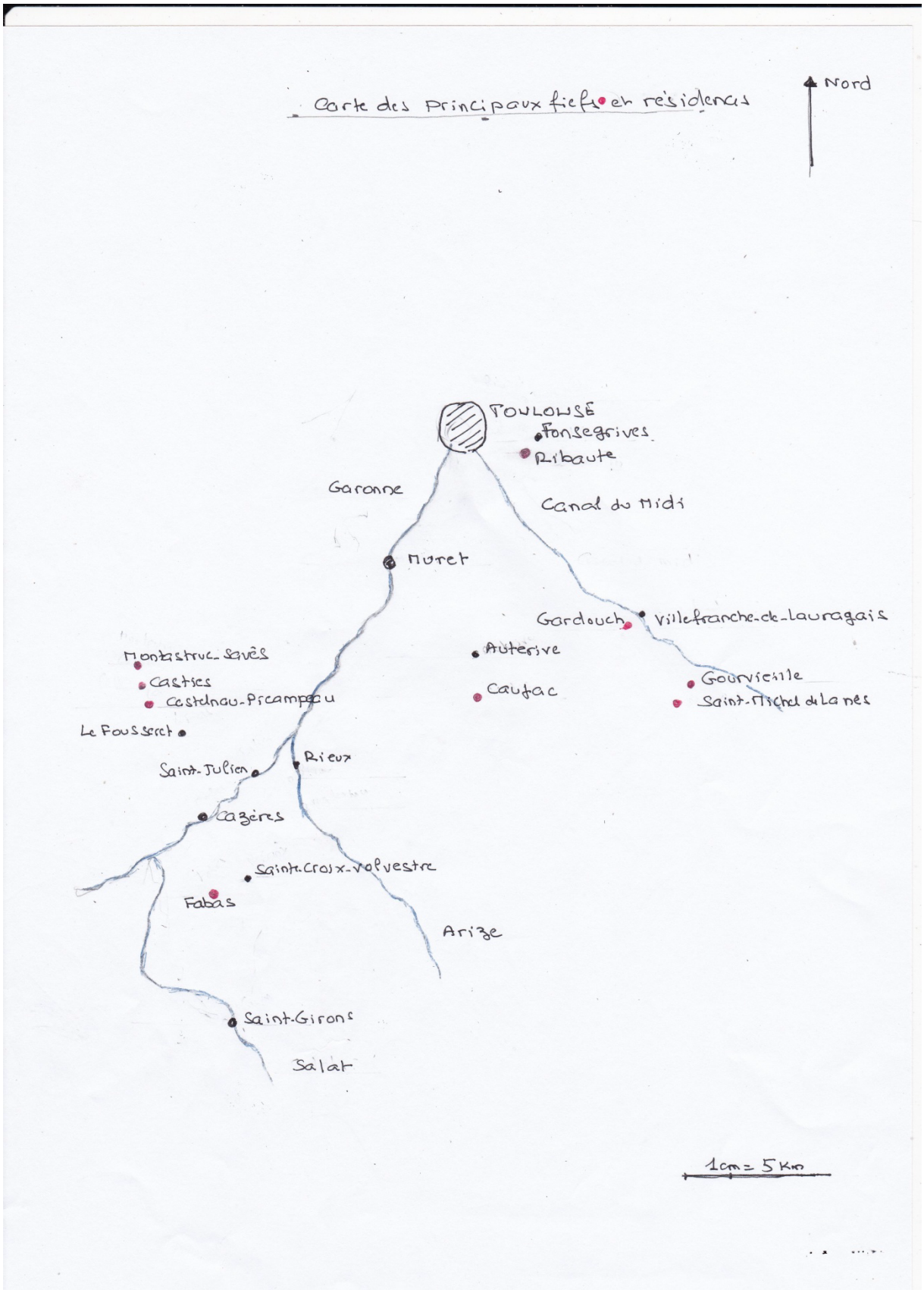
Carte des principaux fiefs et résidences
Nord
TOULOUSE
Fonsegrives
Ribaute
Garonne
Canal du Midi
Muret
Gardouch
Villefranche-de-Lauragais
Montastruc-Savès
Castres
Castelnau-Picampeau
Autérive
Caujac
Gourvieille
Saint-Michel de Lanes
Le Fousseret
Saint-Julien
Rieux
Cazères
Saint-Croix-Volvestre
Fabas
Arize
Saint-Girons
Salat
1cm = 5 Km

Index onomastique ;

Les patronymes en lettres grasses sont ceux des familles dont la généalogie figure dans ce tome.

Dans la région toulousaine les registres paroissiaux concernant les dames et demoiselles, issues de familles nobles ou bourgeoises, ajoutaient une particule à leur patronyme même si elle ne figurait pas dans le patronyme de leur père, ce qui peut amener des confusions dans l'index onomastique.

Index, t. IX

Abadie(d'), 321

Aban(d'), 155

Abolin, 57

Adhémar(d'), 344

Agret(d'), 141

Alary(d'), 150

Andrea(d'), 303

Anglois, 233

Anglure(d'), 40

Angosse(d'), 187

Antin(d'), 187

Antras(d'), 185

Aragon(d'), 54

Araignon(d'), 91,196,417

Arbas(d'), 90

Arbieu(d'), 247,393

Arbisse(d'), 60

Arcizas(d'), 371

Armagnac(d'), 37

Arnaud, 302

Arnave(d'), 160,323

Arros(d'), 136

Arsse(d'), 162

Aspet(d'), 238

Assalit(d'), 313

Assier(d'), 191,351,357,358,359

Astorg, 75

Astorg(d'), 43

Astugue(d'), 161

Aubuisson(d'), 111

Aulin(d'), 52

Aunous(d'), ou Ounous(d'), 276

Aure(d'), 333

Auriac(d'), 153,378

Auricoste, 302

Aurignac(d'), 37

Aurival(d'), 293

Austry(d'), 155

Averon(d'), 30

Avessens(d'), 209

Aydie(d'), 181

Aymier(d'), 361

Azéma, 392

Baile, 77

Baille, 203

Bandinelli(de), 214

Bar(de), 41,411

Barat, 208

Barèges(de), 58,173

Barincou(de), 323

Baron, 330

Barrau(de), 32,214,216,356

Barravy, 337

Barry(de), 41

Barthe(de) ou La Barthe(de),35, 280, Barthe(de), 171,256

Bartier, 273,296

Barus(de), 399

Barutel(de), 347

Batailler(de), 299

Baud(de), 154

Baudean(de), 168

Baulac (Baulat), de, 43

Bazillac(de), 183

Bazon(de), 258,398

Bazus(de), 190

Béarn(de), 415

Bedos(de), 154

Begole(de), 139

Bellissen(de), 101,300,351,372

Benezit, 66,96

Benque(de), 37,190,281,397

Béon(de), 30

Bernaduque, 86,108

Bertier(de), 83,119,255,359,381

Bertrand(de), 204,311 ,345,350

Besse, 340,343

Beynaguet(de), 311

Bezolles(de), 39

Binos(de), 245,265,270,358,361

Blazy(de), 95

Boerele, 225,306

Boffat, 305

Bois(du), 234

Boix, 294

Bojat(de), 142

Bonne(de), 148

Bonnefoy(de), 98

Bonnot(de), 314

Bonvillar(de), 44,308

Borderie(de), 218

Bordes(de), 100

Borrel(de), 364

Bosredon(de), 294

Bossost(de), 132,333

Bouffartigue(de),60

Boulanger, 286

Boulouix(de), 43,308

Bourdonie, 394

Bourg(du), 121,205,380

Bourges(de), 140

Bourrouillan(de), 37

Bouscatel, 268

Boussens(de), 249,366,397,401

Boutaric, 155

Boy(du), 187

Boyer, 100

Bringuier, 31

Brossard, 363

Bruyères(de), 190

Buisson(de), 209,315

Burg , 379

Burg(de), 384

Busquet(de), 351

Cabalby(de), 171,179,209,255,256,369

Cabaniel(de), 154,236

Cabres(de), 84,107

Cabrille, 386

Cabrol(de), 100

Cadolle(de), 365

Cailhau(de), 237

Calmette(de), 296

Calouin(de), 156

Cambefort(de), 74

Camplong(de), 195

Camps(de), 97

Canals(de), 110,202

Carbon(de), 178

Carbonnier(de), 93

Cardaillac(de), 58

Carquet(de), 109,110

Carrière(de), 310,311

Casamajour(de), 155,238

Castanet(de), 304

Castelnau(de), 140,183,304,313

Castéras(de), 159,253,254,270,359,362

Castet(de), 9,171,172,196,210,219,246,270,271,323,330,398,402

Castillon(de), 138

Castres(de), 224

Catel(de), 78

Catellan(de), 143

Caubet et Caubet(de), 54,176,220

Caumia(de), 58

Caupenne(de), 80

Causse, 151

Caussidières et Caussidières(de), 65,69,278

Cavalier, 297

Caylus(de), 16

Cazalet(de), 159

Cazaux(de), 182

Caze(de), 190,234

Cazeneuve, 385

Cazes(de), 143

Ceneval(de), 304

Chalvet(de), 40

Chanceaulme(de), 58

Charrier(de), 365

Chassaignas, 293

Chastellard(de), 388

Château(du), 152,236

Châteauverdun(de), 161

Chaussade(de), 185

Clarac(de), 47,95,313

Claverie, 72

Collongues(de), 331

Combis(de), 205

Comminges(de), 38,60,88,242,417

Corbère(de), 187

Coret(de), 329

Cornac(de), 377

Cos(du), 131,132

Cossy(Coussy ou Coucy), de, 47

Cottes(de), 383,395

Coubirac(de), 33

Couderc(de), 148

Coulon(de), 347

Couperose(de), 206

Cousin(de), 112

Cos(du), 310

Cros(du), 312,325

Crust(de), 269

Custos(de), 346

Daffis, 73,224

Dalmas(de), 112

Dambry, 68

Dangereux,308

Danty, 168

Darre de Samaméa, 333

Daucourt, 224

Dax, 300

Debax, 69

Dedu, 238

Delcassé, 294

Delcros, 303

Delhom, 151,163

Delpech, 101,205,223

Depoch, 224

Desirot, 364

Desvoys, 364

Dèzes, 219

Dieupentale(de), 135

Donadieu(Donnadieu), de, 144,234

Donnaud(de), 377

Donzeil, 395

Dorie, 235

Double, 311

Dougnac, 179,369

Doujat, 69

Doumy, 183

Doustet, 168

Dubois, 396

Dupuy, 84,106,340,386

Durand, 225

Durand(de), 41,126,417

Durban(de), 233

Durfort(de), 270,418

Dutilh(de), 387

Encausse(d'), 127,176

Escaillas(d'), 211

Escat(d') ou Descat , 84,381

Escorneboeuf(d'), 18,107,298,321

Escouperie(d'), 99

Espagne(d'), 38

Espalungue(d'), 182

Esparbès(d'), 34,58,162

Espinas(d'), 152,421

Exea(d'), 299

Fabre, 151

Fabre(de), 163

Fabry(de), 117

Fau(du), 45,111,307(del Fau ?)

Faudoas(de), 33,60,183,369

Faur(du), 22,75,77,98,198,208,346

Faur(du) ou Fauré(de), 87,277

Fauré, 302

Ferrand(de), 123

Ferrières(de), 224

Ferrouil(de), 154

Fiard(de), 90

Foix(de), 124,161,193

Fontaines(de), 152,160,406

Fonte ou Lafont, de, 70

Forestier(de), 312

Foucaud(de), 165

Fournier, 65

Frechou(de), 187

Gach(de), 313

Gaillac(de), 70

Galauba(de), 119

Garac(de), 142

Garaud et Garaud(de), 101,144,225

Gardia(de), 105,108

Garrané(du), 214

Gavarret(de), 110,408

Gay(de),339

Gémit(de), 265

Genibrousse(de), 165

Genos(de), 272

Géraud, 178

Géraud(de), 57,179

Gérus(de), 267,269

Gestas(de), 190

Gestes(de), 93,94

Geys(de), 279

Gibert, 339

Gilabert,103,104

Gilly(de), 400

Gleon(de), 164,414

Godailh(de), 163

Godet(de), 70

Gontaut(de), 18

Gorgue(Gourgue ?), de, 297

Gouzens(de), 164,236

Gramont(de), 33

Grans(de), 210

Grave(de), 153,168

Gray(de), 294

Grégoire(de), 45

Grenier(de), 285

Griet(de), 4,234,271,324,417

Griffolet(de), 314

Guérin, 72

Guérin(de), 363

Guilhem(de), 111

Guillots(des), 156,204

Guyot, 339

Haget(Faget), de/du, 72,272

Hansy(de), 373

Hauterive(d'), 141,169

Hautpoul(d'), 112,234

Hébrail(d'), 141,298

Hélie, 18,150

Hunaud et Hunaud(de), 11,20,90,119,194,250,378,397,402,408

Hurault, 40

Icart(d'), 57

Imbernal(d'), 92

Incamps(d'), 11,278

Isalguier, 39,138

Jalabert(de), 107

Janesta(de), 342

Jeannet(de), 393,403

Juillac(de), 48

Juliany(Julianis), de, 420

La Barthe(de), 23,44,272,281

Labat(de), 3,416

La Boerie(de), 73

Laborde, 168

Laborie, 192

La Caze(de), 168

La Fage(de), 123

Lafitte(de) , 172

Lafue(de), 399

Lagarrigue(de), 296

La Gorrée (La Gorée), de, 144,421

Lagorsan(de), 35

La Lanne(de), 319

La Lenne(de), 348

Lambès(de), 35

La Marque(de), 44,120,332,333

Lamezan(de), 255

La Mothe(de), 166,244

Lancefoc(de), 101

Lanes(de), 185

La Œillère(de), 392

Lapasse(de), 194,255,384

Laporte, 57

Larade(de), 23

Laroche, 103

La Roche(de), 100,223,225,306

La Roque-Bouillac(de), 144

Larroquan(de), 132,206

Lartigue(de), 58

Lasserre(de), 274

Lasset(de), 169

La Tour(de), 14,80,214,216,266,322

La Tronche(de), 297

Lau(du), 30

Laurens, 302

Laurens(de), 296

Lautrec(de), 79,411

Laval(de), 40

La Violette(de), 246

Layssac(de), 338

Le Clerc, 33

Legardeur, 23,267

Le Laboureur, 287

Lembège, 276

Lenfant(de), 263,286

Le Noir, 148

Lentrade(de), 279

Les(Lez), de, 222

Lescure(de), 296

Lestang(de), 237

Lestendard, 162,298

Leysac(Lezat), 69

Lezat(de),306,348

L'Hôpital(de), 310

Lingua(de), 198

Lissac(de), 154

Lo(de), 39,191

Long(de), 142

Lordat(de), 38,124,237

Lort(de), 192,328,366,393

Loubens(de), 255,308

Luppé(de), 155

Lye(de), 28

Macrau(de), 376

Madron(de), 75

Malard(de), 339

Malet, 344

Manaud, 174,175,362

Mandinelli(de), 126

Mansencal(de), 376

Marclesy(de), 287

Marie, 275

Marion(de), 99

Marquefave(de), 137,206,319,320

Marquier(de), 12,237

Marsolier(de),6,355,385

Martel(de), 347

Martin(de), 21,152,155,173,315,421

Martin-Duclaux, 344

Martres(de), 206,298,331,391,413

Mascaron(de), 32

Massas(de), 35,36

Massat, 244

Massat(de),244

Massencome(de), 184

Massis(Maxis), de, 96

Massot, 269

Massot(de), 32

Mauléon(de), 209,248,300,326,350,413

Maurand, 27

Maurel(de), 99

Maury(de), 340,341,342

Maylin et Maylin(de), 272,285

Maynard, 304,309

Medici(de),310,311

Medrano(de), 217

Méritens,(de), 14,19,23,172,173,178,195,221,247,256,261,282,391

Miégeville(de), 220

Miglos(de), 119,250,265

Mignonac(de), 140,313

Milhaud(Millaud), de, 356

Molinier, 65

Moly(de), 237

Mondricourt(de), 84

Monstron de Sauton(de), 113,408

Mont(de), 350

Montauban(de), 162

Montaut(de), 37,130,137,177,183,186,413,414

Montesquieu(de), 113

Montfaucon(de), 84,149,166,233,235,300

Montlezun(de), 28,35,36,185

Montpezat(de), 29

Montredon(de), 162

Montsérié(de), 321

Montussac(de), 65

Mornet , 386,389

Morteau(de), 351

Mourgues(de), 219

Mulatier(de), 88

Nabonne(de), 284

Nadal(de), 148

Narbonne(de), 328

Nazary(de), 320

Nègre(de), 168

Noé(de), 136,359,408

Noerieux(de), 307

Nogaret(de), 28

Nogerolles(de), 134,237,303,304,310

Noguès(de), 285

Nolet(Nollet), de, 94

Nos(de), 45,140,223

Nostens(de), 284

Orbessan(d'), 9,32,193,280,322,356

Ornezan(d'), 38,393

Ossun(d'), 371

Ouradou(d') ou Douradoux, 399

Pac(du), 24,120,162,176,210,248,284,298,326,355

Padiès(de), 75,87

Pagèse, 67,92

Pailhas(de), 179

Pailhès(de), 378

Paillot, 132

Palats(de), 20,372

Panassac(de), 79

Papus(de), 400

Parade(de), 400

Pascal, 224

Paulo(de), 40,92

Pavie(de), 94

Pegot(de), 334

Péguilhan(de), 233,235

Pelissier(de), 80

Pelleport et Pelleport(de), 118,325

Père ou Perié, 278

Périer(du), 268

Peyroux, 303

Pic(de), 363

Pierrefitte(de), 245

Piis(de), 111

Pins(de), 33,142,313,382

Pioc(de), 364

Pira(de), 7

Plaigne(de), 154

Poitevin(de), 153

Polastre(de), 156

Portes, 344

Potier, 98,142

Pouy(du), 261

Pradier, 338

Prat(de), 223

Pressoires(de), 149

Puget(de), 81,126

Pujol(de), 246

Puy(du),84,164,367,400

Puybonel(de), 401

Puybusque(de), 134,294

Rabastens(de), 150,310, 311

Rachetin(de), 218

Rahon ou Rahou, 224

Rambures(de), 101

Raspaud, 304

Raymond(de), 107,155,192,314

Ribeyran(de ?), 192,278

Rivals(de), 342,378

Rivière(de), 224,418

Robert(de),139

Rochechouart(de), 183

Roffignac(de), 93

Roger, 294

Roguier(Rougier), de, 102

Roquefort(de), 155

Roquelaure(de), 39,57,179

Roquemaurel(de), 24,109,171,256,258,392,397,400,402

Roques, 61

Roquette(de), 80,209,348,388

Rouaix(de), 27,28,152,255

Roux(de), 149,300

Rozand, 225

Rozet(de), 311

Sabatier(de), 123,341,376

Sabatte, 255

Saint-Blancat(de), 173

Saint-Félix(de), 314

Saint-Gès, 127

Saint-Jean(de), 168,313,361

Saint-Julien(de), 33,71

Saint-Lary(de), 245

Saint-Mezard(de), 337

Saint-Orens(de), 393

Saint-Pastou(de), 135

Saint-Pierre(de), 312

Saint-Plancat(de), 393

Saint-Rame(de), 360

Sainte-Colombe(de), 181

Sainte-Marie(de), 217

Saintes(de), 377

Saix(de), 78

Salin(de), 249,399

Salinier(de), 121,198

Salles(de), 247

Salvat, 332

Saman(de), 139

Sanson(de), 104,109,110

Sariac(de), 37

Sarraute, 392

Sarrieu(de), 166,214,260

Saubaterre, 386

Sédilllac(Sérillac),de, 37

Segla(de), 165

Seguy(de), 66,96

Sérié(de), 152

Serres, 387

Sers(de), 18,159,298,321,382

Sevin(de), 314

Siregand(de), 55,56,208,355,368,402

Solan(de), 175,254,261,266,280,368,399

Solier(du), 72

Solinhac(de), 309

Soueix(de), 275

Soulan, 56

Soulancé(de), 18,19,247,369

Suau(de), 311

Suère(de), 53

Tamisier, 70

Teisseire, 222,224

Teissier(de), 159

Termes(de), 106

Tersac(de), 55,329

Teulande , 222,224

Teule(de), 363

Tholosany(de), 144

Thomas(de), 33,34

Thonel(de), 177

Thurin(de), 149

Tiffaut(de), 339

Touges(de), 7

Tourmette ou Tounette, 387

Tournemire(de), 351

Tournoër(de), 7

Toutens(de), 296

Triqueti, 132

Turle, 141

Urdès(d'), 338

Ustou(d'), 210,221,252,258,260

Vacques(de), 5,91

Valade(de), 77

Valette, 292

Varagne(de), 296

Vareilles(de), 364

Varès(de), 206,282,348

Vaure(de), 69

Vaureilles(de), 338

Vaux(de), 334

Vedelly(de), 143

Vendômois(de), 79,166,172,175,212,256,261,264

Ver(de), 82

Verdeilhan, 363

Verger, 243

Verger(du), 269

Vergnolles(Verniolles), de, 232

Vernes(de), 156

Vernet(du), 66

Verneuil(de), 36,320

Vernon(de), 79,84,112

Vic(de), 358,395

Vicmont(de), 393

Vidal, 70

Vie(de), 292

Vignes(de), 44,236,308

Viguier, 338

Villaroux(de), 155

Villemur(de), 22,154,209,215,378,402

Villeneuve(de), 243,344

Violand, 372

Vivier(du), 112

Vize(de), 245

Voisins(de), 99,165,237

Voulte, 97